

12091

8.15
Vasimbu ka
1 April 23

Archivum

1956 - VOL. 6.

194
Huang



A
V: 8m1, NS1
NS1.6
37995

p 654

1209



ARCHIVUM

ARCHIVUM

REVUE INTERNATIONALE DES ARCHIVES

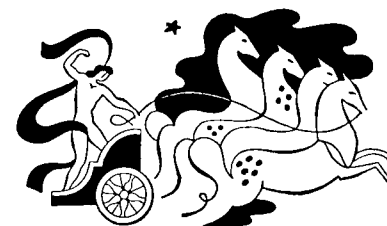
publiée avec le concours financier de l'UNESCO

et sous les auspices du

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES

VOL. VI

1956



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

—
1958

COMITÉ EXÉCUTIF
DU CONSEIL INTERNATIONAL
DES ARCHIVES

DÉPOT LÉGAL
1^{re} édition 4^e trimestre 1954
TOUS DROITS
de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays
© Presses Universitaires de France, 1954



- Président Pr Comte Riccardo FILANGIERI DE CANDIDA GONZAGA,
inspecteur général honoraire des Archives d'Italie.
- Vice-Présidents..... Mr. David L. EVANS, *Deputy Keeper of the Records*
(Grande-Bretagne).
- Dr Julio JIMENEZ RUEDA, *ancien directeur des Archives*
générales de la Nation (Mexique).
- Membres M. Ingvar ANDERSSON, *directeur général des Archives de*
Suède.
- Mr. Wayne C. GROVER, *archiviste des Etats-Unis.*
- Mr. Kaye LAMB, *archiviste du Dominion du Canada.*
- Don Jesús-Ernesto MARTINEZ FERRANDO, *directeur des*
Archives de la Couronne d'Aragon.
- Dr Fausto NICOLINI, *inspecteur général honoraire des*
Archives d'Italie.
- Dr Wilhelm WINCKLER, *directeur général des Archives*
de Bavière.
- Secrétaire général Mr. Robert H. BAHMER, *archiviste adjoint des Etats-*
Unis.
- Secrétaire général adjoint..... M. Gustave VAUCHER, *archiviste de l'Etat de Genève.*
- Trésorier M. Guy DUBOSCQ, *inspecteur général des Archives de*
France.
- Présidents d'honneur M. Charles BRAIBANT, *directeur général des Archives,*
ancien président du Conseil international des
Archives.
- Jonkheer Dr D. P. M. GRASWINCKEL, *conseiller des*
Archives des Pays-Bas, ancien président du Conseil
international des Archives.
- Vice-Présidents d'honneur..... Dr Solon J. BUCK, *directeur honoraire du Département*
des Manuscrits de la Bibliothèque du Congrès
(Washington), ancien vice-président du Conseil
international (provisoire) des Archives.
- Sir Hilary JENKINSON, *Ex-Deputy Keeper of the Records*
(Londres).
- M. Charles SAMARAN, *directeur honoraire des Archives*
de France, ancien président du Conseil international
(provisoire) des Archives.

CORRESPONDANTS DE LA REVUE

ALLEMAGNE (Rép. fédérale d')	
D ^r Johannes PAPRITZ	Directeur des Archives d'Etat de Marbourg, directeur de l'Ecole des Archives (Marbourg/Lahn).
AUTRICHE	
D ^r Hanns-Leo MIKOLETZKY	Univ. Doz., directeur du « Finanz- und Hofkammer-Archiv » ; secrétaire général de l'Association des historiens autrichiens ; secrétaire de la Commission diplomatique du Comité international des Sciences historiques (Vienne).
BELGIQUE	
Mlle Ernestine LEJOUR	Conservateur adjoint aux Archives générales du Royaume de Belgique (Bruxelles).
BRÉSIL	
D ^r E. VILHENA DE MORAIS	Directeur des Archives nationales de la République des Etats-Unis du Brésil, membre du Directoire central du Conseil national de Géographie.
CUBA	
† Cap. Joaquín LLAVERIAS	Directeur général des Archives nationales de Cuba (La Havane).
DANEMARK	
D ^r Harald JØRGENSEN.....	Dr. Phil., conservateur aux Archives générales du Royaume ; président de l'Association des Archivistes du Danemark (Copenhague).
ESPAGNE	
D. Miguel BORDONAU Y MAS	Ancien directeur général des Archives et Bibliothèques ; inspecteur central des Archives d'Espagne ; représentant des Archives au Conseil de Rédaction de la <i>Revista de Archivos, bibliotecas y museos</i> (Madrid).
ÉTATS-UNIS	
D ^r ERNEST POSNER	Doyen de « The School of Social Sciences and Public Affairs », American University ; vice-président de la « Society of American Archivists » (Washington).

GRANDE-BRETAGNE	
Mr. Robert SOMERVILLE	Conservateur des Archives du duché de Lancastre ; secrétaire de la « British Records Association », membre du Comité de Rédaction d' <i>Archives</i> (Londres).
INDE	
Mr. B. A. SALETORE	Ph. D. (Londres), D. Ph. (Giessen), directeur des Archives du Gouvernement de l'Inde ; secrétaire de l'« Indian Historical Records Commission » (New Delhi).
ITALIE	
D ^r Antonino LOMBARDO.....	Directeur aux Archives d'Etat de Rome ; chef du service technique du Bureau central des Archives d'Etat (ministère de l'Intérieur) ; membre du Comité directeur des <i>Notizie degli Archivi di Stato</i> (Rome).
PAYS-BAS	
Mlle ELISABETH C. M. PRINS	Mr., chartermester I aux Archives générales du Royaume des Pays-Bas ; archiviste de la Société royale néerlandaise de Généalogie et d'Héraldique.
SUÈDE	
M. Ingvar ANDERSSON	Archiviste général du Royaume de Suède ; membre du Comité exécutif du Conseil international des Archives (Stockholm).
SUISSE	
M. Gustave VAUCHER	Archiviste de l'Etat de Genève ; secrétaire général adjoint du Conseil international des Archives.
YUGOSLAVIE	
M. Jovan MARJANOVIĆ	Directeur des Archives de la République populaire fédérative de Yougoslavie ; rédacteur de la revue <i>Arhivist</i> (Belgrade).

SOMMAIRE

I

ACTES DU III^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVES (Florence, 25-29 septembre 1956)

1. Séance d'ouverture du Congrès

PAGES

Allocutions du Pr Giorgio LA PIRA, maire de Florence, du Dr Fernando TAMBRONI, ministre de l'Intérieur de la République italienne, du Jonkheer Dr D. P. M. GRASWINCKEL, président du Conseil international des Archives, et du comte Riccardo FILANGIERI, président du Congrès.....

7

2. Première séance de travail du Congrès

Nouvelles installations d'Archives 11

New Installations of Archives. Report by Ingvar ANDERSSON..... 11
Interventions de MM. Ch. BRAIBANT (Constructions récentes en France), p. 19 ; M. BORDONAU (Organisation des constructions en Espagne), p. 19 ; A. LODOLINI (Archives centrales de Rome), p. 19 ; E. LODOLINI (Sièges des Archives nationales des pays latino-américains, p. 19 ; S. CARBONE (Nouveaux bâtiments en Italie), p. 21 ; G. A. BELOV (Bâtiments d'archives en U.R.S.S.), p. 21 ; H. ALTMAN (Aspects économique et politique de la construction d'archives), p. 21 ; F. UDINA-MARTORELL (Adaptation de bâtiments anciens et problèmes techniques), p. 22 ; L. M. BAATH (Dépôt souterrain de Stockholm), p. 22 ; J. DE FONT-RÉAULX (Avantages des vieux bâtiments), p. 22 ; A. SAPORI (Le dépôt de Florence), p. 22 ; L. SÁNCHEZ-BELDA (Historique des constructions en Espagne et le nouveau bâtiment des Archives historiques nationales à Madrid), p. 23 ; Gy. EMBER (Les Archives nationales de Hongrie), p. 23 ; S. BASSI (Bâtiments communs de bibliothèques et d'archives), p. 23 ; W. WINCKLER (Le principe de décentralisation en Allemagne fédérale), p. 23 ; K. SVEINSSON (Système de rayonnages compacts breveté en 1924), p. 24 ; Ch. BRAIBANT (Dépôts modernes en France), p. 24.

3. Deuxième séance de travail du Congrès

Triage des Archives	PAGES 25
The selection of archives for permanent preservation. Report by J. H. COLLINGRIDGE	25
Interventions de MM. P. SARDELLA (Triage dans l'intérêt des historiens), p. 35 ; D. L. EVANS (Organisation de l'enquête, principes du triage), p. 35 ; V. GIORDANO (Problèmes techniques du triage en Italie), p. 36 ; Mlle L. KAISER (Sélection du matériel primaire de statistique), p. 36 ; MM. Ch. BRAIBANT (Organisation du triage en France), p. 36 ; A. MATILLA-TASCÓN (Etapes du triage et expérience des Archives financières espagnoles), p. 37 ; A. SZEDŐ (Organisation des triages en Hongrie), p. 37 ; H. KRETZSCHMAR (Les triages dans la D. D. R. et législation en la matière), p. 37 ; N. FEE (Centre spécial pour le triage des papiers administratifs au Canada), p. 38 ; S. D. PILKEVITCH (Organisation des triages en U.R.S.S.), p. 38 ; T. MENDEL (Organisation des triages en Pologne), p. 39 ; A. LOMBARDO (Le caractère essentiellement historique des archives), p. 39 ; G. RAMACCIOTTI (Projet d'organisation d'archives centrales des administrations en Italie), p. 40 ; M. BORDONAU (Projet pour l'organisation des triages en Espagne), p. 40 ; Mlle I. DARLINGTON (Problèmes des archives locales anglaises en matière de triages), p. 40 ; MM. J. MARJANOVIĆ (Réglementation actuelle et projets en Yougoslavie), p. 40 ; J. DE LA PEÑA (Nécessité d'établir une instance internationale et des commissions nationales pour l'étude permanente des problèmes de triages), p. 41 ; P. DESNEUX (Microfilmage des documents avant destruction), p. 41 ; F. LODDO-CANEPA (Organisation de la protection des documents demeurés en dehors des Archives d'Etat), p. 41 ; U. SPERANZA (Relativité de la notion de « documents inutiles »), p. 41 ; I. PARASCHIV (Historique et organisation actuelle des triages en Roumanie), p. 41.	

4. Troisième séance de travail du Congrès

Les archives privées	43
Les archives privées. Rapport par Riccardo FILANGIERI	43
Interventions de MM. R. ELLIS (Action de la British Records Association en faveur des archives privées), p. 52 ; C. GROENEVELD (Archives des entreprises économiques aux Pays-Bas), p. 52 ; I. BORSA (Archives familiales et ecclésiastiques en Hongrie), p. 52 ; H. GRINGMUTH-DALLMER (Archives domaniales en Saxe-Anhalt, D.D.R.), p. 52 ; V. M. KHVOSTOV (Archives privées en U.R.S.S.), p. 53 ; A. STEBELSKI (Archives privées en Pologne), p. 54 ; F. NICOLINI (Archives historiques de la Banque de Naples), p. 54 ; E. MARTINEZ-FERRANDO (Archives privées en Espagne), p. 54 ; P. DESNEUX (Nécessité de donner à l'Etat des pouvoirs pour contrôler les archives privées), p. 55 ; E. SABBE (Polémique avec M. Desneux), p. 55 ; D. FORETIĆ (Les archives privées en Yougoslavie), p. 55 ; D. VAMAN POTDAR (Editions d'archives privées en Inde), p. 56 ; R.-H. BAUTIER (Archives privées en France et politique suivie par la Direction des Archives de France), p. 56 ; A. BEIN (Archives privées en Israël), p. 58 ; E. LODOLINI (Les divers concepts d'archives publiques), p. 59 ; W. NISSEN (Le problème des fonds personnels [« Nachlässe »] et leur traitement en Allemagne), p. 59 ; A. BELLUCCI (Archives des églises classées monuments nationaux en Italie), p. 60 ;	

N. BLAKISTON (Les archives du Collège d'Eton), p. 60 ; H. LÖTZKE (Les archives économiques et les archives d'entreprises dans la D. D. R.), p. 61 ; A. ARAGO (La forme juridique du dépôt dans les archives espagnoles), p. 61 ; F. G. EMMISON (Dépôt d'archives privées et la diplomatie de l'archiviste), p. 62 ; Ch. E. WELCH (Les archives diocésaines anglaises), p. 62 ; G. RAMACCIOTTI (Mesures pour la sauvegarde des archives privées), p. 62 ; U. SPERANZA (Même sujet), p. 63 ; A. SALADINO (Jurisprudence italienne en matière d'archives privées), p. 63.

5. Séance de clôture

Compte rendu de la séance de clôture	65
Manifestations extérieures du Congrès	65

Documents annexes aux Actes du Congrès :

L'activité de l'Unesco en faveur des archives	67
Private archives. The work of the British Records Association for private archives in Great Britain (Roger ELLIS)	71
Selection of statistical primary material (Lisa KAISER)	75

II

Bâtiments d'archives

On Building Archives (Sam. HEDAR)	83
Modern Archival Buildings (T. R. SCHELLENBERG)	88
Gedanken über einen Archiv-Neubau (Georg WINTER)	93
Notes on modern Archive Buildings in England, Wales and Northern Ireland (Ivor COLLIS)	100
Les bâtiments d'archives départementales en France (Michel DUCHEIN)	108

III

Bibliographie

Bibliographie analytique internationale des publications relatives à l'archivistique et aux archives.	
Première Partie : Généralités (Robert-Henri BAUTIER, Aline VALLÉE et Charles KECSKEMÉTI)	177

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE	PAGES
Somerset Record Office (<i>Taunton</i>).....	106
Principles of the layout of the new repository.	
Archives départementales de la Haute-Garonne (<i>Toulouse</i>).....	130-131
Plan du rez-de-chaussée du pavillon administratif, 130. — Croquis-maquette, 131.	
Archives départementales du Cantal (<i>Aurillac</i>).....	133 à 135
Coupe, 133. — Plan du rez-de-chaussée, 134. — Plan du 1 ^{er} étage, 135.	
Archives départementales des Ardennes (<i>Mézières</i>).....	138-139
Coupe, 138. — Plan du rez-de-chaussée, 139.	
Archives départementales de l'Isère (<i>Grenoble</i>).....	142-143
Façade (maquette), 142. — Plan du rez-de-chaussée, 143.	
Archives départementales de l'Indre-et-Loire (<i>Tours</i>).....	144
Plan du rez-de-chaussée.	
Archives départementales de l'Oise (<i>Beauvais</i>).....	148-149
Plan du sous-sol, 148. — Plan du rez-de-chaussée, 149.	
Archives départementales du Nord (<i>Lille</i>).....	152 à 155
Croquis-maquette, 152. — Façade, 152-153. — Plan du rez-de-chaussée, 154. — Plan du 1 ^{er} étage, 155.	
Archives départementales de la Seine-Maritime (<i>Rouen</i>).....	156 à 159
Coupe en long de la tour des Archives, 156. — Plan du rez-de-chaussée, 158. — Plan du 1 ^{er} étage, 159.	
Archives départementales du Loiret (<i>Orléans</i>).....	166-167
Plan du rez-de-chaussée, 166. — Plan du 1 ^{er} étage, 167.	
Archives départementales du Finistère (<i>Quimper</i>).....	170
Plan du dépôt avant et après le réaménagement.	

PLANCHES HORS-TEXTE	PLANCHES
Archives départementales de l'Aisne (<i>Laon</i>).....	I
Façade sur jardin, fig. 1. — Salle de tri, fig. 2.	
Archives départementales de la Haute-Garonne (<i>Toulouse</i>).....	II et III
Façade, fig. 3. — Salle de lecture, fig. 4. — Salle d'expositions et de conférences, fig. 5.	
Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Annexe : rue Saint-Sébastien, <i>Marseille</i>).....	III
Le dépôt en cours d'aménagement (système Strafor-Sncad), fig. 6.	
Archives départementales de la Creuse (<i>Guéret</i>).....	IV
Façade du nouveau dépôt, fig. 7.	
Archives départementales du Cantal (<i>Aurillac</i>).....	IV
Façade, fig. 8.	
Archives départementales des Ardennes (<i>Mézières</i>).....	V
Façade ouest, fig. 9. — Salle de lecture, fig. 10.	
Archives départementales de l'Indre-et-Loire (<i>Tours</i>).....	VI
Vue extérieure du dépôt, fig. 11.	
Archives départementales du Bas-Rhin (<i>Strasbourg</i>).....	VI
Salle d'expositions et du Service éducatif, fig. 12.	

I
ACTES DU III^e CONGRÈS
INTERNATIONAL
DES ARCHIVES
(FLORENCE, 25-29 SEPTEMBRE 1956)

SÉANCE D'OUVERTURE

(Mardi 26 septembre)

L'ouverture du III^e Congrès international des Archives eut lieu à 11 h dans la Grand'Salle des Deux-Cents du Palazzo Vecchio de Florence. Près de 600 archivistes de 35 nations s'étaient fait inscrire pour y participer, soit comme délégués officiels de leur pays, soit comme représentants d'Associations nationales d'Archivistes, de dépôts d'archives ou d'institutions diverses, soit à titre personnel.

Tout d'abord, le P^r Giorgio LA PIRA, maire de Florence, accueille les congressistes au nom de la cité et met en relief la contribution des archivistes aux progrès de la science historique.

Puis le D^r Fernando TAMBRONI, ministre de l'Intérieur de la République italienne, prononce le discours inaugural dans lequel il souligne notamment les efforts faits par son Administration pour donner aux Archives italiennes le soutien matériel qui leur permet de développer leurs réalisations dans le domaine scientifique (1).

Le Jonkheer D^r D. P. M. GRASWINCKEL, président du Conseil international des Archives, prononce ensuite l'allocution suivante :

« Quand on prend connaissance des activités que le Conseil international des Archives a déployées pendant les quelques années de son existence, ce sont surtout les congrès, que cette association récente a organisés, qui se rangent parmi les événements les plus remarquables.

« En 1950, pendant une époque où le monde était accablé par des tensions internationales, c'étaient toutefois trois cents archivistes de divers pays qui pouvaient se réunir à Paris pour le I^{er} Congrès, devenu un succès si éclatant sous les auspices de notre président honoraire, M. Charles Braibant. Trois ans plus tard déjà, en 1953, le II^e Congrès à Schéveningue pouvait enregistrer un accroissement d'environ cent participants. A présent que le III^e Congrès se tient de nouveau à un moment où la situation politique internationale est inquiétante, le nombre des participants ici à Florence a atteint un record d'environ six cents archivistes. Ce n'est pas seulement la situation centrale en Europe de Florence, ni la charmante attraction qu'offre cette ville qui compte parmi les plus belles de l'Italie, qui a produit ce résultat satisfaisant, mais surtout l'intérêt toujours croissant pour les problèmes archivistiques, dont quelques-uns seront discutés ici. En même temps, le grand nombre de congressistes est à considérer comme un hommage à nos collègues les archivistes italiens, qui se trouvent toujours aux premiers rangs quand il s'agit de la pratique des sciences archivistiques : ils pouvaient exercer leurs capacités en classant leurs archives extrêmement riches, dont nous pourrions admirer quelques exemples l'un de ces jours. Mais bien plus encore, cependant, cette assistance nombreuse est due aux préparatifs méthodiques du président du Comité d'Organisation, M. Filangieri, dont les résultats rendront les prochains jours du congrès si utiles, si agréables et pleins de distraction. Aussi suis-je fort charmé de pouvoir vous annoncer que M. Filangieri,

(1) Ce discours, publié en plaquette et distribué aux congressistes, a été réédité dans *Rassegna degli Archivi di Stato* (Roma), XVI, 3, 1956, p. 251-253.

qui pendant sa carrière a gagné ses éperons en matière de classification et d'inspection archivistiques, a été nommé ce matin par l'Assemblée générale président du Conseil international des Archives pour les quatre années prochaines. Nous pouvons nous féliciter qu'il n'ait pas hésité à accepter cette honorable fonction. Comme vous, je suis convaincu qu'il remplira cette fonction d'une manière éminente, jusqu'au congrès prochain, qui se tiendra en 1960 à Stockholm, et nous attendons que sa direction contribue à réunir au congrès prochain un nombre aussi important de participants. De même nous espérons que les archivistes des pays qui ne sont pas représentés actuellement s'adresseront alors à notre Conseil.

« Pendant les années qui séparent deux congrès, les activités ne sont pas d'une nature spectaculaire et elles ne sont que rarement connues du public. Plusieurs comités, des travaux desquels on a pu prendre connaissance pendant l'Assemblée, ont poursuivi hardiment leur tâche. Assurément il n'est pas besoin d'affirmer que le Comité exécutif a été constamment diligent, qu'il s'est assemblé au moins une fois par an, et que son bureau, dont le trésorier M. G. Duboscq fait depuis quelques mois en même temps fonction de secrétaire intérimaire, a été régulièrement en action, assisté dans ce travail par M. Vaucher.

« A côté de ces activités, qui pour la plupart de nos membres restent plus ou moins dans le mystère, notre revue internationale *Archivum* — qui depuis le premier numéro de 139 pages a accru maintenant son volume jusqu'au chiffre respectable de 300 pages — s'est manifestée avec éclat. Cependant, l'étendue seule de la revue n'en détermine pas l'importance. La grande diversité d'articles intéressants en langues diverses (de sorte que *Archivum* offre toujours quelque chose au goût de chaque lecteur) qualifie la revue comme un périodique de premier rang en matière archivistique. Hommage soit rendu pour cette édition au Comité de Rédaction, dirigé par son président le Pr Dr P. Marot, qui est assisté par son secrétaire infatigable le Dr R.-H. Bautier. Pour leur travail ils peuvent prétendre à notre reconnaissance.

« Que tout cela soit rendu possible, nous le devons en bonne partie à l'appui que l'Unesco nous a accordé en matière morale ainsi que matérielle. Certes, quant à cette collaboration il y a encore des choses à désirer. Une association comme la nôtre a toujours besoin d'un peu plus de support financier, non seulement pour *Archivum*, mais encore pour permettre aux membres du Comité exécutif et à ceux des sous-comités de se réunir au moins une fois par an, afin de pouvoir mieux remplir leurs tâches par des échanges de vues directs. Par exemple, il ne sera pas simple de composer un dictionnaire de termes techniques archivistiques, capable de donner satisfaction générale, si la préparation doit en être faite entièrement par écrit. Des discussions pendant quelques jours de temps en temps rapporteraient sans doute plus de résultats. Or, les archivistes, membres d'une telle commission, ne comptent généralement pas parmi les fonctionnaires les mieux rétribués et il leur sera souvent difficile de fournir les fonds nécessaires pour de telles réunions.

« Tout en exprimant notre gratitude de ce que l'Unesco a fait pour nous jusqu'à présent, nous nous permettons — non sans quelque hésitation — d'attirer l'attention du directeur général sur un point. La création par l'Unesco — comme pour les bibliothèques — d'une section spéciale pour les archives reste un vœu non réalisé. Bien que nous le regrettions, cela ne nous empêchera pas de poursuivre notre chemin, ce qui donnera entière satisfaction à nous ainsi qu'à l'Unesco.

« En ce qui concerne les résultats, obtenus aujourd'hui dans l'Assemblée, vous en trouverez en temps utile des communications dans *Archivum* ou bien dans la Lettre Circulaire, inaugurée par le Comité exécutif depuis l'année passée. Toutefois je me permets de vous communiquer quelques faits. Le Dr Lester Born, de Washington, qui pendant six années a rempli la fonction de secrétaire-général du C. I. A., a dû prier le Comité exécutif d'accepter sa démission à cause de son changement d'occupation et de son départ de Washington. Nous respectons sa décision bien que nous le laissions partir de parmi nous à notre vif regret et avec nos remerciements pour tout ce qu'il a fait pour le C. I. A. Nous nous estimons heureux que M. Bahmer, « Deputy-Archivist of the United States », ait consenti à occuper sa place. Nous apprécions sa complaisance au plus haut degré et nous sommes heureux que l'Assemblée ait sanctionné notre proposition.

Du reste, en accord avec les stipulations de la constitution, quelques changements ont eu lieu au bureau.

« Le Comité exécutif a proposé comme vice-président d'honneur M. Charles Samaran en considération de sa longue collaboration à la création de notre organisation internationale. Dès 1948, lorsque l'Unesco avait invité quelques archivistes à projeter un Conseil international des Archives, M. Samaran avait été président du Comité exécutif provisoire. L'Assemblée a sanctionné ce matin cette proposition, ainsi que celle de nommer M. Solon Buck et Sir Hilary Jenkinson, le doyen de notre Conseil, comme vice-présidents d'honneur. Depuis le commencement, en 1948, ces deux collègues ont pris une part active à la fondation du C. I. A. ; ensuite, comme membres du Comité exécutif et des sous-commissions, ils ont mis leur activité à notre disposition, de sorte qu'ils ont droit à notre vive reconnaissance. Je suis certain que ces trois nominations seront accueillies par vous avec satisfaction.

« Tout à l'heure j'avais l'occasion de dire quelques mots sur la place prééminente qu'occupent nos collègues italiens et je voudrais y ajouter encore quelques observations. Mais avant de traiter ce sujet, il me semble inévitable de mentionner d'abord quelques faits moins agréables, qui menacent les archives italiennes ainsi que celles de quelques autres pays. En premier lieu la dernière guerre mondiale a causé à l'Italie bien des pertes en matière archivistique ; il suffit que je signale le sort qui a frappé les Archives de Naples. Apparemment, il est inévitable qu'en cas d'un conflit armé les archives doivent aussi payer leur tribut. Mais encore les archives italiennes, comme celles d'autres pays tropicaux ou sub-tropicaux, ont-elles à souffrir du fléau croissant des termites ou fourmis blanches. Le gouvernement italien a même été obligé d'organiser un service spécial contre ce fléau, qui rend nécessaires à la fois des précautions et des mesures directes pour le combattre. Puisque on est en train d'attaquer le mal d'une façon si efficace, il est permis d'espérer que l'on parviendra à le refréner, ce dont profiteront en fin de compte non seulement les services d'archives italiens mais aussi ceux des pays voisins. En tout cas nous sommes redevables au gouvernement italien de son initiative utile.

Un autre danger, qui menace le service d'archives, est d'un genre tout à fait différent. C'est un danger qui vient de la part des administrations, je veux dire de la part des personnes qui sont chargées de la mise en ordre des archives administratives qui se trouvent encore dans les ministères, dans les services de l'Etat, etc. En certains pays ces fonctionnaires ont introduit un système de classification spécial, ce qui est leur plein droit, et j'inclinerais à reconnaître tout système pourvu qu'il soit bon. Toutefois, je me demande si de tels systèmes tiennent compte suffisamment de la tâche que ces archives auront encore à remplir pour l'histoire, après que leur période dynamique sera passée. En outre, il résulte de l'introduction de ces systèmes de classification d'archives, qu'une césure n'est pas possible, de sorte que les versements réguliers des fonds des administrations aux dépôts d'archives ne sont pas effectués. Par conséquent il n'est pas impossible qu'au bout de quelque temps le service d'archives ne soit plus en état de remplir convenablement sa tâche historique.

« En ceci je suis tout à fait d'accord avec mon estimé prédécesseur M. Braibant, qui a dit que les archives doivent être considérées comme l'arsenal documentaire de l'administration et qu'elles sont avant tout, comme l'a dit un historien, le grenier de l'histoire. A mon avis elles devront rester comme telles à travers les siècles, autrement leur valeur pour la recherche historique se perdra.

« Revenons maintenant à l'Italie et à son service d'archives : que celui-ci occupe, comme je l'ai déjà remarqué, une place tellement éminente, cela provient en premier lieu des personnes qui y remplissent leurs fonctions et qui se trouvent à un niveau scientifique très élevé. Il serait bien possible de citer un grand nombre d'entre eux, mais il y en a tellement que j'espère que vous m'en dispenserez. Je me permets alors de me borner à un seul nom, qui jouit aussi parmi les collègues non-italiens d'une autorité particulière, c'est-à-dire celui de M. Eugenio Casanova, l'auteur du livre *Archivistica*, paru en 1928. Que même de nos jours ce livre soit encore consulté bien fréquemment et n'ait point perdu son importance, la preuve en est que l'une des plus grandes entreprises aux Pays-Bas a donné l'ordre de faire microfilmer le livre,

qui est évidemment épuisé, tandis qu'un des fonctionnaires de cette entreprise en prépare une traduction partielle, afin de la pouvoir consulter lors du classement des archives placées sous son administration.

« Même sans compter les mérites de ses archivistes, le service archivistique italien a sujet de s'estimer heureux : le nombre de ses dépôts d'archives d'Etat n'est égalé que dans peu d'autres pays. Comme nous le dit le D^r Papritz, de Marbourg, dans le dernier numéro de *Der Archivar*, on n'y trouve pas moins de 84 Archives et Sections d'Archives d'Etat et, si la fondation de nouveaux dépôts continue aussi régulièrement que dans les années dernières, le nombre de 100 sera atteint à bref délai. Sous ce rapport je ne parle même pas du grand nombre d'Archives municipales et privées. Si l'on considère encore la quantité de publications notables dues aux talents de ces administrateurs et archivistes — dont lors de notre arrivée on nous a gracieusement offert quelques-unes — c'est avec raison, Monsieur le Ministre, qu'au nom de tous les congressistes je puis vous féliciter d'un si excellent service d'archives, qui peut servir d'exemple pour nous tous. Nous sommes heureux qu'il nous soit permis de tenir notre congrès en hôtes de collègues qui disposent d'une expérience si riche. Tout cela ne manquera pas d'assurer la réussite du III^e Congrès international d'Archives. »

M. Charles BRAIBANT, président d'honneur du Conseil international des Archives, s'associe aux paroles du D^r Graswinckel : après avoir retracé les étapes de la collaboration internationale dans les Archives, rappelé les succès des Congrès antérieurs, ceux de la Table ronde et du Stage international d'Archives, il se félicite de l'extension toujours plus grande des liens entre les archivistes du monde entier et salue les délégations des pays représentés pour la première fois au sein du C.I.A., présage d'une plus large coopération internationale dans tous les domaines. Il souligne l'intérêt des thèmes adoptés pour les discussions du Congrès et remercie vivement les organisateurs de la réunion, le D^r Filangieri et ses collègues de Florence, ainsi que les autorités italiennes qui ont démontré de façon si magnifique leur intérêt pour les Archives et leur Congrès international.

Le comte FILANGIERI, président du Congrès, salue, au nom des archivistes italiens, les hautes autorités qui ont donné leur patronage au Congrès, qui ont facilité son organisation ou l'ont honoré de leur présence. Il remercie pour le choix, comme siège du Congrès, de Florence, berceau de l'Humanisme, et souligne l'importance des trois thèmes adoptés pour les rapports et les discussions. Il achève en remerciant les collègues des Archives de Florence, et spécialement le D^r Camerani, directeur des Archives d'Etat, et le D^r Del Piazzo, secrétaire général du Congrès, pour les soins qu'ils ont apportés à l'organisation (1).

Puis est inaugurée, dans les locaux des Archives d'Etat, une très importante exposition documentaire : *Mostra della vita mercantile italiana* (2) qu'illustre le P^r Roberto CESSI, membre du Conseil supérieur des Archives, lequel brosse un tableau de l'expansion commerciale de l'Italie médiévale.

(1) Le discours de M. FILANGIERI : « Il saluto degli archivisti italiani » a été publié dans *Rassegna degli Archivi di Stato* (Roma), XVI, 3, 1956, p. 254-257.

(2) Cf. le catalogue : Ufficio centrale degli Archivi di Stato. *Vita mercantile italiana...*, Roma, 1956, in-8°, XIX-117 p., ill. (Min. dell'Interno, *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, XXIV).

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL

(Mercredi 26 septembre, 10 h)

NOUVELLES INSTALLATIONS D'ARCHIVES

Président : M. Charles BRAIBANT, directeur général des Archives de France, président d'honneur du Conseil international des Archives.

Rapporteur : M. Ingvar ANDERSSON, directeur général des Archives de Suède, vice-président du Conseil international des Archives.

New Installations of Archives

Report by

INGVAR ANDERSSON

A variety of circumstances combine to give urgency at the present time to the question of the construction and equipment of archive buildings. The rapidly growing material calls for an expansion of premises and a better utilization of those which already exist ; requirements as to the protection and safety of archives must be met more efficiently than before ; research places increased demands on accessibility of the documents ; and many new technical innovations for building and equipment have been put forward during the last few years. The material which has come in in response to the questionnaire sent out through the board of the congress shows also that all these questions are attracting attention at the present time.

It was at a relatively late date that special buildings began to be constructed for archives in modern historical times. It was a considerable time before anything corresponding to the Tabularium in Rome was attempted. The documents of administrations and institutions were usually kept in some part of their headquarters. An unusually early example of a building specially constructed for archive purposes is the State Archives in Hanover which was erected in the eighteenth century in combination with a library. From the beginning of the nineteenth century onwards a common practice was to use for storing records old buildings which had originally been erected for other purposes but had become available. In Portugal this is true of all archives. « The buildings in which archives are stored in this country date from all periods from the Middle Ages to the present day » (England). In Italy and Jugo-Slavia, for example, disused monasteries have often been taken over to serve as archive buildings. In Poland, the archives at Cracow, Toruń and Lublin are housed in buildings dating from the fourteenth century. In Belgium, Switzerland, Turkey buildings from different centuries are used for housing archives. In Egypt, the archives are kept in the Citadel in Cairo, a nineteenth century building. In France, after the re-organization of the archives during the revolutionary and Napoleonic period, the sixteenth century Hôtel de Soubise was taken over in 1808 for the

Archives Nationales. It still serves as the headquarters, though since 1927 the adjacent Hôtel de Rohan, built at the beginning of the eighteenth century, has been used as an annexe. In the Soviet Union, a building belonging to the former Czar's palace in Moscow, erected in 1699, has been used since 1864 for housing the archives. The State Archives in Florence are in the Galleria degli Uffizi, those in Rome in « La Sapienza ». In Denmark, a library building dating from the seventeenth century was taken over to house the national archives about 1910.

From the latter part of the nineteenth century, when the question of archives began to attract increased attention and more thought began to be applied to its theoretical foundations, a number of special archive buildings were erected. The Hofkammerarchiv in Vienna was built as early as 1846. Construction of the Public Record Office in London began in 1851. In France, 19 archive buildings were erected in the years 1870-1900 and a similar number in the period 1901-1919. A large number of buildings were erected during the same period in, for example, Germany and Holland, Denmark and Sweden, Jugo-Slavia and Venezuela. The Haus- Hof und Staatsarchiv at Vienna was built in 1902. The archives at Dahlem near Berlin were begun before the First World War and completed in 1923; a prominent feature of this building is the sharp demarcation between the storage premises and the administrative building, which are linked only by long corridors. One weakness in the archive buildings dating from the period is that they have unprotected iron constructions. These are now considered to be specially dangerous in case of fire. The same is true of the iron grid floors which are often found in archive buildings of this date. — During the period in question old buildings which had been used as archives often had modern archive premises added to them, and old buildings were supplied with modern fittings.

In a number of cases the newer archive premises are built in direct connection with a library, especially in cases where the archives do not require a very large amount of space. Thus, the archives and the national library of Iceland are housed in the same building. In ten states in the United States of America which have modern archival quarters, these are in buildings « shared with an allied function such as a state library or state historical society ». In New South Wales similar arrangements have been made. In Aarau in Switzerland there are plans for a common building to house the canton's archives, art museum and library.

During the period between the two World Wars a number of modern archive buildings were erected. During the years 1920-39, 23 archives were erected or extended in France. In Germany, the well-known state archives for Hesse was built at Marburg to take the place of the old archive premises in the castle; from the architectural point of view this had several points of interest, among these being the fact that the storage and administrative buildings were separated by double fire walls enclosing a broad corridor. Plans were also prepared for a central archives in Berlin, which was to have been an impressive and monumental building, but these plans were not realized. — In Switzerland, a new state archives was erected at Berne in 1940, with separate sections for storage and administration.

A special type of annexe built during the last few decades is in the form of bomb-proof room erected in connection with older archive buildings. This has been done, for example, at the Public Record Office in London and at the national archives at Helsingfors, Finland (built in 1890).

Following the Second World War the demand for archive space has increased everywhere. Attempts have been made to satisfy these demands by providing new buildings, by adapting buildings erected for other purposes and by new storage methods. In this connection, as an introduction to the presentation of the requirements which should be met by modern archive buildings, we are particularly interested in the new suggestions which have been made in the last few years in the field of archive architecture. Apart from the Marburg archives mentioned above, attention may here be directed to the following buildings of recent date.

In France, a number of departmental archives have been built in quick succession, especially after 1948. Among these ~~we may note~~ the archives for Haute-Garonne built at Toulouse 1954-55. This has a store on eight floors, 45 × 13 metres, « reposant sur une double rangée

de piliers. Ses façades sont entièrement vitrées (verre armé). Son ossature est formée par 16 murs verticaux parallèles reposant chacun sur une paire de piliers... ». The floors are connected by staircases and lifts. The construction is stated to be extremely solid. The building houses 25,000 metres of shelving; the equipment is entirely of metal. In addition there is an administrative building. At the present time another six buildings for departmental archives are under construction or are being planned.

In Germany there is a similar building on the banks of the Rhine at Coblenz, where the Landesarchiv für Rheinland-Pfalz has just been completed. The building is six storeys high. All the outer walls are of glass cubes. The principles on which the building is being constructed are reminiscent of those applied at Toulouse: the stress is taken by pillars set in the ground, a construction of steel covered in reinforced concrete is erected on these, and the shelves, which are also of steel hang on this steel framework. The store is connected by a corridor with an independent administrative building.

The new Staatsarchiv at Wolfenbüttel is planned with an administrative building and several (3) separate magazine buildings.

In the Soviet Union a number of new archive buildings have been erected during the last few years and several more are under construction. The material is brick, with floors between the storeys of reinforced concrete and fire-proof sections. The shelves are of metal.

In Norway the new National archives are planned situated in the centre of a new building for the central administration.

Two other recent buildings in Italy and Sweden illustrate the question from a different angle. The new Archivio di Stato in Udine, which was finished in October 1955, has been exhaustively described by Salvatore Carbone in *Rassegna degli Archivi di Stato*, 1955, III. The archives is built of concrete resting on pillars so constructed that there is effective protection against humidity and termites. Two floors with windows which take up about half of the wall space and are glazed with green glass, rest on the pillars; the construction is calculated to allow for a further storey to be added when the present space is full, which is expected to occur about the year 2000. The importance of separating storage space, staircases, office space and any dwelling accommodation there may be is strongly emphasized by the architect. The entire inner fittings are of metal.

In Stockholm, the Royal Military Record Office has acquired new storage premises for its archives. This also is in reinforced concrete and consists of four storeys. The most interesting feature is that from the outset it was built to house tightly-packed documents in accordance with the Compactus system (see below). The storage space contains both shelves according to this system and ordinary open shelves. It seems probable that useful experience may be gained from this building. Its windows are very sparingly placed.

In 1953 the Dominican Republic opened a new building for the national archives.

In Warsaw, plans are being made for a new archive building in the « university city » with a storage and administrative building in two separate blocks connected by a corridor. The store will have seven floors and there will be no windows.

The newest archive building in the U.S.A., the Tennessee State Library and Archives Building, Nashville, was finished in 1953 and is constructed of « structural steel and reinforced concrete ». Four new archives are now being planned.

In some other parts of the world the planning and construction of new archive buildings in recent years has taken entirely different forms from those described so far. While the buildings at Toulouse and Coblenz are of light construction and the storage rooms are lit by daylight, in other cases archives have been built underground, the consideration of safety being paramount in these cases. The City Archives in Stockholm, built during the Second World War, is housed in a large room blasted out of the granite rock, a concrete roof being added. In the planning of a new national archives in Stockholm a further step has been taken. The space for the store rooms is to be blasted out from the side of the rock, so that there will be a solid granite roof, 20 metres thick, above them. By the side of the rock there is to be an adminis-

trative building connected with the stores by a corridor in the rock and by lifts. The site on top of the rock will thus be available for ordinary buildings.

In Finland, the provincial archives at Sankt Michel has acquired new storage premises in a space blasted out of the rock for another purpose. This is connected with the original archive building by a long corridor.

Some developments in this direction are of a private character and are in connection with constructions of archives for films and other similar purposes in the U.S.A. One such archive is situated in the rock and is mainly intended for the storing of important business records.

Some other ideas of recent years may also be mentioned here. In several places the increased requirements of public archives have been met by refitting old buildings originally intended for entirely different purposes. Thus, use of this kind has been made in England of « a large Hospital at Ashridge, erected during World War II, with some 40 buildings, each with about 1,700 metres of shelving; two large factory buildings at Hayes, erected during the same time for making heavy guns, now the « intermediate » repository of Public Record Office ». In Rome, there are plans of the adapting of one of the pavillons originally intended for the World Exhibition there; when finished this will be used for the central state archives. — In Lausanne (Switzerland) a modern archives is arranged in an old store-house, which is completely re-built.

With these current attempts to solve the buildings problems of modern archives as our background, we will now turn to discuss the demands which should be placed on modern archive buildings. The first question which arises is whether there should be concentration or decentralization of the archives. This problem has been exhaustively examined by the Director General of the Bavarian archives, Dr. W. Winkler, in an article in *Der Archivar*, volume IV. Experiments have been made with a common central office for records kept in several different places, for example on the outskirts of a large city; in other cases the shortage of premises has necessitated such a division (the National Archives in Stockholm has about a dozen different premises, in Vienna five). The answers show that in general it is considered best to keep the archive material in one place, thus facilitating the work both of the archive staff and of research workers. From England, however, the advantages of decentralization are urged, not least « freedom from much of the dust, soot, and sulphur which contaminate the air of large cities ». The view is also held in England that to a certain extent it is possible to neutralize the disadvantages to research workers of decentralization.

In the article already quoted on modern archive building, Salvatore Carbone has dwelt on the question of the ideal situation for archives. As a rule the older archive buildings are centrally situated, whether they were originally built for other purposes or erected as archives in earlier periods when land was cheaper. When it is a question of choosing a site for a new archives building there is very often a conflict between the requirements of convenience on the one hand and safety on the other, and this problem may be complicated by the prices of sites. A central site with good communications often involves considerable risk in wartime. A site on the outskirts of a city is often inconvenient for research workers. Various views on this question have been presented in the answers to the questionnaire. The problem has been systematically treated by Dr. Winter, Director of the State Archives at Coblenz, in a memorandum about new archive buildings (it is to regret that it is not available in print). It is hardly possible to give a general solution of the problem; it must be solved from case to case, frequently by resort to compromise, the price of land often playing a considerable part.

One reason why it may be necessary to move archives to a less central building site is that the old archives — both in buildings erected for another purpose and in original archive buildings of the older type — often do not permit of expansion. Sometimes it may be possible to build upwards, and sometimes they can be extended by providing cellar or bomb-proof rooms under them, but as a rule such possibilities are limited. It is important that the site of a new archive building permits horizontal extending, and it is also essential that the design should be such as to

facilitate future extensions. Similar considerations apply, of course, to the choice of sites for storage space in the rock. S. Carbone takes the view that it is better to have too large a site than to have too much reserve space in a new archives building: for in a future extension it may be possible to make use of technical advances as yet undiscovered. Carbone further puts forward some general requirements of a good archives site: it should be far from industrial plants and from military objectives; it should be built on good foundations and the land should not contain too much moisture; and the communications should be good.

From these considerations concerning the ideal building site we now turn to the requirements which should be made as to the ideal archive building and its internal fitting and equipment. On this much has been written in different languages. Among the literature which has been referred to in connection with the answers to the questionnaire the following may be mentioned. First, the essay by Salvatore Carbone already quoted « La moderna edilizia degli archivi » (*Rassegna degli Archivi di Stato*, 1955, II). Then from U.S.A. we have « Buildings and equipment for archives » (*Bulletins of the National Archives*, No. 6, 1944), by three contributors. Among the articles, mention may be made of one by Victor Gondos, Jr., *Collaboration between Archivists and Architects in planning archives buildings*. In England, I. P. Collins has written on « The Ideal Layout of a Local Record Repository » (*Archives*, Nos. 6 and 7, 1951 and 1952), the result of committee work and a questionnaire, while Roger Ellis and James Ellis in the same publication No. 8, 1952, have dealt with the theme « Archivist and Architect: an ideal design for a Limbo record repository ». In Holland, there is an official publication with instruction for archives buildings: *Aanwijzingen betreffende bouw, verandering en inrichting van archiefbewaarplaatsen* (1937). In Sweden, the State Building Board, in collaboration with the National Archives and other authorities, has published « Råd och anvisningar för anordnande av arkivlokaler » (*Advices and instructions*, 1953) and Sam. Hedar has written an essay « Att bygga arkiv » (*Building archives*, 1955); both these works are referred to by L. Kaiser in the article « Wie baut man ein Archiv » in *Der Archivar*, 1955, December. Naturally the standard works on archive method and technique and the journals within the same field contain much material throwing light on the problem.

Special climatic and other conditions may affect the preservation of archives and render it difficult. In the answers to the questionnaire we often come across the problem of termites, both in Carbone's essay on the archives at Udine and in the communication from Mauritius: « The worst menace to the records here is not fire but the white ant (termite) ». In the answer from Venezuela attention is directed to the special account which must be taken of earthquake risks in connection with archive buildings. This is a special case. The universal enemies of documents are known to us all. « The great building problems », says Hedar, « have always been protection against fire, water and light, the three factors which constitute the greatest danger for archives ». These problems, especially as far as the risk of fire is concerned, are illustrated by the above survey of the periods in the history of archive building. It is usually very difficult to remould the old premises built for other purposes in such a way that efficient fire protection is achieved. The archive buildings of earlier periods with unprotected iron constructions which collapse in the event of a fire and with insufficient insulation between the floors have definitely proved to involve certain risks. It is characteristic that Finland's national archives have recently been rebuilt in such a way that the iron framework has been replaced by concrete and the grid floors replaced by concrete ones, the building at the same time being divided into sections separated from one another by fireproof walls and doors. According to experiences from the Second World War gathered by Dr. Winter, even light steel and concrete buildings are unsafe: the walls are pressed out in the case of bomb explosions, the thin steel framework may be penetrated by bombs falling through five or six floors.

Nowadays there is emphasis on the need for steel and concrete buildings with strong floors also of reinforced concrete. In several answers the need is pointed out of dividing the archives stores into blocks separated by fireproof walls and doors and fireproof floors. This is a development of the earlier idea of dividing the various organizational sections of an archives by

fireproof walls. Various proposals have been given regarding the size of these blocks. Such action gives the best possible guarantee against the destructive effect of external fires. The greatest safety in this regard is achieved by placing the archives in the rock.

The method of building with fireproof, separated blocks helps to limit internal fires. A number of other safety measures are mentioned in different answers. The shelving should be entirely of metal (the newer repositories in England, France, Italy, the Soviet Union and several other European countries, the U.S.A., the Belgian Congo, the Dominican Republic). Nowadays it seems to be a normal feature that the electric current can be cut off both on the different floors and in the building as a whole. Great attention is paid in general to electrical wiring and lighting equipment from the point of view of fire risks. Fire alarms of various kinds are often installed as well as fire-fighting apparatus, but it is also pointed out that certain types of the latter may be just as dangerous for the records as fire. A full account of the measures against fire has been given by France; several other countries have given detailed information (the Soviet Union, Poland, the U.S.A., Norway, Germany, Turkey, the Belgian Congo, etc.).

The other arch-enemy of archives is as a rule water and damp. As Carbone points out, a site should be chosen on ground as dry as possible. The need of powerful through ventilation is stressed (Italy, Sweden). Attention should be paid to the changing of the air both in the daily routine of archive work and in the erection of new premises. Regular checking of humidity by hygrometer seems now to be general; about 50 per cent humidity is recommended from various quarters. It has been specially pointed out that windows should not be opened when the weather is characterized by high humidity. In districts where humidity is consistently high special difficulties are encountered. In the Ashbridge repository in England there are transportable de-humidifying machines in a number of the buildings. Modern techniques of air-conditioning are mentioned in various connections: in England as a *sine qua* for the tight-packing of records; in Aarau, Switzerland, as an element in the new archives. — *non* Special problems arise in this respect for archives kept in the rock. In such cases a careful drying out of rock store rooms and buildings must be carried out before the moving in of the documents. Even afterwards special care must be taken to see that the air-cleaning apparatus used functions properly. This question has been of special importance for the Stockholm City Archives, where even the search room and the administrative premises are still provisionally placed in the rock premises.

In several quarters light — especially sunlight — is also regarded as an enemy to the collections, owing to its bleaching effect. It is emphasized that the light should not fall on the documents (Italy); windows should be avoided or strictly limited (U.S.A., Sweden). Another view on these questions is illustrated by the light modern archive buildings in France and Germany, where the type and colour of the glass is said to prevent deleterious effects. In Italy coloured window glass is recommended. This question is well worth the attention of technologists. There is, of course, always the possibility of avoiding bleaching by using suitable coverings.

After protection has been arranged for the archives through the planning referred to, there remains the question of arranging the building as a whole in a practical way, a problem to be solved by the architect in consultation with the archivists. Here no general rules can be laid down, apart from the self-evident fact that the building must be adapted to the quantity and weight of the records and the needs of the researchers and the archives staff. The various parts — the stores on the one hand, and the offices, research rooms, conservation and microfilm workshops, exhibition and lecture premises on the other, as well as living accommodation, if such is to be provided — should be clearly separated.

The shelf designs give certain fixed points for the building of the stores. The shelves should preferably be adjustable vertically, so that documents of varying format can be housed with equal facility. With this is connected the question of the proper height of the store rooms, views on which appear from the answers to vary somewhat: 2.3 m (Soviet Union), 2.25-2.3 m

(Western Germany) seems to be the usual size. The width of the gangways is given with certain variations: 70-100 cm (Italy), 80-90 cm (Soviet Union, Sweden).

In the sections which are intended for research workers and administration, space has to be provided for certain special purposes: dark cells for reading microfilms, sound-insulated cells for researchers using typewriters. Every year that passes brings added interest in exhibition and lecture premises.

The communications between the various parts of the archives give rise to serious problems in the bigger institutions, especially where the store room is in the rock and the other premises in an independent building. Lifts and trolleys are usual everywhere in the larger archives (France, Belgium, etc.); in an extensive record repository in England with several buildings there are « electric trucks for bulk movement of the documents ».

One of the new types of archives, the « cave » or rock archives, the advantages of which have been pointed out above, has also been criticized on grounds of principle (Norway). It is pointed out that heating and ventilation in such archives are entirely dependent on electric power; in view of the fact that power stations are one of the first objectives for bombing in wartime it is necessary that there should be a reserve source of electricity supply. If this also fails, there is a serious danger of damp. Safety doors to the entrances are not easy to construct and the transports are necessarily long. The costs also are high. Discussion of this question in Norway has resulted in a decision not to place archives in the rock. The problem is well deserving of examination; it may be added that the similar constructions in the U.S.A. seem to be confidently accepted as satisfactory storage premises.

With regard to the form of archive buildings, there is often close collaboration between the archive and building authorities. In France, for example, the building plans of the departmental archives are scrutinized by the Direction des Archives de France, after which the Conseil général des Bâtiments de France, in consultation with the Direction des Archives, decides on the question of a government grant for the building (in France the various *départements* are themselves responsible for their records). In the Soviet Union the new archive buildings are planned centrally with due regard to rational architecture and decoration; the projects have to be approved by the State fire inspectorate and the sanitary inspectorate and are scrutinized by experts of the municipal board for architecture and building.

Whereas the questions dealt with here seem for the most part to be solved in similar ways and in ways which are familiar to most archive experts, during the last few years a technical innovation has made its appearance in the archives field, an innovation on which the opinions represented in the material submitted seem to vary a good deal. The innovation in question is the modern « tight-packing » system which seeks to utilize as large a proportion as possible of the storage space for shelves. Various systems of this type have come into use. Here may be mentioned the British Stormor system, used for example in the Swedish Foreign Office Archives, and the Swiss Compactus system. From France three systems are reported as being known and used: the Compactus, Compact and Baudet-Donon-Roussel systems. The Compact system is defined thus: « Deux épis (shelves) sur trois sont mobiles et commandés à la main »; the third system « comporte également deux épis mobiles sur trois, mais commandés par air comprimé ». The system most often tried at the present time appears to be the Compactus, which consists of rolling shelves mounted on rails in the floor, which fill the whole space in the store room with the exception of a side gangway and the breadth of one normal gangway between the shelves. The last-mentioned gangway can be opened up between any two of the shelves with the aid of an electric motor which moves the shelves in the direction required. A modification of this system is the *semi-automatic* Compactus; here the shelves are set in motion by a combination of electric power and manual power and consequently the units are smaller. This system has proved to work very smoothly, although it cannot utilize the available space quite so efficiently as the wholly automatic one.

The modern tight-packing system has attracted great interest. In France, the Archives du Ministère des Affaires étrangères, among other authorities, has installed the Compactus,

* * *

while the Compact is about to be installed in the Archives nationales and in the departmental archives of Charente-Maritime and the Loire. As already mentioned, the Compactus in its semi-automatic form is used by the Royal Military Record Office, Stockholm, where it is combined with open shelves, the documents most often in use being kept in the latter, the « dormant » archives in the Compactus system. Austria and Finland regard the system as useful but consider it necessary to combine it with open shelves ; and it is also the intention to do this in the new building planned for the Swedish National Archives. In Switzerland, the system has mainly been used by private enterprises, which are stated to have found it satisfactory. In most countries, however, experience of the system is still lacking and a reserved attitude is taken up regarding it (Soviet Union, Norway, Poland, Venezuela) ; in other quarters distinct doubts as to its utility are expressed (Jugo-Slavia, Turkey). The advantages and disadvantages of the tight-packing system are more exhaustively stated in the French and British replies. « Modern space-saving systems of racking and shelving », the British reply to the questionnaire states, « especially the Compactus system, excite our admiration by their ingenuity, but it is surmised that they require buildings specially designed for them, if only because of the great concentration of weight on the floors and the vibration caused by the movement of heavy racks... Moreover, the « Compactus » and similar types of racking would not be suitable for all the Public Records of this country, which contain many classes or individual documents which are of large size and awkward shape and do not always fit neatly on to the shelves. » In the case of new buildings, however, « the possibility of using this type of racking will certainly be considered ». The advantages of the system are stated from France, thus : « Gain de place, abri des documents contre la poussière et la lumière, possibilité de verrouillage des épis assurant une sécurité absolue pour des documents confidentiels. » As disadvantages are mentioned, except the high price, « manque de souplesse des systèmes, l'accès des documents étant soumis au déplacement des travées, les recherches s'en trouvent ralenties, les recherches simultanées rendues impossibles ; les épis formant bloc rendent difficile la mise en place de documents aux dimensions souvent très différentes ». In certain circumstances, however, the tight-packing may, the French report states, alleviate the difficulties of the archives staff.

Finally, it should be pointed out here that the combination of traditional shelves and the tight-packing system which is now being tried out in the Swedish archives, seems to have considerable advantages. Tight-packing shelves can also easily be designed for documents of different format. When, for varying reasons, it is necessary to make the maximum possible use of a given space — for example, in the case of a limited site, in a « cave » archives or in old premises which need to be used more efficiently and whose construction is sufficiently strong or can easily be strengthened — in all these cases the tight-packing system is often the answer to the problem. It would seem that an exchange of experiences gained in this field would be of universal benefit.

Every archivist probably has experience of the difficulties which are encountered when he has to try to gain the interest and support of the authorities for archive buildings. The more important, therefore, it is that we in this field should place our knowledge at each other's disposal and should freely discuss our impressions, favourable or otherwise, of various attempts to solve our common problems. In conclusion one may refer to the words of S. Carbone, which could stand as a motto for this short survey of « the enormous, sometimes insoluble difficulties of a financial nature, which have to be faced by the archivist who has the task of solving the difficult problem of archive premises ». His main hope of solving this problem will lie in a never-flagging patience and persistence, and in a constant willingness to examine and re-examine the technical questions involved.

Le Président, se référant à l'excellent rapport de M. Andersson, souligne le très gros effort accompli dans ces dernières années par les divers pays pour pourvoir les Archives des indispensables locaux modernes. Il rappelle qu'en France sous sa direction, depuis six ans, plus de 40 dépôts d'Archives départementales sur 90 ont été construits, reconstruits, agrandis ou modernisés et le rayonnement des Archives nationales va passer de 200 à 240 km. Un milliard et demi de francs ont été dépensés pour les aménagements des Archives départementales, un demi-milliard pour ceux des Archives nationales, ce qui est méritoire, si l'on songe aux destructions des deux dernières guerres mondiales.

M. BORDONAU, inspecteur central des Archives d'Espagne, estime que le problème de construction et d'installation de bâtiments d'archives est du ressort de l'architecte, de l'ingénieur, du technicien du logement, et non pas de l'archiviste. Mais celui-ci doit collaborer obligatoirement avec eux, leur spécifier exactement ses besoins, et, dans le détail, expliquer le fonctionnement de ses services pour que soit apportée la solution technique adéquate. Il serait souhaitable qu'à l'Unesco soit établie une section spécialisée pour les Archives, laquelle concentrerait les plans des bâtiments construits depuis vingt ans et une documentation sur chacun d'eux, entreprendrait l'étude de dépôts-types et serait consultée par les Directions d'Archives des divers pays sur tous leurs problèmes techniques : installation, éclairage, sécurité, etc.

Il rappelle en la matière une initiative espagnole analogue, la création en 1940 d'une « Junta central de Archivos, Bibliotecas y Museos », chargée de faire des rapports sur toutes constructions nouvelles ; grâce à elle, on a pu améliorer les nouveaux bâtiments : matériaux incombustibles, installations électriques de sécurité, cheminées avec chambre d'air et matériaux réfractaires, réservoirs d'eau de sécurité, extincteurs d'incendie, portes blindées, rampes en pente douce pour l'évacuation des documents. Il rappelle aussi qu'on planifia un édifice-type d'archives qu'on utilisa, plus ou moins modifié selon le « style » de la région, à Murcia, Teruel, Palma de Mallorca, et qu'on adapta aux anciens bâtiments de Lérida, Mahón, Cáceres et Segovia.

Il achève en affirmant qu'il ne saurait y avoir incompatibilité entre valeur fonctionnelle et beauté esthétique : si la première doit évidemment primer, on doit éviter la froideur utilitaire et donner aux édifices grâce et harmonie.

Le Dr Armando LODOLINI, surintendant des Archives centrales de l'Etat (Rome), intervient pour préciser un point du rapport de M. Andersson en ce qui concerne l'Italie ; il ne s'agit pas en effet d'affecter un des « pavillons » destinés à l'Exposition universelle de Rome à un dépôt d'Archives centrales de l'Etat, mais de la véritable création des Archives centrales de l'Etat et de leur installation dans un complexe très important de bâtiments, soit une surface construite de 8 000 m² environ et une capacité de près de 400 000 m³ (1).

Le Dr Elio LODOLINI, archiviste aux Archives d'Etat de Rome, représentant de la Commission d'Histoire de l'Institut panaméricain de Géographie et d'Histoire, donne de brèves indications sur le siège actuel des Archives nationales des divers pays d'Amérique latine — en dehors de la République dominicaine dont a traité le rapporteur :

« En Argentine, les Archives nationales, fondées en 1821, restèrent depuis leur fondation jusqu'en 1906 dans l'édifice de la Cour des Comptes ; en 1906 elles se transfèrent au Palais du Congrès, depuis peu abandonné par celui-ci. Ce Palais s'avéra aussi inadapté ; on y apporta plus tard des améliorations et on adopta des mesures plus appropriées contre l'incendie. En 1942 fut approuvée une loi pour le transfert des Archives nationales dans l'édifice de la Banque hypothécaire, après les aménagements nécessaires.

(1) Intervention publiée dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 3, 1956, p. 275-281.

« Au *Brésil*, les Archives nationales ont, elles aussi, été transférées plusieurs fois et, depuis 1907, elles sont place de la République, emplacement considéré comme peu propice parce que trop central et trop proche des bâtiments publics et, par là, sujet à des incendies et des pillages en cas d'émeutes.

« Au *Chili* aussi, le bâtiment qui, par une loi de 1913, abrite les Archives nationales et la Bibliothèque nationale, s'avère inadapté.

« En *Colombie* depuis 1938 les Archives nationales ont été transférées dans l'édifice de la Bibliothèque nationale (avec laquelle elles sont unies administrativement) doué de locaux meilleurs que ceux du Palais de Justice où elles étaient logées précédemment.

« A *Costa-Rica*, l'édifice, construit en 1850, se trouve au centre de la cité et est complètement inadéquat. En 1938 une partie du pavement s'écroula, provoquant du désordre dans les documents. Par décret du 19 décembre 1934, n. 43, fut imposée une taxe spéciale pour la construction d'un nouvel édifice moderne.

« A *Cuba*, les Archives nationales disposent d'un palais propre inauguré le 23 septembre 1944. Il s'agit d'un édifice de trois étages avec possibilité de surélévation. C'est l'un des plus modernes de l'Amérique latine ; toutefois les rayonnages sont de bois ; les travées ont 4,85 m de hauteur — ce qui exige l'emploi d'échelles — avec un développement linéaire total de 16 km.

« Pour la *République dominicaine*, cf. rapport de M. Andersson.

« En *Equateur*, Archives et Musées sont dans un édifice unique inauguré le 24 mai 1943.

« En *Honduras*, le siège des Archives est inadéquat. En 1952, fut acquise une maison de deux étages contiguë au vieil édifice des Archives pour l'adapter à l'usage de dépôt.

« Au *Mexique*, les Archives générales de la Nation se trouvent au Palais national : les locaux sont qualitativement assez bien adaptés mais quantitativement insuffisants.

« Au *Nicaragua*, les Archives nationales ont été totalement détruites par le tremblement de terre et l'incendie de 1931.

« Le *Panama* a été la première nation latino-américaine à construire un édifice approprié pour ses archives, loin du centre habité ; l'édifice qui coûta 160 000 dollars et couvre une superficie de 1 000 m² a été inauguré le 15 août 1924. Malheureusement il a été aussitôt occupé en partie par d'autres services publics, nonobstant qu'il ait été destiné au siège exclusif des Archives nationales. Il a des rayonnages métalliques.

« Au *Paraguay* les Archives nationales restèrent unies administrativement avec la Bibliothèque nationale et le Musée de 1902 à 1932.

A la suite d'un incendie qui risqua de les détruire, on les a dotées de locaux meilleurs.

« Au *Pérou*, les Archives nationales furent pendant de longues années dans un édifice inadéquat. Après 1930 on construisit un nouveau siège pour les Archives qui pourtant à la suite du tremblement de terre de 1940, a été occupé en totalité par d'autres services publics. En 1943, durant un incendie de la Bibliothèque nationale, les documents des Archives furent endommagés par l'eau qui servit à éteindre les flammes. La même année on transféra les Archives nationales dans de meilleurs locaux au Palais de Justice.

« En *Uruguay* les Archives sont dotées de rayonnages métalliques.

« Au *Vénézuëla* les Archives nationales furent installées dans l'édifice de l'ancienne « *Compañía Guipuzcoa* » adapté et aménagé à l'épreuve du feu. Toutefois l'édifice s'est avéré inadéquat et présente, en outre, l'inconvénient de se trouver au centre de la cité. On a construit des locaux annexes pour en accroître la capacité. »

M. Lodolini conclut qu'en Amérique latine on considère maintenant comme regrettable l'implantation d'Archives au centre des localités habitées, non seulement en raison des risques de guerre, mais surtout pour éviter la trop fréquente destruction d'archives en période de guerre civile (1).

Le Dr Salvatore CARBONE, archiviste aux Archives centrales de l'Etat à Rome, regrette que le rapport sur les bâtiments n'ait pu entrer dans tous les détails souhaitables et ne se soit pas attaché à réunir une documentation plus large. Il parle donc du nouveau dépôt d'archives d'Etat de Milan, reconstruit depuis la destruction de 1943, sur une très vaste base, avec 25 km linéaires de rayonnage en 8 étages séparés en deux parties par un mur coupe-feu. Il fait aussi allusion aux problèmes rencontrés pour la reconstruction des Archives de Rome et, à ce sujet, insiste spécialement sur les installations nécessaires à la désinfection (1).

M. Genadij A. BELOV, directeur général des Archives de l'U.R.S.S. (Moscou), donne des détails complémentaires sur les bâtiments des Archives soviétiques. Alors qu'avant 1917 il n'y avait que quelques dizaines de dépôts, il y a aujourd'hui environ 5 000 dépôts d'Archives d'Etat, Archives de l'Union, des Républiques, des territoires, des régions, des villes et des communes. Mais l'administration centralisée des Archives a permis l'élaboration de 3 plans-types d'édifices pour les Archives d'Etat des régions et des districts ; leurs dimensions varient, étant destinés à conserver de 18 000 à 1 200 000 dossiers. Un de ces bâtiments, conçu pour contenir 1 200 000 dossiers, a un volume de 12 670 m³. Le projet prévoit la possibilité d'agrandissements ultérieurs, soit par surélévation, soit par construction de nouveaux locaux. Outre une grande salle de lecture commode, des pièces sont prévues pour la réception des documents, la désinfection, la restauration, la reliure et la microphotographie. Les magasins sont pourvus de rayonnages métalliques ouverts d'une longueur de 12 600 m, la largeur des couloirs et passages étant fixée à 80 cm. Jusqu'ici on n'a pas encore prévu la construction de rayons de type « compactus », mais cela pourra se faire éventuellement dans l'avenir. Les dépôts sont éclairés à la fois par la lumière du jour et la lumière artificielle, les documents étant protégés de la lumière par leur conservation dans des boîtes et, d'autre part, les conduits électriques étant placés sous tubes d'acier.

Deux systèmes de chauffage sont prévus : l'un à air chaud, combiné avec la ventilation dans les magasins, l'autre à vapeur dans les bureaux. La température des magasins est de 14-16° C avec une humidité relative de 55-65 %. Dans le Sud du pays et dans les régions d'une humidité relative plus élevée, les magasins ont été pourvus d'installations d'air conditionné.

La protection contre l'incendie est assurée par l'emploi de matériaux incombustibles, la signalisation automatique qui, en cas de feu, bloque le système de chauffage et de ventilation, l'équipement d'extincteurs à neige carbonique.

Le coût des édifices conformes aux standards est inférieur de 20 à 25 % à celui des autres. Cependant tous les dépôts de l'Union soviétique ne sont pas construits selon ces plans-types : les Archives centrales de l'U.R.S.S., de l'Ukraine, de la Biélorussie, et la majorité des Archives des autres républiques et des territoires de l'Union soviétique, ainsi que les plus importants dépôts d'Archives régionales, ont été construits sur des plans particuliers.

En conformité avec les décisions du Gouvernement soviétique, on doit accroître considérablement le nombre des Archives à construire dans un proche avenir ; l'application de projets-types facilitera certainement la réalisation de cette tâche.

M. Henryk ALTMAN, directeur général des Archives de Pologne, estime que le problème purement technique de la construction échappe aux archivistes et est du ressort des architectes. Il constate d'autre part que dans tous les pays ravagés par la 2^e Guerre mondiale — et en Pologne notamment — l'aspect financier de la construction des bâtiments est primordial. Or les gouvernements donnent la priorité à la construction ou reconstruction des logements, et souvent aussi aux dépenses militaires. Les archivistes dans leur sphère modeste doivent contribuer à la diminution de la tension internationale ; leurs institutions bénéficieront alors directement des crédits qui pourront être dégagés en faveur de la Culture.

(1) Publié *ibid.*, p. 282-287.

(1) Publié *ibid.*, p. 288-290.

M. UDINA MARTORELL, vice-directeur des Archives de la Couronne d'Aragon (Barcelone), intervient sur deux points :

1^o *Installation adéquate des archives dans des bâtiments anciens.* Dans divers pays, en Espagne, en France, en Allemagne, en Italie, etc., il existe de nombreux édifices de grande valeur archéologique ou artistique que l'Etat doit entretenir et restaurer ; fréquemment on a tendance à y installer les Archives. Le problème de l'adaptation est donc essentiel. C'est celui auquel ont à faire face les Archives de la Couronne d'Aragon, installées dans l'ancien Palais des vice-rois au centre du « Quartier gothique » de Barcelone. On ne peut songer à déplacer les Archives vers la périphérie, par conséquent, un plan a été établi dès 1949-1950 par l'architecte Jeronimo Martorell pour réorganiser intérieurement tout l'édifice. On établira à l'intérieur du bâtiment sur 7 étages de 2,20 m une carcasse de béton armé aveugle, les magasins seront éclairés par la lumière naturelle diffusée au moyen de dalles de verre, et pourvus d'éclairage électrique et ventilés pour éviter l'air vicié.

2^o *Autres questions techniques :* a) Le rapport, en matière de construction, préconise des murs extérieurs résistants, avec des rayonnages métalliques aux étages, posés sur le sol même de ces étages. Ne serait-il pas préférable d'appuyer les rayonnages au contraire sur les montants eux-mêmes, indépendamment des murs de l'édifice, ce qui assurerait leur maintien en cas d'accident au bâtiment même (bombardement ou autre cause) ?

b) Quant aux mesures de protection contre l'incendie, le rapport reste fidèle aux signaux d'alarme déclenchés par l'élévation de température, mais l'expérience a montré que ce système a échoué et que trop souvent le signal se déclenche quand le feu a déjà pris une forte extension. Les appareils de prévention par détection de la fumée sont préférables : la fumée change la composition chimique de l'air (ionisation de l'atmosphère) et le détecteur le signale avant que le feu ait progressé.

M. L. M. BAATH, conservateur aux Archives générales du Royaume (Stockholm), estime que la sécurité absolue des archives en temps de guerre ne peut être assurée qu'en renonçant aux bâtiments construits selon les techniques traditionnelles : il est préférable de creuser les dépôts dans le roc. Aussi à Stockholm, au centre de la ville, un dépôt de 70 km de rayonnage est creusé dans le granit. L'accès se fait au sommet de la montagne et les communications sont assurées par ascenseurs. Le problème principal est celui de combattre les effets de l'humidité sur les papiers ; le degré d'humidité relative supportable sans risques par le papier est de 60 %, soit 10 % d'humidité absolue par mètre cube.

M. Jacques de FONT-RÉAUX, archiviste en chef du Vaucluse (Avignon), met en garde les congressistes contre l'esprit de conformisme : les techniques modernes ne sont pas toujours les plus efficaces pour protéger les dépôts contre les risques de destruction. C'est ainsi qu'il estime que la voûte et les murs épais sont les plus sûrs garants de la conservation des archives ; l'histoire et l'expérience le prouvent. Chaque fois que cela sera possible, on devra chercher à utiliser les anciens châteaux-forts et les vieux bâtiments. D'autre part, l'emploi du fer continu, conducteur de la chaleur et de l'électricité, peut présenter des dangers. Il propose que le C.I.A. étudie les normes de sécurité pour les dépôts d'archives, à recommander aux gouvernements, comme il en existe pour les salles de spectacles ou les grands magasins. Il souhaite aussi que soit étudiée la possibilité d'emploi des matières plastiques inertes et légères, pour le rayonnage, les boîtes d'archives, etc., et termine en souhaitant que lors de la reconstruction des bâtiments quelque chose soit conservé de l'atmosphère originale des vieilles archives, armoires ou layettes.

Le Pr Armando SAPORI, recteur de l'Université Bocconi de Milan et ancien archiviste aux Archives d'Etat de Florence, attire l'attention sur la question du siège des Archives de Florence ; si le local actuel, les Offices, est une merveille d'art, il ne répond absolument pas aux besoins des Archives et présente des risques très graves pour la conservation des documents.

Il souhaite en conséquence que soit trouvée rapidement une solution pour l'installation du dépôt dans un autre local plus conforme aux nécessités de notre époque (1).

M. Luis SÁNCHEZ BELDA, directeur des Archives historiques nationales d'Espagne (Madrid), après avoir rappelé que dès le XVI^e siècle l'Espagne avait conçu, aux Archives de Simancas, le premier dépôt moderne d'Archives, souligne la tendance traditionnelle de loger dans un même édifice Archives, Bibliothèque et Musée. Dès 1896, on organisa ainsi à Madrid dans le même bâtiment les Archives historiques nationales, la Bibliothèque nationale et le Musée archéologique national.

Depuis 1950, un grand effort a été réalisé, toujours dans le même sens, par la construction de « Maisons de la Culture » ; dès à présent fonctionnent celles de la Corogne, Oviedo, Santander, Palma de Majorque, Teruel, Murcia, Cáceres et Malaga ; d'autres vont être entreprises incessamment.

Outre le projet de nouveau dépôt très moderne des Archives historiques du Royaume de Valence, il signale spécialement le nouvel édifice des Archives historiques nationales, inauguré en 1952. Construit dans la partie la plus haute et sèche de Madrid, près d'autres bâtiments d'institutions scientifiques, il est en ciment armé ; dépôt et bureaux sont séparés. Le dépôt a des fenêtres nombreuses et larges, garnies de verres inactiniques *Termolux*, isolants thermiques et acoustiques. Le rayonnage, d'une capacité de 36 km linéaires, est tout en acier et le dépôt est pourvu d'une installation de chauffage et de réfrigération. La Direction des Archives et Bibliothèques met à la disposition des membres du C.I.A. toute la documentation publiée en la matière.

M. Gyöző EMBER, directeur général des Archives nationales de Hongrie, fait état de l'expérience hongroise en matière de bâtiments. Les Archives nationales de Hongrie, construites en 1910, ont subi des pertes lors de la guerre ; un des douze magasins, atteint par une bombe incendiaire, brûla entièrement, mais, grâce à la division du dépôt en sections indépendantes, isolées par des murs à l'épreuve du feu et grâce à la séparation des magasins et des bureaux, le feu put être localisé.

Il signale, d'autre part, l'installation dans des conditions très économiques de la microfilmothèque des Archives nationales (2).

Le Dr Stelio BASSI, directeur de la Bibliothèque d'Etat de Crémone, souligne la convergence d'intérêt des archivistes et des bibliothécaires en matière de construction de bâtiments. Souvent d'ailleurs, archives et bibliothèques sont logées dans le même édifice. Mais il souhaiterait que dans les archives qui s'accroissent de versements administratifs sans intérêt historique, une séparation matérielle s'opère entre le matériel historique, installé avec les bureaux dans l'édifice commun avec la bibliothèque, et le matériel administratif relégué à la périphérie (3).

Le Dr WINCKLER, directeur général des Archives de Bavière (Munich), indique la diversité des solutions adoptées en Allemagne en ce qui concerne la localisation des magasins. Dans les deux bâtiments les plus récents, à Wolfenbüttel (Basse-Saxe), les Archives sont à la périphérie de la ville, à Coblenz (Rhénanie-Palatinat) au centre. En Bavière, la question de la décentralisation n'a pas encore été résolue : dans l'ensemble, les magasins demeurent comme avant guerre, à proximité immédiate des bureaux, en ville. A Munich, la situation financière n'a pas permis d'aborder la question sur le plan pratique ; les Archives demeurent dans la situation provisoire de l'après-guerre.

Cependant, sur le plan théorique, il déclare s'en tenir à l'idée d'une décentralisation des

(1) Communication imprimée dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 3, 1956, p. 291-293.

(2) Cf. l'article de M. Bálint ILA sur cette question, à paraître dans *Archivum*, vol. VII, 1957.

(3) Communication imprimée dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 3, 1956, p. 294.

magasins : en dehors des villes, à une distance de moins d'une trentaine de kilomètres, ils présentent sans gêne appréciable — l'expérience l'a montré — des avantages de sécurité permanente.

M. Kjartan SVEINSSON, archiviste d'Islande, expose un procédé imaginé par lui-même pour gagner dans les Archives et les Bibliothèques une place de l'ordre de 40 à 100 %, procédé breveté dès 1924 par le British Patent Office. Il s'était rendu compte en effet que chaque travée de type traditionnel représente un espace de 80 cm environ donnant accès à des livres d'une profondeur de 12 cm environ de chaque côté, ou à des liasses de 22 cm — soit 80 cm pour l'accès à 24 cm (dans le cas de livres), à 44 cm (dans le cas d'archives). Il imagina donc d'élargir le passage à 1 m et de disposer ensuite les rayonnages perpendiculairement à ce couloir, de telle sorte que le passage fût constitué de part et d'autre des montants latéraux métalliques des rayonnages. Il suffisait de faire pivoter ceux-ci à angle droit pour en exposer le contenu dans le passage et ensuite de les repousser. On peut s'adresser aux Archives nationales d'Islande pour obtenir à ce sujet plans et informations.

M. Charles BRAIBANT, enfin, fait état des travaux entrepris dans les Archives françaises à son initiative depuis 1948 : aux Archives nationales, le rayonnage va se trouver porté de 200 à 240 cm ; dans les Archives départementales, 23 dépôts sur 90 sont en cours de construction ou de reconstruction complète et un nombre égal est l'objet d'agrandissements ou d'améliorations importants. Il rappelle à cette occasion qu'il estime indispensables dans chaque dépôt, outre des magasins ou des bureaux spacieux et commodes, une salle de conférences et d'expositions, un laboratoire de microfilms et une chambre forte, celle-ci destinée à recevoir les documents confidentiels et récents sans que les services aient à craindre d'indiscrétions. Les constructions sont de type très divers : à Rouen, les Archives de la Seine-Maritime seront logées dans une tour de 55 m de haut qui dominera comme un beffroi une nouvelle cité administrative sur les rives de la Seine.

Il insiste sur l'intérêt qu'il attache au système comportant des rayonnages compacts, dont trois types existent actuellement en France ; s'il coûte relativement cher et gêne les recherches simultanées, il permet de placer les documents à l'abri de la poussière et des indiscrétions ; il permet aussi l'emploi du verre comme matériau de construction, les rayons solaires ne pouvant en ce cas atteindre les papiers.

Il conclut à la nécessité d'intéresser par tous les moyens les pouvoirs publics à la construction des dépôts. Car cette question est capitale et conditionne toutes les autres améliorations et tous les développements qu'on peut souhaiter apporter aux services des Archives.

DEUXIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

(Jeudi 27 septembre, 10 h)

TRIAGE DES ARCHIVES

Président : D^r Wilhelm WINCKLER, directeur général des Archives de Bavière, président de l'Association des archivistes allemands.

Rapporteur : M. J. H. COLLINGRIDGE, O.B.E., Records Administration Officer, Public Record Office (Londres).

The Selection of Archives for Permanent Preservation

Report by

J. H. COLLINGRIDGE

[This Report on the problems arising out of the alarming rate of accumulation of modern State papers has been prepared by Mr. J. H. Collingridge, O.B.E. Mr. Collingridge has for some twenty years helped to administer the present statutory regulations (by « Schedules ») for eliminating valueless records in the Courts and Departments of State in this country. Following the adoption by the Government of the recommendations of the Committee on Departmental Records (to which reference is made in the following Report) he has recently been appointed Records Administration Officer, in charge of a new Records Administration Division of the Public Record Office ; his duties will be to co-ordinate and supervise the arrangements made by Courts and Ministries for introducing the new procedure, recommended by the Committee, for reviewing Government records and selecting documents for preservation in the Public Record Office. — D. L. Evans, Deputy Keeper of the Records.]

The subject of this rapport has already been explored at the *Table Ronde* Conference at Namur in April 1955 as part of the wider problem of *Papiers Administratifs Modernes* ; and the rapport prepared for that occasion and the ensuing discussions produced much valuable and interesting information, which the present rapporteur has freely and gratefully drawn upon. The Namur Conference, by examining the problem of selection in conjunction with the kindred problems which confront the modern archivist, and by eliciting in the informal atmosphere of a *table ronde* many facts not generally ascertainable from returns to a circular, has greatly simplified the task of preparing this paper. But it has also demonstrated very clearly how varied and obstinate are the difficulties involved in extracting from modern official documents those — and only those — which are likely to be valuable to posterity ; and how proper it is that they should be discussed as a separate problem by this International Congress.

It was very evident from the discussions at Namur that the selection of documents for preservation presents as between different countries a wide variety of problems and of procedures for dealing with them, reflecting generally in each country its political development, economy and national tradition. In industrialised countries, for example, the position is complicated by

ramifications of state control and the multiplicity of organisations whose records must be dealt with. In countries with a strong tradition of local autonomy, like England, it has not been possible to extend to local organs of government a uniform procedure for dealing with their records, such as exists in several European countries where there is a centrally controlled network of state record offices. In countries with a highly socialised economy like the U.S.S.R. and Poland, there appears to be an equally highly centralised control of records by the national archive administration, and extending over a wider range of organisations. This diversity of circumstances must be borne in mind in attempting to form a picture of the international position. It has also meant that in the limited scope of this rapport it has on some points been impossible to quote more than one or two examples from the wealth of information received. We have endeavoured to describe :

- 1) The methods of control used by archive organisations over the selection of what is considered worth keeping ;
- 2) The principles observed in making the selection ; and
- 3) The chief problems encountered.

1. METHODS OF CONTROL

Of the many national archive administrations which have contributed material for the compilation of this rapport, the great majority have reported that the elimination of state records is in their case regulated by law and that the interests of the archives are provided for. Of the minority, who report that the legislatures of their respective countries have not prescribed any control by the archives over the selection of documents for preservation, practically all nevertheless say that it is a long-standing usage for them to be consulted. In Norway, for example, the heads of central and local public institutions must refer destruction proposals to their Ministers, and it is customary in all cases for the Director of the State Archives to be consulted and for his advice to be followed ; in West Australia the Executive Council, whose approval must be sought for the destruction of departmental records, never grants it unless the application is accompanied by a certificate from the State Archivist that the records have been examined and are not worth preserving ; in the Belgian Congo a circular of the Governor-General prohibits the destruction by agencies of any documents of archive character.

Most of the current legislation providing safeguards for the transfer to the archives of material of permanent value is a growth of the last 50 years. The following are the dates of the operative laws in the countries named : Italy 1875-1939 ; England 1877 and 1898 (shortly to be repealed) ; Denmark 1902 ; U.S.S.R. 1919 ; Netherlands 1919 and 1929 ; France 1921 and 1946 ; Austria 1923 ; Northern Ireland 1924 ; South Africa 1926 ; Portugal 1931 ; Bavaria 1932 ; Scotland 1937 and 1948 ; Central Africa 1938 ; Finland 1939 ; United States of America 1943-1950 ; Venezuela 1945 ; Hungary 1951 ; Poland 1951 ; Yugoslavia 1952 ; Sweden 1953 ; Egypt 1954 ; Turkey 1956. But in the case of most countries possessing old accumulations of archives, it replaces earlier laws and regulations ; Egypt had such provisions in 1902 ; France had them in 1844 ; and Italy has an even more honourable record, for decrees were issued in Naples in 1831 and in the Papal State in 1839 providing for the systematic elimination of records and the preservation of historical material.

The most usual method of control over the elimination of worthless documents appears to be the requirement that every ministry, court or agency must submit to the Archives for approval a list of the papers which it proposes to destroy, giving particulars of the dates covered by each category or the period for which it is thought each should be retained. Such lists are customarily prepared by the agency concerned ; but in some countries a joint committee of departmental officers and archivists is responsible for their compilation. The details of the procedure in different countries vary considerably, particularly as regards the authority with whom rests the responsibility for final approval ; this may be the Director of the Archives (as in Denmark), the Minister responsible for the Archives (as in Italy) or a body such as the Junta

Superior de Archivos in Venezuela ; in the United States of America and (under the arrangements hitherto current) in England the list as finally settled has to be submitted to the legislature before it can become operative. As examples the practice of two different countries who have supplied a detailed account of their procedure may be cited. In South Africa, following a preparatory investigation by the Archives depot at Pretoria, the Government department wishing to dispose of records must submit a schedule giving : 1) A full description of them (every file, if they do not fall into series) ; 2) Their dates ; 3) Their estimated quantity ; and 4) The reasons for rejecting them. The schedule is then worked over by two separate archivists, after which they compare notes deciding what specimens or further particulars should be asked for. Next follows an inspection of specimens, usually at the Department's office, and discussion with the Department. There is then a report to the Chief Archivist and any necessary further discussion and inspection. Finally the schedule is submitted to a Scrutinising Committee (appointed by the Archives Commission from among its members) for final decision. Some or all of the features of the South African practice are present in the procedures of all the countries who use the scheduling system. But it lacks one characteristic of the arrangements existing in several countries, namely, the consideration of the elimination proposals by a joint committee of representatives of the archives organisation and of the agency concerned. In the U.S.S.R. on the other hand the responsibility for preparing the elimination list rests in each case with a committee of members of the staff of the institution concerned, described as the « commission of experts », of whom the archivist of the institution is always one. Having scrutinised the files due for review, they submit a list of those they propose for destruction — on a prescribed form and signed by themselves and the head of the institution — to the appropriate archive organisation. The lists are submitted for checking and approval to « commissions of revising experts », who are appointed by the Chief Archive Administration and its local organisations and are composed of historians, archivists, economists, lawyers and other appropriate specialists.

A different type of destruction list exists in some countries — a general disposal schedule covering types of documents common to all or several agencies — which supplements as a rule the special provisions made for individual agencies ; Sweden has general instructions of this type of which the most important covers duplicates, copies, statistical primary material and « hollerith » cards. In the United States of America a considerable number of « general retention and disposal schedules » have been issued covering such subjects as « Civilian Personnel Records », « Expenditure Accounting Records » and « Travel and Transportation Records » ; they not only list classes of documents which may be destroyed after specified periods, but also related classes which must be permanently or indefinitely retained. Similar general lists of documentary material common to all or most state institutions — including classes which must be preserved — are issued in the U.S.S.R. by the Chief Archive Administration. The Directorate General of the Polish National Archives has also just prepared a list specifying standard retention periods for statistical files, personal files, pay lists and other types of documents found in nearly all departments.

Another form of elimination authority is being introduced in Germany. Bavaria has adopted in the case of some Government departments — and intends to adopt for all — the practice of using a preservation list as the authority for elimination instead of the old list of classes which may be destroyed : the department requests the Archive Administration to indicate which classes are considered worth preserving as archives ; this done, the department may order the destruction of all other classes. The Bundesarchiv of the German Federal Republic reports that it has a project for a reformed procedure, by which the material for selection can be radically reduced, but that this has not got beyond the planning stage. Details are not given ; but, whether or not the new system is on the same lines as that which is coming into use in Bavaria, the experiment in both cases will be watched with interest. For it is clear that there is a grave danger (which will be referred to again in this rapport) of the task of selection becoming unmanageable under modern conditions, unless the documents presented

for appraisal to the archivist can be limited to those classes which are likely to contain material of permanent worth. Another practice tending in the same direction is also reported as used in Germany, and in Poland as well : certain specified types of working papers and other material of ephemeral importance — designated in Germany « *weglegesachen* » or « *weglegeakten* » — can be disposed of at an early date without being submitted to the archives.

In the United States of America the elimination of documents of Federal agencies is regulated both by the « general retention and disposal schedules » already mentioned and also by « agency disposal authorities » (which cover the records offered from time to time by individual agencies for retention in the National Archives and take the form of either « lists » of existing records of types no longer accumulating or « schedules » giving continuing authorisation in respect of types of record which will go on accruing). The making of the general schedules and the approval of the disposal authorities is the responsibility of the Archives Division of the National Archives and Records Service. But the Service maintains also a Records Management Division, which is concerned with records before they come to the National Archives and with the running of the Federal Record Centres. This Division's activities are aimed at creating « fewer and better records », and it conducts surveys of records and records management practices in the agencies. The Archives Division of the Service aims at co-operating with it so closely that recommendations by agencies for the disposal of records need never be negated. The Records Branches of the Archives collaborate with the Records Management Division in : 1) Reviewing the results of surveys and drawing attention to records which should be marked for permanent retention ; 2) Reviewing the disposition actions indicated in schedules or disposition plans ; and 3) Lending personnel for the conduct of surveys. At the same time the Branches are expected « to keep in touch with the agencies allocated to them and have a sound knowledge of their over-all record system », for the purposes of the appraisal of records.

Of the countries whose system of control is not legally based on the issue of directions in the form of authorised lists, France is an important example. A decree issued in 1936 provided, in the case of the central administration for — the periodical transfer of all registers, files and the like to the Archives nationales for preservation or review ; approval by the Commission supérieure des Archives of all eliminations of documents transferred ; release of papers by Ministries after examination on the spot by a representative of the Direction des Archives. Since 1951 the Direction des Archives has developed a machinery for the execution of the last-named of these provisions, which is reported to be working very successfully. Permanent « Missions » of archivists from the Archives nationales are established in the offices of individual Ministries, with the duty of classifying the papers which have ceased to be of immediate interest to the Ministry, authorising the destruction of those which have neither administrative or historical value, and arranging the transfer to the Archives nationales of those which are considered of historical interest and are no longer needed by the Ministry. Those still required for administrative purposes are retained for the time being by the Ministry — to whom, it is said, their interest or existence is often revealed for the first time as a result of the Mission's activities. This liaison arrangement has already been installed in three or four Ministries and it is hoped to extend it to others. In the case of the French provincial administration it appears that under the regulations of 1936, records are transferred from time to time to the local Archives départementales, where they are reviewed after a specified period, and are either added to the records permanently preserved there, put aside for provisional retention, or sent for pulping.

A reform in the method of controlling the selection of official papers for preservation is taking place in England, as a result of the report (in 1954) of a « Committee on Departmental Records » presided over by Sir James Grigg. Under the existing law, as has already been mentioned, the elimination of valueless records has been regulated by « schedules » agreed between the department concerned and the Public Record Office. Inspection by the Public Record Office of specimens of the classes of documents proposed for destruction must precede approval of a schedule. But the execution of a schedule, including the extraction of individual documents

of historical value, has to be left to the department, and the Public Record Office has no control over it (though the existence of a liaison section at the Public Record Office for the past few years has facilitated consultation in cases of doubt). The schedule procedure is now to be abolished ; and the selection of documents for preservation (according to principles described in another part of this « rapport ») will be in the hands of a « Departmental Record Officer » in every department, who will work under the supervision of — and, for the purpose of appraisal of value for historical purposes, in collaboration with — a new « Records Administration Division » of the Public Record Office. This Division is composed of a « Records Administration Officer » and a small number of « Inspecting Officers », each in charge of a group of departments. The fundamental principle of the arrangement is that departments will be responsible for selecting their records for preservation and the Public Record Office will be responsible for co-ordinating these arrangements and supervising, on behalf of the Government as a whole, the way in which they are carried out by departments. The new liaison organisation is already in being ; but its work has so far necessarily been of a preparatory nature only. The Public Record Office of Northern Ireland, which has used since 1924 the same scheduling arrangements as in England, reports that it too intends to try out the procedure recommended by the Grigg Committee.

The preparation of comprehensive lists of the records of each department or agency is apparently becoming an essential part of the machinery of selection in some countries. It has long been recognised as desirable, if not necessary, in preparing a comprehensive destruction schedule for a particular agency to issue — in order to demonstrate that no important information will be lost — a complementary list of classes of documents which are to be preserved. This appears to be the normal practice in the U.S.S.R. ; and it has been done in suitable cases in England under the old procedure. An extension of this usage is the requirement — commended by the Rheinland-Pfalz Staatsarchiv — that all departments shall prepare an inventory of all the classes of records which it keeps. In the United States of America every Federal agency must under Regulation of 1951 compile « records control schedules » for all its branches (not to be confused with the « general retention and disposal schedules » and « agency disposal authorities » which, as already stated, constitute the legal authorisation to eliminate) ; these specify every class of record in use and the treatment accorded to documents in it when they pass out of active use. In Poland every agency is reported already to have for the most part a classification of files in which is shown how long they are retained, either perpetually or for so many years. Mauritius has an ordinance obliging all departments to keep an inventory of their records.

The requirement that elimination proposals shall be approved by the archive organisation is in some countries strengthened by a complementary requirement that records shall be periodically reviewed. In Egypt there is an annual review prior to the submission of documents to a selection committee. In Hungary public offices must review documents more than five years old. In Rheinland-Pfalz documents more than ten years old not required for current business must be offered to the Staatsarchiv at regular intervals, for retention or review. Records of the central administration in France must also — as has already been seen — be periodically transferred for preservation or review. In Yugoslavia too periodical review is required by law. In England under the new arrangements about to be instituted periodical reviewing, as will be shown, is to play an essential part.

As has been shown the obligation for agencies to obtain the sanction of the archives organisation to their plans for the destruction of papers is provided for by many Governments. It is less common to find that the officers of the archives have the right or opportunity to control the execution of those plans. In both Sweden and Finland however, they are, in the course of inspections which they are empowered to make, able to see that the regulations are observed ; a similar right of inspection exists in Denmark, but only over the records of judges and police commissaries. In Austria it is understood that there is provision for the archivists to co-operate with the departmental officials in the work of selection, and to examine records which

Departments retain and do not include in the periodical transfers provided for in the regulations. In Germany, in Rheinland-Pfalz, records 10 years old must be offered periodically to the Staatsarchiv, who then, in collaboration with the agency concerned, select what is to be preserved. In Denmark for a long time Ministries have been accustomed to transfer to the State Archives records only three or four years old — an arrangement which places the officials there in an exceptionally favourable position to watch over the archives in formation. A device used in France for keeping a check on the proper and punctual execution by administrations of the elimination arrangements agreed with them is that the archive organisation should arrange with the agency responsible for disposing of official wastepaper to keep it informed about transmissions of waste.

In comparing the various precautions taken in different countries to ensure that the appraisal of records is carried out properly, note should be taken of the extent to which Government departments and agencies have trained archivists on their staffs. The Ministry of Foreign Affairs in Denmark possesses qualified archivists; the French Ministries of Foreign Affairs, War, Marine and Colonies have autonomous archive services; and in Switzerland too some departments have trained archivists who are responsible for the work of selection. That this is not an ideal arrangement from the archival point of view is obvious: records of state government need to be treated as an organic whole for the purpose of selection; for many of the branches of a modern government are closely interconnected in their activities, and ultimately too the historian will wish to be able to study them as a whole. The arrangement does however ensure that, where the insistence of departments dealing with particularly confidential business on retaining complete control over their records cannot be overcome, elimination of documents will nevertheless not be carried out without regard to the needs of research; as it sometimes is in the case of departments, or branches of departments, powerful enough to evade the legal control of the national archive organisation.

The use of mixed committees of archivists and departmental representatives for the purpose of discussing and settling elimination proposals is common. The minister of the department concerned appoints them in Italy; Spain and Yugoslavia also have them; and so too, under the procedure hitherto obtaining, England and Northern Ireland. In Turkey, after a preliminary sifting of documents by committees at a lower level, there is a final review by the Archives Advisory Board of the Central Committee, which consists of archivists and academic experts together with a representative of the department concerned. Elsewhere, as in Egypt (for an annual review) and Mauritius, the use of destruction committees is reported, though the composition of these is not stated. Special mixed committees also appear to have been appointed for the purpose of drafting or approving general instructions on elimination in Finland and Sweden (including also in both cases academic representatives) and in Denmark.

The employment of academic representatives has been mentioned as a feature of some of the mixed committees just described. Reference must also be made to other functions performed by outside experts, academic and otherwise, in the selection arrangements of various countries. They form, for example, a constituent part of the Scottish Records Advisory Council, which is consulted about all destruction schedules in Scotland. In the U.S.S.R. the commissions of revising experts, mentioned above as responsible for the final approval of destructions lists, are composed of historians, economists, lawyers and other appropriate specialists, in addition to archivists. Little information is to hand about the extent to which individual outside experts are consulted by archive organisations on problems of selection; the committee which drafts elimination instructions in Finland makes use of them; in England it has only in the past been done very occasionally, but the Grigg Committee's report includes a recommendation that the Public Record Office should form a panel of historians, economists and other experts and consult it regularly.

On the usefulness of intermediate repositories or record centres in connection with the selection of records divergent opinions have been expressed. It is necessary to remember that in those countries which have had them for several years past the principal reason for establishing

them was the need for more satisfactory storage for papers which are no longer in current use but not yet reviewed, or ripe to be reviewed, for the purpose of preservation. The Federal Record Centres in the United States of America are understood to have been primarily intended to free expensive central office accommodation and filing equipment of all papers but those needed for current business; while the « Limbo » scheme in England — under which the Public Record Office maintains the repositories, but the records stored remain entirely in the control of the departments who deposit them — was chiefly intended to ensure that departments should not be allowed to store records under unsafe conditions. It seems that in most other countries the intermediate storage problem has not been so acutely felt; though Spain formerly had a repository for this purpose (unhappily destroyed by fire in 1939), Sweden plans one, one of the Swiss cantons (Vaud) is erecting one, and Poland has in the provinces storage arrangements under the control of the State Archives. Some countries state that they regard intermediate repositories as serving no useful purpose to them. Other devices for securing the proper selection of records for the archives have, they report, been found adequate. In Denmark very early transfer to the Archives, in France the use of « Missions », and in the U.S.S.R. a highly centralised system of control by the State Archive Administration, are preferred. In Finland, where an intermediate repository has been in temporary use to relieve an acute lack of storage space, permanent repositories of this type are regarded as inconvenient. Nevertheless the record centre system in its fully developed form — entirely run by the State Archive Service and regularly receiving all records when they pass out of active use — is regarded by the countries who have it as the most effective instrument for selecting records worthy of preservation. In the United States of America the National Archives and Records Service maintains a network of centres for records of the agencies of the Federal Government, and individual States have begun to establish similar repositories. An agency transferring documents to the Federal Record Centers is expected to indicate at the time of transfer whether the records are scheduled for disposal and in what manner. The disposition activities at the Centres have three major objectives: 1) To assist the National Archives and Records Service in identifying records of enduring value; 2) To assist agencies in establishing the periods for which their records should be retained; and 3) To remove from the centres all disposable records promptly, always with the concurrence of the agency concerned. In the case of classes of records where documents of permanent and temporary value are mixed together, the necessary screening is done at the Record Centres. In Central Africa too there are three Records Centres maintained by the Records Management Service of the Archives for the reception of obsolete or semi-current records of both the Federal and the Southern Rhodesian Governments; there too the selection of records for preservation is done by the archivists. It would seem therefore that, so far as the work of elimination is concerned, the value of intermediate repositories depends on the degree of control allowed to the archive service which runs them. Where the service has charge of this work, or adequate power to supervise it or collaborate in it, the repositories offer admirable opportunities for systematising the procedure and improving the standard. Where however, as in the case of the English « Limbo » repositories under the conditions which have hitherto existed, the departments depositing records there have entire control of all work done on them, there is a danger — regarded by the Grigg Committee as serious — that such departments may take a wrong advantage of the existence of adequate storage and neglect their responsibility for eliminating what need not be kept. On the other hand the existence of intermediate repositories, either of the « Limbo » type or run by administrative departments, greatly facilitates control of the execution of the authorised destruction arrangements. In the Netherlands some Ministries have found it useful to set up a central depot to which papers of their outside offices must regularly be sent, and this practice — which is being more and more adopted — is appreciated by the State Archives for the opportunity it gives for overseeing the application of the elimination lists. Hungary too, it is understood, has felt a need for archive offices to have local depots where selection work could be done on records of smaller local government departments.

2. RINCPLES OF SELECTION

The principles to be observed by those responsible for selecting documents for preservation wherever they have been formulated appear to be, in broad outline, the same whether or not they are based on legal authority. In some cases, minimum periods of retention are obligatory for particular categories, such as ballot papers, or documents relating to contracts. But from the archival point of view it is only the obligation to preserve, or the authorisation to destroy, specific types of papers that calls for consideration. So far as obligatory preservation is concerned there is — apart from specific provisions which require permanent preservation for purely legal purposes — no attempt as a rule to establish by law or decree any close definition of the documents which must be kept on account of their public value. There is however one exception — the law sometimes prohibits absolutely the destruction of any papers older than a certain date; in France and Scotland this is 1800; or it may be a year of political or constitutional significance as in Denmark (1848) or England (1660). Other archive organisations which report a similar date limit for destruction are Italy (1870), Monaco (1850) and Nice (1860 — the end of Sardinian rule); but it is not clear whether in these cases the restriction is obligatory by law. Where detailed regulations or instructions have been worked out, on the basis of general legal provisions, by the archive organisation, it is usual to find that documents of permanent interest for legal, administrative, historical, scientific or cultural purposes are excluded from destruction; commonly too there is an injunction to preserve specific categories such as registers and indexes or muniments of title. One or two less usual preservation rules of particular countries must be mentioned. Italy pays special attention to preserving records of key or crisis years, such as the World War II period. (Italy has also in view in this particular example the need to provide a substitute for material lost in the fighting; so too the Public Record Office of Northern Ireland takes into account in its preservation policy the destruction of the Irish Public Record Office at Dublin in 1922.) Norway similarly takes care to preserve adequate records of wartime or emergency organisations. This last is a practice which it is surprising not to find figuring more prominently in other countries' accounts of their selection arrangements; for the records of defunct emergency organisations are only too liable to suffer complete destruction if left to the mercy of their official custodians, though their potential usefulness for administrative purposes in event of a similar emergency arising again (to say nothing of historical value) should be obvious. There is one type of document over which the preservation policy of different countries varies considerably — the personal file. In Denmark it is always preserved. In the communal archives of Nice it is destroyed. In Rheinland-Pfalz only important personal papers are kept. In the Tirol a general provision that records of genealogical value shall be kept presumably limits destruction. In England hitherto personal files have generally been scheduled for destruction; subject however to a general rule that any papers of historical or genealogical value will be preserved; and certain types of personal records such as the records of service of men in the armed forces are at present excluded from destruction; (on future policy more will be said below).

There appears to be general agreement also on what should in principle always be destroyed. The Swedish list (duplicates, copies, statistical primary material and hollerith cards) and the Italian (minor business papers, duplicates, primary statistical material and printed matter) are typical. Two countries however have reported a policy limiting the complete destruction of classes of papers on the elimination list. In South Africa documents of provincial offices or administrations containing information which will be preserved in other documents destined for the Union Archives at Pretoria are not on that account invariably destroyed: they are often preserved in the provincial archives for the benefit of local students, who are thus saved the inconvenience of having to seek their research material at a distant capital. The practical value of such a policy must be commended, but the perennial shortage of storage accommodation which curbs the activities of so many archive organisations will inevitably prevent its being widely imitated. In Norway a representative selection of papers in eliminated classes is

preserved. This has been done too by the Public Record Office in England for many years past, though without legal authority and not as systematically as it should be. The practice of preserving samples seems to deserve more study than it generally receives. It will be referred to again as offering a partial solution of one of the archivist's more difficult selection problems; but, whatever may be thought of its potentialities for that particular purpose, it is suggested that a periodical and systematic retention of specimens of all destroyed material ought always to have a place in the routine of elimination.

3. PROBLEMS OF SELECTION

In setting out the main problems which arise in connection with the work of selection it will be necessary to refer further and in some detail to the proposals of the Grigg Committee. For they represent the most recent attempt to produce a comprehensive plan for dealing with these problems, and include some revolutionary features; one of which — the substitution of a close liaison between departmental and archive officials for the time-honoured system of destruction schedules as the means of regulating elimination — has already been noticed in the account given of the machinery used by various countries for that purpose. The existence of such machinery should remove one difficulty often encountered by the archivist — ignorance on the part of departmental organisations about their own records (attention has been drawn by the Rheinland-Pfalz Staatsarchiv to the need for every department to have an efficient and well-informed « archivpfleger »). The institution of « Departmental Record Officers », will mean that every English Government agency will have someone who can — as the Grigg Committee puts it — « control or at least know the whereabouts of all papers in the department ». This responsibility is to cover arranging for the proper disposal of the « private office » papers of Ministers and high officials — a type of document which almost invariably escapes investigation by the archivist; even, it is understood, in the case of the « cabinets ministériels » of the French administrations where there is a « Mission » from the Archives nationales.

The determining of the potential value of documents to posterity for research is, as it has been stated, now recognised almost everywhere as an operation which should be subject to control by the archivist. This control, however it be exercised, is a comparatively simple matter so far as it is possible to direct the elimination or the preservation of entire classes or series of papers. It is the handling of the « mixed » classes — where the permanently valuable material must be segregated from the worthless — that has always been difficult and laborious. The task can be to some extent simplified by marking papers which must be preserved. This practice is reported from the German Federal Republic, Finland and Bavaria; and it was done in the case of papers worked over by the compilers of the official War Histories in England. But it will still be necessary to review the whole of such classes in order to ensure that everything not of permanent value is rejected. Archive organisations who have had to leave the execution of elimination arrangements to departmental officials have often been dissatisfied with the quality of the selected residue of such classes when it reaches the archives; and under the present-day conditions the chance of them being accorded proper treatment is still less. (It must here be suggested, by way of parenthesis, that the evaluation of the whole contents of a « mixed » class at the time when they pass out of current use is unwise: one or two English departments have attempted it, but have found a complete reappraisal necessary when the time came to send the class to the Record Office.) The Grigg Committee has devised a method by which official papers in England can be effectively subject to appraisal for the purposes of research through the medium of the joint organisation of Departmental Record Officers and Public Record Office Inspecting Officers already described. The selection of documents is to be operated in two stages. There will be a « first review » of all papers (other than « particular instance » or case papers, for which a special procedure is prescribed) not more than five years after they have passed out of active use; at which the department will discard what it no longer needs to

retain for its own purposes. The Public Record Office will have no part in it (beyond seeing that it is properly carried out); for it is considered that papers which have ceased to have value for the administrator after so short a time can safely be assumed to have no predictable value for the research student either. By this means the papers to be submitted for direct appraisal by persons qualified to judge their value for research can be reduced to a manageable quantity; and there will be a « second review », when the papers retained at the « first review » are about 25 years old, at which they will be jointly considered by the Departmental Record Officer and the Inspecting Officer and all not judged worth keeping permanently for either administrative or research purposes will be disposed of.

Another of the great problems to be faced to-day is that it is proving impossible without prohibitive expense for selection to keep up with the rate at which documents are accumulating. Suspension of selection work during periods of war or economic stringency has made the need to find a remedy all the more pressing. The Grigg Committee concluded that this can only be done if it is as far as possible made a routine duty for low-grade or « junior » staff; their task being confined to extracting documents at the « first review » in accordance with instructions drawn up by more « senior » staff, that is, the Departmental Record Officer following the procedure already described. It will be necessary that the instructions should describe the documents affected in accordance with the nomenclature or classification in use in the department; (the Archives General of the Netherlands have pointed out how desirable it is that all destruction lists should conform to this principle, so that the routine work of elimination can be entrusted to « junior staff ».) It will also mean the abandonment of the present usual practice of scrutinising the contents of files: it must be possible to assess the contents of a file by its title alone. In order to fulfil these requirements many departments will have to modify their present registration arrangements; so, to enable Departmental Record Officers, in consultation with the Inspecting Officers, to plan these changes, and also to work over all existing papers, a transitional period of five years is to be allowed before the new procedure is introduced. It should be noted that the Grigg Committee recognise the need for some elasticity in the application of the proposed changes, but stipulate that any deviation from them should have the concurrence of the Public Record Office.

In making their recommendation for the subjection of all papers to the double review just described, the Grigg Committee made an important reservation in the case of what they have designated « particular instance » papers. These are the (often very large) groups of papers, the subject matter of which is the same in each group, though each individual case file, document or entry relates to a different person, body or place; obvious examples are census records, records of the registration of births, marriages and deaths, the personal records of men in the armed forces, tax assessments, and statutory returns made by commercial bodies. Many of these groups contain information which will be of interest to future historians, but the question of their preservation involves a number of problems. For one thing their bulk is enormous; (in some cases under the procedure hitherto followed the Public Record Office has agreed to the preservation of a proportion only, for example, every hundredth file, or the records for every tenth year). Also, the information they contain is in some cases duplicated or summarised in other records or in printed publications. Also, in certain cases they contain information supplied to the Government under a pledge of secrecy. The Grigg Committee have suggested as a general principle that because of the frightening conditions of bulk and with the exception of births, marriages and deaths, only those papers should be kept which are capable of being reduced to a statistical sample. Otherwise, they have proposed that a committee under the auspices of the Public Record Office should conduct a census of such papers, determine which if retained would give the greatest amount of information in the smallest amount of space, consider whether any change of practice is desirable concerning confidentiality, and decide which papers, and in what quantities, should be preserved. The general principle proposed is novel, inasmuch as most archive organisations have generally regarded themselves as bound to keep papers likely to be useful for genealogical or biographical

research. But it should be noted that the Grigg Committee's view is supported by the *Report on Paperwork Management*, presented to the Congress of the United States of America in 1955, which expresses a doubt whether records of personnel ought for the modern period to be kept so extensively. Nevertheless the question which « particular instance » papers are to be kept will not be easy to decide: historians know well that the investigation of a « particular instance » can open up a general line of research; and there are not wanting cases in recent years where evidence of ancestry has had great practical importance to individuals for the purpose of establishing their civic status. It will also be necessary to develop a policy on the right quantities to keep by way of samples.

A problem to which attention has been given by the Staatsarchiv of Rheinland-Pfalz is the extraction of ephemeral papers (« weglegesachen ») from files destined for preservation before they are transferred to the archives. It appears to have been studied in more than one country in the past, and devices have been proposed for segregating such papers from the time when they were put on to the file in order to facilitate their withdrawal in due course if it should be decided to preserve the more important contents of the file. They seem rarely to have been adopted. But in spite of the fact that in recent years more drastic and summary methods of reducing the mounting accumulation of official records have been favoured — the amount of such ephemeral material on a file can be substantial and the process of removing it before transfer to the archives correspondingly laborious. A suggestion has also been put forward in England that in the case of certain kinds of file a worthwhile quantity of paper could be disposed of at the proposed « first review » if papers of the « weglegesachen » type could be kept apart from the main contents of the file.

* * *

M. Pietro SARDELLA, attaché au Centre national de la Recherche scientifique (Paris), intervenant comme historien et non comme archiviste, exprime l'avis que les triages doivent être faits dans l'intérêt de la Science et non pas des archivistes. Dans le passé, les éliminations ayant été faites de telle manière que les archives ne fournissent aux historiens que des moyens incomplets d'information, il voudrait que soient réexaminés les critères de triage tant au niveau du C.I.A. qu'à celui des Directions nationales d'Archives.

Le Dr David L. EVANS, O.B.E., Deputy-Keeper of the Records (Londres), explique les raisons pour lesquelles le rapport a été établi par son collègue M. Collingridge, récemment nommé « Records Administration Officer », dans le cadre de la réforme des Archives anglaises, alors que lui-même avait été désigné comme rapporteur. Il expose ensuite la méthode suivie par lui pour la compilation du questionnaire: la variété extrême d'organisation des Archives dans les divers pays ne rendait pas souhaitable un questionnaire trop précis; il était préférable de demander un rapport sur les méthodes employées dans les divers états. Trente institutions d'Archives ont répondu. Puis M. Evans rappelle que dès le XVIII^e siècle d'éminents historiens ont commencé à s'intéresser aux accumulations de matériaux d'archives. Ainsi Gibbon, dont le premier livre, écrit à 24 ans en 1760, était son *Essai sur l'étude de la Littérature*; il commence par cette phrase solennelle — qui sera développée dans son *Decline and Fall of the Roman Empire*: « L'histoire des Empires est celle de la misère des hommes. » Il y discute assez longuement de la méthode de l'histoire et fait allusion à la multitude des faits historiques. Parmi ces faits il en est qui n'ont aucune autre signification que leur propre existence; d'autres peuvent servir de chaînons dans un raisonnement en vue de conclusions limitées; mais il y en a aussi quelques-uns d'essentiels qui jouent un rôle actif et fondamental dans le système général. Mais ils sont rares et plus rare encore est l'esprit humain capable de les dégager du vaste chaos des événements et de les montrer à l'état pur. Aussi n'est-il pas surprenant que Gibbon polémique avec d'Alembert. Celui-ci voulait qu'« à la fin d'un siècle on rassemble tous les faits, qu'on en choisisse quelques-uns et qu'on livre le reste aux flammes ». « Conservons, dit Gibbon,

conservons-les tous précieusement. Un Montesquieu démêlera dans les plus chétifs des rapports inconnus du vulgaire. Imitons les botanistes. » Certes on ne peut obéir à la consigne de Gibbon et tout conserver pendant des siècles. Nous ne le pouvons pas et, si même on essayait, archivistes et historiens seraient submergés sous cet océan.

Revenant au rapport de M. Collingridge, il fait allusion au rapport de la Commission Grigg sur les archives administratives anglaises (1954) dont il est question dans le rapport et souligne qu'actuellement la « crux » est de savoir si le dossier (file) doit être regardé comme une unité en matière d'élimination ou s'il faut descendre jusqu'à la pièce (individual paper).

Il achève son exposé en montrant la responsabilité de l'archiviste dans les triages et par conséquent sa responsabilité dans la conception que la postérité se fera de notre temps. Car l'intérêt de l'historien et de l'économiste varie selon les époques et même en faisant de son mieux, l'archiviste ne peut jamais savoir avec certitude quels types de documents on souhaitera consulter dans l'avenir.

Le Dr Virgilio GIORDANO, directeur des Archives d'Etat de Caltanissetta (Sicile), traite successivement de trois problèmes techniques :

1° Les *listes d'éliminables* (formulari di scarto) en raison de leur caractère de sélection mécanique, sont peu souhaitables ; des listes de documents à conserver seraient préférables, à condition qu'elles ne signifient pas que tout matériel n'y figurant pas devrait normalement être éliminé. L'archiviste devrait être consulté en toute hypothèse avant toute dispersion ou destruction.

2° Des *Centres documentaires intermédiaires* seraient à prévoir, en Italie spécialement, car ils permettraient de tourner les obstacles majeurs que rencontre l'archiviste ; les administrations pourraient maintenir leurs papiers à leur disposition exclusive et avoir ainsi une garantie absolue du secret. Ces centres seraient administrés par les bureaux sous la surveillance de l'archiviste.

3° Peut-on éliminer les *registres d'enregistrement du courrier* (protocolli di corrispondenza) ? Les théoriciens de l'archivistique exigent leur conservation définitive ; de fait, dans le passé, ces registres étaient tenus de manière telle qu'ils pouvaient permettre d'identifier un papier (date, auteur et destinataire, objet). Aujourd'hui, il ne s'agit plus que d'un instrument de distribution de courrier entre les services, tenus de façon plus que sommaire, avec de simples sigles ; ils n'ont pour seul but que de témoigner de la date certaine d'une lettre et de son attribution à un service donné, pour instruction. Toute recherche ultérieure est impossible et l'élimination pourrait être recommandée (1).

Mlle Lisa KAISER, archiviste du Bureau fédéral de Statistique (Wiesbaden, Allemagne), traite ensuite de la sélection du matériel primaire de statistique, à la lumière des réponses à un questionnaire envoyé il y a quelques années aux administrations centrales d'Archives et aux Services de Statistique d'une vingtaine de pays (2).

M. Charles BRAIBANT, directeur général des Archives de France, précise une phrase peut-être ambiguë du rapport : la France possède bien des listes d'éliminables. Certaines administrations (Justice, Finances) en ont établi avec le concours des Archives et un long tableau d'éliminables a été joint au règlement des Archives départementales de 1921, mis à jour en 1930. Mais de telles listes ni des réunions de Commissions mixtes d'archivistes et d'administrateurs ne remplacent l'expérience personnelle de l'archiviste qui, de fait, possède en dernier recours le droit de vie et de mort sur les documents. Il faut, il est vrai, agir avec une extrême prudence ; ici, comme en Cour d'Assises, le doute doit profiter à l'accusé.

(1) Communication publiée dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 3, 1956, p. 312-316.

(2) Cf. *infra*, p. 75-80.

Il donne ensuite des précisions sur le fonctionnement des missions d'archivistes des Archives nationales qu'il a créées dans plusieurs ministères et qui, avec le concours des administrations elles-mêmes, prennent une extension significative. Aidés par le personnel d'exécution du ministère même, pour toutes les besognes matérielles, les archivistes ainsi détachés répartissent les papiers en trois lots : les dossiers sans valeur historique et sans intérêt pour l'administration sont détruits immédiatement ; ceux qui n'ont pas perdu toute utilité administrative, mais qui se sont trouvés exilés dans quelque sous-sol et qui ont été perdus de vue sont remis aux services intéressés ; ceux enfin qui n'ont plus d'utilité administrative mais qui peuvent être utiles à l'histoire sont versés aux Archives nationales où ils arrivent classés, cotés et où il n'y a plus qu'à les mettre en place.

M. Antonio MATILLA TASCÓN, directeur des Archives du Ministère des Finances (Madrid), estime que les éliminations de documents administratifs se font à quatre moments distincts :

1° Dans les bureaux eux-mêmes — ce qui est proprement intolérable, bien que fréquent ;
2° Aussitôt après l'entrée des papiers aux Archives — ce qui peut se faire de façon automatique s'il existe un code des types de documents, avec indication de la durée de conservation, un excellent exemple étant fourni par les Archives départementales françaises ;
3° Dans les Archives, par le travail continu ou périodique du triage, nécessité par le besoin d'accueillir de nouveaux versements ;

4° Une révision générale du contenu du dépôt en vue d'éliminations massives.

Le travail de triage est grandement facilité par la tenue d'un « *Inventario topográfico perpetuo* ». Les liasses de dimensions normalisées sont disposées sur les rayons et chaque place reçoit un numéro immuable. L'identification en est assurée par un livre-inventaire à raison d'une feuille par place. Quand la liasse doit disparaître, son emplacement sur le rayon et dans le registre se trouve libre et prêt à recevoir un remplaçant. La numérotation s'opère de 1 à l'infini ; la seule condition est l'uniformisation du format des papiers administratifs. Un tel procédé rend aisée la gestion du dépôt et M. Matilla souhaite vivement que son emploi soit généralisé dans les Archives administratives des divers pays.

Pour M. Antal SZEDŐ, vice-directeur du Centre national des Archives de Hongrie, le triage est l'un des travaux les plus délicats de l'archiviste ; en fait il est très difficile de rédiger un guide de triage dispensant de l'obligation de réfléchir et de pondérer. Un décret de 1951 réglemente en Hongrie la matière. Il interdit d'une part toute destruction de documents antérieurs à 1867, de l'autre, il permet des éliminations de principe, dont les listes sont publiées en annexe, en réservant aux seules archives le soin d'opérer les triages.

Avant 1945, de nombreuses autorités administratives pratiquaient le triage automatique, chaque rédacteur indiquant sur le dossier la date limite de conservation en ne considérant que le seul aspect administratif ou juridique et non la valeur historique. Aujourd'hui l'avis de l'archiviste est en outre demandé, mais le triage demande du temps et en conséquence l'archiviste n'est pas toujours bien vu. De plus il est stipulé que 40 % de la valeur des papiers envoyés au pilon seront distribués entre ceux qui assurent le triage. Aussi la quantité de documents à détruire s'est-elle accrue aux dépens de la qualité du travail. On a pu, cependant, obtenir que l'on tienne aussi compte de cette qualité de l'exécution. En tout cas le fait que l'archiviste soit désormais consulté est important, et on veillera à ce que cette tendance se développe dans l'avenir.

Le Dr Helmut KRETZSCHMAR, directeur des Archives générales de Saxe à Dresde, expose les conditions qui, dans la République démocratique d'Allemagne, déterminent les principes et les problèmes du triage :

1° La question du triage ne se pose point ou presque point pour les fonds anciens. Les fonds anciens — il y en a dans les archives domaniales et économiques — sont, en général, conservés à titre définitif.

2° Depuis quelques années on a publié des listes d'instructions pour l'élimination des documents de l'administration moderne. Ces instructions sont élaborées par les archivistes d'Etat en collaboration étroite avec les fonctionnaires des services administratifs. On prépare, en outre, des listes d'instructions pour les entreprises économiques.

3° Les archivistes des services centraux et locaux ainsi que des entreprises économiques sont obligés, en vertu des lois promulguées en 1950 et en 1951, d'élaborer des listes de tous les documents à détruire et de les soumettre à l'examen des Archives d'Etat.

4° La réorganisation des services administratifs survenue en 1952, a supprimé les ministères des anciens territoires (Mecklembourg, Thuringe, Saxe, etc.) et les a remplacés par 14 « rayons » administratifs qui correspondent à peu près aux départements français. Presque tous les documents des anciens ministères ont été transférés aux Archives d'Etat. Il s'agit donc d'une sorte de dépôts provisoires, comprenant une grande quantité de papiers administratifs de date très récente. Actuellement les archivistes d'Etat sont en train de soumettre ces fonds à un examen préliminaire. Un deuxième examen aura lieu dans quelques années.

5° La loi de 1951 déjà mentionnée prévoit que tous les services d'Etat disposent d'un fonctionnaire qui s'occupe des archives en formation, c'est-à-dire des papiers ne servant plus à l'administration. La loi prescrit que ces archivistes des services administratifs (« Verwaltungsarchivare ») surveillent la manutention des documents, la formation des dossiers, la mise au point et l'exécution d'un plan de classement, etc. Ce sont eux qui préparent les listes de documents jugés dignes d'être détruits et qui les soumettent à l'examen des archivistes d'Etat.

M. Norman FEE, archiviste adjoint des Archives du Dominion du Canada (Ottawa), signale que le taux alarmant d'accroissement des papiers administratifs a amené le Gouvernement canadien à rechercher un plan pour l'élimination des documents sans valeur juridique ou historique. Il a créé en 1945 une Commission des papiers publics, chargée d'étudier avec les départements du gouvernement l'organisation, le traitement, l'installation et les destructions des papiers publics. L'archiviste du Dominion est vice-président de la Commission et dans la pratique il dirige les travaux. Sur la recommandation de cette Commission, le Gouvernement décida en 1952 l'érection d'un bâtiment d'archives séparé, destiné à la conservation économique des papiers administratifs et plaça l'administration de ce bâtiment et le contrôle et manutention des papiers sous la direction de l'archiviste du Dominion. Ce centre est pourvu d'archivistes qualifiés. Les Archives mortes ou dormantes et les papiers de plus de 25 ans sont transférés à ce centre où ils sont examinés ; les papiers inutiles sont détruits, ceux de valeur historique permanente sont envoyés aux Archives du Dominion.

M. S. D. PILKEVITCH, directeur général des Archives de la R.S.S. d'Ukraine, expose les méthodes suivies en Union soviétique, où la centralisation des archives par l'Etat a permis l'unification des méthodes. Avant de procéder aux triages, il convient de connaître l'histoire de l'institution en question, ses fonctions et l'histoire du fonds. Les critères adoptés portent sur le contenu des documents, leur date, le caractère d'intégrité ou non du fonds, les auteurs des documents, leur nature juridique et l'état de conservation. Le contenu est évidemment le critère essentiel. L'archiviste doit donc prendre connaissance directe des papiers eux-mêmes, car on juge insuffisant de parcourir seulement les titres des dossiers.

Trois types d'instruments de travail guident l'archiviste :

1° *Les listes d'administrations*, dont la première a été établie en 1934. Ces listes sont mises au point pour chaque ministère ou grande administration (90 actuellement) par l'administration elle-même, mais doivent être confirmées par la Direction générale des Archives de l'U.R.S.S. ou les Directions des Archives des diverses Républiques.

2° *Les états de documents modèles*, dont le premier a été établi en 1938. Ils contiennent l'inventaire des documents-types en vigueur pour chaque administration, organisation ou entreprise du pays. Actuellement est en vigueur l'édition de 1942 qui va être prochainement révisée ;

3° *Les états de documents à conserver*, établis par les Archives d'Etat et rédigés pour la première fois en 1927.

Pour définir les principes des triages, il existe en U.R.S.S. un système de commissions, unifié pour tout l'Etat :

A) Commissions d'expertise fonctionnant auprès des institutions, organisations, entreprises et Archives d'Etat, lesquelles étudient les documents, choisissent les documents à conserver et rédigent les listes d'éliminables ;

B) Commissions d'expertise et de contrôle auprès des Directions d'Archives des Républiques, des Républiques autonomes, des territoires et des régions, auxquelles sont obligatoirement soumises les résolutions des premières ;

C) Commission centrale d'expertise et de contrôle auprès de la Direction générale des Archives de l'U.R.S.S., qui d'une part examine en appel les décisions des précédentes, de l'autre contrôle les résolutions des Commissions d'expertises établies auprès des institutions d'intérêt général pour l'Union.

Ces diverses instances servent de garantie contre les erreurs possibles ; les experts eux-mêmes sont formés auprès de la Commission centrale et des Commissions locales. Les règles de travail des Commissions locales sont fixées par les « Règles pour le travail des Archives, des institutions, organisations et entreprises » publiées par la Direction générale des Archives. Les archivistes soviétiques considèrent cette « expertise » des documents comme une tâche de caractère scientifique de la plus grande importance.

M. Tadeusz MENCEL, directeur des Archives d'Etat à Lublin (Pologne), insiste sur deux aspects essentiels du problème des triages :

1° Une collaboration étroite des Archives avec l'Administration — ce qui peut être obtenu par une décentralisation poussée des dépôts d'archives chargés du contrôle des archives administratives ;

2° Une élimination des papiers en deux temps : tous les cinq ans sans participation des Archives ; après vingt-cinq ans avec l'étroite collaboration des Archives.

Cela suppose l'élaboration de listes d'ensemble d'éliminables, établies avec précision. Deux catégories de papiers y sont définies nettement : d'une part ceux de conservation définitive (catégorie A) et ceux de valeur passagère qui n'exigent même pas une conservation de quelques années (catégorie C, correspondant aux « Weglegesachen » ou « Weglegeakten » d'Allemagne). Ces documents peuvent être détruits sans intervention des Archives par autorisations de principe permanentes.

La difficulté réside dans le traitement des papiers de conservation temporaire (catégorie B) qui exige toujours une surveillance constante et le travail scrupuleux des Archives, spécialement en matière de triage interne. Il faut cependant noter que devant la masse toujours croissante des papiers, les Archives doivent faire porter tous leurs efforts sur la conservation des papiers de la catégorie A, ceux de la catégorie B n'étant que subsidiaires au point de vue historique.

Le Dr Antonino LOMBARDO, faisant fonction d'inspecteur général des Archives auprès du Bureau central des Archives d'Italie, estime que, bien que la doctrine archivistique tende maintenant à jumeler la question des éliminations à celle de la formation des archives modernes, le problème est mal posé. Les Archives d'Etat n'ont nullement à se soucier de la formation des archives, mais seulement à assurer leur future conservation, donc à surveiller dès à présent leur conservation. Les archives administratives doivent demeurer auprès des bureaux qui leur ont donné naissance, mais sans aucune élimination, car les services ne peuvent être jugés de l'historicité de leurs papiers. Les papiers ne peuvent être versés aux Archives qu'après des délais variables selon les services, mais en moyenne de cinquante ans. Une réforme est en cours en Italie pour empêcher des versements de papiers de cinq ou dix ans qui risquaient de transformer la fonction historique des Archives d'Etat en celle de greffes des bureaux (1).

(1) Communication publiée dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 3, 1956, p. 317-318.

Le Dr Gaetano RAMACCIOTTI, ancien directeur des Archives d'Etat de Rome, se référant à la doctrine exprimée par Casanova dans son *Archivistica* (p. 23) et dans le procès-verbal n° 71 de 1883 du Conseil supérieur des Archives, estime qu'en Italie les Archives centrales de l'Etat devraient recevoir après un certain délai — dix ans environ — les papiers de toutes les administrations centrales pour les tenir encore à leur disposition ; elles devraient aussi surveiller les archives courantes de tous les services. Par contre, les documents devenus inutiles à l'administration mais présentant un intérêt historique devraient passer aux Archives d'Etat de Rome.

Don Miguel BORDONAU, inspecteur central des Archives d'Espagne, fait part de son expérience personnelle en matière d'élimination. Il note d'abord que dans son pays le danger de l'« expurgo » était si grave que des dispositions officielles ont dû être prises récemment pour écarter la menace de destruction des Archives administratives par suite de la pénurie de papier et de pâte à papier. On a interdit la destruction des papiers sans autorisation préalable d'un archiviste et élargi les mesures de protection sur les archives qui ne sont pas encore sous la surveillance d'un archiviste.

Des deux méthodes exposées dans le rapport de M. Collingridge, commissions mixtes et dépôts intermédiaires, il déclare se rallier à la seconde, bien que la première soit seule en vigueur dans son pays. Si l'on décidait, comme cela a été proposé en 1952 au Congrès ibéro-américain des Archives et Bibliothèques, et comme cela serait souhaitable, de ne faire de triage dans les papiers qu'après cinquante ans, l'institution d'entrepôts d'archives serait même indispensable. Il propose donc, en plein accord avec le rapport officiel, l'établissement de listes de toutes sortes de documents ne présentant de façon évidente aucun intérêt historique — et d'autre part de listes de documents présentant un intérêt permanent manifeste pour l'administration. Les autres documents de valeur administrative temporaire mais pouvant avoir une valeur historique réelle, seront envoyés obligatoirement aux entrepôts d'archives. Chaque année, des commissions d'archivistes qualifiés vérifieront les documents de cinquante ans. On dressera un bref répertoire de ceux qui n'auront pas de valeur historique, et ce répertoire sera communiqué au service qui aura produit les documents. Un autre exemplaire en serait communiqué pour avis à l'Académie d'Histoire ou au Conseil des Recherches scientifiques ou à un organisme analogue et, en province, à la société locale d'histoire. Quant aux bâtiments de ces entrepôts d'archives, ils seront construits de façon économique.

Miss Ida DARLINGTON, archiviste du Conseil du Comté de Londres, insiste sur les problèmes propres aux Archives locales d'Angleterre, très différents de ceux des Archives du Gouvernement central, puisque les autorités locales sont parfaitement autonomes. La « British Records Association » et la « Society of Archivists » ont mis sur pied des Comités d'Archives modernes en vue d'étudier les méthodes de conservation et d'élimination des documents ; des enquêtes ont été menées auprès de diverses administrations pour tenter de compiler des listes de documents utilisés et des normes de conservation. Mais la diversité est telle, parfois aussi si rapide est l'évolution de la réglementation administrative, que de telles tentatives sont assez vaines.

En réalité l'absence de telles normes ne nuira guère au chercheur futur, car la diversité qui en résultera ne fera que respecter la variété des institutions et de leur pratique. L'essentiel est qu'il y ait du personnel qualifié et que les archivistes surveillent de près la situation.

M. Jovan MARJANOVIĆ, directeur des Archives de la R.F.P. de Yougoslavie montre l'intérêt du problème des éliminations dans un pays où, en conséquence notamment de la récente révolution socialiste, les institutions anciennes ont fait place à de nouvelles et où l'afflux des documents aux Archives est considérable. Selon la réglementation actuelle, avant la remise des papiers aux Archives, les bureaux font des propositions d'élimination qui sont instruites par une commission mixte composée d'archivistes et de représentants de l'administration intéressée.

En ce qui concerne le matériel déjà déposé aux Archives, le problème est actuellement à l'étude, mais on s'oriente vers des règlements détaillés particuliers à chaque branche de l'activité administrative (Instruction publique, Assurances sociales, etc.). Cela n'ira pas sans l'instauration d'un système cohérent de gestion des archives en formation.

Don José DE LA PEÑA, directeur des Archives générales des Indes (Séville), constate qu'en somme, en dépit des règlements les plus divers, les archivistes ne sont en aucun pays pleinement satisfaits des méthodes suivies dans leur pays pour l'élimination des papiers. Le problème est double : se débarrasser dans les meilleurs délais des documents inutiles et conserver le plus complètement possible les documents qui serviront à l'histoire. Il serait donc souhaitable, sur le plan international, de créer au sein de l'Unesco une sous-section permanente pour l'étude des éliminations. Mais surtout, sur le plan national, il est indispensable de constituer une « Commission pour la Conservation des Documents de l'Histoire », formée d'archivistes spécialement qualifiés, de représentants expérimentés des administrations, de délégués des instituts de normalisation et de planification du travail administratif et d'historiens des diverses disciplines (histoire économique, sociale, histoire du droit, de l'art, etc.) ayant la pratique des archives. Cette Commission aurait pour tâche d'établir la liste des organismes dont les papiers sont susceptibles d'être considérés comme une source historique éventuelle, de s'informer sur les règles suivies par ces organismes dans la formation de leurs papiers, de les conseiller sur l'emploi des papiers, encres, etc. à utiliser en vue de la conservation des documents, enfin d'établir les listes des types de papiers susceptibles d'être détruits ou ne présentant pas de valeur historique.

M. P. DESNEUX, conservateur des Archives du ministère des Affaires étrangères de Belgique, constatant que dans un ministère certains documents peuvent avoir un intérêt administratif non immédiatement prévisible, est d'avis de microfilmer, dans tous les cas, les documents avant destruction. Mais cela pose le problème de la valeur juridique du microfilm. Il serait souhaitable d'envisager une convention internationale pour donner valeur légale aux microfilms réalisés par les Archives. En Belgique, un seul organisme, les Chèques postaux, détruit après avoir filmé les originaux (depuis le 2 mai 1956).

Le Dr Francesco LODDO-CANEPA, surintendant honoraire des Archives (Italie), attire l'attention sur les risques que courent les documents anciens demeurés tant dans les Archives locales que dans celles des institutions de bienfaisance, par exemple, aussi bien d'ailleurs que dans les bureaux des administrations de l'Etat : risques de destruction par les employés, risques de relégation dans les caves et greniers humides ou surchauffés. Il conviendrait de développer la « vigilance » des Archives d'Etat sur ces archives (donc d'accroître le nombre du personnel), de donner des pouvoirs spéciaux d'inspection — même à l'improviste — sur les archives des autorités locales et sur celles des Administrations d'Etat (1).

Le Dr Ugo SPERANZA, secrétaire de la « Deputazione di Storia Patria per l'Abruzzo » (L'Aquila), fait part de diverses considérations que lui inspire le rapport de M. Collingridge et spécialement sur la relativité de la notion de documents « inutiles », ceux-ci pouvant dans certaines circonstances particulières — guerre, séismes (tel celui de Calabre et de Sicile en 1908) — devenir des documents irremplaçables aussi bien pour l'Administration que pour l'historien (2).

M. I. PARASCHIV, directeur des Archives d'Etat de la République populaire de Roumanie, fait l'historique du problème des éliminations en Roumanie et fait connaître la situation actuelle. Dès 1853, le directeur des Archives d'Etat de Moldavie, le grand poète Vasile Alexandri, se

(1) Communication publiée dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 3, 1956, p. 319-320.

(2) Communication publiée, *ibid.*, p. 321-323.

préoccupait de faire voter une loi instituant une Commission composée des directeurs des Divans, et présidée par l'archiviste de l'Etat, en vue de trier les actes inutiles des Archives ; en même temps étaient posés les principes du triage. En 1925, avec la nouvelle loi archivistique, la conservation des matériaux provenant des administrations fut une préoccupation constante de l'Administration des Archives, mais faute de collaboration entre Archives et Administrations, faute aussi de contrôle réel des Archives sur les papiers des bureaux, on n'obtint pas les résultats escomptés. La nouvelle loi de 1951 a mis sur pied un nouveau système archivistique qui donne à l'Administration des Archives des attributions précises en matière de contrôle des papiers administratifs.

La Direction des Archives de l'Etat dirige toute l'activité archivistique du pays ; une Commission centrale de triage et de contrôle en dépend. Chaque région a, d'autre part, un Service d'Archives de l'Etat, dont dépend une Commission de triage et de contrôle qui coordonne les activités de triage des services institués dans chaque administration et entreprise de la région, la Commission centrale jugeant en appel. Les Commissions fixent les délais de conservation, après examen des pièces. Les critères de conservation sont les suivants : les documents ayant une importance scientifique et historique, ceux qui reflètent les activités essentielles de l'institution et les conditions de travail du personnel, ceux qui ont une importance politique pour l'institution ou pour des tiers. Il est interdit de détruire les documents antérieurs à 1866. Il convient, en outre, de tenir compte de la date des documents, de l'état matériel du fonds, car si des destructions ont déjà été faites, les matériaux fragmentaires conservés peuvent devenir précieux. Les doubles sont éliminés ; à défaut de l'original, les copies sont conservées — ainsi que les autographes des personnalités marquantes. Des travaux de classement et de répertoire doivent précéder le travail des Commissions d'élimination qui ne peuvent juger que sur pièces, et non se limiter à la lecture des titres des dossiers.

Les propositions d'élimination établies par les Commissions, avec des renseignements précis sur la matière des actes, leur date, leur nombre d'articles, etc., sont transmises aux Archives d'Etat pour être visées soit par la Commission régionale soit par la Commission centrale, selon le cas. Après autorisation de destruction, mention de l'élimination est portée aux inventaires.

La Direction des Archives de l'Etat a, d'autre part, établi une liste-type d'éliminables pour les matériaux communs à toutes les administrations. Cette liste sert de guide pour des listes analogues que dressent les diverses administrations. En principe, l'Administration des Archives peut prolonger les délais prévus par les administrations, mais non pas les réduire, ces délais étant calculés par les bureaux dans un intérêt administratif.

Ces méthodes, encore récentes, ont déjà fait leurs preuves à la satisfaction des archivistes et des historiens.

TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

(28 septembre, 16 h 30)

LES ARCHIVES PRIVÉES

Président : Don Jesus Ernesto MARTINEZ FERRANDO, directeur des Archives de la Couronne d'Aragon, membre du Comité exécutif du Conseil international des Archives.

Rapporteur : P^r Riccardo FILANGIERI, inspecteur honoraire des Archives d'Italie, président du Conseil international des Archives.

Les Archives privées

Rapport par

RICCARDO FILANGIERI

En 1950, à Paris, au cours de notre I^{er} Congrès international, il a été discuté, d'une manière sommaire, de la question des archives privées. A ce même Congrès, Sir Hilary Jenkinson et M. Georges Bourgin ont traité cet argument en ce qui concerne l'Angleterre et la France.

Cette même année, j'exposai moi-même, au Congrès national italien de Modène, un point de vue particulier de l'argument, conséquence d'une longue expérience.

Plus récemment, au Congrès national de Udine, on a repris l'argument après une communication, plus ample et approfondie, de mon collègue le P^r Antonio Saladino.

La matière est parmi les plus délicates de l'archivistique de notre temps, en particulier en ce qui concerne les archives privées, dans le sens le plus strict du mot, telles que les archives personnelles et de familles. Les vicissitudes des familles d'une condition sociale élevée, dont la solidité est désormais ébranlée, et le dynamisme de la vie moderne, ont provoqué une crise dans ces archives, les difficultés pour les conserver étant nombreuses et la connaissance et la tutelle de l'Etat s'en trouvant empêchées.

Deux principes entrent donc en conflit : celui de la propriété privée et celui de l'intérêt commun.

La question ne porte pas sur les actes d'un individu dans l'exercice d'une fonction de caractère public, de tels actes étant par eux-mêmes publics et donc du domaine de l'Etat.

Le conflit, dans le domaine juridique, commence là où les archives, même demeurant dans le cadre des fonctions non publiques, la valeur de ces fonctions devient élément de culture, intéressant la Nation en tant que source de son histoire et représentant de sa civilisation.

Les témoignages d'une civilisation les plus saillants, donc les plus célèbres, sont en général les monuments, les œuvres d'art, la production littéraire. Mais l'importance des archives est bien plus grande : tandis que les monuments nous rappellent certains faits mémorables, et

que les objets d'art témoignent de la réalisation la plus élevée de l'imagination et de la technique, tandis que les livres reflètent l'élaboration des connaissances et les mouvements de l'esprit, les archives sont un vrai miroir de la vie de l'individu et de la collectivité dans chacune de ses manifestations, donc l'enregistrement le plus complet de la vie d'un peuple.

D'où l'importance de l'argument.

NATURE ET DÉFINITIONS DES ARCHIVES PRIVÉES

Rien n'est plus inutile et plus vain que de vouloir donner une définition précise des archives privées. La plus connue : « Sont privées toutes les archives n'appartenant pas à l'Etat », n'a aucun sens, puisqu'elle ne précise pas les limites entre actes privés et actes publics et admet donc comme déjà défini ce qu'elle se propose de définir, ne tenant pas compte du fait que dans la plupart des archives existent surtout des actes strictement privés et des actes d'intérêt public liés dans un tout archivistique, qu'il n'est pas licite de violer.

Plutôt que s'attarder à donner des définitions impropres, il convient de les classer, en tenant compte de ce que chacun contient de public ou de privé et tout particulièrement de voir jusqu'à quel point la communauté peut être intéressée par l'acte privé lui-même.

A ce sujet, je crois bien faire que d'exposer les divers points de vue des différentes nations.

Le rapport des Archives françaises, le plus complet et le plus soigné, nous apprend que, outre les archives de familles, on considère comme privées celles des syndicats, des sociétés de bienfaisance, des instituts de culture, des instituts religieux, des œuvres pies, des sociétés commerciales et industrielles, des sociétés autonomes, même nationalisées. Toutes ces archives ont été réparties en deux grands groupes : archives privées et archives économiques.

En Angleterre, comme Sir Hilary Jenkinson l'exposa à Paris, outre les archives publiques et privées, on considère, de la façon la plus rationnelle, une catégorie d'archives semi-publiques ou semi-privées, tandis que les archives ecclésiastiques forment un groupe à part.

Dans l'Irlande du Nord, les archives ecclésiastiques, antérieures à la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1870), sont, au contraire, considérées comme publiques.

De même dans la principauté de Monaco, le fonds ecclésiastique est annexé aux Archives de l'Etat.

En Ecosse, les archives économiques sont considérées comme archives privées.

En Allemagne, on fait une distinction entre archives personnelles et archives de familles ; on considère comme privées celles des fédérations, des sociétés, des partis, des entreprises économiques et des communautés religieuses n'ayant pas de caractère juridico-public.

Des conceptions analogues ont cours en Autriche et en Suisse.

L'Espagne y ajoute les archives notariales des cent dernières années dans lesquelles on présume qu'il y a toujours des intérêts personnels.

Les pays scandinaves (Suède, Norvège, Danemark, Finlande) considèrent comme publiques seulement les archives de l'Etat et des communes. En Suède, les archives de la Banque d'Etat sont aussi considérées comme publiques.

Les pays à régime démocratique, hors d'Europe, ont donné la même ampleur à la définition d'archives privées, considérant comme appartenant à cette catégorie non seulement les archives personnelles, mais celles des familles, des instituts de crédits, d'assurance, d'assistance, de culture, les archives religieuses, syndicales, industrielles et commerciales. De même en Egypte, au Vénézuéla et en Australie.

Bien plus restreinte est naturellement la définition d'archives privées dans les pays à régime socialiste.

En U.R.S.S., l'on considère comme privées, outre les archives personnelles et privées, les archives des établissements religieux formées après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tandis que toutes les archives des établissements industriels, commerciaux, culturels, professionnels ainsi que des religieux — de la période précédant la séparation de l'Eglise et de l'Etat — sont considérées d'intérêt public et sont particulièrement centralisées par l'Etat.

Le même résultat a été obtenu en vertu des lois de socialisation dans les autres pays de régime analogue, à savoir : la Pologne, la Hongrie, la Yougoslavie.

En conclusion, les archives qui, du point de vue politique, peuvent être considérées comme publiques ou privées sont les économiques dans le sens le plus vaste, et les religieuses ; elles pourraient donc être appelées « archives sociales », comme appartenant à une collectivité à fonction sociale. Mais à côté de ces classements, qui ont pour base la nature même des archives, il en apparaît un autre, comme nous venons de le dire, celui qui réunit les documents d'intérêt culturel. Il annule radicalement le principe de sélection, pouvant avoir une influence sur n'importe quel genre d'archives même les plus personnelles et les plus réservées.

Et c'est donc sous ce point de vue de l'intérêt public que souvent on a considéré les archives de la même façon que les monuments, les œuvres d'art et les bibliothèques, croyant pouvoir y appliquer les mêmes normes législatives.

Mais cette comparaison n'a aucun fondement, car les archives ne sont pas des recueils d'actes, mais l'exposition *in scriptis* d'une activité personnelle ou collective dans son unité et son universalité ; elles sont donc bel et bien de véritables *universitates rerum* dont la valeur juridique et culturelle se trouve surtout dans leur unité et où tout retrait de document est une mutilation.

Semblables à celles des musées et des bibliothèques sont au contraire les collections de documents, recueils de morceaux arrachés illicitement aux archives dans lesquelles ils sont nés.

Du point de vue juridique, une autre différence apparaît, les archives étant source de droit, et les collections d'art ne l'étant pas. Tandis que, dans le domaine pratique, l'objet d'art peut être exactement situé, reconnu, retrouvé, il est presque impossible de discerner les éléments des archives et leur contrôle et leur tutelle sont d'autant plus difficiles.

De ces considérations, il apparaît que les lois de tutelle des objets d'art ne conviendront jamais aux archives, et qu'il est difficile pour le législateur de créer des lois de protection des archives n'appartenant pas à l'Etat et pour le fonctionnaire d'appliquer ces mêmes lois.

CONCEPTIONS ET LÉGISLATION DES DIVERS PAYS

Plusieurs pays, soit en raison de ces difficultés, soit en hommage aux principes de liberté et de propriété, n'ont pas encore fait face au problème par voie législative et ont suivi une direction différente. D'autres Etats ont, depuis quelque temps déjà, proclamé des lois et créé des organes tutélaires des archives privées.

L'Angleterre, où le respect de la liberté des citoyens a toujours été porté au même niveau que le sens de la solidarité sociale ainsi que l'intérêt pour la culture nationale, a suivi une voie extérieure au domaine législatif.

Des associations et des commissions pour la tutelle et la connaissance des archives y furent fondées. Le *Master of the Rolls* exerce une certaine surveillance sur les archives locales. La *Royal Commission on Historical Manuscripts*, fondée en 1869, grâce à des secours amicaux, développe une action tutélaire sur les archives privées ; elle les inventorie, en conseille la bonne conservation ou le dépôt, en publie les inventaires. La *British Records Association* fait des inspections et donne des conseils à tous les possesseurs d'archives et en fait le recensement dans le *National Register of Archives*, institué en 1945, où ont déjà été enregistrés 8 000 fonds.

L'aliénation est libre ; le dépôt volontaire et ses conditions sont laissés au bon gré du déposant ; l'accès des chercheurs dépend de l'autorisation des possesseurs.

Quant aux archives ecclésiastiques, une disposition de 1929 a prescrit qu'elles soient concentrées aux évêchés, où elles pourraient être mieux gardées que dans les paroisses.

Ces critères basés sur l'action psychologique et sur l'initiative privée ont donné un résultat satisfaisant et n'ont exigé naturellement qu'une législation très limitée.

En Ecosse, ainsi que dans l'Irlande du Nord, la législation manque complètement : le recensement des archives privées est effectué par les soins du *National Register* de Londres

et c'est aux associations culturelles qu'est remise leur tutelle. Le reste a lieu dans une atmosphère de liberté absolue comme en Angleterre.

En Italie et en France, la direction suivie a été plutôt législative.

En Italie ce fut en 1867 que l'on s'occupa pour la première fois des archives privées au cours du Congrès international de Statistique. Dans la doctrine, le principe du droit de l'Etat fut soutenu par Lupi (1897), contrebattu par Sebastiani (1904) ; Alippi, en 1903, accorda les deux doctrines en prenant comme base les principes fondamentaux de l'indivisibilité et de l'inaliénabilité.

Une nouvelle polémique surgit entre la *Deputazione Toscana di Storia patria*, qui affirmait le droit de l'Etat sur tout acte de valeur historique, et l'Académie des Sciences de Turin qui soutenait l'intangibilité du droit privé.

Ce furent les Archives nationales de Naples qui, en 1926, firent le premier pas vers l'intervention de l'Etat, provoquant un décret du haut commissaire de la province qui déclara indivisibles et inaliénables les archives de la famille Pignatelli Aragona Cortes, qui sont les plus importantes archives de famille de l'Italie méridionale.

Ce principe de l'intervention de l'Etat fut soutenu à nouveau par Bonelli et par Ridolfi (1930) ; Pierre Fedele au Congrès d'histoire du « Risorgimento », en 1934, s'en occupa plus amplement. Nous arrivons enfin à la loi du 22 décembre 1939 qui créa les Surintendances des archives, l'obligation de les déclarer, la notification de l'intérêt historique et son obligation relative.

En France, également, par la loi du 17 juin 1938, les archives furent portées sur le même plan que toutes les autres choses intéressant l'histoire de la Nation, déjà protégées par les lois de 1913 et de 1921 sur la conservation des « monuments historiques ».

En Italie, comme en France pour les fonds classés « monuments historiques », il est obligatoire de déclarer l'aliénation et le changement de domicile, tout droit de préférence est réservé à l'Etat.

La juridiction, confiée, en Italie, aux Surintendances, est, en France, un droit de la Direction des Archives et des Archives départementales. Tandis qu'en Italie c'est le Conseil supérieur des Archives qui donne, en certains cas spéciaux, son avis, en France c'est la Commission supérieure des Archives. La défense d'exporter sans autorisation existe dans les deux pays, mais pour les archives économiques la conservation des actes est prescrite pour une période de 10 ans.

En 1949 il a été créé en France aux Archives nationales une sous-section des archives privées. Cette sous-section est divisée à son tour en deux comités, l'un pour les archives des familles, l'autre pour les archives économiques.

En France on n'a pas négligé non plus d'essayer un rapprochement entre l'Etat et les particuliers, créant en 1939 la *Société des Amis des Archives de France*, dans le même esprit que la *British Records Association*.

En Italie aussi à côté de l'*Associazione Nazionale Archivistica Italiana* a été fondée l'association des *Amici degli Archivi*, dont nous souhaitons que l'action soit aussi efficace en Italie qu'en France.

En Italie comme en France deux collections de publications concernant les inventaires des archives privées ont été récemment inaugurées. Charles Samaran fut l'initiateur de la collection française en 1928. Le Bureau Central des Archives d'Italie se chargea de la première publication en 1951.

Aucune législation *ad hoc* n'existe, ou elle n'est qu'en voie d'élaboration, dans les autres pays.

En Espagne il n'existe pas de lois proprement dites ; mais dès 1938 furent fondées les *Patronatos provinciales de Archivos y Bibliotecas*, dont l'une des tâches est d'inviter les citoyens et les établissements en possession d'actes ayant un intérêt historique à les déposer aux *Archivos Historicos Provinciales*, gardant toutefois leur droit de propriété ; ils doivent au moins en fournir l'inventaire au cas où ils refuseraient de s'en séparer.

En 1939 la *junta central de Archivos, Bibliotecas y Museos* fut jugée capable d'intervenir dans les cas d'aliénation ou d'exportation d'archives ayant un intérêt historique.

Par le statut du *Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueologos*, qui en réglemente le dépôt, ces archives deviennent publiques sauf limite imposée par le déposant. Le retrait des documents déposés est libre. Sont publiques les archives ecclésiastiques subventionnées par l'Etat, mais celles de familles le sont selon la volonté des possesseurs.

En Allemagne une législation spéciale est en préparation.

En Bavière il existe une *Association des possesseurs d'archives de familles nobles*, qui prend soin des archives ayant un intérêt historique et se tient en contact avec les Archives d'Etat. L'Etat subventionne également les archives privées à condition qu'elles soient mises à la disposition des chercheurs.

Il existe également là une collection d'inventaires d'archives privées, la *Bayerische Archiv-inventare* dirigée par le *Generaldirektor der Staatlichen Archive Bayerns*.

L'exportation de documents historiques est défendue. Le dépôt est réglé par des contrats et la consultation peut être limitée ou même prohibée.

En Autriche, la loi du 25 septembre 1923 pour la tutelle des œuvres d'art a été étendue aux archives. Le consentement de l'Etat est nécessaire seulement pour les cas d'aliénation et d'exportation. Cependant, les archives privées intéressent les Archives historiques. Le dépôt et la publicité de telles archives sont soumis au bon vouloir des possesseurs.

En Suisse, il n'existe pas de législation fédérale mais, au contraire, des dispositions cantonales. Ainsi dans le canton de Berne la loi du 16 mars 1902 prescrit le dépôt de l'inventaire aux Archives de l'Etat.

Comme dans tous les pays de haute civilisation, les lois coercitives sont considérées comme nuisibles puisque l'on sait que la meilleure défense des archives est dans la certitude que les possesseurs ont de leur valeur historique. Deux institutions privées ont soin des archives : l'*Association des archives suisses* et les *Archives économiques*.

La publicité dépend des possesseurs, mais elle est facilement accordée. Le dépôt est révocable ; le déposant peut en établir les conditions. Les inventaires sont publiés par initiative privée.

Les Pays-Bas suivent actuellement la même direction que l'Angleterre. La *Het Nederlands Economisch-Historisch Archief*, fondation privée subventionnée par l'Etat, prend soin des archives des anciennes entreprises commerciales et industrielles et en publie les inventaires. Les archivistes de ces entreprises se rassemblent en une association de spécialistes, mais sont également membres de l'Association des Archivistes de l'Etat.

Une autre institution, l'*Historisch Genootschap*, s'occupe des archives de familles. Elle a son siège à Utrecht. Elle en signale l'existence et les classe dans un fichier spécial.

Plusieurs archives privées ont été acquises par l'Etat. Elles ont été mentionnées dans la publication *De Rijksarchieven in Nederland*, parue en 1953.

Le cas de dépôt pouvant être révoqué, après une période de dix ans, est plus rare.

Les Nations baltes n'ont pas de lois spéciales.

En Suède et en Norvège les archives privées sont libres, mais elles sont surveillées par des institutions privées dont un des membres est représentant du *Riksarkivet*. Telles sont l'*Association suédoise des Archives* et la *Société suédoise d'Histoire*, qui projettent la publication d'un *Inventaire général des archives privées*, et en Norvège la *Commission pour les archives privées*.

Là aussi, cette action approfondie, extra-législative, a donné de très bons résultats, puisque 400 archives privées ont été déposées aux Archives nationales suédoises ; plus de 200 se trouvent dans les Archives nationales norvégiennes et la bibliothèque de l'Université d'Oslo en garde 288.

Au Danemark aussi il existe une *Commission pour les archives privées* près l'Académie danoise de Sciences et Lettres dont le but est d'encourager les possesseurs à déposer les documents aux Archives de l'Etat. Ces dernières ont déjà publié 3 volumes d'inventaires.

En Finlande il existe même des dispositions dans les lois de 1883 et de 1939, par lesquelles l'élimination et la vente non autorisées des archives privées d'intérêt historique sont interdites,

tandis que dans les ventes le droit de préférence est réservé à l'Etat. Deux commissions, nommées par l'Etat, la *Commission pour les archives privées* et la *Commission de la Chambre centrale de Commerce*, s'occupent respectivement des archives privées et des archives économiques.

Elles ont déjà pris contact avec 300 Archives commerciales et 1 000 Archives ; elles en favorisent l'étude et la publication des inventaires.

Le dépôt en Finlande est, comme partout ailleurs, libre et peut être conditionné, mais n'est pas révocable pour une durée de 5 ans.

Aux Etats-Unis d'Amérique il n'existe pas de législation particulière, mais une disposition relative à la cession à l'Etat des documents de hauts fonctionnaires.

Ici, comme en Angleterre, c'est l'initiative privée qui a soin des archives privées.

En 1930 environ, l'*American Historical Association's Historical Manuscripts Commission* publia une série de rapports, qui peuvent être considérés comme le commencement d'un recensement des archives privées. Plusieurs inventaires des archives les plus importantes furent publiés dans la même période par la *Works projects administration* et par la suite ils sont signalés par la bibliographie *Writings on Archives, Current Records and Historical manuscripts*.

D'autres normes au sujet de ces mêmes archives se trouvent dans le *Guide to Manuscript depositories*. Mais l'institution la plus importante qui s'occupe des archives privées est la *National Historical Publications Commission* créée en 1950.

Les acquisitions d'archives privées de la part de l'Etat et d'institutions publiques sont également fréquentes en Amérique ; mais ce sont surtout les bibliothèques qui les effectuent plutôt que les Archives. En effet, la *Library of Congress* en a reçu plusieurs en dépôt.

Le transfert de propriété, l'exportation, la publicité, sont absolument libres.

Dans les autres pays à régime démocratique, hors d'Europe, la situation est presque la même : la législation fait défaut, il n'existe que quelques simples dispositions.

En Egypte la loi de 1954 prescrit l'obligation de la déclaration et la notification et interdit de disposer des archives sans autorisation ministérielle.

Au Vénézuéla est en vigueur le décret du 24 janvier 1914 qui interdit la vente ou l'exportation non autorisée de documents historiques et accorde le droit de préférence à l'Etat.

La loi de 1945 met sous la surveillance de l'Etat les archives des associations politiques, culturelles et même les archives privées.

En Australie où il n'existe pas de législation, les archives sont mises sous la juridiction des bibliothèques. Cependant, la *Société historique pour l'Australie occidentale* rassemble des documents. Ici également, le dépôt ainsi que la publicité sont un plein droit des possesseurs des archives.

Dans les Etats à régime socialiste, comme il est naturel, l'intervention de l'Etat est bien plus décisive, particulièrement en ce qui concerne les archives des institutions privées et des entreprises industrielles et commerciales qui, désormais, appartiennent à l'Etat.

En U.R.S.S., les archives des institutions privées ou de familles, existant déjà avant la constitution du régime actuel, ont été absorbées par les Archives de l'Etat. Seuls les instituts scientifiques, les musées, les bibliothèques ont pu garder leurs anciennes archives.

Actuellement, les citoyens gardent leurs droits sur leurs archives. En même temps et pour provoquer, par des donations ou des acquisitions, leur centralisation dans les Archives de l'Etat, celles-ci font des recherches sur l'intérêt historique de certaines archives privées.

En U.R.S.S., il n'existe pas d'associations qui s'occupent d'archives privées ; le contrôle sur les archives n'appartenant pas à l'Etat est exercé par la *Direction principale des Archives*.

Les inventaires des archives privées, déposées aux Archives de l'Etat, ont été publiés à partir de l'année 1918.

Il faut noter qu'en U.R.S.S. les *Archives centrales de Littérature et d'Art* ont été créées en 1941 ; elles ont recueilli et recueillent les archives des institutions littéraires et artistiques et celles des écrivains et artistes les plus importants.

Les possesseurs d'archives personnelles ou de familles sont libres d'en disposer dans les successions, les aliénations, les donations.

Les documents d'origine privée sont publiés par les Archives de l'Etat, par les Archives de l'Académie des Sciences et par les sections des manuscrits des bibliothèques et des musées. Il n'existe pas de forme de dépôt.

En Pologne la loi du 6 mars 1928 sur les antiquités a été appliquée aux archives avec obligation de la tutelle ; elle interdisait le triage non autorisé ; l'Etat avait le droit de préférence.

Le décret du 1^{er} avril 1946 prescrivit la déclaration obligatoire et l'enregistrement des archives privées ayant un intérêt historique.

Les archives économiques ont été absorbées par les Archives nationales (règlement du 26 avril 1952). Il n'existe pas d'association.

L'Etat a droit de préférence ; l'exportation est consentie. Il n'existe pas de dépôt.

En Hongrie le *Centre national des Archives* peut déclarer comme ayant intérêt national les archives privées à caractère historique (décret 1950).

On autorise l'exportation. Le dépôt est admis et peut être rendu public avec le consentement du déposant.

Un volume d'inventaires des archives déposées a été publié.

En Yougoslavie la loi générale sur les archives de l'Etat, promulguée en 1950, met sous la tutelle de l'Etat les archives privées d'intérêt historique ; elle en rend obligatoire la déclaration et la consignation de l'inventaire. Les académies et les instituts de culture s'occupent de ces archives.

Tant l'aliénation que l'exportation ont besoin d'autorisations. Il n'existe pas de dépôt.

ÉTUDE DU PROBLÈME ET CONCLUSION

En résumant ce que l'expérience d'autrui et la nôtre nous ont appris jusqu'ici, nous examinerons les divers aspects du problème, pour en faire ressortir les meilleures solutions.

La chose est bien plus facile pour les archives des personnes morales (sociétés privées, entreprises, institutions religieuses et culturelles) qui se trouvent déjà sous la protection des lois, et cela parce qu'il existe une législation sur l'activité de ces établissements qui rend plus aisés le contrôle et la discipline des archives elles-mêmes, et que la stabilité de ces archives est bien définie ainsi que l'activité des collectivités qui les produisent.

Les Etats socialistes ont droit de souveraineté sur de telles archives ; pour eux, donc, aucun problème ne se pose. Pour certains Etats de libre démocratie il existe déjà des dispositions législatives dont les obligations sont précises ; d'autres obligations pourraient être facilement créées.

Pour en assurer la conservation il suffirait, en effet, d'ordonner : le contrôle sur la conservation matérielle des documents, le dépôt des inventaires aux archives de l'Etat, l'intervention de fonctionnaires de l'Etat dans le triage, la publicité, même limitée, et l'absorption par l'Etat en cas de cessation d'exercice.

Bien plus grave est, au contraire, le problème concernant les archives personnelles et celles de familles.

Il est nécessaire avant tout de s'assurer de leur existence et d'en connaître leur contenu. Le recensement et l'établissement d'un *Registre*, du type du registre anglais, sont donc indispensables.

L'existence certaine des archives personnelles et de celles de familles fait déjà, dans certains pays, l'objet d'études de certains services de l'Etat, tels que les Archives départementales en France et les Surintendances des Archives en Italie. Ailleurs, ce sont des associations privées qui font ces recherches.

L'établissement de la charge d'inspecteur honoraire local, comme il en existe en Italie pour les monuments et les bibliothèques, pourrait, du moins en partie, faciliter cette surveillance.

Dans les petits centres on rencontre souvent des personnes, connaissant les lieux et leur histoire, pouvant fournir des informations utiles sur les archives de la région, qui ont la possibilité de mettre en relation les possesseurs avec les services de l'Etat. Cette proposition a été déjà faite par le sénateur Italo Sacco au Congrès national italien de Salerne.

La prospection, déjà en vigueur en certains pays, devrait être immédiatement suivie par l'enregistrement légal de ces archives.

Cette première difficulté surmontée, un problème plus important se pose : celui de la tutelle des archives enregistrées.

Certains pays, comme nous l'avons dit plus haut, tirent avantage de la déclaration d'intérêt historique des archives. En Italie ce sont les Surintendances archivistiques, comme la Surintendance des monuments et celle des musées, qui en sont chargées.

Pour que ceci ait un effet satisfaisant, il est nécessaire de posséder un inventaire analytique des archives certifiées. C'est une condition *sine qua non* du contrôle sur la conservation de chaque document. Malheureusement, cela est presque toujours irréalisable, soit par manque d'inventaire, soit à cause du désordre où se trouvent souvent les archives, soit pour les difficultés soulevées par les possesseurs, et enfin, certains documents pouvant être très aisément cachés.

De l'exposé précédent il résulte que, sans l'accord du possesseur des archives, la déclaration reste un acte sans aucun résultat pratique.

Donc, plutôt que de s'obstiner à vouloir appliquer des normes législatives inefficaces, il convient de créer la conscience de l'importance du problème, et un état de choses qui invite les possesseurs des archives à accepter de bon gré l'assistance de l'Etat. Celle-ci doit être, non pas une intervention limitant le droit de propriété, mais une collaboration en plein accord avec l'intérêt moral du possesseur même.

Le problème est donc éthique et civil, il trouve sa solution dans l'éducation spirituelle du citoyen et dans la fonction d'apostolat du fonctionnaire. Œuvre donc non de souveraineté, mais d'assistance. Ainsi, ce qui, à première vue, peut apparaître comme un conflit entre l'intérêt de la société civile et le droit personnel aboutit à une collaboration spontanée, fondée sur la conscience d'une parfaite identité d'intérêts. Les raisons pour lesquelles les possesseurs d'archives se méfient de l'Etat sont à rechercher soit dans la crainte que ces derniers ont de dévoiler des faits ignorés, qui se trouveraient dans les documents et qui pourraient être à leur désavantage, soit dans la certitude de posséder des trésors, réalisables en cas de besoin, et enfin dans le fait qu'ils craignent d'être privés de choses auxquelles ils tiennent tout particulièrement.

Pour dissiper ces soupçons il faut convaincre les possesseurs d'archives que l'Etat ne veut s'immiscer ni dans les questions qui n'ont pas un caractère historique ni dans les affaires intimes de famille ; en outre, que la valeur vénale de leurs archives est généralement modeste, tandis que la valeur morale se maintient élevée ; et enfin, qu'ils n'en seront jamais privés jusqu'au moment qu'ils en auront le plus grand soin.

Après avoir éclairci les rapports entre l'Etat et les citoyens, nous voyons deux voies à suivre : ou bien assurer la bonne conservation des archives en les laissant en possession du propriétaire légitime, ou bien tâcher de les confier à l'Etat par acquisition, donation, dépôt.

Si les archives restent en la possession du propriétaire, un contrôle en garantira la conservation. Sur ce point, des fonctionnaires de l'Etat, possédant toutes les connaissances techniques nécessaires, peuvent indiquer les moyens pour la défense matérielle des papiers, contre l'humidité, le feu, les insectes, les vols, et tout autre danger, en donnant des conseils, aidant dans le classement quand il est nécessaire, et en faisant l'inventaire là où il manque. Ce sera alors, de la part de l'Etat, un devoir d'aider les possesseurs par des subventions et par l'assistance dans le rangement et la conservation de leurs archives.

En ce qui concerne les archives de familles non encore confiées à l'Etat, le danger le plus fréquent qu'elles peuvent encourir est le démembrement, qui advient, en général, au cours des successions. Les héritiers souvent se partagent les documents, les tenant pour objets de valeur

vénale. Cela est à déplorer, car ainsi l'unité archivistique, sans laquelle les archives cessent d'être telles, est brisée, se séparant en fragments qui manquent, ou presque, de toute valeur historique.

Parmi les principales préoccupations de ceux qui ont le devoir de protéger les archives privées, ce danger doit être évité. Il serait nécessaire qu'une loi le réglemente.

L'autre solution, celle du passage des archives à l'Etat, est, à coup sûr, la meilleure, puisque c'est là le seul moyen pour assurer une bonne surveillance, une administration correcte, et, avec tous les moyens qui n'appartiennent qu'aux instituts de culture, en faciliter l'utilisation aux savants. Des trois formes de passage des archives à l'Etat, acquisition, donation, dépôt, ce dernier est celui qui donne, d'un point de vue pratique, le meilleur résultat. Les archives de familles étant très nombreuses, l'acquisition finit par être trop onéreuse et n'est pas, en outre, toujours acceptée de bon gré par les propriétaires. Ils sont également hostiles à la donation, mais acceptent, en général, volontiers le dépôt, surtout s'il fournit les garanties nécessaires.

Afin que le dépôt soit agréé par le déposant, il est nécessaire qu'il réponde aux conditions suivantes : les archives doivent être conservées avec le plus grand soin, il doit pouvoir jouir du service archivistique, la publicité des archives doit respecter certaines restrictions.

Pratiquement, toutes les archives appartenant à l'Etat devraient instituer une section pour les archives privées, installée dans des locaux convenables où trouveraient leur place les archives déposées qui seraient aménagées dans les meilleures conditions techniques, bien ordonnées, inventoriées, séparées les unes des autres, et porteraient chacune le nom de la famille ou de la personne qui les dépose.

En d'autres termes, le déposant doit confier ses propres archives à l'Etat avec le même esprit que lorsqu'il renferme ses propres valeurs dans les coffres des banques.

Le dépôt doit toujours être libre. Le dépôt perpétuel équivaut à la donation, mais il ne satisfait pas le déposant ; par le dépôt libre, qui le lie pour quelques années seulement, le déposant, restant le propriétaire réel des archives, peut facilement y accéder.

En réalité, le dépôt libre finit presque toujours par devenir perpétuel, le cas de retrait étant très rare et, même si cela arrivait, il serait facile de contrôler et de déclarer d'intérêt historique, même après un éventuel retrait, les documents, ceux-ci ayant déjà été classés et inventoriés au cours de leur séjour dans les Archives d'Etat.

Venons enfin au but principal de la conservation des archives privées, c'est-à-dire leur emploi scientifique, emploi qui n'est possible que moyennant la publicité, même limitée.

En général, l'on pense que le propriétaire a tout le droit d'imposer des restrictions à la publicité, même quand ses archives ont déjà été déposées aux archives de l'Etat. Mais il faut tenir compte de ce que, en général, les restrictions concernent des archives récentes ou intimes qui n'intéressent aucunement la culture.

Cela ne représente donc pas une insurmontable difficulté. D'autres difficultés se manifestent dans les archives restées en mains privées en raison de la gêne que causent plusieurs fois au propriétaire les savants qui demandent à y effectuer des recherches.

Même dans ce domaine, la solution à laquelle ont recours certains pays, de subventionner les archives privées, peut avoir sa valeur si l'on exige, comme éventuelle compensation, leur ouverture au public.

Un autre moyen de résoudre le problème pourrait être celui de la reproduction microphotographique des documents d'intérêt historique par les soins de l'Etat qui garderait les microfilms en dépôt dans les archives publiques.

En conclusion, atteindre une confiance réciproque et un esprit de collaboration de la part de l'Etat et des citoyens, en ce qui concerne la sauvegarde, la manutention, l'emploi scientifique des archives privées, soit par l'initiative de l'Etat soit par initiative privée, a plus de valeur que les lois et les règlements.

Pour atteindre ce but, il faut que dans ce domaine, comme dans n'importe quel autre, le citoyen se rende compte qu'il remplit une fonction sociale et que cette fonction se réalise dans le plein accord entre ses droits et ses devoirs.

* * *

M. Roger ELLIS, Hon. editor of the British Records Association, dresse un tableau de l'œuvre réalisée en Angleterre par cette Association en faveur des Archives privées (1).

Puis le Dr C. GROENEVELD, archiviste en chef du laboratoire du Royal Dutch-Shell à Amsterdam, président de l'Association néerlandaise des archivistes d'entreprises, attire l'attention sur cette branche spéciale de l'archivistique que constituent les Archives des entreprises privées. Aux Pays-Bas, après la première guerre mondiale, les firmes en vinrent à concevoir qu'il était payant de faire gérer par des services spécialisés leurs dossiers courants. Mais après la seconde guerre mondiale, les archivistes, réunis en une association d'archivistes privés, réalisèrent qu'ils avaient avantage à étudier de plus près la science archivistique pratiquée dans le secteur public et à s'intéresser aux papiers anciens aussi bien qu'aux papiers récents. L'archiviste industriel se trouve d'ailleurs dans la position privilégiée de pouvoir influencer dès leur naissance l'organisation des papiers administratifs. On peut s'attendre à la création d'une archivistique nouvelle appliquée aux Archives des entreprises.

M. Ivan BORSA, directeur du Centre national des Archives d'Etat de Hongrie, estime qu'une pleine coopération doit régner entre l'Etat et les propriétaires d'archives privées. Deux conditions doivent être réalisées ; la bonne conservation des matériaux historiques et leur accessibilité à la recherche scientifique. Entre les deux guerres, en Hongrie, certains propriétaires avaient conçu une bonne conservation de leurs papiers — ainsi le prince Eszterházy y employait un archiviste professionnel — mais ils faillaient à leur mission sociale soit en n'acceptant que les demandes de renseignements par correspondance, soit en n'autorisant aucune recherche — tel le baron Radványzky dont les archives remontaient au XIII^e siècle. Les autorités publiques doivent donc procéder à une réglementation en la matière. Le décret-loi n° 29 de 1950, réglant le statut de toutes les archives du pays, considérait le cas des archives privées : le Centre national des Archives acquérait un droit d'inspection sur leurs installations, leur traitement adéquat et la bonne conservation de leurs fonds ; il peut intervenir pour demander des modifications dans les modes de conservation et de traitement. Si un propriétaire ne peut ou ne veut conserver ses archives d'une manière adéquate, le dépôt d'office dans un dépôt d'archives publiques ou le séquestre sur place peuvent être décidés. L'accessibilité des archives privées à la recherche scientifique est garantie, mais le propriétaire peut refuser la communication au cas où la publication des documents léserait ses intérêts légitimes. En six ans, trois fois seulement l'Etat a été amené à user de son droit d'intervention.

M. BORSA traite en outre brièvement des problèmes des archives religieuses, considérées en Hongrie comme archives privées (2). Il signale enfin la pratique, fréquente dans son pays, depuis 1870, du dépôt d'archives privées dans les Archives publiques, acte juridique distinct de la donation puisque les familles gardent leurs droits de propriété sur leurs papiers.

Le Dr Hanns GRINGMUTH-DALLMER, directeur des Archives d'Etat de Magdebourg, expose le problème des archives domaniales dans la République démocratique d'Allemagne, spécialement les expériences faites par les Archives d'Etat de Saxe-Anhalt à Magdebourg. L'importance de ces archives et du rôle joué par les grands propriétaires dans la vie publique a attiré depuis longtemps l'attention de l'administration des Archives. Dès 1912 on dressa l'inventaire des archives domaniales du cercle de Haldensleben ; entre les deux guerres mondiales, les Archives d'Etat de Westphalie avaient créé un service d'information (Archivberatungstelle), chargé de conseiller les possesseurs d'archives et de réunir tous les renseignements utiles à leur sujet ; ce service servit de modèle aux services analogues instaurés par la suite en Allemagne.

(1) Intervention imprimée *infra*, p. 71-74.

(2) Cf. I. BORSA, *Archivum*, n° 4, 1954, p. 105-114.

La réforme agraire de 1945 frappa tous les domaines de plus de 100 ha. Les Archives d'Etat devaient prendre en charge les papiers provenant de la gestion de ces propriétés privées. Occupées d'abord à rassembler leurs propres fonds dispersés pendant la guerre pour des raisons de sécurité, les Archives ne purent s'occuper qu'à partir de 1947 de recueillir systématiquement les archives domaniales. Grâce aux informations dont elles disposent déjà, les Archives d'Etat peuvent recueillir avec facilité la plupart de ces archives ; certaines étaient intactes, d'autres en désordre, certaines en complet délabrement. En Saxe-Anhalt, 100 fonds furent regroupés d'un poids total de 120 tonnes ; leur personnalité fut évidemment respectée dans le cadre d'une section des Archives d'Etat.

Le classement posa des problèmes, car presque jamais les domaines n'avaient de bureaux proprement dits ni de plan de classement. L'archiviste dut concevoir pour chacun d'eux un système de classement particulier. Les innombrables dossiers des anciennes maisons princières souveraines, comme celle des princes de Schönburg en Saxe ou des princes de Wernigerode ou de Stolberg en Saxe-Anhalt, datent en partie du XIII^e siècle. Les archives domaniales proprement dites ne remontent guère au delà du XIV^e siècle et même le plus souvent du XVI^e ou du XVIII^e siècle, les archives de moindre importance sont encore plus récentes. Elles constituent un ensemble essentiel pour l'histoire de la civilisation.

De leur côté, dans des conditions peut-être moins favorables, les services d'Archives du Mecklembourg, de la Saxe, de la Thuringe, ont accepté des efforts comparables et obtenu également des résultats remarquables.

Le Pr Vladimir M. KHVOSTOV, directeur des Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., expose la situation des archives privées en Union soviétique. A la suite de la Révolution d'octobre la plupart des archives privées sont devenues propriété de l'Etat en conséquence de la nationalisation de la terre et de l'industrie : archives des entreprises nationalisées, des membres de la famille impériale, des hommes d'Etat de l'ancien régime, d'autres archives privées de grande valeur sont passées aux Archives de l'Etat. Cependant la législation soviétique reconnaît à tous les citoyens leur droit de propriété sur leurs papiers personnels et leurs archives de familles, l'Etat ne possédant de droits que sur les documents provenant de l'exercice des fonctions publiques.

Les archivistes soviétiques considèrent que le meilleur moyen d'assurer la conservation de ces archives privées est d'en faciliter le transfert dans les Archives d'Etat : don, dépôt et achat sont également utilisés. Grâce à la ramification considérable du réseau des Archives, les conditions de travail sont grandement facilitées. Les Archives centrales et locales recueillent des renseignements sur les archives privées, entrent en contact avec leurs propriétaires et tâchent d'obtenir l'achat des papiers ou leur dépôt sous contrat.

Les archives des hommes politiques sont conservées de préférence dans les Archives centrales d'Etat, ceux des savants éminents dans les Archives de l'Académie des Sciences. Les syndicats conservent leurs papiers aussi longtemps qu'ils leur sont utiles, après quoi ils sont, selon l'usage, versés aux archives de l'Etat. Par contre, les archives ecclésiastiques, postérieures à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sont exclusivement conservées par l'Eglise ; pour la période antérieure, les archives se trouvent dans les fonds des Archives d'Etat et les archivistes soviétiques ont par ailleurs travaillé à la reconstitution des fonds des plus importants monastères orthodoxes, dispersés en 1762 lors de la sécularisation des biens monastiques.

Dans la plupart des Archives d'Etat, on a créé des sections pour la conservation des archives privées.

Pour certaines catégories de documents, ont été institués des dépôts spéciaux. C'est ainsi qu'en 1941 on a décidé la création d'Archives centrales d'Etat de la Littérature et de l'Art, dépôt qui compte actuellement plus de 1 700 fonds d'écrivains, compositeurs, peintres, hommes de lettres et artistes, ainsi que les archives d'organisations et d'instituts littéraires et artistiques.

Les papiers des grands écrivains russes Pouchkine, Tolstoï, Gorki, Maïakovski, etc. sont conservés dans des collections ou des musées mémoriaux portant leur nom. Celui de Pouchkine,

par exemple, dans les « Archives A. S. Pouchkine » instituées en 1935 et rattachées à l'Institut de Littérature russe de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. à Léninegrad.

Dans d'autres cas, des fonds privés de grande importance sont conservés dans les départements des manuscrits de la Bibliothèque publique M. E. Saltykov-Chtchedrine à Léninegrad, de la Bibliothèque Lénine à Moscou, du Musée historique, du Musée national du Théâtre Bakhrouchine, de la Galerie nationale Tretiakov à Moscou et de l'Académie des Arts à Léninegrad. Selon la législation soviétique, la Direction centrale des Archives d'Etat de l'U.R.S.S. a pouvoir, pour diriger, du point de vue méthodique, le travail de toutes ces archives conservant des fonds privés.

Les Archives de l'Etat s'intéressent spécialement à la classification systématique et à l'inventaire de ces fonds. De nombreux inventaires ont été publiés, soit à part, soit dans des revues, on peut citer notamment les papiers du maréchal Souvorov, des écrivains Tchernychevski, Tchekhov, etc.

Le Pr Adam STEBELSKI, chef de la section des Archives à l'Institut d'Histoire de l'Académie des Sciences de Pologne, souligne le caractère particulier du problème des Archives privées en Pologne. Celles-ci avaient, en effet, conservé de nombreux documents provenant d'administrations publiques. A la suite des changements survenus après la dernière guerre, les Archives d'Etat ont reçu un grand nombre d'archives familiales, domaniales, industrielles, commerciales, etc. ; il s'agit maintenant d'établir les méthodes définitives de classement et d'inventaire de ces fonds. Pour les archives demeurées en la possession de personnes ou d'institutions privées, et pour les archives ecclésiastiques, les problèmes sont analogues à ceux des autres pays ; le plus complexe est celui de leur recensement, de leur description, et de leur accessibilité aux chercheurs. Il convient d'agir en accord avec les propriétaires et de leur inspirer confiance.

Le travail a été facilité par la conception du « fonds unique des Archives de l'Etat », s'appliquant à tous les matériaux susceptibles de servir à l'histoire, quelle qu'en soit la provenance, dont la conservation et l'accessibilité sont d'intérêt national.

Les archives ecclésiastiques, riches en documents anciens, étaient avant-guerre inorganisées. Elles ont conservé leur autonomie. Mais leur classement est en cours de réalisation ; les archivistes d'Etat y prêtent leur concours, quand l'autorité ecclésiastique les y autorise. Il y a quelques semaines, l'épiscopat polonais, avec le concours de la Direction générale des Archives d'Etat, a organisé à l'Université catholique de Lublin une première série de conférences destinées aux archivistes séculiers et réguliers.

Le Pr Fausto NICOLINI, inspecteur général honoraire des Archives d'Italie, expose brièvement l'histoire et le contenu des Archives historiques de la Banque de Naples, dont les documents contenus en 300 salles remontent au XVI^e siècle et sont d'une richesse considérable (1).

M. J. Ernesto MARTINEZ FERRANDO, directeur des Archives de la Couronne d'Aragon, rappelle l'attitude extrêmement réservée de l'Etat par rapport aux archives privées, lesquelles présentent en Espagne une importance historique sans égal. Cependant, depuis le XVI^e siècle, les souverains donnent des ordres répétés pour recueillir dans les archives les papiers des principaux détenteurs de la puissance publique : vice-rois, secrétaires royaux, ambassadeurs, amiraux, etc. ; le fameux annaliste aragonnais, Jeronimo de Zurita, fut, sans doute, le premier à être chargé de cette mission qui n'eut d'ailleurs généralement que des résultats assez limités.

Dès 1871, dans le premier volume de la *Revista de Archivos* figure un article d'Antonio Rodriguez Villa sur les archives privées. Depuis lors, quelques grandes Maisons ont publié de luxueux catalogues de leurs archives. En 1952, dans le guide consacré aux archives existant à Barcelone, quelques informations purent être données sur des fonds privés.

(1) Communication imprimée dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 3, 1956, p. 343-346.

Depuis peu cependant, l'Etat a fourni aux archives nobiliaires et ecclésiastiques une aide technique pour en permettre le classement et l'inventaire. D'ailleurs, lentement, par achat, don ou dépôt, les archives privées viennent prendre place dans les Archives historiques de l'Etat dont certaines ont sollicité de la Direction générale l'institution d'une section d'archives privées. L'intervention des archivistes de l'Etat doit prendre une forme aussi souple et prudente que possible pour vaincre la défiance des propriétaires.

M. Pierre DESNEUX, archiviste du ministère des Affaires étrangères de Belgique, après avoir rappelé la législation archivistique rudimentaire de la Belgique, spécialement en matière d'archives privées, rapporte que sont considérés comme papiers d'Etat les papiers rédigés ou reçus par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Cependant, très nombreux sont les agents qui considèrent leurs dossiers de service comme leurs papiers personnels. De ce fait, l'Etat subit constamment de graves préjudices, mais le ministère des Affaires étrangères exerce une action sévère pour la récupération des papiers d'Etat ; chaque fois qu'il y a présomption que de tels papiers ont été conservés, par des fonctionnaires, il peut faire apposer les scellés sur le domicile mortuaire.

En matière d'archives privées, laissées sans définition juridique, il n'y a qu'incohérence. C'est ainsi qu'a été vendue à Bruxelles, la correspondance du ministre plénipotentiaire belge à la Conférence de Londres de 1839. De même, on considère comme archives privées la correspondance de Léopold II avec ses collaborateurs, bien qu'elle soit indispensable à l'administration du Congo. Il importe donc de définir exactement les papiers d'Etat et les papiers privés. Des papiers d'origine privée qui intéressent l'Etat devraient être considérés non comme privés, mais comme « semi-officiels », l'Etat devrait avoir le droit de les surveiller, de les inventorier, de les microfilmer. La Belgique, où la législation archivistique est en cours de révision, doit s'engager dans cette voie révolutionnaire.

Certains pays ont tenté d'appliquer aux archives la réglementation relative aux œuvres d'art, mais le problème est radicalement différent, et on doit en venir à interdire le commerce et la vente des archives privées. Le problème est donc finalement celui des moyens légaux à mettre à la disposition des Archives d'Etat pour atteindre les archives dites privées malgré leurs propriétaires.

M. Etienne SABBE, archiviste général du Royaume de Belgique, prenant la parole à l'improviste, nie que la position adoptée par M. DESNEUX soit la position officielle de la Belgique. Les archivistes belges sont unanimes à considérer que l'Etat doit respecter le libre droit de propriété. Il est exclu qu'un Parlement belge vote jamais une loi conforme aux vœux de M. Desneux. S'il a été si difficile de faire admettre la loi du 24 juin 1955 par laquelle les archivistes entendaient contrôler ou recueillir les archives communales, comment admettrait-on de violer la propriété privée encore plus forte que le principe de l'autonomie communale ?

M. DESNEUX répond à son tour qu'il n'a pas dit qu'une telle loi sera votée par le Parlement belge, mais qu'il la souhaitait : l'intérêt de l'Etat doit être plus fort que les intérêts privés, spécialement pour les papiers contemporains dont l'administration peut avoir besoin.

M. Dinko FORETIĆ, directeur des Archives d'Etat de Zadar (Yougoslavie), souligne à son tour que le problème essentiel est de protéger les intérêts de la collectivité, tout en respectant le droit de propriété des personnes et des institutions détentrices d'archives privées. La loi yougoslave de 1950 met sous la protection de l'Etat tout le matériel archivistique du pays en quelques mains qu'il se trouve, en vue d'en assurer la conservation et d'en permettre l'utilisation. Tout détenteur d'archives, y compris les particuliers, est tenu de conserver avec soin, ce matériel et d'en remettre un état aux Archives. La loi a d'autre part donné aux Archives d'Etat un droit de préemption en cas de vente et a interdit l'exportation des documents sans licence.

Si la pratique du dépôt est rare, les Archives se sont beaucoup accrues en ces dernières années par dons et par achats ; parmi ces derniers, on peut signaler le fonds de la famille Borelli, récemment acheté par les Archives d'Etat de Zadar. Parfois les familles ont reçu des boîtes ou des armoires pour conserver leurs fonds en ordre. Ailleurs on a compilé des inventaires ou microfilmé les archives privées ; l'inventaire des archives non publiques de l'île de Hvar vient d'être publié.

Sans même que soit indispensable la collaboration amicale des particuliers et des archivistes d'Etat, l'existence d'une législation adéquate semble absolument nécessaire.

Le Mahamahopadhyaya Pr Datto VAMAN POTDAR, de Poona (Inde), délégué du Gouvernement de Bombay, rappelle que depuis 46 ans, il recherche les archives privées, les examine et assure leur préservation. Depuis 1910, en effet, l'Itihas Sanshodhak Mandal de Poona, seule société de cette sorte en Inde, concentre son attention sur les archives privées. Son fondateur, feu V. K. RAJWADE, de 1895 à 1925, s'est montré le pionnier en assurant l'édition parfaitement scientifique de documents choisis, écrits en langue mahratte et en une écriture cursive, le modi. Cette écriture n'est plus aujourd'hui connue que de quelques spécialistes et ces études n'ont pas trouvé place dans les Universités. Cependant les documents mahrattes — au même titre que les documents persans des conquérants musulmans — constituent une source fondamentale de l'histoire des Indes avant le Gouvernement britannique. En dehors des énormes archives officielles des Peshwas, conservées à Poona, dans le dépôt départemental du Gouvernement de Bombay, il y a de vastes réserves de documents dispersés dans les vieilles familles et les villages de tout le pays. Ce sont eux qu'a poursuivis toute sa vie Rajwade et dont il a publié 23 volumes contenant près de 10 000 pièces, sans un sou du Gouvernement. Déjà avant lui, sous l'inspiration de Chiplunkar et de Sane, 12 volumes avaient été publiés. Mais il s'agissait principalement de chroniques, tandis que lui-même éditait des documents originaux, notamment des correspondances émanant de souverains, de généraux, d'hommes d'Etat, d'ambassadeurs, etc., et se rapportant à Delhi, Mathra, Indore, Gwalior, Scirangpatan, Savnur, Jaipur, Dacca, etc.

Il est à noter que jusqu'ici aucun érudit européen ne s'est intéressé à la lecture de l'écriture modi et n'a publié aucun document original, et l'auteur adresse un appel en ce sens aux historiens européens et américains. Parmi les Mahrattes, il cite les noms de Vasudeoshastri Khare, de Miraj, qui publia 12 gros volumes de documents choisis des Archives de Patwardha, contenant environ 6 000 documents choisis de 1760 à 1795 — et de Shri D. B. Parasnis de Satara, qui édita plusieurs milliers de documents provenant notamment de la collection du Nana Fadnavis.

Depuis 1910, la Bharat Itihas Sanshodhako Mandal a publié plus de 80 volumes de sources diverses, non seulement en mahratte mais aussi en Kanara, en persan et en sanscrit. A Dhulia, la Rajwade Sanshodhan Manda et la Satharyottejak Sabha ont des locaux avec de très importantes collections littéraires et historiques, et elles ont à leur crédit de nombreuses publications de grande valeur.

De son côté le Gouvernement de Bombay, en dehors des volumes qu'il publie depuis longtemps en anglais, a récemment édité une série de sélections des archives officielles du Peshwa Daftar (46 vol.). Enfin les papiers Holkar édités par Shri Thakur et les papiers Scindia édités par Sardar Phalke constituent une nouvelle série « Family History series », formée de près de 40 volumes de documents tirés de fonds purement privés.

Pour terminer, l'auteur après avoir encore évoqué la richesse latente des archives privées de l'Inde et la tradition glorieuse et éclairée de ce pays, exprime l'avis qu'il faudrait rechercher en Inde non pas une législation coercitive mais une loi largement persuasive.

M. Robert-Henri BAUTIER, conservateur aux Archives nationales (Paris), laissant de côté les archives d'entreprises qui posent des problèmes spéciaux et requièrent des solutions spéciales, et aussi les archives sociales (religieuses, syndicales, fonds d'institutions et d'associa-

tions), expose la situation des archives privées en France : archives familiales d'une part, et papiers publics, semi-publics et privés des hommes publics (ministres et hommes politiques, administrateurs, diplomates, militaires et marins).

La première catégorie, celle des *archives de familles* n'a nullement en France l'importance qu'elle présente ailleurs, notamment en Allemagne, en Pologne, en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne. Car historiquement les « grandes familles » y ont joué un rôle beaucoup moins considérable : si en Allemagne leurs fonds constituent souvent de véritables archives princières de plusieurs kilomètres de rayonnement, en France exceptionnelles sont celles qui dépassent quelques dizaines de mètres : outre les titres généalogiques et personnels, on n'y trouve guère que quelques correspondances privées et surtout les papiers de l'administration des domaines et des seigneuries. Tous les grands fiefs ayant été au cours des siècles réunis au domaine royal, leurs archives sont aujourd'hui soit aux Archives nationales, soit dans les Archives départementales (Dauphiné, Provence, Bourgogne, Flandre, Lorraine, Bretagne etc.). D'autre part, la Révolution a séquestré le plus grand nombre des archives seigneuriales. Enfin, les conditions économiques modernes ont amené, surtout entre les deux guerres, beaucoup de familles à déposer leurs fonds dans les Archives nationales ou départementales. Il demeure cependant une poussière de fonds très dispersés et d'intérêt local.

Le problème essentiel est celui des *papiers d'hommes publics*, soit qu'ils soient conservés dans des fonds familiaux, soit qu'ils constituent des fonds spéciaux. Pour l'histoire française, et internationale, ils constituent une source fondamentale ; c'est ainsi que pratiquement tous les ministres du XVIII^e siècle et tous les maréchaux de Napoléon avaient conservé leurs papiers. On ne peut les considérer que comme une part du patrimoine historique de la Nation.

A leur égard les Archives disposent de toute une série d'armes légales : le ministère des Affaires étrangères par exemple a en la matière une jurisprudence qui remonte à Louis XIV et il en est théoriquement de même des ministères de la Guerre et de la Marine. Cependant la situation politique et sociale actuelle de la France rendrait à peu près inopérant et même nuisible l'emploi de ces armes : les documents risqueraient d'être vendus à l'étranger ou tout au moins d'être dispersés plus ou moins clandestinement par les marchands, tandis que des interventions politiques ne manqueraient pas d'être faites au nom du respect du droit de propriété. Un exemple précis en a été donné par la saisie en 1934, en vente publique, de certaines pièces de la célèbre collection Brouwet. Près de vingt ans ont été nécessaires pour effacer à peu près les conséquences d'une opération mal calculée.

Il est incontestable que la solution du problème des archives privées est strictement liée au régime politique du pays. C'est ainsi qu'en 1936 le gouvernement de Front populaire de Léon Blum avait établi une « Commission des Papiers publics » qui prépara un projet de loi portant déclaration obligatoire des papiers publics par leur détenteur et leurs héritiers et prévoyant la revendication éventuelle par l'Etat ; cette loi ne put finalement être votée. On put seulement aboutir en 1938 à une procédure assimilant certains fonds privés d'intérêt historique aux « monuments historiques », le décret d'application ne sortit qu'en 1940 mais il se révéla lourd et d'exécution malaisée. Après la libération en 1945, un nouveau décret plaçait dans les attributions de la Direction des Archives de France « tout ce qui concerne les Archives publiques et *privées* », l'évolution politique ne permit pas le développement des conséquences de cette extension de pouvoir.

Depuis 1948, l'action de la Direction des Archives s'est faite essentiellement réaliste, d'un caractère nettement libéral, mais s'exprimant avec énergie et sans engager l'avenir. La première mesure fut de procéder à un *recensement* général des archives privées, en recourant non pas aux propriétaires eux-mêmes, mais aux archivistes en chef des départements, généralement instruits de ces fonds soit par relations personnelles, soit par on-dit, soit par la bibliographie historique locale. Une *section spécialisée* a été mise sur pied aux Archives nationales. Une *Commission de sauvegarde*, composée par moitié d'historiens et d'archivistes et par moitié de représentants des « grandes familles » a été organisée pour patronner le rassemblement des fonds privés dans les Archives ou au moins faciliter leur accès aux historiens. Une politique

très large de *dépôt sous contrat* a été définie, qui a donné des résultats excellents en drainant vers nos Archives des fonds du plus grand intérêt dont les familles gardent la propriété, leur utilisation étant parfois soumise à leur autorisation. *Classement et microfilmage chez des particuliers* ont été également menés. Enfin une politique d'achat a été innovée.

Un problème théorique de l'archivistique traditionnelle peut ainsi être formulé : les archives publiques ont-elles le droit d'acheter des documents ? Jusqu'ici dans la plupart des pays d'Europe occidentale il avait été normalement admis que seules les bibliothèques devaient procéder à des achats ; aussi tant de documents d'archives se trouvent-ils conservés dans les départements des manuscrits des bibliothèques, où ils ne sont nullement traités comme il conviendrait qu'ils le soient. Mais la conception des archives a changé. Aujourd'hui les Archives ne sont plus seulement les Archives de l'Administration de l'Etat, mais elles doivent viser, selon le point de vue même de la Révolution française, à être véritablement les Archives nationales, c'est-à-dire les Archives mêmes de la Nation, l'ensemble des matériaux documentaires historiques du pays devant se concentrer dans les archives centrales et régionales, pour être mis à la disposition de la Nation. Dans ces conditions, l'administration des Archives doit veiller à la sauvegarde du matériel documentaire national, quelle qu'en soit la provenance.

Jusqu'ici les archives avaient surtout accepté dons et dépôts. Mais aujourd'hui les familles des anciennes classes dirigeantes, souvent financièrement gênées, vendent leurs papiers. Entre les deux guerres mondiales, spécialement entre 1929 et 1938, un nombre colossal de fonds importants ont ainsi été dispersés. Les archives sont donc un élément du « capital » d'une famille. Pour sauver ce matériel dans l'intérêt général, la seule solution est d'entrer dans le jeu et d'acheter les fonds et les documents mis en vente, soit directement aux particuliers, soit en ventes publiques, soit aux mains des marchands.

Malgré la modicité relative des crédits obtenus à cette fin par la Direction des Archives de France, on doit souligner le succès éclatant de cette politique. Il est entré aux Archives nationales plus de documents par voies extraordinaires dans les cinq dernières années que dans le siècle et demi qui s'était écoulé depuis leur institution. Depuis trois ans, il n'est pratiquement pas de fonds important qui ait été vendu sans que le service spécialisé des Archives nationales soit intervenu, soit pour acheter, soit pour microfilmer avant dispersion ; mieux même, la reconstitution de nombreux fonds dispersés a été systématiquement entreprise.

Il faut remarquer qu'à la défiance des professionnels et des collectionneurs à l'égard des archives s'est substituée une ambiance de compréhension et d'amicale collaboration. Il a fallu pour cela une politique de présence constante : les archivistes chargés de l'appliquer doivent s'imposer sur le marché en participant à toute vente publique, examinant attentivement tous les catalogues des professionnels, nouant des relations personnelles avec les marchands, les experts, les collectionneurs, qui en viennent à signaler eux-mêmes ce qui peut intéresser les archives, en demandant le microfilm de ce qui est trop cher (autographes par exemple) ou déjà retenu par des amateurs, en veillant au règlement aussi rapide que possible des factures, etc.

Très prochainement une grande exposition fera connaître au public un choix de ce que les Archives nationales de France auront acquis depuis cinq ans grâce à cette politique réaliste qui devra être poursuivie, sans renoncer cependant à user en certains cas, des armes traditionnelles reconnues aux Archives d'Etat et parallèlement aux autres efforts en vue d'obtenir les dépôts amiables des fonds privés sous contrat et de recenser systématiquement l'ensemble du capital privé de l'Histoire du pays.

Le Dr Alexander BEIN, archiviste en chef de l'Etat d'Israël, directeur des Archives centrales sionistes (Jérusalem), indique que la loi archivistique récemment adoptée (1955), donne à l'archiviste en chef de l'Etat des pouvoirs sur l'ensemble des archives du pays, gouvernementales, publiques, semi-publiques et dans une certaine mesure sur les archives privées.

D'autre part, l'un des problèmes qui se posent à Israël, vieux peuple, mais Etat jeune, était de rassembler en original ou en microfilm, la documentation de la vie israélite à travers les siècles

et non pas seulement de se confiner aux seules archives officielles qui, il y a huit ans, n'existaient pas. L'Exécutif sioniste qui a servi d'organe semi-gouvernemental a ses papiers aux Central Zionist Archives à Jérusalem, le plus grand dépôt du pays ; d'autre part, les General Archives for Jewish History, fondées par l'Israel Historical Society, a rassemblé les archives des communautés juives d'Europe. Mais ces deux dépôts ne représentent qu'un secteur de la vie du peuple. Il faut collecter aussi les archives privées : fonds de personnalités, papiers et correspondance de l'homme de la rue, etc.

En plein accord avec le rapporteur, M. Bein estime qu'on ne saurait employer à leur égard la coercition, il faut obtenir la pleine coopération des détenteurs, grâce à laquelle il a été possible d'obtenir de nombreux dépôts et notamment plusieurs milliers de dossiers d'institutions privées et de personnalités qui ont joué un rôle dans la vie publique et culturelle. Certes la loi archivistique nouvelle a donné au Conseil supérieur des Archives et à son président, l'archiviste en chef de l'Etat, certains pouvoirs sur les archives privées. Ainsi le propriétaire peut être contraint à signaler son fonds au « National Register of Archives » mais on ne saurait l'exploiter sans son autorisation expresse. Jusqu'ici aucun achat de fonds : il suffit de convaincre le donateur que c'est un honneur pour ses ancêtres et lui-même que de faire entrer leurs papiers dans les archives : cela assurera leur mémoire de façon sans doute plus durable qu'un monument de pierre.

Le Dr Elio LODOLINI, archiviste à la Surintendance archivistique pour le Latium, l'Ombrie et la Marche, comme représentant de la Commission d'Histoire de l'Institut panaméricain de Géographie et d'Histoire, attire l'attention du Congrès sur les concepts mêmes et d'archives publiques et d'archives privées qui varient de pays à pays selon la législation et la doctrine et qui évoluent même dans un pays donné avec le temps, l'évolution des institutions, les changements de formes du gouvernement (1).

Le Dr Walther NISSEN, directeur des Archives centrales de la République démocratique d'Allemagne à Mersebourg pose le problème des archives personnelles, ce que la terminologie allemande désigne du nom de « Nachlass ». La Commission allemande de terminologie, sur la proposition du Dr H. O. Meissner et du Dr W. Leesch, a défini « Nachlass » « l'ensemble des papiers accumulés par le travail et l'activité professionnelle d'un personnel physique », c'est-à-dire pratiquement la « Registratur » ou les archives d'une personne.

Mais convient-il de parler de « Nachlass » seulement dans le cas où le fonds s'étend à la totalité de l'œuvre d'une personnalité historique ? Peut-on parler de « Nachlass » lorsque le fonds se trouve démembré par suite de partage, de destruction ou de ventes partielles ? D'après la nouvelle interprétation allemande, le « Nachlass », pour trouver place dans la série spécialisée des Archives d'Etat, doit présenter une certaine masse (des Mémoires, quelques lettres isolées, même si elles ont une provenance unique, ne constituent pas encore un « Nachlass ») et avoir une certaine qualité ; c'est-à-dire que le « Nachlass » doit être caractéristique et déterminant sur la vie publique ou privée de la personnalité en question. Les minces épaves, les pièces isolées, les autographes provenant de fonds personnels mais arbitrairement réunis d'un point de vue subjectif ou acquis à des ventes aux enchères ne peuvent, d'après l'actuelle terminologie, être considérés comme « Nachlass », mais être incorporés à une série constituant une collection de documents, classée alphabétiquement d'après les personnes ; série qu'on peut désigner du terme de petites acquisitions (« Kleine Erwerbungen »).

M. Filangieri a indiqué dans son rapport que les fonds des administrations publiques recevraient d'utiles compléments des papiers conservés par les personnalités y ayant joué un rôle déterminant : papiers de travail, correspondance privée, notes personnelles, écrits de caractère intime et secret. L'idéal serait de traiter les papiers de ces personnalités comme des éléments inséparables du fonds d'archives correspondant et de les rendre accessibles à la

(1) Communication imprimée dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, p. 341-342.

recherche scientifique par un inventaire d'ensemble ; ce serait la meilleure solution et il serait sans importance que ces papiers soient entrés aux archives par achat, don ou dépôt.

Les archivistes d'Etat de la D.D.R. estiment qu'il est nécessaire, pour des raisons purement pratiques, de procurer aussitôt que possible une liste d'ensemble de tous les fonds personnels existant dans les Archives d'Etat de l'Allemagne entière, avec indication des lieux de conservation. Les premiers travaux ont déjà commencé : W. Mommsen et H. Herricht se consacrent aux « Nachlässe » des Archives centrales et des Archives de Prusse et d'autre part un fichier se constitue aux Archives fédérales à Coblenze. Pourtant on ne dispose pas encore d'un instrument de travail qui permettrait au chercheur de connaître d'un coup d'œil l'existence et la consistance des papiers des personnalités qui l'intéresseraient. Plus tard, dès que le travail aura été mené dans notre sphère d'activité propre, il conviendrait d'inventorier selon des critères archivistiques les « Nachlässe » conservés dans les bibliothèques et les musées. On devra alors éditer un *Manuel des fonds personnels* comprenant aussi bien ceux des dépôts publics que ceux demeurés chez des particuliers ; un tel travail pouvant donner lieu à une tâche fructueuse dans le cas de la collaboration internationale.

Les discussions sur la question de déterminer ce qui est matériel d'archives et ce qui est matériel de bibliothèque vient à nouveau de rebondir en Allemagne. Au centre du problème, est le fait de savoir à qui appartiennent les « Nachlässe » dits littéraires, c'est-à-dire les papiers nés de l'activité créatrice des poètes, écrivains et artistes. L'institution d'« Archives littéraires » devrait être envisagée et dans les Länder où il en existe déjà, leur travail devrait s'intensifier. Pourtant, ce problème fort complexe dépassant très largement le cadre de ce Congrès et se posant d'autre part sur le plan international pourrait être inscrit à l'ordre du jour du IV^e Congrès international des Archives et faire l'objet d'un rapport spécial.

Le Pr Antonio BELLUCCI, bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Oratoire de Naples, soulève le problème de la condition juridique des archives historiques des édifices culturels déclarés monuments nationaux aux termes du décret-loi du 7 juillet 1866 et du décret du 5 juillet 1882 (Monte Cassino, Cava dei Tirreni, Monreale, Chartreuse de Pavie, Saint-Ambroise de Milan, etc.). Propriétés de l'Etat, ces archives sont demeurées sur place, confiées à la garde de religieux choisis dans les ordres auxquelles elles appartenaient avant la loi de suppression des congrégations (28 juin 1866).

M. Noel BLAKISTON, du Public Record Office (Londres), attire l'attention du Congrès sur le fait qu'il n'y a pas toujours conflit entre l'Etat et les archives privées et que bien souvent, il n'y aurait aucun avantage à intégrer de tels fonds dans une organisation nationale ou régionale d'archives. C'est notamment le cas de bien des institutions anciennes, écoles, collèges, hôpitaux.

Ainsi, le Collège d'Eton que fonda Henri VI en 1440 en le dotant principalement des terres des maisons religieuses françaises, confisquées à la Couronne pendant la guerre de Cent ans. Ces terres (Alien Pories) avaient généralement été données aux XI^e et XII^e siècles par les divers souverains à des abbayes de Normandie. Les documents remontent donc, dans bien des cas, à Eton, à la période des rois normands. Par la suite, la masse des archives date évidemment de la fondation même du collège, avec d'admirables lettres patentes du XV^e siècle, merveilleusement calligraphiées et enluminées.

Au milieu du XVIII^e siècle, les archives furent brièvement cataloguées en un seul volume par un membre de la « Society of Antiquaries », Thomas Martin ; les documents du Moyen Age furent ensuite en 1883 décrits avec quelques détails dans le *General Report* de l'*Historical Manuscripts Commission*. Depuis 20 ans, M. Blakiston lui-même a été chargé d'établir un inventaire exhaustif qui compte maintenant plus de 40 volumes dactylographiés, embrassant environ 8 000 pièces. Dans l'avenir on devra publier un guide imprimé de l'ensemble.

Les archives sont conservées dans des salles bien ventilées et chauffées ; le bibliothécaire du Collège à l'aide des inventaires répond aux demandes de renseignements ; les chercheurs reçoivent l'autorisation de consulter les documents qui les intéressent. Ce fonds est d'autre

part enregistré au *National Register of Archives*. Aucun autre contrôle ne semble donc désirable sur des archives privées de ce type.

Le Dr Helmut LÖTZKE, directeur des Archives centrales de Potsdam, traite des archives économiques et des archives d'entreprises (Wirtschaftsarchive und Betriebsarchive) dans la République démocratique d'Allemagne. En raison de la socialisation des entreprises après 1945, il n'y a plus antinomie entre la propriété privée des archives d'entreprises et les intérêts de l'Etat, même si un secteur privé de l'économie existe encore. La nouvelle situation permet à l'Administration des Archives d'Etat d'influer sur la conservation, la gestion, le versement, l'utilisation du matériel archivistique de l'économie.

Suivant les directives de l'Administration centrale des Archives d'Etat près du Ministère de l'Intérieur, furent instituées par l'arrêté ministériel du 27 avril 1950, des archives d'entreprises, chaque entreprise socialisée devant créer un dépôt propre pour la conservation de ses papiers postérieurs à 1945, leur gestion, leur utilisation à des fins administratives et historiques. Chaque service de l'entreprise doit opérer aux Archives des versements réguliers avec listes des dossiers. Les éliminations faites sans l'autorisation de l'archiviste et des organes de l'Administration centrale des Archives sont sanctionnées.

Au cours des cinq années suivantes un large réseau d'archives d'entreprises s'est instauré dans l'industrie, l'agriculture, les transports, le commerce et la banque. Tandis que certaines conservaient des archives exceptionnellement riches, antérieures à 1945, comme les laboratoires Zeiss à Iéna ou la manufacture de porcelaine de Meissen) d'autres sont seulement des dépôts d'archives administratives, en attente de versement à des Archives économiques plus importantes.

Le problème de la concentration des Archives économiques en des dépôts répondant aux diverses branches de l'économie ou en des dépôts territoriaux a été longtemps en suspens. La tendance se renforce maintenant vers une concentration territoriale et l'incorporation aux sections d'archives économiques des Archives d'Etat existantes. Une première expérience en ce sens a été faite à Leipzig. Au cours de l'année prochaine, commencera le processus de concentration des matériaux antérieurs à 1945. Pourtant les entreprises les plus importantes conservent leurs archives dans leurs propres dépôts.

L'organisation de ces archives d'entreprises exigeait un personnel important ; comme beaucoup de firmes ne disposaient pas de personnes qualifiées, on devait par ailleurs absorber les collaborateurs des entreprises chargées de la gestion des papiers. Les archivistes d'Etat apportèrent une aide efficace à la formation de ce personnel ; des stages allant jusqu'à plusieurs semaines furent organisés aux Archives d'Etat, et l'Institut archivistique de Potsdam institua des cours trimestriels pour le perfectionnement des archivistes des grosses entreprises.

En septembre va commencer le premier enseignement de trois ans par correspondance destiné aux archivistes du cadre moyen, titulaires du diplôme d'Etat (staatlich geprüfte Archivare). Pour les archivistes des grandes entreprises et ceux des sections économiques en formation auprès des Archives d'Etat, l'enseignement supérieur sera donné à l'Institut archivistique de Potsdam et s'adressera aux diplômés des Facultés des Sciences économiques des Universités.

A l'usage de cet enseignement et pour faciliter les recherches s'est développée enfin une littérature spécialisée ; avant tout doit être citée sur les papiers de l'Economie capitaliste et socialiste l'œuvre d'Erich Neuss, *Aktenkunde der Wirtschaft* (Berlin, Rütten u. Löning, 1954-1956).

Don Antonio ARAGÓ, archiviste aux Archives de la Couronne d'Aragon, souligne l'intérêt de la forme juridique du dépôt d'archives privées dans les Archives d'Etat. En Espagne ce « dépôt documentaire » est prévu par le Règlement général des Archives d'Etat du 22 novembre 1901, chap. VI : le droit de propriété, sauf dispositions contraires, ne se prescrit jamais, et la faculté de transmission n'est pas limitée ; mais on établit l'obligation d'ouvrir

les fonds à la consultation publique, sauf restrictions prévues au contrat. Cette procédure en de nombreux cas, est parvenue à vaincre la résistance des possesseurs d'archives patrimoniales à l'ingérence de l'Etat en raison des garanties qu'elle offre à leurs droits. Un dépôt temporaire permet aussi aux archivistes de procéder à l'inventaire détaillé ou parfois au microfilmage des documents les plus importants. C'est ainsi que les Archives de la couronne d'Aragon ont pu microfilmer les documents provenant du service de récupération à la suite de la guerre civile et restitués ultérieurement à leurs propriétaires. Récemment le nombre des dépôts a diminué, les particuliers préférant faire argent de leurs collections en les proposant en vente.

M. Aragó estime qu'une législation plus efficace permettrait de stimuler les déposants éventuels : salles spéciales dans les archives, inscription sur un tableau d'honneur, concession de cartes de libre entrée aux Musées et Archives nationales etc., compenserait en quelque sorte la perte de la nue-propriété des documents et surtout reconnaîtrait, dans toute sa valeur, le geste civique accompli en faveur de la Culture.

M. F. G. EMMISON, archiviste du comté d'Essex (Chelmsford), avec une expérience de trente ans acquise dans deux comtés d'Angleterre, souligne les possibilités offertes à l'archiviste pour obtenir des propriétaires le dépôt volontaire des archives privées : sans aucun pouvoir réglementaire, il a réussi lui-même à faire entrer aux Archives presque toutes les archives domaniales et familiales survivant dans le comté et nombre de ses collègues réunissent de même des archives privées à une cadence rapide. C'est qu'il faut agir avec beaucoup de diplomatie, flatter les manies de certains propriétaires, les mettre en confiance. Grâce à cette mise en confiance, on obtient d'abord le fonds à titre de dépôt, puis quelques années plus tard, le dépôt peut être transformé par le déposant, en don définitif.

M. Charles E. WELCH, archiviste-adjoint des Archives diocésaines de Chichester, traite d'une institution typique anglaise, le « Diocesan Record Office ». En 1929 le Parlement vota un acte pour la meilleure conservation des archives paroissiales ; insistant sur le devoir de la paroisse de préserver ses papiers, mais permettant à l'évêque du diocèse d'instituer un dépôt pour la concentration des archives paroissiales. Avec le consentement de la paroisse, les archives peuvent être déposées dans ces Archives diocésaines, mais si l'évêque estime que la paroisse n'est pas capable ou non désireuse de prendre soin de ses archives, il peut la contraindre à un dépôt ; il s'agit cependant dans ce cas d'une mesure temporaire et l'évêque doit ordonner la restitution à la paroisse dès que les conditions sont améliorées.

Pendant dix ans environ, par manque d'intérêt et de crédits, aucune mesure ne fut prise pour l'établissement d'un dépôt diocésain ; mais, depuis la dernière guerre, près de la moitié de l'Angleterre — sans parler de la totalité du Pays de Galles — a été couverte de tels dépôts. En certains cas, ils ont été établis par le diocèse avec l'aide de sociétés philanthropiques ; dans d'autres, les autorités locales ont fourni des crédits et l'évêque a désigné leurs propres « Records Offices » pour assumer ce rôle. L'archiviste a alors qualité pour visiter les paroisses et inspecter l'état de leurs papiers. Comme les paroisses n'ont généralement pas d'argent à dépenser pour réparer leurs documents, elles aiment volontiers les déposer sous condition qu'ils seront restaurés, tout en restant la propriété de la paroisse.

Jusqu'ici, il ne semble pas qu'il ait jamais été nécessaire qu'un évêque contraigne une paroisse à déposer ses papiers dans des Archives diocésaines et les seules pertes des récentes années ont été causées par l'ignorance et le manque d'archivistes dans la région. En Sussex, sur 170 paroisses, 75 ont déposé leurs papiers depuis l'institution en 1949 d'un dépôt d'Archives diocésaines. Il convient donc d'insister sur la réussite d'une activité purement volontaire pour la conservation de ces importantes archives.

Le Dr Gaetano RAMACCIOTTI, directeur honoraire des Archives d'Etat de Rome, suggère que des mesures réalistes soient prises pour permettre la sauvegarde des archives privées d'intérêt historique : assistance financière de l'Etat, publication de brochures de propagande

pour promouvoir la collaboration des propriétaires d'archives privées, désignation d'« Amis des Archives » et d'inspecteurs locaux honorifiques ; il faut autoriser les dépôts de fonds sous toutes les formes, former des sections spéciales d'archives nobiliaires, reproduire en microfilm les documents les plus importants, etc.

Le Dr Ugo SPERANZA, directeur des Archives d'Etat de l'Aquila, se référant aux discussions sur les archives privées, intervenues aux Congrès nationaux des Archivistes italiens, de 1950 et de 1955, et au rapport du Dr Filangieri au présent congrès, rappelant d'autre part les excellents résultats obtenus en Angleterre et en Allemagne par la coopération volontaire entre archivistes, historiens locaux et propriétaires d'archives privées, souhaite pour l'Italie une politique plus efficace à l'égard de ces derniers : assistance effective de l'Etat, nomination d'inspecteurs bénévoles parmi les érudits locaux, institution d'une section spéciale dans chaque dépôt d'Archives d'Etat. Pour recueillir les dépôts, action contre les démembrements de fonds privés, subvention aux propriétaires en contrepartie de l'ouverture de leurs archives aux érudits (1).

Le Dr Antonio SALADINO, archiviste aux Archives d'Etat de Naples, fait connaître une très importante décision de jurisprudence qui a orienté l'action législative italienne en matière d'archives privées et spécialement la loi de 1939. Les Archives de la Maison Pignatelli-Aragona-Cortes, comprenant plus de 10 000 articles, et 1 954 parchemins, de très grande valeur, non seulement pour l'histoire de l'Italie méridionale, mais aussi pour celle de l'Orient méditerranéen, de l'Espagne et de l'Amérique espagnole, risquaient d'être dispersées à la suite de dissensions entre les héritiers. En 1922 et en 1929, deux sentences conclurent : 1) A l'inaliénabilité des archives sans autorisation du ministère de l'Intérieur, par analogie à la législation sur les antiquités et objets d'art ; 2) A l'indivisibilité du fonds considéré comme patrimoine commun des membres de la famille et, vu son intérêt national, patrimoine idéal de la Nation ; 3) A l'absence de droit spécial de primogéniture sur la possession des archives, le détenteur *pro tempore*, censé désigné par l'ensemble des ayants droit n'étant que le consignataire de la chose, et chacun des membres de la famille ayant libre accès aux documents ; 4) A la nécessité de dresser un inventaire, les Archives d'Etat de Naples étant chargées de dresser cet inventaire. Grâce aux liens personnels noués alors entre des archivistes et la famille, il a été possible d'obtenir récemment le dépôt de ce fonds essentiel aux Archives d'Etat. L'intérêt de la jurisprudence établie à cette occasion est en tout cas incontestable (2).

(1) Communication imprimée, dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 3, 1956, p. 347-348.

(2) Communication imprimée, *ibid.*, p. 349-356.

SÉANCE DE CLOTURE

(28 septembre, 19 h 15)

Le Pr Nicolò RODOLICO, vice-président du Conseil supérieur des Archives d'Etat d'Italie, se référant aux nombreux dommages causés aux Archives par les événements de guerre et aux dispersions de documents liées aux divers traités de paix, estime que la récente convention soumise par l'Unesco aux gouvernements pour la protection des biens culturels en temps de guerre est insuffisante et imprécise. Il propose donc que « dans l'intérêt de la Culture, le patrimoine archivistique de tout pays soit respecté par les belligérants et ne soit en aucun cas, considéré comme prise de guerre ».

Le Jonkheer Dr D. P. M. GRASWINCKEL, président sortant du Conseil international des Archives, remercie vivement les autorités italiennes de leur magnifique accueil et se félicite des heureux résultats de ce Congrès. Puis le comte FILANGIERI, nouveau président du Conseil international des Archives, proclame la clôture des travaux du Congrès.

En marge du Congrès, les autorités italiennes avaient organisé de nombreuses *manifestations* de grand intérêt :

— Exposition de la vie commerciale italienne dans l'histoire, illustrée aux Archives d'Etat de Florence par une réunion magnifique de documents venus des diverses régions d'Italie (1).

— Excursion à *Prato* : réception par la commune où le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le sénateur Guido Bisori (2) et le maire de la ville, Rag. Roberto Giovannini (3), accueillent les congressistes ; visite de l'Exposition Datini, consacrée par le Dr F. Melis au Commerce international de la Méditerranée à l'époque du grand marchand de Prato, Marco Datini, dont les archives (fin XIV-début XV^e siècles) sont conservées par l'hôpital qu'il fonda (4).

— Projection d'un film documentaire en couleurs sur les Archives d'Etat italiennes, destiné notamment à évoquer pour le public divers moments de l'histoire de l'Italie à l'aide de documents d'archives.

— Concert d'ancienne musique de Chambre, offert par l'administration provinciale de Florence dans la salle blanche du Palais Pitti.

— Excursion à Sienne : visite de l'antique Banque « Monte dei Paschi » et de ses archives, où les congressistes reçurent un volume sur l'histoire de l'institution ; visite du Musée permanent des Archives d'Etat de Sienne ; réception au Palais communal où le Pr Gino Barbieri, membre du Conseil supérieur des Archives, prononça le véritable discours de clôture du Congrès (5). Après le déjeuner offert par le Monte dei Paschi, visite à la suggestive cité médiévale de *San Gimignano*.

(1) Cf. article de Roberto CESSI, *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 1956, 3, p. 258-260. Cf. *supra*, p. 10.

(2) Allocution publiée *ibidem*, p. 324-326.

(3) Cf. *infra*, *Bibliographie*, n° 1377.

(4) Cf. *Piccola guida della mostra internazionale dell'Archivio Datini, Prato*, Firenze, 1956, in-8°, 22 p.

(5) Publié dans *Rassegna degli Archivi di Stato*, XVI, 1956, 3, p. 359-364.

L'ACTIVITÉ DE L'UNESCO EN FAVEUR DES ARCHIVES

DOCUMENT D'INFORMATION
PRÉSENTÉ A L'OCCASION DU III^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVES
TENU A FLORENCE DU 25 AU 29 SEPTEMBRE 1956

Au cours de ces dernières années, l'Unesco a inscrit à son programme un certain nombre de travaux intéressant directement les archives et les archivistes : protection et conservation des biens culturels au nombre desquels sont citées les archives, facilités données en vue de la conservation et du microfilmage des manuscrits et documents précieux d'archives et de bibliothèques, et encouragement général à tous les Etats membres en vue de rendre leurs collections plus facilement accessibles aux savants de tous les pays. L'Unesco a aussi réservé dans son programme des bourses pour des archivistes.

On trouvera ci-dessous un bref résumé des activités en cours ou en projet à l'heure actuelle :

I. — ACTIVITÉS INTERNATIONALES

1. *Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*

C'est à Florence même en 1950 que le Gouvernement italien a saisi la Conférence générale de l'Unesco de la question de la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Dès 1951, le Secrétariat a mis la question à l'étude. Une réunion d'experts en 1952 à Paris, une conférence diplomatique en 1954 à La Haye ont permis d'aboutir à une Convention internationale qui a été signée par 50 pays. Le Conseil international des Archives a été consulté à diverses reprises, et était représenté à ces deux réunions, en 1952 par M. Jacques Monicat, en 1954 par M. H. Hardenberg.

La Convention est entrée en vigueur le 7 août 1956, c'est-à-dire, selon les termes de la Convention, trois mois après sa ratification par cinq Etats signataires. Huit Etats l'ont ratifiée à ce jour : Egypte, Saint-Marin, Pologne, Birmanie, Yougoslavie, Mexique, Hongrie, Bulgarie. Plusieurs autres ratifications sont attendues très prochainement.

Parmi les biens culturels définis par la Convention (chap. I, art. 1^{er}) figurent :

« ... Les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproduction des biens... »

La Convention prévoit deux types de protection : sauvegarde et protection des biens culturels en général, et d'autre part protection spéciale. Celle-ci peut s'appliquer au transfert des biens culturels ainsi que, sous certaines conditions, à des biens immeubles parmi lesquels les refuges dans lesquels on peut placer les biens culturels meubles.

II. — ACTIVITÉS RÉGIONALES OU NATIONALES

1. Amérique latine

a) *Utilisation du groupe mobile de microfilm.* — Plusieurs Etats de l'Amérique latine ont présenté des demandes à l'Unesco en vue de bénéficier des services de ce groupe : le Paraguay et Costa Rica seront les premiers à le recevoir. M. Francisco Sevillano, historien et archiviste de l'Archivo de la Corona de Aragon à Barcelone, a été nommé chef du groupe et se trouve en ce moment à Asunción où il doit passer neuf mois. Il est prévu que M. Fernandez Alvarez, professeur de philosophie à l'Université de Madrid, doit se rendre au Paraguay sous les auspices de l'Instituto de cultura hispanica pour aider aux travaux préparatoires au microfilmage, et en particulier pour faire un cours de paléographie, mettre en ordre et aider à choisir les manuscrits des Archives et de la Bibliothèque nationales qui doivent être microfilmés. Un des aspects les plus importants de la mission de M. Sevillano est d'obtenir que les microfilms ainsi établis avec l'aide de l'Unesco soient accessibles à tous les chercheurs à qui ils pourraient servir.

b) *Recherche des sources manuscrites de l'histoire de l'Amérique latine.* — Après avoir pendant trois ans accordé une subvention au Comité international des sciences historiques en vue de travaux préliminaires, l'Unesco a donné en 1955 et 1956 à l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire une aide qui a permis le séjour en Europe de deux historiens et archivistes chargés de rechercher les documents relatifs à l'histoire des Etats de l'Amérique latine et plus particulièrement à la période d'émancipation. MM. Jorge Rubio Mañé et Riccardo Donosa Novoa se sont partagés les travaux, le premier s'occupant de l'Amérique centrale, du Mexique, des Antilles, le second de l'Amérique du Sud. Ils ont visité les Archives d'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de l'Angleterre, de la France, et au cours de leurs recherches ont fait faire des microfilms de certains documents. La Commission d'histoire de l'Institut panaméricain publiera les inventaires qu'ils auront ainsi établis et se chargera de faire faire sur demande des positifs des documents microfilmés.

2. Moyen-Orient

Préservation des manuscrits. — Dans cette région, il y a urgence à localiser et inventorier des collections souvent difficiles d'accès. Dans une première étape, l'Unesco a confié une enquête générale à trois savants : M. Henry Corbin, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris, s'est chargé de l'Irak ; M. Curgis Awad, bibliothécaire de la Bibliothèque du Musée de l'Irak à Bagdad, de l'Egypte, la Syrie, le Liban et l'Irak, M. le Pr Ritter, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Francfort, de la Turquie.

Les rapports déjà reçus permettent d'avoir une idée d'ensemble des collections existantes, de leur état, des précautions (ou de l'absence de précautions) prises pour leur conservation, de leur catalogage, des possibilités de microfilmage.

Les conclusions de ces rapports seront communiquées aux pays intéressés et dans une deuxième étape l'Unesco s'efforcera d'aider les pays qui en feront la demande à effectuer les travaux recommandés par ces savants.

3. Birmanie

Recensement et photographie des manuscrits. — Le Gouvernement de la Birmanie a demandé à l'Unesco de l'aider à recenser les manuscrits en langues pali, talaing et birmane qui se trouvent dans les monastères bouddhiques du pays et qui sont pour la plupart sur feuilles de palmiers. Deux spécialistes birmans, munis d'un appareil portatif de 35 mm, visiteront les monastères et prendront des photographies. Celles-ci, accompagnées de notes sur l'endroit où se trouvent les manuscrits et sur leur état de conservation, seront déposées au Musée national. Par la suite, le Gouvernement birman espère pouvoir acquérir un certain nombre d'entre eux, particulièrement représentatifs. L'Unesco a fourni l'appareil et paie le traitement des spécialistes.

Pour bénéficier de la protection spéciale, les biens culturels doivent être inscrits dans un *Registre international* que tient le directeur général de l'Unesco. Cette inscription est soumise à des règles strictes parmi lesquelles il faut signaler la faculté d'opposition des Etats parties à la Convention, et la possibilité d'un arbitrage. Un double du registre est communiqué à ces Etats.

L'œuvre de l'Unesco en faveur de la protection des biens culturels ne s'arrête pas là. Diffusion d'informations et conseils donnés sur demande, concernant la technique de la protection, sont aussi à son programme. Elle a en particulier publié dès 1954 un manuel sur la *Technique de protection des biens culturels en cas de conflit armé* par MM. H. Lavachery et A. Noblecourt dont une édition anglaise mise à jour doit paraître en 1957.

2. Centre international pour la conservation et la restauration des biens culturels

La Conférence générale de l'Unesco qui doit se tenir à New Delhi en novembre prochain sera appelée à approuver la création à Rome d'un Centre international pour la conservation et la restauration des biens culturels. Ce centre, pour lequel on demandera aux Etats membres de l'Unesco une contribution spéciale, fonctionnerait en liaison avec diverses institutions italiennes déjà existantes telles que l'*Istituto di patologia del libro*. Cet institut, dont les services sont maintenant installés dans un bâtiment très moderne doté d'un équipement perfectionné, mettrait ainsi les facilités qu'il possède et les études qu'il exécute à la disposition des archives et des bibliothèques du monde entier.

Si la Conférence générale approuve ce projet, le Centre pourra être créé dès 1957.

3. Groupe mobile de microfilm

Les manuscrits et autres documents rares et précieux existant dans les bibliothèques et les archives ont fait l'objet d'une attention particulière de l'Unesco. Des travaux sont en cours dans diverses parties du monde (voir ci-dessous « Activités régionales ») pour identifier et localiser des collections de manuscrits, les mettre dans des conditions convenables à leur bonne conservation, en établir des catalogues et enfin les microfilmer ; toutes opérations dont le but ultime est de les rendre accessibles aux savants et aux chercheurs du monde entier.

A cet effet, l'Unesco a créé un groupe mobile de microfilm. Ce groupe, constitué par un expert muni du matériel nécessaire a pour tâche de photographier sur microfilm les documents qu'il serait difficile de transporter dans les centres existants de microphotographie ou dont la nature exige une prompt intervention pour en assurer la conservation. Les opérations de microfilmage sont précédées par une mise en ordre et par une sélection des documents qui est confiée aux archivistes et aux bibliothécaires locaux.

Ce groupe est susceptible de prêter son aide à tout pays qui en ferait la demande à l'Unesco. C'est en Amérique latine qu'ont lieu les premières expériences (voir ci-dessous).

4. Guide des institutions et des fonds de recherches orientalistes

L'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident fait partie des domaines prioritaires que l'Unesco a inscrits à son programme. Un projet dit « projet majeur » sera soumis à la Conférence générale de l'Unesco à New Delhi en novembre prochain. Il comporte entre autres la préparation d'ouvrages de référence, considérés comme une base pour des travaux ultérieurs. Parmi ceux-ci figure un guide descriptif qui comprendrait à la fois les institutions et les fonds de recherche de l'Orient et de l'Occident en matière d'orientalisme ; les fonds répertoriés indiqueraient non seulement les sources mais toute la documentation d'une valeur scientifique reconnue ; le guide contiendrait en outre des informations sur les programmes de recherche des institutions, l'ampleur et la nature des fonds, catalogues, facilités de consultation, moyens de reproduction des documents, etc.

Dans un tel guide une place de choix doit être réservée aux archives et le Conseil international des Archives est expressément mentionné comme une des organisations auxquelles il sera fait appel pour collaborer à sa préparation.

4. Espagne

Bourses d'études. — Deux archivistes espagnoles, Mlles R. Oliver, de l'Archivo histórico nacional, et L. Canto, de la Bibliothèque nationale, ont reçu une bourse de neuf mois qui leur permettra de compléter leurs connaissances sur les méthodes de conservation et restauration des manuscrits et des documents d'archives en général. Après avoir perfectionné leurs connaissances d'italien, elles séjourneront pendant huit mois à l'Istituto di patologia del libro de Rome qui a établi pour elles un programme détaillé.

5. Japon

Recherche des sources manuscrites de l'histoire du Japon. — Une subvention modeste donnée par l'intermédiaire du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines à l'Union académique internationale permet au Pr Seichi Iwaa, professeur à la Faculté des Lettres à Tokyo, de dépouiller sur place et de microfilmer les documents intéressant l'histoire du Japon, conservés aux Archives royales des Pays-Bas à La Haye et au Colonial Office de Londres. Ces archives sont particulièrement riches en documents inédits datant du début du XVII^e siècle provenant du département japonais de la Compagnie des Indes. Au 1^{er} janvier 1956, le Pr Iwaa avait déjà microfilmé 187 000 pages de documents. En 1957 et 1958, il doit continuer le même travail au Portugal et à Venise. Les microfilms sont déposés à l'Institut historiographique de l'Université de Tokyo.

PRIVATE ARCHIVES

THE WORK OF THE BRITISH RECORDS ASSOCIATION FOR PRIVATE ARCHIVES IN GREAT BRITAIN

INTRODUCTORY

1. As the representative here of the British Records Association, I am grateful for this opportunity of offering to the Conference a very brief outline of the Association's work for the rescue, preservation, and use of Private Archives in Great Britain.

(It should be explained that in Great Britain « private archives » means simply the archives of private families and individuals, while the archives of business houses, societies, institutions, etc. are classed as « semi-private ». The measures about to be described are however applicable to both.)

LEGAL POSITION OF ARCHIVES IN ENGLAND

2. In our country there is still no centralised or statutory organisation for the care of all archives. The Public Record Act covers, and the Public Record Office houses, the archives of the central government and judicature, and Manorial and Tithe Records are afforded some protection under legislation ; but for the care of other archives — all those for example of local administration from the Counties downwards, and the whole vast mass of private and family archives, no organised provision is required by law, and none was made until very recent times.

MEASURES TAKEN : H.M.C. AND B.R.A.

3. Fortunately the absence of legislation need not mean failure to act ; indeed in our country legislation is often the last stage of reform rather than the first, giving legislative sanction to a system evolved by voluntary effort. The first step towards organised care of private archives was the appointment in 1869 of the Royal Commission on Historical Manuscripts which, though an official body, still does not possess or desire statutory powers. Its work is best known from its series of printed Reports, but it also acts as an intermediary between private owners and the public, and has brought many important private archives into public repositories. After the first World War however its activities were much restricted by lack of funds, and it was then that the British Records Association was founded — in fact in 1932 — with the object of arousing a wider interest particularly in private and local archives, and of promoting measures for their preservation and use. It is a voluntary and unofficial, but authoritative body of over 1,000 subscribing members, individual and institutional, resident in many countries besides England, with the Master of the Rolls as President and Her Majesty the Queen Mother as Patron. It has no office of its own and only a moderate income, but it is powerfully supported and its forces of influence and persuasion are formidable.

SERVICES OF B.R.A. TO PRIVATE ARCHIVES

4. Of the many services which the Association has been able to render to British archives in general this is not the occasion to speak ; but the services which it can and does render to *private archives*, in collaboration with the Historical Manuscripts Commission, are briefly these :

- a) *Practical advice and assistance* to owners of private archives who are able to retain custody of their own archives. The B.R.A. through its qualified staff, gives technical advice on the construction, adaptation or equipment of a muniment room ; how to heat and ventilate it ; how to arrange and list the records which it contains ; and how to admit students with the least trouble and the greatest safety. The private owner can write and put his individual questions. An official of the B.R.A. will visit his house to give him advice on the spot. Much archive wisdom has been embodied in short practical leaflets and memoranda which the private owner can receive free of charge or at very small cost. And at the B.R.A.'s Annual Conference in London he can meet other private owners, historians, and archivists professional and amateur, and exchange much useful information ;
- b) *Facilities for Document Repair* : If his documents have fallen into decay, the B.R.A. will help him to get them repaired. The B.R.A. was a principal sponsor of the school of instruction in *Document Repair*, which it now conducts in collaboration with the London County Council. Here owners of archives, or their staff, can learn the art and craft of repair ; more important, binders and craftsmen have attended the Course and have set up or extended their workshops or taken posts in local record offices, so that facilities for archive repair are now spreading widely all over the country ;
- c) *Provision of places of deposit* : When an owner is no longer able to retain custody of his own archives (and since the war the break-up of large estates has made this all too frequent) the B.R.A. has always undertaken to find a suitable repository to which they may be given or loaned. It has been largely due to the interest aroused among local authorities by the B.R.A. over 25 years that within that time Record Offices have been set up by nearly every County in England and Wales and by Cities, Boroughs, Universities, and Cathedrals as well, all ready to accept loans and gifts of private archives, and to give them a care and attention beyond the power of most private owners ;
- d) *Assistance to students* : This has been given outstandingly in two ways :
 - i. *Publications* : Either through the B.R.A.'s own publications, such as the *Handlist of Record Publications* ; or through the encouragement and support of local record publishing societies.
 - ii. Through the initiative which led to the establishment by the Historical Manuscripts Commission of the *National Register of Archives*. This organisation is building up a central guide to the private archives of Great Britain which no student can afford to ignore, and its staff has enabled the Commission to revive and expand its former functions of inspection and advice.
- e) *Exhibitions* of outstanding records in private, ownership, generally in connexion with the Association's annual Conferences.
- f) *Publications* : Every number of the Association's journal, since it was founded in 1949, has devoted space to the question of private archives. There have been studies of particular *fonds* : of particular classes of private records ; printed catalogues of the Association's exhibitions ; accounts of private archives deposited at local record offices for the use of students ; and practical consideration of the care and the use by students of archives still remaining in their private owner's hands. Besides this there are the Association's other publications : the periodical review of *Work in Archives*, and the

numerous Reports, Bulletins, and Memoranda upon special subjects, issued as occasion has required for nearly 25 years.

- g) *Rescue and Preservation* : Besides giving advice, and initiating projects to be carried out by others, the B.R.A. sets a very practical example. From the very beginning it has maintained premises and a trained staff, prepared to receive private archives in danger, to examine and list them, and to secure their deposit in places of permanent safety. This work continues. It is no longer possible to carry it on by voluntary labour, but thanks to a generous grant from the Pilgrim Trust the *Records Preservation Section* now occupies premises in London, employs trained archivists, and besides its normal work is engaged on a 5 years programme, examining, and where necessary depositing in record offices, the private archives held in their strong-rooms by Solicitors in London. This is the latest and most extensive of the B.R.A.'s schemes for private archives.

5. The B.R.A. believes, however, that despite all this voluntary effort private archives are still not safe from all the dangers which threaten them : dispersal in the sale room, or sale abroad, for instance. For some years past the B.R.A., with the support and guidance of the Master of the Rolls, has worked on this problem, and as a result of its efforts a Bill for Parliament is being prepared, which proposes to extend to private archives a measure of the same statutory protection now enjoyed by the Public Records.

6. The British Records Association thus affords an example from our country of how private and local archives can be protected by unofficial and voluntary action, before or until statutory provision is made. If there are such Associations in other countries (and we have very near at hand the Associazione Amici degli Archivi), and if their representatives are here, I hope very much to meet them during this Conference and to discuss our views and experience.

APPENDIX

Publications of the British Records Association

A full list of the Association's own publications (together with lists of officers, committees, and members) will be found in the Annual Report. Much relevant material will of course be found printed elsewhere, e.g. in the Reports of the Historical Manuscripts Commission, the Bulletins of the National Register of Archives, and in the writings of Sir Hilary Jenkinson, a founder of the British Records Association (see A Bibliography of the Writings of Sir Hilary Jenkinson, by Roger ELLIS and William KELLAWAY : *Archives*, II, 15).

The following publications of the Association illustrate particular points :

Para. 3. — *Annual Reports* of the British Records Association ; and *1932-1947* : a Survey by the Joint Honorary Secretaries.

Para. 4 a). — *Memoranda and Leaflets* : no. 3 (Records : what should we try to save ?) ; no. 6 (First Aid for damaged Manuscripts) ; no. 7 (Modern Records : what may we destroy ?) ; no. 10 (Modern Records : Preservation and Salvage) ; no. 11 (Rules for dealing with accumulations of documents) ; no. 15 (The Smaller Muniment Room and its use by Searchers).

Para. 4 c). — *The Year's Work in Archives* (yearly from 1933 to 1942) : ed. Sir Hilary JENKINSON, Dr Irene CHURCHILL, and others ; *Work in Archives 1939-1947* : ed. Roger ELLIS ; *Work in Archives 1948-1955* : ed. Roger ELLIS and Ivar GRAHAM (published in conjunction with the Library Association : describe the progress of local record repositories, also much other work connected with private archives) ; The series « Local Archives of Great Britain », appearing regularly in *Archives*.

The *List of Records Repositories in Great Britain*, 1956, published by the B.R.A.

Para. 4 d). 1. — *Handlist of Record Publications*, by Robert SOMERVILLE ; *Handlist of Scottish and Welsh Record Publications* ; *Notes for the Guidance of Editors of Record Publications* ;

Specimen Pages for Record Publications. See also *Archives*, passim esp. the lists and articles by Joan C. LANCASTER on Recent Record Publications.

Para. 4 e). — Printed Catalogues of outstanding Exhibitions organised by the British Records Association are : Loan Exhibition... from Private Muniments... at Skinner's Halls : *B.R.A. Proceedings*, no. 3 ; Loan Exhibition of Maps and Plans (from Private and Semi-Private Archives), *B.R.A. Proceedings*, no. 4 ; Documents of Historical Interest from Solicitor's Offices (exhibited at the Law Society's Conference, 1953) ; Records of Local Clubs and Societies of the 18th and 19th centuries : 1949 (reprinted in *Archives*, I, 4) ; Specimens of Documents deposited in County Record Offices by the Records Preservation Section : 1956 (reprinted in *Archives*, II, 15).

Para. 4 b). — Examples of the many articles published in *Archives* concerning private and semi-private records are : The Archives of the Company of Gunmakers, by A.E.J. HOLLAENDER : *Archives*, I, 8 ; The Novello and Cowden Clarke Papers, by Roger ELLIS : *Archives*, II, 12 ; The Archives of Motoring, by John SHEARMAN : *Archives*, II, 15 ; The Care of Records by the Private Owner, by Earl SPENCER, Lord LECONFIELD, and I. P. COLLIS : *Archives*, II, 10.

Para. 4 g). — *Annual Reports* of the Records Preservation Section (15 in all) ; *Memoranda* issued free by the Section to applicants : e.g. 3 (Records : What should we try to save ?) ; 4 (Salvage from Solicitor's Offices) ; 7 (Modern Records : What may we destroy ?) ; 10 (Modern Records Preservation and Salvage).

Para. 5. — Report of the Master of the Roll's Archives Committee.

En Grande-Bretagne où la législation ne concerne que les papiers des administrations centrales, des institutions se préoccupent des archives non couvertes par la loi : la « Royal Commission on Historical Manuscripts » (créée en 1869) et la « British Records Association » (fondée en 1932). Cette dernière rend de très grands services aux archives privées. Elle donne des conseils en matière de conservation, se charge de la restauration des documents détériorés, reçoit les archives en péril, les classe, puis les dépose, etc. Son activité montre la possibilité de protéger efficacement les archives familiales et locales par l'initiative privée. En annexe : liste des publications de la B.R.A.

En Gran Bretaña, donde la legislación no concierne más que a los papeles de las administraciones centrales, dos instituciones se preocupan de los archivos no cubiertos por la ley : La *Royal Commission on historical Manuscripts* (creada en 1869) y la *British Records Association* (fundada en 1932). Esta última rinde muy grandes servicios a los Archivos privados. Da consejos en materia de conservación, se encarga de la restauración de los documentos deteriorados, recibe los archivos en peligro, les clasifica, después, les depósita etc.

Su actividad demuestra la posibilidad de proteger eficazmente los Archivos familiares y locales por la iniciativa privada. En anexo, lista de las publicaciones de la B.R.A.

SELECTION OF STATISTICAL PRIMARY MATERIAL⁽¹⁾

My purpose is to comment on the most valuable and illuminating paper, Mr. Collingridge has prepared for the discussion of archival selection problems that took place at the third International Congress of Archives.

He has certainly given us a world-wide survey of the problems which an archivist, concerned with modern archives, has to face, and some of which seem almost impossible to overcome. And it is in view of these difficulties that I dare try to add to Mr. Collingridge's report the outlines of some information collected a few years ago from returns to a circular, that had been sent to central archival and statistical services in some twenty countries. May be that these outlines will be of some use in the discussion of « particular instance » papers, as far as statistical primary material is concerned.

In Mr. Collingridge's report this material plays a remarkable though slightly incongruous role. It serves as an example for what can in principle always be destroyed. But it is also referred to as such material that might be advisable to be retained for some time. And finally, the treatment of census forms, which certainly belong to the same category, is among the most difficult selection problems.

In these terms the report reflects the most divergent opinions shown by archivists all over the world with regard to statistical primary material under which I should like to understand in the following primary material of government's official statistics only and not material resulting from internal office statistics. And indeed, this material presents modern mass production of paperwork in its worst form and is able to bring any selection principles to such a crisis that archivists quite often prefer either to avoid or to cut off the whole question by an once-and-for-all verdict on documents of this kind.

So in Italy, Spain and Portugal, but also in Austria, Switzerland and the Netherlands statistical primary material of the last century has always been destroyed and never been admitted to the sacred halls of archives.

So far, so good. But if, as Mr. Collingridge states, « records of state government need to be treated as an organic for the purpose of selection » can archives for fear of appendicitis go on treating as an useless appendix all documents of a governmental activity, which gradually spread through all regions of public life, whether we like it or not ? And isn't this material very closely connected with the main part of statistical services' files ? So by American Archives all Bureau of Census records containing information on policies, planning and development are treated only in relation to the primary survey material, they refer to. Maybe it is the result of the same functional thinking, but in this instance from statisticians rather, that in countries, where to-date statistical primary material has always been destroyed, no traces of statistical services' files can usually be found in archives either, though some of these statistical services are almost a hundred years old (so for instance in Austria, Switzerland, Spain and the « Deutsches Reich »).

(1) Intervention at the 3rd. International Congress on Archives, held at Florence, 27 September 1956.

According to the returns to our circular many archivists felt that way during the last decennium and undertook very careful or rather painful discrimination work. How many different kinds of documents hide behind the rather vague term « statistical primary material », whether and to what extent these or part of these deserve the archivists' attendance and what problems are likely to arise from their proper archival treatment has been under official consideration in Belgium, Australia, South-Africa and Germany. It has very thoroughly been dealt with in Great Britain and France, while in U.S.A., Canada and Scandinavia some solution has already been found.

Above all, archivists focussed all documents of comprehensive censuses taken at ten and more years' intervals and usually concerning population, agriculture and industry.

The programmes of these censuses have expanded considerably. More and more questions were asked. So it happens that even if personal identification items such as names are left aside, a completed questionnaire always contains more information than its punch-card, a punch-card quite often more than is used in tabulation, and tabulation results give quite necessarily more detailed information than published tables. So it can be said of comprehensive censuses without exaggeration that the point of complete statistical evaluation is never reached in practice.

The reasons for this are manifold, financial, political and others. Government's growing demands for statistics have led statisticians to prolong now retention periods for census material, so that it might be possible to penetrate the bulk of census material by sampling, whenever a new question arises in government. But as the kind of sampling depends entirely upon the question asked, statistical services have to keep all of their census material as long as possible.

That's where in some countries archivists first entered the scene. To create the possibilities for such prolonged retention period the Federal Record Centers, the British Limbo and the Dutch « Centraale Archiefbewaarplaats » opened their doors to statistical primary material, while Swedish and Polish archivists sat down to prescribe standardized retention periods for the documents of their national statistical services.

Retention does not yet mean preservation. So archivists' discrimination work had to be continued, and from now on together with, but also without help from statisticians, economists, demographers and sociologists.

It certainly has not been an easy cooperation from what is heard from Sweden and from the experience made in Germany. Because statisticians are not used to think in terms of eternity, but in terms of to-day and to-morrow, and university-professors, as a rule, either demand that everything or some not specified sample of everything should be preserved without giving sufficient reasons for it, or think such material to be a nice toy for their students to play with. So archivists mostly were entirely on their own in a field which they certainly had not been brought up for.

The results of their hard labour differ only slightly and are the more remarkable.

After a prolonged retention period unpublished *census tables* or tables with unpublished details stay under the custody and in the files of statistical services themselves and are usually cared for with great efficiency, because most of a statistician's sweat and pride is invested in them. *Punch-cards* never survive a retention period of more than ten years and it is also generally agreed upon that their reproduction in any form seems highly inadvisable considering the rapid change of processing methods and machines.

Now institutes concerned with practical field research would not be satisfied with the assurance that from every census a lot of unpublished detailed tables would be preserved. Not even statisticians felt too well about it. Experience had taught them that political and territorial changes, as for instance border corrections, could make it highly desirable for their government at any time to have original *census questionnaires* at hand. And institutes operating with detailed regional results (such as studying settlement forms, hamlets, etc.) had long since used with the best results questionnaires of former censuses in combination with

local chronicles, etc., and declared they simply had to fall back on the census questionnaires of the respective regions.

Another argumentation turns up now : government's demand for individual data is usually combined with the legal provision against abuse of these confidentially given information. This provision takes quite often the shape of a secrecy clause in the statistics act concerned and forbids all use of these data except for statistical purposes. In Canada it is even strictly forbidden to transfer statistical documents containing individual data to any other authority. So these census documents remain under the permanent custody of the government statistician. But in most countries the secrecy clause apparently is not looked upon as a permanent obstacle towards eventual archival preservation, because there is always the possibility to postpone public access to this material and in the meantime open it for research purposes only in concurrence with the statistical service concerned. Even in Australia, where quite similar legal provisions are in force as in Canada it has been possible to bring the questionnaires of the 1947 population census at least under charge if not under custody of the national archives administration. The agreement of the statistical services can certainly be given in most cases because research in these papers will be done by most disciplines in a purely statistical manner. So for instance in Germany the question whether the Rhine river in the last century has become more of a border or more of a bridge as far as it is flowing through German territory has been answered mainly with the help of *Haushaltungslisten* of the 1950 population census. In Sweden, whenever a certain paper of this kind is asked for, the consent of the respective person or institution has to be given in advance as long as this paper is younger than 20 years.

Now not only statistical research or regional planning but also all research work in economic and sociology lives from *comparisons*. Modern studies of trends and structural changes in all parts of human collective and public life have in some countries already been connected with and made dependent on as much basic census material as possible to make their different sampling methods successful. So in several countries the institutes for regional planning, for economic and social geography and for applicated social research demanded the preservation of *all* questionnaires of *several* censuses following each other.

That was where archivists really got into trouble. Not all countries had the facilities to meet these overwhelming requests by microfilming questionnaires of all comprehensive censuses as it is done in the U.S.A. Nor have densely populated countries been able to preserve the questionnaires of all these censuses to date in their original form like Sweden. At this point archivists were in spite of scientific demands forced to a rather crude decision concerning original questionnaires. They realized that they could neither preserve repeated censuses of population, agriculture and industry, nor preserve even one of each census within half a century. None of them found himself in a position to solve this selection problem by keeping some samples of questionnaires of all censuses. Instead Belgian archivists chose to preserve all questionnaires of an economic and social census in the crisis year 1937, and New Zealand archivists selected all questionnaires of the 1938 census of secondary industries, which are of specific national importance. French and German archivists thought to preserve the questionnaires of one of the most comprehensive censuses, that is the population census, to be the best compromise. And to this selection I would like to draw attention.

The population census questionnaire has certainly been expanded but in its principal features it has not changed much since Quetelet drafted its standard form for the first Belgian population census 1846. To date archives in German and Scandinavian States sometimes preserved population census schedules, mainly for genealogical and biographical research purposes, while communal archives in several countries sometimes even copied the original census schedules in the interest of local history. The British keep most of these questionnaires in the General Register Office, while the French were lucky enough to avoid the selection problem in their quinquennial censuses by preserving only the auxiliary « *Liste nominative des habitants de la commune* », where all families and their members had been listed by

residence, name, age, nationality and profession. Now the Grigg Committee's decision, never to keep « particular instance » papers for such purposes alone would strongly speak against the preservation of these schedules. Besides, archivists found out that these census questionnaires did not serve too well genealogical and biographical research purposes, for which they had been kept, because they were stored in a strictly regional manner and therefore had to be indexed before being used this way. In plain words : You had to know exactly where grandpa had lived in a certain census year, or you could not find him in the bulk of papers. That's why for instance the South-African Archives stopped preserving census papers in 1941, and why Belgian archivists gave their consent to cut off from the individual schedules used in the 1947 census the headlines containing name, address, birth place and year to be sent to the Institut Onomastique de l'Université de Louvain. I somehow can't help being sorry for the rest !

Another important argument against preserving these census questionnaires which is often raised in countries with an extensive official registration system, says : all individual data given in these returns can be drawn from other information sources. May be so, but after hunting through schedules of the latest population censuses of half the world and comparing them with what was known about their usual by-product, the population registration items of the respective nations, it certainly could be said on behalf of the census schedules that they contain numerous individual data in a *combination*, nowhere else to be found. That goes for the Dutch bevolkings-register as well as for the Spanish padron municipal and for the Italian registro di popolazione dei Comuni. The Chinese population census 1953 where only name, residence, sex, age and nationality have been asked for may be an exception.

While official registration cards are necessarily only concerned with the single person, a population census bases on the household as its genuine unit. Census schedules are household schedules, whether collective for several households or for one family alone, whether completed by interview as for instance in the U.S.A. or by self-reporting as it is done in Europe. Principally, these questionnaires are the same everywhere, whether they are called household schedules in the U.S.A. and Great Britain, Haushaltungsbogen in Austria and Germany, huishouersvorm in South Africa, feuille de ménage in France, list za domacinstvo in Yugoslavia, hoja familiar in Spain, gezinskaart in Belgium, ruokakunta-lomake in Finland, foglio di famiglia in Italy, or Boletim de familia in Portugal and Brasil. They show the individual in his biological, social, economical and cultural relations to all members of his household. He is seen also in the light of his housing accommodations, his status in agriculture and industry. And even in the individual leaflets, used for census enumeration in Switzerland, the Netherlands and in Canada, in the precoded enumeration slips in India and Pakistan the contact with the family as a whole is visible not only from a household envelope or house-list, to which these leaflets refer, but also from the standard question : Relationship to head of household.

These qualities should be able to give population census schedules a remarkable value of their own apart from being — at least in all cases of self-reporting — original documents in the strictest sense, which makes the difference to any kind of official registration even greater. The fact that by the way of a national snapshot at a particular moment of time all living persons are shown in the multiplicity of their social interrelations is able to make these schedules a hardly exhaustible source of information for all modern and future research concerned with human being. I may be allowed to refer to the importance, the 3rd International Congress of Sociologists in Amsterdam gave just now to the phenomenon family in our century, in accordance also with the thesis the Holy Father formed 15 years ago : « La famiglia e il principio della società. »

As future research questions cannot be predicted, it is apparently impossible to keep just a sample of questionnaires of each individual census. The kind of sample, German archivists finally decided upon, was to preserve only the questionnaires of the 1950 population census during the next thirty years, while French archivists decided to preserve the « Feuille de ménage » of the census 1946. Both considered that this census was taken at the beginning of a

new chapter of history, in the middle of the century and at a time when the world population census was in full progress, so that 75 per cent of mankind have been counted between 1945 and 1955 in a very similar way.

It is very likely that by such a decision also another important selection principle has been followed : to preserve only what would give the greatest amount of information in the smallest amount of space. Following the United Nations recommendations to this world census, 40 countries put about 30 questions before their citizens thus compiling an amount of information which exceeded any previous period in coverage and comparability. No former population census had asked for such detailed information about occupational and social items with special regard to the universal migration- and refugee-problem in the last half century. For all that is heard about the preparations, the same or even more can be said about the world population census 1960, in which some more countries of Eastern Europe and the Middle and Far-East will probably participate. But recent trends in the development of statistical methods show nevertheless, that in favour of the rich possibilities of basic sampling for statisticians, the household schedules of future censuses may contain just a frame of basic data while for all further questions as f.i. U.S.A. only one of five or one of ten persons will be picked out. The questionnaires of the population censuses around the middle of this century may have been the last, giving in a descriptive form the same amount of information about everyone.

After all, what is usually preserved in archives ? Documents about politics, wars, fights, legal claims, privileges, jurisdictions, judicial decisions from all centuries ! But where are documents showing the every-day life and its conditions of the average human being ? We all know how hard it is to understand former centuries without being able to reconstruct everyday's life of the little man of that time. And how can posterity give us justice (and maybe mercy) without such knowledge ? And if such documents exist which give a detailed social picture of all members of a nation at the same moment of time, might it not be up to archivists to preserve such documents, considering also that they will fit into a mosaic picture of mankind in the twentieth century ?

Archives experienced that to preserve the original questionnaires of one single census in half a century can provide a bag of storing problems, only partly solvable by decentralized storing, because decentralization down to communal archives would certainly prevent all use for nation-wide research. To microfilm the standard sized questionnaires by flow-cameras and then to destroy the originals seems another possible solution. Today construction costs are still higher than the costs for microfilming. This may be different already in the near future. Till now it has always been up to the statistical services to microfilm their primary material for preservation purposes. As long as total censuses are taken and processing is done via punch-cards, statistical services will go on trying to get rid of their primary material, as soon as new census material starts flowing in. Now wherever archival interests come in at this point there ought to be found a way of cooperation. As paper and ink of census schedules usually show very poor quality microfilming will be in the long run the only possible form of preservation anyway.

The problem how to treat statistical material is certainly not solved by archivists' decision about the fate of census schedules, but it may be in many cases the first step towards such a solution. It would also fit in with the recommendation of the Grigg Committee to preserve only what « is capable of being reduced to a statistical sample » if archivists choose the sample so as to preserve all schedules of one single census in a series. Following the rapid development of statistical methods statistical primary material may be of an entirely different character a few years from now and therefore may have to be submitted to a respective different treatment by archivists. In future it will be hard to decide how to take an archival sample of censuses taken by statistical sampling. Many European and American archivists therefore emphasize the necessity of permanent contact and cooperation with statistical services. Even if most primary material of current statistics may not be worth preserving the selection problem will be by no means easier. How can schedules of current statistics be reduced to a sample,

when political index years, which are crisis years, never coincide with statistical index years, which are normal years ? And is this sufficient to wipe out all traces of this statistical activity except for a blanc form ? They contain such charming examples like the monthly account booklets about a family's food consumption of housewives selected after the war from all over the world which it would certainly be a pity to destroy. Besides, I do think, archivists have much reason to be always very suspicious about destruction of any statistical primary material, since the Honorable Reverend George Finlay made the destruction of Roman Census forms responsible for the old and never ending fight about the exact place of Christ's Tomb. What, if he is right ?

Lisa KAISER,
*Archivist of the Federal Statistical Office
of Germany.*

L'article est fondé sur les réponses à une circulaire envoyée à une vingtaine de pays. Vu le volume énorme et l'accroissement du matériel primaire statistique, une sélection s'impose et on ne peut plus consentir à une destruction totale, comme ce fut le sort de nombreux relevés statistiques. Les solutions adoptées par les divers pays différent, la tendance générale semblant être cependant de procéder par « échantillon » en conservant le matériel primaire de certains recensements considérés les plus complets, en général un relevé par demi-siècle. Une solution plus heureuse est le microfilmage des originaux ayant destruction permettant la conservation des éléments primaires de plusieurs relevés consécutifs. L'auteur souhaite une coopération permanente entre services d'archives et de statistiques pour trancher les problèmes multiples de cette sélection dans l'intérêt de la science.

El artículo está basado sobre las respuestas a una circular enviada a unos veinte países. Visto el enorme volumen y el crecimiento del material primario estadístico, una selección se impone y no se puede tampoco consentir en una destrucción total como la que padecieron muchos censos y listas estadísticas.

Las soluciones adoptadas por los diversos países difieren : la tendencia general parece ser, sin embargo, proceder por muestras, conservando el material primario de ciertos censos considerados más completos. Una solución más acertada consiste en filmar los originales antes de su destrucción, permitiendo así la conservación de los elementos primarios de muchos censos consecutivos.

El autor desea una cooperación permanente entre servicios de archivos y de estadística para resolver los múltiples problemas de esta selección en provecho de la ciencia.

II

BATIMENTS D'ARCHIVES

ON BUILDING ARCHIVES⁽¹⁾

It is not always an easy task to build archives to satisfy all the demands that may be made upon such buildings. The great problems of construction are usually connected with protection from fire, water and light, the three most serious threats to documents. The many minor problems may easily be overlooked but they are not always easy to solve. There are many things to which consideration must be taken if archives are to function satisfactorily as repositories of documents and as research centres.

The danger of fire is the most obvious. Around the turn of the century, when several of the Swedish provincial archives were erected and the National Archives rebuilt, there was a partiality for iron as a building material for archives; exposed girders, and floors of thick iron sheeting, for iron will not burn. In foreign archives, in Holland, for example, as in France to-day, the flooring was of powerful iron grating. Nowadays, however, engineers seem to be agreed that such constructions are less suitable or even dangerous, particularly when one considers the great catastrophic fires which must be allowed for, and iron's disposition to bend under heat.

Another method of construction has also proved rather unsuitable. A number of archives in Germany and France are steel frame constructions with thin floors of reinforced concrete. The shelf brackets are fitted to the supporting construction. Such buildings have proved to be very vulnerable during air raids. An explosion presses the walls outwards and bombs penetrate deep down through the comparatively weak iron constructions. They easily go through five or six floors.

In Germany, in order to reduce the danger of fire, a beginning was made to house the administration premises in a separate building outside the archives. The administration building and the archives were connected by a covered passage. The Prussian State Archives in Berlin-Dahlem — now destroyed by fire — were built according to this principle. The same idea may be found at the province archives at Lund in Sweden. The principle was applied in another form in the last great archives built in Germany, the Hessian State Archives at Marburg, completed just before the War. It was planned so that the administration buildings are separated from the storage premises by double fire-proof walls containing a wide fire-proof passage. On the inside of this protecting passage are exhibition rooms, lecture halls and other premises where documents may be kept temporarily. The double fire-proof walls between the administration buildings and the archives was also a feature of the great national archives at Potsdam which were destroyed in an air raid during the last phase of the War.

Unfortunately, risks of fire and bomb damage have become so great in our days that problems of construction must be solved in a different way from formerly. Security must be provided for in other ways. That was why, when new buildings were required for the Stockholm Archives during the past War, they were blasted entirely in the bedrock. As the crest of the rock was fissured, which reduced its power of resistance, it was removed and replaced with a

(1) Originally published in *Kommunalteknisk tidskrift*, n° 6, 1954.

cap of reinforced concrete. Concrete walls were erected close to the rock walls, and the storage chamber thus had the character of a detached building in the hollow rock. It was calculated that a building of this kind would provide satisfactory protection for the documents. A new building is being planned for the National Archives, and the idea of using an artificial cave is being developed. The documents are to be stored in a shaft blasted in a granite cliff. The cap of the cliff is calculated to be of adequate thickness to provide ample shelter from above. Such a storage construction should be able to resist the most powerful atomic bombs. The administration buildings will be separated from or at the edge of the cliff, and are to have direct communication with the archives by passages which can be screened by specially designed bomb-proof doors.

During the past War a considerable number of bomb-proof air raid shelters were built in rocks in Sweden. Some of them were reserved for the storage of state records. In other parts of the world, as for example the United States, the danger of air raids has not been so great. In 1950, however, the Korean War showed America that the time was ripe for new measures. Places which were outside the risk zone were eagerly sought for and banks and industrial and commercial undertakings prepared for the evacuation of their papers. Microfilming as a protective measure increased enormously. It is on the background of these conditions that one must view the foundation by a private firm, the Iron Mountain Atomic Storage Corporation, of a large scale, bomb-proof storage centre, intended mainly for microfilms and documents, in the Catskill Mountains on the Hudson River, not far from New York. The premises, which were later enlarged, occupy a disused mine which the founder of the Corporation, a businessman of German extraction named Herman Knaust, bought originally for another purpose. It is interesting to note that problems of security have been solved on the same lines as those of the planned National Archives and the Stockholm Archives in Sweden. Storage rooms were built of iron and concrete in the empty mine in sections. The walls of the mine form the outer protecting shell. Outside the mountain were built the administration buildings, and connected to them are underground plants for the generation of electricity and for air-conditioning, and so on. A long passage leads from the administration buildings into the storage rooms, and the passage is screened by a powerful iron door or a construction that is calculated to withstand the effects of an atomic bomb (1). In these storage rooms private firms may rent space for their papers. They are taken to and from as is necessary, and microfilms may be viewed on the spot in available apparatus.

Danger from water and damp appears in many forms. It is often insidious and difficult to prevent. The main characteristics are easy to outline. It is obvious that floors must not be below the level of the water table, as damp-proofing in such cases is extremely difficult and expensive. Nor should archives be located to places where there is risk of floods or danger of overflow in sewers.

A rather recent example of dangerous this may be is the cases of a county registration clerk who kept his records in the cellar under his house. A cloudburst one night in August caused an overflow in the sewers and in a short time there was more than three feet of water in the cellar and a large part of the records were destroyed.

Much attention has been paid in the U.S.A. to the problem of light, which is there considered to be of great importance. The ultra-violet rays of the sun destroy paper. That is why many archives in the United States are built without windows. The National Archives in Washington is a case in point. The question of the harmful effect of sunlight should not be exaggerated in Sweden, for with our rich supply of paper it is easy to bundle documents and wrap them in a protective paper covering.

(1) According to Wharton, « The safest place in the world » (*Saturday Evening Post*, March 22, 1952), a vault in a bank resisted the Hiroshima bomb, while the two-storey building of reinforced concrete in which it was housed was demolished. The manager of the bank reported : « ... though the surface of the vault doors was heavily damaged, its contents were not affected at all, and the cash and important documents were perfectly saved. »

Even if it may be said that certain basic principles in the construction of large archives are rather obvious, this is not the case with small archives and for general questions of detail. It is, therefore, gratifying that the Royal Board of Directors of Buildings has recently published a paper entitled : « Råd och anvisningar för anordnande av arkivlokaler, Kungl. byggnadsstyrelsens publikationer 1953 : 1 ». It was written in consultation with the National Archives, the State Research Laboratory and the State Fire Inspection Department and other technical authorities. The publication denotes a step that brings Swedish archives technically to the fore. As far as can be ascertained only Holland has earlier issued regulations for the building of archives (1). In some respects conditions are so different in the two countries that similarities in the proposals are not so great as might have been expected.

It may seem obvious that the first thing to be done when archives are being planned is to measure up the existing store of documents and then calculate the annual increase, after which the volume of the storage space can be decided. As a matter of fact, this is often neglected, and in consequence the new premises are soon inadequate for their purpose. It should be observed that papers stored in drawers in cupboards require more space than those in open shelves, for room must be allowed to pull out the drawers. It must also be decided very early in the plans what shelf system is to be used. The old-fashioned open-shelf system with wide passages between the shelves gives ample light and space for those who wish to take out and study documents in the storage rooms, but it requires very much space. The passages take up as much or more room than the shelves. Nowadays, however, there are systems with shelves mounted on wheels or casters so that they can be packed close together and thus save space. There is a Swiss system that is particularly noteworthy in this respect (2). It is very simple and really ingenious. To walk between the shelves in a section or storage room requires only one « shelf-passage », which can, as required, be located to the different parts of the shelf system. Traction power is provided by a small electric motor. The shelves are so easy to move that they can also be moved by hand. Some idea of the significance of the choice of shelf system on the problem of space may be seen from the new premises for the Military Archives now being erected in Stockholm. The plans allowed originally for a fourteen-storey tower with the usual open-shelf system, but by resorting to the Swiss method the building, with only a slightly larger ground area, could be limited to four storeys without decreasing the shelf space. The new premises that are to be erected for the National Archives are to be equipped with the Swiss shelf system and the volume of the storage shaft will be reduced considerably. The costs of a rock chamber are more justified when nearly the whole available space can be utilized for shelves than when passages occupy 50-60 per cent. of the space.

Formerly it was not unusual to house archives high up in a building, particularly when part of some civil service department where records were often required for reference, as, for example, the surveying department. Danger from fire, and bomb damage in war time are very great in such cases. In view of what has been said above, and the difficulty of protecting floors from fire from below, archives should be placed as low in the building as possible. Experience has shown, however, that archives housed in small buildings in the country should not be placed in cellars, for it is often difficult to obtain sufficient damp-proof space there. There are, of course, other reasons why the main body of archives should be placed above the ground floor. Problems of subsoil water that have been impossible to solve have sometimes induced civil service departments to place large archives in the administration buildings. In such cases the archives have occupied the middle section of the building through all the storeys. The offices are then situated round the archives.

In the Government publication, premises for archives are divided into three different classes with different constructional requirements. Each of the classes has been approved by the State Research Laboratory. The protection afforded in case of fire by the different classes is

(1) Aanwijzingen betreffende bouw, verandering en inrichting van archiefbewaarplaatsen (1937).
(2) Compactus System Ingold.

calculated to last eight, four and two hours. An appendix gives details of each type of construction. In no case does the thickness of the masonry exceed 35 cm. The doors should be fire-proof and also approved by the State Research Laboratory, and made in the dimensions required for the type of premises for which they are to be used. Doors approved as fire-proof are furnished with a label to that effect, which should be carefully observed when doors are being ordered.

In addition the paper gives advice on technical questions. Special short chapters are devoted to drainage, foundations, walls, floor joists, roof coverings, doors, windows and so on. Partition walls should be constructed according to the principles of fire-proofing drawn up by the State Research Laboratory. Large archives must be divided into sections not exceeding 200 sq. metres. In certain areas, as on the west coast, for example, attention must be paid to certain local problems. Special measures must be taken to prevent damp from penetrating through the outer walls exposed to rain and wind. It is not unusual to find that chimneys form walls or are built in bond with walls in archives. Definite instructions are given that there must be a vertical joint, in which shall be inserted a slag wool mat on wire netting.

The Royal Board of Directors of Buildings is inclined to recommend that premises intended mainly for the storage of documents should be built without windows if fully satisfactory ventilation can be provided for in other ways. In any case, the window area should not be larger than is absolutely necessary with due consideration to the daily work in the archives. Protection from fire from outside requires special attention. In certain cases shutters of the type approved by the State Research Laboratory are recommended. Windows must in any case be glazed with armoured glass.

The ventilation of storage premises often leaves much to be desired. It is therefore a great advantage that the instructions on this point are so comprehensive. Ventilation channels must be constructed in such a way as to prevent sparks from fire outside entering the building through them. Another difficult question is that of water-pipes, particularly in connexion with archives housed in cellars. If water-pipes cannot possibly be avoided they should be installed at floor level. If this is quite impossible and the pipes must be installed at ceiling height, gutters of sheet metal should be fitted under pipes that run above shelves. Questions of heating apparatus and electric fittings must also be given great attention. Only in exceptional cases can electric heating be recommended in archives on account of danger from fire. Of what use are all other safety precautions if the archives may be destroyed by electric heating apparatus? The surface temperature of a heating unit must not exceed 95° C, otherwise paper that comes into contact with it will burn. Only enclosed radiators with a maximum surface temperature of 75° C and with enclosed junction boxes should, therefore, be tolerated.

The fittings are an essential part of the construction, and experience shows that advice and instruction are by no means out of place. Shelves and cupboards should, according to the Royal Board of Directors of Buildings, be made wholly of steel to diminish danger by fire. Steel frames and wooden shelves may, however, be tolerated. The dimensions of shelves are particularly important for the rational use of storage premises. Five shelves in height for folios is the equivalent of six for quarto papers. Higher shelves should not be used. If the shelves are adjustable, the necessary variations can easily be obtained. The shelves should be of uniform length, about one metre. Some other points are worthy of special notice. The lowest shelf should be ten to fifteen centimetres from the floor. This has been of great importance in times of floods and the like. Shelves placed against walls should be fitted with 2 cm- high stoplists at the back of the shelves to prevent the books being pushed against the wall. Sheet-metal shelves should have the back edge turned up. These measures are also important in case of condensation on the walls. Double shelves consisting of two single shelves placed back to back, should not have such edges, for they prevent extra large volumes from being pushed in.

Sheet-metal cupboards, in which the drawers are fitted with fronts that can be lowered

are preferred at the National Archives for storing maps and plans. A sheet of hardboard fitted with bands is placed on the bottom and maps and plans are laid flat upon it, and when necessary the contents of the drawer can be drawn out on the hardboard and consulted without the papers being chafed on the edges of the drawer.

The temperature in the archives need not be high, but the problem of humidity must be considered during the time when the central heating plant is not in function, especially in archives placed in cellars. Sufficient ventilation must be provided for. On warm summer days, often even in bright weather, the air may have a very high humidity. The windows should be kept closed to avoid condensation on cold walls and floors. It is an advantage to be able to heat the storage rooms in spring and autumn independent of the rest of the building. The relative humidity should be around 50 to 60 per cent.

Nowadays there are in Sweden certain regulations preventing the building and fitting out of archives except in an approved manner. Plans for the erection or alteration of archives buildings must be submitted by state authorities to the central or provincial archives or, with regard to military archives, to the Military Record Office. The civil authorities responsible for archives have, however, often helped local authorities with their problems regarding the organization of archives, and still do so as far as is within the power of the available staff.

Sam. HEDAR.

Les trois grands dangers qui guettent les archives sont le feu, l'eau, la lumière. Contre le feu, on a depuis cinquante ans adopté les massives constructions en fer (qui plient en cas de fort incendie), puis les charpentes d'acier à minces sols de béton ou la séparation des locaux administratifs et des dépôts par une paroi blindée. Tout ceci est insuffisant en cas de guerre; c'est pourquoi les Archives nationales et les Archives municipales de Stockholm suivies par de nombreux dépôts suédois et américains utilisent des magasins souterrains creusés dans le roc et reliés à la surface par des couloirs blindés. Contre l'eau et la lumière, pas d'autres solutions que de bien choisir le terrain et de supprimer les fenêtres. La Direction royale des Bâtiments à Stockholm a fait paraître en 1953 un guide de construction de bâtiments d'archives contenant principes généraux et conseils techniques résultant de vastes recherches. La Suède s'est ainsi placée à la tête du mouvement de progrès technique dans les Archives.

Los tres grandes peligros que acechan los archivos son el fuego, el agua y la luz. Contra el fuego, se ha adoptado, desde cincuenta años, las construcciones macizas de hierro (con cierta flexibilidad en caso de incendio fuerte), después, las armaduras de acero con finos suelos de hormigón o la separación entre los locales administrativos y los depósitos por una pared blindada. Todo esto queda insuficiente en caso de guerra. Por lo tanto, el Archivo nacional y el Archivo de la ciudad de Estokolmo, seguidos por numerosos depósitos suecos y americanos, utilizan almacenes subterráneos cavados en la roca y unidos a la superficie por corredores blindados. Contra el agua y la luz, no hay otras soluciones que escoger bien el terreno y suprimir las ventanas. La Dirección real de edificaciones en Estokolmo publicó en 1953 una guía para la construcción de edificios destinados a los archivos, la cual contiene principios generales y consejos técnicos resultantes de extensas investigaciones. Suecia se colocó así a la cabeza del movimiento de progreso técnico en los archivos.

MODERN ARCHIVAL BUILDINGS

One of the most eminent of American archivists, Dr Waldo G. Leland, who took part in the International Congress of Archivists and Librarians in Brussels in 1910, stated that « the chief monument of the history of a nation is its archives ». This statement is true regardless of whether the word « archives » is made to apply to the building or the record materials it contains. The archival building, in a word, should also be a chief monument to the history of a nation. It should be a national shrine, as the National Archives Building in Washington, D.C., has become under the skillful leadership of the present Archivist of the United States, Dr. Wayne C. Grover, who has made its Exhibition Hall a major attraction in the Nation's capital. The National Archives Building is classical in its ornamentation. Its exterior is embellished with the Corinthian order, in honor of Clio, the Muse presiding over History. Its decorative and monumental features stress its scholarly and national significance. The inscriptions on the pedestals beneath two massive symbolical figures near one of its entrances have almost become bywords in public speeches in this country. These contain the injunction of Confucius to « Study the Past » and the observation of Shakespeare that « What is Past is Prologue ».

To serve as a symbol of a nation's history, the external features of an archival building should express the genius of the nation it serves. The first archives, using the word here to refer to record materials, were housed in the temple of the mother of the gods of ancient Greece, the Metroon, in the public square of Athens. The architectural features of a Greek temple were appropriate for a Greek archival building; it is questionable, however, if they are appropriate for similar buildings in other nations. The Gothic and Romanesque architectural styles are also appropriate for archival buildings in countries that produced those styles of architecture, but each nation should erect an archival building that is representative of the architectural style developed by it, if indeed an indigenous style exists or, at least, a style of building that grows naturally out of native materials. As a rule, the architectural features of a building should arise out of the media used in its construction. In a modern country these are steel and concrete, and the building should therefore perhaps take on the features that are characteristic of steel and concrete buildings. « Simplicity is not incompatible with dignity », as was observed many years ago by an American archivist, Dr. Victor Hugo Paltsits.

A building designed for a record center, that is, a place for the temporary storage of record materials, need not, of course, have monumental features. It should normally be a one-story warehouse. It should be a purely utilitarian structure, without ornamentation, built of fire-resistive materials and functional in character. Reinforced concrete, with brick facing, lends itself to such design especially well.

In the design of an archival building the archivist himself should have a supreme voice

in its planning. His knowledge of the problems of archival administration — the space needs to perform various archival functions and to house archival materials — should be taken into account by the architect. The architect, in fact, should design a building around the ideas of the archivist. But the archivist's ideas should be based on a thorough analysis of the problems with which he will have to deal.

If the archival building is intended to accommodate modern archives, it should be expandable. Modern records grow by geometrical, not by arithmetical progression. A steadily increasing volume of materials is likely to be made available to the modern archival institution. The estimates made of future space needs while planning modern archival buildings usually fall far below the mark. When the National Archives Building of the United States was planned, for example, it was anticipated that it would accommodate the valuable records of the Federal Government for several decades. It was literally filled in one decade, but by applying more critical standards in the appraisal of the initial accessions the holdings are gradually being reduced in quantity and space is thus being made available for additional accessions.

The archival structure should be designed so that it can be enlarged without needless demolition and alteration and without injury to its basic design. The original plans should provide for additions. The building should not be encompassed, as is the National Archives Building in Washington, D.C., by ornamental facades on all sides.

While the monumental features of an archival building are important, functional considerations are even more important. An archival building should literally be planned from within. Its interior should be designed for the purpose of protecting and making accessible to the utmost degree the contents of the building. Since an archival institution has the twofold objective of preserving and making available for use the materials in its custody, the building in which its materials are housed should facilitate the accomplishment of this double objective. The features of the building will therefore be discussed in relation to those designed : 1) to protect ; and 2) to make accessible the archival holdings.

The protective features of an archival building are ably discussed by Victor Gondos, Jr., in the *National Archives Bulletin* on « Buildings and Equipment for Archives ».

The most important of these relates to the protection of the holdings from fire. The building should be constructed of fire-resistive materials. Its exterior walls, and even interior walls surrounding areas that contain particularly flammable materials (photographic chemicals and film) should be fire-resisting. If the archival institution is so large that separate stack areas are assigned to distinct organizational units, each such area should be separated by fireproof walls and doors. In any case, stack areas, whether divided into compartments or not, should always be enclosed by fireproof walls and doors. Such separations will help limit internal fires, should one occur. The building should also be provided with an efficient fire detection and alarm system. The equipment within the building, and particularly stack uprights and shelving, should also be made of fire-resistive materials.

Another important feature relates to the protection of the holdings from external agents of deterioration. In a survey of the storage conditions of leading libraries of the United States, the U. S. Bureau of Standards in 1937 found the main deteriorative agents to be « light, adverse temperature and humidity, acid pollution of the air, and impurities in the paper ». The principal external agent of deterioration, according to the Bureau, is the acid gases in modern atmospheres, and particularly sulphur dioxide, which is a by-product of modern industrial processes. A modern archival building, particularly one in a large industrial city, should have an air-conditioning system to control the temperature, relative humidity, dust content, and sulphur dioxide content of the air supplied to its storage areas.

An archival building should be very carefully planned to facilitate the accomplishment of the second objective of an archival institution, which, it will be recalled, is to make available its holdings to those who wish to use them. The plans for such a building should take into account the following factors : 1) the archival functions that must be accomplished to make materials

available for use ; 2) the accessibility of the searchrooms in which the materials will be used ; and 3) the size and nature of the holdings, which will determine both the way the functions will be administered and the points at which the materials will be made accessible. Let us consider each of these factors in turn.

The archival functions of course are well known though they may be defined differently in each archival institution. In general, they relate to receiving, cleaning, repairing, reproducing, arranging, describing, publishing, and servicing records. Certain of these activities are mechanical in character ; others are professional. The mechanical activities, such as receiving, cleaning, reproducing, and repairing, should be performed by special units for the archival institution as a whole, and special areas should therefore be provided for them. There should thus be provisions, particularly in a large archival institution, for a delivery room, a repair and rehabilitation room, and a photographic laboratory. The space requirements for the performance of the professional activities will be discussed somewhat later.

The second factor relates to the accessibility of the searchrooms. The efficiency of an archival building may be determined by the degree to which its holding are accessible to those who wish to use them. The building should have « good interior lines of communication » — to borrow a phrase from military science. All stack areas should be readily accessible to a central point.

The third factor, which relates to the nature of the holdings, is the complicating one. The nature of the holding has a determining effect upon the plans of an archival building. It determines both how the archival functions should be administered and where the archival materials should be made accessible.

While mechanical activities, for example, should be carried out at a central point, the professional activities, on the other hand, may be either decentralized or centralized, depending on the nature and the size of the holdings of the archival institution. These professional activities, it will be recalled, relate to the arrangement, description, publication, and servicing of records. They are activities that involve an analysis of records, a study, often quite exhaustive and painstaking, of the provenance and content of records.

There are two circumstances under which the work of an archival institution should be departmentalized in the sense that its staff should be divided into a number of separate organizational units, each of which performs all professional activities on particular classes of records. The first of these is when an archival institution has several types of documentary materials in hand, such as private papers and public archives, or when the archival institution administers several types of cultural resources, such as library, museum, artistic, and archival resources. If several types of cultural resources, and particularly public archives and private papers, are handled by the same institution, separate stack areas should be provided for each of them.

The second circumstance under which the work of an archival institution should be departmentalized is when it administers vast quantities of records. As the holdings of an archival institution increase in volume they are likely to be divided into classes or groups for purposes of administration. Such a division can be justified on the ground that the professional activities can be performed more efficiently if they are performed by staff members who concern themselves exclusively with records relating to broad subject-matter fields. By concentrating on such records the staff members will develop a subject-matter expertise that is perhaps more important than a knowledge of archival principles and techniques. A large archival institution, for this reason, should be organized on a subject-matter basis in regard to its professional activities, though its mechanical activities may still be carried out on a functional basis. The structure designed for a large archival institution should, therefore, permit a departmentalization of activities. It should have several stack areas, each of which can be assigned to organizational units dealing with records relating to broad subject-matter fields. It should also have separate stack areas for special physical classes of records, such as audio-visual and cartographic records. In a small archival institution concerned mainly with a single

type of documentary materials, the stack areas need not be separated into compartments.

The compartmentalization of the archival building also has a bearing on the accessibility of records. In both large and small archival institutions the holdings should be made available at a central point, that is in a central searchroom. In a large institution in which a high degree of subject-matter specialization has been developed in the staff, however, special searchrooms should be provided that are attached to each of the organizational units concerned with records relating to broad subject-matter fields. The holdings of a large institution, in a word, should be serviced at several points which are adjacent to the stacks assigned to records relating to broad subject-matter fields. But the special searchrooms (and the offices of the specialists attached to them) should also be adjacent to the central searchroom. They should be directly accessible to the public. They should not be isolated, as they unfortunately are in the National Archives Building, for if they are isolated they are likely to be inaccessible. And what is more important, their isolation is likely to result in a divided institution in which each division, concerning itself almost exclusively with its own holdings, is likely to become semiautonomous in its operation. The effect is to split the institution into a number of quasi-ministerial or departmental archival institutions.

The work of a record center, in contrast to that of a large archival institution, should be organized entirely on a functional basis. All its arrangements and facilities should be designed to facilitate the mass handling of records. It should be provided with loading docks, similar to those of any first-class warehouse. Its single story should provide a large floor space for the storage of records, the space preferably not exceeding 40,000 square feet in size. Since the holdings of a center are not grouped or should not be grouped according to their relation to subject matter fields, there is no need to divide the storage space into separate compartments to hold particular classes of records.

The stacks are the most important part of a modern archival building ; consequently, the equipment used in them is a matter of considerable importance. The equipment in the stacks, just as the general arrangement of the stacks, should be designed to facilitate the work of the archivist in making records available for use. As modern records are very voluminous, the equipment should provide for compact storage. Because such records are of various physical types, i.e. correspondence, reports, forms of all kinds, which occur in various sizes and forms, the equipment should be sufficiently flexible to enable the archivist to place all types and sizes of records in proper relation to each other.

Movable stack equipment has found favor in certain European archival institutions, particularly since it facilitates « tight packing ». In the Federal Government of the United States, which very probably has produced more records than all other national governments of the world combined, movable equipment is considered to be impracticable in an archival institution, though its use was seriously considered for record centers. The space savings realized by the use of movable equipment do not offset the increased costs of the equipment itself, of the construction necessary to accommodate it, and of the additional labor required in its use. Storage in record centers and microfilming are considered more economical alternatives. The chief virtue of movable equipment arises from its flexibility, not its economy. The movable equipment is useful while processing records, while collating, sifting, and arranging them before they are deposited in the stacks of an archival building.

Adequate flexibility, however, can be obtained by the use of easily movable containers. In the National Archives textual records of letter and legal sizes ($8 \times 10 \frac{1}{2}$ inches and 8×14 inches, respectively) are stored in cardboard cartons $10 \frac{1}{4}$ inches high, 5 inches wide, and either $12 \frac{1}{4}$ or $15 \frac{1}{4}$ inches long, depending on the size of the records. These containers, each of which contains slightly less than 5 linear inches of records, can easily be moved from place to place.

The less often records are used, the larger can be the container size. Hence in record centers a carton 15 inches long, 12 inches wide, and 10 inches high is used. Because of its length and width it can be used for either letter or legal size documents.

Cardboard cartons serve adequately to protect textual records from dust and other harmful substances. While they are not fire-resistant, they can be made so by covering them with a thin layer of aluminium foil.

T. R. SCHELLENBERG,
*Assistant Archivist of the United States.
The National Archives*

L'aspect extérieur d'un bâtiment d'archives doit correspondre au génie du pays dont il conserve le patrimoine national. Quant au plan et à l'aménagement intérieur ils doivent être exécutés par l'architecte sous la direction de l'archiviste qui doit prévoir des possibilités d'agrandissement, répartir différemment les magasins, salles de triage, bureaux et salles de consultation selon que le dépôt est un centre administratif ou historique, qu'il emploie un personnel restreint ou plusieurs équipes distinctes et choisir soigneusement le matériel adapté aux documents conservés.

El aspecto exterior de un edificio de archivo debe corresponder al genio del país del cual conserva el patrimonio nacional. En cuanto al plan y arreglo interior, han de ser ejecutados por el arquitecto, bajo la dirección del archivero quien debe prever posibilidades de ampliación, repartir diferentemente los almacenes, salas de tria, oficinas y salas de consulta según que el depósito sia un centro administrativo o historico, que emplee un personal restringido o varios equipos distintos, escoger, por fin, con cuidado el material adaptado a los documentos conservados.

GEDANKEN ÜBER EINEN ARCHIV-NEUBAU

Der schwedische Reichsarchivar, Herr Ingvar Andersson, hat in seinem Kongress-Bericht über neue Archiv-Einrichtungen (1956) (1) die entscheidenden Gesichtspunkte herausgestellt, von denen der Archivar bei Neubau-Planungen auszugehen hat :

- 1) Das Problem der unaufhaltsamen Vermehrung des modernen Schriftgutes und des dadurch heraufbeschworenen stetig wachsenden Raumbedarfs der Archive ;
- 2) Die primäre Bedeutung der Sicherung und Erhaltung des Archivguts nicht nur gegen Schädigungen klimatischer, bakterieller und tierischer Art, sondern vor allem gegen Katastrophen, die durch Feuer und durch Kriegshandlungen eintreten können.

Archivar und Architekt müssen ferner alle technischen Einrichtungen berücksichtigen, die zu einer Verbesserung des « Betriebs », d. h. der ganzen Arbeitsweise im Archiv, insonderheit zur Erschliessung und leichteren Zugänglichkeit der Archivbestände führen.

Welche Überlegungen sich einstellen, wenn man diese Grundgedanken zu praktischen Vorschlägen für die Einrichtung eines neuen Archivs weiterentwickeln will, sei im folgenden kurz skizziert. Wir fassen dabei nur die in Deutschland gegebenen Verhältnisse ins Auge ; in anderen Ländern werden manche Fragen sich vielleicht anders und leichter beantworten lassen.

Die wesentlichen Aufgaben des Archivs sind die Erfassung und Erhaltung archivwürdiger Überlieferungen sowie deren Erschliessung für staatliche (administrative) Zwecke, für die Forschung und Lehre. Hieraus ergeben sich die Gesichtspunkte für :

I. DIE ORTSWAHL DES ARCHIV-NEUBAUS

Das Archiv muss also liegen

- 1) In der Nähe der hauptsächlichsten Dienststellen, mit denen es in laufender Geschäftsverbindung steht und von denen es die archivwürdigen Schriftgutbestände übernimmt ;
- 2) In der Nähe von kulturellen und Forschungs-Instituten (Universitäten, Bibliotheken usw.), die für die wissenschaftlichen Aufgaben des Archivs von Bedeutung sind und mit denen es in wechselseitiger Zusammenarbeit steht ;
- 3) Überhaupt in der Nähe eines Zentrums des öffentlichen Lebens (2).

Mit Hinsicht auf die Sicherung der Archivgebäude und ihres Inhalts ist aber auch zu fordern

- 4) Abgelegenheit von feuergefährdeten Anlagen (z. B. Tankstellen, chemischen Werken), Vermeidung von Bezirken mit besonderen Feuchtigkeitsgraden (z. B. enge Flusstäler), Schutz gegen Wasserbedrohung (hoher Grundwasserspiegel, Überschwem-

(1) III^e Congrès international d'Archives : nouvelles installations d'archives, Florence 25-29 septembre 1956. In dem Bericht S. 14 wird eine Denkschrift des Bundesarchivs vom Jahre 1954 erwähnt, die der *Ausgangspunkt* von Planungen für einen künftigen Neubau des Bundes ist. Herr Kollege Bautier hat mich aufgefordert, hierüber Näheres mitzuteilen ; ich komme gern dem Wunsche mit den obigen Ausführungen nach.

(2) Die gegenwärtige interimistische Unterbringung des Bundesarchivs in Koblenz, 60 km vom Sitz der Regierung in Bonn entfernt, in einer Stadt ohne Universität, ohne eine grössere Bibliothek und ohne historische Forschungsanstalten, wird diesen drei Bedingungen natürlich in keiner Weise gerecht.

mungsgefahr!), möglichst lärm, staub und gasefreie Lage (ausserhalb des hauptsächlichen Windschattens);

- 5) Keine Einzwängung in eng bebaute Quartiere, vielmehr Absonderung von dichten Siedlungszentren, überhaupt von Geländeabschnitten und bebauten Punkten, die in Katastrophenfällen — namentlich bei Aufständen und im Kriege — gefährdet sind (militärische, Verkehrs und Wirtschaftsanlagen usw.).

Herr Generaldirektor Dr. Winkler-München, hat vor Jahren schon vorgeschlagen (1), nur das Verwaltungsgebäude eines Archivs im Zentrum der betreffenden Stadt, in der engen Nachbarschaft zu den Behörden und kulturellen Instituten zu belassen, das Magazin dagegen — oder besser: die Magazine — an geeignete Orte weit ausserhalb der Stadt zu verlegen. Damit würde man scheinbar dem Widerstreit der Punkte 1-3 und 4-5 entgehen können; die Magazine würden vor allem im Kriegsfall einem etwaigen Luftbombardement der Städte entzogen. Aber man hätte damit noch nicht verhindert, dass die Magazine, in der bisher üblichen friedensmässigen Art errichtet, möglicherweise einmal in Kampfhandlungen auf der Erde einbezogen werden und dabei untergehen. Auch von betrieblichen Gesichtspunkten her kann ich mich mit dem Vorschlag des Herrn Generaldirektors Winkler, Verwaltungsgebäude und Magazin des Archivs räumlich weit voneinander zu trennen, nicht recht befreunden. Jedenfalls würde eine solche Lösung für das Bundesarchiv mit seinen jungen Beständen zu grössten Schwierigkeiten führen.

Man muss bei solchen Überlegungen nicht nur die verheerenden Wirkungen modernster Luftkriegswaffen, sondern auch die neuzeitliche, ganze Landstriche verwüstende Kampfführung auf der Erde in Rechnung stellen. Die Verantwortung, die damit dem bestellten Hüter dokumentarischer Überlieferungen, dem Archivar, erwächst, ist riesengross.

In der Haager Konvention vom 14. Mai 1954 zum Schutze von Kulturgut bei bewaffneten Konflikten sichern die Vertragschliessenden sich gegenseitig die allgemeine Respektierung des Kulturguts und der es schützenden Einrichtungen zu, allerdings nur: sofern nicht militärische Notwendigkeit ein anderes Vorgehen zwingend erfordert. Man wird also gut tun, dieser allgemeinen Zusicherung nicht zuviel Bedeutung beizumessen. Dagegen müssen wir uns ernsthaft mit dem « Sonderschutz » befassen, der gemäss Art. 8 ff. der Konvention wenigstens einer *begrenzten* (!) Anzahl von Bergungsorten zuteil werden kann und nur, wenn diese ganz bestimmten Bedingungen gerecht werden. Dazu gehört vor allem eine « ausreichende Entfernung » von irgendwelchen Anlagen, die im Kriege zum Ziel einer militärischen Bekämpfung werden könnten. Auch die *Verlagerungs-Transporte* (vom Archiv zum Bergungsort) können unter Sonderschutz gestellt werden. Allerdings wird es schon nicht leicht fallen, derartige Bergungsorte zu finden; noch schwieriger wird es werden, die bei der geringen Zahl der Orte oft sehr weiten Archivalien-Transporte im Ernstfall wirklich durchzuführen. Man rechne nur einmal nach, welche Mengen und Gewichte bewegt werden mussten, als man im 2. Weltkrieg grössere Teile der Bestände eines Archivs in die damaligen Auslagerungsstellen überführte. Wird sich das in künftigen Konflikten überhaupt wiederholen lassen?

Nun können des Sonderschutzes aber auch Bergungsorte teilhaftig werden, die nach ihrer örtlichen Lage dafür eigentlich nicht in Frage kommen, die aber so gebaut sind, dass Bombardierungen und Kampfhandlungen ihnen voraussichtlich nichts anhaben werden. Wer also die Möglichkeit, Archivbestände bei Ausbruch von Feindseligkeiten noch durch Transporte « unter Sonderschutz » nach entlegenen Bergungsorten zu retten, skeptisch beurteilt, der muss die *grösstmögliche Sicherung der Archivalien an Ort und Stelle* erstreben. D.h. das Archivmagazin selbst muss nach Anlage oder Bauart den Sonderschutz erlangen können. Dazu ist zweifellos vonnöten, das Magazin als starken Betonbunker zu konstruieren, es sei denn, man könne es — wie das in Stockholm der Fall ist — in den gewachsenen Felsen hineinsprengen (2).

(1) Vgl. das Referat von Dr. WINKLER über Archiv-Neubauten, in: *Der Archivar*, Jahrg. IV (1951) Sp. 19 ff.

(2) Der Sonderschutz der Haager Konvention vom 14. Mai 1954 kann übrigens auch ganzen Denkmalsorten zuteil werden. Man könnte also erwägen, alle reinen Kulturinstitute, darunter auch die Archive, in einem solchen

Ein Betonbunker als Magazin — das würde theoretisch sogar erlauben, das ganze Archiv, Verwaltungs- und Magazinegebäude, inmitten einer Stadt zu errichten. Aber mir scheinen trotzdem die mannigfachen Bedenken, die gegen eine solche Lage des Archivs bestehen, nicht aus dem Wege geräumt zu sein; und in einem Katastrophenfall würde ein so zentral belegener starker Bunker vermutlich von den auf Erhaltung ihres Lebens bedachten Menschen gestürmt werden ohne Rücksicht auf die darin aufbewahrten Kulturgüter und auf das internationale Zeichen des den Archivalien zugebilligten Sonderschutzes.

Auf der Mittellinie aller dieser Überlegungen ergibt sich also für mich, dass das Archiv, und zwar sowohl das Verwaltungsgebäude als auch die als Bunker ausgeführten Magazine, an die äusserste Peripherie der Stadt zu legen ist in einen Bezirk von ganz aufgelockerter Wohnweise, der möglichst keinerlei Angriffsobjekte bei bewaffneten Konflikten bietet, aber mit öffentlichen Verkehrsmitteln zu jeder Zeit eine schnelle Verbindung mit den Behörden und Instituten in der Stadt gewährleistet (1). Es wäre günstig, wenn sich für den Platz, auf dem das Archiv gebaut werden soll, ein welliges Terrain finden liesse, das Schutz gegen Druck- und Hitzewellen von Explosionen in gefährdeten Bezirken böte.

Aus den Aufgaben, die einem Archiv gestellt sind — Sicherung und Erschliessung des Archivguts — sowie aus den praktischen Erfordernissen des Betriebs leitet sich auch her:

II. DIE ALLGEMEINE RÄUMLICHE GLIEDERUNG

1) Verwaltungs- und Magazinräume stellen voneinander getrennte Anlagen dar. Sie sind zweckmässig durch einen Zwischenbau, der zugleich als Feuerschleuse dient, miteinander zu verbinden.

2) Mit Hinblick auf die leichtere Eindämmung von Katastrophenschäden dürfte es zweckmässig sein, statt eines einzigen grossen Magazinbaus mehrere kleine, in geringer Entfernung voneinander, zu errichten (2). Das gilt auch für Magazine, die bunkermässig konstruiert werden. Die Erstellung der Magazine kann dann in aufeinanderfolgenden Zeitabschnitten nach Massgabe der zuwachsenden Archivalienmenge vorgenommen werden, so dass nicht mehr wie bei den bisherigen grossen Magazineinheiten von vornherein eine 100 %-ige Raumreserve eingerechnet zu werden braucht. Man schafft also einerseits nicht mehr Leerraum auf allzu lange Fristen; man braucht andererseits keine Unterschätzung künftigen Raumbedarfs bei der ersten Planung zu fürchten.

3) Grösse und Lage des Grundstückes müssen sehr erhebliche Ausdehnungsmöglichkeiten für den gesamten Archivkomplex gewähren (spätere Erweiterung des Verwaltungsgebäudes und Vermehrung der Magazine!).

4) Auf dem Archivgrundstück sollten auch Wohnungen für den Hausmeister, den Magazinmeister, den Heizer und den Pförtner geschaffen werden. Damit wird eine ständige Aufsicht auf Grundstück und Gebäude durch Bedienstete des Archivs ermöglicht. In besonderen Fällen (Feuer, Einbruch usw.) können sofortige Hilfsmassnahmen von diesem Personal eingeleitet werden.

5) In unmittelbarer Nachbarschaft zu den Magazinen — beispielsweise im « Zwischenbau » (vgl. Ziff. 1) — sind vorzusehen:

- a) Aufnahme- und Vorordnungsräume für die neu einlaufenden Papiere;
- b) Räume für Reinigung und Entwesung dieser Neuzugänge.

Besteht das Magazin aus einem Betonbunker, so sind die Vorordnungsräume möglichst gross anzulegen. Denn während die bisherigen Magazinbauten mit ihren zahlreichen Sälen

Denkmalsort oder in einem sehr peripherisch gelegenen Denkmalsviertel einer Grossstadt zu vereinigen. Aber das dürfte doch nur in einem seltenen Ausnahmefall durchführbar sein; und so kann hier davon abgesehen werden, das Für und Wider noch weiter zu erörtern.

(1) Auch ist die Nähe eines Eisenbahn-Anschlusses erwünscht.

(2) Vgl. die Anlage des neuen Niedersächsischen Staatsarchivs in Wolfenbüttel.

und Regalen erlauben, die Vorordnung der Archivalien teilweise oder selbst gänzlich innerhalb des Magazins durchzuführen, lassen die kleinen, aber kostspieligen Bunkerräume die für Ordnungsarbeiten nötige weit auseinandergezogene Lagerung und die damit verbundene Platzverschwendung nicht zu.

6) Zur Vermeidung langer Transportwege der Archivalien empfiehlt es sich auch :

a) Ausstellungssäle,
b) Benutzersäle und andere den Benutzern eingeräumte Sonderräume
möglichst nahe an die Magazine heranzurücken. Die Einbeziehung etwa der Ausstellungssäle in den Magazinbau selbst halte ich nicht für richtig; bei Betonbunkern verbietet sich eine solche Raumplanung von selbst.

7) Für das Raumprogramm des Verwaltungsgebäudes kommen ferner folgende Abschnitte in Frage :

- a) Diensträume für das Personal ;
- b) Empfangs-, Warte-, Konferenz- und Vortragsräume (1) ;
- c) Dienstbibliothek mit Katalog- und Leseräumen (nur für Archivpersonal) ;
- d) Auskunftsstelle ; archivalische Kataloge (Findbücher, Karteien usw.) ;
- e) Kanzlei und Registratur ; Postabfertigung ;
- f) Archivalienkontrollstelle (Kontrolle der Bestandsbewegung) ;
- g) Technische Werkstätten : Restaurierungen, fototechnische Arbeiten, Filmbehandlung, Vervielfältigungswesen ;
- h) Fernsprech- und Fernschreibzentrale ;
- i) Garderoben und Waschräume ;
- k) Personen- und Archivalien-Aufzüge ;
- l) Aufbewahrungsräume für Materialien aller Art ; Abstellräume für Kisten, Möbel, Altpapier u. dgl. ;
- m) Heizungs- und andere technische Anlagen ; Handwerkerei ;
- n) Luftschutzräume ;
- o) Erfrischungsräume (Kantine) ;
- p) Garagen für Wagen, Karren, Fahrräder ;
- q) Parkplatz für Wagen.

Von der Aufführung weiterer Einzelheiten muss hier abgesehen werden. Es möge nur noch auf folgendes hingewiesen sein :

Der für die Dienstbibliothek vorgesehene Bauteil muss erweiterungsfähig sein, sofern nicht der Zuwachs an Büchern auf Jahrzehnte sicher abgeschätzt und schon bei der ersten Raumzumessung eingerechnet werden kann.

Die für die Benutzer und für Publikum allgemein zugänglichen Räume : Eingangshalle (mit Garderobe, öffentlichen Fernsprechern), Auskunftsstelle, Empfangs-, Warte- und Vortragsräume, Ausstellungsräume, Benutzersaal und die kleinen, den Benutzern vorbehaltenen Sonderräume (Schreibmaschinen- und Filmleseräume, kleiner Vorführraum für Dokumentarfilme), Waschräume, Aufzug — sind in eine Baueinheit zusammenzufassen und durch Sperren von den Diensträumen, Werkstätten u. dgl. zu trennen.

Dienstbibliothek, Benutzer-, Vortrags- und auch Ausstellungsräume sollten möglichst zentral im Verwaltungsgebäude liegen, damit sie vom Personal von allen Seiten her leicht erreicht werden können. Die Flure müssen auf allen Stockwerken des Gebäudes durchlaufend sein ; sie dürfen nicht durch die Bibliothek oder die Benutzerräume unterbrochen werden (kein Durchgangsverkehr durch die Benutzerräume !).

Die Zahl der Eingänge in das Verwaltungsgebäude ist der besseren Kontrolle halber auf das notwendigste Mass zu beschränken.

(1) Mit Lichtbild- und Filmprojektion.

III. DER MAGAZINBAU

Unter dem Gesichtspunkt der grösstmöglichen Sicherung des Archivguts nimmt das Magazin in den Neubau-Planungen des Archivars den wichtigsten Platz ein. Die in früheren Jahrzehnten in Deutschland gebauten Archivmagazine wurden im Stahlskelettbau mit dünnen, « nichttragenden » Eisenbeton-Zwischendecken ausgeführt. Die Regale, die das Gewicht der Archivalien aufnehmen, waren an dem durch alle Stockwerke aufstrebenden Stahlskelett aufgehängt. Diese Bauart hat sich im Kriege nicht bewährt. Die verhältnismässig leicht gemauerten Hauswände, die das riesige Stahlgerüst wie eine dünne Haut umkleideten, wurden bei Bombenexplosionen herausgedrückt, die leichten Stahlkonstruktionen durch viele Stockwerke hindurch von den Bomben zerschlagen.

Für oberirdische Magazinbauten wird jetzt eine sehr massive Ausführung, am besten in Stahlbeton (mit Spiralnormierung und kleinen Abtreppungen oder in pyramidenartiger Form) empfohlen, mit starken tragenden Zwischendecken aus Stahlbeton mit doppelseitiger Bewehrung. Die Regale bilden dann keine festen Bestandteile der Konstruktion mehr ; sondern bewegliche Regale, Kartenschränke usw., wie sie von der Industrie in Serienfertigung geliefert werden, können auf den tragenden Decken in beliebiger Anordnung aufgestellt werden (1), soweit nicht überhaupt das Compactussystem in Anwendung kommt. Die einzelnen Stockwerke des Magazins dürfen nicht mehr — wie früher vielfach üblich — als durchgehende Säle gebildet werden, sondern es sind nicht zu grosse Schottenräume zu schaffen (etwa 1 000-1 200 cbm Raumgrösse), zwischen denen feuerbeständige Türen oder Feuerschleusen angelegt werden müssen.

Das einzelne Stockwerk eines Magazins wird heute überall so niedrig gehalten, dass ein Gebrauch von Leitern an den Regalen überflüssig ist (220-230 cm Höhe). Das Zusammenziehen von zwei Stockwerkshöhen innerhalb eines Schottenraums zu einem Stockwerk von etwa 450 cm Höhe — in den dann ein zweistöckiges Stahlregal hineingestellt werden müsste — würde den Fortfall einer tragenden Zwischendecke bedeuten und damit die Stabilität des Gebäudes herabsetzen.

Mindestens ein unterirdischer Zugang zum Magazin sollte schon ausserhalb des sog. Trümmerschattens beginnen, der bei einem etwaigen Zusammenstürzen der oberirdischen Bauteile über die nächste Umgebung des Gebäudes sich verbreitet.

Je stärker und widerstandsfähiger nach dem oben Gesagten ein Archivmagazin gebaut wird, desto mehr erhält es den Charakter eines « Bunkers », wie man in Deutschland derartige für Luftschutzzwecke geeignete und allen Sicherheitsansprüchen genügende Bauten seit zwei Jahrzehnten bezeichnet. Sie sind so ausserordentlich kostspielig, dass der Archivfachmann sich mit solchen Bauwünschen vorläufig nur in seltenen Fällen gegen das Finanzministerium durchzusetzen weiss. Das darf nicht dazu führen, dass der Archivar von den fachlich notwendigen Forderungen überhaupt Abstand nimmt.

Die Magazine in vollem Umfang unter die Erde zu legen, wird bei den in Deutschland gegebenen geologischen Verhältnissen kaum möglich sein. Man hat bei neuerlichen Archivbauten sich damit begnügt, ein oder zwei Magazingeschosse als Kellergeschosse (Tiefkeller) anzulegen. Diese müssen natürlich, wenn die oberirdischen Bauteile nicht bunkermässig gestaltet sind, eine besonders starke Abdeckung nach oben erhalten. Sie müssen gegen von unten oder von den Seiten eindringendes oder auch von oben einflussendes Wasser (Löschwasser !) gesichert sein und eine Abflussmöglichkeit aufweisen.

Bunkermässig gebaute Magazine sind fensterlos. Sie bedürfen daher besonderer Lüftungs- oder Klima-Anlagen (2). Andere oberirdische Archivmagazine werden noch durchweg mit Fenstern versehen. Die Mehrzahl der Archive will noch nicht auf das Tageslicht beim Aufenthalt

(1) Vgl. das Staatsarchiv Wolfenbüttel. — Die normalen Gangbreiten brauchen 80 cm nicht zu überschreiten ; die Hauptgänge bedürfen einer Breite von 110 cm. Auf elektrische Beleuchtung und automatische Alarmanlagen (z. B. Ionisatoren) kann nicht verzichtet werden.

(2) Durchschnittlicher Feuchtigkeitsgehalt 50-60 % ; möglichst konstante Temperatur 15-20° C.

und bei der Arbeit im Magazin verzichten. Aber diese Magazinfenster sollten nach meiner Meinung möglichst geringe Ausmasse erhalten. Die neuerdings üblich gewordene Verwendung von Glasziegeln anstelle der Mauern aus Beton oder Ziegelwerk halte ich nicht für glücklich, solange nicht erwiesen ist, dass das Glas abnormen Explosions- und Hitzewellen den gleichen Widerstand bietet und auch gegen andere Einwirkungen von aussen sich nicht empfindlicher erweist als Beton und Ziegel.

Tiefkellergeschosse und richtige Archivbunker werden zweifellos stets mit Compactus- oder ähnlichen Anlagen ausgestattet werden, um den kostbaren Raum bis fast zum letzten Kubikmeter voll für die Lagerung der Archivalien auszunutzen. Eine gemischte Verwendung von Compactusregalen und gewöhnlichen Stahlregalen — diese etwa als « Rangierregale » zur Erleichterung der Ein- und Auslagerung oder zur Vornahme von Ordnungsarbeiten bestimmt — ist nicht erforderlich, wenn, wie oben dargelegt, hinreichende Vorordnungsräume ausserhalb des Magazins vorgesehen werden. — Selbstverständlich müssen in einem Bunkermagazin einige Räume auch für die Unterbringung von Urkunden, Karten usw., für die sich das Compactussystem wenig eignen dürfte, vorbehalten werden.

Das Filmarchiv des Bundesarchivs, das die Erhaltung und Aufbewahrung wichtiger historischer Dokumentarfilme zur Aufgabe hat, muss an sein Magazin noch besondere, durch baupolizeiliche Vorschriften begründete Anforderungen stellen. Wir wollen in unserer kleinen Skizze aber nicht näher auf diesen Sonderfall eines Magazinbaues eingehen.

* * *

Wer in dem eng gewordenen Europa die Dokumente der Geschichte seines Landes und Volkes heutzutage wirklich sichern will, soweit dies nach menschlichem Ermessen überhaupt mit einiger Erfolgsaussicht durchgeführt werden kann, muss sich zu der überaus teuren Bauausführung der Archivmagazine als Bunker verstehen. Das bedeutet aber, dass einer solchen Aufbewahrung nur noch erlesenstes Archivgut teilhaftig werden kann. Unter diesem Gesichtspunkt verlangt das Problem der Massenhaftigkeit modernen Schriftgutes radikale Entschlüsse.

Es ist überraschend, wie jenes Problem jetzt auch schon die Länderarchive der Bundesrepublik erschüttert, nachdem es sich den zentralen deutschen Archiven bereits seit den riesigen Aktenabgaben der Behörden in den 20er und 30er Jahren gestellt hat. Hierbei hat sich selbstverständlich nicht nur die Frage nach dem Raum erhoben, sondern auch die nach der Bewältigung so erdrückender Mengen von Archivalien durch den Forscher. Herr Professor Dr. Bauermann, Staatsarchivdirektor in Münster, möchte daher nur noch Schriftgut aus einer älteren Epoche und von einer begrenzten Zahl ausgesuchter abgabepflichtiger Behörden in die staatlichen « Sammel »-Archive aufgenommen wissen; im übrigen sollen die Behörden und nichtstaatlichen Einrichtungen gar nicht mehr « abgeben », sondern ihre « Eigenarchive » entwickeln (1). Der Leiter des Hessischen Archivwesens, Herr Professor Dr. Sante, schlägt eine Auslese des wirklich archivwürdigen Materials in ähnlicher Weise vor, nämlich so, dass für die Aufnahme in das Staatsarchiv nur noch Akten derjenigen staatlichen Stellen vorgesehen werden sollen, die eine konstruktive Bedeutung im Staatsganzen erlangen und bei denen die grossen Linien von Politik und Verwaltung verfolgt werden; alles andere behördliche Schriftgut, das uns nicht zum Kern der Geschichte zu führen vermag, soll der Vernichtung anheimfallen (2). Dieser Vorschlag ist konsequenter als der ersterwähnte. Denn es ist dem staatlichen Archivar nicht erlaubt, vor der Masse der Akten zu resignieren, sich also nur eine Auslese des ihm wichtig erscheinenden Materials zu reservieren und daneben eine Fülle anderer staatlicher und nichtstaatlicher Archivalienverwalter und « Eigenarchive » entstehen zu lassen, für die doch der Steuerzahler aufkommen muss. Der staatliche Archivar ist dafür mitverantwortlich,

(1) Johannes BAUERMANN: Zukunftsfragen des Archivwesens, in: *Der Archivar*, X. Jahrg. (1957) Sp. 58 ff.

(2) Georg SANTE: Archive und Verwaltung — historische Provenienz und Probleme der Gegenwart, in: *Der Archivar*, X. Jahrg. (1957) Sp. 7 ff.

dass jegliche Altakten-Verwaltung oder Archivorganisation auf das geringstmögliche Mass beschränkt bleibt.

Eben in dem gleichen Masse, in dem wir uns der Unausweichlichkeit einer viel radikaleren Auslese als bisher bewusst werden, müssen wir die Notwendigkeit der Sicherung der Höchstwert-Archivalien in katastrophenfesten Magazinen erkennen und bejahen. Über das zweckmässigste Auslese- und Kassationsverfahren, das übrigens schon bis in das Entstehungsstadium der späteren Archivalien zurückgeführt werden muss, werden wir uns auf dem Deutschen Archivtag im September 1957 in Koblenz aussprechen. Aber wie auch immer die Auslese gehandhabt werden wird, in vielen Fällen wird es eines recht grossen zeitlichen Abstandes bedürfen, um sich über die Zuerkennung des höchsten geschichtlichen Wertes an einzelne Schriftgutgruppen klar zu werden. Umgekehrt wird man nicht alles andere Schriftgut als sogleich vernichtungsreif erklären können, wenn es bei den Behörden nicht mehr laufend benötigt wird. Bestände, über deren hohen Wert man noch im Zweifel ist und auch Bestände eines « mittleren » historischen Wertes — wenn ich so sagen darf — wird man also für erhebliche Zeiträume noch aufbewahren müssen und wollen, ohne jedoch für ihre Sicherung so grosse bauliche Aufwendungen zu machen wie für die « ausgelesenen » Bestände. Es gehört m. E. zu den Aufgaben der Archivverwaltung, derartige Zwischenarchiv-Lösungen, wo sie nötig werden, selbst in die Hand zu nehmen; sie dürfen nicht einzelnen Ressorts und Behörden überlassen werden.

Schliesslich erhebt sich noch die Frage, ob die oben dargelegte unterschiedliche Bewertung von Archivalien nicht auf das Verhältnis von zentralen zu regionalen Archiven im ganzen anzuwenden wäre. Bejahendenfalls würde die Forderung nach Bunkermagazinen auf zentrale Archive (des Bundes und der Länder) einzuschränken sein. Bei Zwischenarchiven und bei regionalen Archiven wäre dann zwar auch eine massivere Bauweise, als bisher üblich, zu wünschen, aber vom eigentlichen Bunkerbau könnte hier abgesehen werden.

Georg WINTER,
Direktor des Bundesarchivs
(Koblenz).

Assurer la conservation et la communication des archives doit être le principe directeur de toute construction de dépôt. L'effort de l'archiviste qui guide l'architecte portera sur trois points: le choix de l'emplacement qui doit être proche du centre des affaires mais laisser des possibilités d'extension et ne pas trop exposer les documents en cas de guerre; la judicieuse répartition, à l'intérieur des bâtiments des différents magasins et services qui permettra l'organisation du travail la plus rationnelle; la construction du dépôt qui doit être muni de tous les dispositifs modernes contre le feu, l'eau, la lumière. L'auteur se réfère souvent à l'expérience du *Bundesarchiv* de Coblenz.

Preservation and use of the records are the two basic aims of a modern Archive administration and have to be considered when building a repository. The archivist ought to lead the architect on three points: 1° Choice of the area which is required near-by the administrative center but providing possible extension and without excessive danger in event of armed conflict or riot. 2° Functional allotment of offices and stores inside the building in order to assure the most rationalized work. 3° Complete up-to date equipment (fire-proof, damp-proof, light-proof). Often the author refers to the experience of the Coblenz *Bundesarchiv*.

Asegurar la conservación y comunicación de los archivos ha de ser el principio director de toda construcción de depósito. El esfuerzo del archivero que guía el arquitecto se referirá a tres puntos:

1° Elección del lugar que debe estar cerca del centro de negocios pero dejar posibilidades de extensión y no exponer demasiado los documentos en caso de guerra.

2° Razonable repartición, dentro de los edificios, de los distintos almacenes y servicios, la cual permitirá la más racional organización del trabajo.

3° Construcción del depósito que debe equiparse de todos los dispositivos modernos contra el fuego, el agua, la luz. El autor se refiere con frecuencia al caso del *Bundesarchiv* de Coblenza.

NOTES ON MODERN ARCHIVE BUILDINGS IN ENGLAND, WALES AND NORTHERN IRELAND

Any attempt made to describe modern archive buildings must be met with the indulgence of both editor and readers. The history of the archive repositories which are scattered throughout the United Kingdom is largely one of adaptation, of opportunism rather than of purpose-designing. In the interests of accuracy and information some circumvention of the terms of reference implied in the expression « modern buildings » must be made. Such designed repositories as exist, and more particularly those which will be built in the future, must bear evidence of the experience gained by archivists in moulding accommodation to modern archive requirements. Judging from information supplied to the Society of Archivists not all archivists would have foregone this experience. It would be impossible, for instance, to disapprove of the attitude of the Archivist to the Dean and Canons of Windsor towards his muniment room, the aery of St George's Chapel, Windsor Castle, which was built in 1355. Having equipped the muniment room with air-conditioning plant, he would now resist any attempt to exchange it for a modern repository. In present-day circumstances it is unlikely that all requirements once thought to be necessary will be met in a new building, and the archivist needs experience in order to judge when he may safely withdraw, and where he must make his stand.

It would seem that there is no paucity of experience in adaptation for county and city repositories. In Bedfordshire, administration and research facilities have been removed from the storage block into adjoining buildings constructed originally as a girls' school, releasing more accommodation for the preservation of documents and yet maintaining unity of control. The Berkshire Record Office, formerly part of the basement of the Shire Hall built in 1910, now represents a conversion of the basement of the adjacent Assize Court buildings, erected some fifty years earlier. The old Chapel House in the Castle at Chester was recently adapted as an additional strongroom for the County Record Office. The Archivist of Lincoln has taken over one disused gaol, and the Nottingham County Archivist has archive accommodation within another. The Monmouth repository at Newport consists of basement strong-rooms of the Poor Law Union's former offices built at the beginning of the century. The diocesan records at Worcester have been placed in a nineteenth century church which had fallen into redundancy. The main part of the repository for Bury St Edmunds and West Suffolk is housed in what was once a town residence. The basement of a modern extension of an Elizabethan building gives strong-room accommodation for the East Sussex archives. In Cornwall, Devon, Shropshire, Somerset, Oxfordshire and the cities of Southampton and Newcastle-upon-Tyne there has been adaptation or modernization of accommodation of varying age. The Northamptonshire repository is at present in rooms built in 1860 in Lamport Hall, but funds

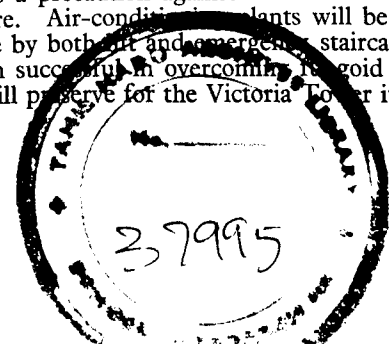
have been acquired for the conversion of Delapré Abbey which is nearer to the county town. Considerable adaptations have been made to the accommodation in the County Hall at Cardiff, where the administrative section of the Glamorgan County Record Office is well placed in relation to the storage area. In many repositories the administrative work and record consultation has to be carried out either within the strong-rooms or at some distance from them. A feature of the Glamorgan Office is the fire-extinction system based on the use of carbon dioxide gas, which can be set to function automatically when the main strong-room doors are closed. Everywhere there is abundant proof that the preservation of archives has not had to wait upon the appearance of designed repositories, but it would be wrong to pretend that there are few instances where the absence of such repositories has meant extreme inconvenience at every stage in the work of records preservation. Ill-shaped rooms, strong-rooms dispersed to the four corners of larger buildings or even more widely, barely accessible and inadequate accommodation, general indifference and some opposition to the work, all these have been the lot of many archivists, but nevertheless progress in the post-war years has been real and, it is hoped, lasting.

These notes on adaptation cannot stop here. There are at least four repositories, the Public Record Office, Northern Ireland, the Victoria Tower of the Palace of Westminster, the Historical Records Department of the British Transport Commission, and the Middlesex Record Office, which would not fit the narrow definition of « modern », but are worthy of more detailed description.

Examples of major adaptation

The Public Record Office, Northern Ireland, established in 1924, was moved to its present position in 1933. Although a separate building was constructed for record purposes, it was allocated to another department before completion, and in substitution part of the Law Courts was adapted as a record repository. A section of the first floor was reinforced and rendered fireproof. The research room and staff offices remained outside the reinforced area but were shut off from the rest of the building by fireproof doors. Later modifications include the construction of a workshop and document-reception room within the repository area. By 1939 the storage space had become inadequate, and various additions have been made, the last being accommodation in the basement of a nineteenth century Court House. The storage area now covers about 7,400 square feet, 1,000 square feet of which are unsuitable for permanent use but serve as a reception area for modern business records. It is hoped that there is record storage provision for a further decade, but such a short period can be regarded only as a breathing space until proper arrangements can be made.

A repository built about a hundred years ago — the Victoria Tower of the Palace of Westminster, which houses the records of Parliament in the custody of the House of Lords — is now in the course of reconstruction. By 1960, the repository should possess accommodation for receipts of records for a long time to come. The adaptations which have been made already include the provision of a large air-conditioned strong-room on the lowest floor (Well Floor) on which records are stored. This itself is seventy feet above ground level and from it an iron spiral staircase runs up the centre of the tower giving access to eleven floors. Temporary improvements, mainly in respect of lighting and ventilation, have been made on the higher floors, but the projected reconstruction is intended to be comprehensive and thorough. Five of the existing floors in the top half of the tower are to be removed and replaced by eight air-conditioned floors. The new floors will be constructed of material lighter than that used in the original construction, and supported by steel work. The steel supports and the flooring will be sprayed with one inch thick asbestos as a precaution against fire. Each storey will consist of a single chamber fifty-two feet square. Air-conditioning plants will be installed, and communication with the Well Floor will be by both lift and emergency staircase. Such measures as have been taken already have been successful in overcoming the risk of infection, and it is pleasing to note that those projected will preserve for the Victoria Tower its original



function, that of a record repository, and at the same time fulfil modern requirements of security, fire protection and ample capacity for storage.

A further example of the adaptation of existing buildings perhaps represents one of the major developments in archive keeping since World War II. In 1951 the Historical Records Department of the British Transport Commission was established. The London Headquarters (there are now branches at York and Edinburgh) occupy two floors, each 80 × 100 square feet, of a large hard-brick building with very strong reinforced concrete floors. The special strength of the building is accounted for by the fact that it was formerly a ticket-printing department and stationery store. One floor has been equipped as office accommodation, with strong-room, reference library, a glass-screened research room, small bookrooms, document repair and photographic room, and a display-room for exhibiting special archives. Cloakroom accommodation, sinks, hot and cold water and gas supplies are separated from these rooms by a brick partition and corridor. This floor is of concrete covered by a composition material. The other floor is devoted entirely to archive storage, and is of concrete specially treated to avoid dust and flaking. Provision for sorting includes a bench seventy feet long, and to facilitate the handling of documents tables have been placed at strategic points, in some cases in the form of flaps affixed to the walls. The rooms are lofty, well ventilated and free from damp. The hot water system has been lagged in order to effect heating control, and the conditions of temperature and humidity have proved to be suited to archive storage. The adaptations and installations of equipment made by the Transport Commission to an already strong and fire-resisting building have provided a most useful and capacious repository, with considerable space for expansion existing in the basement.

The Middlesex Record Office was transferred to its present premises in 1954, and it is an interesting example of adaptation of part of the ground floor and basement of an existing building some forty years old. The building itself, a steel framed structure encased in concrete and faced in brickwork, can be regarded as strong and reasonably fireproof. On the ground floor a self-contained suite, comprising archivist's office, two staff offices, research room, repair room, store room, sorting room and also a strong-room, has been created. In the basement there are two further strong-rooms, the entrances to which are conveniently near the lifts. Hot water radiators provide the heating, and fluorescent lighting is used throughout the strong-rooms. Although no special equipment for the control of temperature and humidity has been installed, proper conditions for the preservation of documents can be achieved without difficulty. The total length of shelving provided amounts to about 4,000 feet. A particularly gratifying feature of this adaptation is the provision of adequate space for the members of the staff to carry out their varied duties and for consultation of documents.

Designed repositories

Almost certainly the most important example of a purpose-designed repository for local archives is the Kent Archives Office. Although the present Records Building was completed as long ago as 1938 it is admirably suited to modern requirements and it will be fit to house the archives of the County for many years to come. The present County Archivist, Dr. F. Hull, gave an account of the Kent Archives Office in *Archives* (Journal of the British Records Association), vol. II, no. 13, and part of his description of the Records Building is printed below :

« It is approximately square in shape and apart from the corridor to the archives office is isolated from the remainder of County Hall though built into the wall of the gaol. It has five floors including the basement and was so constructed to allow for four more floors to be added. The walls are cavity brickwork and the whole is constructed in three blocks, viz. the basement, with flood drains allowed and with windows gridded; the ground and first floors, the first floor being of open metal work; the second and third floors, the third floor again being metal. The general design on each floor is identical: a small vestibule with stairs on one side and lift and store cupboard on the other; within the strong room door for the

particular floor there is a central corridor and on either side light metal doors give access to the four strong rooms. Each of these is roughly 25 feet square, each pair has a sliding metal door giving quick access from one to the other, and three of the four have 46 bays of metal racking, each containing in all up to about 950 linear feet of shelving. The main uprights of the racking pass through the whole building thus re-inforcing the whole and also making it possible for a far lighter floor structure to be used than would be required by independent sets of racks on each floor. »

The building has air-conditioning and automatic fire alarm systems. Although Dr. Hull's account is a comprehensive one, adequate reference has to be given here for it is unlikely that many county repositories of the future will vie with the Kent Archives Office in scale and elaboration.

The present county buildings of the Wiltshire County Council, opened in 1940, included provision for a record room separated from the main administrative block but served therefrom in respect of heat and light. The room, which is divided into two storeys, is heated by hot water pipes under gratings in the ground floor, and ventilation is by way of vents behind the radiators and in the roof, and windows on both floors. The ground floor is of concrete, and the first floor of open steel-work attached to uprights. The shelves are also attached to steel uprights stretching from ground floor to roof. The numerous accessions of records during the post-war period have placed a great strain on this accommodation, and additional buildings are required.

The new Leicestershire Record Office, opened in 1956, consists of specially built muniment room, in area about 900 square feet, and a detached house, the ground floor of which has been converted into the necessary office accommodation. The house contains a search room, repair room, archivist's room, general office, and photography room, connected to the muniment room by a covered way. The documents are stored on a two-tier principle, the upper half of the muniment room being divided from the lower by a metal grid flooring. The room is not fully equipped with racking, and for this reason the staircase to the upper floor has not been made a permanent fixture. It can thus be moved into the most advantageous position as the installation of racking continues. The building itself, which has fifteen inch cavity brick walls, has no windows, but there is a single ventilation grille with fire flaps in one wall. Entry to the strong-room is by means of a fire-resisting door which is approached through a small lobby built on to the north wall. The heating and ventilating plant, a single electrical unit, and all the electrical switch gear are positioned in the lobby. The heating, which is thermostatically controlled, and ventilation, are effected by means of fan and trunking. Should the apparatus become overheated, any resulting flames would be prevented from passing along the trunking by the presence of fire flaps. A smoke detection system has been fitted which, when it comes into operation, sets off an alarm bell and causes a signal to be flashed on an indicator panel in the control room of the local fire brigade. The whole represents the first instalment of a scheme which, when completed, will double the size of the muniment room, and there is additional space on one side of the site for further extension.

The Archives Department of the Corporation of Bristol, which is an integral part of the City's administration, has accommodation which is itself part of the new Council House completed in 1956. The position of the Archivist's Offices on the second floor of this large building was dictated by the need for ready access by the Town Clerk's Department, the most frequent user of the official records, which is situated on the second and third floors. The strong-room is in the basement, and is accessible from the offices both by staircases and lifts. The main section of the strong-room, which is roughly rectangular, is in size 84 by 50 square feet, and at one end is another area, open to the main rectangle, of about 500 square feet. The whole constitutes, therefore, one very large room which has proved most suitable for ease of working and speedy production of documents. In all it contains about 4,000 feet of shelving (excluding the tops of the shelves). Special attention has been paid to the floor, which is cleaned easily and does not give rise to dust. Lighting is entirely artificial, and the

heating and ventilation system is distinct from that used in the remainder of the building. The air-conditioning plant, housed in a room outside the strong-room, cleans the air and controls its humidity. The air is forced into and drawn out of the strong-room, and its circulation is assisted by the use of fans. Separated from the strong-room by a lobby is another room which can be used for the cleaning and preliminary examination of documents. Precautions are taken against fire and flood.

Other buildings

The descriptions given above have related in varying detail to the efforts made by public authorities such as county and city councils towards the preservation of the archives in their care. Some mention must be made, however, to similar work done by librarians over a long period. Despite the fact that their buildings would be designed primarily for library purposes, librarians have always been ready to make provision for the storage of archives. The Public Library, St Marylebone, for instance, contains strong-room accommodation, and supervision is given also to a strong-room in the Town Hall. The Nottingham University Library has recently created an archive department from the refectory and kitchens in the Trent Building, an opportunity provided by the transfer of the senior common room and students' common rooms to a new building. Independent societies, too, have played their part. The Buckinghamshire Archaeological Society endeavoured to preserve records from its foundation in 1853 and decided eventually to build a muniment room. This room which was opened in 1934 was dug out of a courtyard behind the main museum building, and gives protection against fire, flood and unlawful entry. These instances are, of course, but examples. Many libraries and societies have made similar efforts, not only to collect records but also to make suitable arrangements for their preservation. These notes are concerned, however, with a building or collection of buildings which is first and foremost an archive repository.

Plans for the future

Overcrowded conditions of storage and the impossibility of adapting suitable existing accommodation provide the impetus for building either new strong-rooms or entire repositories. Plans have been made or mooted in several counties for such construction. In Surrey the completion of a wing of the County Hall, rebuilt after destruction during an air-raid, is awaited before part of the record office can be moved into permanent quarters. A major extension of the County Hall at Truro in Cornwall will include provision for a new record office, but the need for reduction in capital expenditure has caused postponement. For similar reasons the plans drawn up in 1955 by the Wiltshire Council for buildings adjoining the record room have not yet been implemented. These are to provide for staff offices, repair room, research room and an additional strong-room containing 3,000 linear feet of shelving and 3,000 cubic feet of map storage. For Shropshire a completely new county building is projected. The establishment of a repair centre and additional accommodation provision is promised for the county of Monmouth; and there is agreement in principle for the building of a new strong-room in 1959-1960 behind the house occupied by the Bury St Edmunds and West Suffolk Record Office. Plans are being prepared for a new central library which will include an archives repository in the city of Nottingham. A scheme for building a new record office for Staffordshire is under consideration. This will link up with the present strong-rooms of the William Salt Library, and provide additional storage space and accommodation for staff, sorting, repair, photography, and student consultation. The plan for the new Corporation of London Records Office strikes a rather sombre note. In 1958 it is intended that the sub-basement of the new Guildhall office block shall be taken over for records storage, but its design has been suited to use as a control centre for civil defence should the need arise. In consequence a good deal of attention has been paid to the ventilation system. There will be approximately

2,600 square feet of accommodation in three strong-rooms but room for additional storage exists. The office accommodation, on the second floor, will include a research room.

Even as these words are written progress in archive building is being made, for the cutting of the foundations of the new Somerset Record Office (Taunton) has begun. The Office is intended to replace immediately three temporary repositories, unsuitable staff and student accommodation and, eventually, the present strong-rooms and repair room in the Shire Hall, a building completed in 1858 which will be demolished when the County Hall is extended. The main block of the new building, which will provide 2,400 square feet of storage area on the ground floor and a further 1,800 square feet on a gallery, will house a run of shelving of about 7,000 feet. It will be flanked on the one side by rooms designed for the reception and pre-storage treatment of documents and on the other by a large room containing the library and facilities for consultation. At the front of the storage block will be the archivist's room and general office divided by the entrance hall. Space will be left on the site for doubling, at least, the storage capacity, part of which will be taken up when the Shire Hall strong-rooms (2,000 square feet) are abandoned. The lay-out of the whole repository is intended to bear relation to the progression of work on accumulations of documents from the time of their receipt, and to enable the members of a small staff to move from one task to another without waste of effort. As far as heating and ventilation are concerned, full air-conditioning is regarded as too expensive for a repository of this size, but it seems that some form of low pressure hot water heating will prove to be satisfactory.

The nature of an archive repository

It must have been many centuries ago that the first local muniment room was built, and it could hardly have had a function less positive than its late nineteenth century counterpart. Today a new conception, born of a feeling that modern buildings must be designed to house a living and expanding organization, is gaining ground. Even though muniment rooms or record stores have been built during the nineteen thirties and forties, as at Chichester and Dorchester, where little or no regard could be paid to accommodation for the people who are to prepare and use the documents, it has been seen that rearrangements or adaptations are being made constantly in order to meet modern requirements. Indeed the word « repository », which might suggest an opposite trend, is never used as a designation of modern archive buildings. In most cases they are known as record offices or archives departments. By the very nature of its function a record office must contain room for expansion, and there are signs, too, that this fact is receiving consideration. The function of a public authority office is not only to collect and preserve documents which have been archives for centuries but also to receive those which are reaching archive status day by day. Perhaps this dual purpose will be demonstrated more clearly in the design of buildings of the future, but in general closer and more regular co-operation will have to be achieved between the departments which produce the documents and the repository which must store those which have archive quality.

Ivor COLLIS,
County Archivist of Somerset.

SOMERSET RECORD OFFICE

PRINCIPLES OF THE LAYOUT OF NEW REPOSITORY.

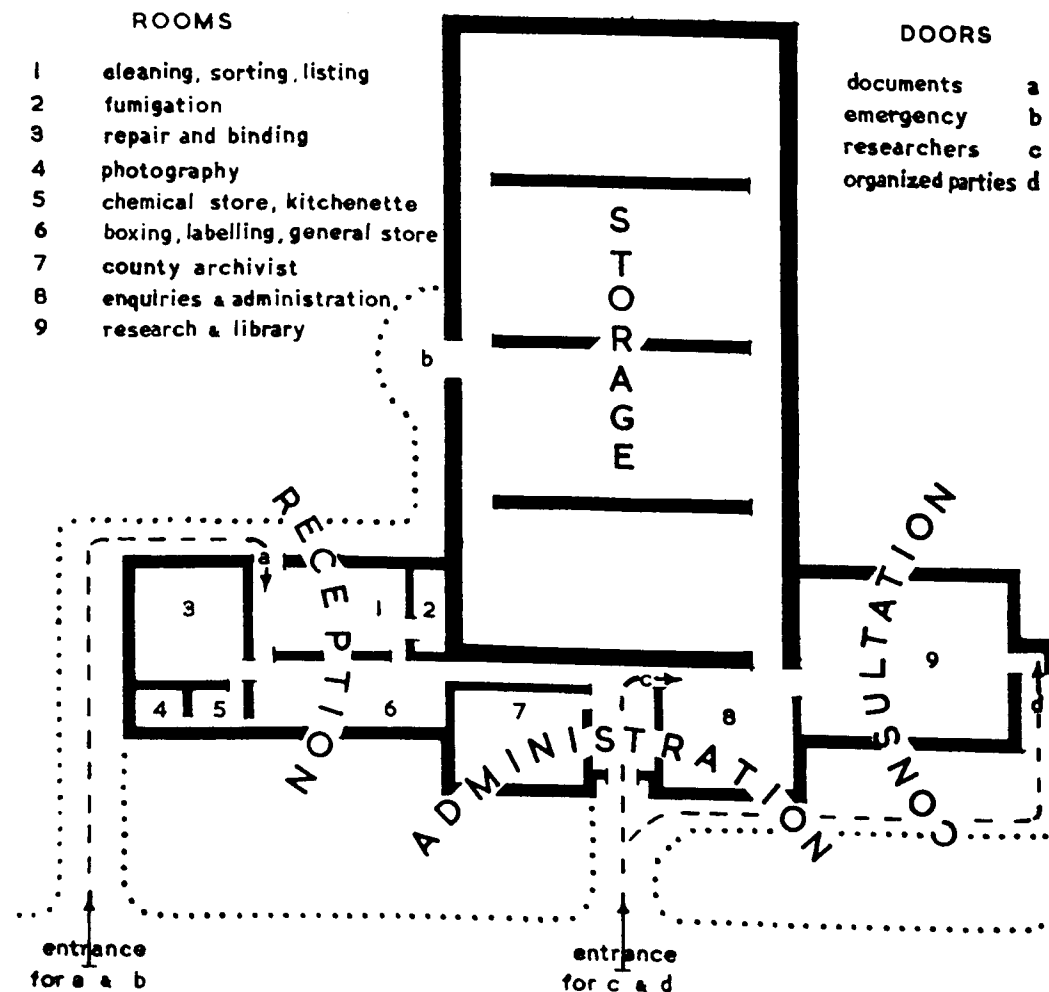


DIAGRAM OF MAIN FEATURES

I.P.C. Oct. 1957

not to scale.

La modernisation des bâtiments se heurte, en Angleterre, au respect de la tradition et des anciennes valeurs architecturales. Le rôle de l'archiviste se limite, dans la plupart des cas, à l'aménagement intérieur de son dépôt. Cependant, quatre bâtiments du XIX^e ou du début du XX^e siècle ont subi d'importantes modifications et sont considérés actuellement comme des dépôts « modernes » : le Public Record Office d'Irlande du Nord, les Archives du Parlement, les Archives historiques de la British Transport Commission, les Archives du Middlesex. Enfin, quelques bâtiments récents ont été conçus rationnellement : les Archives du Kent et les Archives municipales de Bristol, par exemple. L'extension du rôle des archives dans la vie moderne laisse prévoir de nombreuses constructions nouvelles qui satisferont aux exigences de la conservation des documents et utiliseront les ressources des techniques actuelles, comme dans le nouveau dépôt du comté de Somerset en cours de construction. Notes sur chacun des dépôts cités ; un plan du dépôt de Somerset est joint.

La modernización de los edificios tropieza, en Inglaterra, con el respecto a la tradición y a los antiguos valores arquitecturales. El papel del archivero se limita, en la mayoría de los casos, al arreglo interior de su depósito. Sin embargo, cuatro edificios del siglo XIX o del principio del XX han sufrido importantes modificaciones y se consideran, actualmente, como depósitos modernos : el *Public Record Office* de Irlanda del Norte, el archivo del Parlamento, el archivo histórico de la *British Transport Commission*, el archivo del Middlesex. Además algunos edificios recientes han sido concebidos racionalmente : el archivo de Kent y el archivo municipal de Bristol, por ejemplo. La extensión del papel de los archivos en la vida moderna deja prever numerosas construcciones nuevas que satisfarán a las exigencias de la conservación de los documentos y utilizarán los recursos de las técnicas actuales como en el nuevo depósito del condado de Somerset, en curso de construcción. Notas sobre cada uno de los depósitos citados ; adjunto un plano del depósito de Somerset.

LES BATIMENTS D'ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN FRANCE

I. — LES BATIMENTS D'ARCHIVES DÉPARTEMENTALES AVANT LA GUERRE DE 1939-1945

1. — *Les bâtiments d'archives départementales avant le Second Empire*

La création des Archives départementales en France remonte, comme celle des Archives nationales, à la Révolution française ; une loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), prescrivant la réunion aux chefs-lieux des départements de « tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République », en constitue la charte de fondation.

Cette loi, en son article 2, autorisait le placement provisoire des documents ainsi réunis « dans des édifices nationaux », et, « autant qu'il sera possible, dans les édifices destinés aux séances des administrations centrales du département » : c'est dire que, dès leur origine, les archives départementales furent, dans la majorité des cas, logées dans les bâtiments qui devaient devenir les préfectures quelques années plus tard.

C'étaient, selon les cas, les sièges des anciennes Intendances, des anciens évêchés, d'anciennes abbayes, d'anciens collèges ou écoles, ou même d'anciens hôtels de ville, voire une ancienne Chambre des Comptes, l'ancien garde-meuble du roi, ou d'anciens hôtels privés.

Bien que les services administratifs fussent, certes, moins proliférants qu'aujourd'hui, le manque de place se faisait dès lors sentir, et ne fit que s'accroître après la création des institutions préfectorales (17 janvier 1800) ; aussi les archives étaient-elles, en règle générale, reléguées dans les greniers, dans des locaux incommodes et exigus. Du reste, si la loi avait prévu la réunion des archives des départements aux chefs-lieux, elle ne s'était pas préoccupée encore de leur garde et de leur gestion ; les premiers préfets nommèrent en général, pour en prendre soin, des chefs de bureau, sous la responsabilité des secrétaires généraux des préfectures ; mais leurs choix étaient de valeur très inégale, et dans bien des cas les archives départementales restèrent pratiquement à l'abandon jusqu'à l'instruction ministérielle du 28 avril 1817 qui rendit obligatoire la nomination, par les préfets, d'un « commis aux archives... versé dans la connaissance des chartes, titres et papiers de l'administration ». Il convient cependant de noter que, dans bien des cas, l'exécution de cette mesure fut très défectueuse jusqu'à la loi du 10 mai 1838 et à l'instruction ministérielle du 8 avril 1839, qui en régularisèrent les modalités ; à partir de 1850 (décret du 4 février 1850), la carrière d'archiviste départemental fut réservée aux anciens élèves de l'École des Chartes.

Dans ces conditions, on conçoit que les locaux réservés aux archives fussent, la plupart du temps, entièrement négligés dans les deux premières décennies du XIX^e siècle ; dans bien

des villes, les collections demeuraient dispersées (ainsi, à Limoges, les archives civiles étaient réparties entre la préfecture et le collège ; les archives religieuses restaient dans les combles de l'ancien évêché, et les archives judiciaires dans ceux du tribunal : ceci jusqu'en 1823). Et ce n'est guère que vers la fin de la Restauration, et sous la Monarchie de Juillet, qu'on se préoccupa — bien peu encore — de loger ces services dans des bâtiments adéquats et convenablement aménagés.

Déjà, en 1825-1829, en construisant la nouvelle préfecture des *Vosges*, on y avait prévu une aile pour les archives — simple rez-de-chaussée, voûtée d'arêtes, qui fut surhaussée d'un étage en 1852-1853 et prolongée en 1862-1863. C'était un local sans prétention architecturale, trop haut sous plafond, muni de rayonnages en bois, mais, pour l'époque, pas trop mal adapté à sa fonction.

Dans le *Jura*, le Conseil général adopta en 1838 un projet selon lequel les archives devaient disposer d'un corps de bâtiment spécial dans la préfecture. Ce bâtiment, très exigü, fut élevé au cours des années suivantes ; il abrite, depuis 1896, d'autres services.

Les archives de la *Seine-Inférieure*, dès 1825-1829, furent installées, seules, dans un local proche de la préfecture : elles y restèrent jusqu'en 1855.

Mais tous les dépôts départementaux n'avaient pas la chance de dépendre d'un préfet érudit tel qu'Amédée Thierry, frère d'Augustin Thierry et lui-même historien, qui se préoccupa, en 1833, de faire installer, dans sa préfecture de la *Haute-Saône*, 700 m de rayonnages « à l'abri des accidents du feu », pour y ranger les archives anciennes du département.

En fait, le premier grand bâtiment spécialement élevé pour loger les archives d'un département — celui du *Nord*, inauguré en 1844 — n'était qu'une construction « passe-partout », conçue dans une totale ignorance des besoins d'un service d'archives (incommodité des accès, manque de solidité de la bâtisse, hauteur excessive des étages — plus de 4 m, voûtés de briques — exigüité et petit nombre des bureaux et salles de travail). Le seul avantage de ce dépôt consiste en son incombustibilité (tout est en briques, sauf les rayonnages).

2. — *Les bâtiments d'archives départementales dans la deuxième moitié du XIX^e siècle*

Le Second Empire, et surtout la Troisième République en son âge florissant, si fastueux l'un et l'autre dans tous les domaines de la construction, renouvelèrent l'aspect de presque toutes les préfectures de France, et les archives départementales furent englobées dans cette grande campagne de rénovation.

C'était précisément le temps où, les institutions issues de la Révolution fonctionnant depuis soixante à quatre-vingts ans, le manque de place commençait à se faire sentir dans les dépôts hâtivement aménagés au début du siècle ; c'était aussi celui où le goût des études historiques, le prestige croissant de l'École des Chartes, la prospérité générale, permettaient d'envisager pour les archives des installations qui ne fussent pas de fortune.

Les règlements eux-mêmes reflétaient cette évolution. Alors que l'*Instruction pour la garde et la conservation des archives* du 8 août 1839 ne recommandait rien d'autre, au sujet du dépôt affecté aux archives, que le choix d'un local à l'abri de l'humidité et préservé des dangers d'incendie, par contre, le *Règlement général des Archives départementales* du 6 mars 1843 comportait, en annexe, d'intéressantes « Observations complémentaires » où étaient définies les conditions d'un dépôt idéal : bâtiment « isolé, sec, propre, bien exposé aux influences solaires et préservé de la foudre par un paratonnerre... », et bien aéré ; le bureau de l'archiviste devra être « entièrement séparé du reste du local » en raison du danger d'incendie que constitue le poêle qui s'y trouve ; les rayonnages du dépôt devront reposer sur des montants à crémaillère ; des « casiers en forme de comptoirs » seront réservés dans les magasins pour les « opérations matérielles de classement » ; les documents seront rangés en cartons, « pourvu que les locaux soient sains et secs » ; les plans seront conservés à plat autant que possible, ou, du moins, sous forme de rouleaux entoilés, sur des râteliers à échelons. Sous une forme parfois naïve, ces

recommandations sont, sur bien des points, la préfiguration de certaines de nos règles d'aujourd'hui.

Cette seconde moitié du XIX^e siècle était, par ailleurs, féconde en progrès techniques, et les architectes des dépôts d'archives adoptèrent, au fur et à mesure de leur invention, les formules nouvelles de construction et d'aménagement : architecture métallique, d'une part, en attendant l'architecture de béton armé ; perfectionnements divers, d'autre part, tels que monte-charge, calorifère, en attendant les rayonnages métalliques.

Malheureusement, les conceptions esthétiques alors en vogue n'étaient pas favorables à l'élaboration de solutions rationnelles pour la conservation des archives. Loin de chercher, par exemple, à réduire la hauteur des étages pour gagner de la place et faciliter le travail des archivistes, on se préoccupait au contraire de l'« apparence », par une fidélité mal entendue aux anciennes traditions des « bibliothèques-salons » ou des « bibliothèques-musées » dont le Vatican offre aujourd'hui encore un si somptueux exemple.

La construction de la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Labrousse (achevée en 1850), ayant mis à la mode les vastes et hautes salles, pourvues de galeries latérales en forme de balcon, et garnies de rayonnages uniquement sur leur pourtour, c'est cette formule qui fut adoptée par Truelle, auteur du dépôt de l'*Aube* (1853), dont le succès fut grand. C'était un quadrilatère régulier garni de tablettes de bois sur ses quatre faces internes, avec un système de redans dits « grecques » permettant de loger une plus grande longueur de rayonnages ; deux balcons à armature de fonte, à environ 4 m et 7 m du sol, desservaient les rayonnages supérieurs. L'éclairage se faisait par des baies latérales, aménagées entre les rayonnages, et quatre verrières zénithales. Par une application trop stricte des règlements, le bureau de l'archiviste et la salle de travail du public et des employés occupaient un bâtiment entièrement séparé, de sorte qu'il fallait traverser la cour pour transporter les documents des bureaux au dépôt et vice versa.

C'est de la même conception (vastesses salles garnies de rayonnages sur leur pourtour avec balcons métalliques à mi-hauteur) que s'inspirèrent les architectes des dépôts des *Bouches-du-Rhône* (1861-1868) — ce dernier très vaste, tout en longueur — de la *Gironde* (1865), de la *Seine-Inférieure* (partie du dépôt en façade sur le boulevard Cauchoise, 1893-1895). C'est également à cette esthétique que ressortit le bâtiment élevé de 1858 à 1865 aux Archives nationales par Jeannaud.

Une variante de ce système consiste à garnir les salles de rayonnages en épis longitudinaux ou transversaux, s'élevant d'emblée jusqu'au sommet du bâtiment et desservis à mi-hauteur par des balcons : ainsi dans l'*Eure* (1857), dans la *Marne* (1864-1865), dans la *Seine* (1875-1888), dans la *Charente-Inférieure* (1877).

Ailleurs — et c'est le cas de la plupart des départements moins importants — on se contentait d'étages normalement planchés ou dallés, mais d'une hauteur généralement voisine de 4 m : *Saône-et-Loire* (1858-1859), *Isère* (1862-1866), *Vienne* (1863-1868), *Hautes-Alpes* (1875-1877), *Basses-Alpes* (1876-1877), *Finistère* (1862), *Doubs* (1884), *Ille-et-Vilaine* (1886), *Seine-et-Marne* (1892), *Deux-Sèvres* (1894-1895), *Seine-Inférieure* (partie du dépôt en bordure de la rue Racine, 1855-1857). Dans les *Côtes-du-Nord* (1897-1900), l'étage d'environ 7 m de hauteur est divisé par des planchers de bois en étages d'environ 2,25 m chacun.

Les deux dépôts du *Bas-Rhin* (1895) et de la *Moselle* (1897-1900), construits dans des territoires qui ne faisaient pas alors partie de la France, ont des étages hauts d'un peu plus de 2 m, ce qui était un net progrès.

Dans tous ces dépôts, les rayonnages étaient en bois, généralement montés à crémaillère sur des montants également de bois. Le dépôt des *Deux-Sèvres* (1894), où les tablettes de bois sont montées sur une ossature métallique, fait figure de précurseur : mais cette ossature, en fer laminé, ne fait nullement corps avec le bâtiment, et elle est étré sillonnée par des traverses également métalliques indépendantes des murs et des planchers.

La structure de ces dépôts de la seconde moitié du XIX^e siècle est, en général, traditionnelle ; le fer y intervient plus ou moins largement (charpente de la toiture, balcons de circulation), mais les murs sont de pierre ou de brique, les sols dallés ou planchés ; les fenêtres sont, le

plus souvent, larges et hautes, voire trop larges et trop hautes (le *Règlement* de 1843 disait : « Bien exposé aux influences solaires »), et traitées par les architectes comme des éléments de l'esthétique monumentale beaucoup plus qu'en fonction de la structure interne des bâtiments.

C'est au point de vue des plans que les plus intéressantes innovations sont à noter au cours de cette période.

Si, dans trop de cas encore, les archives sont traitées comme une aile de la préfecture (*Bouches-du-Rhône*, *Vienne*, *Seine-et-Marne*...), elles sont généralement conçues en bâtiment indépendant, voire isolé (*Aube*, *Eure*, *Marne*, *Charente-Maritime* par exemple), conformément au *Règlement* de 1843.

Les instructions ministérielles, prescrivant la séparation des bureaux et des magasins, ne sont pas toujours bien observées (ainsi dans les *Bouches-du-Rhône*, dans la *Vienne*, dans le *Doubs*, l'*Ille-et-Vilaine*) ; parfois elles le sont trop strictement (ainsi dans l'*Aube*, comme il a été signalé plus haut, et dans la *Marne* [disposition primitive]) ; mais dans plusieurs cas elles ont donné lieu à l'étude de solutions satisfaisantes, dont certaines sont aujourd'hui classiques : pavillon annexe abritant les bureaux et salles de travail, relié aux magasins par un passage ou une salle formant isthme (*Seine-et-Marne*, *Bas-Rhin*) ; bureaux et salles de travail formant bloc sur l'un des côtés du rectangle des magasins (*Eure*, *Saône-et-Loire*, *Isère*, *Charente-Maritime*, *Finistère*, *Deux-Sèvres*, *Moselle*...), ou encore occupant un bâtiment transversal, reliant, comme la barre d'un H, deux ailes de magasins (*Gironde*, *Seine*) ; la construction, en 1930, d'un nouveau magasin aux Archives du *Bas-Rhin*, a donné à ce dernier dépôt ce plan en H qu'il n'avait pas primitivement).

La plupart du temps, les bureaux, salles de tri et salles de travail pour le public étaient beaucoup trop peu nombreux et trop exigus : leur agrandissement et leur multiplication a été, au cours du XX^e siècle, l'un des principaux soucis des archivistes de ces dépôts, souvent monumentaux, mais trop souvent aussi mal adaptés à leurs fonctions propres.

3. — Les bâtiments d'archives départementales dans les trente premières années du XX^e siècle

Bien que le début du XX^e siècle soit marqué, dans l'histoire de l'architecture, par l'invention, ou du moins la diffusion, de la construction en béton armé, la conception des dépôts d'archives ne devait guère subir de modifications avant la guerre de 1914-1918. Celui de la *Haute-Vienne* (1900-1902) pousse même à l'excès les erreurs courantes : étages de 4 m de hauteur, bureaux mal isolés des magasins et néanmoins incommodément répartis, absence de salle de travail pour le public, rayonnages de bois ; seule la structure intérieure du bâtiment, en béton armé, est nouvelle. Plus intelligemment réalisé, le dépôt de *Lot-et-Garonne* (1906-1907) n'en est pas moins traditionnel ; c'est un quadrilatère monumental de brique et pierre, où les bureaux (insuffisants) occupent une partie du rez-de-chaussée ; l'un des magasins d'archives, qui mesure 4,82 m sous plafond, est muni d'un balcon à mi-hauteur sur son pourtour et d'épis de rayonnages en sa partie inférieure ; les autres magasins ont, selon les cas, une hauteur de 2,20 m, 2,50 m ou 3,60 m environ, sans balcons intermédiaires. Comme à Limoges, la structure intérieure du bâtiment est en béton armé ; les sols sont en caillebotis métallique reposant sur les poutres de béton ; les rayonnages en bois reposent sur les piles en béton qui soutiennent la construction et forment en même temps montants pour les tablettes.

Le dépôt annexe des Archives du *Nord*, rue Jacquemars-Giélée, à Lille (1909), mêle un louable souci de modernisme (béton armé) à des errements traditionnels (deux étages de balcons autour d'une vaste salle éclairée par des verrières zénithales) et à des errements nouveaux (rayonnages fixes en béton : expérience peu concluante en raison du poids considérable de telles tablettes et de leur manque de maniabilité).

Un louable souci d'esthétique a présidé à la construction du dépôt du *Morbihan* (1911), dont la façade méridionale est de proportions toutes classiques ; les bureaux et la salle du public occupent la partie centrale d'un long rectangle, dont les magasins constituent les deux extrémités ; les étages mesurent environ 3 m sous plafond. Comme déjà en *Haute-Vienne*,

en Lot-et-Garonne et dans le Nord, l'ossature intérieure est en béton armé ; comme en Lot-et-Garonne encore, les rayonnages, de bois, s'insèrent dans les piles de la construction.

Ainsi s'élaborait peu à peu une formule plus simple et plus commode à la fois que celle du XIX^e siècle. Un des premiers exemples en fut donné par le dépôt de la *Meuse* (inauguré en 1912), qui présente des caractères fonctionnels intéressants : long rectangle éclairé sur un seul côté, divisé en 7 niveaux par une ossature de béton armé supportant des claires-voies métalliques ; comme à Agen et à Vannes, les rayonnages, de bois, s'insèrent sur les piliers de béton. Les étages ne mesurent que 2,17 m de hauteur, ce qui était un net progrès sur la plupart des réalisations antérieures.

Nous retrouvons plus ou moins les mêmes caractéristiques dans le dépôt de la *Corrèze* (1913) et dans ceux dont la construction suivit immédiatement la guerre de 1914-1918 : *Mayenne* (1923), *Nièvre* (1924), *Pas-de-Calais* (1925), *Marne* [dépôt neuf] (1925-1928). Le bâtiment de la Nièvre offre la particularité de rayonnages en ciment, faisant corps avec la construction comme au dépôt annexe de Lille ; expérience peu concluante, en raison du poids considérable de telles tablettes, de leur inamovibilité. Par contre, dans la Marne, on adopta pour la première fois un système de rayonnages métalliques à crémaillère, d'un type assez proche de celui qui prévaut actuellement ; au point de vue du plan, la caractéristique de ce nouveau dépôt de la Marne est l'isolement des bureaux et salles de travail, qui forment un pavillon relié aux magasins par un passage : formule connue dès 1892 en Seine-et-Marne et 1895 dans le Bas-Rhin. Quant au dépôt du Pas-de-Calais, c'est un très long rectangle dont les bureaux et salles de travail occupent une des extrémités.

Ainsi, peu à peu, apparaissent les divers éléments qui constituent aujourd'hui le « fonds commun » de tous les dépôts d'archives modernes : ossature de béton armé, étages bas, rayonnages métalliques à tablettes réglables.

Cette conception nouvelle inspirait, dès 1921, les rédacteurs du *Règlement général des Archives départementales* (arrêté interministériel du 1^{er} juillet 1921), qui prévoit notamment l'emploi exclusif de matériaux incombustibles « comme pierre, brique, fer, ciment, verre armé, etc. » ; l'aménagement d'un bureau pour l'archiviste, d'une salle de travail pour le public et d'une salle de classement ; la construction d'un monte-charge ; la réduction de la hauteur des étages à 2,50 m au plus, avec, comme corollaire, la réduction de la largeur des allées entre travées à 1 m (amélioration timide par rapport au texte de 1843, puisque le *Règlement* de 1921 prévoit encore l'utilisation d'escabeaux).

4. — Les bâtiments d'archives départementales de 1930 à la guerre de 1939-1945

Dans les années qui précédèrent la seconde guerre mondiale, ces progrès s'affirmèrent et permirent la construction d'un certain nombre d'excellents bâtiments, dont certains sont encore dignes d'étude au point de vue technique : *Calvados* [dépôt neuf] (1932) ; *Moselle* [dépôt neuf] (1932-1933) ; *Loire-Inférieure* (1933) ; *Maine-et-Loire* [dépôt neuf] (1934-1935) ; *Savoie* (1935-1936) ; *Cher* [dépôt neuf] (1935) ; *Hautes-Pyrénées* (1936-1937) ; *Vendée* (1937-1938) ; *Eure* (1938-1939) ; *Aude* (1938-1939) ; *Côtes-du-Nord* [dépôt neuf] (1938-1939).

Les plus marquants de ces bâtiments sont ceux de la Loire-Inférieure, de la Savoie, des Hautes-Pyrénées, de l'Eure et de l'Aude.

Le dépôt de la *Loire-Inférieure* se présente comme un vaste rectangle, à ossature de béton armé, divisé horizontalement en 6 niveaux de 2,36 m sous plafond (ce qui est encore un peu trop élevé), équipé en rayonnages métalliques à crémaillère ; les étages sont séparés les uns des autres par des planchers en béton nu. Les bureaux et salles de travail, spacieusement développés, occupent un pavillon légèrement isolé, contre l'une des extrémités du rectangle.

Les mêmes caractéristiques essentielles se retrouvent dans les bâtiments de la *Savoie* (étages de 2 m sous plafond, planchers en béton ; bureaux et salles de travail formant charnière entre deux bâtiments de magasins en équerre), des *Hautes-Pyrénées* (étages de 2,20 m sous plafond, planchers en béton ; bureaux et salles de travail occupant, en gros, le rez-de-

chaussée du dépôt), de la *Vendée* (étages de 2,36 m sous plafond, planchers en béton ; bureaux et salles de travail occupant un pavillon séparé, comme à Nantes, sur l'un des petits côtés du rectangle), de l'*Eure* (étages de 2,35 m sous plafond, planchers en béton ; bureaux et salles de travail occupant une sorte d'annexe formant rez-de-chaussée en avant de la façade ; le dépôt de l'Eure est particulièrement réussi du point de vue de l'esthétique monumentale ; il offre la particularité d'avoir des rayonnages disposés longitudinalement, parallèles aux grands côtés du rectangle, la disposition inverse étant de règle dans tous les autres bâtiments cités dans ce paragraphe), de l'*Aude* enfin (étages de 2,50 m sous plafond, planchers en béton ; bureaux, salle de travail et logement de l'archiviste formant bloc à l'une des petites extrémités du rectangle).

Ces divers bâtiments élevés entre 1930 et 1940 sont, en quelques sortes, la préfiguration de ceux qui se construisent de nos jours. Certaines particularités, qui sont aujourd'hui courantes, y apparaissent pour la première fois : escaliers et monte-charge isolés dans des cages à l'épreuve du feu (Vendée, Loire-Inférieure, Savoie, Cher, Aude, etc.), salles de tri aménagées à l'intérieur même des magasins (Vendée, Aude), sols anti-poussière (dalles de verre dans la Moselle), cloisons mobiles permettant d'agrandir la salle du public (Hautes-Pyrénées).

Leur principal inconvénient est, sans contredit, l'excès d'ensoleillement, le goût architectural d'alors, non moins que l'interdiction de l'éclairage électrique dans les dépôts (*Règlement* de 1921) ayant entraîné la construction de larges et hautes baies, d'un effet esthétique parfois excellent (Loire-Inférieure, Savoie, Hautes-Pyrénées, Eure), mais dangereuses en l'absence de vitrages filtrants.

5. — Les aménagements d'archives dans les bâtiments préexistants avant la guerre de 1939-1945

Dans les pages qui précèdent, nous n'avons, sauf exceptions, envisagé que des bâtiments spécialement élevés pour abriter les collections d'archives départementales, soit qu'ils constituent une aile des préfectures (c'était le cas du premier d'entre eux, celui des Vosges), soit qu'ils forment une construction entièrement isolée (comme, dès 1844, le dépôt du Nord, et celui de l'Aube en 1853).

Il faudrait, pour être complet, étudier aussi, d'une part les installations d'archives dans des bâtiments communs à plusieurs services (une telle conception était, nous le savons, la règle jusqu'au milieu du XIX^e siècle, et ne fut pas rare jusqu'au début du XX^e siècle), d'autre part les aménagements de bâtiments préexistants pour y loger les archives.

En fait, la première de ces catégories d'installations ne présente aucun intérêt : elle correspond aux idées d'une époque à laquelle les recherches techniques pour la meilleure conservation des archives étaient tout à fait étrangères. On se contentait de poser, dans des greniers, des caves, des appentis souvent insalubres, des rayonnages de bois façonnés aux moindres frais, sans se préoccuper, le plus souvent, ni de la commodité du classement, ni des conditions de travail de l'archiviste et de son employé, ni — bien entendu — de l'accès du public aux collections.

Par contre, les aménagements réalisés dans les bâtiments préexistants sont, dans certains cas, dignes d'étude.

Lorsque le local choisi pour y installer les archives était un local anciennement destiné à l'habitation ou aux bureaux — bâtiment administratif, évêché, couvent, prison — les architectes du XIX^e siècle et du début du XX^e n'eurent pas d'autre ambition que d'y poser plus ou moins commodément des rayonnages, en les faisant reposer sur les planchers existants, en les adossant aux parois, etc.

Mais lorsqu'on se trouvait en présence d'un bâtiment de type différent, et notamment d'une église ou d'une chapelle, force était de trouver des solutions neuves.

La plupart du temps, au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, on se contentait, dans un tel cas, soit de garnir de rayonnages de bois le pourtour de la chapelle, souvent sur une grande hauteur, avec un ou plusieurs balcons de circulation (*Pyrénées-Orientales*, ancienne chapelle

du chapitre cathédral de Saint-Jean de Perpignan, aménagée en 1911-1914), soit d'y élever des épis de rayonnages de bois dans le sens longitudinal ou transversal (ainsi en *Loir-et-Cher*, ancienne chapelle des Visitandines, aménagée en 1888 avec des épis longitudinaux, très élevés, de rayonnages de bois sur ossature métallique, desservis à mi-hauteur par des balcons à claire-voie métallique reliés entre eux de place en place par des passerelles de même nature ; ainsi encore dans l'*Hérault*, ancienne chapelle des Récollets, aménagée en 1910 avec des rayonnages de bois, au seul rez-de-chaussée), soit enfin de combiner ces deux systèmes (*Vauchuse*, ancienne chapelle pontificale de Benoît XII au Palais des Papes, aménagée en 1880-1882 avec des rayonnages sur le pourtour munis d'un balcon de bois à mi-hauteur, et avec des épis transversaux au rez-de-chaussée).

Les parties supérieures des nefs étaient négligées, sans souci de l'espace inutilisé. Ce n'est guère avant 1921-1924 (*Seine-et-Oise*, ancienne église paroissiale non consacrée, 1921 ; *Puy-de-Dôme*, ancienne chapelle des Cordeliers, 1923-1924) qu'on s'avisa de diviser l'espace intérieur d'une grande nef en plusieurs étages par la construction de planchers intermédiaires (à Versailles comme à Clermont-Ferrand, planchers en béton reposant sur des piliers de même matériau, déterminant des étages très hauts, munis de rayonnages de bois en épis transversaux). Il convient toutefois de noter que cette formule avait été appliquée dès 1906, dans le *Rhône*, à une vaste salle qui, par ses proportions, peut être assimilée à une nef d'église (ancien couvent des Carmes déchaussés) ; l'espace intérieur y fut subdivisé en étages bas par des planchers à claire-voie métallique, et équipé de rayonnages de bois sur montants de béton, selon la formule adoptée à la même époque aux Archives départementales de Lot-et-Garonne et du Morbihan.

L'architecte chargé de l'aménagement des Archives départementales de la *Sarthe*, en 1935, eut à se conformer à des conditions très originales : il s'agissait de transformer en dépôt d'archives une ancienne prison. Les cellules des détenus furent garnies de rayonnages métalliques sur leurs parois, et l'espace intérieur, délimité par les galeries de surveillance, fut muni d'un long épi de rayonnages longitudinal, au seul rez-de-chaussée. Ce n'est que vingt ans plus tard que cet espace intérieur fut équipé en rayonnages aux autres étages, avec des planchers métalliques reliant entre elles les galeries de surveillance.

II. — LES BATIMENTS D'ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DEPUIS 1945

1. — Nombre de chantiers

La guerre de 1939-1945, non seulement entraîna l'arrêt de tous les chantiers, mais détruisit quatre dépôts d'archives départementales (Aisne, Ardennes, Loiret, Manche) ; elle provoqua aussi la désaffectation de celui de la Seine-Inférieure, et, par l'énorme extension des services administratifs les plus divers dont elle fut la cause, remit en question, pour plus de la moitié des départements français, les résultats obtenus depuis cinquante ou cent ans en matière de bâtiments d'archives.

Ce n'est guère que vers 1947 qu'on put commencer à envisager sérieusement une grande campagne de constructions et d'aménagements, et les grands chantiers ne s'ouvrirent qu'à partir de 1950. Nous ne possédons donc peut-être pas encore tout le recul nécessaire pour juger de tout ce qui a été réalisé depuis la fin de la guerre, ni pour dresser un bilan définitif. Plusieurs grands dépôts sont en cours de construction, beaucoup de projets en sont encore au stade de l'élaboration, beaucoup d'autres à celui des études préliminaires.

On peut cependant, dès maintenant, affirmer que l'effort de rénovation des dépôts d'archives départementales françaises entrepris depuis dix ans sous l'impulsion de M. Charles

Braibant est sans précédent : à l'heure où ces lignes sont écrites (1), 7 dépôts ont été entièrement construits depuis la fin de la guerre, 7 entièrement aménagés dans des bâtiments préexistants, 5 entièrement réaménagés intérieurement, 7 agrandis ou pourvus d'annexes ; 7 sont en cours de construction, 1 en cours d'aménagement dans un bâtiment préexistant, 3 en cours de réaménagement intérieur, et 1 annexe est en cours d'aménagement. Il convient en outre d'ajouter de nombreux travaux d'aménagement partiel (agrandissement et modernisation de salles du public, création de salles d'expositions et de conférences, d'ateliers de microfilmages, etc.).

Voici la liste chronologique des principaux chantiers :

a) *Constructions nouvelles de dépôts entiers* : Tarn (1948-1951), Aisne (1952-1953), Haute-Marne (1950-1953), Haute-Garonne (1953-1955), Cantal (1954-1956), Landes (1954-1956), Ardennes (1955-1957), Loiret (travaux, en cours depuis 1953, de reconstruction dans l'ancien couvent des Minimes détruit en 1940), Isère (en cours de construction depuis 1955), Indre-et-Loire (en cours de construction depuis 1956), Creuse (en cours de construction depuis 1956 : les bureaux et salles de travail occuperont un ancien bâtiment du XVIII^e siècle spécialement réaménagé), Oise (en cours de construction depuis 1956), Nord (chantier récemment ouvert), Haut-Rhin (chantier récemment ouvert), Seine-Maritime (chantier récemment ouvert), Loire (projet approuvé), Réunion (projet approuvé).

b) *Aménagements de dépôts entiers dans des bâtiments préexistants* : Drôme (ancienne chapelle des Cordeliers, 1939-1956), Allier (ancien château de Bellevue, 1947-1949), Haut-Rhin (ancienne écurie militaire, 1948-1949), Somme (ancienne usine, 1951-1953), Dordogne (ancien collège des Jésuites, 1951-1954), Vienne (ancienne chapelle du Gesù, 1951-1954), Aube (ancienne usine, 1955-1956), Seine-et-Oise (anciennes Grandes Ecuries du Roi, travaux en cours depuis 1956).

c) *Réaménagements intérieurs complets* : Marne (1947-1950, pour la partie du dépôt datant de 1865), Puy-de-Dôme (1951-1957 : travaux en cours d'achèvement), Lot (1952-1953), Finistère (1954-1956), Ain (1954-1957), Jura (1956-1957), Guadeloupe (travaux en cours), Charente-Maritime (travaux récemment entrepris), Hérault (projet approuvé), Seine-et-Marne (projet approuvé). Il convient de signaler ici le réaménagement intérieur, par tranches successives, du dépôt de la Gironde, en cours depuis 1950.

d) *Agrandissements et aménagements d'annexes* : Bouches-du-Rhône (aménagement d'une annexe dans une ancienne chapelle de collège, 1948-1950), Seine-Maritime (aménagement d'une annexe dans l'ancienne chapelle du Mont-aux-Malades, 1950), Loir-et-Cher (aménagement du Minutier central dans l'ancienne chapelle de l'hôpital psychiatrique, 1950-1952), Haute-Savoie (agrandissement du dépôt, 1951-1954), Maine-et-Loire (agrandissement du dépôt, 1951-1952), Somme (construction d'une annexe, 1953-1955), Corrèze (agrandissement du dépôt, 1953-1957), Haute-Vienne (aménagement d'une annexe dans l'ancienne chapelle du Grand Séminaire, travaux commencés en 1956).

2. — La procédure administrative des travaux

Antérieurement à 1950, la direction des Archives de France n'avait, pratiquement, aucun moyen d'action directe sur l'élaboration des plans de dépôts d'archives départementales. Certes, les architectes travaillaient en général en liaison avec les archivistes, et beaucoup d'entre eux avaient à cœur de se tenir au courant des dernières réalisations ; mais la direction des Archives ne pouvait pas empêcher l'adoption d'un projet qu'elle jugeait insuffisant. Tout ce à quoi l'autorisait la réglementation en vigueur était de refuser son avis favorable, conformément à l'article 6 du *Règlement général* de 1921 : « En cas de reconstruction, d'agrandissement, de translation ou de réaménagement, un avant-projet doit être soumis à l'approbation du ministre de l'Instruction publique qui donne son avis en vue de l'établissement du projet définitif. » En fait, ce principe resta lettre morte en de nombreux cas.

(1) 1^{er} octobre 1957.

L'objection la plus sérieuse à laquelle se heurtait l'intervention de la direction des Archives était le vieux proverbe « Les conseillers ne sont pas les payeurs ». Or, un arrêté interministériel du 20 juin 1950 a modifié la situation sur ce point, en permettant à la direction des Archives de participer au financement des travaux de construction et d'équipement des archives départementales par des subventions représentant de 15 à 30 % des dépenses engagées.

Par ce biais, la direction des Archives de France exerce dorénavant un contrôle assez précis sur l'élaboration des plans des dépôts d'archives départementales.

Voici quelle est actuellement la procédure suivie :

a) Lorsqu'un préfet a pris la résolution de faire reconstruire le dépôt d'archives de son département, de le réaménager, d'y adjoindre une annexe, ou d'y faire exécuter des travaux de quelque importance, il soumet la question au Conseil général du département, après avoir, le plus souvent, fait dresser un avant-projet et un devis approximatif par l'architecte départemental. L'intervention de l'archiviste, à ce stade, est facultative.

b) Lorsque le Conseil général du département a émis un vote de principe favorable, le préfet fait procéder à l'élaboration des plans définitifs. La plupart du temps c'est l'architecte départemental qui en est chargé ; pour certains gros projets, toutefois, on procède par voie de concours. Dans ce dernier cas, un représentant de la direction des Archives de France fait partie du jury du concours. Les architectes, sauf exceptions, ont à cœur de travailler en liaison avec les archivistes pour cette élaboration, de façon à éviter une opposition de la direction des Archives au moment de l'examen des plans.

c) Le projet étant complètement élaboré, le préfet le transmet à la direction des Archives de France, qui l'examine ; il arrive que des améliorations soient demandées. Lorsque la direction des Archives de France juge le projet satisfaisant, elle le transmet au Conseil général des Bâtiments de France qui fixe le montant de la dépense subventionnelle (montant généralement égal au devis, sauf exceptions motivées). De nouvelles améliorations peuvent être demandées encore à ce stade.

d) Le préfet fait alors voter par le Conseil général de son département les crédits nécessaires, si ceux-ci n'ont pas été déjà votés précédemment. Dès que ce vote est acquis, la direction des Archives procède à l'engagement de la subvention qu'elle accorde. Le paiement de cette subvention se fait au vu des mémoires.

e) Tout au long de la poursuite des travaux, l'archiviste en chef du département en tient informée la direction des Archives ; des inspecteurs généraux des Archives vont s'assurer sur place que la réalisation est bien conforme au projet.

En principe, donc, il n'y a plus aucune raison pour que les constructions de dépôts d'archives départementaux ne donnent pas entière satisfaction aux archivistes. En fait, il arrive encore, heureusement peu souvent, que certains architectes ne tiennent pas suffisamment compte des observations de la direction des Archives ; d'autre part, les « impératifs budgétaires » obligent parfois cette dernière à donner son visa à des projets imparfaits, mais dont l'amélioration entraînerait un supplément de dépenses exagéré. Les conseillers sont devenus les payeurs, mais... « dans la limite des crédits disponibles » ! Et rien n'est plus étroit que cette limite.

3. — *Les dépôts d'archives départementales et les conceptions actuelles du rôle des archives*

En même temps que la technique de la construction, la conception du rôle des archives dans la vie de la cité a considérablement évolué au cours des dernières années ; et cette évolution se traduit, dans les plans des dépôts, par des innovations importantes.

D'une part, la proportion des archives modernes par rapport aux archives anciennes s'accroît avec une rapidité qui pose aux archivistes des problèmes que les plans de la plupart des dépôts anciens leur permettent difficilement de résoudre. Une très grande partie du travail des archivistes et de leur personnel consiste aujourd'hui à recevoir des versements volumineux, à les trier rapidement, et à éliminer non moins rapidement de grosses masses de papiers de

pilon : de là, dans les dépôts modernes, l'importance donnée aux salles de réception, salles de tri, salles de classement, salles « de pilon » ; de là aussi le souci de rendre les salles de réception et de pilon accessibles directement aux camions par des quais de déchargement.

De même, le fait que les archivistes traitent maintenant, de plus en plus, des quantités massives de documents provoque la multiplication du personnel, et, partout, l'augmentation du nombre des bureaux, et, d'une façon générale, une « inflation » des dimensions des dépôts.

Par ailleurs, la diffusion de certaines techniques en rapport avec la conservation des archives oblige les architectes à prévoir des locaux appropriés : un dépôt d'archives moderne ne se conçoit pas sans atelier photographique, sans local pour l'utilisation de la lampe de Wood, et, s'il s'agit d'un dépôt important, sans atelier de reliure et de restauration.

Mais surtout, depuis quelques années, l'accent est mis de plus en plus sur les activités « extérieures » des archives (1). Je veux dire par là que, si les archivistes du siècle dernier étaient avant tout des érudits « de cabinet », ceux d'aujourd'hui se considèrent avant tout comme étant au service du public. Comme l'a si bien exprimé M. Charles Braibant, c'est une conception dynamique du rôle des archives qui se substitue à une conception statique. C'est ainsi que, sur le plan de la documentation générale, et singulièrement de la documentation administrative, ont été créés des centres de documentation dont le développement exige, dans certains dépôts, une salle spéciale communiquant à la fois avec la salle de lecture du public et avec le hall d'entrée. Sur le plan de la liaison entre les archives et l'enseignement, les services éducatifs d'archives (2) entraînent l'aménagement de salles munies de vitrines et, parfois, d'une cabine de projection cinématographique, qui servent aussi de salles de conférences et de salles d'expositions pour les manifestations de cet ordre, de plus en plus nombreuses (22 expositions organisées par les archivistes des départements en 1956). La multiplication des inventaires et répertoires (qui prennent de plus en plus souvent la forme de fichiers) se traduit, dans les dépôts modernes, par la création de salles de bibliographie, en annexe aux salles de lecture du public ; ces dernières occupent une surface beaucoup plus considérable que dans les anciens dépôts, et, dans certains cas exceptionnels (Nord), s'accompagnent de « cellules » isolées à l'usage des lecteurs qui utilisent des machines à écrire.

Ainsi, en même temps que s'accroît la longueur de rayonnage des dépôts, la partie du bâtiment consacrée aux relations avec le public se développe dans des proportions que n'auraient certes pas imaginées les archivistes les plus « progressistes » du siècle dernier.

C'est des mêmes conceptions que découle l'usage, de plus en plus répandu, de construire un appartement pour l'archiviste en chef, soit dans le dépôt même, soit dans un pavillon annexe.

4. — *L'emplacement et la conception générale des dépôts d'archives départementales modernes*

L'emplacement des dépôts d'archives départementales est, plus que toute autre considération, conditionné par des questions de coût et de disponibilité de terrains. On est parfois obligé, à contre cœur, d'élever ces dépôts loin du centre administratif et culturel de la ville (Haute-Garonne, Allier, etc.) (3). Dans d'autres cas, c'est l'isolement qui laisse à désirer, pour les mêmes raisons (Alger [projet], Oran [projet], Oise, etc.).

La solution idéale consiste à placer les archives départementales dans un bâtiment isolé au milieu d'un jardin, dans le centre de la ville et notamment proche de la préfecture ; lorsque les dépôts sont inclus dans l'ensemble architectural de la préfecture, les possibilités d'extension sont en général faibles, et on est alors amené, faute de mieux, dans les grands départements,

(1) Cf. M. DUCHÊNE, *La collaboration entre les services administratifs et les archives*, dans *Gazette des Archives*, 21 janvier 1957, p. 20-34.

(2) Cf. *La classe d'histoire aux Archives*, Paris, Impr. nat., 1957, 27 p. Voir pl. h.-t. III (n° 5) et VI (n° 12).

(3) Il semble ressortir des débats du Congrès national des Archivistes français, tenu à Paris en novembre 1957, que les inconvénients de l'éloignement des dépôts d'archives par rapport au centre des villes sont peut-être moindres qu'on n'avait peut-être tendance à le craindre.

à « doubler » le dépôt principal par une ou plusieurs annexes (Nord [situation actuelle], Bouches-du-Rhône, Haute-Vienne, etc.).

Alors qu'à l'étranger on a, à plusieurs reprises, construit des dépôts d'archives hors des agglomérations urbaines — par souci d'économie, et aussi pour assurer aux collections une plus grande sécurité en cas de conflit armé (Dahlem près de Berlin, Hayes près de Londres, etc.), on estime en France qu'il est indispensable, pour que les archives puissent remplir leur mission culturelle et administrative, qu'elles soient aisément accessibles au public. On pourrait, certes, concevoir un système de convoyeurs ou de tubes pneumatiques qui relierait directement le dépôt, situé en banlieue, au local de consultation, situé dans le centre ; mais, jusqu'à plus ample informé, les frais qu'entraînerait une telle installation seraient plus élevés que ceux d'une construction au cœur de la ville.

Les autres qualités qui contribuent à définir l'emplacement « idéal » pour un dépôt d'archives (salubrité du sol, éloignement des objectifs stratégiques, etc.) ne sont pas toujours réunies dans les archives départementales françaises telles qu'elles existent actuellement : il va de soi que seules sont responsables de cet état de choses les conditions économiques, parfois précaires, des départements.

Quant à la conception générale des bâtiments (il va de soi que nous ne parlons ici que des bâtiments entièrement neufs), la tendance actuelle est de construire d'une part des magasins-blocs, développés généralement en hauteur (8 étages en Haute-Garonne, 8 étages dans le futur dépôt du Nord, 29 étages dans le futur dépôt de Seine-Maritime), et, de l'autre, des pavillons abritant les bureaux, les salles de travail, les ateliers, et le cas échéant l'appartement de l'archiviste en chef. La liaison entre les magasins et le pavillon administratif se fait de diverses façons : *a*) La salle de tri forme isthme entre les deux (Ardennes, Isère, futur dépôt de la Loire) ; *b*) Un simple couloir les relie entre eux (Nord) ; *c*) Les magasins et le pavillon administratif se touchent par un angle (Haute-Garonne).

Notons cependant que certains architectes restent partisans d'une interpénétration plus intime entre magasins et locaux administratifs (Aisne : les locaux administratifs occupent le rez-de-chaussée des magasins ; Cantal : les locaux administratifs ne sont séparés des magasins que par la largeur d'un couloir ; Indre-et-Loire : les locaux administratifs entourent les magasins sur deux de leurs quatre côtés). Il est évident que les dangers d'incendie, raison essentielle des prescriptions réglementaires concernant la séparation des magasins et des locaux administratifs, sont maintenant très réduits par l'emploi de matériaux incombustibles. C'est pourquoi la direction des Archives de France a approuvé les plans des archives départementales de l'Oise et ceux des futures archives départementales de la Seine-Maritime, où les bureaux et salles de travail sont imbriqués dans les services de la préfecture. Dans les futures archives départementales d'Alger et d'Oran, il est même envisagé d'intégrer les magasins d'archives dans des blocs architecturaux où figureront d'autres services administratifs.

On n'a pas, jusqu'à présent, aménagé en France de dépôts d'archives souterrains.

Quant à la conception des « dépôts dispersés », étudiée naguère par M. le Dr W. Winkler (1) et chère aux archivistes britanniques, on n'y a recours en France que lorsqu'on est obligé, par des considérations d'économie ou par manque de terrain disponible, de « doubler » un dépôt principal par des annexes séparées.

5. — Le plan et l'élévation

Il est difficile de dégager, des différents dépôts d'archives modernes, des règles générales en ce qui concerne le plan ; chaque architecte adopte, en effet, des solutions qui lui sont propres, sans parler des conditions particulières du terrain qui imposent parfois des servitudes.

En principe, on s'efforce d'appliquer les principes suivants : *a*) accès aisé des camions à la salle de réception et à la salle de pilon ; *b*) communication commode entre la salle de réception

et la salle de tri, si ces deux salles sont distinctes ; *c*) accès aisé du public aux locaux qui lui sont ouverts ; *d*) isolation relative du bureau du directeur ; *e*) distinction nette entre les locaux de conservation, les locaux de travail du personnel et les locaux ouverts au public (cf. le paragraphe précédent).

Dans certains cas, nous l'avons vu, la salle de tri sert de transition entre les magasins et les locaux de travail (Tarn, Ardennes, Isère, futur dépôt de la Loire). Du point de vue fonctionnel, cette disposition n'est pas exempte d'inconvénients : elle transforme en effet la salle de tri en un lieu de passage, ce qui peut gêner assez sérieusement le travail qui s'y fait.

Dans le Cantal et la Haute-Garonne, les locaux de tri sont indépendants des bureaux et des salles ouvertes au public : dans la Haute-Garonne, où les magasins occupent les 8 étages d'un bloc dont le rez-de-chaussée est uniquement constitué par une double rangée de piliers sans clôture, la salle de tri (qui n'est pas distincte de la salle de réception) se trouve précisément au rez-de-chaussée, proche du quai de déchargement et de l'ascenseur-monte-charge ; la communication de ce local avec les bureaux n'est assurée que par un couloir de 13 m de longueur. Dans le Cantal, la salle de tri est réservée sur la surface du bloc-magasins, au rez-de-chaussée, et ouvre directement sur la salle de réception, dont le quai de déchargement constitue l'un des côtés. Cette solution semble excellente, ne serait-ce que parce qu'elle réduit au minimum la manutention et le transport des documents tant entre le versement et le tri qu'entre le tri et la mise en place sur les rayons.

Ailleurs (Aisne, Landes, Indre-et-Loire, Oise, futur dépôt du Nord, futur dépôt du Haut-Rhin, etc.) la salle de tri, distincte ou non de la salle de réception mais, en tout cas, proche du quai de déchargement, se trouve incluse dans les locaux administratifs.

Dans les grands dépôts, le public accède, une fois passée la porte, à un vestibule sur lequel ouvre un guichet de renseignements : dans la Haute-Garonne, ce guichet sert en même temps de comptoir de vente pour les publications de documentation. La solution la plus rationnelle du point de vue de l'économie de personnel consiste à placer ce guichet de renseignements de telle façon que l'employé qui y est placé surveille en même temps la salle du public. De toute façon, il importe que le public, à son entrée dans le bâtiment, soit dirigé sans erreur possible vers la salle de lecture. L'inconvénient des dépôts où cette salle se trouve au premier étage (Cantal, futur dépôt du Nord, futur dépôt du Haut-Rhin) est précisément que le public risque de s'égarer, si aucun guichet de renseignements ne se trouve au rez-de-chaussée ; il importe alors d'y remédier par des panneaux explicatifs très visibles.

Dans la plupart des dépôts, les bureaux du personnel, et singulièrement celui du directeur, sont desservis par un couloir auquel le public n'a accès que sous contrôle. Dans certains cas (Indre-et-Loire, Isère, futur dépôt du Haut-Rhin), le bureau du directeur est même assez éloigné de la salle de lecture du public, par un compréhensible souci de tranquillité. Dans les Ardennes, au contraire, la salle de lecture sert de passage obligatoire pour se rendre dans le bureau du directeur : solution qui a, certes, l'avantage de « filtrer » au mieux les importuns, mais aussi l'inconvénient d'ôter au directeur la possibilité d'entrer ou de sortir de son bureau sans passer sous les yeux de tous les lecteurs. Dans le futur dépôt de l'Oise, le bureau du directeur aura deux accès : l'un sur la salle du public, l'autre directement sur l'extérieur.

Lorsque le directeur possède sur place un logement, son bureau sert souvent de charnière entre son appartement et les locaux administratifs (Haute-Garonne, Creuse, Isère, futur dépôt du Haut-Rhin, futur dépôt du Nord).

La salle de lecture du public est, de toute évidence, aussi proche que possible du vestibule d'entrée ; il est également nécessaire qu'elle se trouve non loin du monte-charge, pour faciliter l'apport des documents aux lecteurs. Il n'est pas indispensable qu'elle soit accolée aux salles de tri, car il est assez rare que des documents soient apportés directement de la salle de tri à la salle de lecture.

De plus en plus, l'habitude se répand, dans les dépôts d'une certaine importance, d'aménager, ouvrant sur la salle de lecture, soit une salle soit une annexe de salle, dont la dénomination varie : salle de bibliographie, salle d'inventaires, salle de documentation. C'est,

(1) W. WINKLER, Archivneubauten, dans *Der Archivar*, IV, I, 1951, col. 19-25.

essentiellement, le lieu où les lecteurs effectuent leurs recherches bibliographiques, et où sont exposés les ouvrages de documentation générale. Il est bon que les dossiers du Centre de documentation y soient également rangés ; un employé en assure constamment la surveillance. Si la disposition des lieux le permet, on peut disposer dans cette salle la bibliothèque d'ouvrages usuels à la disposition des lecteurs.

Il n'y a pas lieu, au contraire, de prévoir des salles spéciales pour abriter le reste de la bibliothèque historique et administrative des archives. Celle-ci est rangée, avec le reste des collections, dans les magasins, à l'exception des volumes que le directeur se réserve de garder sous la main dans son bureau.

Nous avons signalé plus haut que, dans certains grands dépôts (futurs dépôts du Nord et de la Seine-Maritime), on réservait, autour de la salle de lecture du public, des « cellules » pour les travailleurs utilisant des appareils lecteurs de microfilm ou des machines à écrire.

La salle d'expositions et de conférences (les deux utilisations sont, en règle générale, confondues) est, elle aussi, proche du vestibule d'entrée ; dans beaucoup de départements (Haute-Garonne, Ardennes, Cantal, etc.), elle dispose de portes-fenêtres ouvrant directement sur l'extérieur, ce qui est une excellente solution lors de réunions nombreuses. Dans le dépôt d'Indre-et-Loire, la salle du public sert en même temps de salle d'expositions et de conférences, ce qui est plutôt fâcheux, mais l'architecte y a disposé une cabine de projection cinématographique dont on souhaiterait voir la formule se généraliser dans les futurs dépôts. De plus en plus, on utilise des vitrines démontables qui permettent de transporter les expositions hors du chef-lieu (Haute-Garonne, Bas-Rhin, etc.).

Le plan des magasins ne donne pas lieu à des observations particulières ; certains architectes (notamment celui du dépôt des Ardennes) réservent, à chaque étage des magasins, une petite salle de travail pour le personnel, permettant des classements sommaires ou la consultation des liasses à loisir ; on ne saurait trop approuver une telle initiative.

Les autres dispositions de plan des dépôts d'archives, en ce qui concerne notamment l'isolation des différentes parties du bâtiment par rapport les unes aux autres, l'escalier, l'ascenseur-monte-charge, la chambre-forte, la chaufferie, les ateliers de photographie et de reliure, découlent de ce qui a été dit aux paragraphes précédents concernant la sécurité et la commodité des dépôts.

Pour l'élévation des bâtiments d'archives, la seule règle impérative concerne la hauteur des étages des magasins, qui ne doit pas dépasser 2,20 m.

6. — Les matériaux de construction et la protection des collections

Il va de soi que les architectes utilisent, à l'heure actuelle, pour la construction des dépôts d'archives, les matériaux habituels de l'architecture moderne.

Le béton armé, peu coûteux, tend à remplacer les autres matériaux dans un nombre de cas de plus en plus grand. Il a ses inconvénients (mauvaise isolation thermique, protection insuffisante contre l'humidité) ; mais ses avantages sont tels que beaucoup des plus récents dépôts d'archives départementales sont construits entièrement en béton armé (Aisne, Haute-Garonne, Creuse, Oise, futur dépôt de la Loire, futur dépôt du Nord, etc.).

Ailleurs, la pierre sert au revêtement extérieur des parois (Indre-et-Loire [parois en briques creuses], Isère [parois en béton]). Dans le Tarn, le revêtement extérieur des parois de béton est en brique, matériau traditionnel du pays.

Cependant, certains architectes préfèrent la pierre pour les murs extérieurs (dépôt du Cantal, pavillon administratif des dépôts des Ardennes et de la Haute-Garonne, etc.). Il est certain que ce matériau est plus satisfaisant que le béton, et surtout que le béton nu, ne serait-ce que du point de vue de l'esthétique ; mais son prix de revient est sensiblement supérieur.

L'architecture moderne affectionne les larges surfaces vitrées ; en dépit des inconvénients constatés dans les bâtiments construits avant 1939, certains dépôts d'archives récents comportent encore de très grandes fenêtres, voire (Aisne, Haute-Garonne, Ardennes) des façades entièrement en vitres. Dans certains cas (Ardennes, Haute-Savoie, Isère), on a tenté de remédier

aux inconvénients d'une lumière solaire trop abondante par l'emploi de verres spéciaux diffusants. Des essais sont actuellement tentés sur l'initiative du service technique de la Direction des Archives de France pour mettre au point un verre qui filtrerait les rayons les plus dangereux tout en restant d'un prix de revient abordable. Même lorsque ces essais auront donné des résultats concluants, il faudra continuer à éviter les parois trop largement vitrées, car la quantité de lumière joue un rôle important dans la nocivité du rayonnement solaire.

L'architecte du nouveau dépôt des archives d'Indre-et-Loire a paré à ces inconvénients en disposant obliquement, devant les fenêtres du dépôt, des lames métalliques verticales qui empêchent les rayons solaires de frapper directement les documents.

Pour obvier aux dangers que représente l'éclatement des vitres en cas d'incendie, certains dépôts (Isère, etc.) sont équipés en verre armé, au moins pour les magasins d'archives. La Direction des Archives de France s'efforce de faire prévaloir cette solution dans le plus grand nombre de cas possible.

Pour les pavillons administratifs, la structure intérieure (poteaux porteurs et sols) est évidemment en béton armé ; pour les bâtiments de magasins, la structure intérieure est intimement liée à la nature des rayonnages, dont nous parlerons plus loin.

Les sols en béton des dépôts sont, pour éviter le dégagement de poussière qui est un des inconvénients du béton nu, recouverts de revêtements spéciaux (1).

Les toitures des dépôts d'archives n'offrent pas de caractéristiques particulières.

L'un des principaux inconvénients à écarter dans un dépôt d'archives est, bien entendu, l'humidité. Le choix du terrain intervient là pour une large part ; ensuite, quelle que soit la nature du sol, l'architecte réserve à l'étage des fondations un vide sanitaire, et place, le cas échéant, un radier ; mais les matériaux des murs extérieurs jouent le rôle essentiel dans le plus ou moins d'humidité des dépôts, sans compter une ventilation et un chauffage adéquats.

Voici, à titre d'exemple, les matériaux qui ont été retenus pour les murs extérieurs du bâtiment des magasins des archives départementales de l'Isère : béton banché de ciment porteur ; sur la face extérieure, revêtement en pierre blanche ; sur la face intérieure, vide d'air de 3 cm et paroi de briques creuses de 4 cm d'épaisseur, avec revêtement de mortier de ciment pour protéger le mur contre les chocs des chariots.

Toujours pour la protection contre l'humidité, et aussi contre les brusques variations thermiques et le rayonnement solaire excessif, voici les matériaux retenus pour la toiture de ce même dépôt de l'Isère : dalle de béton armé ; béton de vermiculite de 10 cm d'épaisseur (isolation thermique) ; vide d'air (protection contre la condensation en sous-face de la couverture et contre les brusques variations thermiques) ; feuilles d'aluminium (protection contre les eaux pluviales et contre les rayons solaires).

Une excellente aération est indispensable, nous l'avons dit, pour lutter contre l'humidité, ainsi qu'un chauffage modéré des dépôts par temps d'hiver. L'aération est aisément obtenue par des ouvertures dans les murs ; le chauffage modéré des magasins (maintenant une température moyenne d'environ 10°) est réalisé dans presque tous les dépôts modernes (Landes, Aisne, Haute-Garonne, Ardennes, Indre-et-Loire, Isère, etc.), soit par des radiateurs, soit par des tuyaux compris dans le béton des sols.

Parmi les autres dangers qui menacent les documents d'archives, il en est qui ne touchent que peu la France métropolitaine : je veux parler de l'excès de sécheresse et des insectes (contre ces derniers, M. Perotin, directeur des services d'archives de la Réunion, a, conjointement avec l'architecte du nouveau dépôt d'archives de ce département, mis au point un système de protection contre les termites : rigole sèche tout autour du dépôt, vide sanitaire sous le sol du rez-de-chaussée, salle climatisée pour entreposer les documents avant leur mise en place définitive dans les magasins, étuve de désinfection).

(1) Cf. E. POULLE, Les revêtements de sols dans les salles de dépôt, dans *Gazette des Archives*, n° 21, janvier 1957, p. 14-19.

La protection contre l'incendie, au contraire, pose des problèmes qui ne sont pas toujours résolus de façon parfaite, mais auxquels la Direction des Archives de France veille avec le plus grand soin. Les mesures à prendre contre le feu sont de trois sortes : les unes consistent à empêcher les incendies de prendre naissance, les autres à les déceler dès leur début, les autres enfin à les combattre une fois décelés.

Pour réduire au maximum les risques d'incendie, les principales précautions nécessaires concernent l'installation électrique, le chauffage central, la foudre ; il est vrai que, dans les bâtiments modernes, le choix de matériaux de construction incombustibles résout en partie le problème ; l'ignifugation des éléments combustibles (planchers de bois, solives, rayonnages de bois, etc.) dans les bâtiments anciens devrait être rendue obligatoire.

L'installation électrique dans les dépôts d'archives doit être faite entièrement sous tubes métalliques ; dans les magasins équipés en rayonnages métalliques formant corps avec la maçonnerie, les fils électriques sont souvent compris dans l'ossature des rayonnages elle-même. Dans les dépôts modernes, des disjoncteurs sont disposés à chaque étage, avec des lampes-témoins sur un tableau général, qui permet de se rendre compte d'un seul coup d'œil si l'électricité est allumée dans telle ou telle salle. Un coupe-circuit général permet d'assurer une parfaite sécurité pendant les heures de fermeture. L'emploi des lampes baladeuses est interdit par le règlement ; celui des appareils électriques branchés sur prises de courant (aspirateurs, appareils de chauffage portatifs, etc.) est strictement contrôlé par les directeurs des services d'archives.

La chaufferie du chauffage central est isolée des magasins d'archives ; des portes coupe-feu en assurent la sécurité. Les conduits de fumée sont conçus de telle façon qu'aucun risque d'échauffement des parois ne soit à craindre, et en aucun cas il n'est toléré que des rayonnages d'archives soient disposés le long des murs où passent ces conduits.

L'isolation des bâtiments d'archives, exigée par le règlement, répond essentiellement à ce désir de protection contre les dangers d'incendie ; lorsqu'elle n'est pas possible, on y remédie par la construction de murs à l'épreuve du feu. Dans les grands dépôts disposés en longueur (Haute-Garonne, nouveau dépôt du Nord, etc.), les magasins eux-mêmes sont coupés en « tranches » par des murs à l'épreuve du feu. Dans tous les cas, les escaliers et monte-charge sont isolés par des murs et des portes de cette nature ; des escaliers de secours sont prévus dans les salles de dépôt (le futur dépôt des archives départementales d'Alger aura même des mâts de descente en cas d'urgence). Notons aussi que le règlement interdit, dans tous les locaux des archives, l'emploi d'appareils de chauffage ou d'éclairage à flamme nue.

La détection des incendies qui pourraient, malgré tout, prendre naissance, peut être réalisée soit par des cellules détectrices de fumée (système des Archives nationales), soit par des cellules sensibles à l'élévation de température. Le premier système est préférable au second, car une élévation de température de deux ou trois degrés dans une salle de magasin suppose un incendie déjà nettement déclaré, tandis que le moindre charbonnement de papiers dégage de la fumée. Malheureusement, tous ces systèmes sont extrêmement coûteux, et parmi les dépôts d'archives départementales modernes, seul est prévu l'équipement de celui du Nord en cellules de détection du même type que celui des Archives nationales. Le dépôt de la Côte d'Or, construction ancienne, est équipé en détecteurs acrothermiques, qui fonctionnent à l'élévation de température.

Quant à la lutte contre les incendies une fois ceux-ci déclarés, elle est assurée essentiellement par des extincteurs ; les extincteurs à mousse ou à solution chimique aqueuse sont à proscrire dans les dépôts d'archives, car leur emploi endommage gravement les papiers. Les appareils au bromure de méthyle donnent d'excellents résultats, mais leur emploi est assez dangereux dans les espaces clos en raison de la toxicité du bromure de méthyle. Les extincteurs à poudre et ceux à neige carbonique sont les mieux adaptés aux conditions particulières des dépôts d'archives.

Tous les dépôts d'archives départementales sont visités régulièrement par les services de

sécurité du département, qui veillent à ce que toutes les précautions nécessaires soient prises pour la protection contre le feu.

Enfin, contre le danger de vol, la plupart des bâtiments d'archives modernes sont munis d'une chambre forte, ou, tout au moins (par exemple en Haute-Garonne) de grilles permettant d'isoler et de clore certaines travées de dépôt, où sont rangés les documents les plus précieux.

7. — Les rayonnages d'archives

Il va de soi que le point sur lequel il est le plus indispensable que les constructeurs de dépôts d'archives s'entendent, dès le début, avec les archivistes, est celui des rayonnages. Le moindre dépôt d'archives départementales, en France, renferme 3 000 m linéaires de rayonnages ; les grands départements en possèdent 20 000, 25 000, même 30 000 ou 35 000 m linéaires : c'est dire à quel point la solidité, la salubrité et la maniabilité de ces rayonnages importent au bon fonctionnement du service et à la sécurité des documents.

Le rayonnage d'archives idéal doit être : économique, robuste, inaltérable, sain et maniable.

Dans les anciens dépôts — et, pratiquement, jusqu'à la guerre de 1914-1918 — on n'utilisait guère que les rayonnages de bois, montés ou non sur crémaillères permettant de régler la hauteur des tablettes. Malheureusement ce matériau, qui a l'avantage d'être bon marché, présente des inconvénients rédhibitoires : le bois « joue » à la chaleur et à l'humidité, il est vulnérable aux agents de destruction, et sa combustibilité le rend particulièrement indésirable dans les dépôts d'archives. Il existe, à l'heure actuelle, des produits ignifuges et fongicides qui diminuent certes ces risques dans une certaine mesure, mais la Direction des Archives de France a pris pour principe dorénavant de refuser son visa à tout projet d'aménagement de rayonnages en bois. Notons du reste que les rayonnages modernes en bois ignifugé sont à peu près aussi coûteux que les rayonnages métalliques.

Citons, pour mémoire les rayonnages en fibro-ciment, qui furent, au début de notre siècle, expérimentés aux Archives départementales du Nord (dépôt annexe de la rue Jacquemars-Giélée), et, en 1924, aux Archives départementales de la Nièvre. Ils sont lourds, non maniables et inadéquats à tous égards.

En fait, tous les rayonnages que l'on construit actuellement sont métalliques. Mais, depuis les premiers prototypes (Deux-Sèvres, 1894 ; Marne, 1925-1928), tant de progrès ont été réalisés qu'il devient de plus en plus difficile de passer en revue tous les différents systèmes en usage.

Selon le point de vue auquel on se place, on peut distinguer : a) Les rayonnages faisant corps avec la construction et les rayonnages indépendants ; b) Les rayonnages de grande maniabilité et les rayonnages vissés ; c) Les rayonnages traditionnels et les rayonnages denses.

a) *Rayonnages faisant corps avec la construction et rayonnages indépendants.* — Lorsqu'on a à garnir de tablettes métalliques un étage préexistant, on a recours à des rayonnages simplement posés sur le sol et indépendants de la maçonnerie. Dans ce cas, des étrésoillons maintiennent la rigidité des épis, et, le cas échéant, des tenons assurent la cohésion de l'ensemble par rapport aux murs et aux plafonds. L'inconvénient de ce système est que les planchers ont à supporter une charge considérable, ce qui peut poser des problèmes très délicats dans des bâtiments anciens n'ayant pas été spécialement conçus pour abriter des tonnes d'archives.

En règle générale, lorsqu'on a à construire un dépôt neuf (ou à réaménager intérieurement un dépôt ancien en n'en gardant que les quatre murs, ce qui revient pratiquement au même), on utilise les systèmes modernes de rayonnages auto-porteurs, où l'ossature (poteaux métalliques) sur laquelle reposent les tablettes supporte en même temps les planchers, et où tout l'ensemble de cette ossature s'élève jusqu'au sommet du bâtiment. Le poids total repose alors sur les poteaux et, en définitive, sur le sol ferme, les planchers n'étant plus autre chose que de minces dalles servant à la circulation.

Selon les cas, ces planchers sont métalliques (plaques de tôle pliée reposant sur des poutres métalliques faisant corps avec l'ossature des rayonnages), ou en béton (dalles de béton insérées

dans des châssis métalliques ou, plus simplement, dalle de béton continue régnant sur toute la surface du bâtiment et coulée sur une armature métallique accrochée à l'ossature des rayonnages). L'épaisseur d'une telle dalle est très réduite (0,10 m au maximum dans les constructions modernes). On écarte aujourd'hui les planchers en caillebotis métalliques, qui furent autrefois assez couramment utilisés ; ils ont le double inconvénient de laisser tomber la poussière d'un étage à l'autre et de faire appel d'air en cas d'incendie.

b) *Rayonnages vissés et rayonnages non vissés.* — Pour certains usages (matériel industriel ou commercial, livres de formats uniformes, etc.), il n'est pas indispensable que les tablettes soient rapidement et aisément déplaçables ; on peut donc, dans ces cas, se contenter d'un type de rayonnages vissés ; pour remonter ou descendre une tablette, on dévisse les quatre vis qui la maintiennent, et qui prennent place dans des trous percés, à intervalles réguliers, dans les montants verticaux qui séparent les travées les unes des autres. L'inconvénient d'un tel système est qu'il rend nécessaire, pour bouger une seule tablette, le déménagement des deux tablettes des travées voisines ; l'opération est, en outre, relativement longue (dépôts récents d'archives départementales équipés en rayonnages métalliques vissés : Aisne, Corrèze).

C'est pourquoi, pour les dépôts d'archives publiques, la Direction des Archives de France s'est résolue à ne plus utiliser que des rayonnages non vissés, qui ont l'inconvénient, certes, de coûter légèrement plus cher, mais qui ont l'énorme avantage d'être aisément déplaçables, ce qui est indispensable pour tout remaniement de classement.

Ces rayonnages varient selon le système d'accrochage des tablettes sur les montants verticaux, et selon le type même des montants verticaux. On en distingue essentiellement deux catégories : dans l'une, chaque tablette est munie de joues latérales dont la partie arrière s'accroche, par des tenons faisant corps avec elle, dans des encoches pratiquées à intervalles réguliers dans les poteaux porteurs ; dans l'autre, les tablettes reposent, sur quatre points, dans des encoches pratiquées dans les parois verticales qui séparent les travées les unes des autres. L'avantage du premier système est de permettre d'accrocher, selon les besoins, des tablettes de telle ou telle profondeur, variant avec la dimension des documents qu'on entend y placer ; l'avantage du second est, outre sa plus grande élégance, de mieux protéger les documents de la lumière, les montants verticaux étant des plaques de tôle pleine, tandis que dans le premier les seuls éléments porteurs sont les poteaux ; il est, du reste, d'usage de munir les rayonnages du premier type de panneaux de finition qui offrent les mêmes avantages que les montants pleins du second type.

c) *Rayonnages traditionnels et rayonnages denses.* — Pendant longtemps, on se contenta, pour les archives et les bibliothèques, de rayonnages disposés en épis parallèles, avec des allées de circulation et de desserte entre chaque épi. Ce n'est que tout récemment — depuis la fin de la deuxième guerre mondiale — que, par souci d'économiser la place, on se préoccupa de mettre au point des systèmes de rayonnages « denses », c'est-à-dire où le nombre des épis est augmenté par rapport à celui des allées.

En fait, aucun de ces systèmes « denses » n'est encore utilisé dans les archives départementales françaises. Le dépôt de la Charente-Maritime et celui de la Loire recevront prochainement des rayonnages du type « Compact » des Forges de Strasbourg, système dans lequel des éléments de travées doubles pivotant sur des gonds doublent, de chaque côté, des épis de rayonnages fixes traditionnels (1).

M. Pierre Durye étudie les différents systèmes de rayonnages denses actuellement utilisés en France dans un article de la *Gazette des Archives* (nouvelle série, numéro 23, p. 30-40). Je n'y insisterai donc pas ici.

D'une façon générale, et quel que soit le type adopté, les rayonnages d'archives doivent, nous l'avons vu, réunir un certain nombre de qualités, sans lesquelles il serait illusoire de chercher à réaliser une économie en choisissant un matériel bon marché. Il s'agit essentiellement

de la solidité (en raison des charges parfois très importantes que les tablettes doivent supporter), de la résistance à la rouille (problème de la peinture), de la maniabilité (cf. ci-dessus, b)), de la salubrité (il est indispensable que l'air puisse circuler entre les documents ; pour cette raison, il convient d'éviter, dans les épis à double face de tablettes, que la séparation médiane ne soit constituée par une tôle pleine), de la sécurité enfin (éviter les rayonnages présentant des arêtes vives, qui peuvent blesser le personnel de manutention, et des aspérités qui peuvent accrocher et déchirer les documents).

Quelques règles de bon sens enfin président à l'installation des rayonnages : pour le choix de l'implantation générale, il convient d'éviter et la multiplication des allées de dégagement et la construction d'épis d'une longueur excessive (une longueur de 10 m constitue une « moyenne » raisonnable). Les épis doivent être disposés perpendiculairement aux fenêtres, de peur que la lumière ne vienne frapper directement la première rangée de documents et que les autres rangées ne soient dans l'obscurité ; les tablettes doivent avoir une profondeur en rapport avec la dimension des documents à y déposer (0,30 m est une profondeur « classique » pour les rayonnages d'archives départementales) ; les allées de circulation et de desserte entre épis doivent mesurer entre 0,75 m et 0,90 m de largeur (pour des étages de 2,10 m à 2,20 m de hauteur) ; les couloirs principaux sont plus larges (1 m minimum).

8. — Couleurs et décoration

Bien que le souci principal des architectes des dépôts d'archives soit — heureusement — plutôt d'ordre pratique que d'ordre esthétique, le « fonctionnalisme » d'un bâtiment n'exclut pas, il s'en faut de beaucoup, une certaine recherche décorative, sans parler de la beauté proprement plastique des masses architecturales qui peuvent, dans certains cas, atteindre à un véritable classicisme par le simple jeu des ombres et des lumières, la répartition des volumes, l'opposition des surfaces (Haute-Garonne, Cantal, Ardennes, Indre-et-Loire, Isère).

L'architecture moderne affectionne, pour les intérieurs, les couleurs vives ; les psycho-techniciens ont, du reste, prouvé que le choix de telle ou telle nuance dans la décoration d'une pièce a des incidences très directes sur l'activité des personnes qui y vivent. Aussi avons-nous assisté, ces dernières années, à des réalisations qui eussent beaucoup surpris nos prédécesseurs.

Aux Archives départementales de la Haute-Garonne, le hall d'entrée est mi-bleu mi-orange ; la salle de lecture du public, jaune soufre ; dans la salle de conférences et d'expositions, on a recherché à la fois l'éclairage le meilleur et les nuances les plus agréables à l'œil en fonction de la répartition de la lumière : jaune et orange sur les parois aveugles des petits côtés du rectangle, bleu et gris bleuté sur les parois éclairées des grands côtés. Les sols de ces trois salles sont en céramique blanche et bleue, d'un dessin très heureux. Dans le bureau de l'archiviste en chef, les murs sont gris-bleu et beige pâle, avec une cheminée à vaste hotte orange ; les bureaux des archivistes adjoints et les couloirs sont de couleur « coque d'œuf » ; les sols y sont en céramique beige. Les boiseries sont partout de couleur blanche. L'architecte a même poussé la recherche de polychromie jusqu'aux murs extérieurs du pavillon administratif, dont la partie supérieure est décorée de bandes bleues, jaunes et blanches.

Aux Archives départementales des Ardennes, les parois de la salle de lecture du public qui reçoivent directement la lumière du jour sont jaune clair, les autres parois bleu ciel. La salle de conférences et d'expositions est entièrement jaune citron. À l'extérieur, la face inférieure de l'auvent de la porte d'entrée est peinte en bleu nuit.

Dans certains cas, les matériaux mêmes des murs extérieurs créent des harmonies de couleurs agréables : brique rose dans le Tarn, pierre grise dans le Cantal, calcaire blanc en Indre-et-Loire.

Notons enfin que quelques dépôts modernes ont aussi reçu une décoration sculptée : motif de bronze de style abstrait, à l'extérieur, près de la porte d'entrée, en Haute-Garonne ; bas-reliefs figuratifs dans le Cantal (à l'extérieur) et dans les Ardennes (dans le hall d'entrée).

(1) Cf. article de M. P. Durye à paraître dans la prochaine livraison d'*Archivum*, vol. VII, 1957.

III. — NOTICES INDIVIDUELLES SUR LES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS RÉCENTS D'ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

A) Dépôts entièrement neufs

1. — TARN (Albi) (1)

Construction 1948-1951. Architecte : M. Léon DAURES.

Emplacement, conception générale. — Premier dépôt construit en France après la dernière guerre, les Archives du Tarn forment avec les autres services départementaux du ministère de l'Éducation nationale l'un des éléments d'une cité administrative encore incomplète à ce jour.

Il comprend : a) Un bâtiment administratif sur rue où les Archives départementales n'occupent que l'aile gauche du rez-de-chaussée ; b) Un bâtiment perpendiculaire au premier en son milieu, et organisé tout entier pour la conservation des collections. Les deux bâtiments ne sont reliés qu'au rez-de-chaussée par une salle de 8 m × 5 m, pourvue d'une porte extérieure avec quai de déchargement pour camions, et qui joue le rôle de salle de tri.

Caractéristiques des magasins. — Les magasins occupent un bloc de 25 m sur 12,5 m, haut de 14 m, comprenant 5 niveaux. Les murs et planchers sont en béton armé soutenus par une ossature métallique faisant corps avec les rayonnages (Forges de Strasbourg, système S 30).

Les murs sont revêtus extérieurement de parements de briques (style local) ; la couverture est en terrasse asphaltée.

Les rayonnages sont répartis à chaque étage en 12 épis doubles transversaux et un épi mural simple de 9 m de largeur, avec circulation le long des murs. Le dépôt dispose au total de 1 125 travées d'un mètre de longueur, sans compter quelques rayonnages plus anciens réemployés. La longueur totale de métirage linéaire de rayonnages est d'environ 6 000 m.

Chaque étage des magasins mesure 2,54 m de hauteur sous plafond.

Les fenêtres, largement percées, sont munies de verres inactiniques, que le directeur des services d'archives n'estime point tout à fait efficaces.

Les magasins sont sommairement chauffés par le passage d'une conduite d'eau chaude raccordée à l'installation du chauffage central du bâtiment administratif, qui fonctionne au mazout.

L'éclairage électrique comprend 32 globes par étage ; conduites sous tube ; disjoncteur général dans la salle de tri.

La circulation verticale est assurée par un ascenseur-monte-charge (force 200 kg) placé au milieu de la cage d'escalier, laquelle est située au bout du bâtiment du côté de la salle de tri, dans une cage à l'épreuve du feu.

Caractéristiques des locaux de travail. — Comme il a été dit plus haut, la *salle de tri* forme charnière entre les locaux administratifs et le dépôt. Elle mesure 8 m sur 5 m. En outre, à chaque étage des magasins, l'espace laissé libre entre la cage d'escalier et le premier épi de rayonnages constitue un large dégagement d'environ 28 m², qui s'ajoute aux espaces situés de part et d'autre de la cage d'escalier, dont plusieurs ont été clos pour former de petites cellules qui jouent le rôle de salles de tri ou de classement pour le personnel.

Une de ces cellules a été aménagée en novembre 1956 en *atelier de photocopie* comportant un appareil Copycat standard, une développeuse instantanée, des bacs, une sècheuse. L'installation d'un appareil de microfilmage est envisagée ultérieurement.

(1) Directeur : M. Maurice GRESLÉ-BOUIGNOL.

Le reste des locaux de travail est réparti dans le bâtiment administratif qui, comme il a été dit plus haut, est commun aux Archives départementales et à d'autres services de l'Éducation nationale (les Archives départementales occupent une partie du rez-de-chaussée).

La *salle du public* (surface 39,50 m²) est conçue pour 7 ou 8 travailleurs simultanés ; la dactylographe et le garçon de bureau y ont leurs bureaux. Une cloison vitrée la sépare du *bureau du sous-archiviste*.

Le *bureau du directeur* se compose de deux pièces, dont une petite bibliothèque, en communication directe avec la salle de tri, et où le personnel peut venir chercher un volume sans déranger le chef de service.

Il n'y a malheureusement pas de *salle d'exposition*, ce dont se plaint à juste titre le directeur.

Coût de la construction. — 1^o Montant des travaux exécutés de 1948 à 1951 : construction du magasin d'archives et de la salle de tri : 14 678 500 F ; ossature métallique et rayonnages : 7 821 500 F ; locaux installés dans le bâtiment administratif : 5 330 000 F. Total : 27 830 000 F.

2^o Installation (en 1952) de 365 m de rayonnages métalliques réemployés de l'ancien dépôt : 324 000 F.

3^o Installation du monte-charge (1952) : 2 000 000 de francs.

4^o Appareillage photocopie (1956) : 260 000 F.

Total général : 30 914 000 F.

2. — HAUTE-MARNE (Chaumont) (1)

Construction 1950-1953. Architecte : M. Jacques WARNERY.

Emplacement, conception générale. — Le dépôt des Archives de la Haute-Marne, qui a remplacé un ancien bâtiment exigu et désuet, occupe les 2 étages inférieurs de la Cité administrative construite à Chaumont de 1950 à 1953.

Ce bâtiment a la forme générale d'un T. Un corps de bâtiment (hall de la Cité administrative) relie la grande barre du T à la préfecture. En raison des empiètements d'autres services, le local occupé par les Archives ne forme pas un tout. Cinq salles de magasins sont tout à fait indépendantes, ce qui rend d'autant plus difficile l'établissement de dispositifs de sécurité, sans compter la perte de temps pour la recherche des documents.

Par suite de la déclivité du terrain, les deux étages occupés par les Archives sont partiellement en sous-sol : le niveau où se trouvent l'entrée, la salle de lecture et les bureaux est complètement enterré à l'une de ses extrémités. Le directeur estime que cet enfoncement dans le sol présente des avantages sérieux : invulnérabilité en cas de guerre, climatisation ; il entraîne cependant des inconvénients, dont le principal est le manque d'éclairage.

La solution adoptée pour l'entrée des versements et l'évacuation du pilon est très inconmode (escaliers nécessitant le transport à bras d'homme, trop long trajet entre les salles de réception et de pilon et la porte extérieure).

Caractéristiques des magasins. — Les magasins sont répartis en plusieurs salles de dimensions variables sur les deux étages de sous-sol. Ils sont équipés en rayonnages métalliques (Ronéo).

La longueur totale de métirage linéaire de rayonnages est d'environ 6 000 m.

Chaque étage de magasin mesure 2,50 m de hauteur sous plafond.

Les allées de dégagement mesurent 0,70 m de largeur.

Les salles de magasins sont séparées les unes des autres par des portes doubles avec blount formant coupe-feu.

L'aération est obtenue par des châssis mobiles. L'éclairage électrique des magasins doit être installé incessamment (éclairage dans les allées centrales commandé par des interrupteurs

(1) Directeur : Mlle Odile COLIN. — Directeur lors de la construction : M. Jean-Gabriel GIGOT.

disposés à l'entrée des salles ; éclairage indépendant pour chaque travée ; tableau de sécurité). Rien n'a été envisagé jusqu'à présent pour le chauffage des magasins.

La circulation verticale est assurée par des escaliers de béton (trop étroits et glissants). Un monte-charge est prévu pour desservir toute la hauteur du bâtiment de la Cité administrative. Il rendra en fait peu de services aux Archives, son emplacement n'étant pas assez central par rapport à l'ensemble du dépôt.

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail, situés au niveau supérieur, c'est-à-dire au rez-de-chaussée sur un des côtés, comprennent, une *salle du public* (11 m sur 4 m), une *salle de tri*, pouvant à la rigueur servir de salle d'exposition (12 m sur 7 m), des *bureaux* pour le directeur (5 m sur 4 m), le sous-archiviste (4 m sur 4 m), et la secrétaire (5 m sur 2 m), et un *petit atelier de photographie*. Les locaux de travail sont éclairés par tubes fluorescents. Les planchers sont parquetés.

Coût de la construction. — Il n'est pas aisé de déterminer exactement le coût de la construction du dépôt de la Haute-Marne, celui-ci étant inclus dans un bâtiment dont il n'occupe qu'une partie.

Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 45 000 000 de francs le montant de la dépense qu'a subventionnée la Direction des Archives de France. Le directeur n'est pas logé.

3. — AISNE (Laon) (1)

Construction : 1952-1953. Architectes : MM. Charles MUSETTI et VERETOUT (2).

Emplacement, conception générale. — Le dépôt d'archives départementales de l'Aisne, sinistré en juin 1944, a été reconstruit en 1952-1953 dans l'ensemble architectural des bâtiments de la préfecture de l'Aisne, où il occupe un bâtiment pratiquement isolé, relié aux bâtiments de la préfecture uniquement au rez-de-chaussée.

Caractéristiques des magasins. — Les magasins occupent un bloc rectangulaire de 28 m sur 13 m, haut de 14,50 m, comprenant 6 niveaux en surface et un sous-sol, entouré d'une cour anglaise, et en outre le sous-sol du bâtiment dont le rez-de-chaussée abrite la salle de tri et les bureaux (cf. ci-après).

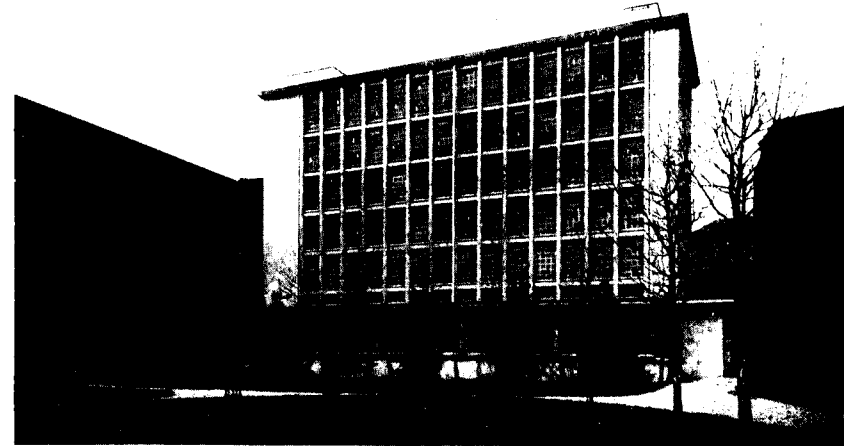
L'ossature du bâtiment est en béton armé ; les murs des façades nord et sud (grands côtés du rectangle) sont en pavés de verre double de Saint-Gobain encastrés dans le ciment armé ; chaque pavé de verre, très résistant, est un carré de 20 cm de côté formé de 2 parois séparées l'une de l'autre par une couche d'air (épaisseur totale 3 cm). L'aération des magasins est assurée par une rangée de hublots sur chaque façade à chaque étage. Les murs des façades est et ouest sont revêtus de brique et crépi sans aucune ouverture. La toiture est en terrasse asphaltée.

Deux rangées de poteaux en béton armé de coupe rectangulaire soutiennent les planchers également en béton. Chaque étage des magasins mesure 2,13 m de hauteur sous plafond (sous-sol 2,50 m). Les sols sont recouverts de linoléum.

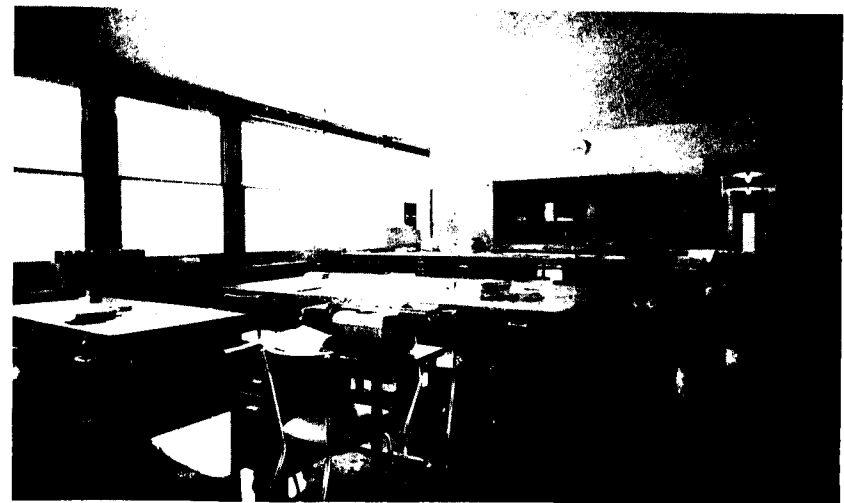
Les rayonnages métalliques (à tablettes boulonnées, marque S.O.M.E.T.A.) forment à chaque étage 19 épis doubles transversaux, avec une seule allée de circulation longitudinale. Les rayonnages sont encastrés entre les poteaux de la maçonnerie. La profondeur des tablettes est de 30 cm.

Les allées de desserte et de circulation entre épis ont 0,72 m de largeur ; l'allée longitudinale de dégagement a 1,10 m de largeur. La longueur totale de métrage linéaire de rayonnages est d'environ 8 700 m.

(1) Directeur : M. Georges DUMAS. — Directeur lors de la construction : M. Jean QUÉGUINER.
(2) Voir pl. h.-t. I (n° 1 et 2).



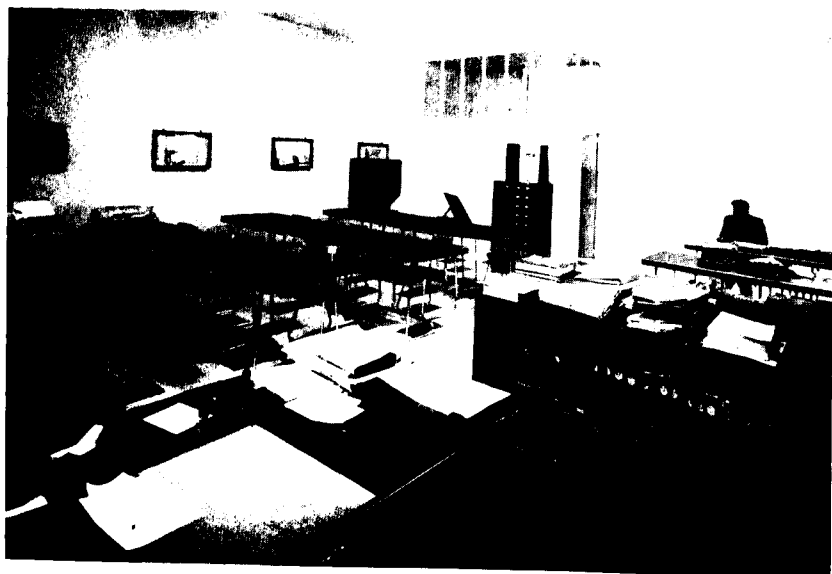
1. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AISNE (Laon)
Façade sur jardin



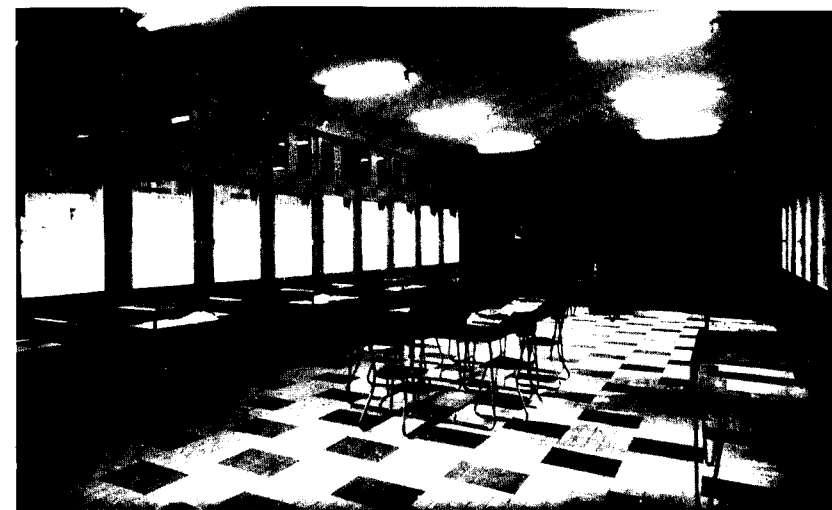
2. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AISNE (Laon)
Salle de tri



3. - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE (Toulouse)
Façade



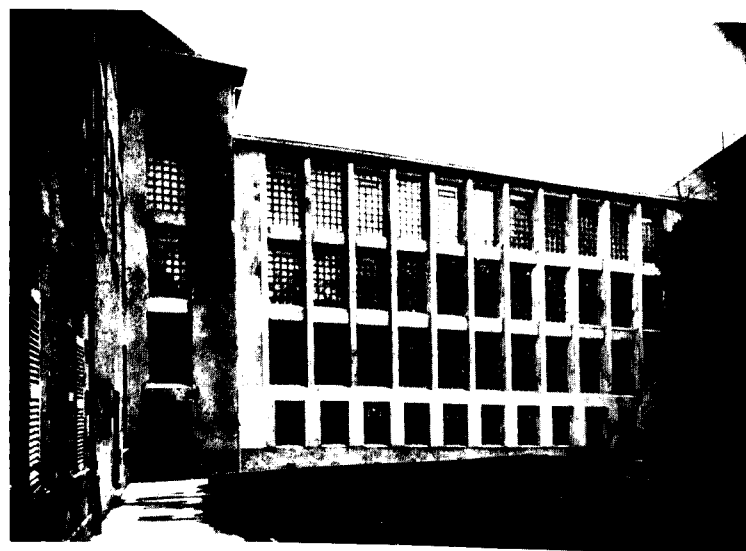
4. - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE (Toulouse)
Salle de lecture



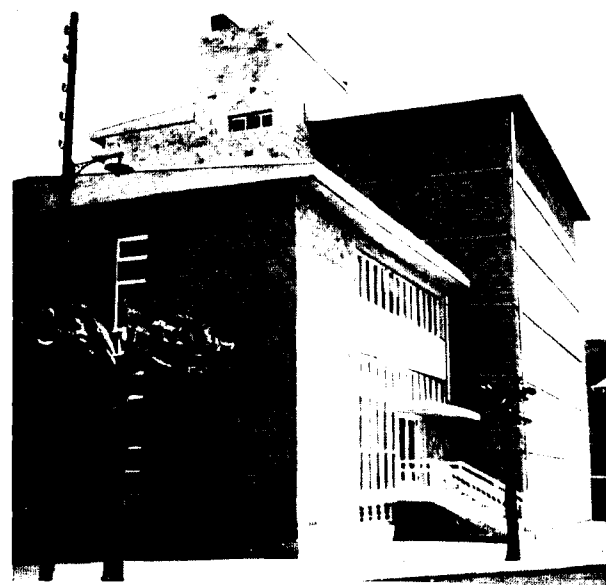
5. - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE (Toulouse)
Salle d'expositions et de conférences



6. - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(Annexe, rue Saint-Sébastien, Marseille)
Le dépôt en cours d'aménagement (système Strafor-Snead)



7. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE (Guéret)
Façade du nouveau dépôt



8. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CANTAL (Aurillac)
Façade

Les magasins sont chauffés au moyen de tuyaux d'eau chaude enrobés dans le ciment du sol ; la température y est constamment de 12°.

L'éclairage électrique est diffusé par des hublots en verre dépoli.

La circulation verticale est assurée par un ascenseur-monte-charge et un escalier placés à chaque extrémité du bâtiment. La cage de l'escalier est isolée des magasins à chaque étage par des portes coupe-feu, coulissant sur des rails inclinés et munies de contre-poids pourvus de fusibles fondant à 60° : en cas d'incendie, les portes se fermentaient donc automatiquement.

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail sont répartis entre le sous-sol et le rez-de-chaussée.

Au rez-de-chaussée, le *hall d'entrée* (2,60 m sur 5,70 m) forme charnière entre le bâtiment des Archives départementales et le reste de la préfecture ; il possède une entrée indépendante sur la rue.

La *salle du public* (4,25 m sur 7,35 m), 3 *bureaux* (directeur, archiviste adjoint et salle de tri du directeur, mesurant chacune 4,10 m sur 4,25 m), enfin la *salle de tri* (8,30 m sur 5,70 m) et la *salle de pilon* (1,80 m sur 5,70 m) occupent tout un bâtiment composé d'un seul rez-de-chaussée (dont le sous-sol est une salle de magasin), parallèle au bâtiment des magasins et qui lui est accolé sur sa face sud.

Un couloir médian relie directement le hall d'entrée à la salle de tri, en évitant de traverser la salle du public et les bureaux.

Au sous-sol se trouvent l'*atelier de microfilmage* (salle de prise de vue 4,45 m sur 5 m ; laboratoire 3,90 m sur 4 m), un espace libre muni de rayonnages servant d'entrepôt pour les nouveaux versements (5 m sur 5,50 m) et une *chambre forte* fermée par une porte blindée (2,60 m sur 4,45 m).

Il n'y a malheureusement pas de *salle d'exposition*. Il faut également noter que la salle du public, qui n'a été conçue que pour 5 lecteurs à la fois, est insuffisante.

Le mobilier de tous les locaux de travail est métallique ; l'éclairage est fait à l'aide de tubes fluorescents au plafond et de lampes individuelles sur les bureaux.

Le chauffage est obtenu par des tuyaux d'eau chaude enrobés dans les sols, qui maintiennent une température de 18°. Les sols sont revêtus de linoléum.

Coût de la construction. — Il est très difficile d'évaluer le coût de la construction de ce bâtiment puisqu'il a été construit en même temps que la nouvelle préfecture de l'Aisne ; le prix total de l'ensemble a été de 261 300 000 F. A la fin de 1951, on évaluait le coût de la construction des Archives à 35 % du prix total ; mais, vu qu'on donna en 1952 au bâtiment de la préfecture une plus grande extension que celle qui avait été prévue primitivement, on peut évaluer le prix définitif du bâtiment des Archives à 30 % du prix total, ce qui fait environ 80 000 000 de francs (y compris les rayonnages : 13 200 000 F). Le directeur n'est pas logé.

A noter que la construction a été particulièrement onéreuse en raison des fondations très profondes qu'a nécessitées la nature du sol, creusé de souterrains anciens.

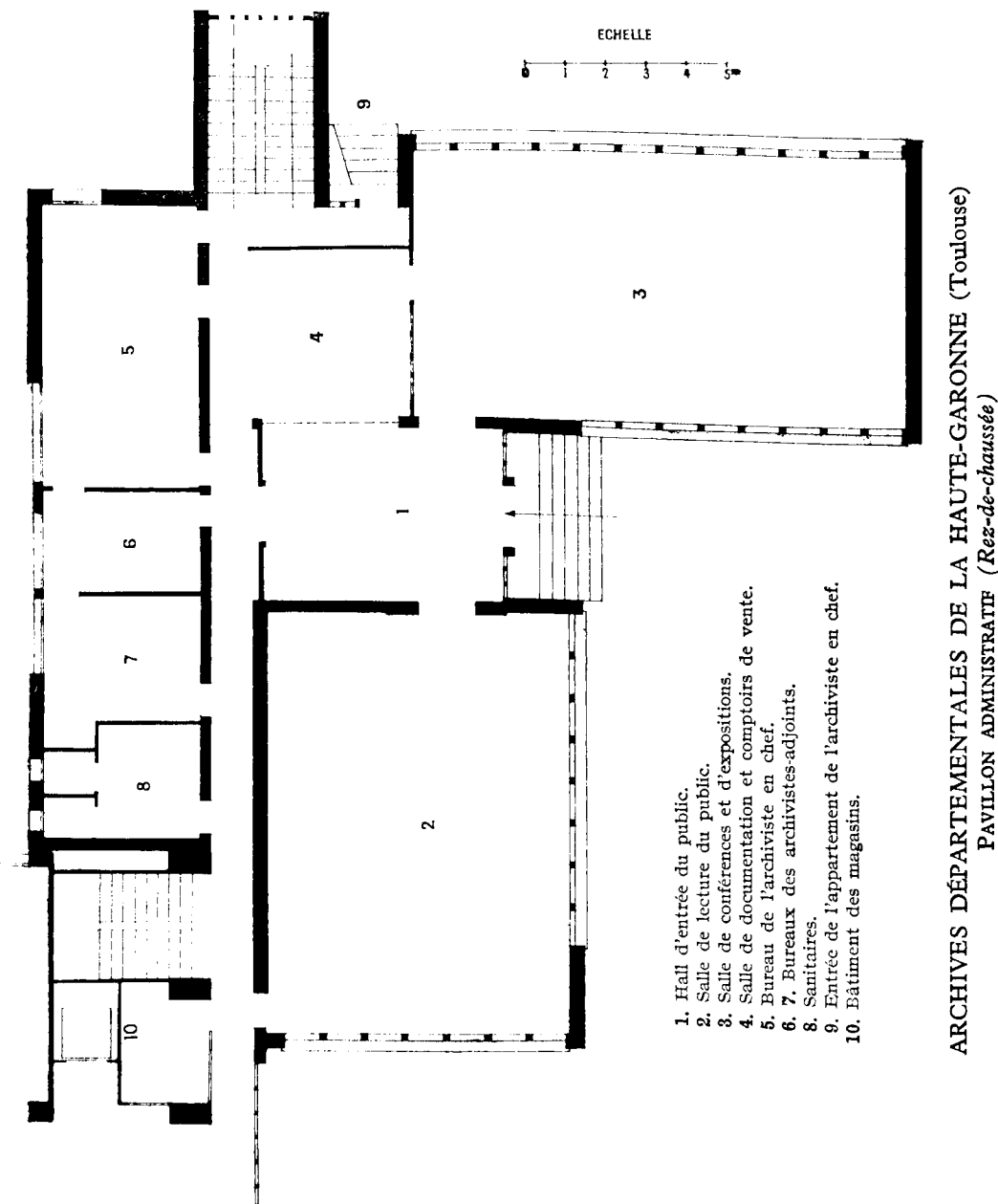
4. — HAUTE-GARONNE (Toulouse) (1)

Construction : 1953-1955. Architectes : MM. Pierre VIATGÉ et Fabien CASTAING (2).

Emplacement, conception générale. — Les Archives départementales de la Haute-Garonne, le plus vaste des dépôts d'archives départementales construits depuis la dernière guerre bien qu'encore inférieur aux besoins, sont situées assez loin du centre de Toulouse, dans le quartier

(1) Directeur : M. Henri BLAQUIÈRE.

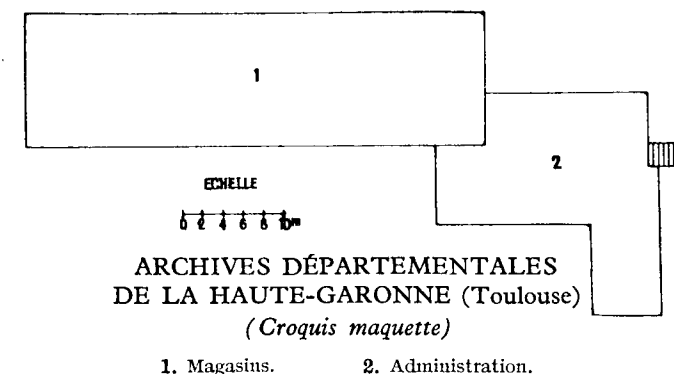
(2) Voir croquis p. 131, plan p. 130, et pl. h.-t. II (nos 3 et 4) et III (no 5).



du Pont-des-Demoiselles, en bordure du canal du Midi. Il a remplacé des dépôts anciens dispersés et ridiculement exigus.

Il se compose de deux blocs inégaux, accolés par un de leurs angles. Le plus grand de ces blocs (magasins) présente à l'est et à l'ouest deux grandes façades entièrement vitrées de verre armé ; il comprend 8 niveaux reposant sur une double rangée de piliers en ciment de 5 à 6 m de hauteur. Le petit bloc (administration), en pierre de la Montagne Noire et béton brut, est percé de grandes baies abritées par des auvents en ciment.

L'effet produit par le décrochement des blocs, le contraste entre la pierre belle et soignée du bâtiment administratif et la rudesse des matériaux employés pour les magasins, le bonheur des proportions, l'harmonie des couleurs font de cette construction une réussite architecturale.



Caractéristiques des magasins. — L'ossature du bloc-magasins est formée de 16 murs-écrans verticaux parallèles reposant chacun sur une paire de piliers reliés entre eux par 9 planchers. Ainsi se trouvent constituées 120 cellules de 11 m sur 3 m en moyenne, desservies à chaque extrémité par un couloir de 1 m de largeur construit en porte-à-faux. Chacun des étages mesure 13 m sur 45 m, avec une hauteur sous plafond de 2,20 m. Le bloc magasins mesure au total 25 m de hauteur environ.

Une toiture en éverite couvre le tout ; elle se compose d'une succession de pentes en accordéon masquées par une élévation des murs des façades.

Deux escaliers (un à chaque extrémité) et un ascenseur monte-charge desservent tous les étages. Les rayonnages (Ronéo, type P.R.M.) sont disposés le long des murs-écrans de l'ossature du bâtiment ; chaque mur-écran est garni d'un épi simple de rayonnages sur chacune de ses faces ; en outre un épi double est disposé dans l'intervalle laissé libre entre les murs-écrans. Les poteaux sont scellés aux parois.

La longueur totale de métirage linéaire de rayonnages pourra atteindre 25 000 m (18 000 m sont occupés à l'heure actuelle).

La largeur des allées de desserte entre épis est de 0,71 m à 0,80 m.

Les magasins sont largement éclairés (trop largement peut-être) par les grandes parois de verre armé qui constituent les deux grandes façades du bâtiment.

Ils sont chauffés par des radiateurs à eau chaude, ce qui ne va pas sans risques en période de gel, et munis de lampes électriques tous les 5 m. Un coupe-circuit général permet de couper le courant électrique à midi et le soir.

Un certain nombre de cellules sont fermées par des grilles articulées.

Contre le vol, chaque étage est muni d'une porte en fer à chaque extrémité et l'ascenseur d'un verrou. Le magasin est entièrement verrouillé chaque soir.

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail occupent dans l'ensemble un bloc composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage (le premier étage est celui du logement de fonction du directeur), relié au bloc magasins par un de ses angles. La *salle de tri* (7 m sur 9 m), qui donne directement sur le quai de déchargement, et les *bureaux* du personnel sont situés sous les magasins, au rez-de-chaussée.

La partie des locaux ouverts au public comprend le *hall d'entrée* sur lequel ouvre le *secrétariat*, qui n'en est séparé que par un comptoir et qui sert de salle de consultation pour la documentation administrative, une *salle de lecture* (7 m sur 10 m) conçue pour 15 lecteurs, ce qui est très insuffisant, et une *salle d'exposition et de conférences* (6 m sur 12 m).

Les bureaux du directeur (6 m sur 4 m) et des archivistes adjoints ouvrent sur un couloir à l'arrière du bâtiment administratif.

Tous les bureaux et locaux ouverts au public sont peints de couleurs vives, meublés de mobilier métallique et dallés de céramique.

Au sous-sol se trouvent les *ateliers de restauration et de photographie, le pilon, la chaufferie*, ainsi qu'une *chambre forte*.

L'un des ateliers est outillé pour permettre d'effectuer non seulement la restauration des documents sur place mais aussi la reliure, l'impression des étiquettes et la duplication.

Il manque malheureusement une *salle de réception* de documents : dans l'état actuel des lieux, ou bien on embouteille la salle de tri, ou bien on laisse les documents qui arrivent dans une salle du magasin au risque d'introduire dans celui-ci des insectes dangereux. Il est bon de mettre en quarantaine les papiers anciens à leur arrivée et pendant plusieurs mois.

Etant donné l'importance de Toulouse comme centre intellectuel, il aurait été aussi souhaitable que la salle de lecture du public fût non seulement plus grande mais munie de cellules permettant à des travailleurs universitaires de travailler isolés (appareils de lecture de microfilm, lampes de Wood, etc.).

Coût de la construction. — La construction des Archives départementales de la Haute-Garonne a coûté 153 909 200 fr., y compris le logement du directeur.

5. — CANTAL (Aurillac) (1)

Construction : 1954-1956. Architectes : M. Yves LEVARD, Mme Béatrice LEVARD, M. Pierre CROIZET (2).

Emplacement, conception générale. — Les anciennes Archives départementales du Cantal, aménagées près de la préfecture depuis 1904, étaient tellement exiguës que la construction d'un dépôt neuf fut décidée en 1952.

Le nouveau dépôt occupe un bâtiment entièrement isolé, relativement éloigné du centre de la ville. Il se compose de deux corps de bâtiment accolés par une de leurs faces et séparés par un joint de dilatation ; l'un d'entre eux, réservé aux magasins, comporte 6 niveaux ; l'autre abrite les bureaux et locaux ouverts au public et ne comprend qu'un rez-de-chaussée et un étage ; l'étage des bureaux correspond au 3^e niveau des magasins.

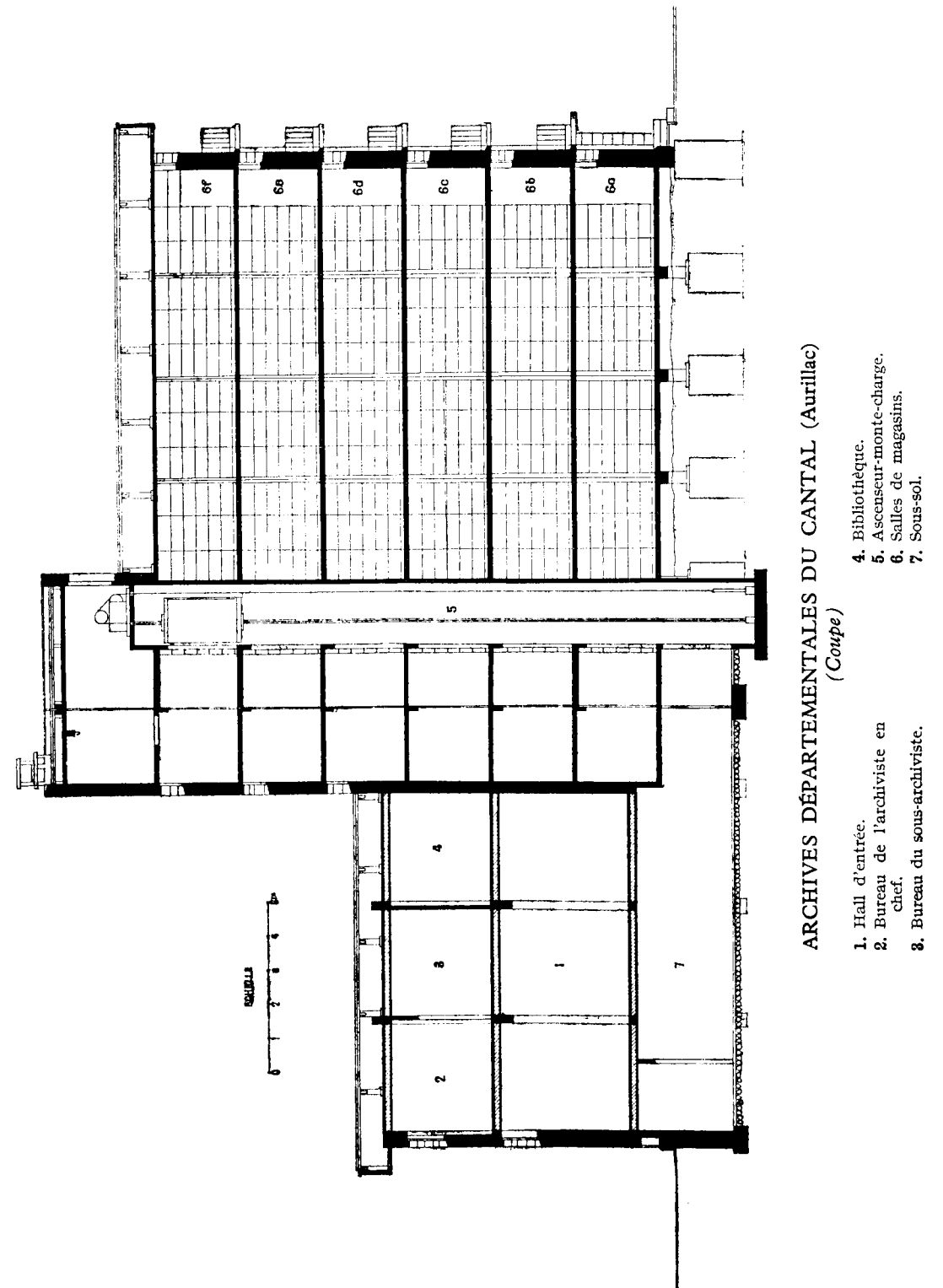
Caractéristiques des magasins. — Le bloc-magasins est construit en moellons du pays avec parements de pierres appareillées, d'un effet esthétique très heureux. Les planchers, en béton armé, font corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg, système Modular).

La couverture est en aluminium à faible pente.

Les rayonnages sont répartis à chaque étage (excepté le rez-de-chaussée) en 11 épis doubles et 2 épis muraux simples, de 13 travées de 1 m chacun.

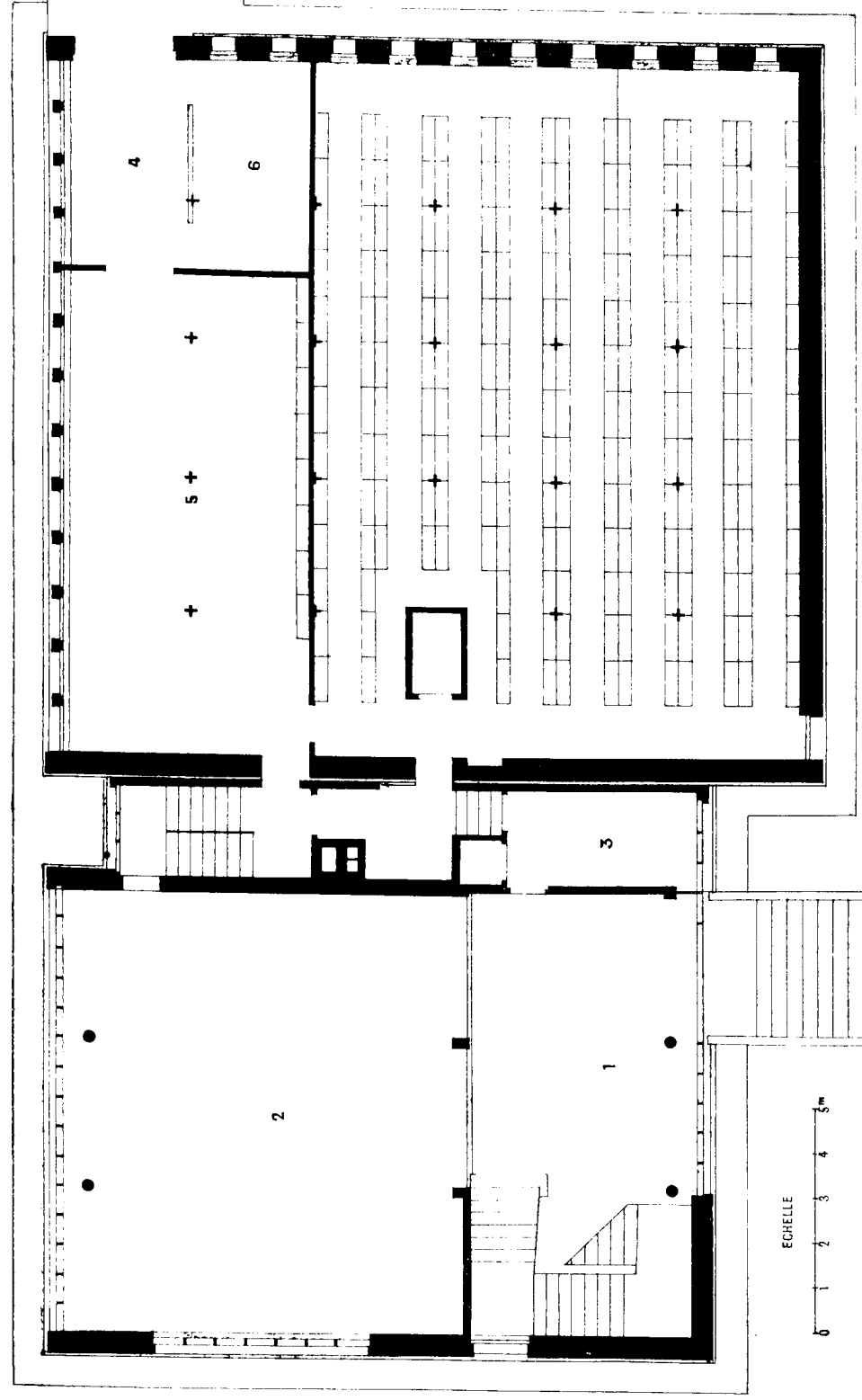
(1) Directeur : Mlle Léonce BOUVSSOU.

(2) Voir plans p. 134 et 135, coupe p. 133, et pl. h.-t. IV (n° 8).



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CANTAL (Aurillac)
(Coupe)

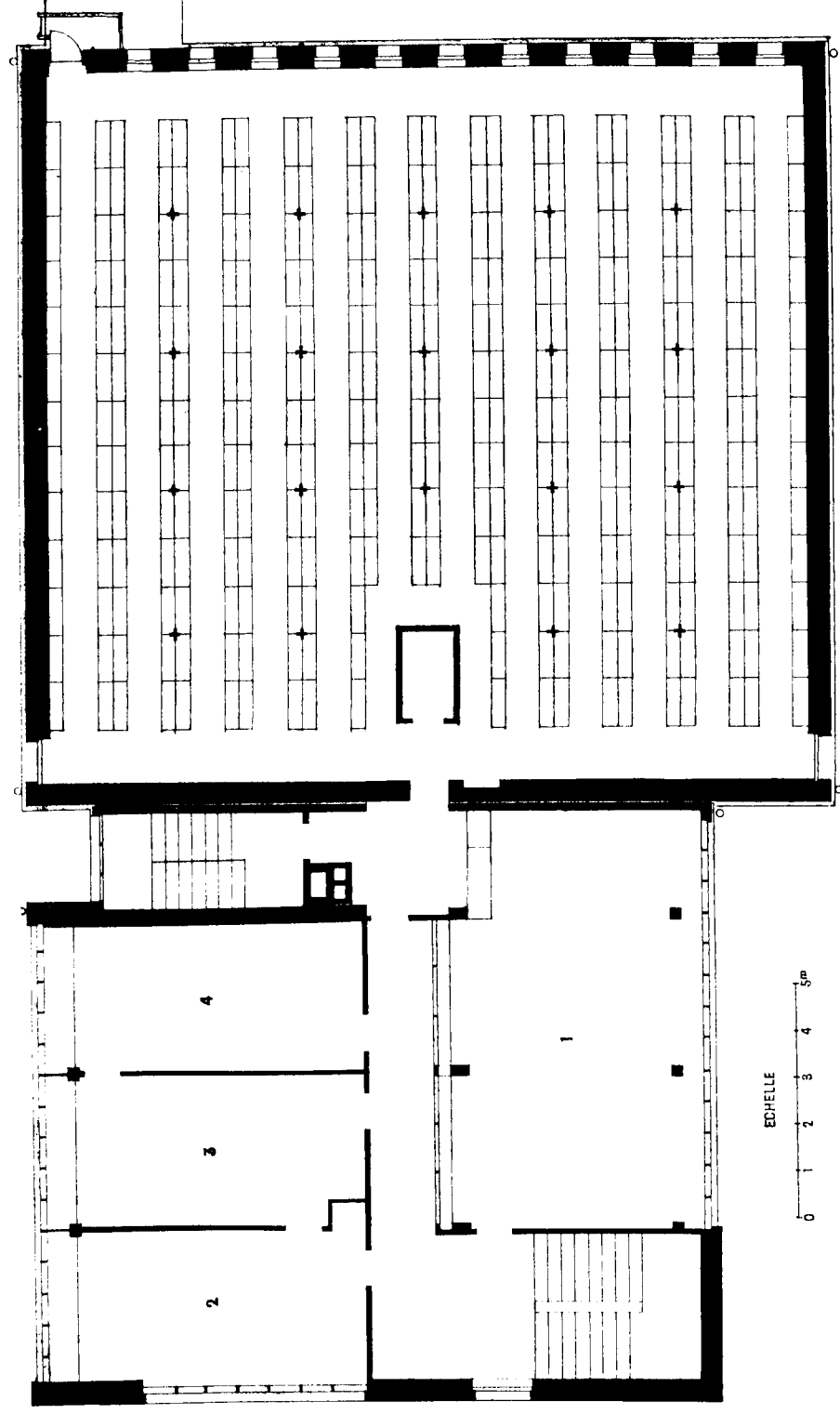
1. Hall d'entrée.
2. Bureau de l'archiviste en chef.
3. Bureau du sous-archiviste.
4. Bibliothèque.
5. Ascenseur-monte-charge.
6. Salles de magasins.
7. Sous-sol.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CANTAL (Aurillac)
(Rez-de-chaussée)

- 1. Vestibule.
- 2. Expositions, conférences.
- 3. Toilettes du public.

- 4. Réception des documents.
- 5. Classement.
- 6. Vieux papiers.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CANTAL (Aurillac)
ADMINISTRATION (1er étage)

- 1. Salle de lecture.
- 2. Archiviste en chef.

- 3. Sous-archiviste.
- 4. Bibliothèque.

Le bloc-magasins étant presque carré (16 m sur 17 m), les épis sont disposés dans le sens est-ouest, sans allée médiane, avec seulement 2 allées de dégagement latérales, de 1 m de largeur chacune, séparées l'une de l'autre par 13 m.

La largeur des allées de desserte entre épis est de 0,75 m.

Le dépôt dispose au total de près de 10 000 m linéaires de rayonnages.

Chaque étage des magasins mesure 2,30 m de hauteur sous plafond.

Par une conception très satisfaisante, les architectes n'ont prévu qu'un éclairage très restreint à la lumière du jour : petits hublots carrés de 0,45 m de côté, uniquement sur la façade est, et baies dans l'axe de l'allée de dégagement ouest.

Les sols de béton sont revêtus d'une couche de peinture protectrice dont l'adhérence laisse d'ailleurs à désirer.

Les magasins sont modérément chauffés au moyen de simples canalisations d'eau chaude.

L'éclairage électrique, dont les canalisations passent à l'intérieur des rayonnages, se compose de réflecteurs S.N.E.A.D. en aluminium perforé (Forges de Strasbourg).

La circulation verticale est assurée par un ascenseur-monte-charge (force 400 kg) dont la cage est prise sur la surface des magasins, face à la porte d'entrée de chaque étage.

L'escalier est situé hors du bloc magasins, dans la partie légèrement rétrécie du bâtiment qui sert de transition entre les bureaux et les magasins.

Caractéristiques des locaux de travail. — La particularité des archives départementales du Cantal consiste en ce fait que les locaux de réception des documents, tri, classement et pilon, sont compris dans le bloc-magasins au rez-de-chaussée. Ils se composent d'une *salle de réception* des documents dont une partie forme *salle de pilon* (5,30 m sur 4 m) ouvrant sur le quai de déchargement, et d'une vaste *salle de tri et de classement* (11 m sur 5,30 m).

Les autres locaux de travail occupent, comme il a été dit plus haut, le bâtiment administratif, dont la surface est sensiblement inférieure à celle du bloc magasins. Ce sont : au rez-de-chaussée, le *hall d'entrée* et la *salle de conférences et d'exposition*, qui communiquent par de larges portes vitrées, et dont les dimensions totales sont de 13,50 m sur 9,80 m environ, surface dont il faut retrancher l'escalier qui donne accès à l'étage ; au premier étage la *salle de lecture*, conçue pour 12 lecteurs (8,70 m sur 5,30 m), le *bureau du directeur* (6,80 m sur 3,30 m), le *bureau du sous-archiviste* (idem) et une *bibliothèque* (idem).

Au sous-sol sont un *atelier de microfilmage*, une *chambre forte*, une salle pour ranger le matériel, et la chaufferie.

Tout le pavillon administratif est abondamment percé de vastes baies qui assurent l'éclairage maximum. Le mobilier des bureaux est en bois clair, jugé moins froid à l'œil et au toucher que le métal.

Coût de la construction. — La construction des Archives départementales du Cantal a coûté environ 59 000 000 de francs. Le directeur n'est pas logé.

6. — LANDES (Mont-de-Marsan) (1)

Construction : 1954-1956. Architecte : M. G. GAYRAL.

Emplacement, conception générale. — La construction d'un dépôt d'archives départementales dans les Landes, destiné à remplacer des locaux exigus installés dans la préfecture, fut décidée en 1950.

Situé à proximité du centre administratif de la ville, mais entièrement isolé, il fut conçu dans ses grandes lignes en s'inspirant du dépôt des Archives de l'Eure.

(1) Directeur : M. Henri CHARNIER.

Il comprend au nord, un bloc magasins de 4 niveaux et au sud, un bloc bureaux composé d'un seul rez-de-chaussée.

Caractéristiques des magasins. — Le bloc-magasins forme un rectangle de 26,50 m sur 10,50 m, dont l'ossature est en béton armé avec remplissage de briques creuses. Les planchers en béton sont recouverts de *Gerflex* collé.

La couverture est constituée par des terrasses isothermes (bitume et feutre goudronné).

Chacun des 4 étages mesure 2,20 m de hauteur sous plafond.

Les rayonnages (Ronéo) sont disposés en 16 épis doubles et 2 épis muraux simples à chaque étage, avec une seule allée de dégagement latérale le long de la façade nord.

Les allées de desserte entre épis mesurent 0,80 m de largeur ; dans l'axe de l'entrée, l'allée de desserte médiane est élargie aux dimensions d'une allée de dégagement : 1,70 m de largeur.

La longueur totale de métrage linéaire de rayonnages atteindra environ 6 000 m lorsque le rez-de-chaussée, jusqu'à présent inutilisé, sera occupé.

Les magasins sont éclairés modérément par des fenêtres ouvertes dans la seule façade nord.

Ils sont chauffés par des radiateurs à eau chaude qui maintiennent une température constante de 12°.

Ils sont munis d'éclairage électrique et de prises de courant.

La circulation verticale est assurée par un escalier et un ascenseur-monte-charge (force 400 kg) qui prennent place dans une cage construite en saillie sur la face sud du bloc magasins ; une double porte métallique fermée à clef fait communiquer cette cage avec chaque étage des magasins.

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail occupent un bâtiment composé d'un seul rez-de-chaussée accolé au bloc magasins sur sa face sud.

Ils comprennent, outre le hall d'entrée : une *salle du public* (50 m²), 2 *bureaux*, pour le directeur et le sous-archiviste, une *salle de tri* (qui ouvre sur le quai de déchargement), un petit *atelier photographique* et un assez vaste couloir équipé en rayonnages et servant de *bibliothèque*.

Il est à noter que la salle de tri sert également de salle de documentation et de réception du public administratif : une telle disposition, qui serait inconcevable dans un grand dépôt, donne toute satisfaction, selon le directeur des services d'archives, à Mont-de-Marsan.

Il n'y a pas de *salle de pilon* : une petite salle prise sur la surface du dépôt en tient lieu ; une salle de tri plus satisfaisante que l'actuelle sera ultérieurement aménagée au rez-de-chaussée des magasins.

Coût de la construction. — La construction des Archives départementales des Landes a coûté 32 000 000 de francs, y compris l'acquisition du terrain (1 000 000) (1).

7. — ARDENNES (Mézières) (2)

Construction : 1955-1957. Architecte : M. Jean-Robert DUPRÉ (3).

Emplacement, conception générale. — Les Archives départementales des Ardennes furent entièrement détruites par un incendie le 14 ou le 15 mai 1940. La reconstruction, qui en fut décidée dès la fin de la guerre, ne fut réalisée que ces trois dernières années, après la cession par la Défense nationale à la ville de Mézières de l'ancienne citadelle de Mézières. L'aire de la

(1) Non compris le logement du directeur, qui occupe un pavillon séparé.

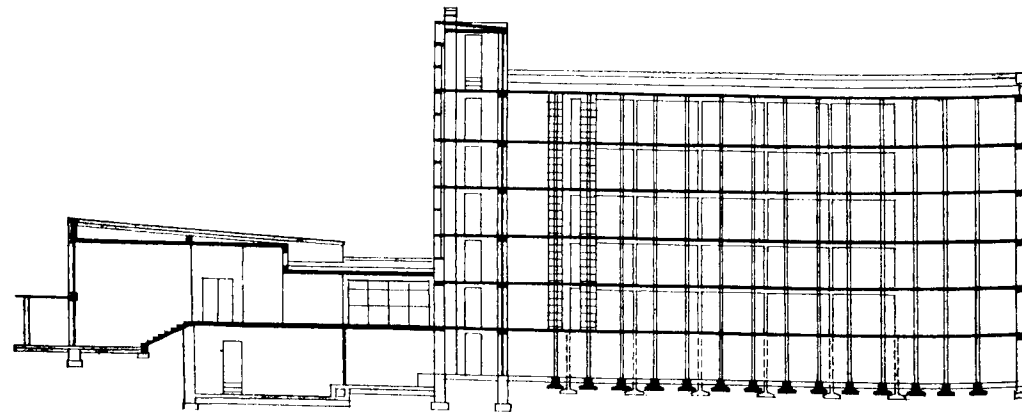
(2) Directeur : M. René ROBINET.

(3) Voir plan p. 139, coupe p. 138, et pl. h.-t. V (nos 9 et 10).

citadelle forme désormais une Cité administrative en ordre dispersé, dans l'immédiate proximité de la préfecture.

L'architecte a conçu le bâtiment en trois volumes, qui affectent le plan général d'un T :
a) Le bloc magasins, qui comprend 6 niveaux dont un sous-sol, forme la grande barre du T ;
b) Le pavillon administratif qui se compose d'un seul rez-de-chaussée, forme l'une des moitiés de la petite barre du T ; c) Le pavillon des logements (1^{er} étage sur rez-de-chaussée et sous-sol) forme l'autre moitié de la petite barre.

Les larges surfaces vitrées du pavillon administratif, une recherche heureuse dans le choix des matériaux (béton brut, pierres jaunes du pays), le sens des contrastes de masses, les jeux d'ombres et de lumière sont d'un effet esthétique très satisfaisant.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ARDENNES (Mézières)
(Coupe)

Caractéristiques des magasins. — Le bloc-magasins est un rectangle allongé de 32 m sur 11 m, d'une hauteur approximative de 13 m, comprenant 5 niveaux en surface et un sous-sol.

L'ossature est en béton armé ; la façade nord est entièrement occupée par des verrières équipées de verre *Thermolux* (2 feuilles de verre enserrant une couche de laine de verre qui joue le rôle d'isolant thermique et de diffuseur des rayons solaires). Il y a lieu de regretter que ce verre ne soit pas armé, car les larges panneaux de thermolux sont assez fragiles.

La façade sud n'est percée que de petits hublots servant à l'aération. Quant aux façades est et ouest (petits côtés du rectangle), elles sont obscures.

La couverture est du type « bac auto-portant en aluminium » (système J. Prouvée).

Les planchers, en béton armé, font corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg, type BR).

Les rayonnages sont répartis à chaque étage en 14 épis doubles et 1 épi mural simple de 8 travées d'un mètre chacun.

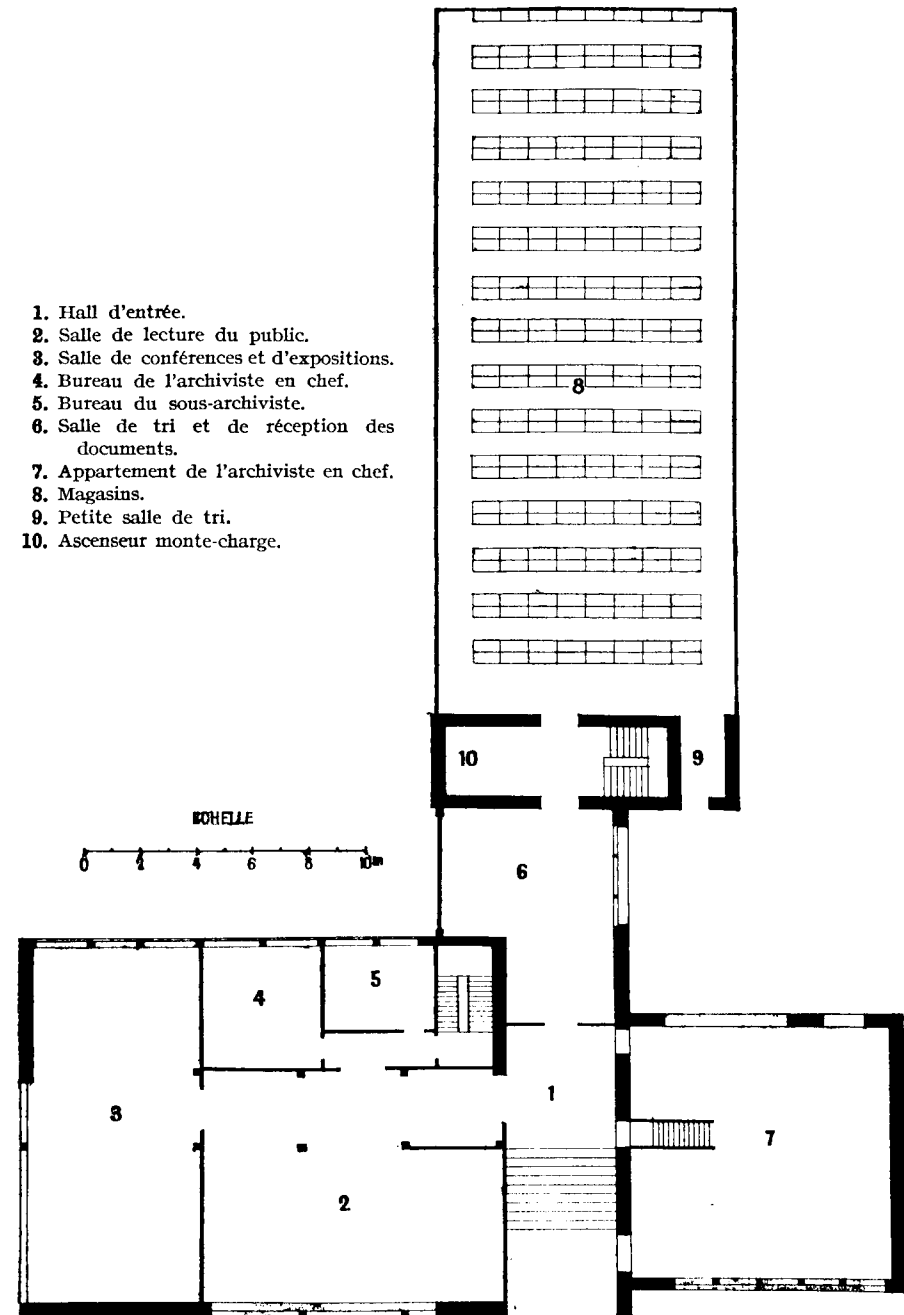
La largeur des allées de desserte entre épis est de 0,90 m ; les 2 allées de dégagement latérales (le long des façades nord et sud) mesurent chacune 1,10 m de largeur.

Le dépôt, entièrement équipé, disposera au total de 8 400 m linéaires de rayonnages.

Chaque étage des magasins mesure 2,20 m de hauteur sous plafond.

Les sols sont recouverts d'un revêtement plastique (*faldure*) de couleur gris foncé. Les murs et plafonds sont peints.

L'installation électrique (réflecteurs S.N.E.A.D., Forges de Strasbourg) est entièrement sous



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ARDENNES (Mézières)
(Plan du rez-de-chaussée)

tubes pris dans l'ossature des rayonnages ; un tableau à lampes-témoins dans les bureaux permet de vérifier qu'aucune lampe n'est restée allumée dans les magasins.

Les magasins sont chauffés par des radiateurs à ailettes qui maintiennent une température constante de 10°.

La circulation verticale est assurée par un escalier et un ascenseur-monte-charge (force 700 kg) dont la cage occupe presque toute la largeur du bloc magasins et forme écran entre lui et le pavillon administratif. Un escalier de secours extérieur est en outre disposé à l'extrémité est.

La surface laissée libre à chaque étage entre la cage de l'escalier et de l'ascenseur et le mur nord est aménagée en *petite salle de travail et de tri* pour le personnel.

Caractéristiques des locaux de travail. — La *salle de tri* et la *salle de réception des documents*, situées l'une au-dessus de l'autre, assurent la jonction entre le bloc magasins et la partie administrative du bâtiment, c'est-à-dire entre la grande et la petite barres du T.

La *salle de réception des documents* (au sous-sol) est accessible aux camions par une rampe ; un de ses côtés est occupé par un quai de déchargement. Elle sert en même temps de salle de pilon.

Au-dessus d'elle se trouve la *salle de tri* (au rez-de-chaussée : 8 m sur 4 m).

L'une et l'autre de ces deux salles ouvrent directement, cela va de soi, sur la cage de l'escalier et de l'ascenseur.

Le pavillon administratif proprement dit, qui n'est composé que d'un seul rez-de-chaussée sur sous-sol, comporte : un vaste *hall d'entrée* (10 m sur 4 m), pavé d'un dallage de pierre de Bourgueil, décoré d'un bas-relief retraçant les grandes scènes de l'histoire des Ardennes, et sur lequel ouvre d'un côté la salle de lecture, de l'autre côté l'appartement du directeur et, au fond, la salle de tri ; la *salle de lecture* (10,5 m sur 5,5 m), conçue pour une dizaine de lecteurs, et dont une partie est isolée par un comptoir pour former salle de bibliographie et de documentation ; la *salle d'exposition et de conférences* (12,5 m sur 6 m) qui peut recevoir 80 personnes, et qui ouvre sur la salle de lecture (1) ; les *bureaux* du directeur et du sous-archiviste ; en sous-sol, l'*atelier photographique*. Les bureaux, qui regardent l'est, reçoivent assez parcimonieusement la lumière du jour.

Tous ces locaux, sauf les bureaux, sont largement éclairés par de grandes verrières, et peints de couleurs « fonctionnelles » (bleu, gris, jaune). Les sols sont recouverts d'un revêtement plastique (*Jaldure*) gris clair et crème. Le mobilier est métallique, avec revêtements de *Formica* et de tissu plastique de couleur claire.

Coût de la construction. — La construction du dépôt des Archives départementales des Ardennes a coûté au total 76 000 000 de francs (y compris le logement du directeur), dont 13 101 187 F pour l'équipement en rayonnages (2).

8. — ISÈRE (Grenoble) (3)

Construction : en cours depuis 1956. Architecte : M. Charles JULIAN († le 14 avril 1957) (4).

Emplacement, conception générale. — Le nouveau dépôt des Archives départementales de l'Isère, dont le plan fut adopté sur concours en 1955, constitue un bâtiment entièrement isolé, situé à environ 500 m de la préfecture. Il comprend d'une part un bloc magasins, d'autre part un bloc administratif, parallèles et séparés l'un de l'autre par un petit bâtiment formant charnière où se trouvent la salle de tri, l'atelier de microfilmage, la salle de réception et de pilon, l'ascenseur et le monte-charge.

(1) Une ouverture sur l'extérieur sera sans doute percée ultérieurement.

(2) Valeur au 28 février 1956.

(3) Directeur : M. Robert AVEZOU.

(4) Voir plan p. 143 et façade p. 142.

Caractéristiques des magasins. — Le bloc magasins a été conçu sous la forme d'un rectangle très allongé de 60 m sur 11,50 m environ, d'une hauteur de 16,10 m et comprenant 6 niveaux.

L'ossature est en béton armé, avec revêtement extérieur de « pierre blanche » servant de coffrage extérieur pour le béton.

Les planchers, en béton armé, font corps avec l'ossature des rayonnages.

La couverture est en aluminium.

Les rayonnages (Forges de Strasbourg, type BR) sont répartis à chaque étage en 39 épis doubles et 2 épis muraux simples, de 8 travées de 1 m chacun.

Les allées de desserte entre épis mesurent 0,80 m ; les 2 allées latérales de dégagement mesurent 1,30 m de largeur.

Le dépôt disposera au total de 24 000 m linéaires de rayonnages, dont 15 000 posés au départ.

Chaque étage des magasins mesure 2,25 m de hauteur sous plafond.

Le dépôt étant orienté nord-ouest-sud-est, la grande façade regardant le nord-est est éclairée par d'étroites baies verticales placées obliquement au fond de redans, de façon à leur donner une orientation intégralement nord. La façade sud-ouest est percée de baies également étroites et verticales mais à l'aplomb de la façade.

Les unes et les autres seront équipées en verre *Thermolux* armé, qui a le double avantage d'assurer une diffusion optima des rayons solaires et d'être résistant aux chocs.

Les sols de béton seront revêtus d'un dallage plastique.

Les magasins sont chauffés par des tuyauteries d'eau chaude passées en plinthe le long des murs et maintenant une température constante de 12°.

L'éclairage électrique, dont les canalisations sont comprises dans les montants des rayonnages, se compose de réflecteurs S.N.E.A.D. (Forges de Strasbourg).

La circulation verticale est assurée par un escalier et un ascenseur-monte-charge (force 1 000 kg) situés, comme il a été dit plus haut, dans une cage formant saillie sur la face sud-ouest du magasin en son milieu, et communiquant au rez-de-chaussée avec la salle de tri.

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail occupent un bloc rectangulaire de 47 m sur 9 m, parallèle au bloc-magasins et séparé de lui par un intervalle de 6 m ; la *salle de tri et de classement* (8,7 m sur 6,5 m), l'*atelier de microfilmage* et la *salle de réception des documents*, qui forme également *salle de pilon* (20 m²), ouvrant sur le quai de déchargement, occupent, avec la cage de l'ascenseur et de l'escalier, un bâtiment de 18 m sur 6 m, composé d'un seul rez-de-chaussée sur sous-sol, qui sert de communication entre le bloc administratif et le bloc-magasins. La façade du bloc administratif est dissymétrique ; à gauche du *hall d'entrée* (6,5 sur 4 m), se trouvent la *salle de lecture* (8,7 sur 6,10 m) et la *bibliothèque* (8,7 m sur 4,80 m) ; à l'extrémité de cette partie du bâtiment, la vaste *salle de conférences et d'exposition* (8,7 m sur 8,7 m) ouvre sur l'extérieur au moyen d'un perron.

A droite du hall d'entrée sont répartis les *bureaux* de l'archiviste adjoint, du sous-archiviste, et, en bout de bâtiment, du directeur (6,30 m sur 4,20 m) ; ce dernier communique par un escalier avec l'appartement situé au-dessus.

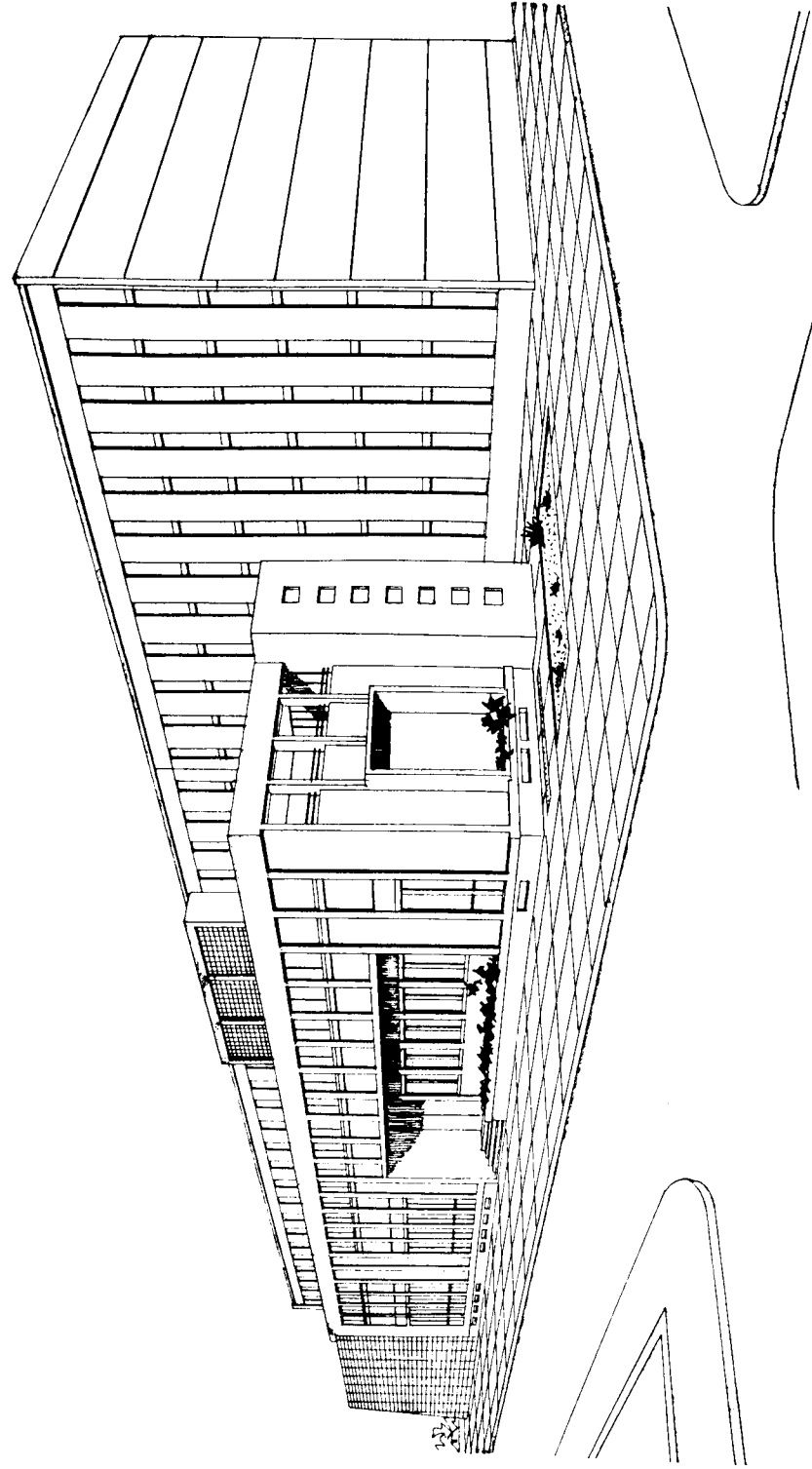
Le premier étage de tout le pavillon administratif est occupé par les appartements du directeur et du concierge.

Le sous-sol comprend : chaufferie sous la salle de lecture, chambre forte sous la salle de classement et de tri, et locaux à usage d'entrepôts.

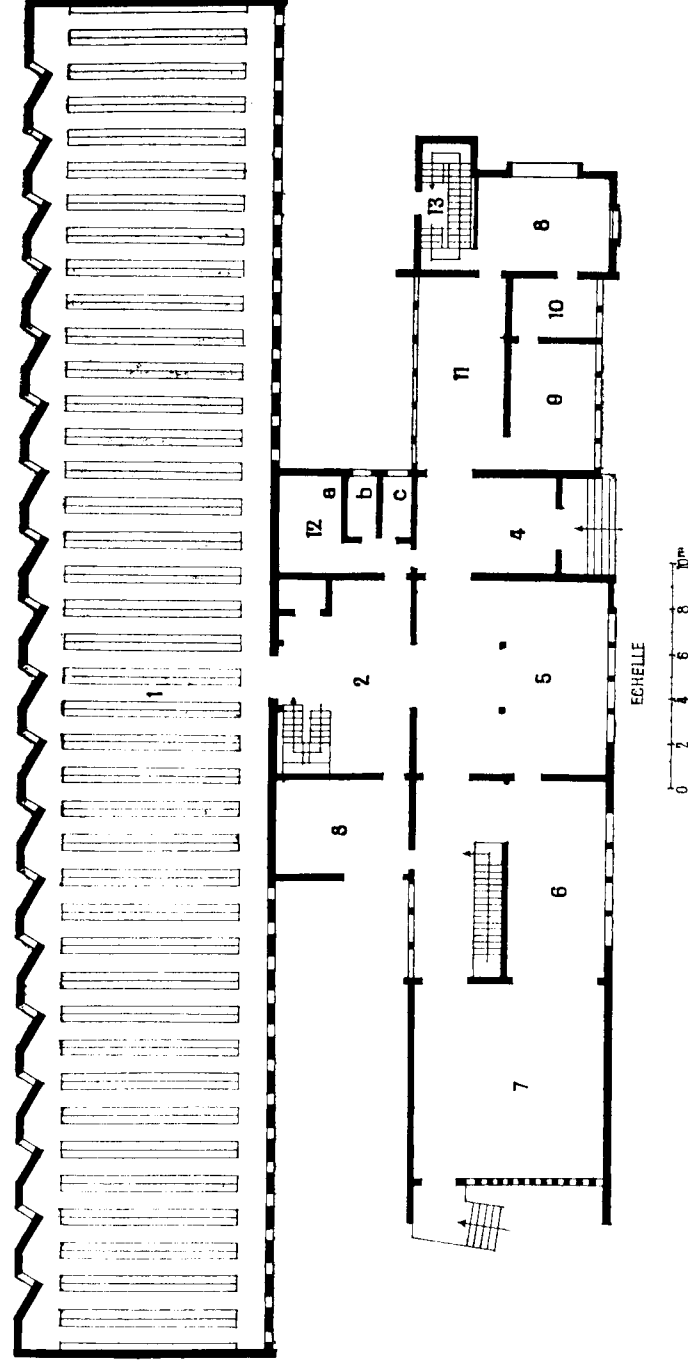
Tout le pavillon administratif est abondamment percé de vastes baies ; la salle de classement et de tri est éclairée par un plafond vitré en verre *Thermolux* armé. Des stores vénitiens seront posés devant les fenêtres. Les sols seront revêtus de dallage plastique.

Coût de la construction. — La construction des Archives départementales de l'Isère a été évaluée à 218 700 000 F, y compris les logements du directeur et du concierge (1).

(1) Dépense en cours de réévaluation.

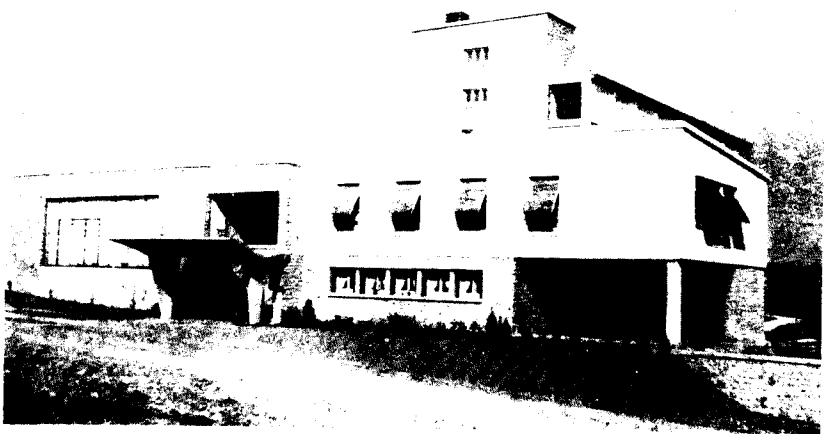
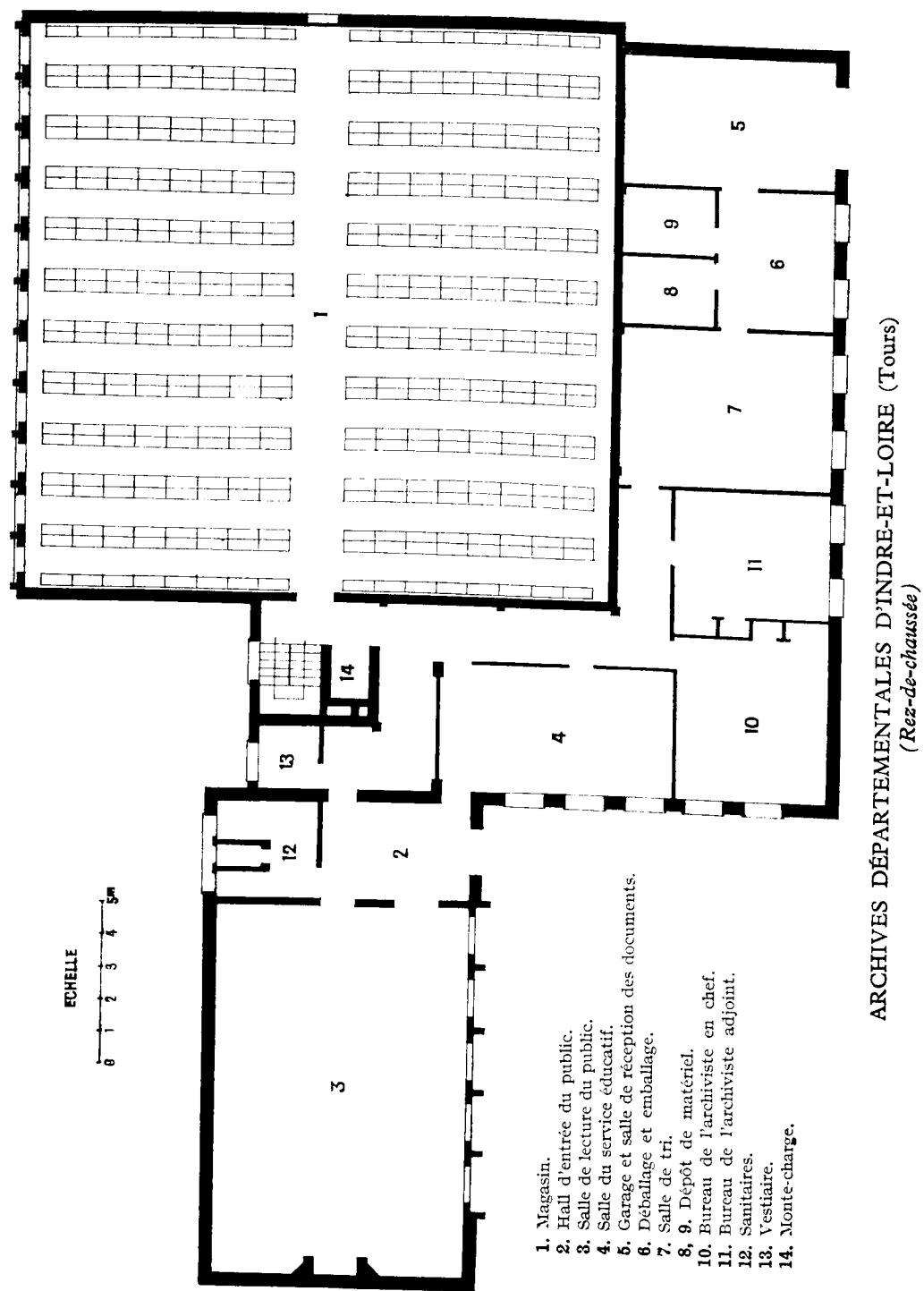


ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE (Grenoble)
Façade (maquette)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE (Grenoble)
(Rez-de-chaussée)

- | | |
|---|--|
| 1. Magasins d'archives. | 8. Bureau de l'archiviste en chef. |
| 2. Salle de tri et de classement. | 9. Bureau de l'archiviste adjoint. |
| 3. Salle de réception des documents. | 10. Bureau du sous-archiviste. |
| 4. Hall d'entrée du public. | 11. Antichambre. |
| 5. Salle de lecture du public. | 12. a, b, c. Atelier de microfilmage. |
| 6. Bibliothèque. | 13. Entrée de l'appartement de l'archiviste en chef. |
| 7. Salle de conférences et d'expositions. | |



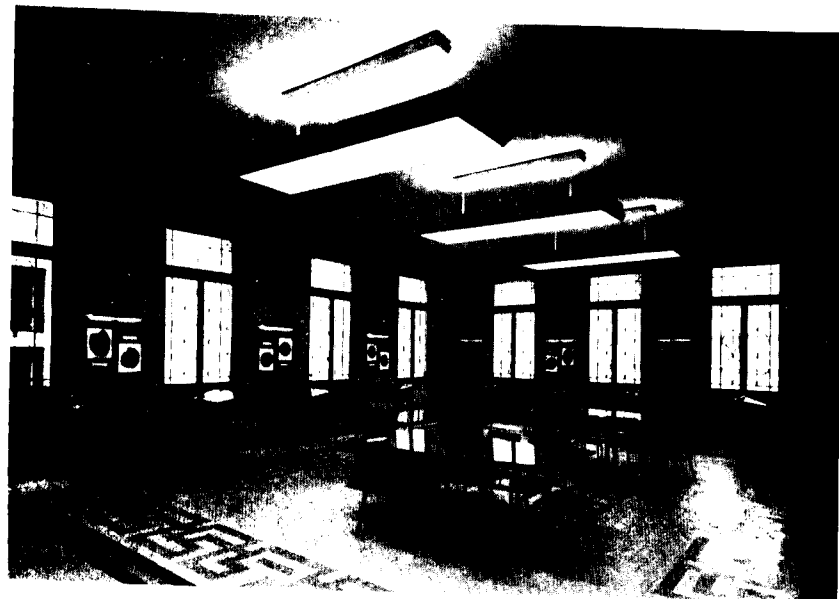
9. -- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ARDENNES (Mézières)
Façade ouest



10. -- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ARDENNES (Mézières)
Salle de lecture



11. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE (Tours)
Vue extérieure du dépôt



12. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU BAS-RHIN (Strasbourg)
Salle d'expositions et du Service éducatif

9. — INDRE-ET-LOIRE (Tours) (1)

Construction : en cours depuis 1956. Architectes : MM. P. CHALUMEAU et J. BARTHÉ-
LEMY (2).

Emplacement, conception générale. — Le nouveau dépôt des Archives départementales d'Indre-et-Loire, destiné à remplacer un bâtiment trop exigü compris dans l'enceinte des bâtiments de la préfecture, s'élève à environ 500 m de celle-ci. La présence, sur le terrain choisi, d'un vestige gallo-romain dit « mur des Normands », a imposé à l'architecte un certain nombre de servitudes et a déterminé le parti général : les magasins occupent un bloc massif élevé en hauteur, que les locaux administratifs, réduits à un seul rez-de-chaussée, entourent sur deux de ses côtés. Le directeur sera logé dans un pavillon isolé à quelques mètres du dépôt.

Ainsi se trouve dégagée entre les Archives départementales et le « mur des Normands » une large zone qui sera aménagée en jardin public.

Le contraste entre le bloc assez important des magasins, dont la façade sera animée d'un jeu de lignes verticales par les volets dont il sera question plus loin, et les lignes horizontales des locaux administratifs, l'élégant revêtement en pierres blanches de Touraine, l'harmonie créée par l'emploi de l'ardoise grise pour la toiture, sont d'un effet esthétique très heureux.

Caractéristiques des magasins. — Le bloc-magasins, qui mesure 18 m sur 18 m environ, et 18,50 m de hauteur, comprend 8 niveaux.

L'ossature du bâtiment est en béton armé ; le remplissage des parois est en briques creuses, revêtues de dalle de pierre ; les planchers en béton armé, dans lesquels les canalisations électriques ont été noyées au coulage, sont indépendants de l'ossature des rayonnages.

La couverture est en ardoise sur charpente métallique.

Les rayonnages (Ronéo) sont répartis à chaque étage en 20 épis doubles et 4 épis muraux simples de 8 travées de 1 m chacun, répartis de part et d'autre d'une allée de dégagement médiane mesurant 1,75 m de largeur.

Les allées de desserte entre épis mesurent 0,90 m de largeur ; le long des murs nord-ouest et sud-est, des allées latérales très étroites (0,50 m) assurent un dégagement supplémentaire à l'extrémité des épis.

Le dépôt disposera au total de 15 000 m linéaires environ de rayonnages, dont 11 000 m posés dès maintenant (l'équipement des deux étages supérieurs est réservé pour l'avenir).

Chaque étage des magasins mesure 2,10 m de hauteur sous plafond.

Pour résoudre le problème de la protection des documents contre l'ensoleillement, les architectes ont laissé pleines deux des parois du dépôt (parois sud-ouest et nord-est). Quant aux façades nord-ouest et sud-est, elles sont percées de baies, protégées par un ingénieux système de lames verticales d'aluminium placées obliquement devant les ouvertures, du côté extérieur.

La ventilation sera assurée par des châssis métalliques ouvrants.

Les sols, tant des magasins que des locaux de travail, seront munis de revêtements anti-poussière (revêtements plastiques et vernis).

Les magasins seront chauffés par des radiateurs à eau chaude, qui maintiendront une température constante de 12°.

L'éclairage électrique sera obtenu au moyen de hublots à abat-jour perforés dans le sens perpendiculaire aux allées.

La circulation verticale est assurée par un escalier et un ascenseur-monte-charge (force 300 kg, vitesse 0,50 m à la seconde), dont la cage est en saillie sur la face sud-ouest du bloc magasins.

Des portes coupe-feu sont prévues à l'entrée de chaque étage.

(1) Directeur : M. Maurice BÉGUIN, conservateur en chef.

(2) Voir plan p. 144 et pl. h.-t. VI (n° 11).

Caractéristiques des locaux de travail. — Comme il a été dit plus haut, les locaux de travail occupent un bâtiment composé d'un seul rez-de-chaussée, qui entoure le bloc-magasins sur ses faces sud-est et sud-ouest et dont une aile se projette en équerre sur le sud-ouest.

Les locaux de manutention (*garage* avec quai de déchargement, *salle de réception des documents* [3,60 m sur 4,30 m], *salle de tri* [6,70 m sur 5 m]) sont groupés dans la partie sud-est, à proximité des magasins grâce à une porte de communication directe entre la salle de tri et le rez-de-chaussée du dépôt.

Ensuite viennent les bureaux : *bureau de l'archiviste adjoint* (5 m sur 4 m), *bureau du directeur* (5 m sur 5 m), et la *petite salle de lecture* (7,50 m sur 4 m), réservée en principe aux travaux de jeunes, au service éducatif, etc., et dont une des extrémités est aménagée en *bureau des renseignements* et ouvre sur le hall d'entrée par un guichet, disposition dont nous avons dit plus haut l'intérêt.

La *salle de lecture principale* (11,50 m sur 8 m), qui sert en même temps de *salle d'exposition* et de *salle de conférences*, occupe l'aile en équerre qui se projette vers le sud-ouest au delà du hall d'entrée. Elle embrasse deux étages, avec un balcon courant à mi-hauteur. Au-dessus du hall d'entrée et des sanitaires est aménagé un entresol où sont installés les *ateliers de microfilmage et de reliure* avec (innovation fort louable) une cabine de projection cinématographique qui permet de transformer la salle de lecture en salle de cinéma.

La chaufferie est en sous-sol sous les locaux d'administration.

Tous les locaux de travail sont abondamment éclairés par de larges baies.

Les sols sont recouverts d'un revêtement plastique.

Les murs sont en moellons avec revêtement de plaques de pierre de Touraine.

Coût de la construction. — Le devis de la construction des Archives départementales d'Indre-et-Loire s'élève à 90 000 000 de francs, y compris le logement du directeur.

10. — CREUSE (Guéret) (1)

Construction : en cours depuis 1956. Architecte : M. Charles MUsETTI (2).

Emplacement, conception générale. — Les Archives de la Creuse, qui étaient voici quelques années parmi les plus mal logées de France (bien qu'abritées dans un magnifique hôtel du xve siècle), sont en cours de réinstallation dans un nouveau local. Les locaux de travail et l'appartement du directeur sont aménagés dans un immeuble du xviii^e siècle, tandis que les magasins occupent un bâtiment spécialement élevé à leur intention.

Caractéristiques des magasins. — Le bloc-magasins forme (compte tenu de diverses servitudes imposées par des bâtiments mitoyens préexistants) un rectangle de 22,20 m de longueur sur 11,60 m de largeur, haut de 10,50 m environ.

Il comprend 4 niveaux, dont un rez-de-chaussée légèrement en contrebas. La structure est en béton armé ; les planchers sont supportés par deux rangées de poteaux de béton de coupe rectangulaire (système identique à celui des Archives départementales de l'Aisne, œuvre du même architecte).

Les rayonnages (Bauche) sont encastrés entre les poteaux de la maçonnerie. Ils sont disposés, à chaque étage, en 5 épis doubles de 4,80 m de longueur et 8 épis doubles de 8,60 m.

Les allées de desserte entre épis mesurent 0,75 m de largeur ; il n'existe qu'une seule allée de dégagement latérale, de 1,10 m de largeur.

Le rez-de-chaussée mesure 2,42 m de hauteur sous plafond ; les 3 autres niveaux 2,10 m.

(1) Directeur : M. Henri HEMMER.

(2) Voir pl. h.-t. IV (n° 7).

La longueur totale de métrage linéaire de rayonnages dans le bloc-magasins est de 5 000 m environ, à quoi il faut ajouter 700 m environ dans le bâtiment ancien.

Le magasin n'est éclairé que par un seul de ses côtés (façade nord-ouest), qui est en béton translucide avec châssis de ventilation. Parois de verre *Primalith*.

Il est chauffé par des conduites d'eau chaude enrobées dans les planchers.

L'éclairage électrique (hublots) est distribué sous tubes d'acier avec interrupteur général à chaque étage, raccordés à un tableau général. Chaque épi de rayonnages possède en outre un éclairage indépendant avec interrupteur particulier et fusible incorporé.

Les planchers sont recouverts de linoléum.

La circulation verticale est assurée par un escalier et un ascenseur-monte-charge (force 1 000 kg), installés dans une cage qui assure la jonction entre le bloc-magasins et le bâtiment administratif, et dont chaque palier est isolé par des portes coupe-feu métalliques coulissant dans une gaine de protection (système *Chéops*).

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail, installés dans un bâtiment préexistant, offrent moins d'intérêt du point de vue de la construction moderne. Répartis entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, ils comprennent une *salle de classement* (7,10 m sur 5,30 m), mitoyenne à une *salle de réception* (5,80 m sur 5,40 m) qui ouvre sur un quai de déchargement ; une *salle de lecture* (7,10 m sur 6 m), contiguë à une *salle de documentation* (7,10 m sur 5,70 m) ; le *bureau du directeur* (7,10 m sur 5,70 m) ; une *bibliothèque* (7,10 m sur 6 m) ; une *chambre forte* (système *Chéops*) ; enfin un petit *atelier de microfilmage*.

L'appartement du directeur occupe la plus grande partie du second étage.

Coût de la construction. — Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 60 000 000 de francs le montant de la dépense subventionnable afférente à l'aménagement des Archives départementales de la Creuse, y compris le logement du directeur.

11. — OISE (Beauvais) (1)

Construction : en cours depuis 1956. Architecte : M. J. RISCHMANN (2).

Emplacement, conception générale. — Destiné à remplacer des dépôts multiples, incommodes et exigus, le nouveau dépôt des Archives de l'Oise s'élève à environ 200 m de la préfecture, c'est-à-dire assez loin du centre de la ville.

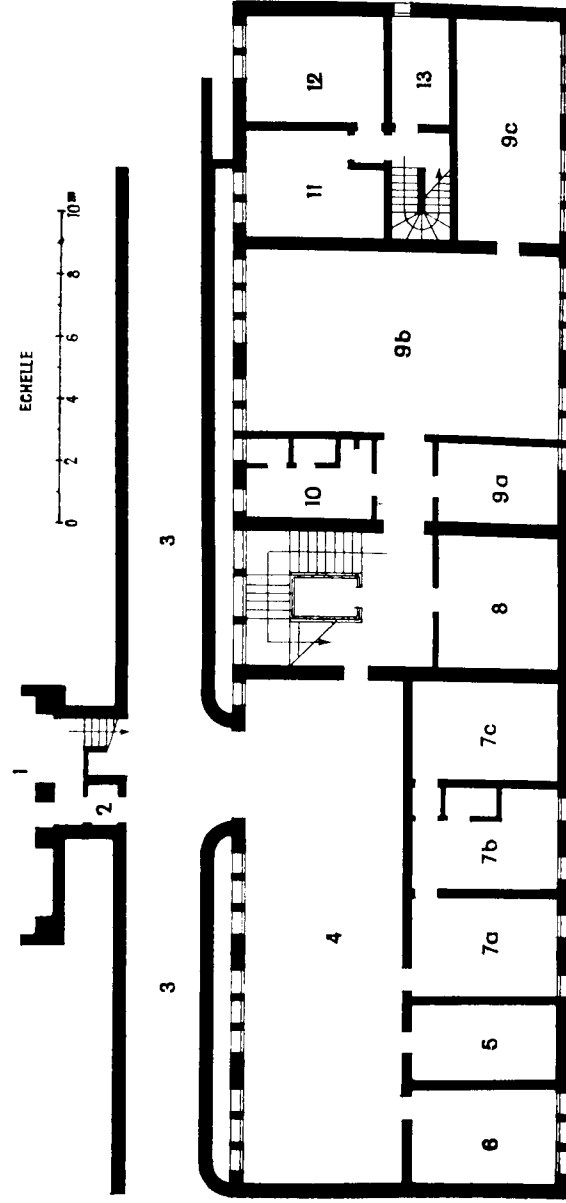
Il comprend, d'une part le bloc-magasins, d'autre part les locaux de travail et l'appartement du directeur, ces derniers n'occupant qu'en partie un bâtiment dont d'autres étages sont affectés à divers services préfectoraux, solution qui se rapproche de celle des Archives départementales du Tarn. Comme dans le Tarn, le bloc-magasins et le bloc administratif sont disposés en forme de T, la cage de l'ascenseur et du monte-charge assurant la jonction entre les deux.

Caractéristiques des magasins. — Le bloc-magasins forme un rectangle de 22,30 m sur 11,5 m, haut de 19 m.

Il comprend 7 niveaux, de 2,10 m de hauteur sous plafond chacun, au-dessus d'un rez-de-chaussée constitué par 32 épais poteaux carrés de béton de 60 cm de côté. Les 7 niveaux supérieurs sont en surplomb par rapport aux poteaux du rez-de-chaussée.

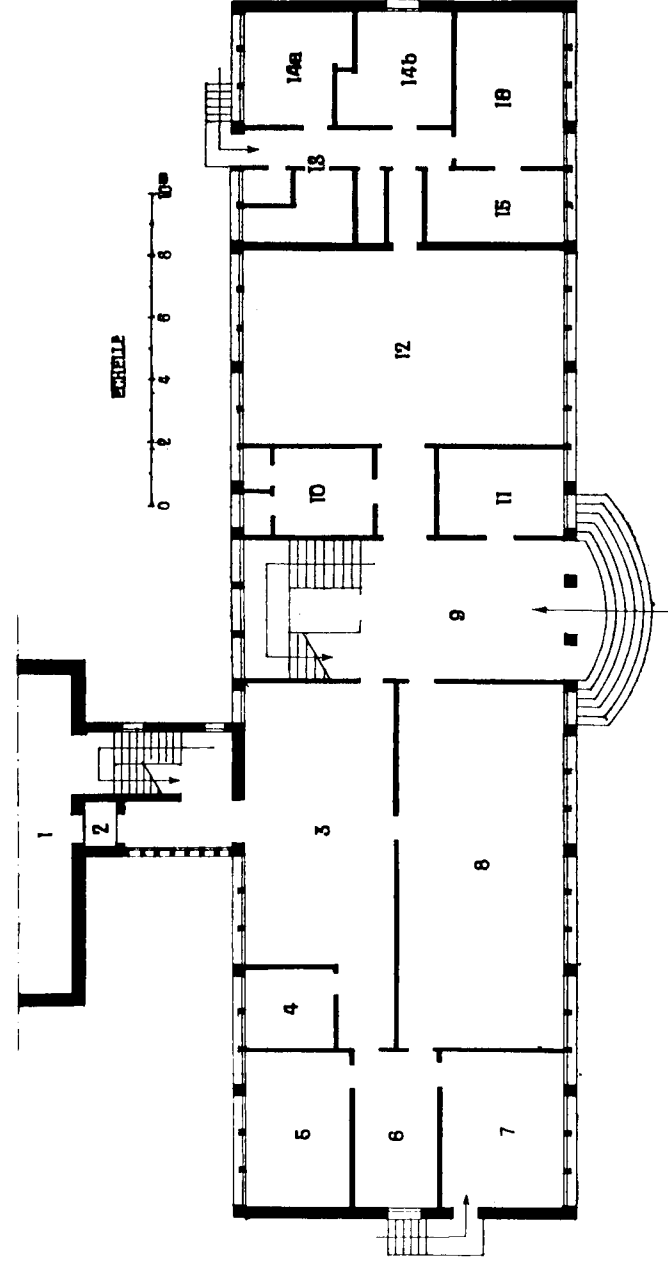
(1) Directeur : M. Christian GUT.

(2) Voir plans p. 148 et 149.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE (Beauvais)
(Sous-sol)

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Magasins d'archives. | 7 a, b, c. Atelier de photographie. |
| 2. Monte-charge. | 8. Cave de l'archiviste en chef. |
| 3. Rampes d'accès pour camions. | 9 a, b, c. Réserves. |
| 4. Salle de réception des documents. | 10. Sanitaires. |
| 5. Chambre forte. | 11, 12. Chauffage, soute. |
| 6. Atelier de reliure. | 13. Cave du concierge. |



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE (Beauvais)
(Rez-de-chaussée)

- | | |
|----------------------------------|---|
| 1. Magasins d'archives. | 8. Salle de lecture. |
| 2. Monte-charge. | 9. Hall. |
| 3. Salle de classement. | 10. Sanitaires. |
| 4. Sous-archiviste. | 11. Huisier. |
| 5. Archiviste-adjoint. | 12. Salle de conférences et d'exposition. |
| 6. Secrétariat et documentation. | 13-16. Appartement du concierge. |
| 7. Archiviste en chef. | |

L'ossature du bâtiment est en béton armé ; pour les 7 niveaux supérieurs, les planchers font corps avec l'armature des rayonnages ; le plancher qui sépare le rez-de-chaussée du 1^{er} niveau supérieur est une épaisse dalle de béton reposant sur les poteaux du rez-de-chaussée, auxquels se trouve ainsi reportée en définitive la charge de l'ensemble du bâtiment.

Le rez-de-chaussée n'est que partiellement clos : il se compose de deux salles carrées de 7 m de côté chacune, affectées l'une au dépôt des cartes et plans, l'autre au stockage du matériel. L'espace compris entre ces deux salles, au milieu du bâtiment, est libre et servira de passage.

Aux sept autres niveaux, les rayonnages sont disposés en 30 épis doubles de 4 travées de 1 m chacun, répartis de part et d'autre d'une allée médiane de 1,50 m de largeur ; les allées de desserte entre épis mesurent 0,70 de largeur ; d'étroites allées de dégagement (0,60 m) sont également prévues le long des deux grandes façades.

Le dépôt disposera au total de 15 500 m linéaires de rayonnages. On a réservé des possibilités d'extension en hauteur, en prévoyant la construction éventuelle de deux étages supplémentaires.

Les deux salles du rez-de-chaussée seront très parcimonieusement ouvertes à la lumière du jour. Quant aux magasins des niveaux supérieurs, leurs façades nord et sud (grands côtés du rectangle) seront percées de baies basses, munies d'auvents pare-soleil en béton armé tels que les rayons du soleil ne puissent en aucun cas toucher directement les documents.

La circulation verticale sera assurée par un escalier et un ascenseur-monte-charge dont la cage, comme il a été dit plus haut, servira de liaison entre le bloc-magasins et le bloc administratif. Etant donné que le bloc administratif ne sera affecté aux Archives départementales qu'en partie, il n'y aura de communication de plain-pied entre lui et le bloc-magasins qu'aux trois étages où les archives disposeront de bureaux ; sous-sol, rez-de-chaussée, 3^e étage.

Cette particularité a permis à l'architecte de résoudre sans difficulté le problème de la différence de hauteur entre les planchers des magasins et ceux du bâtiment administratif.

Pour la même raison, il sera possible d'aménager, à presque tous les étages, les paliers de l'escalier en petites salles de tri.

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail ne présenteront pas de particularités notables.

Au sous-sol, une rampe accessible aux camions desservira une vaste *salle de réception* qui servira en même temps de *salle de pilon* (17 m sur 5,4 m) ; cette salle se trouvera à immédiate proximité du monte-charge. Au sous-sol encore, une *chambre forte* (4,90 m sur 2,6 m), un *atelier de reliure* (4,90 m sur 3,20 m), un *atelier de microfilmage* (10,5 m sur 4,90 m), une réserve de matériel, la chaufferie, des sanitaires, etc. ; au rez-de-chaussée, d'un côté du *hall d'entrée* (sur lequel ouvrira la loge d'un huissier) seront répartis : la *salle de lecture* (12,5 m sur 5,50 m), la *salle de classement* (12 m sur 5 m), sur la surface de laquelle seront pris les *bureaux des deux sous-archivistes*, la *salle de documentation* (5,10 m sur 2,80 m), le *bureau du directeur* (5,10 m sur 4,10 m), pourvu d'une sortie directe sur l'extérieur, le *bureau de l'archiviste adjoint* (5,10 m sur 3,50 m).

De l'autre côté du hall d'entrée, la salle de *conférences et d'expositions* (10,60 m sur 6,40 m), et les sanitaires.

Le 3^e étage sera occupé par l'appartement du directeur et par une vaste salle (17,20 m sur 10,40 m) qui sera équipée ultérieurement en magasins.

Coût de la construction. — Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 137 000 000 de francs le montant de la dépense subventionnable afférente à l'aménagement des Archives départementales de l'Oise, y compris le logement du directeur.

Construction : commencée en 1957. Architecte : M. LENORMAND.

Emplacement, conception générale. — Le nouveau dépôt des Archives départementales du Haut-Rhin, situé dans le cadre d'une cité administrative où subsistent plusieurs éléments d'anciennes casernes, est soumis, de par cette particularité même, à des servitudes qui n'en ont pas facilité la réalisation. Il s'agissait en effet de conserver un magasin qui se trouve installé depuis 1949 dans une ancienne écurie militaire, longue de 88 m, large de 7 m et haute de 9 m environ, et de lui adjoindre un nouveau magasin, des locaux administratifs et un logement pour le directeur.

Le parti adopté fut le suivant : dans l'axe de l'ancienne écurie conservée, c'est-à-dire à 40 m de chacune de ses extrémités, fut tracé vers le nord un couloir desservant le nouveau bâtiment d'administration, ce dernier construit en équerre, et sur le flanc ouest duquel le nouveau magasin forme un bloc de 24,8 m sur 17,6 m, haut de 16 m environ.

Caractéristiques des magasins. — Seul nous intéresse ici le nouveau magasin, qui forme, comme nous l'avons dit, un bloc sur le flanc ouest du bâtiment administratif.

La structure en est en béton armé ; les planchers de béton font corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg).

Le bloc-magasins comporte 7 niveaux dont un sous-sol ; la hauteur sous plafond de chacun des étages est de 2,20 m ; les rayonnages seront disposés à chaque étage en 20 épis doubles répartis de part et d'autre d'une allée médiane ; 2 allées de dégagement le long des murs nord et sud faciliteront en outre la circulation.

Les baies sont rares et de faibles dimensions (0,40 m sur 0,40 m).

La circulation verticale sera assurée par un escalier et un ascenseur-monte-charge, dont les cages seront prises sur la surface du bloc-magasins à proximité de son entrée.

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail occuperont, comme il a été dit plus haut, un bâtiment neuf qui s'axera perpendiculairement à l'ancien magasin conservé.

Il comprendra un étage sur rez-de-chaussée. Au rez-de-chaussée, la jonction entre le nouveau bâtiment et l'ancien magasin sera assurée par les *salles de réception et de pilon*, accessibles aux camions. Immédiatement contiguë sera la *salle de tri* (13 m sur 7 m). Toute cette partie du service est proche de l'entrée du nouveau bloc-magasins. Toujours au rez-de-chaussée, le public disposera d'un hall d'entrée avec un escalier menant aux locaux du 1^{er} étage, et d'une vaste *salle de conférences et d'exposition* (14 m sur 7 m). Le reste du rez-de-chaussée sera occupé par des sanitaires, un garage, un magasin à matériel et l'*atelier de microfilmage* (17,60 m sur 9 m).

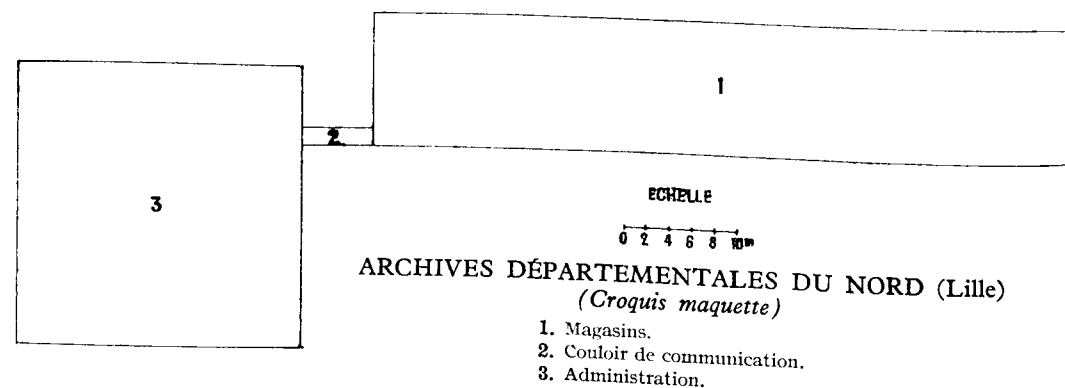
Au 1^{er} étage seront répartis des locaux ouverts au public : une *salle de lecture*, 12 m sur 7 m, avec une *cellule* obscure pour la lecture des microfilms et l'utilisation de la lampe de Wood, des *bureaux* (directeur, archiviste adjoint, sous-archiviste, dactylographie), une *salle de documentation* (8,30 m sur 5,60 m), l'*atelier de reliure* et l'appartement du directeur.

Coût de la construction. — Le Conseil général des bâtiments de France a fixé à 157 810 000 francs le montant de la dépense subventionnable afférente à l'aménagement des Archives départementales du Haut-Rhin, y compris le logement du directeur.

(1) Directeur : M. Christian WILSDORF.

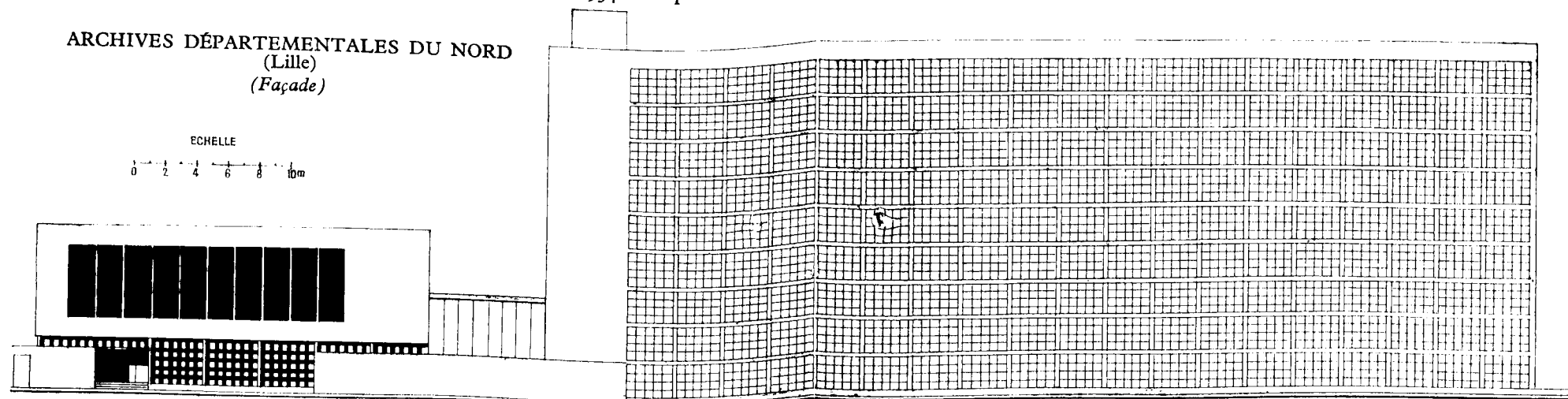
13. — NORD (Lille) (1)

La construction proprement dite commencera dans les premiers mois de 1958. Architectes : MM. A. FAUCHILLE et M. VANTYGHEN (2).



Emplacement, conception générale. — Les Archives départementales du Nord, qui sont parmi les plus riches de province en France, sont conservées actuellement dans 4 dépôts dispersés, exigus, inadéquats à tous égards.

Un concours pour la construction d'un nouveau dépôt fut ouvert en mars 1954. L'empla-



cement choisi est en bordure de la rue Saint-Bernard, à la limite du centre de Lille. Le projet retenu, œuvre de MM. Fauchille et Vantighem, comprend un très vaste bloc-magasins et un bloc administratif, reliés l'un à l'autre par un sas formé uniquement d'un couloir, et long de 7 m.

(1) Directeur : M. Pierre PIETRESON DE SAINT-AUBIN, conservateur en chef.
(2) Voir croquis et façade p. 152, plans p. 154 et 155.

Caractéristiques des magasins. — Le bloc-magasins, dont l'esthétique ne sera pas sans rappeler celle du dépôt de la Haute-Garonne, ne serait-ce que par ses dimensions, sera un rectangle long de 63 m, large de 12 m, haut de 22 m environ. Il comprendra 9 niveaux, hauts chacun de 2,20 m sous plafond, plus un sous-sol sous une partie du bâtiment.

Son ossature sera en béton armé ; les planchers feront corps avec l'ossature des rayonnages.

Ce rectangle allongé sera divisé approximativement en trois tiers égaux dans le sens de la longueur par des joints de dilatation qui serviront en même temps de coupe-feu ; des escaliers de secours extérieurs desserviront chacune des trois tranches du bâtiment ainsi définies.

Les rayonnages seront disposés en épis doubles transversaux, avec deux allées de dégagement, larges chacune de 1,60 m, le long des deux grandes façades. Le dépôt disposera au total de 33 500 m linéaires de rayonnages.

Les parois seront en béton armé, avec de larges ouvertures vitrées. La Direction des Archives de France est intervenue auprès des architectes pour que la surface de ces ouvertures soit réduite et que l'équipement en verres inactiniques soit prévu.

Dans l'état actuel du projet, il n'est pas prévu de chauffage pour les magasins, mais les gaines de conduites seront aménagées de façon que la climatisation des salles de dépôt puisse être réalisée ultérieurement, comme la Direction des Archives de France l'estime indispensable.

La circulation verticale sera assurée par un escalier et un ascenseur-monte-charge (force 500 kg), dont la cage servira de transition entre les magasins proprement dits et le couloir d'accès aux locaux administratifs.

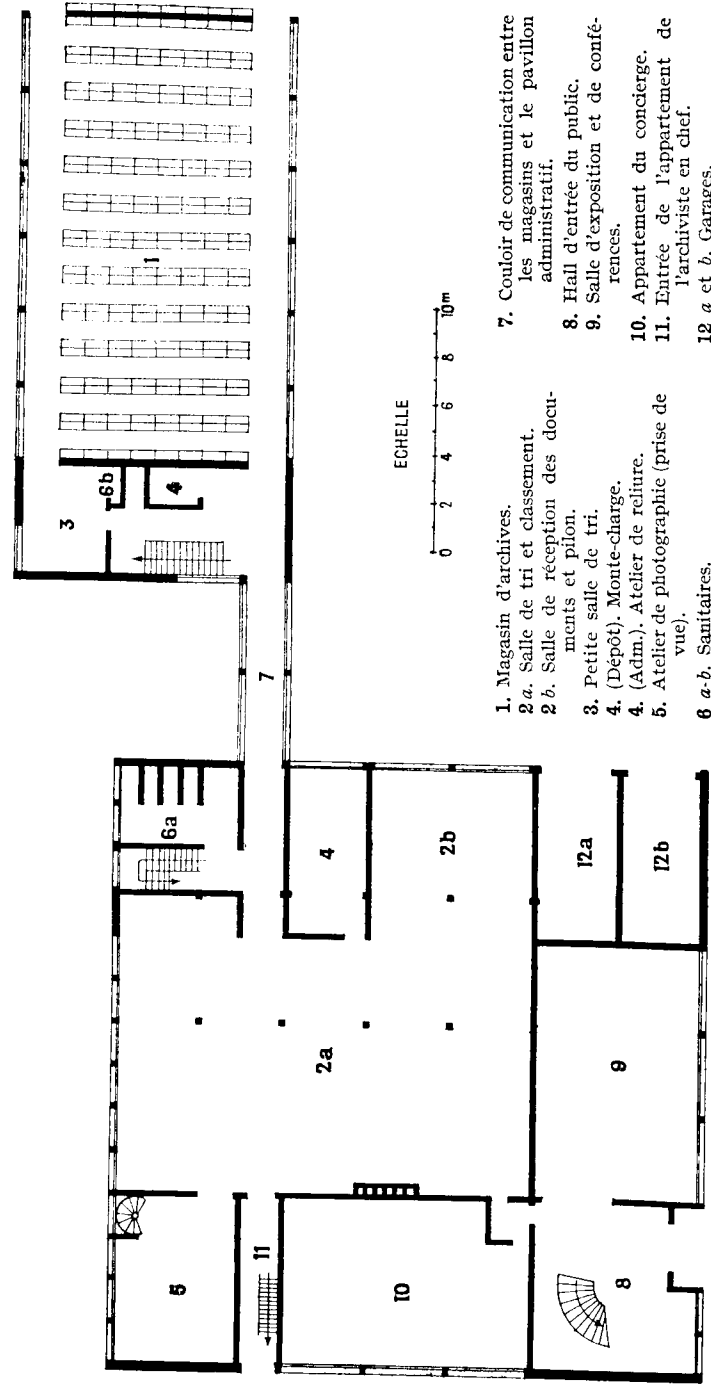
A chaque étage une petite salle de tri (4,5 m sur 3,50 m) et des sanitaires seront réservés sur la surface de la cage de l'escalier et de l'ascenseur.

Caractéristiques des locaux de travail. — Les locaux de travail des Archives du Nord seront remarquables par leur ampleur et le caractère élaboré de leur conception. Ils occuperont le

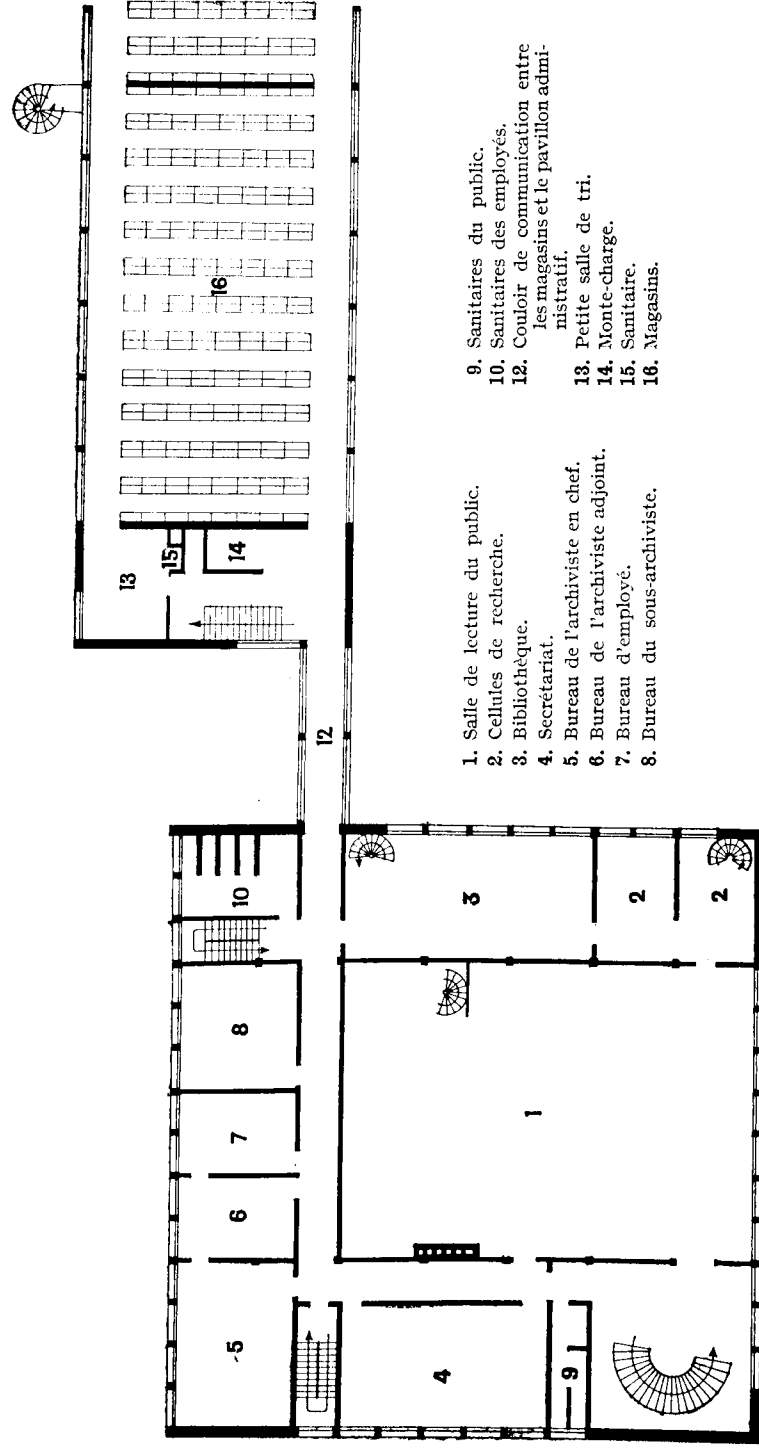
rez-de-chaussée et le 1^{er} étage du bloc administratif, qui, comme il a été dit plus haut, se trouvera relié aux magasins par un couloir long de 7 m, large de 1,60 m.

Le rez-de-chaussée sera essentiellement réservé, outre la loge du concierge, aux garages, à une salle d'exposition (10,5 m sur 7 m) et à une très vaste salle de tri, de classement, de réception des documents et de pylon, avec accès à un quai de déchargement (240 m²).

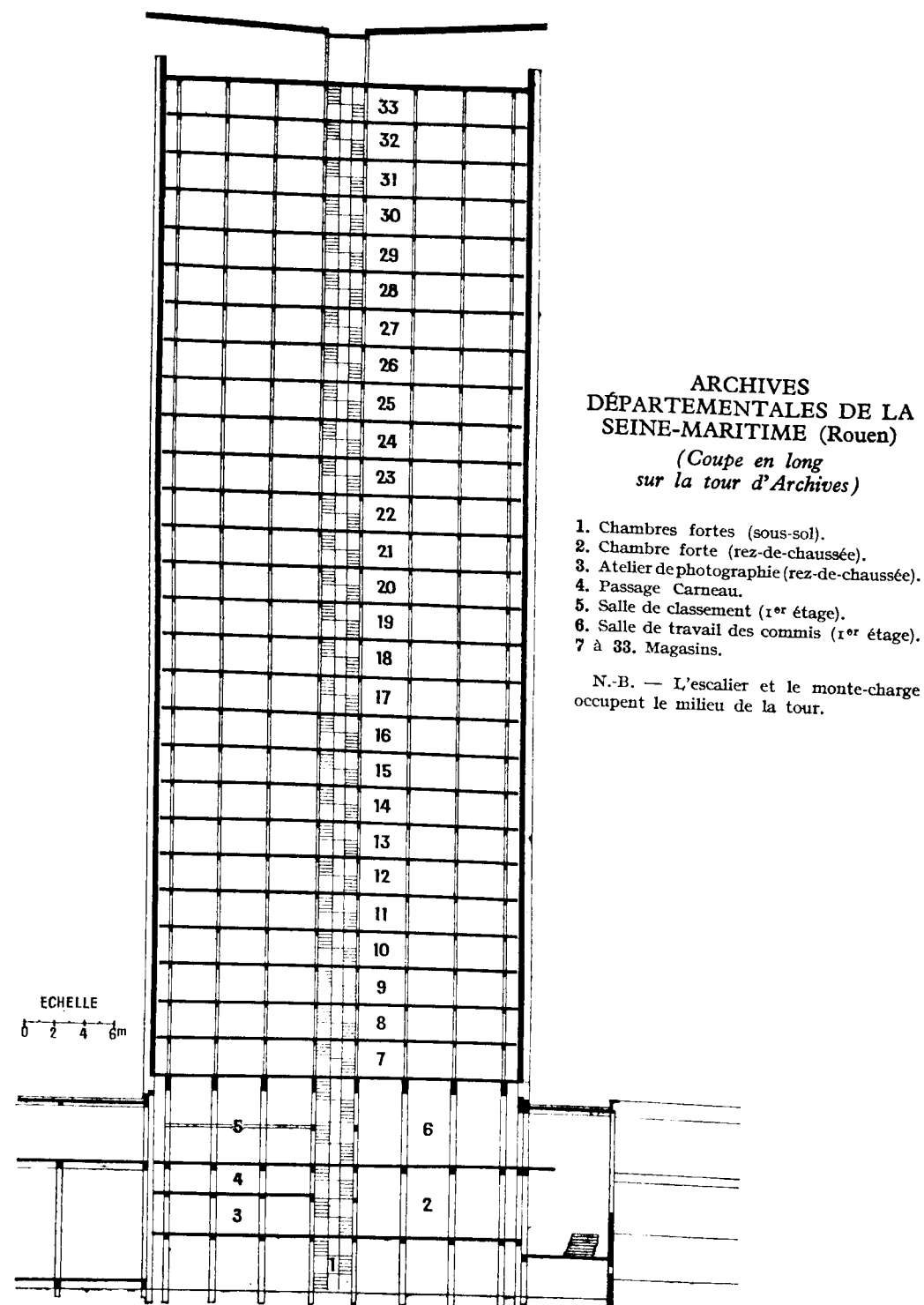
Le 1^{er} étage sera celui de la salle de lecture (17 m sur 11,5 m), d'une hauteur sous plafond



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD (Lille)
 PAVILLON ADMINISTRATIF (*Rez-de-chaussée*)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD (Lille)
 PAVILLON ADMINISTRATIF (*1^{er} étage*)



de 6 m, avec ses annexes (*bibliothèque, cellules individuelles et salle de bibliographie*), et des bureaux.

Au sous-sol sera installé l'*atelier de microfilm*, l'*atelier de reliure* et la chaufferie. Le second étage sera occupé par l'appartement du directeur.

Coût de la construction. — Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 245 786 000 F le montant de la dépense afférente à l'aménagement des Archives départementales du Nord, y compris le logement du directeur (1).

14. — SEINE-MARITIME (Rouen) (2)

La construction proprement dite commencera dans les premiers mois de 1958. Architectes : MM. BAHRMANN, LEROY, DUSSAUX et NOËL (3).

Emplacement, conception générale. — Les Archives départementales de la Seine-Maritime, leur dépôt ayant été désaffecté au cours de la dernière guerre, se trouvent actuellement dispersées dans plusieurs locaux également inadéquats et ridiculement exigus. Pour abriter ces collections, qui sont peut-être les plus riches que possède un département français, il a été décidé de comprendre la construction d'un nouveau dépôt d'archives dans le très vaste ensemble architectural que formera, sur la rive gauche de la Seine, la nouvelle préfecture de la Seine-Maritime.

Les magasins d'archives occuperont une tour, haute de 80 m environ, d'une conception révolutionnaire du point de vue de la technique architecturale des dépôts d'archives. Les locaux de travail seront répartis dans les corps de bâtiments contigus à la base de cette tour, en liaison étroite avec la préfecture.

Caractéristiques des magasins. — La tour qui abritera les magasins reposera sur 32 piliers de béton rectangulaires de 0,80 m sur 0,40 m. Elle s'élèvera, comme il a été dit plus haut, sur une hauteur de 83,50 m, et comprendra : un sous-sol aménagé en chambres fortes, un rez-de-chaussée bas où seront disposés la chaufferie de la préfecture et l'*atelier de microfilmage*, un rez-de-chaussée haut consacré à des *salles de classement et de tri*, et 28 étages de magasins.

Les dimensions en surface de la tour seront les suivantes : longueur 24,50 m, largeur 12 m.

Toute la structure sera en béton armé ; la toiture sera en terrasse couverte formant belvédère.

L'escalier et le monte-charge, ainsi que les conduits de fumée, occuperont le milieu de la tour, qui sera ainsi divisée sur toute sa hauteur en 2 blocs de 11 m sur 12 m chacun, reliés entre eux par la cage de l'escalier, du monte-charge et des conduits de fumée.

Les rayonnages d'archives seront encastrés entre les piliers de la construction, dont l'écartement a été calculé par les architectes en fonction même de ces rayonnages.

Chaque étage du magasin d'archives proprement dit aura une hauteur de 2,25 m sous plafond. Le métrage total de linéaire des archives départementales de la Seine-Maritime sera, lorsque l'équipement sera complet, de 40 000 m environ.

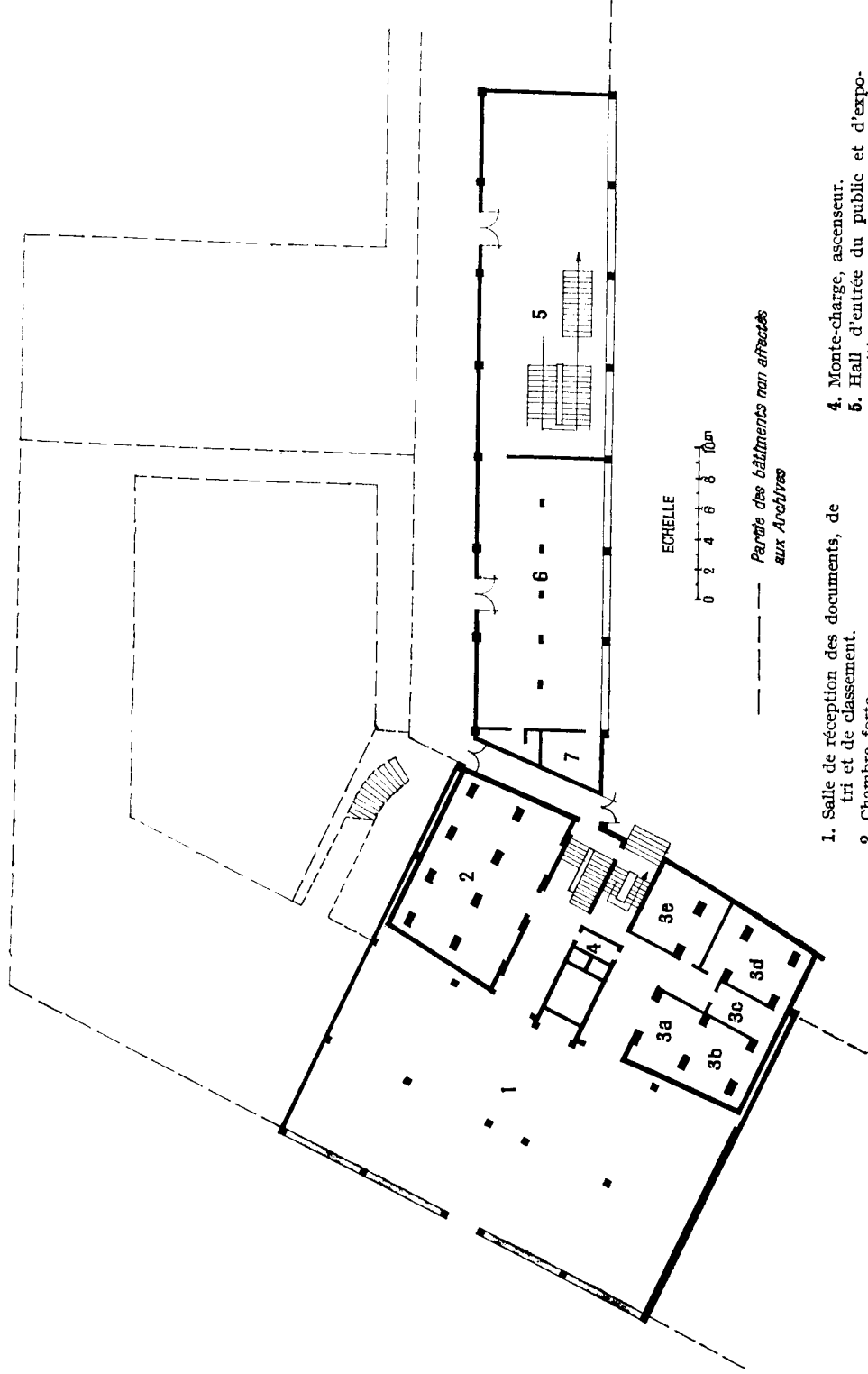
Les façades de la tour seront percées d'ouvertures étroites sur toute leur hauteur, ce qui accentuera le caractère puissamment vertical de cette construction destinée à devenir un des traits essentiels du panorama urbain de Rouen.

Caractéristiques des locaux de travail. — La base de la tour des magasins sera comprise dans l'ensemble des bâtiments des Archives et de la préfecture ; c'est au rez-de-chaussée et au premier étage de ceux-ci que seront réservés les locaux de travail des Archives départementales, qui se trouveront ainsi juxtaposés aux autres services préfectoraux. Ils seront surtout remarquables par leur ampleur, digne de l'importance de ce dépôt d'une exceptionnelle richesse ;

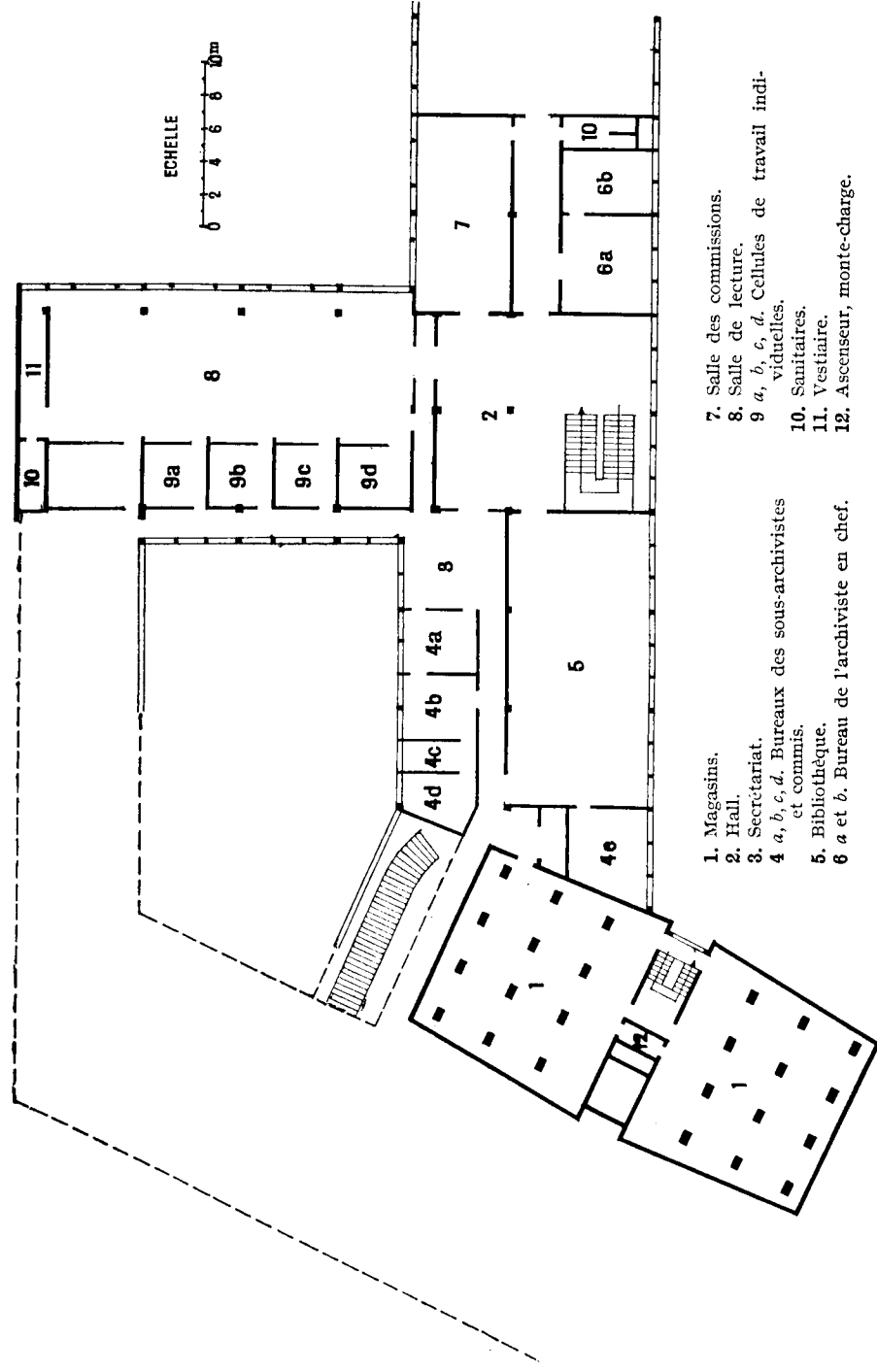
(1) En cours de réévaluation.

(2) Directeur : M. François BLANCHET.

(3) Voir coupe p. 156 et plans p. 158 et 159.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-MARITIME (Rouen) (Rez-de-chaussée)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-MARITIME (Rouen) (1er étage)

16. — RÉUNION (Saint-Denis-de-la-Réunion) (1)

Projet approuvé par le Conseil général des Bâtiments de France en 1957. Architectes : MM. Jean HÉBRARD et Daniel DE MONFREID.

Emplacement et conception générale. — Les Archives de la Réunion, qui n'ont été organisées comme archives départementales qu'à partir de 1952, occupent actuellement une aile chétive du bâtiment de la bibliothèque, si exigüe que tout versement est impossible.

C'est pourquoi le Conseil général de la Réunion a décidé de faire procéder à la construction d'un dépôt neuf, qui s'élèvera au cœur de Saint-Denis, face à la cathédrale, en bordure de l'avenue de la Victoire.

Les plans, élaborés par M. J. Hébrard, architecte départemental de la Réunion, et par son associé M. Daniel de Monfreid, constituent une très intéressante tentative d'adaptation aux conditions climatiques particulières de ce département tropical des conceptions courantes en matière de construction de dépôts d'archives.

Les locaux administratifs occuperont le rez-de-chaussée dans un long rectangle orienté nord-sud (48,40 m sur 9,20 m), dont les étages supérieurs constitueront les magasins. L'appartement du directeur sera situé dans une aile construite en équerre, c'est-à-dire orientée est-ouest, sur le flanc ouest du bâtiment principal.

Les locaux administratifs (qui, comme il a été dit plus haut, seront situés au rez-de-chaussée, avec une hauteur sous plafond de 3,30 m) comprendront : à gauche du hall d'entrée, une *salle de conférences et d'exposition* (8 m sur 6 m), une *bibliothèque* (6 m sur 3,20 m), un *atelier de microfilmage* (6 m sur 4,70 m) ; à droite du hall d'entrée, le *bureau du directeur* (6 m sur 3,20 m), le *bureau du sous-archiviste* (4,30 m sur 3,20 m), un *secrétariat* (4,40 m sur 3,20 m) ouvrant sur le hall d'entrée par un guichet, enfin une vaste *salle de lecture* (8,90 m sur 8 m).

Sur la salle de lecture ouvrira en outre une petite salle où se tiendra le surveillant, et où aboutira un monte-charge qui permettra d'envoyer directement les documents en communication en provenance des magasins situés au-dessus.

L'extrémité nord du bâtiment sera réservée, au rez-de-chaussée, à un logement de concierge séparé des locaux administratifs par un mur à l'épreuve du feu.

Les magasins occuperont les 3 niveaux supérieurs du bâtiment administratif, qui mesureront chacun 2,20 m de hauteur sous plafond.

La hauteur totale du bâtiment sera de 11,20 m.

Les rayonnages seront disposés en épis transversaux, avec deux allées de dégagement latérales de 1 m de largeur chacune.

La circulation verticale sera assurée par deux escaliers et deux monte-charge, aux deux extrémités du bâtiment ; nous avons signalé que l'un des monte-charge aboutira dans la salle du public.

Les dispositions spécifiquement « tropicales » de ce bâtiment sont les suivantes : 1° Outre la *salle de réception des documents*, qui servira en même temps de *salle de tri*, avec accès au quai de déchargement (5,90 m sur 5 m), située au rez-de-chaussée sur le flanc ouest du bâtiment principal, il a été prévu une salle dite de *versements* (8,40 m sur 6,60 m), climatisée, où seront entreposés les documents pendant quelques mois entre leur réception et leur mise en place définitive (cette précaution est rendue nécessaire par le danger que peut présenter l'existence d'insectes dans les versements). Cette salle de « versements » sera équipée en rayonnages métalliques du même type que les magasins ; 2° Un bloc « incinération » sera construit ; il n'existe pas en effet à Saint-Denis-de-la-Réunion d'entreprise pouvant procéder au pilonnage des documents périssables ; 3° Il n'a pas été prévu de sous-sol proprement dit mais un vide sanitaire sous le plancher du rez-de-chaussée, de façon à l'isoler et à combattre l'action des termites ; 4° Les matériaux choisis seront adaptés au climat : structure en béton armé, toiture en terrasse

(1) Directeur : M. Yves PÉROTIN

en ce qui concerne les locaux de travail du personnel, une *salle de tri* (avec accès au quai de déchargement), de 24 m sur 12 m ; une autre *salle de tri ou de classement* (12 m sur 11 m), sans compter des bureaux pour les différents membres du personnel. Il va sans dire que de *petites cellules de travail* seront réservées à chaque étage des magasins.

Les locaux ouverts au public comprendront : outre le *hall d'entrée* au rez-de-chaussée, qui servira de *salle d'exposition* (22 m sur 8 m), une *salle de documentation* (16 m sur 8 m), une *salle de lecture* (20 m sur 8,50 m) avec, en annexe, 4 *cellules* pour travailleurs universitaires (4 m sur 4 m chacune) et une *salle de bibliographie* (5,5 m sur 4 m). Quant aux bureaux du personnel scientifique, il est prévu : un *bureau pour le directeur* (avec une bibliothèque personnelle), deux pour les *archivistes adjoints*, et une *salle de commissions* (11 m sur 5,5 m).

Coût de la construction. — Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 337 000 000 de francs le montant de la dépense afférente à l'aménagement des Archives départementales de Seine-Maritime (valeur novembre 1957).

15. — LOIRE (Saint-Étienne) (1)

Projet approuvé par le Conseil général des Bâtiments de France en 1956. Architecte : M. Jean BERNARD.

Emplacement, conception générale. — Destiné à remplacer un dépôt ancien, petit et mal équipé, le futur dépôt des Archives départementales de la Loire s'élèvera en bordure du cours Fauriel à Saint-Étienne, à une distance raisonnable du centre administratif de la ville. Il comprendra un bloc-magasins rectangulaire orienté nord-est-sud-ouest, et accolé par un de ses petits côtés à un autre bloc plus bas où se trouveront les locaux de travail et l'appartement du directeur.

Caractéristiques des magasins. — Le bloc-magasins sera un rectangle de 23,60 m sur 13,80 m, haut de 11 m environ, divisé en 4 niveaux de 2,20 m de hauteur sous plafond chacun. Toute la structure est en béton armé.

Il est prévu que l'équipement en rayonnages métalliques sera réalisé en rayonnages compacts.

Il sera ainsi possible d'obtenir 12 000 m linéaires de rayonnages.

Caractéristiques des locaux de travail. — La *salle de tri et de classement* (7 m sur 3,20 m), ouvrant d'un côté sur la *salle de réception des documents et de pilon* (6 m sur 3 m) munie d'un quai de déchargement, et de l'autre côté sur l'*atelier de microfilmage* (6 m sur 3 m), forme transition entre les locaux administratifs et le bloc-magasins.

La cage de l'escalier et du monte-charge sépare cette salle de tri et de classement des magasins. Il sera donc nécessaire, pour se rendre de la salle de lecture dans les magasins, de traverser successivement la salle de tri et de classement et la cage de l'escalier et du monte-charge ; nous avons signalé plus haut les inconvénients d'une telle disposition.

Les locaux administratifs comprendront : un *bureau pour le directeur* (5 m sur 4,40 m), communiquant par un escalier privé avec l'appartement situé au-dessus ; un *bureau pour l'archiviste adjoint* et un *bureau pour le sous-archiviste* (4,80 m sur 2,80 m chacun).

Le public aura accès à une *salle de lecture* (7,40 m sur 6,50 m) et à une *salle de conférences et d'exposition* (7,40 m sur 6,50 m).

Coût de la construction. — Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 97 000 000 de francs le montant de la dépense afférente à l'aménagement des Archives départementales de la Loire, y compris le logement du directeur.

(1) Directeur : M. Laurent BOYER.

de béton armé et asphalte avec protection par dalles laissant une circulation d'air ; les façades seront très aérées, et l'éclairage des magasins à la lumière du jour très parcimonieusement réparti. D'une façon générale les matériaux ont été choisis en fonction de leur imperméabilité aux termites ; 5° Une rigole cimentée de 1,50 m de profondeur et 50 cm de largeur creusée tout autour du bâtiment, pour le protéger contre l'invasion des termites ; 6° Des dispositifs spéciaux prévus pour permettre une ventilation réglable suivant les saisons.

Coût de la construction. — Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 88 000 000 de francs métropolitains le montant de la dépense afférente à l'aménagement des Archives départementales de la Réunion, y compris le logement du directeur.

B) Aménagements de dépôts entiers dans des bâtiments préexistants

I. — DROME (Valence) (1)

En 1939, une ancienne chapelle, dite chapelle des Cordeliers, fut affectée aux Archives départementales pour remédier au manque de place dont souffrait alors ce service.

Les travaux, interrompus pendant la période de guerre, furent repris en 1949 et se sont poursuivis par tranches annuelles jusqu'en 1956. Ils ont consisté en l'installation d'environ 4 300 m de rayonnages métalliques (Ronéo et Forges de Strasbourg) répartis entre un rez-de-chaussée et 4 étages.

Les planchers intermédiaires font corps avec l'ossature des rayonnages. Les sols sont revêtus de dalles thermo-plastiques.

Les rayonnages sont disposés de la façon suivante : épis à double face dans l'abside dans le sens longitudinal ; épis à double et simple face dans le sens transversal dans les chapelles latérales. L'escalier et le monte-charge sont au milieu de la nef.

2. — ALLIER (Yzeure) (2)

Les Archives départementales furent en 1947 transférées de leur ancien dépôt, voué à la démolition par les travaux d'agrandissement de la préfecture, dans l'ancien collège des Jésuites situé dans la proche banlieue de Moulins, à Bellevue-Yzeure. Il s'agit d'un vaste bâtiment de la fin du XIX^e siècle, qui ne fut pas affecté entièrement aux Archives départementales ; l'étage inférieur fut réservé à l'Inspection académique et aux Services vétérinaires. En ce qui concerne les deux étages supérieurs, qui reçurent le service des archives, il ne fut pas procédé à des travaux de gros œuvre ; les cloisons et planchers de la construction furent conservés.

Les magasins occupent donc une vingtaine de salles de dimensions variables, qui ne furent garnies de rayonnages que jusqu'à une hauteur de 2,10 m environ, en laissant subsister au-dessus un espace inutilisé.

Par mesure d'économie, les rayonnages de bois de l'ancien dépôt furent réutilisés ; le reste des magasins fut équipé en rayonnages métalliques de types divers.

Le métrage linéaire de rayonnages ainsi obtenu est actuellement de 5 700 m environ ; l'étage des combles, encore inemployé, sera ultérieurement rayonné, et les rayonnages de bois seront remplacés peu à peu par des rayonnages métalliques.

(1) Directeur : M. François BURCKARD.

(2) Directeur : M. Bernard DE FOURNOUX. — Directeur lors de la construction : M. Paul DUPIEUX.

Les bureaux et locaux de travail, situés au 1^{er} étage des Archives, occupent une des ailes du bâtiment. Ils comprennent : deux salles de tri, le bureau du directeur, le bureau du sous-archiviste, le bureau du commis, une salle de lecture avec une annexe pour la lecture des microfilms et une autre annexe servant de salle de bibliographie et trois salles de bibliothèque.

Dans l'ancienne chapelle du collège a été récemment installé un *musée d'archives*, dit « musée historique du Bourbonnais ».

3. — HAUT-RHIN

L'aménagement en dépôt d'archives d'une ancienne écurie militaire à Colmar (1948-1949), qui fut la première étape de la réinstallation des Archives départementales du Haut-Rhin après la guerre, a été signalé plus haut (p. 151).

4. — SOMME (Amiens) (1)

L'ancien bâtiment ayant été désaffecté, ce service fut réinstallé à partir de 1951 dans une ancienne usine, construite en 1945, acquise par le département en 1950. Les bureaux prirent la place des bureaux de l'usine en bordure de la rue. Quant aux magasins, ils occupent les anciens ateliers.

Le bâtiment s'étant révélé rapidement trop petit, on construisit de 1953 à 1955 une aile nouvelle, qui prolonge l'ancienne usine et porte les dimensions du dépôt à 10 m sur 40 m.

Les magasins occupent un sous-sol et 4 niveaux en surface, d'une hauteur sous plafond de 2,20 m en moyenne. Il a été nécessaire, pour les aménagements, de couper par un plancher intermédiaire un des étages de l'usine qui mesurait 5,50 m. Les rayonnages sont malheureusement en bois, et proviennent de récupérations. Leur métrage linéaire total est d'environ 4 000 m.

5. — DORDOGNE (Périgueux) (2)

Les Archives départementales ont été transférées en 1954 dans les bâtiments de l'ancien collège des Jésuites de Périgueux, qui fut, au XIX^e siècle, la préfecture de la Dordogne, puis l'école normale d'institutrices. Il s'agit d'une construction du XVIII^e siècle, d'une belle esthétique ; malheureusement l'appropriation de ce bâtiment à sa nouvelle destination n'a pas été réalisée de façon parfaite. En particulier, on a conservé toutes les cloisons et tous les planchers existants, de sorte que les salles de magasins ont des hauteurs sous plafond beaucoup trop considérables, et qu'il y a de la surface perdue dans l'implantation des rayonnages.

Le dépôt dispose d'un métrage linéaire de 6 500 m de rayonnages métalliques (Baudet-Donon-Roussel).

Compte tenu de deux réévaluations successives, la dépense totale, y compris la construction d'un logement pour le directeur et la réfection des façades, a été de 113 547 000 F.

6. — VIENNE (Poitiers) (3)

L'ancien dépôt, construit en 1863-1868, étant devenu inadéquat aux besoins du service en raison de son exigüité, il a été remplacé par un nouveau dépôt, installé de 1951 à 1954 dans une ancienne chapelle néo-gothique, datant de 1852.

(1) Directeur : M. Jean ESTIENNE.

(2) Directeur : M. Noël BECQUART.

(3) Directeur : M. François VILLARD.

La nef a été divisée en 6 niveaux par 5 planchers intermédiaires faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg), ces derniers étant disposés en épis doubles transversaux de part et d'autre d'une allée médiane large de 1 m. Les allées de desserte entre épis ont une largeur de 0,85 m. Chaque étage mesure 2,10 m de hauteur sous plafond.

Le métrage total linéaire de rayonnages ainsi obtenu est de 8 770 m.

Un ascenseur (force 500 kg) assure la circulation verticale.

Les fenêtres de la chapelle ont été équipées de verre *Thermolux*.

Les bureaux sont installés dans un bâtiment de maçonnerie construit à l'emplacement du portail occidental de la chapelle : il contient le bureau du directeur, le bureau du sous-archiviste et la salle du public, le tout disposé en un rez-de-chaussée surélevé.

En outre, une salle pour le service éducatif a été aménagée dans la partie occidentale de la chapelle, et, dans l'ancienne sacristie au nord, une salle de réception des documents et une salle de pilon.

Le coût total des travaux a été de 50 200 264 F.

7. — AUBE (Troyes) (1)

L'ancien dépôt construit en 1853, exigu, inextensible et non aménageable pour des raisons de solidité, fut abandonné en 1954 au profit d'une ancienne usine partiellement acquise par le département à cette fin.

La partie de l'usine affectée aux archives comprend 3 bâtiments : a) Un bâtiment principal de pierre et brique, composé d'un demi sous-sol et de deux niveaux (rez-de-chaussée surélevé et 1^{er} étage) ; b) Un bâtiment accolé au précédent et ne comportant qu'un rez-de-chaussée de plain-pied avec le sol extérieur ; c) Un bâtiment « sheds » séparé des précédents.

Il ne fut pas procédé au curage du bâtiment principal, dont les planchers présentaient d'ailleurs toute garantie de solidité.

Les bureaux et locaux de travail furent installés par cloisonnement dans une partie du sous-sol (chaufferie), du rez-de-chaussée surélevé (*bureau pour le directeur, 2 bureaux pour le personnel, une salle de lecture, une salle d'exposition formant hall*, un vestiaire et douches et les sanitaires) et dans une partie du bâtiment annexe (*salle de tri*). Une communication a été percée entre le hall du bâtiment principal et la salle de tri de l'annexe.

Les magasins actuellement aménagés occupent la partie restante du sous-sol et du rez-de-chaussée surélevé et tout le 1^{er} étage du bâtiment principal, ainsi que la partie restante du bâtiment annexe.

Les planchers du bâtiment principal, portés par des colonnes de fonte et des voûtains de brique, ont été maintenus en place et portent des rayonnages métalliques (Forges de Strasbourg, type BR) dont la hauteur a été limitée volontairement à 2,20 m, quelle que fût la hauteur des salles aménagées.

La circulation verticale est assurée, à l'une des extrémités du bâtiment, par un monte-charge desservant les niveaux du bâtiment principal et le niveau du sol extérieur, qui est de plain-pied avec celui du sol du bâtiment annexe, et par un escalier doublant le monte-charge ; à l'autre extrémité du bâtiment, par divers escaliers et plans inclinés.

Le terrain disponible permettra, outre la construction déjà réalisée d'un pavillon pour le concierge et d'un appartement pour le directeur, une très large extension du dépôt.

L'équipement du bâtiment « sheds » en rayonnages est en projet sur deux étages.

L'aménagement des Archives départementales de l'Aube, y compris l'acquisition du terrain et des bâtiments et le logement du directeur, a coûté 45 157 000 F pour un métrage linéaire de rayonnages actuellement porté à 7 000 m, qui pourra être doublé sans construction nouvelle.

(1) Directeur : M. Gildas BERNARD. — Directeur lors de l'aménagement : M. Emmanuel POULLE.

8. — LOIRET (Orléans) (1)

Les Archives du Loiret, détruites par les bombardements de juin 1940, sont en cours de réinstallation dans les locaux mêmes qu'elles occupaient avant le sinistre. Il s'agit de l'ancienne chapelle des Minimes et de son cloître, auquel a été adjoint un bâtiment neuf en équerre (2).

Les magasins occupent l'ancienne chapelle, qui a été divisée en 6 niveaux par 5 planchers intermédiaires faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg).

Chaque étage a une hauteur de 2,20 m sous plafond.

Les rayonnages sont disposés en épis doubles transversaux, avec deux allées de dégagement latérales larges l'une de 1,10 m, l'autre de 0,80 m. Les allées de desserte entre épis ont une largeur de 0,70 m.

Le métrage total de linéaire de rayonnages sera d'environ 11 000 m, à quoi il faut ajouter 1 000 m environ qui seront posés ultérieurement dans la galerie supérieure du cloître attenante à la chapelle.

L'ascenseur-monte-charge (force 1 000 kg) occupe une cage construite à l'extrémité est de la chapelle, à la jonction du bâtiment (ancienne sacristie) qui abrite les locaux de travail.

Une *salle de réception* pour les documents a été, au rez-de-chaussée, réservée sur la surface de la chapelle, du côté est ; elle ouvre sur un quai de déchargement, et sert également de salle de pilon et de salle de tri.

Les locaux de travail occupent, comme il a été dit plus haut, l'ancienne sacristie (qui prolonge vers l'est la chapelle) et un corps de bâtiment neuf, axé nord-sud, perpendiculaire à l'ancienne sacristie.

Ils comprennent : au rez-de-chaussée, un vaste hall servant aussi de *salle de conférences et d'exposition*, et la *salle du public* (9,50 m sur 5,50 m) ; au 1^{er} étage, le *bureau du directeur* (6,20 m sur 4,20 m), le *bureau de l'archiviste adjoint*, une *bibliothèque* ; au 2^e étage, un *atelier de microfilmage* et une *salle de tri*.

L'appartement du directeur (1^{er} étage) et la loge du concierge (rez-de-chaussée) sont également compris dans l'aile neuve. La loge du concierge ouvre par un guichet sur le hall d'entrée du public.

Le sous-sol de l'ancienne sacristie a été aménagé en *chambre forte*.

Le coût total de la réinstallation des Archives départementales du Loiret (non compris les travaux de restauration du gros œuvre de la chapelle, pris en charge par l'administration des Monuments historiques) a été fixé à 119 000 000 de francs, y compris l'appartement du directeur et la loge du concierge (3).

9. — SEINE-ET-OISE (Versailles) (4)

Les Archives de Seine-et-Oise, bien qu'elles comptent parmi les plus riches de France tant par la masse que par l'intérêt historique de leurs collections, étaient également jusqu'à ces dernières années parmi les plus mal logées, dans une ancienne chapelle qui n'avait jamais été consacrée (5) et dans deux annexes éloignées. C'est pourquoi il a été décidé de leur affecter une partie du bâtiment des Grandes Ecuries du Roi, libérées récemment par les services de la Défense nationale.

Ce nouveau dépôt, qui remplacera entièrement les dépôts actuels, se composera essentiellement de 4 très vastes salles dans les combles de la Grande Ecurie, et d'une série de pièces

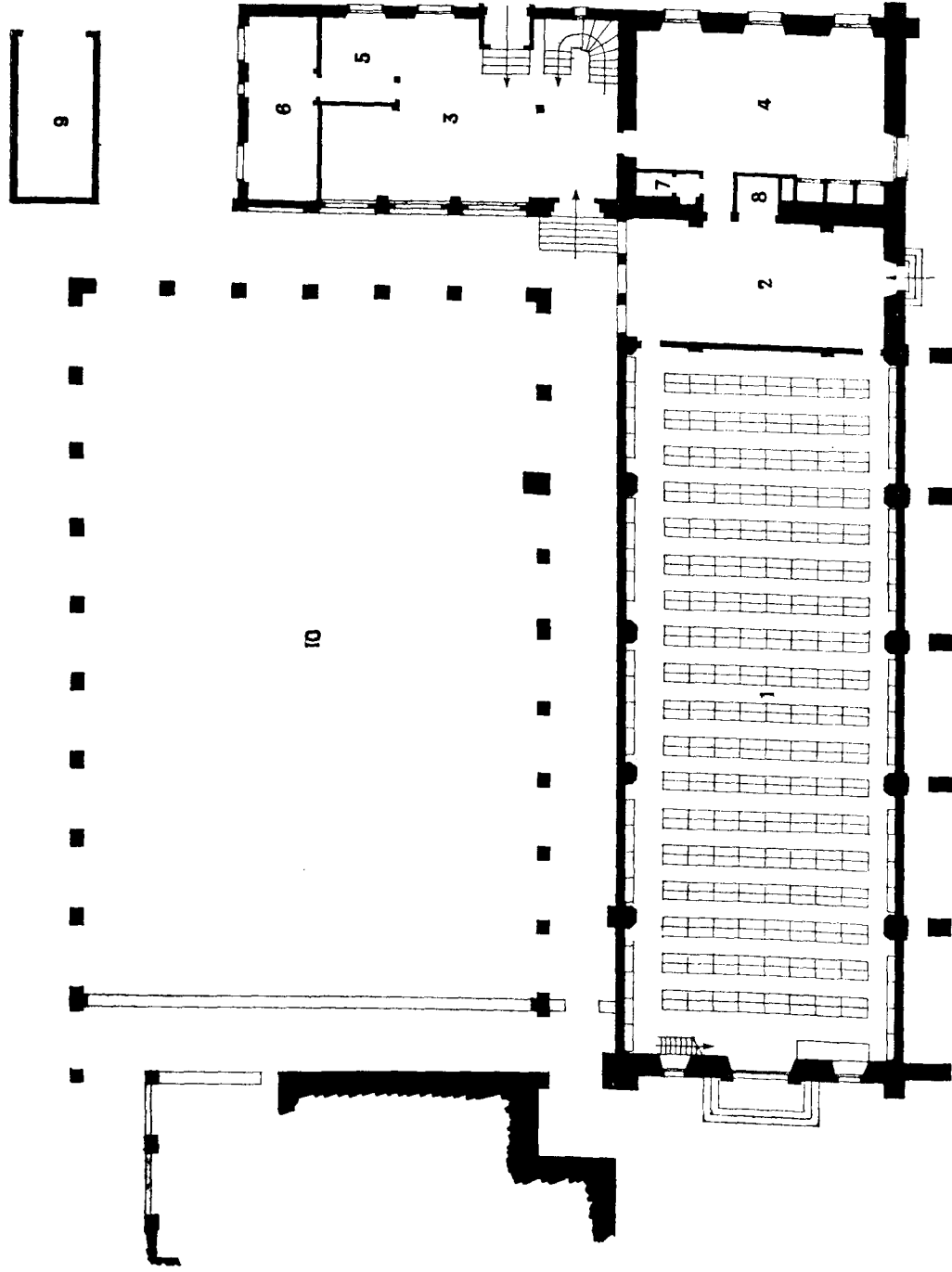
(1) Directeur : M. Louis MONNIER.

(2) Voir plans p. 166 et 167.

(3) La restauration du cloître fera l'objet d'une tranche de travaux ultérieure et n'est pas comprise dans cette somme.

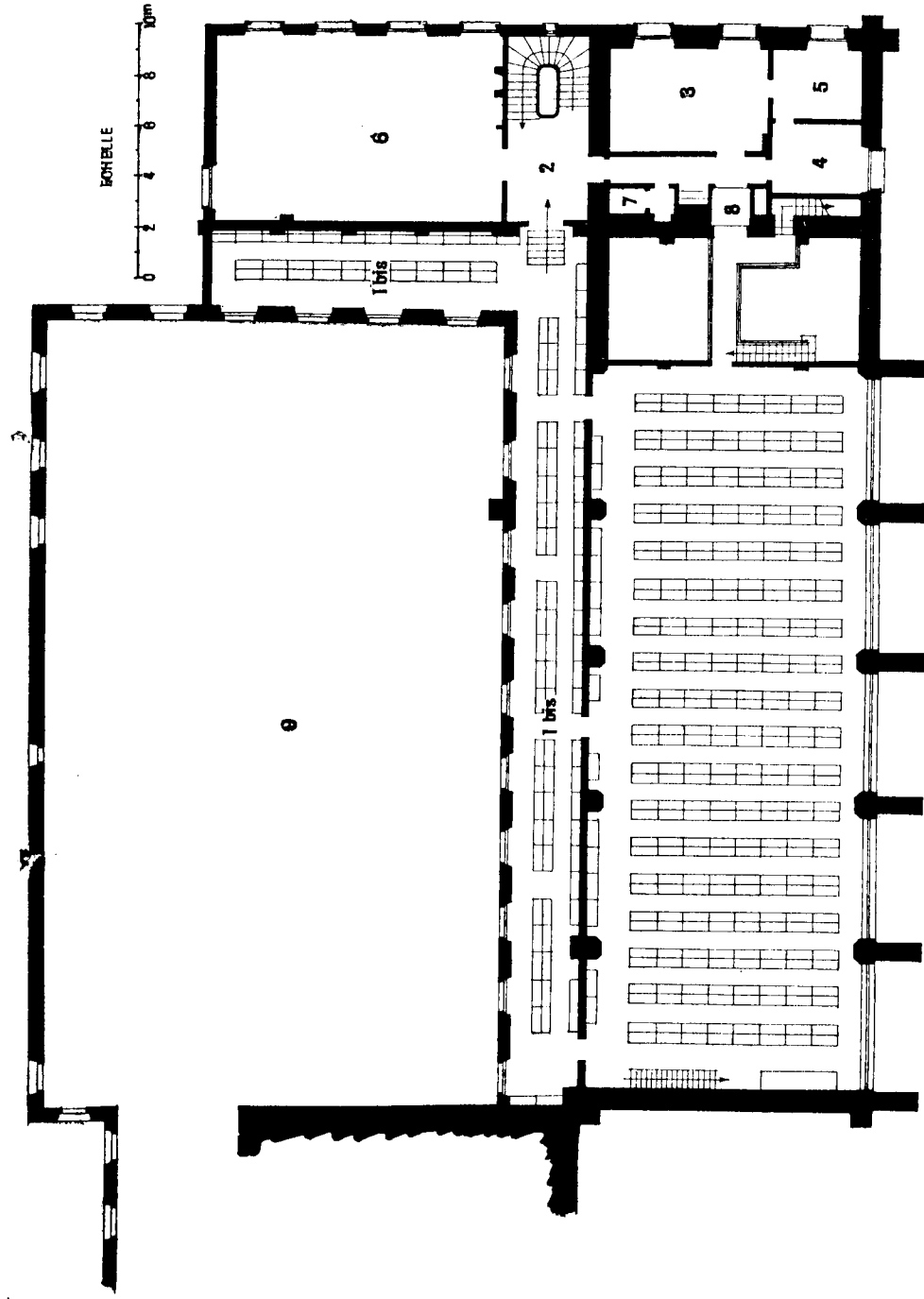
(4) Directeur : M. Jacques LEVRON, conservateur en chef.

(5) Cf. ci-dessus, p. 114.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOIRET (Orléans)
(Rez-de-chaussée)

- 1. Magasin d'archives.
- 2. Salle de réception des documents.
- 3. Hall d'entrée et salle des conférences.
- 4. Salle de lecture du public.
- 5. Loge du concierge.
- 6. Appartement du concierge.
- 7. Sanitaires.
- 8. Monte-charge.
- 9. Garage.
- 10. Cloître.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOIRET (Orléans)
(1er étage)

- 1 et 1 bis. Magasins d'archives.
- 2. Palier d'accès aux bureaux.
- 3. Bureau de l'archiviste en chef.
- 4. Bureau de l'archiviste adjoint.
- 5. Bibliothèque.
- 6. Appartement de l'archiviste en chef.
- 7. Sanitaires.
- 8. Monte-charge.
- 9. Cloître.

situées au 1^{er} étage de l'aile en bordure de l'avenue de Paris, où seront aménagés les bureaux et locaux de travail et l'appartement du directeur.

Les salles de magasins posaient à l'architecte un problème particulièrement délicat, du fait de la présence des charpentes anciennes. Ce problème a été résolu de la façon suivante : un plancher métallique intermédiaire, faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Nash), est jeté à mi-hauteur des 4 salles de magasins, déterminant ainsi deux niveaux d'une hauteur respective de 2,10 m et 2,20 m. L'installation des épis de rayonnages tient compte, au niveau supérieur, de l'inclinaison des fermes de la charpente.

Les épis sont disposés dans le sens transversal, avec des allées de desserte entre épis larges de 0,70 m.

La circulation se fait par une allée médiane large de 1 m.

Dans chacune des 4 grandes salles, des escaliers métalliques assurent la communication entre le niveau inférieur et le niveau supérieur.

L'équipement sera réalisé par tranches successives à partir de 1957 ; lorsqu'il sera terminé, le métrage linéaire total de rayonnages sera de l'ordre de 25 000 m.

Quant aux bureaux et locaux de travail, ils occuperont, comme il a été dit plus haut, le 1^{er} étage de l'aile des Grandes Ecuries en bordure de l'avenue de Paris ; ils communiqueront avec les magasins par un ascenseur-monte-charge situé à la jonction de cette aile et des ailes où se trouvent, à l'étage des combles, les magasins.

Une salle de tri et de classement est réservée dans chacune des 4 grandes salles de magasins. La réception des documents, ainsi que l'évacuation des papiers destinés au pilon, se fera au rez-de-chaussée sur l'avenue de Paris, où aboutit le monte-charge.

La dépense subventionnable totale pour l'aménagement des Archives départementales de Seine-et-Oise, y compris l'appartement du directeur, a été fixée par le Conseil général des Bâtiments de France à 163 500 000 F.

C) Réaménagements intérieurs complets

1. — MARNE (Châlons-sur-Marne) (1)

Les Archives occupent depuis 1866 un bâtiment qui fut en son temps considéré comme un modèle (2) et depuis 1928 un bâtiment annexe, accolé au premier et conçu de façon moderne avec des rayonnages métalliques à crémaillère (3).

Le bâtiment de 1866 était conçu, comme il était de règle à cette époque, comme un vaste espace garni d'épis de rayonnages de bois s'élevant sur toute la hauteur du bâtiment et desservis à mi-hauteur par des balcons.

Il contenait 2 500 m linéaires de tablettes de bois, au prix d'un grand gaspillage d'espace.

C'est pourquoi, en 1947-1949, il fut procédé à la réfection intérieure complète de ce dépôt.

Seuls furent conservés les murs extérieurs et la toiture, et l'espace ainsi obtenu fut divisé en 4 niveaux par 3 épais planchers de béton appuyés sur les murs de la construction.

Chaque étage nouveau mesure 2,20 m de hauteur sous plafond.

Sur ces planchers furent posés des épis doubles transversaux de rayonnages métalliques (Forges de Strasbourg, type BR), avec des allées de desserte entre épis larges de 0,80 m et des allées de dégagement larges de 1 m.

(1) Directeur : M. René GANDILHON.

(2) Cf. *supra*, p. 110-111.

(3) Cf. *supra*, p. 112.

Le métrage linéaire des deux dépôts atteint ainsi 15 000 m.

Un ascenseur (force 750 kg) assure la circulation verticale.

Au rez-de-chaussée, un espace de 75 m² a été réservé pour servir de salle d'exposition face à la porte d'entrée.

Il a été également créé un atelier permettant la reproduction des documents par photographie, ou photocopie.

2. — PUY-DE-DOME (Clermont-Ferrand) (1)

Les Archives occupent depuis 1816 l'ancienne chapelle des Cordeliers de Clermont-Ferrand (XIV^e s.), dont le couvent fut le noyau de la préfecture.

Cette chapelle avait reçu sous le Second Empire des rayonnages en bois selon une disposition qui laissait beaucoup d'espace inutilisé et fut réaménagée partiellement sur environ un tiers de sa longueur en 1923 (2).

Depuis 1953, un réaménagement complet faisant suite au précédent a été entrepris par tranches successives. Il comprend l'établissement de planchers de béton sur poteaux porteurs, déterminant des étages de hauteur rationnelle, et le remplacement par des rayonnages métalliques disposés dans le sens transversal des actuels rayonnages en bois.

Lorsque ces travaux seront terminés, les Archives départementales du Puy-de-Dôme disposeront d'un peu moins de 15 000 m de rayonnages au lieu de 7 000 m environ antérieurement.

Les travaux en cours comprennent également un réaménagement des bureaux et locaux de travail, la création d'un atelier de microfilmage et la modernisation des moyens de manutention.

Le coût des travaux effectués est actuellement de 60 000 000 de F environ.

3. — LOT (Cahors) (3)

Les Archives, installées dans une ancienne chapelle, étaient équipées en rayonnages de bois d'un type désuet, et beaucoup de place était gaspillée. Le métrage linéaire de tablettes était de 3 500 m. C'est pourquoi, de 1952 à 1953, il fut procédé au remplacement de ces rayonnages de bois par des rayonnages métalliques (Ronéo), opération qui permit de porter le métrage linéaire à 5 000 m avec une possibilité d'extension d'environ 1 000 m par la pose de nouvelles travées ultérieurement.

Les travaux ont coûté 5 421 553 F.

4. — FINISTÈRE (Quimper) (4)

Les Archives occupent depuis 1884 un bâtiment spécialement construit à leur intention, rue du Palais, à Quimper.

Ce bâtiment a la forme générale d'un T, dont la petite barre, en bordure de la rue, abrite les bureaux et locaux de travail, et la grande barre (40 m sur 7,50 m) les magasins.

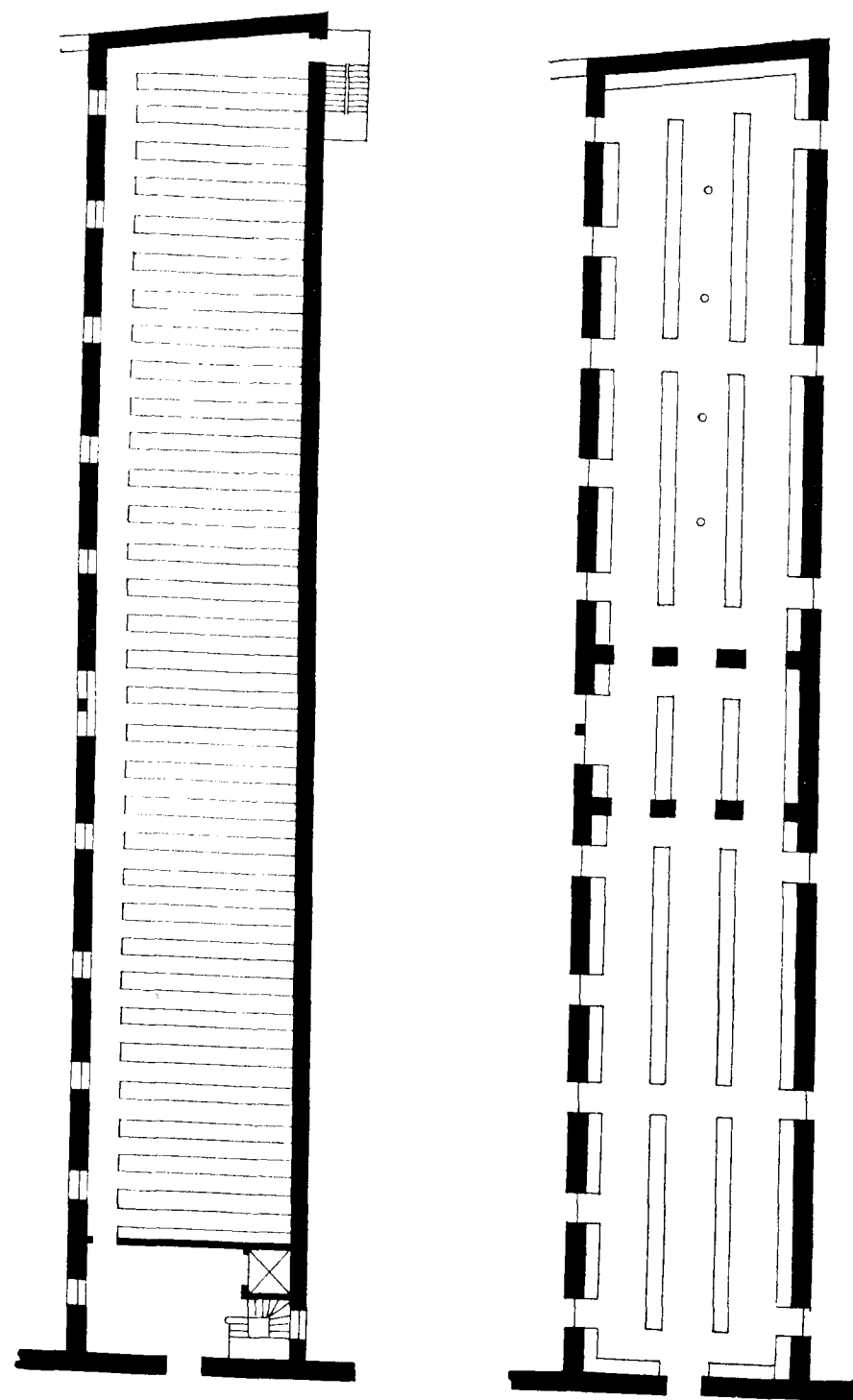
Les rayonnages, de bois, étaient disposés dans le sens longitudinal, avec des allées intermédiaires d'une largeur exagérée (1,80 m) rendue nécessaire par la hauteur sous plafond (3,30 m).

(1) Directeur : M. Roger SEVE.

(2) Cf. *supra*, p. 114.

(3) Directeur : M. René PRAT.

(4) Directeur : M. Bernard JARRY.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE (Quimper)
(Plans du dépôt)

Après le réaménagement

Avant le réaménagement

Le gaspillage d'espace étant flagrant, il fut décidé, en raison des besoins du service, de vider entièrement le bâtiment des magasins en n'en conservant que les quatre murs et la toiture, et de traiter l'espace ainsi obtenu comme dans le cas d'un bâtiment neuf, c'est-à-dire de le diviser en 5 niveaux de 2,40 m de hauteur sous plafond chacun, par des planchers faisant corps avec l'ossature des rayonnages (1).

A chaque étage, les rayonnages métalliques (Forges de Strasbourg) ont été disposés en épis doubles transversaux, avec des allées de circulation entre épis larges de 0,75 m et une seule allée de circulation latérale large de 1,04 m.

Le métrage linéaire total de rayonnages est de 12 000 m environ, contre 4 700 m avant les travaux.

Une des façades a été aveuglée.

A chaque étage a été réservée une salle de tri, sur la surface de laquelle se trouvent prises les cages de l'ascenseur-monte-charge et de l'escalier.

Les bureaux et locaux de travail ont été également refaits, sans toutefois qu'il ait été touché au gros œuvre de cette partie du bâtiment.

Le coût total du réaménagement des Archives départementales du Finistère (terminé en 1954) a été de 56 214 000 F.

5. — AIN (Bourg-en-Bresse) (2)

Les Archives, installées depuis le XIX^e siècle dans un bâtiment construit spécialement pour les abriter, étaient équipées en rayonnages de bois disposés avec un très grand gaspillage d'espace (étages de 4,20 m de hauteur avec balcons à mi-hauteur). Le bâtiment affectant la forme générale d'un V, les bureaux se trouvent à la jonction des deux branches du V, qui forment les magasins.

En raison du manque de place disponible, il fut procédé de 1955 à 1956 au réaménagement intérieur de ces magasins, qui furent entièrement vidés de leurs rayonnages. Le plancher intermédiaire entre les deux étages fut conservé, et chacun des deux étages subdivisé en deux étages de 2,10 m de hauteur par un plancher intermédiaire de béton faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg, système Modular).

Les rayonnages (Forges de Strasbourg, type BR) furent alors disposés de façon rationnelle en épis doubles transversaux, avec des allées de desserte entre épis larges de 0,80 m et une allée de dégagement large de 1,20 m.

Le métrage linéaire de rayonnages a été ainsi porté de 2 400 m à 5 000 m.

Un ascenseur a été en outre installé, et diverses modifications et améliorations apportées aux bureaux.

Le coût de ces travaux a été de 21 000 000 de francs environ.

6. — JURA (Lons-le-Saunier) (3)

Les Archives, installées depuis 1895 dans un bâtiment triangulaire élevé spécialement à leur intention, étaient équipées de 5 800 m linéaires de rayonnages de bois incommodes et dangereux. Elles comprenaient 3 étages hauts de 4 m.

Pour remédier au manque de place que provoquait l'installation peu rationnelle des rayonnages, il fut procédé en 1956 et 1957 au remplacement de ces rayonnages de bois par des rayonnages métalliques (Ronéo).

(1) Voir plans p. 170.

(2) Directeur : M. Jacques DROPET.

(3) Directeur : M. Gustave DUHEM.

Pour ce faire, les planchers existants furent renforcés, et des planchers intermédiaires posés, constituant ainsi 6 étages de 1,98 m sous plafond, dans lesquels furent disposés des épis doubles, d'un écartement irrégulier en raison de la présence des poteaux de fonte de la construction du XIX^e siècle qu'il n'était pas possible d'enlever. Là où il n'y avait pas de tels poteaux, la largeur des allées de desserte entre épis est de 0,80 m ; là où ils existent, la largeur de ces allées est par endroit réduite à 0,60 m.

Le métrage linéaire de rayonnages ainsi obtenu est de 10 600 m.

Un ascenseur-monte-charge a été posé pour assurer la circulation verticale.

Le coût de ces travaux d'aménagement a été de 25 557 000 F.

7. — GUADELOUPE (*Basse-Terre*)

Les Archives, installées dans une partie de l'ancienne caserne d'Orléans à Basse-Terre, furent incendiées en avril 1955. A la suite de ce sinistre, il fut décidé de procéder au réaménagement intérieur de ce local, qui est un rectangle de 19,80 m sur 7 m, haut de 5 m.

Les travaux, approuvés en juillet 1956 par le Conseil général des Bâtiments de France, comprendront la pose d'un plancher métallique faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg) déterminant 2 étages, hauts chacun de 2,20 m sous plafond, et l'implantation de 2 200 m environ de rayonnages en épis doubles transversaux avec des allées de desserte entre épis larges de 0,70 m et une allée de circulation médiane large de 1 m.

8. — CHARENTE-MARITIME (*La Rochelle*) (1)

Les Archives occupent un bâtiment élevé en 1877-1880, dont le gros œuvre est satisfaisant, mais dont l'équipement en rayonnages de bois était vétuste et insuffisant (5 000 m linéaires de rayonnages).

C'est pourquoi il a été décidé de procéder au réaménagement intérieur complet de ce dépôt par la démolition des planchers existants, leur remplacement par des planchers de béton faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg) et déterminant 4 niveaux d'une hauteur sous plafond de 2,50 m, plus un demi-étage sous combles haut de 2 m, et la pose de rayonnages métalliques pour lesquels a été retenu le principe de rayonnages de type compact, de façon à obtenir un métrage linéaire de l'ordre de 13 000 m.

Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 35 574 000 F le montant de la dépense subventionnable afférente à ces travaux.

9. — SEINE-ET-MARNE (*Melun*) (2)

Les Archives occupent un bâtiment élevé pour elles en 1891, qui comprend un magasin rectangulaire et, relié à lui par un couloir, un pavillon contenant les bureaux et proche de la préfecture (3).

L'ensemble contient 6 000 m linéaires de rayonnages en bois insuffisants à tous égards.

Il a été décidé de procéder à une opération du même genre que celle qui a été entreprise dans le Finistère, en démolissant entièrement les rayonnages et les planchers existants, et en divisant par des planchers de béton l'espace ainsi obtenu en 7 niveaux, hauts chacun de 2,20 m sous plafond, plus un comble de 4 m divisé en 2 niveaux.

(1) Directeur : M. Marcel DELAFOSSE.

(2) Directeur : M. Jean QUEGUINER.

(3) Cf. *supra*, p. 110-111.

Les rayonnages métalliques seront disposés en épis transversaux avec une seule allée de dégagement latérale ; le métrage linéaire ainsi obtenu sera de l'ordre de 18 000 m.

Les travaux comprendront également la pose d'un ascenseur-monte-charge, la réfection et l'agrandissement des bureaux, et la création d'un atelier de microfilmage.

Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 100 000 000 de francs le montant de la dépense subventionnable afférente à ces travaux.

10. — GIRONDE (*Bordeaux*) (1)

Les Archives de la Gironde sont installées dans un vaste bâtiment (2) élevé en 1860-1866. Il s'agit d'un bâtiment en forme de U, où les bureaux et locaux de travail occupent la barre centrale du U et les magasins les deux ailes latérales.

L'implantation des rayonnages, traditionnelle à l'époque, laissait inutilisé un espace considérable. Chacune des deux ailes des magasins comprenait un rez-de-chaussée voûtée d'arêtes haut de 7 m environ et une grande salle à l'étage haute de 9 m et garnie sur tout son pourtour de rayonnages de bois avec balcons à mi-hauteur, l'espace central étant occupé par des épis de rayonnages de bois hauts de près de 4 m.

En raison des besoins considérables du service, il a été décidé de procéder progressivement au réaménagement de ces salles en rayonnages métalliques. La grande salle de l'étage de l'aile ouest a été divisée en 4 niveaux par des planchers métalliques ; la salle du rez-de-chaussée de l'aile est a été subdivisée en 2 niveaux par un plancher métallique intermédiaire ; il ne reste donc plus à transformer que la grande salle de l'étage de l'aile est et celle du rez-de-chaussée de l'aile ouest.

Toutes ces transformations ont été faites par le système des planchers faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Ronéo). Dans la grande salle de l'étage de l'aile ouest, les planchers sont en caillebotis métallique ; dans celle du rez-de-chaussée de l'aile est, ils sont en dalle de béton qui sera munie d'un revêtement anti-poussière.

En outre, un atelier de microfilmage a été installé dans la grande salle de l'aile ouest, un monte-charge électrique posé dans chacune des ailes, et une salle de pilon aménagée avec communication directe sur l'extérieur.

Les travaux de l'aile ouest ont été exécutés en 1952, ceux de l'aile est en 1957.

D) Agrandissement et aménagement d'annexes

1. — BOUCHES-DU-RHONE (*Marseille*) (3)

Les Archives occupaient un vaste dépôt construit en 1866 dans la préfecture, lequel a été réduit mais modernisé en 1955 ; un étage haut de 2 m a été équipé en rayonnages métalliques (Forges de Strasbourg) ce qui porte à 4 000 m linéaires environ la capacité de ce bâtiment. Ce métrage linéaire étant nettement insuffisant pour les énormes besoins d'un département aussi important (il convient de noter qu'une partie des séries anciennes se trouvent dans l'ancienne Bibliothèque universitaire d'Aix-en-Provence, où leur installation a été réalisée

(1) Directeur : M. André BETGE-BREZETZ, conservateur en chef.

(2) Cf. *supra*, p. 110-111.

(3) Directeur : M. André VILLARD.

en 1956 et 1957), il fut décidé en 1951 d'affecter aux Archives départementales comme dépôt annexe une ancienne chapelle datant de 1875 et située à Marseille, rue Saint-Sébastien (1).

La nef de la chapelle fut divisée en 6 niveaux par 5 planchers intermédiaires de béton, faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg).

Un escalier fut aménagé à chaque extrémité, et un ascenseur-monte-charge posé.

La longueur de métrage linéaire ainsi obtenue est d'au moins 13 500 m.

Les locaux annexes de la chapelle ont été aménagés en bureau du personnel, bibliothèque et salle de travail pour le public, le tout assez exigu mais ne jouant qu'un rôle de complément par rapport au dépôt principal de la préfecture.

L'installation d'un atelier de microfilmage est à l'étude.

L'aménagement de la chapelle de la rue Saint-Sébastien (1951-1955) a coûté environ 35 000 000 de F.

2. — LOIR-ET-CHER (Blois) (2)

Pour abriter le Minutier central des notaires de Loir-et-Cher, il a été affecté aux Archives la petite chapelle de l'ancien hôpital psychiatrique (dimensions intérieures : 16 m sur 6,46 m).

La nef a été divisée en 3 niveaux de 2,20 m de hauteur sous plafond par 2 planchers intermédiaires de béton faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg, type BR).

La chapelle a pu ainsi recevoir un linéaire de 2 000 m de rayonnages.

La circulation verticale est assurée par un escalier de béton. Un monte-charge est prévu.

Une petite salle de lecture a été aménagée au premier étage.

3. — HAUTE-SAVOIE (Annecy) (3)

Les Archives étaient installées dans un dépôt datant de 1885, devenu insuffisant. Ce bâtiment a été agrandi à partir de 1951 d'environ la moitié de sa longueur.

La partie neuve comporte 4 niveaux de 2,20 m de hauteur sous plafond environ et un sous-sol étanche, tel que les niveaux impairs communiquent de plain-pied avec les niveaux du bâtiment ancien dont les salles avaient plus de 4 m de haut.

Les rayonnages sont de type auto-porteur (Ronéo).

Le métrage linéaire total de rayonnages de l'ensemble du dépôt est d'environ 8 000 m.

Les circulations verticales sont assurées par un escalier et un ascenseur-monte-charge dans le nouveau bâtiment.

Les fenêtres sont équipées en verre *Thermolux*.

Cet agrandissement du dépôt a été l'occasion d'un rajeunissement général du bâtiment, de l'installation d'un atelier de photographie, de la création de 3 bureaux, de la pose d'un chauffage central au mazout, etc.

Le coût total des travaux a été d'environ 30 000 000 de francs.

4. — MAINE-ET-LOIRE (Angers) (4)

Pour remédier au manque de place dont souffrait le service des Archives, il fut procédé de 1951 à 1955, à la construction d'un local annexe, formant une aile nouvelle du bâtiment principal, haut de 6 étages et contenant 2 000 m linéaires de rayonnages.

Cette extension avait été prévue dès la dernière guerre, et le gros œuvre aussi bien que les revêtements ont été exécutés en harmonie avec la construction principale qui date de 1936. L'aménagement d'une salle d'exposition-musée est en cours.

(1) Voir pl. h.-t. III (n° 6).

(2) Directeur : M. Jean MARTIN-DEMÉZIL.

(3) Directeur : M. Raymond OURSEL.

(4) Directeur : M. Pierre D'HERBECOURT. — Directeur lors de la construction : M. Jacques LEVRON.

Le Conseil général des Bâtiments de France avait fixé, en 1952, le montant de la dépense subventionnable afférente à ces travaux à 20 944 000 F à quoi il convient d'ajouter 1 150 000 F environ pour la salle d'exposition.

5. — CORRÈZE (Tulle) (1)

Le dépôt, élevé au début du xx^e siècle dans l'enceinte des bâtiments de la préfecture, étant devenu très exigu par rapport aux besoins du service, il a été procédé, de 1953 à 1956, à son agrandissement par extension en longueur et surélévation du bâtiment déjà existant, opération qui a amené le doublement de la capacité du dépôt.

En outre, il a été procédé au remplacement des rayonnages de bois du dépôt primitif par des rayonnages métalliques, à l'installation d'un atelier de microfilmage, et à l'aménagement d'un appartement pour le directeur.

Le montant total des travaux, tel qu'il a été fixé par le Conseil général des Bâtiments de France en 1952, est de 33 310 000 F.

6. — HAUTE-VIENNE (Limoges) (2)

Les Archives, dont le dépôt, construit en 1900-1902, est exigu et inextensible, ont reçu à titre d'annexe l'ancienne chapelle du grand séminaire de Limoges, datant de la fin du xix^e siècle.

Les travaux sont en cours depuis 1955 et se poursuivent par tranches successives.

La nef sera divisée en 6 niveaux par 5 planchers intermédiaires de béton faisant corps avec l'ossature des rayonnages (Forges de Strasbourg). Le métrage linéaire ainsi obtenu sera de 10 000 m alors que la capacité du dépôt actuel n'est que de 3 500 m.

La sacristie qui se trouve au niveau de la crypte sera aménagée en salle de tri et la sacristie du rez-de-chaussée en salle de lecture pour le public.

Un escalier et un ascenseur-monte-charge seront installés dans l'une des tourelles de la chapelle avec des portes coupe-feu à chaque palier.

Les fenêtres de la nef ont été équipées de verre de vitrail « *Océanic* » jaune.

Le Conseil général des Bâtiments de France a fixé à 36 000 000 de francs le montant de la dépense subventionnable afférente à ces travaux.

Michel DUCHEIN,
Conservateur à la Direction des Archives de France.

(1) Directeur : M. Robert DEBANT. — Directeur lors des travaux : M. François SOUCHAL.

(2) Directeur : M. Jacques DECANTIER.

After a sketch upon the French archive-building policy and the characteristics of the repositories from the early XIXth century to the 2d World War, the author lays out the new trends from 1948. The general balance is : 17 new-built repositories, 8 ones equipped in previously erected buildings, 11 ones furnished with new inner equipment, the extension or accomodation of 8 new branches, out of the whole network of 95 « Archives départementales ». The author outlines general characteristics of modern repositories, location and planning, draught and elevation, building material, shelving and safety-measures as to the collections, etc. These general features are followed with short technical descriptions relative to 32 repositories.

Después de haber bosquejado la política de construcción de los archivos en Francia y las características de los edificios desde el principio del siglo XIX hasta la 2ª guerra mundial, el autor define la nueva política (seguida a partir de 1945) que ha permitido la construcción de

17 depósitos enteramente nuevos, el arreglo de 8 depósitos en edificios preexistentes, la reinstalación interior completa de 11 depósitos y la ampliación o arreglo de 8 anexos, esto sobre un conjunto de 95 depósitos departamentales. Indica las características de los depósitos modernos: colocación y concepción general, plan y elevación, materiales de construcción y protección de las colecciones, estanterías etc.

Después publica las reseñas individuales de 32 depósitos.

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE INTERNATIONALE DES PUBLICATIONS RELATIVES A L'ARCHIVISTIQUE ET AUX ARCHIVES

PUBLICATIONS PARUES EN 1954, 1955 ET 1956
ET COMPLÉMENT
AUX BIBLIOGRAPHIES PUBLIÉES
DANS LES N^{os} 2, 3 ET 4 D' « ARCHIVUM »

INTRODUCTION

Dans son volume II en 1952, *Archivum* a commencé à faire paraître une *Bibliographie analytique internationale des publications relatives à l'Archivistique et aux Archives* : cette première chronique était consacrée aux travaux publiés dans 47 pays différents dans les années 1947 à 1951 ; elle comptait près de 1300 titres. Mais si, dès le début, de nombreux collègues avaient bien voulu faciliter notre tâche en nous faisant parvenir les revues d'archives et autres publications de leurs pays, ce n'est que par la suite, et progressivement, que cet envoi s'est généralisé. Ainsi dans les volumes suivants (nos III et IV) avons-nous dû recenser, non seulement les publications des années 1952 et 1953, mais aussi celles des années précédentes qui nous étaient parvenues entre temps. Depuis le volume IV, nous avons encore reçu les publications de nombreux pays qui avaient adhéré depuis lors au Conseil international des Archives. Le volume V ayant dû être consacré entièrement à l'« Annuaire international des Archives », nous nous trouvions devant une masse importante de publications diverses : nous avons préféré recenser en bloc en une chronique unique toutes les publications des années 1954, 1955 et 1956 et en même temps toutes celles qui avaient été omises dans les volumes précédents. Aussi trouvera-t-on ici, de nouveau, un certain déséquilibre apparent entre les pays, mais cette fois en sens inverse : pour certains d'entre eux (U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Hongrie, Yougoslavie, etc.), il s'agit, en effet, d'une bibliographie de près de dix années.

La masse recensée (3 830 numéros portant sur 63 pays) était telle que nous avons dû la scinder en deux parties, entre les deux volumes VI et VII, qui d'ailleurs sortiront de presse ensemble — à la suite de retards, indépendants de notre volonté, mais dont nous prions vivement nos lecteurs de nous excuser. — Les publications d'intérêt général (n° 1-1418) paraissent avec le volume VI ; celles relatives aux divers pays (nos 1419-3130), avec le volume VII.

Pour connaître la bibliographie archivistique des dix dernières années, il conviendra donc de considérer désormais comme un bloc, nos chroniques des nos II, III, IV, VI et VII d'*Archivum*, ce qui représente un peu plus de 8 000 titres pour une soixantaine de nations. Nous considérons désormais close cette première période de notre revue : ultérieurement, nos bibliographies annuelles porteront essentiellement sur les seules publications de l'année précédente.

C'est donc un nouvel appel que nous lançons à nos collègues de tous les pays, et surtout à nos correspondants, pour qu'ils collaborent avec nous encore plus efficacement que dans le passé, en nous faisant parvenir rapidement revues archivistiques, travaux de doctrine ou d'orientation sur les sources d'Archives, inventaires et toutes autres publications susceptibles d'intéresser archivistes et historiens. Que cet appel soit spécialement entendu de nos collègues des Archives régionales et locales !

* * *

Nos lecteurs constateront certaines modifications par rapport aux numéros précédents : parmi les plus importantes, nous signalerons :

1° Nouvelles divisions méthodiques des « généralités ». Les unes sont entièrement nouvelles telles le chapitre « Sciences complémentaires de l'Archivistique », consacré à la paléographie, à

la diplomatique, à la sigillographie, à l'histoire du papier et des filigranes, disciplines que l'archiviste ne peut ignorer. Les autres sont un simple reclassement de matières existantes, mais que l'abondance des articles nous a amené à scinder : ainsi les chapitres consacrés aux Archives locales, aux Archives privées, aux Archives économiques, etc.

2° Extension de la bibliographie aux éditions importantes de sources d'Archives, spécialement en ce qui concerne les textes anciens : cartulaires et recueils de chartes (les publications de documents modernes et des textes littéraires étant laissées de côté). Ces éditions sont généralement regroupées, soit dans un paragraphe spécial, soit dans le paragraphe « divers » des chapitres consacrés aux différents pays.

3° Publication d'un index géographique et d'un index des matières qui rendront la bibliographie plus aisément consultable. Pour les réaliser, il a été nécessaire de numéroter tous les travaux signalés. L'*index géographique* comporte normalement les noms des Etats, provinces et localités dans la langue du pays, ainsi que les formes françaises et anglaises si elles diffèrent de la forme nationale. Dans l'*index des matières*, nous nous sommes efforcés de concentrer les recherches sur un nombre limité de mots-types, des renvois (cross-references), relativement nombreux, étant faits aux autres mots-vedettes auxquels il serait possible de songer. Nous espérons que cette innovation sera favorablement accueillie de nos collègues. Ces deux index seront imprimés à la fin de la Bibliographie, dans le prochain volume d'*Archivum* (vol. VII, 1957).

Il importe enfin d'attirer l'attention sur trois points particuliers :

— Les publications relatives aux archives religieuses ont été normalement placées dans un paragraphe spécial des chapitres consacrés aux divers pays. Mais nous avons jugé bon de regrouper dans le chapitre spécial consacré au Saint-Siège (chap. LXXXIII) non seulement les publications relatives aux Archives vaticanes et à celles des Congrégations, mais aussi aux Archives romaines des Ordres religieux et aux enquêtes menées sur les documents pontificaux qui se trouvent conservés sur les territoires nationaux des divers pays.

— La publication des titres en caractères cyrilliques étant techniquement impossible, nous avons procédé à une translittération selon la méthode phonétique internationale, agréée entre autres par l'Ecole des Langues orientales de Paris.

— Nous tenons à nous excuser auprès de nos lecteurs pour la présentation défectueuse de certaines lettres accentuées (â, ä, é, ê, î, ï, š, ž, etc.) qui n'existent pas dans le corps de caractères adopté par notre revue.

* * *

Je voudrais en terminant souligner la part prise à la rédaction de cette présente bibliographie par nos deux nouveaux collaborateurs, Mme Aline Vallée et M. Charles Kecskeméti. Sans eux, sans le travail surtout de M. Kecskeméti, qui s'est principalement attaché aux publications slaves et hongroises, la réunion d'une masse matériellement aussi importante aurait été impossible. Il convenait au seuil de cette bibliographie de leur rendre l'hommage qui leur est dû.

Robert-Henri BAUTIER,
Conservateur aux Archives nationales, Paris.

SOMMAIRE

I^{re} Partie : Généralités

- I. — *Bibliographies et généralités sur les Archives*, 1-44 :
1. Bibliographies, 1-7. — Généralités, 8-44.
- II. — *Doctrine et terminologie archivistiques*, 45-92 :
1. Doctrine, 45-70. — 2. Terminologie, 71-92.
- III. — *Histoire des Archives*, 93-144 ; *Les Archives de l'Antiquité*, 145-177.
- IV. — *Sciences complémentaires de l'archivistique*, 178-376 :
1. Paléographie, 178-227. — 2. Diplomatique, 227 bis-320. — 3. Sigillographie, 321-355. — 4. Histoire du papier et étude des filigranes, 356-376.
- V. — *Les Archives et l'administration*, 377-494 :
1. La tenue des archives administratives, 377-477. — 2. Documentation, 478-494.
- VI. — *Archives locales*, 495-517.
- VII. — *Archives économiques*, 518-585.
- VIII. — *Archives privées*, 586-612.
- IX. — *Triages et éliminations*, 613-659.
- X. — *Classement et classification*, 660-694.
- XI. — *Les problèmes d'inventaire et de catalogage*, 695-753.
- XII. — *Problèmes d'édition de documents*, 754-918.
- XIII. — *Reproduction documentaire. — Archives sonores et visuelles*, 790-918 :
1. Procédés de reproduction documentaire, 790-872. — 2. Photographie aux rayons, 873-876. — 3. Archives sonores et visuelles, 877-918.
- XIV. — *Documents cartographiques, iconographiques et techniques*, 919-953 :
1. Documents cartographiques, 919-946. — 2. Documents, iconographiques et techniques 947-953.
- XV. — *Bâtiments et matériel d'archives*, 954-1024.
- XVI. — *Conservation et restauration*, 1025-1139 :
1. Préservation des documents et lutte contre les agents de destruction, 1025-1077. — 2. Lutte contre les termites, 1078-1103. — 3. Les archives et la guerre, 1104-1111. — 4. Restauration, 1112-1139.
- XVII. — *Relations avec le public*, 1140-1158.
- XVIII. — *Muséographie appliquée aux archives et services éducatifs*, 1159-1178.
- XIX. — *Formation et statut des archivistes*, 1179-1236 :
1. Formation, 1179-1223. — 2. Statut, 1224-1236.
- XX. — *Biographies, nécrologies et bibliographies d'archivistes*, 1237-1365.
- XXI. — *Le C.I.A. et la coopération archivistique internationale*, 1366-1418 :
1. Congrès internationaux des Archives, 1366-1392. — 2. Conférences de la Table ronde des Archives, 1393-1404. — 4. Coopération internationale en matière d'archives, 1409-1418. — 5. Stage technique international d'Archives, 1405-1408.

ABRÉVIATIONS

<i>Ac. des Inscr., Comptes rendus</i>	<i>Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.</i> — Paris.
<i>Am. Arch.</i>	<i>The American Archivist</i> , published quarterly by the Society of the American Archivists — Cedar Rapids, Iowa.
<i>Archeion</i>	<i>Archeion</i> , Organ Naczelnej Dyrekcji Archiwów Państwowych. Czasopismo naukowe poświęcone sprawom archiwalnym. — Warszawa.
<i>Archivar</i>	<i>Der Archivar</i> . Mitteilungsblatt für deutsches Archivwesen, im Auftrage des Vereins Deutscher Archivaren, hgg. v. Staatsarchiv. — Düsseldorf.
<i>Archivarbeit und Geschichtsforschung</i>	<i>Archivarbeit und Geschichtsforschung</i> . Vorträge und Referate gehalten auf dem Kongress der Archivare der DDR in Weimar 1952. — Berlin, 1952, in-8°, 213 p.
<i>Archivar und Historiker</i>	<i>Archivar und Historiker</i> . Studien für Archiv und Geschichtswissenschaft. Zum 65. Geburtstag von Heinrich Otto MEISNER. — Berlin, 1956, in-8°, 572 p., xv pl.
<i>Arch. Bibl. Mus. Belg.</i>	<i>Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique</i> . Revue semestrielle de l'Association des conservateurs d'Archives, de Bibliothèques et de Musées. — Bruxelles.
<i>Arch. Čas.</i>	<i>Archivní Časopis</i> . Vydává archivní správa Ministerstva vnitra. — Praha.
<i>Archives</i>	<i>Archives</i> . The Journal of the British Records Association. — London.
<i>Archivi</i>	<i>Archivi d'Italia e rassegna internazionale degli Archivi</i> . — Roma.
<i>Archivmitt.</i>	<i>Archivmitteilungen</i> , hgg. v. staatlichen Archivverwaltung in der Deutschen Demokratischen Republik. — Berlin.
<i>Arch. Zts.</i>	<i>Archivalische Zeitschrift</i> , hgg. v. Bayerischen Hauptstaatsarchiv in München.
<i>Arhivist</i>	<i>Arhivist</i> . Organ Saveza Društava Arhivskih Radnika FNRJ. — Beograd.
<i>Arh. Pregl.</i>	<i>Arhivski Pregled</i> . Organ istoriskih arhiva NR Srbije. — Beograd.

Arkiv, Samhülle och Forskning Svenska arkivsamfundets skriftserie. *Arkiv, samhülle och forskning*. — Stockholm.
Ark. St. *Arkivvetenskapliga Studier*, utgiva af Sten ENGSTRÖM. — 1950.
B.E.C. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Recueil d'érudition publié par la Société de l'Ecole des Chartes. — Paris.
Bol. A.G.N. Ven. *Boletín del Archivo General de la Nación*. — Caracas (Venezuela).
Bol. Dir. gen. Arch. *Dirección general de Archivos y Bibliotecas*. — Boletín. — Madrid.
Bol. Ist. Pat. Lib. *Bollettino dell' Istituto di Patologia del libro*. « Alfonso Gallo ». Rivista trimestrale. — Roma.
Bol. Rep. Dom. República Dominicana. *Boletín del Archivo general de la Nación*. — Ciudad Trujillo.
Bull. Hist. mod. du CTH *Bulletin d'Histoire moderne et contemporaine* (depuis 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Paris.
Bull. Inst. hist. Res. *Bulletin of the Institute of Historical Research*. — London.
Bull. philolog. et hist. *Bulletin philologique et historique* (jusqu'à 1715), du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Paris.
Donum Boëthianum *Donum Boëthianum*. Arkivvetenskapliga bidrag i tillägnade Bertil Boëthius 31. I. 1950. Red. av Olaf JAGERSKIÖLD och Åke KROM-NOW. — Stockholm, 1950, xx-516 p.
Forschungen aus mitteldeutschen Archiven. *Forschungen aus mitteldeutschen Archiven*. Zum 60. Geburtstag von Hellmut Kretschmar. — Berlin, 1953, in-8°, 432 p., 7 pl.
Gaz. Arch. *La Gazette des Archives*, organe de l'Association amicale et professionnelle des Archivistes français. — Paris.
Ind. Arch. *The Indian Archives*, published by the National Archives of India. — New Delhi.
Ind. Hist. Rec. Com. *Indian Historical Records Commission*. Proceedings of the meetings.
Ist. Arh. *Istoričeskij Arhiv*. Akademija Nauk SSSR, Institut Istorii. Izdaetsja s učastiem Instituta Marksizma-Leninizma pri CK KPSS i Glavnogo arhivnogo upravljenija. — Moskva.
Lev. Hir. *Levéltári Híradó*. Kéziratként szerkeszti és kiadja a Levéltárak Országos Központja. — Budapest.
Lev. Közl. *Levéltári Közlemények*. A Levéltárak Országos Központjának folyóirata. — Budapest.
Mitt. des Inst. für Öst. Gesch. *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*. — Wien.
Mitt. öst. St.Arch. *Mitteilungen des österreichischen Staatsarchivs*, hgg. v. der Generaldirektion. — Wien.

Mitt. d. steierm. L.Arch. *Mitteilungen des steiermärkischen Landesarchivs*. — Graz.
Mitt. der V.S.A. *Mitteilungen aus der Vereinigung Schweizerischer Archivare*. [Multigraphié.]
Ned. Arch. *Nederlands Archievenblad*. Orgaan van de Vereniging van archivariissen in Nederland. — Groningen.
Not. Arch. Stat. *Notizie degli Archivi di Stato*, a cura del Ministero dell' Interno. — Roma.
O. and M. Bull. *Organizations and Methods Bulletin*.
Quarterly acquisitions Library of Congress. *Quarterly journal of current acquisitions*. — Washington.
Rass. Arch. Stat. *Rassegna degli Archivi di Stato*, già *Notizie degli Archivi di Stato*. — Roma.
Rev. Arch. Bibl. Mus. *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*. Consejo superior de investigaciones científicas. — Madrid.
Rev. Arch. Per. *Revista del Archivo Nacional del Perú*. Publicación semestral. — Lima.
Sborník *Sborník archivních prací*. Vydává archivní správa ministerstva vnitra. — Praha.
Soc. loc. Arch. Bull. *Society of local Archivists. Bulletin*. — London.
Vopr. Ist. *Voprosi Istorii*. Akademija Nauk SSSR, Institut Istorii. — Moskva.
Zadr. Arh. *Zadružni Arhiv*. — Novi Sad.
Zbornik... Zagreb *Zbornik historijskog Instituta Jugoslavenske Akademije*. — Zagreb.

I. — BIBLIOGRAPHIES ET GÉNÉRALITÉS SUR LES ARCHIVES

1. — Bibliographies archivistiques générales

1. — BAUTIER (Robert-Henri), Bibliographie analytique internationale de publications relatives à l'archivistique et aux archives (*Archivum*, IV, 1954, p. 217-289).
Année 1953 et complément aux bibliographies publiées dans les nos 2 et 3 d'*Archivum*.
2. — GOLDINGER (W.), Archivwissenschaftliche Literatur der Jahre 1951-1954 (*Mitt. östt. St. Arch.*, 1955, 8, p. 353-368).
Exposé d'ensemble de la littérature parue dans le monde entier, et plus particulièrement en Autriche.
3. — LEESCH (Wolfgang), Internationale Bibliographie zu der bisher erschienenen archivwissenschaftl. Literatur, in A. BRENNEKE, *Archivkunde...* (Leipzig, 1953), p. 437-509.
4. — SMITH (Lester W.), Writings on Archives, current records and historical manuscripts, July 1953-May 1954 ; June 1954-May 1955 ; June 1955-May 1956 (*Am. arch.*, XVII, 1954, 4, p. 341-365 ; XVIII, 1955, 4, p. 348-376 ; XIX, 1956, 4, p. 337-369).
Bibliographie internationale, spécialement importante pour les Archives des Etats-Unis et pour les publications relatives au « records management ».
5. — VOLLMER (G.), Bibliographie zum Archivwesen für die Jahre 1945-1952 (*Archivar*, 1954, 3, p. 153-170 ; 4, p. 275-300 ; 1955, 2, p. 117-130).
Bibliographie recensant les publications d'intérêt archivistique d'Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Suède et Suisse.
6. — VOLLMER (G.), Bibliographie zum Archivwesen für die Jahre 1953 und 1954 (*Archivar*, 1956, 2, p. 97-120 ; 3, p. 219-248 ; 4, p. 383-416).
Fait suite à la bibliographie précédente.
7. — WEIS (Eberhard), Zeitschriftenbericht (*Arch. Zts.*, 49, 1954, p. 220-235 ; 50-51, 1955, p. 501-532).
Compte rendu des articles publiés dans les revues d'archives d'Allemagne, de Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Irlande, Israël, Italie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Suède, Suisse, Espagne, Tchécoslovaquie, Hongrie et États-Unis, avec index matières.

2. — Généralités

8. — BACHULSKI (Aleksy), *Szkice archiwalne* [Essais d'archivistique]. — Warszawa, 1952, 48, p. (Coll. *Biblioteka Archeion*, n° 2).
9. — BAUTIER (Robert-Henri), Annuaire international des Archives (*Archivum*, V, 1955, 253 p.).
Notices sur 2 000 dépôts d'Archives de 51 pays. *Index locorum*.
10. — BORN (Lester K.) Archives, in *Encyclopedia Britannica* (Chicago, 1954), vol. 2, p. 288-292.
11. — BROOKS (Philip C.), *El manejo de archivos y documentos*. — Panama, XVI, 213 p.
Série de conférences sur les définitions et la méthode de l'archivistique.

12. — CROON (Helmuth), Sozialgeschichtsforschung und Archive (*Archivar*, 1954, 4, p. 243-254).
Rapport présenté au congrès des archivistes allemands de Goslar.
13. — ČECHOVA (Gabriela), K otázkám archivní methodiky (II) [Les problèmes de la méthode archivistique] (*Arch. Čas.*, 1954, 4, p. 219-228).
14. — ČIROVIĆ (Dragan), Neka pitanja prikupljanja arhivskog materijala [Quelques problèmes concernant l'acquisition de documents d'archives] (*Arhivist*, V, 1955, 3, p. 37-38).
15. — FILANGIERI (Ricardo), Gli Archivi e la storia dell'Arte (*Not. Arch. St.*, XIV, 1, 1954, p. 4-8).
Les archives de l'histoire de l'Art dans le monde.
16. — HASANAGIĆ (Edib), Razgraničenje arhivskih područja [La délimitation du champ d'activité des archives] (*Arh. pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 9-10).
17. — IBEN (Icko), Die Zeitung im Archiv- und Bibliothekswesen (*Biblos*, II, 3, 1954, p. 2-7).
18. — *Instructions sommaires pour l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques publiques* :
I : *Etablissement des catalogues* ;
II : *Traitement des livres et des documents* (par Paule SALVAN) ;
III : *Conservation des documents* (par Jacqueline CHASSÉ). — Paris, 1952-1954, 3 fasc. in-8°, 95-72-44 p.
Le premier fasc. traite essentiellement du catalogage des livres ; un supplément, de celui des autres « documents » (estampes, photographies, cartes et plans, microcopies, disques) ; le second des diverses opérations auxquelles sont soumis ces livres et documents depuis leur entrée dans une bibliothèque ; le troisième, de la conservation des fonds anciens (doc. d'archives, estampes, reliures, cartes) ; protection contre le vol, l'incendie, la lumière, l'humidité, les insectes, les champignons. Problèmes posés par la reliure.
19. — JAKOVLEV (L. I.), Zadači sovjetskih arhivnih učreždenij v svete rešenij XX. s'ezda KPSS [Les tâches des institutions archivistiques soviétiques à la lumière des résolutions du XX^e Congrès du Parti Communiste de l'Union soviétique] (*Ist. Arh.*, 1956, 3, p. 171-178).
Analyse critique générale de la situation des archives soviétiques relevant les résultats ainsi que les insuffisances notamment dans l'étude de l'histoire contemporaine, la publication de documents, le travail des archives en formation, évoquant les problèmes de la construction et du manque de locaux et assignant les tâches qui s'ensuivent.
20. — KOHTE (Wilhelm), Gegenwartsgeschichtliche Quellen und moderne Überlieferungsformen in öffentlichen Archiven (*Archivar*, 1955, 3, p. 197-210).
21. — K otázkám archivní methodiky (Seminař archivních pracovníků v Brně ve dnech 25 a 26.2.1954) [Les questions de la méthode archivistique, colloque des archivistes à Brno les 25 et 26 février 1954] (*Arch. Čas.*, I, 1954, p. 6-14).
22. — KROMNOW (Åke), Arkivhandböcker ; Nordisk litteratur (*Tidskrift för dokumentation*, 10-4-1954).
Revue des manuels d'archivistique scandinaves.
23. — LAMPE (Walter), Gedanken zum kirchlichen Archiv- und Bibliothekswesen (*Archivar*, 1956, 1, p. 19-24).
24. — LAVROV (Rostislav-Aleksandrovič), A levéltári munkamódszerek néhány problémája [Quelques problèmes des méthodes de travail dans les archives] (*Lev. Hír.*, 6, 1956, 1, p. 12-25).
Conférence tenue en Hongrie résumant les travaux et les méthodes de travail des archives soviétiques. Information sur les installations techniques.
25. — MAČEK (Jože), O smernicah današnje arhivistike u svetu sa posebnim osvrtom na Nemačku, Austriju i Italiju [Les tendances de l'évolution des archives dans le monde moderne, et notamment en Allemagne, Autriche et Italie] (*Arhivist*, VI, 1956, 1, p. 30-43. Rés. en français).
Rapport présenté à la II^e Assemblée ordinaire de la Fédération des Archivistes, basé sur une documentation importante relative à l'organisation des archives, les versements, le microfilmage et la formation des archivistes (Plan du rapport, *Arhivist*, V, 1955, 3, p. 84).
26. — MILOSLAVJEVIĆ (S.), Akcija za prikupljanje, čuvanje i zaštitu arhivskih dokumenata [L'action pour la collecte, la conservation et la protection des documents d'archives] (*Arh. pregl.*, I, 1955, 1, p. 3-14).
Rapport prononcé à la Conférence de mai 1955 et résumés des interventions dont il fut suivi. Voir aussi *Arhivist*, V, 1955, 2, p. 29-40.
27. — N. P., Naučnaja konferencija, posvjaščennaja 25-letiju istoriko-arhivnogo instituta [Conférence scientifique à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Institut historico-archivistique] (*Ist. Arh.*, 1956, 5, p. 233-235).
Compte rendu de la conférence tenue en avril 1952. Les conférences prononcées traitaient des sciences auxiliaires ainsi que des autres disciplines enseignées à l'Institut.
28. — PAVLOVA (N. A.), Proekt « Osnovnyh pravil komplektovaniya gosudarstvennyh arhivov SSSR » [Le projet des « Règles fondamentales pour les accroissements des archives d'État de l'U.R.S.S. »] (*Ist. Arh.*, 1956, 5, p. 236-238).
Compte rendu du débat sur le projet des « Règles... » qui s'est déroulé le 10 mai 1956, à l'Institut historico-archivistique de Moscou.
29. — PIQUION (René), *Archives*. Préf. par R.-H. BAUTIER. Port-au-Prince, 1954, in-8°, 33 p.
Aperçu sur les archives, leur importance, leur organisation en France et à l'étranger à la lumière des conférences du Stage technique international d'Archives.
30. — RIEBER (A.), Kunstgeschichte und Archiv (*Mitt. für die Archivpflege in Bayern*, 1955, 3-4, p. 43-48).
31. — RIGAULT (Jean), *Le métier d'archiviste*. — Metz, Archives de la Moselle, 1956, in-18°, 12 p.
Exposé fait aux élèves des classes terminales.
32. — ROGERS (F. H.), Archives and the Historian (*New Zealand Libraries*, 18 june 1955, p. 105-111).
33. — ŠAMBERGER (Zdeněk), Do další etapy našeho archivnictví [Devant les nouvelles étapes de l'évolution de nos archives] (*Arch. Čas.*, 1953, 3, p. 129-133).
34. — ŠAMBERGER (Zdeněk), K otázce tak zvaných historických archivů [Sur la question des archives dites historiques] (*Arch. Čas.*, 1951, 3, p. 83-85).
35. — ŠAMBERGER (Zdeněk), Na okraj vládního nařízení o archivnictví [En marge du décret gouvernemental sur les archives. Remarques sur les conceptions anciennes relatives à l'organisation archivistique] (*Arch. Čas.*, 1954, 3, p. 136-151).
36. — ŠAMBERGER (Zdeněk), Nové úkoly archivnictví [Les tâches nouvelles des archives] (*Arch. Čas.*, 1951, 2, p. 48-52).
37. — ŠAMBERGER (Zdeněk), Vyznam plánování v archivech [L'importance de la planification aux Archives] (*Arch. Čas.*, 1952, 2, p. 33-35).
38. — SCHELLENBERG (Theodor R.), Applying american archival experience abroad (*Am. Arch.*, XIX, 1956, 1, p. 33-38).
La façon dont les bureaux organisent leurs archives, le caractère récent des documents, leur masse ont conduit les archivistes américains à une expérience très différente de celle du Vieux Monde.
39. — SEVILLANO COLOM (Francisco), Los Archivos al servicio de la investigación histórica (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 26, 1955, p. 11-12).

40. — ŠKERL (France), O značaju arhivskih ustanova [Le caractère réel des archives] (*Arhivist*, VI, 1956, 3-4, p. 38-45. Rés. en français).
L'auteur critique violemment la thèse prévalant dans les textes législatifs selon laquelle les archives seraient des institutions administratives ; il soutient que les archives sont des institutions scientifiques.
41. — STEPHENS (Geoffrey B.), Archives and libraries (Library Association. *Proceedings of the Llandudno Conference*, 1953, p. 50-54).
42. — TAUBER (Maurice F.), *Technical services in libraries. Acquisitions, cataloging, classifications, binding, photographic reproduction and circulation operations*. — New York, Columbia University Press, 1954, in-4°, XVI-407 p.
Manuel de bibliothéconomie, propre aux grandes bibliothèques d'étude.
43. — Vážnejšie zadači sovetских arhivov [Les tâches les plus importantes des archives soviétiques] (*Ist. Arh.*, 1956, 2, p. 3-5 ; — trad. hongroise : *Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 110-112).
Résumé des tâches des archives soviétiques considérées comme essentielles : faciliter l'accès aux documents, introduire la technique du microfilm, améliorer le travail d'édition de documents et développer certaines questions théoriques de l'archivistique.
44. — VOJTÍŠEK (Václav), *Výbor rozprav a studií* [Choix de traités et études]. — Praha, N.C.S.A.V., 1953, Sekce filosofie-historie, 580 p.

II. — DOCTRINE ET TERMINOLOGIE ARCHIVISTIQUES

1. — Doctrine

45. — BOËTHIUS (Bertil), Arkivschema och proveniens-princip [Plan de classement aux Archives et principe de provenance] (*Ark. St.*, 2, 1954, p. 10-24).
46. — BRENNKE (Adolf), *Archivkunde ; ein Beitrag zur Theorie und Geschichte des europäischen Archivwesens*. Ed. W. LEESCH. — Leipzig, 1953, XIX-542 p.
Ouvrage fondamental. Doctrine de l'ancien directeur des Archives de Berlin-Dahlem (1875-1946), présentée par son élève W. Leesch. 1^{re} Partie : Théorie archivistique et son histoire. 2^e Partie : Histoire des Archives sur le plan international de l'Antiquité à nos jours.
47. — CANTUCCI (M.), Sulla tutela giuridica degli atti pubblici (*Rass. Arch. St.*, 1955, t. XV, 1, p. 65-79).
Garanties qu'accorde la loi, en Italie, aux papiers publics, inaliénabilité, classement, revendication.
48. — CARUSO (A.), Intorno ai primi tre commi dell'art. 20 della legge 22 dicembre 1939, N. 2006. Disamina e proposte in vista della riforma della legislazione archivistica (*Rass. Arch. St.*, 1955, t. XV, 3, p. 362-374).
Les caractères de publicité et d'historicité des archives (publiques ou privées) d'après la loi italienne.
49. — COSEMANS (A.), Dans le sillage d'A. Brenneke : le principe de provenance et le principe libre de provenance (*Arch., Bibl., Mus. Belg.*, 1954, t. XXV, 1, p. 161-162).
50. — DAVIDOVIĆ (Sava), Jedna značajna nova knjiga o arhivskoj službi [Un livre nouveau très remarqué sur le service des archives] (*Arhivist*, V, 1955, 3, p. 48-57 et VI, 1956, 1, p. 59-66).
Compte rendu de l'*Archivkunde* de BRENNKE.
51. — DUJČEV (L.), *Lekcii po arhivistika* [Conférences sur l'archivistique]. — Sofia, 1949, Izdanje Bugarskog bibliografiskog instituta « Elin Pelin ».
52. — ENDERS (G.), Probleme des Provenienzprinzips (*Archivar und Historiker*, Berlin, 1956, p. 27-44).
53. — FACIUS (Fr.), Amtliche Drucksachen. Ein Grenzgebiet zwischen Archiven und Bibliotheken (*Archivar*, 1955, 3, p. 209-226).

54. — FIALA (Z.), Pojem archivu [La notion d'archives] (*Arch. Čas.*, 1951, 4, p. 104-108).
55. — GOUW (J. L. VAN DER), Inleiding tot de Archivistiek. — Zwolle, 1955, in-8° (*Archivistica*, Publicaties van de Archiefschool, n° 1).
Etude d'archivistique sur les documents et leur nature, la structure des archives, les types de classement, les diverses sortes d'inventaires, accompagnée de nombreux exemples, figurés ou rédigés. Importante contribution à la terminologie archivistique.
Cf. I. P. W. A. SMIT, Naar een nieuwe handleiding. Administratie en archief (*Ned. Arch.*, 1953-1954, p. 57-60).
56. — HOLZ (W. K. B.), Über die Erweiterung des Archivgutbegriffes (*Archivar*, 1956, 4, p. 351-358).
57. — LEESCH (Wolfgang), Methodik, Gliederung und Bedeutung der Archivwissenschaft (*Archivar und Historiker*, Berlin, 1956, p. 13-26).
58. — A levéltári fond meghatározásának szabályai [Les règles de la définition du fonds d'archives] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 162-164). Extr. de : *Arhivnoe Delo*, n° 51, p. 140-143.
Réglementation adoptée en U.R.S.S. le 7 septembre 1939.
59. — MACHAČKA (Fr. D.), *Spisovna-archiv-pamatky-kronika* [Registratur-archives-monuments-chronique]. — Praha, 1949.
Manuel.
60. — MAZZOLENI (J.), *Lezioni di Archivistica*. — Napoli, 1954, in-8°, 232 p.
Cours multigraphié à l'usage des étudiants de la Scuola di Paleografia, Diplomatica e Archivistica dell' Archivio di Stato di Napoli.
61. — MITIAEV (K. G.), *Teoria i praktyka archivnej*. — Warszawa, 1954, 252 p.
Traduction polonaise du manuel de Mitiaev.
62. — PAGANO (L. A.), *Note sulla demanialità degli atti d'archivio* (Estr. da : *Il circolo giuridico*, anno 1955). — Palermo, 1955, in-8°, 28 p.
Etude de la législation italienne en la matière.
63. — POSNER (Ernst), The National Archives and the archival theorist (*Am. Arch.*, XVIII, 3, 1955, p. 207-216).
Ce que la doctrine archivistique doit aux Archives nationales des U.S.A. depuis vingt ans.
64. — PRAŽAK (Jiří), T. zv. volný provenienční princip (K. vydání Brennekov učebnice archivní theorie) (*Arch. Čas.*, 1954, 3, p. 173-183).
Le principe de provenance libre à propos du traité de BRENNKE sur la théorie archivistique.
65. — SCHELLENBERG (T. R.), *Modern Archives, principles and techniques*. — Melbourne, 1956, XV-248 p.
Conférences faites en Australie à la lumière de l'expérience archivistique américaine.
66. — SCHWINEKÖPER (B.), Zur Geschichte des Provenienz-Prinzips (*Forschungen aus mitteldeutschen Archiven*, Berlin, 1953, p. 48-65).
Exemple des archives de Magdebourg.
67. — STECKZÉN (Birger), Om gränsdragning mellan arkiv, museer och bibliotek [Sur la distinction entre Archives, Musées et Bibliothèques]. In *Donum Boëthianum*.
68. — VARŠAVSKIJ (I.)-DERBINA (V.), A fondképzők története és a levéltári fondok feldolgozására vonatkozó munkainstrukcióknak összeállítása [Compilation des historiques d'administrations et d'instructions concernant le dépouillement de leur fonds d'archives] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 164-171). Extr. de : *Arhivnoe Delo*, n° 52, p. 58-69.
Conclusions basées sur la pratique des archives du Territoire de Moscou.

69. — VERHAREN (Th. J.), De Handleiding en het vrije herkomstbeginsel van Brenneke (*Ned. Arch.*, 1954-1955, p. 47-53).
Examen critique du « principe de provenance » et des conséquences qu'en tire BRENNÉKE dans son *Manuel d'archivistique*.
Cf. P. NOORDENBOS, Naar aanleiding van het artikel van de heer Verharen (*ibid.*, p. 99-100).
J. A. TEN CATE, De handleiding en de registratuurperiode (*ibid.*, p. 100-103).
70. — WENIG (Otto), Bibliotheksgut und Archivgut (*Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 68, 1954, 9-10, p. 321-334).
Point de vue sur la limite entre le champ d'action des bibliothèques et celui des archives.

2. — Terminologie

71. — Archival principles. Selections from the writings of Waldo Gifford LELAND (*The National Archives staff information papers*, 20 mars 1955, 113 p.).
Définitions et principes émis par ce précurseur des archivistes américains.
- 71 bis. — BRANDT (A. von). Voir n° 89.
72. — CAPPON (Lester J.), Historical manuscripts as Archives : some definitions and their application (*Am. Arch.*, XIX, 2, p. 101-110).
73. — FUSÁK (L'udo), Archivna terminologia používaná v Maďarsku [La terminologie archivistique en usage en Hongrie] (*Arch. Čas.*, 1953, 3, p. 173-180).
74. — [HARDENBERG (Herman)], Comité de terminologie archivistique, Rapport de 1956. — S.l.n.d., in-8°, 4 p. multigr.
Travail du Comité établi en vertu de la décision du II^e Congrès international des Archives, 1953.
75. — HEDAR (Sam.), Några arkivtermer (*Meddelanden från svenska Riksarkivet*, 1954, p. 51-91).
Étude de la signification des termes : *documentation* (français), p. 52-80 ; *filings* (anglo-saxon), p. 80-85 ; *Registratur* (allemand), p. 85-91.
76. — HOFFMANN (F.), Poznámky k archivní terminologii [Remarques sur la terminologie archivistique] (*Arch. Čas.*, 1953, 2, p. 114-117).
77. — LUKÁŠ (V.), Základní pojmy z archivní praxe (Příspevek k archivní terminologii) [Les notions fondamentales de la pratique archivistique. Contribution à la terminologie archivistique] (*Arch. Čas.*, 1952, 2, p. 40-46).
78. — MARTINEZ FERRANDO (J.), Terminologia archivistica (*Bol. Dir. gen. Arch.*, III, 23, 1954, p. 7-9).
Inventaires, catalogues, index.
79. — MEISNER (Heinrich Otto), Das Begriffspaar Urkunden und Akten (*Forschungen aus mitteldeutschen Archiven*, p. 34-47).
80. — MEISNER (H. O.), Bemerkungen zur Archiv- und Aktenkunde (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 107-119).
81. — MEISNER (H. O.), Provenienz-Struktur-Bestand-Fond. Ein Beitrag zur Archivterminologie (*Archivmitt.*, 1955, 3, p. 2-5).
82. — MEISNER (Heinrich Otto), Über einige Fragen der deutschen Archivberufssprache (*Archivar*, 1955, 4, p. 347-362).
83. — MEISNER (H. O.), LEESCH (Wolfgang), Grundzüge einer deutschen Archivterminologie. Referentenentwurf des Ausschusses für deutsche Archivsprache (Beilage zu *Archivmitt.*, 1955, 4).
84. — National Archives and Records service. *Glossary of records terminology*. Washington, 1956, 31 p.

85. — PAPRITZ (J.), Grundfragen der Archivwissenschaft (*Arch. Zts.*, 52, 1956, p. 127-176).
Quelques définitions de base.
86. — RÖSLER (I.), Über die Terminologie russischer Archivdokumente (*Archivar und Historiker*, p. 471-495).
87. — ROUBIK (F.), HAAS (A.), KOLLMANN (J.), FIALA (Z.), *Slovníček archivní terminologie* [Vocabulaire de terminologie archivistique]. — Praha, Ministerstvo Vnitřní, Archivní Správa, 1954, 48 p.
88. — RŮŽIČKA (Jindřich), K metodě práce na české archivní terminologii [La méthode du travail sur la terminologie archivistique tchèque] (*Arch. Čas.*, 1956, 3, p. 147-150).
89. — VON BRANDT (A.), Vorbemerkungen zu einer mittelalterlichen Aktenlehre (*Archivar und Historiker*, p. 429-440).
Terminologie.
90. — WALNE (Peter), *A Glossary of archival terminology. 1st. draft*. — Reading, 1956, in-4°, 44 p. multigr.
Importante contribution britannique à la Commission de terminologie archivistique du C.I.A., présentée au Congrès international de Florence. Définitions dans l'ordre alphabétique, comprenant les termes en usage dans le Royaume-Uni, mais éventuellement complétés par ceux usités aux États-Unis, en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande.
91. — WELLMANN (Imre), Leveltári terminológiai problémák [Les problèmes de terminologie archivistique] (*Lev. Közl.* XXVII, 1956, p. 74-95).
L'auteur résume la méthode du groupe d'archivistes hongrois travaillant depuis 1953 sur la terminologie. Contrairement à la méthode déductive, ce groupe commença par un dépouillement des termes, pour faire un travail plus complet et résoudre mieux la question essentielle de la définition. Exemples illustrant les problèmes du travail.
92. — ŽÁČEK (Václav), Několik úvah k archivním terminologickým slovníkům [Quelques réflexions sur le dictionnaire de terminologie archivistique] (*Arch. Čas.*, 1955, 1, p. 35-40).

III. — HISTOIRE DES ARCHIVES

93. — BIELECKA (Janina), Organizacja i działalność kancelarii ziemskich i grodzkich wielkopolskich XIV-XVIII w [L'organisation et les activités des chancelleries rurales et urbaines en Wielkopolska (Grande-Pologne)] (*Archeion*, XXII, 1954, p. 129-155).
Étude sur les chancelleries des cours de justice urbaines et rurales, institutions propres au régime nobiliaire polonais, appelées à établir des actes et délivrer des copies pour des particuliers. L'auteur analyse surtout les chancelleries rurales.
94. — BOCK (Fr.), Die erste urkundlich greifbare Ordnung des päpstlichen Archivs (*Mitt. des Inst. für Öst. Gesch.*, t. 62, 1954, p. 317-335).
95. — BORN (Lester K.), The « De Archivis Commentarius » of Albertino Barisoni (1587-1667) (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 13-22).
96. — BOURGIN (G.), Au lendemain de la Commune (*A.B.C.D.*, 1954, 13, p. 356-366).
Récit du sauvetage des archives et des bibliothèques pendant l'insurrection de la Commune à Paris.
97. — BREMEN (Walther), Der Archivschrank aus Kloster Kamp, ein gothischer Schubladenschrank vom Niederrhein (*Der Niederrhein, Zeitschrift für Heimatpflege und Wandern*, 21, 1954, p. 91-94).

98. — CASTAGNA (G.), La corrispondenza dei monaci benedettini Cassinesi col Muratori. IX : Don Giovanni Gaspare Beretti (*Benedictina*, IX, 1955, p. 249-280 ; X, 1956, p. 121-141).
99. — CECCHINI (G.), La legislazione archivistica del Comune di Siena (*Archivio storico italiano*, 1956, CXIV, p. 224-257).
Du XIII^e au XV^e siècle.
100. — ČEREPNIN (L. V.), *Russkie feodal'nye arhivy, XIV-XV vekov*, II [Les archives féodales russes aux XIV^e-XV^e siècles]. — Moskva-Leningrad, Akademia Nauk SSSR, Institut Istorii, 1951, 428 p.
Manuel fondamental de diplomatie russe et d'histoire des archives.
101. — CLEMENT (A. VAN DER POEST), KUYER, [Schiedam], *Stedelijke archiefzorg en stads-geschiedschrijving* (Compte rendu dans *Ned. Arch.*, 1954-1955, p. 76).
Histoire des archives de la ville de Schiedam (Pays-Bas) depuis le XVII^e siècle.
102. — CORSI (D.), Legislazione archivistica dello Stato di Lucca (*Archivio storico italiano*, 1956, CXIV, p. 189-213).
Du XIII^e au XIX^e siècle.
103. — DÜLFER (Kurt), Zur Geschichte des Hofarchivs in Kassel, des späteren Haus- und Staatsarchivs (*Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte*, Bd. 65-66, 1954-1956).
104. — EGGER (Rudolf), Die Ausgrabungen auf dem Magdalensberg 1950 (*Carinthia*, I, 142, 1952, p. 81-171).
Les fouilles de 1950 en Carinthie ont permis d'exhumer le dépôt d'archives du royaume de Norique.
105. — EMBER (Gyözö), *Az újkori magyar közigazgatás története, Mohácsiól a török kiűzéséig* [L'histoire de l'administration publique de Hongrie à l'époque moderne, de 1526 jusqu'à l'expulsion des Turcs]. — Budapest, 1946, 627 p.
106. — FÖGLEIN (Antal), Iratpusztítás és levéltárconkitás az önkényuralom alatt [Destructions de documents et mutilations d'archives sous l'ère de l'absolutisme] (*Lev. Közl.*, XXVI, 1955, p. 48-60).
Après l'écrasement de la révolution de 1848, les autorités autrichiennes exécutaient des perquisitions, à la recherche des papiers relatifs au mouvement. Destruction systématique poursuivie dans les archives des comitats en ce qui concerne les documents de la révolution de 1848 et même des mouvements d'indépendance antérieurs. Résumé en français et en russe.
107. — FRIEDBERG (Marian), Kancelaria miasta Krakowa do polowy XVIII wieku [La chancellerie de la ville de Cracovie jusqu'au milieu du XVIII^e siècle] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 277-304).
Etude sur l'histoire de l'administration municipale de Cracovie dont les premiers documents datent du XIV^e siècle. Résumés anglais et russe.
108. — GIANELLI (G.), La legislazione archivistica del Granducato di Toscana (*Archivio storico italiano*, 1956, CXIV, p. 258-289).
109. — GOITEIN (S. D.), From the Mediterranean to India. Documents on the trade to India, South Arabia, and East Africa from the XIth and XIIth cent. (*Speculum*, XXIX, 1954, p. 181-197).
Exploitation des documents juifs trouvés près de la Genizeh du Caire et aujourd'hui dispersés dans diverses bibliothèques. Cf. GOITEN, Petitions to Fatimid caliphs from the Cairo Geniza (*The Jewish Quarterly Review*, XLV, 1954, p. 30-38).
110. — GOLDINGER (W.), Schatzgewölbe und Kanzleiarchive in Österreich (*Arch. Zts.* 49, 1954, p. 9-25).
A propos des fouilles récentes qui ont mis à jour en Carinthie un trésor comprenant archives et bibliothèques.
111. — GOURON (Marcel), Archives et archivistes de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, in *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel...* (Paris, 1955), I, p. 527-532.
Archives constituées dès le XIII^e siècle et détruites en 1793 : historique, fonctionnement, renseignements sur les anciens archivistes.
112. — HAUCKS (K.), Johann Georg Vetter (1681-1745), der Schöpfer der ersten einheitlichen ansbachischen Oberamtsbeschreibungen und Landkarten (*Jahrbuch für fränkische Landesforschung* 11/12. Erich Freiherrn von Guttenberg zum Gedächtnis, Kallmünz, 1953).
Les archives des biens-fonds et les mappes cadastrales utilisées au XVIII^e siècle au service des puissances territoriales.
113. — ILA (Bálint), Magánkancelláriai ügyintézés és magánlevéltári rendszer a XVII. század első felében [L'administration des chancelleries privées et les systèmes des archives de particuliers dans la première moitié du XVII^e siècle] (*Lev. Közl.*, XXVI, 1955, p. 123-147).
Etude basée essentiellement sur les archives de la famille Thurzó, classées pour la première fois en 1617. Personnel, administration de la chancellerie, tenue des archives. Histoire des archives jusqu'au XVII^e siècle. Le système du classement : papiers domaniaux, papiers politiques et familiaux. Installations techniques. Utilisation des archives. Résumés en français et en russe.
114. — KENT (G. O.), New notes on Heinrich von Sybel and « Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I » (*Bull. Inst. hist. Res.*, XXVIII, 77, 1955, p. 89-96).
Les archives du ministère allemand des Affaires étrangères, qui se trouvent actuellement en Grande-Bretagne, prouvent l'usage limité et partiel des documents que le gouvernement imposa à l'historien H. von Sybel dans les années 1890-1895.
115. — KNABE (L.), Leibniz' Vorschläge zum Archiv- und Registraturwesen (*Archivar und Historiker*, p. 107-120).
116. — KÜNZLE (Paul), Del cosidetto « titulus archivorum » di Papa Damaso (*Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, VII, 1953, p. 1-26).
C'est par une erreur d'interprétation de l'inscription de l'église romaine de S. Lorenzo in Damaso qu'on a attribué à ce pape un bâtiment réservé aux archives pontificales. Au lieu de *Archivis* (interprété *archivis*) il faut lire *secretis* (= *christe tibi*) : il s'agissait d'une église.
117. — LATZKE (Walther), Die Registraturen der Reichsministerien der Provisorischen Zentralgewalt 1848-9 (*Archivar*, 1955, 3, p. 187-198).
118. — A « levéltár » fogalom első magyar nyelvű tudományos megfogalmazása [La première définition scientifique en langue hongroise de la notion d'archives] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 254).
La définition date de 1833.
119. — LIEDGREN (Jan), Nils Rabenius' samling av medeltidsbrev och dess proveniens [La collection de chartes médiévales de N. Rabenius et sa provenance] (*Donum Boëthianum*).
N. Rabenius, mort en 1717, le plus grand auteur de faux de Suède, fut aussi collectionneur de documents.
120. — LUZZATTO (Mario), La legislazione archivistica del Comune di Pisa (1241-1399) (*Archivio storico italiano*, 1956, CXIV, p. 214-223).
121. — MIKOLETZKY (Hanns-Leo), Aus der Frühgeschichte eines Wiener Archivs. Personal und Besoldung im Hofkammerarchiv 1775-1875 (*Archivar und Historiker*, p. 121-140).
122. — MONTENOVESI (Ottorino), Monsignor Baldassare Bonifacio, vescovo di Capodistria e l'origine della parola « archivio » (*Archivi*, XXI, 1954, 1-3, p. 114-120).
123. — NICOLINI (Fausto), Un'epistola di Gabriele d'Annunzio intorno ad un manuale d'archivistica (*Bolletino dell'Archivio storico del Banco di Napoli*, 8, 1954, p. 290-310).

124. — NISSEN (W.), Zur Geschichte der Reichsarchividee im 19. Jahrhundert (*Archivar und Historiker*, p. 162-175).
125. — OHNSORGE (W.), Das « Kursächsische Archiv » im Zeitalter des Absolutismus und Johann Friedrich Reinhardt (*Forschungen aus mitteldeutschen Archiven*, p. 80-103).
Histoire de la formation d'archives centrales au service du gouvernement autoritaire de l'Électeur de Saxe, sous la direction de J. F. Reinhardt, à la fin du XVII^e siècle.
126. — OPAČIĆ (Gliša), Dužnosti arhivara i registratora. — Uputstva o arhivama iz 1839 godine [Les devoirs de l'archiviste et du greffier. — Instruction sur les archives de 1838] (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 42-43).
127. — OUTREY (Amédée), Sur la notion d'archives en France à la fin du XVIII^e siècle (*Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, 31, 1953, 2, p. 277-286).
128. — OUTREY (A.), La législation révolutionnaire sur les archives ; la loi du 7 septembre 1790 (*Revue hist. de droit français et étranger*, 1955 ; et à part in-8^o, 30 p.).
129. — PAMPALONI (G.), La legislazione archivistica della Repubblica fiorentina (*Archivio storico italiano*, 1956, CXIV, p. 180-188).
Mesures prises par le gouvernement florentin pour la conservation de ses archives de 1289 à 1475.
130. — PAVLOVA (N. A.), Spravočniki tipa putevoditelej v arhivah dorevolucionnoj Rossii [Les guides dans les Archives de la Russie d'avant la Révolution] (*Ist. arh.*, 1955, 5, p. 168-179).
Analyse des guides d'archives russes ayant paru pour la plupart à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle (Le premier guide russe fut publié en 1845).
131. — PERRELLA (Renato), Gli Archivi comunali dal sec. XIII ad oggi. Sintesi storica sulla legislazione relativa e saggio bibliografico generale (*Archivi*, XXIII, 1956, 2, p. 139-151).
132. — PERRET (A.), Archives et archivistes de la Savoie. Discours de réception à l'Académie des Sciences... de Savoie, prononcé à Chambéry le 3 février 1955 (*Gaz. Arch.*, n. s. 17-18, 1955, p. 89-100).
Histoire des Archives de la Savoie depuis le XIII^e siècle jusqu'à l'activité de Gabriel Pérouse (mort en 1928).
133. — PESCADOR (Carmen), *Biografía del concepto de archivo*. — Madrid, Dir. gen. de Arch. y Bibl., 1955, 22 p.
La fonction des Archives vue à travers les âges.
134. — PIENDL (M.), Das Oberaltaicher Register von 1260-1403. Ein Beitrag zum Registerwesen der bayerischen Klöster (*Arch. Zts.*, 49, 1954, p. 27-38).
Étude des méthodes d'une chancellerie abbatiale.
135. — PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (Pierre), Du feudiste à l'archiviste : J.-B. et J.-F. Delion, commissaires à terrier dans la région troyenne, in : *Actes du LXXX^e Congrès des sociétés savantes* (Lille, 1955).
136. — Projekt zakona o ustrojstvu Državne Arhive iz 1860 godine [Projet de loi sur la création des Archives de l'État en 1860] (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 43-44).
137. — REINCKE (H.), Angewandte Rechtsgeschichte als Aufgabe hansestädtischer Archive (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 193-206).
Rôle important qu'eurent à jouer les archives des villes hanséatiques dans le règlement des conflits juridiques de ces villes, même au XX^e siècle.
138. — RENOU (Paul), *La chancellerie de Brabant sous Philippe le Bon (1430-1467). Histoire et organisation. Rédaction et expédition des actes*. — Bruxelles, 1955, 236 p., 7 pl.

139. — RIBBERINK (A. E. M.), Révolutionnaire archivistiek (*Ned. Arch.*, 1953-1954, p. 24-25).
Lettre de M. Van Wijn sur les Archives de Lille en 1804.
140. — SALETORÉ (B. A.), The archives of a little known kingdom (*Ind. Arch.*, IX, 1955, 1, p. 7-15).
Histoire de la chancellerie du royaume de Keladi qui comprenait une grande partie de la côte occidentale de l'Inde et dura de 1513 à 1763. L'originalité des rois de Keladi fut d'ajouter à l'emploi du cuivre et de la pierre celui du papier.
141. — SALETORÉ (G. N.), The Mughal Archives (*Ind. Arch.*, VIII, 1954, 1, p. 43-58).
Les archives de l'empire Mogol (XVII^e et XVIII^e siècles) étaient remarquablement organisées et englobaient la plupart des documents officiels.
142. — SANDRI (Leopoldo), Il pensiero medievale intorno agli archivi da Pier Lombardo a San Tommaso (*Not. Arch. St.*, XIV, 1954, 1, p. 14-19).
143. — SCHIECKEL (H.), Pertinenz und Provenienz in den alten Ordnungssystemen mittel-deutscher Stifts- und Klosterarchive (*Archivar und Historiker*, p. 89-106).
Reconstitution des principes des archivistes médiévaux à partir des archives de Dresde, d'Altenburg et de l'abbaye de Marienstern.
144. — SCHUMANN (G.), Die ältesten Kopialbücher des Zisterzienserklosters Heilbronn (*Jahrbuch für fränkische Landesforschung* 11/12. Erich Freiherrn von Guttenberg zum Gedächtnis, Kallmünz, 1953).
Description de l'organisation archivistique très poussée qui existait déjà au début du XIV^e siècle à Heilbronn.

Les Archives dans l'Antiquité

145. — BALKAN (K.), *Ankara arkeologi Müzesinde bulunan Bogazköy tabletleri*. — Ankara, 1948.
Archives administratives hittites de Bogazköy au Musée archéologique d'Ankara.
146. — BATAILLE (André), *Les Papyrus*. — Paris, 1955, in-4^o, 99 p., XIV, pl. (Bibliothèque byzantine publiée sous la direction de Paul LEMERLE, *Traité d'Études byzantines*, II).
Instrument de travail très important pour l'histoire byzantine : papyrologie (écriture, origine des papyrus, méthodes de publications, bibliographie, etc.).
147. — BOTTERO (J.), *Textes cunéiformes du Louvre. Tome XXVIII. Archives royales de Mari. VII. Textes administratifs de la salle 110*. — Paris, 1956, in-fol., 80 pl., 12 p.
148. — BOTTERO (Jean), FINET (André), *Archives royales de Mari. XV. Répertoire analytique des tomes I à V*. — Paris, 1954, in-8^o, VIII-352 p., 2 pl., 1 carte.
Paléographie, syllabaire, relevé des idéogrammes, liste des erreurs de scribes et tables.
149. — CAZELLES (abbé), Documents araméens d'Égypte nouvellement publiés (*Ac. des Inscr., Comptes rendus*, 1954, nov.-déc., p. 505-511).
150. — CENCETTI (Giorgio), Tabularium principis, in : *Studi di paleografia... in onore di Cesare Manaresi* (Milano, 1953), p. 133-166.
151. — CHANTRAINE (Pierre), Le déchiffrement de l'écriture linéaire B à Cnossos et à Pylos (*Ac. des Inscr. Comptes rendus*, 1954, juillet-oct., p. 336-341).
Information sur le déchiffrement fait par le savant anglais M. Michael Ventris.
152. — DIETRICH (A.), *Arabische Briefe aus der Papyrussammlung der Hamburger Staats- und Universitäts-Bibliothek*. — Hamburg, 1955, in-8^o, XVI-234 p., 20 pl.

153. — D'JAKONOV (M. M.), D'JAKONOV (I. M.), LIVŠIC (V. A.), MASSON (M. E.), *Nalogovye parfjanskije dokumenty II. veka do n. e. iz Nisy* [Documents fiscaux parthes de Nyssa datant du II^e siècle avant notre ère] (Moscou-Leningrad, 1951).
Déchiffrement de ces documents et publication d'un certain nombre (2 000 documents furent trouvés en tout à Nyssa).
Cf. D'JAKONOV (I. M.), D'JAKONOV (M. M.), LIVŠIC (V. A.), Parfjanskij arhiv iz drevnej Nisy (*Vestnik drevnej istorii*, 1953, 4, p. 114-130).
154. — GOOSSENS (G.), Classement des Archives royales de Mari (*Revue d'Assyriologie*, 46, 1952, p. 137-152).
155. — GOOSSENS (G.), Introduction à l'archivéconomie de l'Asie antérieure (*Revue d'Assyriologie*, 46, 1952, p. 98-107).
156. — GRONINGEN (B. A. VAN), *A family archive from Tebtunis*. — S. l., 1950, in-4°, XVI-189 p. (*Papyrologica Lugduno-Batavia* VI).
157. — HENNE (M.), Les documents à « scriptura interior » et « exterior » dans les papyrus, en particulier dans les archives de Zénon (*Revue historique de droit français et étranger*, t. 29, 1951, p. 459-460).
158. — HOMBERT (M.), PRÉAUX (Claire), *Le recensement dans l'Égypte romaine*. — S. l., 1952, in-4°, IX-186 p., pl. (*Papyrologica Lugduno-Batavia*, V).
Rouleau de 18 papyrus cousus, conservé aux Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles : recensement daté de 176 de notre ère.
159. — KOROŠEC (Viktor), Međunarodni odnošaji prema klinopisanih poročilih iz el-amaruskega i hetiskega državnega arhiva [Les relations internationales d'après les documents cunéiformes des Archives nationales de Tell-al-Amarna et des archives hittites] (*Zbornik ZR*, XXIII, 1950, p. 291-397, rés. en russe et en anglais).
Analyse historique et formelle des documents de Tell-al-Amarna et de Hattusas (Boghazkoï).
160. — KOROŠEC (V.), Nekaj pravnozgodovinskih pripomb k doslej objavljenim pismom mesta Mari [Quelques remarques juridico-historiques sur les lettres publiées jusqu'à présent de la ville de Mari] (*Zgodovinski Časopis*, VI-VII, 1952-1953, p. 30-70, rés. en français).
Étude historique sur l'état de Mari et analyse de la forme des documents, comparés à ceux de Tell-al-Amarna.
161. — LAMBER (M.), Textes commerciaux de Lagash. Époque présargonique (*Revue d'Assyriologie*, 47, 1953, p. 55-69, 105-120).
162. — LEEMANS (W. F.), *Legal and economic records from the kingdom of Larsa*. — 1954, 103 p. ill. (*Studia ad Tabulas cuneiformas collectas ab De Liagre Böhl pertinentia*, I, 2).
163. — LEEMANS (W. F.), *Legal and economic records from the kingdom of Larsa (time of Warad-Sin and Rim-Sin) and old-Babylonian records, presumably from Lagaba (time of Samsuiluna)*. Copied by... 1954, in-4°, 25 p. (*Tabulae cuneiformae a F.M.T. de Liagre Böhl collectae Leidae conservatae*, I, 1).
164. — LEEMANS (W. F.), *Old Babylonian records, the majority from Lagaba (time of Hammurabi and Samsuiluna)*. Copied by... 1956, in-4°, 23 pl. (*Tabulae cuneiformae a F.M.T. de Liagre Böhl collectae Leidae conservatae*, I, 2).
165. — NOUGAYROL (Jean), Les archives internationales d'Ugarit (Ras Shamra, 17^e campagne), I-II (*Ac. des Inscr., Comptes rendus*, 1954, janv.-mars, p. 30-41 ; avr.-juin, p. 239-253).
Informations générales sur les 300 documents cunéiformes provenant des fouilles, et analyse des textes de caractère international.

166. — OBERHUBER (K.), Zwei Tontafeln aus Ur III im Orientalischen Institut zu Innsbruck. In : *Ammann-Festgabe*, I (Innsbruck, 1953), p. 19-26.
Textes économiques d'Ur : listes de paiement et inventaires de magasin.
167. — PIGANIOL (André), Les documents annexes du cadastre d'Orange (*Ac. des Inscr. Comptes rendus*, 1954, juil.-oct., p. 302-310).
Analyse des fragments provenant du « tabularium » de cette ville de la Gaule romaine.
168. — PREISENDANZ (Karl), Papyruskunde, in *Handbuch der Bibliothekswissenschaft* begr. v. Fr. MILKAU, 2, Aufl. hgg. v. G. LEIH, I Bd, 2 (Wiesbaden, 1952), p. 163-248.
169. — RÉMONDON (R.), *Papyrus grecs d'Apollônios Anô*. — Le Caire, 1953, in-4°, xv-248 p., 12 pl. (*Documents des fouilles de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, XIX).
170. — ROBERTS (C. H.), TURNER (E. G.), *Catalogue of the Greek and Latin papyri in the John Rylands Library, Manchester*. IV : *Documents of the Ptolemaic, Roman and Byzantine periods* (n° 552-717). — Manchester, Univ. press., 1952, in-4°, xvii-211 p., 6 pl.
171. — SCHAEFFER (Claude F.-A.), Nouvelles découvertes à Ras-Shamra-Ugarit et à Enkomi Alasia (Chypre) en 1953 (*Ac. des Inscr. Comptes rendus*, 1954, janv.-mars, p. 97-106).
Compte rendu des fouilles qui mirent à jour d'importantes archives.
172. — SCHAEFFER (Claude F.-A.), *Reprise des fouilles de Ras-Shamra-Ugarit : Campagnes XII à XVII (1948-1953)*. *Rapports préliminaires* suivis d'*Études sur les textes en cunéiformes* par Ch. VIROLLEAUD. — Paris, 1955, in-4° (Extr. de la revue *Syrie*, 1951, 1953 et 1954).
173. — STRUVE (V.), *Značenje nekotoryh iz demotičeskikh papirusov Gosudarstvennogo Muzeja izobrazitel'nyh iskusstv imeni A. S. Puskina dlja istorii i kul'turi ptolemeevskogo Egipta* [The significance of certain demotic papyri of the State Museum of Fine Arts named after A. S. Pushkin for the history and culture of the Ptolemaic Egypt]. — Moscou, 1955, in-8°, 57 p. Ed. bilingue (Reports of the Soviet delegation at the Xth International Congress of Historical Science in Rome).
174. — VIROLLEAUD (Ch.), Les nouvelles tablettes de Ras-Shamra, 1948-1949 (*Syrie*, 28, 1951, p. 22-56).
175. — VIROLLEAUD (Ch.), Six textes de Ras-Shamra, 1950 (*Syrie*, 28, 1951, p. 163-179).
176. — WISEMANN (J.), Supplementary copies of Alalakh tablets (*Journal of Cuneiform Studies*, 8, 1954, p. 1-30).
Publication d'une centaine de tablettes des archives d'Alalakh, en supplément au volume du même auteur publié en 1933 par le British Institute of Archaeology à Ankara.
177. — YOUNG (G. D.), The present status of Ugaritic Studies (*Jahrbuch für Kleinas. Forsch.*, II/3, 1953, p. 225-245).

IV. — SCIENCES COMPLÉMENTAIRES DE L'ARCHIVISTIQUE

I. — Paléographie et histoire de l'écriture

178. — BATAILLE (André), *Pour une terminologie en paléographie grecque*. — Paris, 1954, in-8°, x-98, p., fig.
179. — BATTELLI (Guido), *Lezioni di paleografia*. — Città del Vaticano, 1949, in-8°, x-274 p. (Pontificia Scuola Vaticana di paleografia e diplomatica).

180. — BIRNBAUM (Solomon A.), *The Hebrewscripts*. — London, Palaeographia (1954), *in plano*.
181. — BISCHOFF (Bernhard), Paläographie, mit besonderer Berücksichtigung des deutschen Kulturgebiets... in *Deutsche Philologie im Aufriss*, hgg. v. W. STAMMLER, I. Bd. (Bielefeld), p. 379-451, 10 pl.
182. — BISCHOFF (Bernhard), Übersicht über die nichtdiplomatischen Geheimschriften des Mittelalters (*Mitt. des Inst. für Ost. Gesch.*, 62, 1954, p. 1-27).
Documents chiffrés du Moyen Age.
183. — BRUCKNER (Albert), MARICHAL (Robert), *Chartae latinae antiquiores. Fac-simile-edition of the latin charters prior to the ninth century* edited by... — Part I : Switzerland : Basel, St Gall, Olten et Lausanne, 1954, xv-137, p., 60 pl. in-f^o.
Collection parallèle aux *Codices latini antiquiores* ; reproduction et transcription de 108 documents.
184. — CENCETTI (Giorgio), *Lineamenti di storia della scrittura latina*. — Bologna, 1954, in-8^o, 524 p. (Paleografia e diplomatica).
- 184 bis. — CENCETTI (Giorgio), Postilla nuova a un problema vecchio : l'origine della minuscola « carolina » (*Nova historia* [Verona], 1-2, 1955, p. 9-32).
La « caroline » serait un retour à la minuscule antique.
185. — ČEREPNIN (Lev Vladimirovič), *Russkaja paleografija* [Paléographie russe]. — Moscou, 1956, in-8^o, 616 p. (172 ill.).
Ouvrage fondamental. Manuel de paléographie de l'Institut historique-archivistique de Moscou. Introduction générale sur la paléographie ; développement de l'écriture slave ; l'auteur passe en revue la paléographie russe du XI^e au XIX^e siècle en 5 chapitres : le dernier est consacré aux méthodes de lecture, de description, de transcription des documents et de reconnaissance des faux. En dehors de la paléographie proprement dite, l'auteur analyse les filigranes, les enluminures et ornements des manuscrits et les autographes de l'époque moderne.
186. — Comitato internazionale di Scienze storiche. *Atti del X Congresso internazionale, Roma 4-11 settembre 1955 : Scienze speciali* [Paleografia], p. 135-165. — Roma, Giunta centrale per gli studi storici.
187. — DAMAIS (Louis-Charles), Les écritures d'origine indienne en Indonésie et dans le Sud-Est asiatique continental (*Bulletin de la Société des Etudes indochinoises*, n. s., XXX, 1955, 4, p. 365-382).
188. — DEGERING (Hermann), *Die Schrift. Atlas der Schriftformen des Abendlandes vom Altertum bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*. 3 Aufl., 28 p., 240 pl.
189. — DELAISSÉ (L. M. J.), Le premier colloque international de paléographie à Paris en 1954. Le problème de la nomenclature des écritures (*Scriptorium*, IX, 1955, p. 290-293).
190. — DEVRESSE (Robert), *Introduction à l'étude des manuscrits grecs*. — Paris, 1954, in-8^o, x-348 p.
Ouvrage fondamental sur la paléographie grecque médiévale. L'auteur étudie ensuite la formation et l'histoire des « collections spéciales » (recueils de manuscrits). Tables, bibliographie.
191. — FEKETE (Lajos), *Die Siyâqat-Schrift in der türkischen Finanzverwaltung. Beitrag zur türkischen Paläographie mit 104 Tafeln*. — I. Band : *Einleitung, Textproben* ; II. Band : *Faksimiles*. — Budapest, 1955, in-8^o, 908 p. ; 7 p.-civ planches.
Ouvrage fondamental sur la formation, les caractères et l'emploi de l'écriture Siyâqat avec une énumération des catégories de documents écrites en Siyâqat dans l'empire ottoman (XV^e-XVIII^e siècles), 104 pl. de manuscrits analysés et reproduits en fac-simile.
192. — GARCÉS (J. A.), Breves acotaciones al « Album de Paleografia hispano-americana » de Millares Carlo e Ignacio Mantecón (*Museo Histórico*, Quito, 22, 1956, critiques, p. VI-XXI).

193. — GOUW (J. L. VAN DER), De plaatsing van het accent op de *i* in het schrift van de twaalfde eeuw (*Ned. Arch.*, 1954-1955, p. III-III⁸).
Les débuts du point sur l'i dans l'écriture médiévale : dans la première moitié du XII^e siècle apparaissent les points dans le groupe *ii*, l'i isolé étant pointé seulement dans la seconde moitié du même siècle ou dans le premier quart du XIII^e.
194. — GRIEVE (Hilda), *Some examples of English handwriting*. — Chelmsford, new ed., 1954.
Édition revue et augmentée de nombreuses planches de cet excellent manuel de paléographie anglaise.
195. — HAJNAL (István), L'enseignement de l'écriture aux universités médiévales (*Studia Historica* [Budapest] 7, 1954). — Universities and the development of writing in the XIIth-XIIIth cent. (*Speculum*, VI, p. 177-195).
196. — HEINEMEYER (W.), Studien zur Geschichte der gotischen Urkundenschrift (*Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel und Wappenkunde*, 1, 1955, p. 330-381 ; 2, 1956, p. 250-323, pl., tabl.).
197. — HIGOUNET (Charles), *L'écriture*. — Paris, 1955, in-8^o, 136 p. (Presses Universitaires de France, Collection « Que sais-je ? », n^o 653).
Précis sur l'histoire de l'écriture. Écritures non alphabétiques et alphabétiques.
198. — HORODYSKI (Bogdan), *Podręcznik paleografii ruskiej* [Textes pour la paléographie russe]. Biblioteka studium słowiańskiego Uniwersytetu Jagiellońskiego Kraków, 1951.
199. — HOURLIER (Dom Jacques), Note sur les courants d'influence et les particularités relevés dans les fragments de manuscrits des Archives de la Marne. (*Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne*, XXX, 1956, p. 135-139).
Scriptoria locaux et apports d'Angleterre, Italie, Germanie et Nord de la France (Liège et Paris). — Cf. E. A. LOWE, Épîtres catholiques, fragment de manuscrit du VIII^e siècle des Archives de la Marne (*ibid.*, p. 131-133).
200. — LÖFFLER (Karl), Allgemeine Handschriftenkunde. Neu bearb. v. Paul RUF, in *Handbuch der Bibliothekswissenschaft*, begr. v. FR. MILKAU, 2. Aufl. hgg. v. G. LEIH, I Bd., 2 (Wiesbaden, 1952), p. 106-162.
201. — LÓPEZ DE TORO (José), II y III coloquio internacional de Paleografía (*Bol. Dir. gen. Arch.*, 37, 1956, p. 13-16).
Compte rendu.
202. — LOWE (Elias Avery), *Codices latini antiquiores. A palaeographical guide to latin Mss prior to the IXth cent.* — Oxford, in-f^o (en cours).
Part V : France : Paris (1950).
Part VI : France : Abbeville-Valenciennes (1953).
Part VII : Switzerland (1956).
203. — MALLON (Jean), *Paléographie romaine*. — Madrid, 1952, 188 p., 32 pl.
Ouvrage fondamental. Cf. Compte rendu par Georges TESSIER, *Journal des savants*, avril-juin 1955, p. 49-57.
204. — MARICHAL (Robert), Paléographie précaroline et papyrologie (1949-1954) (*Scriptorium*, IX, 1955, p. 127-149).
Bibliographie critique des publications parues depuis 1949 et relatives aux papyrus, aux plus anciens textes littéraires, aux tablettes, aux graffiti, aux travaux sur l'histoire de l'écriture, sur le livre dans l'antiquité, etc., *Fondamental*.
205. — MASAI (François), La paléographie gréco-latine, ses tâches, ses méthodes (*Scriptorium*, X, 2, 1956, p. 281-302).
Revue critique des ouvrages de la nouvelle école française de paléographie.

206. — MENDES (Ubirajara Dolácio), *Noções de paleografia*. — São Paulo, 1953, 123 p.
Publication d'un cours professé par l'auteur.
207. — MENTZ (Arthur), *Geschichte der Kurrentschrift*. — Wolfenbüttel, 1949, 160 p.
208. — MILLARES CARLO (Agustin), MANTECÓN (José Ignacio), *Album de paléografia Hispano-Americana de los siglos XVI y XVII*, T. I. : *Introducción*. T. II : *Láminas*. T. III : *Transcripciones*. — México, Instituto Panamericano de Geografía e Historia, 1955, x-189 p., XV-XCIII pl., XVIII-133 p.
L'introduction retrace l'évolution de l'écriture dans le monde hispano-américain à partir du xv^e siècle.
209. — NATALE (A. R.), Note paleografiche. Singula littera. Le origini dell' abbreviazioni per sigla (*Aevum*, 24, 1950, p. 1-9).
210. — *Nomenclature des écritures livresques du IX^e au XVI^e siècle* — Paris, 1954, in-4^o, 54 p., 44 fig. (*Colloques internationaux du Centre national de la Recherche scientifique, Sciences humaines*, IV).
Contient : B. BISCHOFF, *La nomenclature des écritures livresques du IX^e au XIII^e siècle* ; G. I. LIEFTINCK, *Pour une nomenclature de l'écriture livresque de la période dite gothique* ; G. BATTELLI, *Nomenclature des écritures humanistiques*.
211. — NOVAK (Viktor), *Latinska Paleografija* [Paléographie latine]. — Belgrade, 1952, 356 p.
Premier ouvrage synthétique de paléographie en serbo-croate. L'auteur étudie l'évolution de l'écriture latine presque exclusivement sur des pièces d'origine sud-slave.
212. — NOVAK (V.), Palaeography and slavonic-latin symbiosis from VIIth to XVth century, in : Comitato internazionale di scienze storiche. X Congresso internazionale..., Roma, 4-11 sett., 1955, vol. VII, *Riassunti dell comunicazioni* (Firenze, 1955), p. 92-94.
213. — PAGNIN (Beniamino), La formazione della scrittura carolina in Italia (*Atti dell'Istituto veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, CVIII, 1949-1950, p. 45-67).
214. — PICCOLI (Giuseppe), Metodi stenografici e sistemi crittografici antichi in *Miscellanea di scritti vari in memoria di Alfonso Gallo* (Forenze, 1956, in-4^o), p. 597-605.
215. — RIECKENBERG (Hans Jürgen), Gab es eine Riechenberger Schreibschule ? Ein Beitrag zum Urkundenwesen der Bischöfe von Hildesheim im 12 Jahrhundert (*Nieder-sächsisches Jahrbuch für Landesgeschichte*, 24, 1952, p. 134-143).
216. — SALMON (Dom Pierre), *Le lectionnaire de Luxeuil*. II : *Etude paléographique et liturgique suivie d'un choix de planches*. — Rome, abbaye Saint-Jérôme et Vatican, 1953, in-4^o, VII-79 p., 32 pl. (*Collectanea biblica latina*, vol. IX)
Le premier volume parut en 1914. Etude sur l'écriture de Luxeuil.
217. — SANTORO (Caterina), Note sparse di paleografia (*Aevum*, 2, 1949, p. 38-46).
Notes sur des abréviations : comes, diaconus, dicitur, die, ecclesia, et, monasterium, subscriptus, suprascriptus, in et n (VIII^e -IX^e siècles).
218. — SECKEL (E.), *Paleographie des juristischen Handschriften des 12. bis 15. und des juristischen Drücke des 15. und 16. Jahrhundert*, hgg. v. Erich GENZMER. — Weimar, 1953, in-8^o, 16 p. (multigraphié).
219. — SEMKOWICZ (W.), *Paleografia łacinska*. — Kraków, 1951, in-8^o, XVI-598 p. (*Polska Akademia umiejetnosci*).
Manuel de paléographie latine avec recueil d'observations analytiques.
220. — SPEZIALI (P.), Aspects de la cryptographie au XVI^e siècle (*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XVII, 1955, p. 188-206).

221. — SPUNAR (Pavel), *Genese česke bastardy a její vztah k českým prvotiskům* [La genèse de la bâtarde tchèque et son rapport avec les incunables tchèques] (Extr. de *Listy Filologické*, 78, 1955, p. 34-51).
222. — ŠTEFANIĆ (Vjekoslav), *Glagoljica u Rijeci* [L'écriture glagolitique à Rijeka] (*Zbornik o Rijeci*, 1954, p. 45-83 ; résumé en allemand).
Historique détaillé de la glagolitique à Rijeka. Notariat et imprimerie glagolitique. L'auteur analyse également les circonstances qui ont amené la disparition de cette écriture. (L'auteur a publié plusieurs autres ouvrages relatifs à l'écriture glagolitique.)
223. — STURM (H.), Einführung in die Schriftkunde (*Bayerische Heimatforschung*, Heft 10, s. d., 115 p.).
Petite histoire de l'écriture en Occident.
224. — Un nuevo procedimiento para determinar la edad de las escrituras (*Bol. Dir. gen. Arch.*, III, 19, 1954, p. 62).
Ce procédé basé sur l'observation de la teneur en chlorure n'est valable, de façon stricte, que pour les écritures relativement récentes.
225. — VERNET (Marie-Thérèse), Colloque international de paléographie, Paris, 28-30 avril 1953 (*B.E.C. CXII*, 1954, p. 250-255).
Préparation d'un catalogue international des manuscrits, dates, méthode suivie. Bilan des travaux en France après un an d'activité.
226. — VOSSEN (Peter), Zur hellenistischen Tachygraphie (*Der Stenographielehrer*, 6, 1952, p. 181-189, 205-222).
227. — YOUNG (N. Denholm), *Handwriting in England and Wales*. — Cardiff, University of Wales Press, 1954, x-102 p., 31 pl.

2. — Diplomatique

GÉNÉRALITÉS :

- 227 bis. — BOUARD (Alain DE), Du renouvellement des titres détruits au déclin du Moyen Age, in *Studi in onore di Cesare Manaresi* (Milano), 1953, p. 53-58.
228. — BRATTÖ (Olof), *L'anthroponymie et la diplomatie* (*Acta Universitatis Gothoburgensis. Göteborgs Universitets Årsskrift*, LXII, 1956, 3), et à part : — Göteborg, 1956, in-8^o, 28 p. (*Romanica Gothoburgensia*, ed. K. MICHAËLSSON, III).
La connaissance de l'anthroponymie — notamment de la date d'apparition de certains noms (Philippe, Henri, Nicolas, etc.) — est un élément utile de critique diplomatique.
229. — BRUCKNER (A.), Diplomatische Notizen (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 255-260).
230. — CATUREGLI (N.), *Documenti e scritture del Medio Evo latino ; lezioni di diplomatica e paleografia*. — Pisa, 1952, 247 p.
231. — DOMINICI (A. M.), Le arenghe canonistiche delle carte medievali d'Oulx (*Il Diritto ecclesiastico*, 63, 1952).
232. — FICHTEAU (H.), Antike Vorbilder der Arengen von Urkunden des frühen Mittelalters, in : Comitato internazionale di Scienze storiche. X Congresso internazionale, Roma... 1955, vol. VII : *Riassunti delle comunicazioni*, p. 79-80.
233. — FICHTEAU (H.), Note sur l'origine du préambule dans les diplômes médiévaux (*Moyen Age*, LXII, 1956, p. 1-10).
234. — FOERSTER (H.), Beispiele mittelalterlicher Urkundenkritik (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 301-318).
Quelques procès et critiques de faux au temps d'Innocent III.

235. — JAPIKSE (N. M.), Wat een onderzoek in het archief van het « Sinte Katrinen gasthuyse » te Leiden aan het licht bracht. (*Ned. Arch.*, 1954-1955, p. 54-61).
Utilisation des mentions dorsales des chartes pour retrouver le classement primitif du fonds et la méthode de compilation des cartulaires.
236. — KOCH (H.), Original und Kopie (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 120-132).
237. — MOŠIN (Vladimir), Martovsko dativanje [L'usage du style de Mars] (*Istoriski Glasnik*, I-2, 1951, p. 19-87 ; résumé en français).
L'emploi de ce système dans l'Europe du Moyen Age, à Byzance, en Russie et les traces de son emploi dans les textes serbes.
238. — PRAŽÁK (Jiří), O metodě diplomatického studia městských knih [La méthode de l'étude diplomatique de livres de villes (Stadtbücher)] (*Arch. Čas.*, 1953, 3, p. 145-162, et 1953, 4, p. 205-227).

DIPLOMATIQUE DE BYZANCE :

239. — BATAILLE (André), *Traité d'études byzantines*. T. II : *Les Papyrus*. — Paris, 1955, in-4°, 98 p., 14 pl. (Bibliothèque byzantine).
240. — DÖLGER (F.), Die Entwicklung der byzantinischen Kaisertitulatur und die Datierung von Kaiserdarstellungen in der byzantinischen Zeit, in *Studies presented to David M. Robinson* (St-Louis, Miss., 1953), p. 985-1005.
241. — DÖLGER (F.), *Byzantinische Diplomatik. 20 Aufsätze zum Urkundenwesen der Byzantiner*. — Ettal, 1956, in-8°, XVI-419 p., 27 pl.
242. — GRUMEL (Victor), Juridiction byzantine et νόμος (Revue d'études byzantines, XII, 1954, p. 128-143).
243. — MALLON (Jean), Diplôme de la chancellerie du « Comes Sacri Stabuli », VI^e siècle (*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 14, 1952, p. 214, pl.).
244. — MARICHAL (Robert), L'écriture latine de la chancellerie impériale (*Ægyptus*, 32, 1952, p. 336-350).

DIPLOMATIQUE DU HAUT MOYEN AGE OCCIDENTAL :

245. — BONENFANT (Paul), L'influence byzantine sur les diplômes des Carolingiens (*Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, t. XI, 1951, *Mélanges Henri Grégoire*, III, p. 61-77).
246. — CLASSEN (P.), Kaiserreskript und Königsurkunde. — Diplomatische Studien zum römisch-germanischen Kontinuitätsproblem (*Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel und Wappenkunde*, I, 1955, p. 10-87 ; II, 1956, p. 1-115).
Étude des formes de la législation à la fin du Bas-Empire.
247. — FONT-REAUUX (Jacques DE), Propos sur les diplômes des derniers Carolingiens, in *Recueil des travaux offerts à M. Clovis Brunel...*, I (Paris, 1955), p. 425-435.
Évolution des diplômes royaux dans le dernier siècle des Carolingiens occidentaux.
248. — JUSSELIN (Maurice), *Mentions tironiennes des diplômes carolingiens utiles à la diplomatique*. — Paris, 1953, in-8°, 19 p. (Extr. du *Bulletin phil. et hist.*, 1951-1952).
Liste de toutes les mentions connues de 751 à 921.
249. — OHNSORGE (Werner), Legimus. Die von Byzanz übernommene Vollzugsform der Metallsiegeldiplome Karls des Grossen, in *Festschrift Edmund E. Stengel* (München, 1952), p. 21-30, 2 pl.

250. — TESSIER (Georges), A propos de quelques actes toulousains du IX^e siècle, in *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel...*, II (Paris, 1955), p. 566-580.
Les origines de la diplomatique seigneuriale.
251. — TESSIER (G.), Les diplômes carolingiens du chartrier de Saint-Martin de Tours, in *Mélanges d'histoire du Moyen Age Louis Halphen* (Paris, 1951), p. 689-691.
Le chartrier français le plus riche en diplômes carolingiens après celui de Saint-Denis (47 doc.) ; critique diplomatique.
- 251 bis. — TESSIER (G.), Introduction diplomatique à *op. cit.*, infra, n° 2647.
252. — TJAEDER (Jan-Olof), *Die nichtliterarische Papyri Italiens aus der Zeit 445-700*. I : *Papyri 1-28*. — Lund, 1955, in-4°, 522 p. ; *Tafeln, ibid.*, 1954, in-4°, XIII p., 160 pl. (*Acta Instituti romani regni Sueciae*, series in-4°, XIX : 1 et 3).
253. — TJAEDER (J.-O.), La misteriosa « scrittura grande » di alcuni papiri Ravennati e il suo posto nella storia della corsiva latina e nella diplomatica romana e bizantina dall'Egitto a Ravenna (*Studi romagnoli*, 3, 1952, p. 173-221, 4 pl., 2 dépl.).
L'écriture déformée de la première ligne de certains papyri de Ravenne est le résultat d'une pratique qui se marque dans les procès-verbaux d'audience en Egypte dès le IV^e siècle.
254. — WALLACH (L.), Charlemagne und Alcuin. Diplomatic studies in Carolingian epistolography. (*Traditio*, IX, 1953, p. 127-154).
255. — WINSPLINGHOFF (Erich), Die Kanzlei der Erzbischöfe von Köln im 10. Jahrhundert, mit einem Exkurs über die erzbischöfliche Kanzlei in Trier (*Jahrbuch des kölnischen Geschichtsvereins*, 28, 1953, p. 41-63).
Étude fondée essentiellement sur les 15 chartes subsistant en original de la chancellerie des archevêques de Cologne.

DIPLOMATIQUE PONTIFICALE :

256. — BOCK (F.), Osservazioni sulle lettere « executorie » papali della seconda metà del sec. XIII. (*Rivista di storia della chiesa in Italia*, VIII, 1954, p. 185-206).
257. — BOCK (F.), Studien zu den Originalregistern Innocenz' III (Reg. Vat. 4-7 A) (*Arch. Zts.* 50-51, 1955, p. 329-364).
258. — BOCK (F.), Studien zu den Registern Innocenz' IV (*Arch. Zts.* 52, 1956, p. 11-48).
259. — BORINO (G. B.), Del registro di Gregorio VII (Reg. Vat. 2), in *Comitato internazionale di Scienze storiche. X Congresso internazionale... Roma...*, 1955, vol. VII : *Riassunti delle comunicazione*, p. 81-84.
260. — KEMPF (F.), Zu den Originalregistern Innocenz' III. Eine kritische Auseinandersetzung mit Fr. Bock. (*Quellen und Forschungen italienischen Archiven und Bibliotheken*, XXXVI, 1956, p. 86-135, 2 pl.).
261. — REGEN (K.), Zur Diplomatik des Nuntiaturberichte. Dienstvorschrift für das Abfassen von Avvisi aus d. J. 1639 (*Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*, XLIX, 1954, p. 123-126).

DIPLOMATIQUE ANGLAISE :

262. — BARRACLOUGH (G.), The English royal chancery and the papal chancery in the reign of Henry III (*Mitt. des Inst. für Öst. Gesch.*, t. 62, 1954, p. 365-378).
263. — STENTON (F.), *The latin charters of the anglo-saxon period*. — Oxford, 1955.
Guide et étude critique.

DIPLOMATIQUE ESPAGNOLE :

264. — ARRIBAS ARRANZ (Filemón), La confirmación de documentos reales a partir de 1562 (*Rev. Arch. Bibl. Mus.*, LIX, 1953, p. 39-49, 2 pl.).

265. — MATEU Y LLOPIS (Felipe), Las cláusulas penales pecuniarias de los « Documentos para la historia de las instituciones de León y de Castilla » (siglos X-XIII) (*Anuario de historia del Derecho español*, XXIII, 1953, p. 579-591).
266. — MATEU Y LLOPIS (F.), « Rex Aragonum ». Notas sobre la intitulación real diplomática en la Corona de Aragón (*Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens*, IX, 1954, p. 117-143).
267. — MATEU Y LLOPIS (F.), « Rex Navarrae ». Notas sobre la intitulación real diplomática en el reino de Navarra : diplomática, sigillográfica y monetaria (*Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens*, XI, 1955, p. 98-108).
268. — SÁNCHEZ BELDA (Luis), La cancelleria castellana durante el reinado de doña Urraca, 1109-1126, in *Estudios dedicados a Menéndez Pidal*, t. IV (Madrid 1953), p. 587-599. Organisation et fonctionnement de la chancellerie, liste des notaires royaux.
269. — SÁNCHEZ BELDA (L.), La cancelleria castellana durante el reinado de Sancho IV (1284-1285) (*Anuario de historia del derecho español*, XXI, p. 171-223 ; et à part : Madrid, 1951, in-8°, 57 p. [Publ. del Instituto nacional de estudios jurídicos, Ser. 1. *Ed. especiales del Anuario de Historia del derecho español*, t. XXI, 27]). Personnel de la chancellerie, fonctionnement. Étude diplomatique.
270. — SÁNCHEZ BELDA (L.), La expresión del día del mes en el cartulario de Santo Toribio de Liébana (*Rev. Arch. Bibl. Mus.*, LVIII, 1952, p. 71-76).
271. — SÁNCHEZ BELDA (L.), Notas de diplomática. La confirmación de documentos por los reyes del Occidente español (*Rev. Arch. Bibl. Mus.*, LIX, 1953, p. 85-116, 9 pl.). Étude d'ensemble du VIII^e au XVI^e siècle.
272. — SÁNCHEZ BELDA (L.), Notas de diplomática. En torno a tres diplomas de Alfonso VII (*Hispania*, XLII, 1952, p. 47-61, 3 pl.). Problèmes posés au diplomate par 3 diplômes royaux de 1156.
273. — SEVILLANO COLOM (Francisco), *Apuntes para el estudio de la cancelleria de Pedro IV el Ceremonioso* (*Anuario de historia del derecho español*, XX, 1950, p. 137-241 ; et à part, Madrid, 1950, in-8°, 109 p.). Personnel de la chancellerie, élaboration des actes, classification diplomatique, datation, sceaux.
274. — SEVILLANO COLOM (F.), La Cancelleria de Fernando el Católico, in *Estudios del V Congreso de historia de la Corona de Aragón*, I, p. 217-253. Organisation de la chancellerie : le chancelier et les officiers de toutes catégories, le droit de sceau.

DIPLOMATIQUE FRANÇAISE (France et Belgique) :

275. — BRUNEL (Clovis), Les actes des rois de France scellés de sceau d'or (*Mitt. des Inst. für Ost. Gesch.*, t. 62, 1954, p. 112-120, 2 pl.).
276. — DESPY (G.), Les chartes privées de l'abbaye de Stavelot pendant le Haut Moyen Age (748-991) (*Le Moyen Age*, LXII, 1956, 3, p. 249-277).
277. — FONCKE (R.), Titels en predicaten in gebruik bij een kanselarij te Brugge in de 2^e helft der XV^e eeuw (*Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, XXXV^e Congrès, III, 1953, p. 123-147, 2 pl.).
278. — GASNAULT (Pierre), Les actes privés de l'abbaye de Saint-Martin de Tours du VIII^e au XII^e siècle (*B.E.C.*, CXII, 1954, p. 24-66). Études des problèmes concernant la rédaction de ces chartes, les procédés de validation usités et les caractères diplomatiques particuliers correspondant aux catégories juridiques.

279. — LÉONARD (Emile-G.), Chanceliers, notaires comtaux et notaires publics dans les actes des comtes de Toulouse (*B.E.C.*, CXIII, 1955, p. 37-74). Recensement du personnel administratif des comtes de Toulouse, XII^e et XIII^e siècles.
280. — RENOZ (Paul), *La chancellerie de Brabant sous Philippe le Bon. Histoire et organisation, rédaction et expédition des actes.* — Bruxelles, 1955, in-8°, 236 p., 7 pl. (Commission royale d'histoire, série in-8°). La chancellerie : nomination, fonctions et gages du chancelier, des secrétaires, de l'audicier et des clercs, émoluments du sceau, chartrier de Brabant. Étude diplomatique des actes.
281. — RICHARD (Jean), La mention du chancelier dans les actes privés du XI^e siècle en Bourgogne (*B.E.C.*, CXII, 1954, p. 67-80). L'auteur réunit les données fournies par les actes bourguignons du XI^e siècle sur le « cancellarius », dont la souscription apposée aux chartes leur conférait une plus grande valeur probante.
282. — TESSIER (Georges), L'enregistrement à la chancellerie royale française, in *Comitato internazionale di Scienze storiche. X Congresso internazionale...* Roma, 1955, vol. VII : *Riassunti delle Comunicazioni*, p. 85-87.
283. — TESSIER (G.), L'enregistrement à la chancellerie royale française (*Moyen Age*, LXII, 1956, p. 39-62).
284. — TESSIER (G.), Aux origines de la diplomatie seigneuriale (*Ac. des Inscr., comptes rendus*, 1953, p. 433-434).
285. — TESSIER (G.), L'audience du sceau (*B.E.C.*, CIX, 1951, I, p. 51-95).

DIPLOMATIQUE ITALIENNE :

286. — COSTAMAGNA (Giorgio), La data cronica nei più antichi documenti privati genovesi (*Atti della Società ligure di Storia patria*, vol. LXXII, fasc. 2, 1950). Étude de la datation des documents génois.
287. — MAZZOLENI (Jole), Note paleografiche e diplomatiche su alcune carte Ravellesi dei sec. XII-XIV, in *Miscellanea di scritti vari in memoria di Alfonso Gallo* (Firenze, 1956, in-4°), p. 539-547, 2 pl.
288. — PAGNIN (Beniamino), Note di diplomatica episcopale Padovana, in *Miscellanea di scritti vari in memoria di Alfonso Gallo* (Firenze, 1956, in-4°), p. 563-588. Diplomatie épiscopale de Padoue du IX^e au XIII^e siècle.
289. — PARATORE (E.), Alcuni caratteri dello stile della cancelleria federiciana (*Atti del Convegno internazionale di studi Federiciani*, 1952, p. 283-314).
290. — PRATESI (A.), Note di diplomatica vescovile beneventana. II : Vescovi suffraganei, secc. X-XIII. (*Bullettino dell' Archivio paleografico italiano*, n. s., I, 1955, p. 19-91).

DIPLOMATIQUE DES PAYS GERMANIQUES (Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Suède) ET DE HONGRIE :

291. — ACHT (Peter), Probleme der Mainzer Urkundenfälschung ; Überlieferung und Fälschung im Stift St Peter zu Mainz, in *Verfassungs- und Landesgeschichte. Festschrift für Theodor Mayer* (Lindau-Konstanz, 1955), p. 403-423.
292. — GEISTHARDT (Fr.), Ediktensammlungen (*Archivar und Historiker*, p. 461-470). Complexité et variété des formes diplomatiques des lois avant le XIX^e siècle.
293. — HAHN (K. H.), Aktenstilformen Weimarer Zentralbehörden im 17. und 18. Jahrhundert (*Archivar und Historiker*, p. 431-457).

294. — HÖING (N.), Die « Trierer Stilübungen », ein Denkmal der Frühzeit Friedrich Barbarossas, I.-2. Teil (*Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel und Wappenkunde*, I, 1955, p. 257-329; 2, 1956, p. 125-249).
Étude du formulaire de la chancellerie de Frédéric I^{er}.
295. — KOMJÁTHY (Miklós), Hunyadi kormányszóli kancelláriájáról [La chancellerie de la régence de János Hunyadi] (*Lev. Közl.*, XXVII, 1956, p. 35-47).
L'auteur analyse la présentation et les mentions hors-teneur figurant sur les actes et en tire les conclusions concernant la chancellerie du régent (1446-1452).
296. — LJUNGFORS (Åke), Bidrag till svensk diplomatik före 1350 [Contribution à la diplomatique suédoise avant 1350]. — Lund, 1955, in-8°, XXVIII, 234 p., 6 fac-sim. (*Akad. arh. Lund.*).
297. — NYGREN (Ernst), Antikvariernas insats i diplomatariet arbetet [Contribution des archéologues aux travaux des diplomates] (*Kungl. Vitterhets-, Historie- och Antikvitets Akademiens Handlingar*, 1953, p. 117-147; et à part, Stockholm, 1953, in-8°).
298. — SCHMID (H.), Die St-Galler Urkundensprache in der 2. Hälfte des XIV. Jh's. — Zürich, 1953, in-8°, XVI-184 p., fig., fac-sim.
299. — STRUBBE (E. I.), Nieuwe stijl (*Ned. Arch.*, LVII, 1952-1953, p. 101-104).
300. — SUTTER (B.), Die deutschen Herrschermonogramme nach dem Interregnum. Ein Beitrag zur Diplomatik des Spätmittelalters, in *Festschrift Julius Franz Schütz* (Graz, 1954), p. 246-314, 16 fig.
301. — WAGNER (H.), *Urkundenfälschung im Burgenland und in den angrenzenden westungarischen Gebieten bis zum Ende der Regierungszeit König Bela IV.* — Eisenstadt, 1953, in-8°, 76 p., 8 pl. (*Burgenländische Forschungen*, XXIII, 1953).
302. — WISPLINGHOFF (E.), Untersuchungen zur niederrheinischen Urkunden des XI. und XII. Jh's. (*Annalen d. Historischen Vereins für d. Nieder-Rhein*, 157, 1955, p. 12-40).

DIPLOMATIQUE DES PAYS SLAVES (Bosnie, Croatie, Pologne, Russie) :

303. — ARCIHOVSKIJ (A. V.), *Novye otkrytija v Novgorode* [Nouvelles découvertes à Novgorod] (Rapports de la délégation soviétique au II^e Congrès international des Sciences historiques, Rome, 1955). — Moscou, 1955, in-8°, 55 p. Edition bilingue.
Communication sur les fouilles d'importance capitale poursuivies à Novgorod surtout entre 1951 et 1954. Le sol y conservant bien le bois, les fouilles ont mis à jour de nombreux objets médiévaux remontant jusqu'au X^e siècle. La trouvaille la plus importante est celle des « beresta », écrits sur écorce de bouleau dont 136 furent découverts (44 intacts). Documents de toutes sortes, missives, comptes, contrats, alphabet...
304. — ARCIHOVSKIJ (A. V.), TIHOMIROV (M. N.), *Novgorodskie gramoty na bereste* [Chartes de Novgorod écrites sur « beresta »]. — Moscou, 1953.
Description des actes écrits sur écorce de bouleau trouvés à Novgorod.
305. — ČREMOŠNIK (Gregor), Bosanske i Humske povelje srednjeg veka [Diplômes médiévaux de Bosnie et de Hum] (*Glasnik Zemaljskog muzeja*, Nova serija, Sarajevo, III, 1948, p. 103-144; IV-V, 1950, p. 105-200; VI, 1951, p. 81-119; VII, 1952, p. 273-336. Résumé en français).
Étude approfondie et détaillée de l'ensemble des pièces latines et cyrilliques antérieures au milieu du XV^e siècle, provenant de la chancellerie des souverains bosniaques et des chancelleries des seigneurs féodaux.
306. — ČREMOŠNIK (Gregor), Postanak i razvoj srpske ili hrvatske kancelarije u Dubrovniku [Formation et évolution de la chancellerie serbe ou croate à Raguse] (*Anali*

Historijskog instituta JAZUG u Dubrovniku, I, 1952, p. 73-84. Résumé en allemand).

L'auteur établit l'existence dès 1215 d'une institution dont les actes étaient rédigés en cyrillique.

307. — MALECZYNSKI (K.), *Zarys dyplomatyki polskiej wieków średnich*, vol. I. — Wrocław, 1951.
L'auteur présente l'état des recherches sur les chancelleries et les chartes polonaises jusqu'à la fin du XIV^e siècle.
308. — MIKUKI (S.), *Etudes sur la diplomatie russe la plus ancienne. I : Les traités... du X^e siècle* (*Bull. de l'Académie polonaise des sciences et des lettres*, suppl. 7, 1953, 40 p.).
309. — STEBELSKA (Halina), Typy akt majątkowych epoki feudalnej w archiwach podworskich [Types des documents de l'époque féodale aux archives de provenance seigneuriale] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 152-171).
Examen des différents titres de possession (XV-XVIII^e siècles), leur origine, leur contenu social et définition de ces documents. (Résumés anglais, français, russe.)

DIPLOMATIQUE DES PAYS ORIENTAUX (Perse, Turquie) :

310. — HINZ (W.), Die persische Geheimkanzlei im Mittelalter, in *Westöstliche Abhandlungen, Festgabe Rudolf Tschudi* (Wiesbaden, 1954), p. 342-355.
311. — ZAJACZKOWSKI (Ananiasz), REYCHMAN (Jan), *Zarys dyplomatyki osmańsko-tureckiej*. — Warszawa, 1955, in-8°, 168 p., pl. (*Polska Akademia Nauk, Komitet orientalistyczny*).

NOTARIAT ET JURIDICTION GRACIEUSE :

312. — BISCHOFF (Bernhard), Zur Frühgeschichte des mittelalterlichen Chirographum (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 297-300).
Caractéristiques du chirographe médiéval, d'origine irlandaise. Premier exemple en 854/5; sur le continent en 944, à Saint-Omer.
313. — BOKESOVA (Maria), Vieryhodné miesta, vznik, vývoj a pôsobnosť [Les « locae credibiliae », leur origine, leur développement et leur activité] (*Arch. Čas.*, 1953, 3, p. 163-167).
314. — COSTAMAGNA (Giorgio), I notai del Sacro Palazzo a Genova (sec. X-XI) (*Atti del l'Accademia ligure*, X, 1954, p. 97-106, fig.).
315. — DOSSAT (Yves), Les registres de notaires de Bioule (Tarn-et-Garonne) et la diplomatique notariale dans le Bas-Quercy au XIV^e siècle (*Bull. philolog. et hist.*, 1953-1954 [paru en 1955], p. 201-219).
316. — DOSSAT (Y.), Unité ou diversité de la pratique notariale dans les pays de droit écrit (*Annales du Midi*, t. 68, 1956, 34-35, p. 175-183).
L'auteur dégage les caractères originaux et exceptionnels du notariat méridional.
317. — EMANUEL (H. D.), Notaries Public and their marks recorded in the Archives of the Dean and Chapter of Hereford (National Library of Wales, *Journal*, VIII, 1953, p. 147-163, fig.).
Notaires de 1252 à 1562, principalement anglais et italiens.
318. — FACCIOLO (G.), Della corporazione dei notai di Verona e il suo codice statutario del 1268 (*Studi veronesi*, IV, 1953, p. 71-123).
319. — STIPIŠIĆ (Jakov), Razvoj splitske notarske kancelarije [Le développement des chancelleries notariales de Split] (*Zbornik...*, Zagreb, 1954, p. 111-123).

320. — VITALE (Vito), NEGRI (T. O. DE), *I notai genovesi del medioevo*. — Genova, 1955, in-4°, 62 p., ill. (Consiglio notarile dei distretti riuniti di Genova e Chiavari).
Les registres notariaux et leurs éditions, les notaires, le contenu des actes. Bibliographie. Ed. de 25 doc. choisis (1091-1227).

3. — Sigillographie

321. — BASCAPÉ (Giacomo C.), *Lineamenti di sigillografia ecclesiastica*. Parte 1 a : Nozioni generali : I sigilli del clero secolare, in *Scritti storici e giuridici in memoria di Alessandro Visconti* (Milano, 1955), p. 53-152, et à part, 100 p., 27 pl.
Développement historique des sceaux ecclésiastiques, utilisation, formules de corroboration, identification systématique, catégories et types fondamentaux, comparaisons iconographiques et typologiques. Répertoire analytique.
322. — BASCAPÉ (G. C.), Note sui sigilli civici di Lodi (*Archivio storico lodigiano*, ser. 2, 2, 1954, p. 105-107).
323. — BASCAPÉ (G. C.), *Note di sfragistica dell'Italia Bizantina* (Extr. de *Corsi d'arte e di cultura ravennate e bizantina*, II, 1956, 21 p.).
324. — BASCAPÉ (G. C.), *Recenti studi di sigillografia* (*Arch. Stor. It.*, 1954, II).
Bibliographie critique pour l'Italie et Byzance.
325. — BASCAPÉ (G. C.), La sigillografia in Italia. Notizia, saggio bibliografico (*Archivi*, XXI, 1954, 4, p. 191-243).
Bibliographie fondamentale de 1 000 numéros, précédée d'une étude historique sur le développement de la sigillographie (p. 191-197), et sur la sigillographie en Italie depuis le XVI^e siècle (p. 198-204).
326. — BASCAPÉ (G. C.), Sigilli universitari italiani, in *Studi storici in memoria di Mons. Angelo Mercati* (Milano, 1956).
327. — BENEŠ (František), Pečetě a jejich význam [Les sceaux et leur signification] (*Arch. Čas.*, 1954, 2, p. 110-114).
328. — BOUSSE (A.), La restauration et le moulage des sceaux aux Archives du royaume à Stockholm (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, t. XXV, 1954, 2, p. 220-230).
Les archives de Stockholm possèdent un atelier très bien outillé qui a bénéficié des recherches de G. Fleetwood. Exposé succinct des méthodes employées.
329. — BROUETTE (E.), Les sceaux des abbés de Gembloux au Moyen Age (*Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, XCIX, 1954, p. 81-90, 3 pl.).
330. — BROUETTE (E.), Une source sigillographique méconnue. Les cartulaires « figurés » (*Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, CI, 1955, p. 113-120, 3 fig.).
331. — CANTERA (F.), Sellos hispanohebreos (*Sefarad*, XIII, 1953, p. 105-111, 5 fig.).
332. — CENCETTI (Giorgio), Sigilli medievali italiani nel Museo civico di Bologna, in *Studi storici in memoria di Luigi Simeoni* (*Atti a memoria della Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, n. s. III, 1951-1952, Bologna, 1953), p. 437-512, 8 pl.
Description de 382 sceaux.
333. — CHAPLAIS (Pierre), Le sceau de la Cour de Gascogne ou sceau de l'office du sénéchal de Guyenne (*Annales du Midi*, t. 67, 1955, 29, p. 19-29).
Étude historique sur l'emploi de ce sceau et description de 10 sceaux (XIII^e-XV^e siècles).
334. — CRUSIUS (E.), Flucht und Heimkehr. Studie zur Ikonographie der mittelalterlichen Siegel, mit 10 Abbildungen (*Arch. Zts.*, 49, 1954, p. 65-71).

335. — DES ROBERT (Edmond), *Tableau systématique des sceaux de Lorraine, des pays rhénans et autres du Trésor des Chartes de Lorraine et des séries anciennes des Archives de Meurthe-et-Moselle, augmenté de table alphabétique et de table héraldique*. — Bade, 1952, in-4°, 180 p.
Table de 8687 notices de sceaux lorrains, champenois et rhénans.
336. — FLEETWOOD (Gustaf), En metod att avgjuta medeltida vaxsigil [Méthode pour mouler les sceaux de cire du Moyen Age (avec de l'agar-agar)], in *Donum Boëthianum*.
337. — GALL (F.), Zur Geschichte des österreichischen Sphragistik (*Jahrbuch für Landeskunde v. Niederösterreich*, XXXI, 1953-1954, p. 180-186).
338. — GANDILHON (René), Bibliographie de la sigillographie française (*Bull. philol. et hist.*, 1953-1954 [paru en 1955], p. 51-187).
Bibliographie méthodique d'ouvrages français et étrangers ayant trait à la sigillographie française. Table de noms de personnes et lieux.
339. — GANDILHON (René), *Sigillographie des Universités de France*. — Paris et Châlons-sur-Marne, 1952, in-8°, 127 p. et 23 pl.
Notices de 204 sceaux, reproduits en photographie, depuis 1253 (Université de Paris), mais principalement à partir des XV^e et XVI^e siècles. Bibliographie.
340. — GARCIA LARRAQUETA (S. A.), Contribución a la sigillografía navarra del siglo XIII (*Rev. Arch. Bibl. Mus.*, LX, 1954, p. 395-399, 3 fig.).
341. — *Guide to seals in the Public Record Office*. Preface by Sir Hilary JENKINSON. — London, 1954, in-8°, x-67 p., 12 pl., fig.
Précis de sigillographie anglaise : nomenclature, usage du sceau utilisateur, matrices, matières, formes et couleurs, types et légendes. Guide sommaire des fonds et séries du P.R.O. contenant des sceaux, avec indication de la nature des sceaux qui s'y trouvent le plus généralement conservés.
342. — LASZLOCZKY (Ladislao DE), I sigilli del convento e dei prepositi di Novacella (*Cultura atesina*, VIII, 1954, p. 21-51).
343. — LASZLOCZKY (L. DE), Gli stemmi e i sigilli dei principi vescovi di Bressanone (*Cultura atesina — Kultur des Etschlandes*, V, 1951, p. 30-49 ; VI, 1952, p. 36-56).
344. — LAURENT (V.), *Documents de sigillographie byzantine. La collection C. Orghidan*. — Paris, 1952, in-4°, 342 p. + 70 pl. (Bibliothèque byzantine publiée sous la direction de Paul LEMERLE. *Documents*, I).
Catalogue analytique des 700 sceaux de la collection Orghidan.
345. — MAJER (Giovannina), Il sigillo dei corrieri veneti (*Rivista italiana di numismatica*, ser. V, LIV-LV, 1952-53, p. 76-83).
346. — McDONALD (Gerald D.), The Mortimer and Anna Veinken collection of antique seals (*New York Public Library Bulletin*, 58, 1954, p. 159-161).
Description d'une collection d'environ 14 000 moulages de sceaux anciens (entre 1650 et 1850), conservée au Département des manuscrits de la New York Public Library.
347. — OUDOT DE DAINVILLE (Maurice), *Sceaux conservés dans les Archives de la ville de Montpellier*. — Montpellier, 1952, in-f°, 277 p.
Recueil de 400 sceaux environ (avec 492 dessins), la plupart du Bas-Languedoc.
348. — SANDRI (L.), La « Sigillografia universale » di Anton Stefano Cartari, contributo agli studi di sigillografia nel sec. XVII (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 2, p. 141-188).
Édition d'un manuel de sigillographie du XVII^e siècle resté jusqu'alors manuscrit.
349. — SCHÖNHERR (A.), *Die Siegel des Klosters Steinach bei Meran*. — Meran, 1951, 46 p. 5 pl.

350. — SÈVE (Roger), *Introduction auvergnate à la sigillographie. Notice descriptive de 60 sceaux et d'un anneau sigillaire* (Extr. de *La Revue d'Auvergne*, LXX, 1956, 40 p.).
Étude de sceaux auvergnats exposés à la préfecture du Puy-de-Dôme.
351. — TOURNEUR-NICODÈME (M.), A propos de la publication des sceaux (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, t. XXVI, 1955, 1, p. 11-18).
Règles d'édition.
352. — TOURNEUR-NICODÈME (M.), *Quelques seigneurs brabançons morts à la bataille de Courtrai en 1302. Leurs sceaux* (Extrait des *Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, 1955, p. 707-721).
353. — TOURNEUR-NICODÈME (M.), *Sigillographie* (Extrait de *Bruxelles au XV^e siècle*, Bruxelles, s. d., p. 283-289).
Quelques sceaux bruxellois du xv^e siècle.
354. — TOURNEUR-NICODÈME (M.), *Denis Waterloos, graveur de sceaux, 1628-1715* (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 99, 1953, p. 91-100, 4 pl.).
Denis Waterloos fut le graveur de sceaux attitré des souverains des Pays-Bas.
355. — ZADOKS-JOSEPHUS JITTA (A. N.), *Catalogue sommaire des cylindres orientaux au Cabinet royal de Médailles*. — La Haye, 1952.
Description sommaire, avec reproductions, d'une collection de 153 sceaux orientaux sur cylindres.

4. — Histoire du papier et étude des filigranes

356. — BOGDÁN (István), Vizjelek és vizjelkutatás [Les filigranes] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 27-35).
Importance des recherches sur les filigranes et analyse de quelques pièces intéressantes des XIV^e et XV^e siècles. Illustrations.
357. — *The Briquet Album. A miscellany on watermarks, supplementing Dr. Briquet's « Les filigranes » by various paper scholars*. — Hilversum, 1952, in-f^o, 158 p., fig. et pl. (*Monumenta chartae papyraceae historiam illustrantia*, II).
Ce volume de mélanges contient :
RENKER (Armin), Leben und Schicksal des C. M. Briquet [The life and Work of C. M. Briquet] (p. 11-25, 27-40) ;
ALIBAUX (Henri), Méthode de travail de C. M. Briquet (p. 41-43) ;
Bibliographie d'ouvrages concernant l'histoire du papier et des filigranes antérieurement à 1600, publiés en France et en Belgique depuis 1907... (p. 44-48) ;
SCHULTE (Alfred), C. M. Briquet's Werk und die Ausgaben seiner Nachfolger [C. M. Briquet's work and the task of his successors] (p. 49-54, 55-59).
Ergänzende Literatur zu Briquet's Werk seit 1907 (ohne Frankreich, Belgien und die Schweiz) (p. 60-68) ;
BLASER (Fritz), C. M. Briquet und die schweizerische Papiersgeschichtsforschung (p. 69-73) ;
Literatur zur Geschichte der Schweiz. Papierfabrikation (p. 74-78) ;
BOCKWITZ (H. H.), Zum 50. Todestage von Friedrich Keinz... ein bayerischer Wasserzeichenforscher und Verehrer von Ch. M. Briquet [The 50th. anniversary of the death of Friedrich Keinz...] (p. 79-82, 83-84).
HUNTER (Dard), The early Paper mills of Ohio (p. 85-96) ;
LABARRE (E. J.), The study of watermarks in Great Britain (p. 97-100) ;
HORODISCH (A.), On the aesthetics of ancient watermarks (p. 107-118) ;
GASPARINETTI (A. F.), Per l'adozione di una terminologia generale delle filigrane [On the adoption of an universal terminology for watermarks] (p. 119-121, 122-124).
Indexes to Briquet's « Les filigranes » in german, english and italian (p. 125-154).
358. — *Briquet's Opuscula. The complete work of Dr. C. M. Briquet (Without « Les filigranes »)*. — Hilversum, 1955, in-f^o, LIII-401 p., 84 pl. h.-t., ill. (*Monumenta chartae papyraceae historiam illustrantia*, IV), précédée d'une étude d'Allan H. STEVENSON,

Briquet and the future of paper studies (p. xv-l), éd. de deux travaux inédits de Briquet : *La fabrication du papier* (p. 1-34), et *Le papier en Suisse* (p. 35-69), et réédition de 22 autres articles notamment : *Notices historiques sur les plus anciennes papeteries suisses* (p. 70-111), *Papier et filigranes des Archives de Gênes 1154-1700* (p. 171-220, 75 pl., soit 594 n^{os}), etc.

359. — BUDKA (Włodzimierz), Papiernie w Lublinie i Kocku [Les fabriques de papier à Lublin et à Kock aux XVI^e et XVII^e siècles] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 257-275).
Histoire de ces papeteries et études de leurs filigranes. Résumés anglais, français et russe.
360. — JANOT (J.-M.), *Les moulins à papier de la région vosgienne*. — Nancy, 1952, 2 vol.
Fabrication du papier, moulins à papiers, filigranes (160) dans les Vosges.
361. — LABARRE (E. J.), *Dictionary and encyclopaedia of paper and paper-making with equivalents of the technical terms in French, German, Dutch, Italian, Spanish and Swedish*. 2^e éd. — Amsterdam, 1952, XVI-520 p., pl.
362. — LANZ (Werner), *Die schweizerische Papierindustrie in Vergangenheit und Gegenwart. Festschrift zum 50-jähr. Jubiläum des Verbandes schweizerischer Papier- und Papierstoff-Fabrikanten*. — Zürich, 1949, 145 p., 8 pl.
363. — MARCHAL (Jean), Anciennes papeteries ardennaises (*Annales sedanaises d'histoire et d'archéologie. Bull. de la Soc. des Amis du vieux Sedan*, 1956, 28, p. 27-29).
364. — MOŠIN (Vladimir), Filigranologija kao pomoćna historijska nauka [La science des filigranes, comme science auxiliaire de l'histoire] (*Zbornik...*, Zagreb, 1954, p. 25-93, ill.).
L'auteur donne un historique de l'étude des filigranes et traite de l'histoire du papier en décrivant les éléments qui le définissent. Le quatrième chapitre analyse la question et les méthodes de la détermination de l'âge des papiers à l'aide des filigranes. L'auteur insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à préciser certains termes relatifs aux filigranes. Bibliographie importante. Rés. en français.
365. — *The Nostitz Papers. Notes on watermarks found in the German Imperial Archives of the 17th and 18th centuries, and essays showing the evolution of a number of watermarks...* — Hilversum, 1956, in-f^o, XLII-122 p., 152 pl. (*Monumenta chartae papyraceae historiam illustrantia*, V).
Reproduction de 766 filigranes, précédée d'une importante introduction et d'index.
366. — *Papier-Geschichte*, hgg. v. Verein der Zellstoff- und Papier-Chemiker und -Ingenieure, Jhg, 1, 1951 (Forschungstelle Papier-Geschichte, Darmstadt).
367. — PICCARD (Gerhard), Die Wasserzeichenforschung als historische Hilfswissenschaft (*Archivar*, 1954, 4, p. 263-270).
Rapport présenté au congrès des archivistes allemands de Goslar.
368. — PICCARD (G.), Die Wasserzeichenforschung als historische Hilfswissenschaft, mit 25 Abbildungen (*Arch. Zts.*, 52, 1956, p. 62-115).
369. — *A short guide to books on watermarks, offered to subscribers of Monumenta chartae papyraceae historiam illustrantia*. — Hilversum, 1955, in-12, 16 p. (Paper Publications Society).
Bibliographie.
370. — SPORHAN-KREMPEL (Lore), *Ochsenkopf und Doppelturm. Die Geschichte der Papiermacherei in Ravensburg*. — Stuttgart, 1952.
371. — TSCHUDIN (Fr.), *Alter Basler Papiermarken*. — Basel, 2 vol., 1954-1955, ill.
Les plus anciens moulins à papier de Bâle et les filigranes (93).

372. — WALSY (Stefan), Rekonstrukcja zabudowań papierni lubelskiej według widoku Brauna [La reconstruction des bâtiments de la papeterie de Lublin d'après la vue de G. Braun de 1618] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 276-280).
Continuation de l'article de Wl. BUDKA (*Archeion*, XXV, 1956, p. 237-275). Résumés anglais, français et russe.
373. — WEISS (Wisso), Die Bedeutung der Wasserzeichenkunde für die Geschichtsforschung (*Archivmitt.*, 1955, 1, p. 18-25).
374. — WEISS (W.), *Thüringer Papiermühlen und ihre Wasserzeichen*. — Weimar, 1953.
375. — WITTEK (Martin), Les matières à écrire au Moyen Age. A propos d'un ouvrage de L. Santifaller (*Scriptorium*, X, 2, 1956, p. 270-274).
Remarques critiques concernant essentiellement les papyrus, le papier et les filigranes.
376. — Zonghi's watermarks (*Aurelio and Augusto Zonghi*. — A. F. Gasparinetti). — Hilversum 1953, in-f^o, XVI-168 p., 134 pl., ill. (*Monumenta chartae papyraceae historiam illustrantia*, III).
Cet ouvrage contient :
WILSON (P. G.), Life of Mgr Aurelio Zonghi (p. 3-4).
— Short history of the city of Fabriano (p. 5-8).
ZONGHI (Aurelio), The principal watermarks in the papers of Fabriano from 1293 to 1599 [Le marche principali delle carte Fabrianesi dal 1293 al 1599] (p. 9-14, 91-95).
— Elenco e dichiarazione delle marche (p. 96-106).
ZONGHI (A.), The ancient papers of Fabriano, exhibited at the General Italian Exhibition held at Turin, 1884 [Le antiche carte Fabrianesi alla Esposizione Generale Italiana di Torino, con indici...] (p. 15-49, 109-153).
ZONGHI (A.), Watermarks in paper, their origin and importance [I segni della carta, la loro origini e la loro importanza] (p. 50-62, 155-166).
GASPARINETTI (A. F.), Paper, papermakers and paper mills of Fabriano (p. 63-81).
The watermarks collected by Aur. and Aug. Zonghi, traced from the original papers by C. Canavari, of Fabriano (143 pl., 1887 n°).

V. — ARCHIVES ET ADMINISTRATIONS

I. — Tenue des archives courantes

377. — *Applying records schedules. Records management handbook*. — Washington, Nat. Arch., 1956, 23 p., processed.
378. — Archivos administrativos (*Bol., Dir. gen. Arch.*, III, 22, 1954, p. 9-13).
Brève histoire des archives administratives espagnoles.
379. — *Baltimore correspondence project, internal revenue service, office of the District Director, Baltimore, Maryland*. — Washington, 1954, 11 p.
Économies réalisées grâce à l'installation, à Baltimore, d'un service central du courrier de l'administration.
380. — BARCAN (Arthur), Records management and the « paperwork age » (*Business history review*, 24, sept. 1955, p. 218-226).
Programme du National Records Management Council ; emploi des techniques de *time capsule*, *continuity profile* et *time capsule index*.
381. — *A basic school filing system*. — Albany, 1954, 54 p. (New York State, Education Department. Archives and History Division).
382. — *A basic town filing system*. — Albany, 1956, 78 p. (New York State, Education Department. Archives and History Division).

383. — BEACH (Terry), Centralized files versus decentralized files (*Office*, 39, 1954, 5, p. 67-76).
384. — BEACH (Terry), *Physical location of active records*. — S. l., 1955, 15 p.
385. — BERNER (H.), Aktenabheftung und Aktenverwahrung (*Mitteilungen für die Archiv- und Registraturpflege in den Gemeinden und Kreisen von Baden-Württemberg*, 1954, 1).
Efforts accomplis en Bade-Württemberg pour normaliser l'organisation des archives d'administrations et d'entreprises.
386. — BONDARENKO (Z. V.), Vsesojuznoe sovesščanie arhivnyh rabotnikov finansovyh organov [La conférence des archivistes des organismes financiers de l'U.R.S.S.] (*Ist. Arh.*, 1956, 4, p. 288-289).
Compte rendu de la conférence réunie les 24 et 25 mai 1956, traitant de la résolution du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. du 7 février 1956 sur « Les mesures de réglementation du régime de conservation et d'amélioration de la mise en valeur des documents d'archives des ministères et services ».
387. — BRIX (G.), *Die Schriftgutablage (Registratur), Vorschläge nach Erfahrungen der gewerblichen Wirtschaft und der öffentlichen Verwaltung*, hgg. vom Ausschuss für wirtschaftliche Verwaltung, 2, Aufl. — Stuttgart, 1955, 91 p.
388. — CHARMAN (Derek), The Archivist and modern local government records (*Soc. loc. Arch. Bull.* 14, 1954, p. 2-9).
Impossibilité d'une solution d'ensemble.
389. — COLLINGRIDGE (J. H.), Modern departmental records (*Ind. Arch.*, IX, 2, 1955, p. 77-97).
Etat actuel des archives des ministères en Angleterre.
390. — Commission on organization of the Executive Branch of the Government. *Paperwork management*. Part. I : *In the U.S. Government ; a report*. — Part. II : *The Nation's paperwork for the Government, an experiment ; a report*. — Washington, 1955, 24 p. ; 13 p.
391. — Commission on Organization of the Executive Branch of the Government. *Task force on paperwork management. Report on paperwork management*. Part. I : *In the U.S. Government*. Prepared by the Commission on Organization of the Executive Branch of the Government. — Washington, 1955, 66 p.
392. — *Controlling office production ; methods, machines, systems*. — New York, 1955, 63 p. (*American Management Association, office management series*, n° 140).
393. — CORDSHAGEN (Chr.), Das Verwaltungsarchiv (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 154-158).
Commentaire de la décision prise par la D.D.R. le 26 février 1951, d'obliger chaque administration à constituer avec ses papiers encore utiles un dépôt d'archives à son usage.
394. — DAVIDOVIĆ (Sava), Pitanje registratura [Le problème de la « Registratur »] (*Arhivist*, V, 1955, 2, p. 41-47).
395. — District of Columbia. General Administration Department. Management Office. Office of the Secretary. *An organization survey report*. — Washington, 1953, 50 L.
Entre autres, le rapport recommande la rationalisation du travail du service en ce qui concerne la conservation des documents.
396. — DUNĐEROVIĆ (Božidar), Kancelarisko-tehničko poslovanje [La gestion administrative-technique] (*Arh. Pregl.* 1, 1955, 2-3, p. 23-26).
397. — FALCONI (F.), L'amministrazione archivistica e gli archivi degli uffici statali (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 375-377).
Rapports entre les administrations publiques et les services d'archives.

398. — FISHBEIN (Meyer H.), Records management in the Bureau of corporations (*Am. Arch.*, XVIII, 2, 1955, p. 161-167).
399. — GIESSEL (A. VAN), De ordening van archiefstukken in de Registratuurperiod [Le classement des documents au stade de la Registratur] (*Ned. Arch.*, 1955-1956, p. 142-149).
400. — GOLDINGER (Walter), Zur Geschichte der Pflege des Behördlichen Archivgutes in Österreich (*Archivar und Historiker*, p. 208-219).
Depuis le XVIII^e siècle.
401. — GREGORY (Ben F.), Growing pains of a records management program (*Am. Arch.*, XIX, 1, 1956, p. 23-32).
Récit de l'expérience menée depuis 20 ans dans une importante agence submergée par ses propres archives.
402. — GRUBE (Walter), Das Problem der Massenakten (*Archivar*, 1954, 4, p. 253-262).
Problème de l'accroissement continu de la production d'archives par les administrations et de la nécessité de préparer un matériel suffisant et utilisable à l'histoire sociale contemporaine. Rapport présenté au Congrès des Archivistes allemands à Goslar.
403. — *Guide letters*. — Washington, 1955, 23 p. (U.S. National Archives and Records Service. *Records management handbook*).
404. — *Guide to selected readings in records management*. — New York, Technical Inf. Serv., Nat. Records Management Council, 1954, 27 p.
405. — HEFTI (Wilma C.), *How to keep real estate office records*. — New York, 1954, 178 p.
406. — *Improving office reports, manuals and records ; with a paper on office communication*. — New York, 1955, 54 p. (American Management Association, *Office management series*, n° 141).
- 407-425. — Interagency Records Administration Conference. — Washington, D. C. [Procès-verbaux des séances] :
407. — *Records management in agency liquidation or reductions* [1953], 16 p. — Séance du 16 oct. 1953.
408. — *Where is records management heading ?* [1953], 14 p. — Séance du 4 déc. 1953.
409. — *Managing property records* [1954], 24 p. — Séance du 15 janv. 1954.
410. — *The meaning of records management* [1954], 22 p. — Séance du 19 fév. 1954.
411. — *Management implications of electronic data processing* [1954], 22 p. — Séance du 18 juin 1954.
412. — *Paperwork management in the Navy* [1955], 20 p. — Séance du 17 sept. 1954.
413. — *Federal requirements for the retention of non-Federal records* [1954], 17 p. — Séance du 15 oct. 1954.
414. — *Correspondance management* [1955], 16 p. — Séance du 19 nov. 1954.
415. — *Site audit records ; an agency GAO problem* [1955], 16 p. 3 fol. — Séance du 17 déc. 1954.
416. — *Development and use of performance and production standards* [1955], 18 p. — Séance du 21 janv. 1955.
417. — *Records training courses. Their planing and appraisal* [1955], 21 p. — Séance du 25 fév. 1955.
418. — *Reports management ; installing and operating a reports management program* [1955], 18 p. — Séance du 25 mars 1955.

419. — *The Hoover Commission paperwork management reports* [1955], 10 p. — Séance du 15 avril 1955.
420. — *Observations on records practices in other countries* [1955], 20 p. — Séance du 20 mai 1955.
Confrontation des expériences d'archivistes américains ayant visité l'Australie, l'Iran et les Philippines.
421. — 1. *Annual report of Chairman. 2. Showing of motion picture « Paperwork management in the Navy »* [1955], 4 p. — Séance du 24 juin 1955.
422. — *Electronic computing system* [1956], 24 p. — Séance du 21 oct. 1955.
423. — *Indispensable records program in emergency relocation planing* [1955], 13 p. — Séance du 13 nov. 1955.
424. — *Developing, organizing and controlling records management* [1956]. — Séance du 20 janvier 1956.
425. — *Overseas records programs and problems* [1956], 21 p. — Séance du 17 fév. 1956.
426. — JACKSON (Ellen P.), *Administration of the government documents collection (ACRL Monographs, 5, 1953, p. 1-9)*.
427. — KACZMAREK (Roman), *Składnica akt. Wskazówki praktyczne dla pracowników składnic [La Registratur. Guide pratique pour les travailleurs des archives courantes]*. — Warszawa, 1954, 70 p., in-8°.
428. — KAHN (Gilbert), *Progressive filing [by] Gilbert KAHN [and] Theodore YERIAN*, 6th edition. — New York, 1955, 151 p.
Première édition en 1925 sous le titre *Progressive indexing and filing for schools*.
429. — KENNEDY (M. K.), *The Archives of the historical division, United States Air Force (Am. Arch., XVII, 2, 1954, p. 123-134)*.
Création en 1942. Organisation suivant le système décimal. Malgré la masse des documents, des recherches sont aisées.
430. — KNIGHT (D. E.), *Central control of decentralized records (Management review, 45, march 1956, p. 164-165)*.
431. — Egy lengyel levéltári munkautasítás [Une instruction de travail polonaise] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 4, p. 114-119).
Décret du 11 août 1955 de la Direction générale des Archives de Pologne : « Instruction pratique sur l'inspection des archives courantes ».
432. — A levéltári dokumentumok felhasználása tudományos történeti és gyakorlati célokra. — A levéltári anyagok rendezési nyilvántartási és őrzési rendje a szerveknél (Módszertani segédlet) [L'emploi des documents d'archives à des fins scientifiques, historiques et pratiques. — Système de classement, d'enregistrement et de conservation des documents d'archives des administrations (Auxiliaire de méthodologie)] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 131-161).
Publication du service d'archives du territoire de Żitomir (Ukraine), destinée aux employés des administrations.
433. — LITTLEFIELD (Cleatice L.), *Modern office management*. — Englewood Cliffs (N. J.), 1956, 562 p.
434. — LODOLINI (A.), *L'Archivio centrale dello Stato nel quadro della riforma della pubblica amministrazione* (Estr. da : *L'Organizzazione tecnica della pubblica amministrazione*, n° 3, 1954). — Roma, 1955, in-8°, 8 p.
Lente formation, en Italie, d'archives centrales de l'administration publique.
435. — LOFTUS (Helen E.), KENT (Allen), *Automation in the library ; an annotated bibliography (American documentation, 7, apr. 1956, p. 110-126)*.

436. — LOSO (Foster W.), *Clerical office practice*, 2nd ed. by Peter L. AGNEW, James R. MEEHAN and Foster W. LOSO. — Cincinnati, 1955, 566 p.
437. — ŁYSIAK (Ludwik), Registratura sądu krajowego Karnego w Krakowie i jej brakowanie [La Registratur du Tribunal criminel provincial de Cracovie et le triage de ses documents] (*Archeion*, XXII, 1954, p. 156-195).
Analyse du fonctionnement des Registraturs attachées aux tribunaux de Galicie (sous domination autrichienne), qui furent réorganisées dans la 2^e moitié du XIX^e siècle. La plupart de ces archives ont subi des éliminations destructrices ; celles de Cracovie furent épargnées. Résumés en anglais et en russe.
438. — *Maintenance of current records*. — Washington, 1953, VI-90 p. (*Air Force Manual*, n° 181-184).
Effort intéressant pour adopter un autre système de classement que le système décimal.
439. — *Manual of filing services, prepared by Organization and Methods Service*. — Ottawa, Civil Service Commission, 1955, 42 p.
440. — MEYER (Bruno), Die Kartei und die Archive (*Mitt. der VSA*, 1955, 6, p. 6-8, multigr.).
441. — Michigan. Department of administration. *Records management program ; procedures manual*. — Lansing, 1955, 16 p.
Triage, classement, cotation.
442. — MITJAEV (K. G.), Az ügykezelés és az irattárak [Le traitement des papiers et les archives courantes] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 112-131).
Traduction (hongroise) de Trudi Moskovskogo Gosudarstvennogo Istoriko-Arhivnogo Instituta, t. V., Moscou, 1954, p. 155-184.
- 443-454. — National Archives and Records Service. Records Management Division. — Washington D. C. Publications :
443. — *Baltimore correspondence project, may 1954*. — [1954], 11 p.
444. — *Check-list for determining if weaknesses exist in present location of active files* [s. d.], 6 p.
445. — *Federal records centers*. — [1955], 25 p. (*Records management handbook, managing noncurrent files*).
446. — *Form letters* (*Records Management handbook, managing correspondence*).
447. — *A guide to appraising subject classification and filing systems*. — [1954], 18 p.
448. — *A guide to classifying of papers ; principles, procedures and techniques*. — [1954], 7 p.
449. — *A guide to filing of papers ; principles, procedures and techniques*. — [1954], 4 p.
450. — *A guide to finding of papers ; principles, procedures and techniques*. — [1954], 11 p.
451. — *A guide to planning a forms management program ; elements and principles ; organizing and operating a program*. — [1955], 5 p.
452. — *The management of current records*. — [1954], 8 p.
453. — *Plain letters*. — [1955], 45 p. (*Records management handbook, managing correspondence*).
454. — *Records management bibliography*. — [1954], 41 p.
455. — National Records Management Council. *Guide to selected readings in records management*. — New York, 1954, 27 p.
456. — National Records Management Council. *Index to Federal record keeping requirements*. — New York, 1955, 32 p.
Liste alphabétique par matière des lois touchant la conservation des papiers administratifs.
457. — Navy Department. Office methods Division. *Paperwork management in the Navy*. — Washington, 1954, 31 p.
458. — NORTON (Margaret C.), The archivist looks at records management (*Illinois Libraries*, 38, 1956, 8, p. 222-233).
459. — NORTON (Margaret C.), The Illinois records management survey (*Am. Arch.*, XIX, 1, 1956, p. 51-57).
Grande enquête du gouvernement de l'Illinois sur les économies et le gain de temps qui pourraient résulter d'une réforme complète dans la production et l'archivage des papiers administratifs.
460. — NUHLÍČEK (Josef), Spisová služba narodnych výborů v letech 1944-1955 [Le service d'archives des Conseils Nationaux de 1945 à 1955] (*Arch. Čas.*, 1955, 3, p. 135-146).
461. — Nye journalsystemer i centraladministrationen (*Nyt fra Rigsarkivet*, 1955, p. 9-10).
Nouveau système de « journal » dans les administrations centrales de Danemark.
462. — PANHUYSEN (Gerard W. A.), De verhouding van de archivaris ten aanzien van het zogenaamd « lopend » archief, dat onder het beheer van de administratie wordt gevormd [Position de l'archiviste à l'égard des Archives dites courantes conservées par les administrations qui les ont formées] (*Ned. Arch.*, 1955-1956, p. 22-28).
Discussion de ce rapport à l'Assemblée générale des archivistes en janvier 1956 (*Ned. Arch.* 1955-1956, p. 46-78) ; interventions de MM. H. HARDENBERG (p. 45-49), C. GROENEVELD (p. 49-54), J. FOX (p. 54-55), J. LOEFF (55-56), B. TH. HENDRIKS (p. 56-60), J. H. BRAKKE (p. 60-61), W. A. FASEL (p. 61-63), A. J. J. H. TOPS (p. 63), B. VAN'T HOFF (p. 63-65), et réponse de G. W. A. PANHUYSEN (p. 65-78).
463. — PIETERSE (J.), Les archives administratives. Pour l'organisation rationnelle des services du courrier (*Archivum*, IV, 1954, p. 179-183).
L'auteur insiste sur l'importance de la formation d'un cadre spécialisé d'archivistes administratifs et décrit le fonctionnement général (enregistrement du courrier, etc.) des archives administratives.
464. — PIVOLUSKA (Jan), Úrad expozitúry ministerstva zemedelstva v Bratislave [La Registratur du ministère de l'Agriculture à Bratislava] (*Sborník*, VI, 1956, 1, p. 212-224).
465. — *Records management. How to file correspondence records*. — Washington, Dep^t. of Agriculture, Off. of Plant and Operations, 1954, 22 p.
Petit manuel.
466. — RUYS (L. J.), Aantekening over de plaats en de administratie van commissie-archieven bij de Rijksoverheid (*Ned. Arch.*, 1954-1955, p. 109-110).
Réflexions sur le lieu de conservation et la gestion des archives des commissions instituées dans les ministères et des commissions interministérielles.
467. — SANTE (G. W.), Die Archive zwischen Verwaltung und Wissenschaft (*Archivar*, 1954, 1, p. 2-11).
468. — ŠARONOV (F. I.), ALYŠEVA (E. S.), O hode vypolnenija postanovlenija Soveta Ministrov SSSR po arhivnomu delu [L'exécution de la résolution du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. sur les archives] (*Ist. Arh.*, 1956, 6, p. 203-206).
J. Progrès réalisés dans le travail des archives courantes des ministères et administrations en vertu de la résolution gouvernementale (remise aux archives de documents antérieurement sous régime secret, etc.). — II. Compte rendu d'une conférence des archivistes des administrations consacrée à la question, tenue en octobre 1956.
469. — SCHWINEKÖPER (Berent), Das Massenproblem in den Archiven (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 133-147).
Problème de l'accroissement constant des archives de l'administration. Trad. polonaise, *Archeion*, XXV, 1956, p. 221-235).

470. — SHIFF (Robert A.), The archivist's role in records management (*Am. Arch.*, XIX, 2, 1956, p. 111-120).
471. — *Standing operating procedures.* — Washington, 1954, 1955, 9 vol. (Adjutant General's Office. Departmental Records Branch).
Manuel comprenant des chapitres sur les archives courantes, les prévisions de tri, le classement, l'indexage, l'inventaire, le microfilm, etc.
472. — SZÁSZI (András), Adatok az Igazságügyminisztérium ügyintézésének történetéhez, 1867-1918 [Contribution à l'histoire administrative du ministère de la Justice] (*Lev. Közl.*, XXVI, 1955, p. 188-205).
Organisation et personnel du ministère, enregistrement et indexage du courrier, travail des bureaux, simplifications de l'administration, tenue des archives courantes. Résumés en français et en russe.
473. — SZÁSZI (András), Az igazságügyminisztérium iratkezelési rendszerének kialakulása [La formation des archives courantes au ministère de la Justice] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 50-67).
Système de la tenue des archives et cadres de classement au ministère de la Justice entre 1867 et 1914 [le fonds du ministère de la Justice fut victime de l'incendie en novembre 1956].
474. — VÖRÖS (Károly), Helyes vagy helytelen a csoportszámok iratkezelési rendszer? [Le système de classement à groupes de cotes est-il bon ou mauvais?] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 1-2, p. 177-178).
Conditions préalables qui permettent l'introduction du système d'enregistrement et de classement par matières (notamment le « groupe de cotes », système décimal actuellement en vigueur en Hongrie) dans l'administration publique.
475. — WEAVER (Warren), The [U.S.] Patent Office problem (*American documentation*, 6, July 1955, p. 129-133).
Nécessité d'un système particulier de classification des brevets.
476. — ZITMORE (Irving), Planning a records management survey (*Am. Arch.*, XVIII, 2, 1955, p. 133-140).
Méthode exposée par le directeur général de la Records Engineering Inc.
477. — Zkušnosti z archivních prohlídek [Les expériences de l'inspection des Archives] (*Arch. Čas.*, 1954, 1, p. 38-43).

2. — Documentation

478. — BALBIS (Bruno), Appunti di tecnica documentaria (*La Ricerca scientifica*, 1956, p. 167-170, 649-652, 961-964).
Terminologie et principes généraux de la documentation. Notes sur les définitions fixées par les instances internationales et traduites en italien. Bibliographie.
479. — BALIGA (B. S.), The importance of archives for national reconstruction (*Ind. Arch.*, VIII, 2, 1954, p. 95-99).
L'archiviste de Madras constate que les archives doivent de plus en plus servir d'organisme de documentation pour l'administration qui ne peut que tirer profit de la connaissance des expériences passées.
480. — BRADFORD (S. C.), *Documentation.* — 2nd edition by SHERA (J. H.) and EGAN (M. E.). — London, 1953, 200 p.
Réimpression du texte original de Bradford, concernant essentiellement la C.D.U. avec une étude d'introduction par SHERA et EGAN : *Revue de la situation actuelle de la bibliothéconomie et la documentation.*
481. — CARO (Adrien), La documentation statistique (*Bulletin des Bibliothèques de France*, I, 1956, 10, p. 667-676).
La documentation de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques en France.

482. — CERENIN (V. P.), *Nekotorye problemy dokumentacii i mehanizacija informacionnyh poiskov.* — Moskva, 1955, 76 p.
Introduction sommaire à la sélection mécanique avec description des équipements américains et français (Samain).
483. — DŘÍMAL (Jaroslav), Poznámky k moderní dokumentaci [Remarques sur la documentation moderne] (*Arch. Čas.*, 1956, 3, p. 150-156).
484. — DUCHEIN (Michel), Un fichier de documentation provinciale (*Gaz. Arch.*, n. s., 17-18, 1955, p. 76-88).
Description du fichier bibliographique de documentation sur le Limousin aux Archives départementales de la Haute-Vienne (fiche-auteur, fiche par mot typique et fiche-matière), suivi de la *Liste des rubriques et des principaux mots typiques du fichier de la Bibliothèque d'histoire locale.*
485. — LÖSER (H.), Über die Methodik der Forschung auf dem Gebiet der Zeitgeschichte (*Archivmitt.*, 1955, 2, p. 18-21).
Problème de la documentation contemporaine.
486. — MAJEWSKI (Zygmunt), Dokument i Dokumentacja [Le document et la documentation] (*Dokumentacja Naukowo-Techniczna*, 1955, I, p. 29-50).
Théorie du document et de la documentation. En ce qui concerne la classification, une méthode de caractère systématique est recommandée et spécialement la C.D.U.
487. — MEISNER (Heinrich Otto), Dokumentation und Archive (*Dokumentation*, I, 1954, 8, p. 149-154).
Avec bibliographie.
488. — MIKOLETZKY (Hanns Leo), Dokumentation (*Archivar*, 1955, 3, p. 247-252).
Essai de définition de la documentation et de ses rapports avec les Archives.
489. — OSMOLSKA (Stefania), Kartoteka dokumentacyjna [Le fichier de documentation] (*Dokumentacja Naukowo-Techniczna*, II, 1955, p. 23-77).
Étude sur les types de fiches, les méthodes pour analyser les documents de divers types. Méthodes normalisées du travail documentaire (translittération, classement).
490. — RAVAGE (Denise), L'Unesco et la documentation (*Revue de la documentation*, 23, 1956, 4, p. 111-118).
Information détaillée sur les travaux de documentation accomplis par les services de l'Unesco.
491. — *Richtlinien und Empfehlungen für die praktische Dokumentations-Arbeit.* — Berlin, Zentralstelle für wissenschaftliche Literatur.
Collections d'instructions pour les services et centres de documentation de la République démocratique allemande (Périodique).
492. — SAMAIN (Jacques), The organisation of documentation by the Filmorex technique (*The journal of documentation*, 12, 1956, 4).
493. — SHEEL (P.), *Report on study tour of documentation centres in some european countries* (January-July 1954). — New Delhi, s. d., in-4° (2)-48 p., multigraphié.
Notices substantielles sur les services visités. Un chapitre particulier est consacré aux machines dans la recherche documentaire.
494. — TAUBE (Mortimer), *Studies in coordinate indexing by M. Taube and associates.* — Washington, D. C., 2 vol., 1953, 110 p. ; 1954, 111 p.
Études sur les problèmes méthodiques de la documentation.

VI. — ARCHIVES LOCALES

495. — BAUDOT (Marcel), L'archiviste départemental, inspecteur des archives communales (*Gaz. Arch.*, n. s. 19, 1956, p. 22-30).
Tableau sommaire de la situation des archives communales en France (locaux, classement, inventaire) et devoirs de l'archiviste départemental dans ce domaine.
496. — BREKELMANS (F. A.), Gemeenschappelijk archiefbeheer van Gemeenten [Conservation commune d'archives communales] (*Ned. Arch.*, 1955-1956, p. 128-134).
Fonctionnement d'un nouveau système de syndicat inter-communal pour la conservation des archives.
497. — De zg. classificatietabellen van de Bond van Steden en Gemeenten (*Documentatiebladen voor ordening der overheids-archieven*, Gand, 2, 1955, 1, 49 p.).
Critique de l'œuvre de M. Molle qui a préparé un système de classification pour les communes belges.
498. — DUCHEIN (Michel), Le personnel des archives des petites communes (*Gaz. Arch.*, n. s., 19, 1956, p. 16-21).
Recrutement de ce personnel (secrétaires de mairie en général), et moyens de leur donner une certaine formation professionnelle archivistique.
499. — FLEURY (Michel), HENRY (Louis), *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien.* — Paris, 1956 (Institut national d'Etudes démographiques de Paris).
Excellent manuel qui fixe une méthode.
500. — HEDAR (S.), Statliga arkivalier i städernas arkiv. En författningsgranskning (*Meddelanden från svenska riksarkivet*, 1951-1952, p. 194-211).
Les archives municipales doivent-elles être gérées par l'Etat ?
501. — JONSSON (O.), Ett unikt sockenarkiv (Orsa) [Un dépôt unifié d'archives de communes] (*Landskommunernas tidskrift*, 35, 1954, p. 46-48).
502. — KOWNATZKI (H.), Archivgesetz und Stadtarchive (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 207-215).
Nécessité d'une législation générale et minutieuse pour les archives urbaines.
503. — KUBINYI (András), A mezővárosi levéltárak rendezéséhez [Sur le classement des archives des bourgs (oppida) de Hongrie] (*Lev. Hir.* 5, 1955, 1-2, p. 173-175).
Les dates limites à considérer lors du classement des archives des bourgs (*oppidum* désigne les villes ayant eu des privilèges limités pendant l'époque féodale).
504. — LODOLINI (Elio), Aspetti della vigilanza dello Stato sugli archivi degli enti pubblici non statali (*Ras. Arch. St.*, 1955, XV, 2, p. 121-140).
Historique et législation.
505. — MILLER (M.), Die Archivpflege als Aufgabe der Kreis- und Gemeindeverwaltungen (*Mitteilungen für die Archiv- und Registraturpflege in den Gemeinden und Kreisen von Baden-Württemberg*, 1954, 1).
506. — MILLER (M.), Neue Wege in der Pflege des kommunalen Archivguts (*Archivar*, 1956, 4, p. 291-296).
Depuis la guerre, l'administration des archives de Bade-Wurtemberg a fait un gros effort pour recenser les archives municipales et créer aux administrations locales des devoirs à cet égard.
507. — M. Molle et le souci de la vérité (*Feuilles documentaires pour la classification des archives administratives*, 2^e série, n° 4, 1956, 29 p.).
Discussion des théories de M. Molle, promoteur d'une classification particulière destinée aux documents administratifs des communes belges. Les auteurs défendent la C.D.U.

508. — ORT (János), A vármegyei, községi, városi számviteli iratok [Les documents comptables des comitats, communes et villes] (*Lev. Hir.* 5, 1955, 3-4, p. 327-337).
Questions de terminologie, évaluation historique, classement et triage des archives comptables des municipalités de Hongrie.
509. — PETRINI (Hasse), Landskista och häradskista. Ett bidrag till lokala arkivvårdens jistoria [Armoire provinciale et armoire cantonale. Essai sur l'histoire du matériel d'archives locales], in *Donum Boëthianum*.
510. — PETROVSKAJA (M. F.), K. voprosu komplektovanija mestnyh gosarhivov dokumental'nymi materialami sovetskogo perioda [Sur la question de l'accroissement des archives locales de l'Etat, par les documents de la période soviétique] (*Ist. Arh.*, 1956, 3, p. 179-187).
Etude des problèmes relatifs aux archives, soulevés par le système administratif territorial et notamment par les divers changements qui y furent apportés.
511. — RAMACCIOTTI (Gaetano), Sulla tutela degli archivi storici comunali et privati (*Not. Arch. St.*, XIV, 1, 1954, p. 23-24).
512. — ROAN (Peter F.), Records management in Iowa City (*Office*, 41, 1955, 5, p. 84-88).
513. — RUDELL (Richard), Recent developments in municipal records (*Am. Arch.*, XVIII, 3, 1955, p. 255-266).
514. — RUMEAU (Simone), Le personnel des archives des villes (*Gaz. Arch.*, n. s., 19, 1956, p. 10-15).
Dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1954, donnant les indices de traitements des archivistes municipaux.
515. — SAINT-BLANQUAT (Odon DE), Le problème des versements dans les archives de grandes villes (*Gaz. Arch.*, n. s., 19, 1956, p. 31-39).
L'expérience des versements faits aux Archives de la ville par les divers services municipaux, à Toulouse. Article d'autant plus important qu'en France il n'existe aucun texte législatif organisant les versements aux archives municipales.
516. — SOMERVILLE (R.), Local records : work of the British Records Association (*Library Association Records*, vol. 55, 7, 1953, p. 215-216).
517. — SWEDLUND (Robert), Kommunindelingsreformen och arkiven [Les réformes des circonscriptions communales et les archives] (*Arkiv, Samhälle och Forskning*, 1, 1953, p. 64-70).

VII. — ARCHIVES D'ENTREPRISES ÉCONOMIQUES

518. — BEHRENS (H.), Von der praktischen Werksarchivarbeit (*Archivar*, 1956, 4, p. 357-360).
Expérience de l'archiviste d'une firme métallurgique de la Ruhr.
519. — BLECHA (Josef), Hlavní rysy účetnictví průmyslových podniků u nás do roku 1945 [Les traits généraux de la comptabilité des entreprises industrielles en Tchécoslovaquie, jusqu'en 1945] (*Arch. Čas.*, 1956, 4, p. 188-203).
520. — BLECHA (Josef), Knihy jednoduchého účetnictví v obchodě řemesle, průmyslu a zemědělství [Les livres de comptabilité simple dans le commerce, l'artisanat, l'industrie et l'agriculture] (*Arch. Čas.*, 1955, 1, p. 21-26).
521. — BLECHA (Josef), Účetní doklady a účetní knihy jako archivní materiál [Les pièces de comptes et les livres de comptes comme documents d'archives] (*Arch. Čas.*, 1954, 2, p. 114-121 ; 1954, 3, p. 183-188).

522. — BOND (Erik), Ett pressarkivs samsättning [Organisation d'archives de presse] (*Statsvetenskaplig tidskrift*, 57, 1954, 1, p. 88-94).
523. — BÖRNERT (G.), Die Voraussetzungen zur Auswertung der Bestände in den Betriebsarchiven (*Archivmitt.*, 1954, 3, p. 55-57).
Les conditions d'un travail historique basé sur les archives d'entreprises.
524. — BROWNE (Henry J.), Raiding Labor records (*Am. Arch.*, XVII, 3, 1954, p. 262-264).
Absence d'un programme national de sauvegarde des archives du travail.
525. — BRUCHHOLZ (G.), Landesarchivverwaltung und Wirtschaftsarchive (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 191-195).
526. — BURNETT (Marguerite), Archives of the Federal Reserve System (*Special Libraries*, 46, 1955, 9, p. 383-386).
527. — Business Archives Council of Australia (New South Wales Branch). *Business Archives* — Sydney, 1955, 16 p.
Manuel à l'usage des archivistes d'entreprises.
528. — BUTTKUS (H.), Die Fabrikinspektion in Polen und ihre Aktenüberlieferung (*Archivmitt.*, 1955, 3, p. 22-25).
529. — ČIROVIĆ (Dragan), Savetovanje sa predstavnicima novosadskih preduzeća o radu njihovih arhiva [Réunion des représentants des entreprises de Novi Sad concernant le travail de leurs archives] (*Arch. Pregl.*, II, 1956, 1-2, p. 22-23).
530. — CONNER (C. C.), *Records control manual*. — Pittsburgh, 1953, 48 p.
Résultat de l'expérience de l'archiviste de l'Aluminium Company of America.
531. — COPE (Denmar A.), *Adequacy of business records for legal purposes*. — Lawrence (Kansas), 1955, 45 p.
532. — FAHLSTRÖM (Jan Magnus), *Företagsarkiven Orientering om modern arkivorganisation*. [Les archives d'entreprises ; orientation pour une organisation moderne]. — Stockholm, 1956, in-8°, 233 p. ill.
533. — FAHLSTRÖM (J. M.), Kurs för industriarkivarier (*Tidskrift för dokumentation*, 10, 1954, p. 41-44), rés. en anglais.
534. — FIJALEK (Jan), Akta i składnice akt spółdzielni produkcyjnych i państwowych gospodarstw rolnych [Les documents et les archives courantes des coopératives de production agricole et des fermes d'Etat] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 127-147).
Intervention prononcée à la 3^e conférence méthodique des archivistes polonais.
535. — FRÖHLICHOVÁ (Zdenka), K metodice práce v podnikových archivech [Le travail méthodique aux archives d'entreprise] (*Arch. Čas.*, 1955, 1, p. 27-34).
536. — GILLE (Bertrand), Les archives économiques (*Gaz. Arch.*, n. s., 17-18, 1955, p. 58-59).
Exposé français au Congrès de 1955 sur la « politique » à suivre à l'égard des archives économiques privées et les problèmes relatifs à leur versement.
537. — GILLE (B.), Les archives privées et économiques (Rapport au III^e Congrès international d'Archives) (*Gaz. Arch.*, n. s., 20, 1956, p. 24-43).
538. — GRAHAM (Stanley K.), Processing and using records in a business Archives (*Special Libraries*, 46, 1955, 9, p. 379-382).
Par l'un des archivistes de la Compagnie Ford.
539. — GUÉRIN (Isabelle), Le « National Records Management Council » et son rôle dans l'organisation des archives d'entreprises aux États-Unis (*Gaz. Arch.*, n. s., 16, 1954, p. 9-13).

540. — HIMLY (François), Note sur les « Archives économiques suisses » (*Gaz. Arch.*, n. s., 16, 1954, p. 14-16).
Puissant centre de documentation économique : buts, financement, documentation et résultats obtenus.
541. — HÖHNEL (K.), Wirkungsbereich der Betriebs- und Wirtschaftsarchivare (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 185-190).
L'auteur est partisan de la présence, dans les entreprises, d'archivistes spécialisés distincts des archivistes de l'Administration.
542. — HOLMBERG (Nils Hj.), Naagra reflexioner rörande industrirationalisering och arkiv (*Ehrvervshistark Aarbog*, 4, 1952, p. 108-113).
543. — HORVÁTH (József), A Hofherr-Schrantz-Clayton-Shuttleworth mezőgazdasági gépgyár (Vörös Csillag traktorgyár) iratanyagának rendezése [Le classement des archives de l'usine de machines agricoles H.-S.-C.-S. (usine de tracteurs Etoile-Rouge)] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 342-362).
Méthode de classement et d'inventaire des archives économiques à l'aide de certains des instruments de travail confectionnés pour les archives mentionnées dans le titre.
544. — IHNATOWICZ (Ireneusz), Akta przemysłowe, najnowsze [Les archives industrielles les plus récentes] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 85-105).
Intervention prononcée à la III^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
545. — Internátní školení podnikových archivářů sektoru chemického průmyslu [Stage des archivistes des entreprises de l'industrie chimique] (*Arch. Čas.*, 1956, 2, p. 104-105).
546. — JAROS (Jerzy), Archiwa przemysłowe w służbie nauki polskiej w okresie dziesięciolecia [Les archives économiques au service de la science polonaise] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 49-58).
Par suite de la nationalisation des entreprises économiques, leurs archives sont revenues à l'Etat et versées aux dépôts de l'Etat. L'auteur analyse leur importance pour la science historique. Résumés en anglais et russe.
547. — Két lengyel munkautasítás. Keretutasítás kapitalista üzemek levéltárainak rendezéséhez [Deux instructions de travail polonaises. Instruction-cadre pour le classement des archives des entreprises capitalistes] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 185-190).
Arrêté de la Direction générale des Archives d'Etat de Pologne.
548. — KOŠT'ÁL (Miroslav), Archivní zpracování starších hospodářských účtů v archivech velkostatků [Le traitement archivistique des comptes anciens dans les archives des grosses propriétés] (*Arch. Čas.*, 1956, 1, p. 11-19).
549. — KROMNOV (Åke), Företagsarkiven. Ett Grännande problemcomplex [Archives d'entreprises. Un ensemble de problèmes brûlants] (*Arkiv, Samhälle och Forskning*, 1, 1953, p. 49-58).
550. — LODOLINI (Elio), La legislazione italiana sugli archivi delle aziende di credito, in *Archivi storici della aziende di credito* (Roma, 1956, 1, p. 279-290).
551. — LODOLINI (E.), *La vigilanza dello Stato sugli archivi storici delle Aziende di credito*. — Roma, 1955, in-8°, 33 p.
552. — LUNDBERG (Birgen), Det enskilda företags arkivförteckning [L'inventaire d'archives des entreprises privées] (*Ark. St.*, 2, 1954, p. 118-131).
553. — MC. DOWELL (H. W.), *Proceedings of the first annual Conference on records management, september 20-21, 1954. Ed. by...* — New York, 1955, 82 p. (*New York University business series*, n° 20).

554. — MC. MILLAN (David S.), The classification and description of business records (*Business Archives Council of Australia, Bulletin*, may 1956, p. 16-23).
555. — MEISNER (Henrich Otto), Die neue Aktenkunde der Wirtschaft (*Archivmitt.*, 1954, 4, p. 72-73).
Nouvelles notions archivistiques créées par la socialisation de l'industrie d'Allemagne orientale.
556. — MEISSNER (K.), Praktische Auswirkungen der Handelsrechtlichen Aufbewahrungsfrist (*Archivmitt.*, 1954, 2, p. 33-34).
A propos du court délai légal de conservation des papiers commerciaux.
557. — NEUSS (Erich), Die Tageszeitung als Quelle der Betriebsgeschichte (*Archivmitt.*, 1955, 1, p. 12-16).
558. — OLTVAI (Ferenc), Gépállomások iratai [Les documents des stations de machines agricoles] (*Lev. Hír.*, 6, 1956, 2-3, p. 80-87).
Structure de l'administration et séries d'archives des stations de machines. Liste des catégories de documents à garder.
559. — OLTVAI (Ferenc), Szocialista iparvállalatok szervezete és iratai [L'organisation et les archives des entreprises industrielles socialistes] (*Lev. Közl.*, XXVI, 1955, p. 272-285).
Schéma de l'organisation des entreprises d'Etat indiquant la fonction de chaque service et la tenue des archives courantes. Résumés en français et en russe.
560. — OPITZ (A.), Die wirtschaftliche Entwicklung Deutschlands und die inhaltlichen Wandlungen des staatlichen Archivguts im 19. und 20. Jahrhundert (*Arch. Zts.*, 52, 1956, p. 219-233).
Le problème de l'utilisation croissante par l'historien des archives économiques.
561. — OPITZ (A.), Wirtschaftsarchivalien-Wirtschaftsarchive-Wirtschaftswissenschaft. Ein Diskussionsbeitrag (*Archivmitt.*, 1956, 2, p. 55-58).
562. — ORTLEPP (Fr.), Gedanken über die Anlage einer Betriebschronik (*Archivmitt.*, 1956, 4, p. 130-135).
Principes de base d'une telle chronique.
563. — PAYNE (Marjorie Thomas), *File this, please!* — Chicago, 1955, 64 p. ill.
Conseils pratiques pour l'aménagement matériel des archives d'une firme.
564. — PECH (Petr), Příspěvek k významu podnikových archivů [Contribution à la question de l'importance des archives d'entreprises] (*Arch. Čas.*, 1952, 2, p. 47-48).
565. — PÖLNITZ (G. Frh. von), Das Titellbuch des Anton Fugger. Eine Studie zur Geschichte des kaufmännischen Kanzleiwesens (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 409-427).
566. — Pracovní porada referentů pro podnikové archivy pořadaná 28-30 května v Praze (Conférence de travail des rapporteurs des archives d'entreprises, organisées à Prague du 28 au 30 mai 1956) (*Arch. Čas.*, 1956, 3, p. 172-173).
567. — *Proceedings of the second annual Conference on records management, september 19-20, 1955.* — New York University, 1955, 79 p.
Réunion assurée par l'Université et le National Records Management Council. Conférences.
568. — *Records management in Pacific Telephone.* — Pacific Telephone and Telegraph Company, Secretary and Treasury Department, 1953, 16 p. ill.
Excellent exemple de l'organisation des archives dans une grande compagnie privée.
569. — RYNKOWSKA (Anna), Archiwalia fabryczne i zagadnienie ich porządkowania [Les archives industrielles et les principes de leur classement] (*Archeion*, XXII, 1954, p. 38-47).
Rapport fait pour la II^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
570. — SABBE (Etienne), The safe-keeping of business records in Europe (*Am. Arch.*, XVIII, 1, 1955, p. 31-45).
571. — ŠAMBERGER (Zdeněk), Vice péče podnikovým archivům [Consacrons plus d'attention aux archives d'entreprises] (*Arch. Čas.*, 1952, 1, p. 1-4).
572. — SCHATZ (R.), Die Schriftgutgliederung. Ihre geschäftstechnische und archivische Bedeutung (*Archivar*, 1955, 3, p. 225-238).
Progrès de l'idée de coordination entre les systèmes de classement des archives des entreprises pendant leur utilisation et après leur versement aux dépôts.
573. — SCHIFF (Robert A.), BARCAN (Arthur), *Records management in smaller stores.* — Washington, 1954, 4 p. (*Small marketers aids*, n° 1).
574. — SCHIFF (R. A.), BARCAN (A.), The new sciences of records management (*Harvard business review*, 32, 1954, 5, p. 54-62).
575. — SHEARMAN (J.), The archives of motoring (*Archives*, II, 15, 1956, p. 369-381).
576. — SHELTON (S. W.), Archive holdings of a city bank (*Soc. loc. arch.*, Bull. 13, 1954, p. 41-44).
577. — ŠLAIS (Antonín), K podnikovým archivům a vycházce o archivech hospodářských a rozpočtových organizací [Les archives d'entreprises et le décret sur les archives des organisations économiques et financières] (*Arch. Čas.*, 1956, 3, p. 126-134).
578. — Směrnice pro podnikové archivy [Directives pour les archives d'entreprises] (*Arch. Čas.*, 1952, 2, p. 57-61).
579. — TOMASZEWSKI (Jerzy), Akta instytucji kredytowych w Polsce [Les archives des établissements de crédit en Pologne] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 106-126).
Intervention prononcée à la III^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
580. — TOPHAM (W. H.), Pacific Telephone's records management program (*Am. Arch.*, XVII, 2, 1954, p. 111-121).
581. — Vyhlaska ministra vnitra ze dne 13 července 1956 o archivech hospodářských a rozpočtových organizací [Décret du ministre de l'Intérieur du 13 juillet 1956, sur les archives des organisations économiques et financières] (*Arch. Čas.*, 1956, 3, p. 121-126).
582. — Warum Betriebsarchive? (*Archivar*, 1954, 2, p. 127-130).
Plan-type de classement d'un dépôt d'entreprise élaboré par les chambres de commerce de la Rhénanie du Nord-Westphalie.
583. — WISZNIEWSKI (Fr.), Die Archive der Wirtschaft (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 91-106).
584. — WISZNIEWSKI (Franz), Egy üzemi levéltár megszervezése [L'organisation d'un dépôt d'archives d'entreprise industrielle]. — Compte rendu par J. HORVÁTH (*Lev. Közl.*, XXV, 1954, p. 269-272).
585. — ZWISTE (Arthur P.), Mikroverfilmung von Handelskorrespondenz bei den Farbenfabriken Bayer Aktiengesellschaft in Leverkusen (*Nachrichten für Dokumentation*, 5, 1954, 4, p. 197-200).
Compte rendu du microfilmage des archives des usines Bayer, destiné à épargner de la place.

VIII. — ARCHIVES PRIVÉES

586. — AGULHON (M.), Un appel aux archives privées (*Provence historique*, 6, 1956, 25, p. 201-202).
587. — BAHMER (Robert H.), The case of the Clark papers (*Am. Arch.*, XIX, 1, 1956, p. 19-22).
A propos des papiers (1803-1806) de William Clark retrouvés par hasard et réclamés contre des particuliers par les Archives nationales, l'auteur soulève le problème des documents fédéraux aux mains des particuliers et de leur réintégration possible.
588. — BAKÁCS (István), A családi levéltárak rendezése [Le classement des archives familiales] (*Lev. Közl.*, XXVI 1955, p. 5-26).
Historique de la collection des archives familiales conservées aux Archives nationales. Systèmes et résultats des classements effectués par les familles dans les deux derniers siècles. L'étude est suivie d'un plan de classement élaboré par l'auteur pour les archives de familles. Résumés en français et en russe.
589. — BAKÁCS (István), A családi levéltárakhoz készülõ segédlet problematikája [Problèmes de la confection des instruments de travail des archives familiales] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 7-14).
Réponse aux critiques concernant le répertoire des archives de la famille Festetich.
590. — BENDA (Kálmán), NÉMETH (Balázs), Értelmiségi családok levéltárának rendezése [Classement des archives de familles d'intellectuels] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 4, p. 53-69).
Méthode et plan de classement des archives d'intellectuels, avec les inventaires sommaires de 3 fonds d'intellectuels protestants : 1. La famille Török, 1803-1883 ; 2. La famille Imre, 1837-1946 ; 3. Miklós Bánffy (écrivain et homme politique), 1844-1951. Fonds conservés aux Archives Ráday de l'Eglise réformée à Budapest.
591. — BRAIBANT (Charles), *Alerte aux Archives privées. Préface au catalogue de l'Exposition « Huit siècles de l'Histoire de France »*,... — Paris, 1956, in-12, 11 p.
592. — BRÁNSKA (Eugenia), Porządkowanie archiwów podworskich [Le classement des archives de famille] (*Archeion*, XXI, 1954, p. 31-37).
Résumé du rapport fait pour la II^e Conférence méthodique avec un tableau schématique pour le classement des archives de familles.
593. — CANTUCCI (M.), Sulla tutela giuridica degli archivi privati (*Archivio storico italiano*, 1956, CXIV, p. 150-179).
594. — COLVIN (H. M.), Architectural history and its records (*Archives*, II, 14, 1955, p. 300-311).
L'auteur donne une très utile liste des organismes dont les archives peuvent être des sources de l'histoire architecturale en Angleterre.
595. — DROUOT (H.), De l'utilisation des archives et des bibliothèques des sociétés savantes (*Annales de Bourgogne*, XXVI, 1954, 104, p. 291-292).
Importance scientifique de ces collections et avantages de leur dépôt aux archives ou bibliothèques publiques.
596. — FLACH (W.), Literaturarchiv (*Archivmitt.*, 1955, 4, p. 4-10).
Les papiers d'écrivains.
597. — GIANELLI (G.), L'interesse storico degli Archivi e del materiale archivistico e la sua tutela giuridica (*Rass. Arch. St.*, XV, 1955, 3, p. 352-361).
Diverses protections accordées par la loi italienne aux archives privées en raison de leur intérêt historique.
598. — GILLE (Bertrand), Etudes sur les manuscrits d'ingénieurs du xve siècle (*Techniques et civilisations*, 5, 1956, 3, p. 77-86).

599. — HARVEY (J. H.), Architectural archives (*Archives*, II, 11, 1954, p. 117-122).
Dispersion des archives d'architectes et ingénieurs.
600. — HOFFMANN (W.), Bibliothek, Archiv, Literaturarchiv (*Archivar*, 1956, 4, p. 347-352).
La question des archives littéraires.
601. — JÄGERSKIÖLD (Olof), De enskilda arkiven. En viktig kulturfråga [Les archives privées. Une question culturelle importante] (*Svensk Tidskrift*, 1951).
602. — LODOLINI (Elio), Sulla definizione di archivio privato (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 341-342).
603. — MAAS (Richard), Arguments heard in the Clark case (*Manuscripts*, 8, 1956, p. 113-116).
604. — MEISNER (Heinrich-Otto), Archive, Bibliotheken, Literaturarchive (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 167-183).
605. — PAGANO (L. A.), La regolamentazione degli archivi privati nella legislazione francese (*Archivi*, 1956, XXIII, 1, p. 76-83).
606. — POPOV (V. I.), Iz opyta naučno-tehničeskij obrabotki fondov ličnogo proishozhdenija [De l'expérience en matière de traitement scientifique et technique des fonds de provenance personnelle] (*Ist. Arh.*, 1956, 1, p. 221-225).
Compte rendu des méthodes de travail des Archives centrales littéraires pour le classement des archives d'individus (formation et classement des fonds).
607. — Le problème de la conservation des archives privées (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, 1954, t. XXV, 2, p. 291-293).
L'Association de la Noblesse belge préconise la coopération des familles et des archivistes pour établir une liste des archives privées et empêcher, autant que possible, la dispersion des fonds ou leur passage à l'étranger.
608. — RAMACCIOTTI (Gaetano), Ispettori onorari negli Archivi (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 383-393).
Il a été proposé récemment au Sénat italien de créer des inspecteurs d'archives honoraires, non rétribués, qui se tiendraient en contact avec les milieux mondains et lettrés et signaleraient à l'administration des Archives tous les documents intéressants entre des mains privées.
609. — SALADINO (A.), Gli archivi privati (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 251-279).
Les archives privées dans le cadre de la législation italienne.
610. — SALADINO (A.), In margine al rapporto Filangieri sul tema « Gli archivi privati ». Un singolare intervento della magistratura italiana per la tutela di un archivio privato (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 349-356).
En 1929 le tribunal de Naples, à propos des archives de la famille Pignatelli-Aragona-Cortes, définit les archives des familles comme des biens indispensables et qui, lors des successions, ne peuvent être partagées entre les héritiers.
611. — SCHWINEKÖPER (Berent), Das « Gutsarchiv » als Archivtypus (*Archivar und Historiker*, p. 72-88).
Importance des archives des propriétés foncières, surtout pour l'histoire féodale.
612. — SPERANZA (U.), Proposte sugli archivi privati (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 347-348).
Pour obtenir le dépôt du plus grand nombre possible d'archives privées une campagne d'opinion s'avère le moyen le plus efficace.

IX. — TRIAGES ET ÉLIMINATIONS

613. — BARACZKA (István), A csehszlovák iratselejtezés lényegesebb alapelvei [Les principes essentiels du triage des documents en Tchécoslovaquie] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 317-322).
Résumé des règlements et procédés de triage des documents en Tchécoslovaquie.
614. — BARACZKA (István), A selejtezés időszéri kérdései [Les questions actuelles du triage] (*Lev. Közl.*, XXV, 1954, p. 56-76).
Critères en matière d'élimination. Théorie de la valeur minima. Conservation d'archives-témoins. Historique des triages en Hongrie. Résumés en français et en russe.
615. — BIELIŃSKA (Maria), Pozaarchiwalne brakowanie akt w świetle obowiązujących przepisów [Le triage des documents hors des archives à la lumière des dispositions légales en vigueur] (*Archeion*, XXII, 1954, p. 48-58).
Rapport fait à la II^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
616. — BIELIŃSKA (Maria), Z problematyki zabezpieczania akt najnowszych [Les problèmes de la conservation et de la sélection des archives modernes] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 122-130).
Selon l'auteur, le classement et la première sélection doivent être effectués dans les administrations elles-mêmes par un personnel instruit. La sélection doit s'appuyer sur une nomenclature des dossiers. Résumés en français, anglais, russe.
617. — BLASCHKE (K.), Die Kassation von Justizakten (*Archivmitt.*, 1955, 3, p. 20-22).
618. — BÖRNERT (G.), Die Aussprache über das Problem der Weglegesachen in der Wirtschaft (*Archivmitt.*, 1956, 2, p. 58-61).
Mise au point et revue des idées émises depuis 1955 à propos du problème des éliminations dans les archives économiques.
619. — BORSARELLI (Rosa-Maria), Le funzioni della soprintendenza archivistica in materia di scarti (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 347-351).
620. — CHAROUS (Jaromir), O práci skartační subkomise při Státní archivní Komisi [Le travail de la sous-commission du triage auprès de la commission d'Etat des Archives] (*Arch. Čas.*, 1954, 1, p. 43-47).
621. — DAHLGREN (Erik), Härnosands Sjömanshus Arkiv. Strödda anteckningar vid en grovsorterings [Les archives du Bureau de l'Inscription maritime d'Härnosand. Remarques diverses à propos du triage] (*Ark. St.*, 2, 1954, p. 43-59).
622. — DARLINGTON (Ida), The weeding and disposal of files (*Society of Archivists, Journal*, 1, Oct. 1955, p. 47-49).
623. — EGER (W.), Zum Problem der Weglegesachen in der Wirtschaft (*Archivmitt.*, 1955, 4, p. 24-25).
624. — ENDERS (G.), Zur Kassation von Akten statistischer Dienststellen (*Archivmitt.*, 1954, 1, p. 10-13).
Problèmes du triage des archives des services de statistique.
625. — GERSACK (Dorothy H.), *Disposal of records of the U.S. courts.* — S. l. n. d., 6 fol.
626. — GIORDANO (V.), Tre osservazioni sugli scarti (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 312-316).
Intervention faite au Congrès de Florence sur divers problèmes de triage.
627. — HOFFMANN (František), Zkušenosti ze skartace a inventarisace školních archivů [Les expériences du triage et de l'inventaire des archives des écoles] (*Arch. Čas.*, 1956, 2, p. 69-73).
628. — HÖHNEL (Karl), Archive helfen der Wirtschaft (*Archivmitt.*, 1954, 1, p. 3-4).
Le problème du pilon.
629. — HOLM (Nils F.), Gallring i statliga arkiv. Nya generella riktlinjer [Les éliminations aux Archives d'Etat. Nouvelles directives générales] (*Arkiv, Samhälle och Forskning*, 2, 1954, p. 58-65).
630. — JAROS (Jerzy), Brakowanie akt najnowszych [Mise au rebut des actes les plus récents] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 24-46).
Intervention prononcée à la III^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
631. — JENEI (Károly), Az árvaszéki iratok forrásértéke és selejtezhetősége [Valeur de source historique et élimination des documents de l'autorité chargée de la protection et de la gestion des biens des orphelins] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 322-327).
Projet d'une liste d'éliminables et d'inéliminables.
632. — JØRGENSEN (Harald), Den nordiske arkivdag i Åbo, 3. Aug. 1954 (*Nyt fra Rigsarkivet*, 1954, p. 49-54).
Congrès des archivistes scandinaves tenu à Åbo (Finlande) ; discussion sur les éliminations de documents.
633. — KALENSKI (Gustav), *Brakowanie Akt* [Le triage des documents], 3^e ed. corr. et compl. — Warszawa, 1948, 48 p.
634. — KNÖPP (Fr.), Gedanken zur Kassation von Steuerakten (*Archivar*, 1956, 4, p. 285-292).
Problèmes posés par le triage de la masse, chaque jour plus considérable, des actes fiscaux.
635. — KOLAKOVIĆ (Vasilija), Odabiranje arhivske građe i škartiranje bezvrednih arhivalija [Le triage des documents d'archives et l'élimination des pièces inutiles] (*Arh. Pregl.*, II, 1956, 1-2, p. 28-31).
636. — LANDAHL (Sten), Skoglar Bergström och Gallringen i Svea hovrätts arkiv, in *Donum Boëthianum*.
Triages aux Archives de la Cour judiciaire de Suède.
637. — LEIDECKER (Jenö), Községi számadási iratok selejtezéséről [Triage des pièces des comptes communaux] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 78-80).
Les principes du triage de cette catégorie de documents.
638. — LEVRON (Jacques), Le triage des archives (Rapport au III^e Congrès international d'Archives) (*Gaz. Arch.*, n. s., 20, 1956, p. 15-23).
639. — LISAC (Andrija-Ljubomir), Postupak oko izlučivanja spisa kod zagrebačke gradske uprave u posljednjih stotinu godina [Procédé d'élimination des documents à la municipalité de Zagreb pendant les cent dernières années] (*Arhivist.*, VI, 1956, 3-4, p. 46-60. Résumé en Français).
Résultat déplorable des éliminations arbitraires.
640. — LODDO CANEPA (Fr.), Azione contro gli scarti abusivi di atti storici esistenti presso le amministrazioni statali e non statali (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 319-320).
Danger de destruction sans discernement que courent les fonds importants et anciens qui subsistent souvent dans les locaux des grandes administrations.
641. — LOMBARDO (Antonino), Il problema dello scarto degli atti di archivio (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 300-316).
642. — LOMBARDO (A.), Il problema degli scarti è problema di ordinamenti (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 317-318).
Le problème du triage des archives oppose les archivistes et l'administration de façon presque inéluctable.

643. — MEINERT (Hermann), Von archivarischer Kunst und Verantwortung (*Archivar*, 1956, 4, p. 281-286).
Impossibilité pour l'archiviste d'obéir, dans le triage des documents, à des règles précises et systématiques. Il conserve toute sa responsabilité devant l'histoire de demain.
644. — NEUSS (Erich), Kassation von Akten der Wirtschaft. Grundsätze, Methoden, Erfahrungen (*Archivmitt.*, 1956, 3, p. 92-97).
645. — NEUSS (E.), Weglegesachen in der Wirtschaft (*Archivmitt.*, 1955, 2, p. 8-13).
Le problème de l'omission dans l'enregistrement, à l'intérieur d'une entreprise, des documents jugés de peu d'importance ou de valeur provisoire.
646. — PAGANO (Luigi Antonio), Note sulle eliminazioni degli atti di archivio di inutile conservazione (scarti) (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 2, p. 95-119).
647. — *Records disposition by the Office of Plant and Operations, U. S. Department of Agriculture.* — Washington, 1953, III-51 p.
648. — Records Controls. inc. *Retention and preservation of records, with destruction schedules.* — Chicago, 1953, 38 p. (éd. rev.).
649. — REGELE (Otto), Die Aktenskartierung im Wiener Kriegsarchiv in alter und neuer Zeit (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 217-221).
650. — RUYS (L. J.), Nogmaals het vernietigingsprobleem naar aanleiding van het rapport van de Britse Commissie « on departmental records » [Encore le problème des éliminations à la lumière du rapport de la Commission britannique sur les archives des départements ministériels] (*Ned. Arch.*, 1955-1956, p. 102-106).
651. — Skartačni pokyny pro národní výbory [Instruction sur le triage aux Comités nationaux] (*Arch. Čas.*, 1952, 1, p. 31-32).
652. — Směrnice pro vyřazování písemností [Directives concernant l'élimination des documents] (*Arch. Čas.*, 1953, 3, p. 143-144).
653. — Svensk-dansk rundbordskonferens om kassationsproblemen (*Nyt fra Rigsarkivet*, 1955, p. 38-40).
Compte rendu d'une « Table ronde » des archivistes danois et suédois sur les problèmes des éliminations de documents (1955).
654. — Vládní usnesení o zásadách pro vyřazování písemností [La décision gouvernementale sur les principes du triage des documents] (*Arch. Čas.*, 1953, 1, p. 4).
655. — VOJNOVIĆ (Emil), Neka zapažanja o problemu škartiranja kod nas. [Quelques observations sur le problème du triage] (*Arhivist* VI, 1956, 2, p. 35-39. Résumé en français).
L'auteur décrit les problèmes théoriques du triage et les différentes opinions yougoslaves à ce propos. Il propose un terme minimum de 5 ans pour la conservation et soutient la proposition de constituer une commission pour l'élaboration d'un nouveau projet de texte législatif.
656. — Vyber spisovoho materiálu k trvalemu uložení v archivech v SSSR. (Skartace) [La sélection des documents à conservation permanente aux archives de l'U.R.S.S.] (*Arch. Čas.*, 1952, 2, p. 35-36).
Article préparé d'après les études de l'Institut historico-archivistique de Moscou.
657. — Vyhláška ministerstva vnitra ze dne 3 února 1953 o zásadách pro vyřazování (skartaci) písemností [Le décret du ministère de l'Intérieur sur les principes du triage des documents] (*Arch. Čas.*, 1953, 1, p. 7-10).

658. — WADÉN (Ingel), Om förbudet för statliga myndigheter att arhända sig arkivalier [L'interdiction pour les autorités de l'Etat d'aliéner leurs archives], in *Donum Boëthianum*.
659. — WADÉN (Ingel), Gallring av kommunala arkivalier i Landsarkiv [Triage d'archives communales dans les arch. provinciales] (*Förvaltningsrättslig tidskrift*, 16, 1953, 1, p. 39-45).

X. — CLASSEMENT ET CLASSIFICATION

660. — ALFEROV (André), *Essai sur la classification bibliographique.* — Paris, Larousse, 1953, in-8°, 30 p.
Règles de rédaction des fiches. Proposition d'une nouvelle classification universelle.
661. — Association suisse de documentation. Probleme der Klassifikation (*Nouvelles de l'A.B.S. et de l'A.S.D.*, 30, 1954, 2, p. 33-50).
Compte rendu et rapports de la journée de discussion organisée par l'A.S.D. à La Tour-de-Peilz, le 10 mai 1954.
662. — BERNER (H.), Probleme moderner Aktenpläne (*Archivar*, 1955, 2, p. 89-100).
663. — BLASCHKE (K.), Die Archivierung von Katastermaterial (*Archivmitt.*, 1954, 4, p. 63-64).
664. — ČELAP (Lazar), Načela sređivanja arhiva [Les principes du classement des archives] (*Arhivist*, VI, 1956, 1, p. 67-70).
665. — Centralny Instytut Dokumentacji Naukowo-Technicznej. *Klasyfikacja Dziesiętna, Wydanie skrócone* [La classification décimale. Edition abrégée]. — Warszawa, 1953, 164 p.
666. — CHAE (Chang Koh), *Han-Un decimal classification for eastern and western books.* — Seoul, 1954, XIV-389 p. (Multigraphié en coréen).
La classification décimale Han-Un suit celle de Dewey et comprend les mêmes classes principales.
667. — *Clasificación decimal universal. Tablas completas, edición en español. O, obras generales.* — Madrid, 1955, VIII-83 p.
Tables complètes de la classe O (Généralités) de la C.D.U. avec une introduction sur le système.
668. — COWLES (Josephine), Cataloging special collections (*Journal of cataloging and classification*, 12 janv. 1956, p. 8-11).
669. — Criteria and general procedures for Decimal Classification, 16 ed., 1955 (*Journal of Cataloging and Classification*, 12, 1956, 2, p. 91-95).
670. — CROCKER (Howard W.), BROCK (Kenneth L.), Building a records filing system for New York State schools (*Am. Arch.*, XIX, 3, p. 249-260).
671. — FARLEY (A. E.), Cataloging special collection materials (*Journal of Cataloging and Classification*, 12 janv. 1956, p. 11-14).
672. — A filing system for small offset plates (*Small Offset User*, 2, 1953, 18, p. 137).
673. — Foreign operations administration. *Records filing handbook ; an alphabetical system of subject classification, with a complete index for use of F.O.A.W. and missions.* — S. 1, 1954 (F.O.A. manual order, n° 522, 2).
674. — GAVRILOVIĆ (Danica), O principima sređivanja i obrade novijih arhivskih fondova [Les principes du classement et de l'inventaire des fonds d'archives modernes] (*Arh. Pregl.*, II, 1956, 1-2, p. 3-8).

675. — GROENEVELD (C.), Over de grondslagen van de classificatietheorie [Sur les principes de la théorie de classification] (*Bibliothekleven*, vol. 39, 1954, 7, p. 221-249).
676. — HARPER (S. F.), The Universal Classification (*American Documentation*, 4, 1954, p. 195-213).
Description de la C.D.U. et opinions sur la classification aux U.S.A.
677. — HELD (Ray E.), The recent literature of classification (*Journal of Cataloging and Classification*, 12, 1956, p. 63-72).
Article passant en revue l'application des divers systèmes de classification avec une bibliographie de la question.
678. — HOFFMANN (G. E.), Das Ordnungsprinzip im Archiv des dänischen Aussenministeriums (*Archivar*, 1956, 4, p. 323-326).
679. — IL'IČEVA (V. A.), KARPAČEV (A. M.), K voprosu klassifikacii dokumental'nyh materialov [Sur la question du classement des documents] (*Ist. Arh.*, 1955, 6, p. 191-196).
A cause de la complexité de l'administration en Biélorussie pendant l'époque de la Révolution et de la guerre civile, nécessité de regrouper certains fonds, même à l'encontre de la doctrine archivistique stricte.
680. — JAFFAR (S. M.), *Classification of records, Pakistani system, progressive plan*. — Peshawar (West-Pakistan), 1955, 20 p., ill.
Système de cotation permettant d'ouvrir à l'infini des subdivisions.
681. — JANKOWSKA (Jadwiga), Konferencja w sprawie porządkowania akt urzędów ziemskich [Conférence de travail aux Archives d'Etat de Bydgoszcz sur le classement des actes des services agricoles des années 1918-1939] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 365-369).
Compte rendu de la conférence.
682. — JANKOWSKA (J.), Konferencja w sprawie porządkowania akt pruskich [Conférence à Wrocław sur le problème du classement des documents prussiens] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 245-247).
683. — KAMINSKI (A.), Konferencja archiwalna w sprawie porządkowania akt austriackich [La conférence traitant du problème de reclassement des documents des anciennes administrations autrichiennes en Pologne] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 333-337).
Compte rendu de cette conférence tenue aux Archives des Actes anciens en février 1954.
684. — KAŠTANOV (S. M.), K voprosu o klassifikacii i sostavlenii zagolovkov žalovannyh gramot [Sur la question de la classification et de la rédaction des notices des chartes de privilèges] (*Ist. Arh.*, 1956, 3, p. 211-217).
L'auteur établit un plan de classement des privilèges accordés aux seigneurs laïques [en Russie] ; plan nécessaire pour l'édition de ces sources et l'établissement des inventaires.
686. — MUNDEN (Ken), *Cataloging rules in the Departmental Records Branch*. — Washington, 1955, 16 p. (U.S. Adjutant General's Office).
687. — NEUSS (Erich), Die Hollerith-Lochkarte, ihre Entstehung, Aussage und archivalische Bedeutung (*Archivmitt.*, 1954, 4, p. 64-70).
Problèmes posés par l'archivage des fiches mécanographiques du système Hollerith.
688. — NIKOLAEVA (V.), OČAGOVA (V. N.), PLEŠAKOV (S.), A levéltári anyagok kartonokon való feldolgozása során szerzett tapasztalatok [Expériences du classement à l'aide des fiches des fonds d'archives] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 171-176 ; Extr. de *Arhivnoe Delo*, 56, p. 50-56).
Avantages qu'il y a à procéder au classement et à l'inventaire à l'aide de fiches.
689. — *Perečen' dokumental'nyh materialov, obrazujuščih v dejatel'nosti Akademii nauk SSSR, učreždenij i organizacij ee sistemy, s ukazaniem srokov hranenija materialov* [Nomenclature des matériaux documentaires produits par l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. et les institutions et organisations de son réseau ; avec indication des délais de conservation]. — Izd-vo, A.N.S.S.S.R., 1954, 150 p.
Manuel pour la classification des documents.
690. — SCHILFGAARDE (A. P. VAN), Het nieuw-archief van het Huis Bergh en een registratuurstelsel van 1842 [Les archives modernes de la maison de Bergh et un système de « Registratur » de 1842] (*Ned. Arch.*, 1955-1956, p. 135-138).
691. — Systèmes de classification (*Bull. d'Inf. de la Dir. des Bibl. de France*, 3, 1954, 2, p. 39-43).
Vue d'ensemble sur les diverses méthodes : a) Dewey ; b) C.D.U. ; c) Bliss ; d) Colon classification ; e) Cordonnier. Indication d'ouvrages sur chacune de ces méthodes.
692. — ULRICH (Th.), Die Durchordnung ungeordneter Aktenmengen ohne leitenden Registraturplan (*Archivar*, 1954, 3, p. 189-192).
693. — VILFAN (Sergije), Decimalna klasifikacija u arhivistici [Classification décimale dans les archives] (*Arhivist*, VI, 1956, 2, p. 3-14. Rés. en français).
L'auteur analyse en détail le système décimal et cite comme exemple les archives municipales de Ljubljana où il est appliqué ; il estime possible d'employer la classification internationale et d'établir des catalogues-index par matières. Il explique également le système de Hollerith et la possibilité de le combiner avec la classification décimale.
694. — WAYNE (Jean M.), *Indexing, with emphasis on its technique ; an annotated bibliography 1939-1954*. — New York, 1955, 16 p.

XI. — LES PROBLÈMES D'INVENTAIRE ET DE CATALOGAGE

695. — AVTOKRATOV (V. N.), Vvedenie k opisjam dokumental'nyh materialov [L'introduction aux inventaires d'archives] (*Ist. Arh.*, 1955, 3, p. 209-213).
L'auteur décrit la structure des introductions aux inventaires des fonds des Archives centrales d'Etat d'histoire militaire de l'U.R.S.S.
696. — BALÁZS (Péter), Csomójegyzék és repertórium készítésének szabályozása [Réglementation de la rédaction des répertoires et des inventaires] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 1, p. 153-165).
Projet élaboré par le Centre national des Archives de Hongrie sur l'ordre des travaux à effectuer ; projet d'inventaires pour les fonds classés autrement que par matières et projet de répertoires pour les fonds classés par matières, avec des pièces-modèles.
697. — BAŃKOWSKI (Piotr), Sumariusz staropolski [Le sommaire (« szumariusz ») en Pologne ancienne] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 236-256).
Origine et histoire de cet instrument de travail très répandu dans les archives polonaises à partir du XVI^e siècle. Résumés en français, anglais et russe.
698. — BAUTIER (Robert-Henri), Arhivski inventari [Les inventaires d'archives] (*Arhivist*, IV, 1954, 2, p. 109-113).
Résumé d'une conférence faite au Stage international à Paris en 1953.

699. — BLOEMEN (Carel), Inventarisatie van gecodificeerde archiefbestanddelen (*Ned. Arch.*, 1954-1955, p. 16-24).
Problèmes d'inventaire posés par le fonds de l'Administration des Eaux en Zélande au début du XIX^e siècle.
700. — BRAND (Katharine E.), The place of the register in the Manuscript division of the Library of Congress (*Am. Arch.*, XVIII, 1, 1955, p. 59-67).
Règles de catalogage des documents à leur entrée à la Bibliothèque du Congrès.
701. — BUTTKUS (H.), Bemerkungen über die thematische Inventarisierung von Quellen zur Geschichte des Dorfes in Polen (*Archivmitt.*, 1956, 1, p. 1-4; 2, p. 50-55).
Discussion du numéro de 1955 d'*Archeion* proposant un gigantesque rassemblement documentaire à l'échelle des villages.
702. — ČELAP (Lazar), O inventarisanju arhiva [L'inventaire des archives] (*Arhivist*, V, 1955, 2, p. 86-88).
703. — CHALUPA (Aleš), Katalogisace pozemkových knih [Le catalogage des cadastres] (*Arch. Čas.*, 1955, 3, p. 146-150).
704. — Č.-K.-P., Průvodce po archivních fondech — nová forma zpřístupňování archivů [Le guide des fonds d'archives, forme nouvelle pour faciliter l'accès aux documents] (*Arch. Čas.*, 1953, 3, p. 167-172).
705. — DE BEER (E. S.), The large index (*Journal of documentation*, 12, 1956, 1, p. 1-14).
Réflexions sur les index à partir d'éditions de textes, biographies et travaux historiques.
706. — DURDIKOVÁ (Luba), Nové metody zpřístupňování archivních fondů [Nouvelles méthodes pour rendre accessibles les fonds d'archives] (*Arch. Čas.*, 1954, 1, p. 34-38).
707. — Etude internationale des règles de catalogage (*Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, 10, 1956, 5-6, p. 127-131).
708. — FUCHS (Hermann), *Kommentar zu den Instruktionen für die alphabetischen Kataloge der Preussischen Bibliotheken*. — Wiesbaden, 1955, in-4^o, 302 p.
Ouvrage très important sur les méthodes allemandes de catalogage du matériel de bibliothèque.
709. — GANDILHON (René), Les « Inventaires sommaires » des Archives départementales de France (*Arch. Zts*, 1955, 50-51, p. 153-164).
Principes et état de la publication des Inventaires sommaires au 1^{er} janvier 1955.
710. — GOUW (J. L. VAN DER), Het cartularium als manuscript. Een verkenning (*Ned. Arch.*, 1954-1955, p. 64-69).
Rédaction de notices sur les cartulaires dans les inventaires.
711. — HARLOW (Neal), Managing manuscript collections (*Library trends*, 4, oct. 1955, p. 203-212).
712. — HOLL (Ivo), Návrh inventarisace pomocných knih okresních soudů [Projet d'inventaire des livres auxiliaires des tribunaux de districts] (*Arch. Čas.*, 1955, 3, p. 154-160).
713. — HRADECKÝ (Emil), K otázce katalogisace josefského katastru (Příspěvek k metodice pracování katastrálních fondů) [Le catalogage du cadastre relevé sous Joseph II (Contribution au travail méthodique sur les fonds de cadastres)] (*Arch. Čas.*, 1955, 1, p. 8-16).
714. — ILIČ (Ž.), O inventarisanju središnjih fondova [L'inventaire des fonds classés] (*Ahr. Pregl.*, I, 1955, 1, p. 19-21).

715. — *Instrukcija o porjádke tematičeskogo vyjavenija dokumental'nyh materialov v gosudarstvennyh arhivah S.S.S.R. i organizacii naučnoj informacii planirujuščih, hozjajstvennyh i naučnoissledovatel'skih učreždenij* [Instructions sur la méthode de dépouillement par matières des matériaux documentaires aux Archives d'Etat de l'U.R.S.S. et l'organisation de l'information scientifique pour les institutions économiques, de recherche scientifique et de planification].
Compte rendu de cette instruction de la Direction générale des Archives de l'U.R.S.S. dans *Ist. Arh.*, 1955, 3, p. 230.
716. — JANKOWSKA (Jadwiga), Kartoteka materiałów archiwalnych do dziejów rewolucji 1905-1907 roku [Le fichier de documents pour l'histoire de la révolution de 1905-1907 en Pologne] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 17-22).
Le fichier comprend près de 7 000 fiches sur les documents de l'ancienne administration russe, conservés dans les différents dépôts d'archives. Cet article est suivi d'une série de notes sur les sources pour l'histoire de la révolution de 1905-1907 conservées aux différents dépôts de voievodies. (Rés. en anglais, français et russe.)
717. — KARNAUHOVA (O. J.), Iz opyta redaktirovanii opisej dokumental'nyh materialov v gosudarstvennyh arhivah S.S.S.R. [Sur les expériences de la rédaction d'inventaires de documents conservés aux Archives d'Etat de l'U.R.S.S.] (*Ist. Arh.*, 1956, 2, p. 198-202).
718. — KOLAKOVIĆ (Vasilija), Izrada inventara i inventarisanje arhivske građe [La confection des inventaires et autres instruments de travail des archives] (*Arhivist*, V, 1955, 2, p. 81-85).
719. — KRETZSCHMAR (Helmut), Gedanken über Archivinventare (*Arch. Zts*, 50-51, 1955, p. 185-191).
720. — KUŠIK (Michal), K problémom inventrizacie novodobého spisového materiálu [Les problèmes de l'inventaire des documents contemporains] (*Arch. Čas.*, 1956, 3, p. 138-146).
721. — LAND (Robert H.), The National Union Catalog of manuscript collections (*Am. Arch.*, XVII, 3, 1954, p. 195-207).
Projet formé en 1951, d'un catalogue général des manuscrits pour les U.S.A. Règles élaborées par la commission de travail.
722. — LA RIVA (Cesar DE), Normas para la catalogación de manuscritos (*Rev. Arch. Bibl. Mus.*, LXII, 2, 1956, p. 395-410).
723. — A lengyel levéltárak falutörténeti anyagának tematikai leltározása [L'inventorisation thématique des documents des archives polonaises relatifs à l'histoire rurale] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 224-239).
Instructions de la Direction générale des Archives de Pologne pour l'inventorisation thématique (établissement de fiches) de l'histoire rurale.
724. — Library of Congress. Descriptive Cataloging Division. *Rules for descriptive cataloging in the Library of Congress : manuscripts. Preliminary edition. Preprint of the rules for collections of manuscripts*. — Washington, 1954, 10 p.
725. — LISAC (Andrija-Ljubomir), Naučno-informativna pomagala u arhivu [Les instruments de travail d'orientation scientifique aux archives] (*Arhivist*, VI, 1956, 2, p. 69-80). Rés. en français.
L'auteur analyse les opérations préparatoires et l'élaboration même des instruments de travail, à savoir : 1^o Listes systématiques des fonds ; 2^o Inventaire (général et particulier) ; 3^o Registres ; 4^o Regestes. Il donne la définition des « registes » et une instruction sur la façon de les dresser.
726. — LISAC (A.-L.), Ulazak arhivskog materijala u arhiv i izrada ulaznog inventara i kataloga [L'entrée des documents aux archives et la rédaction de l'inventaire et du catalogue d'entrée] (*Arhivist*, IV, 1954, 2, p. 102-108).

727. — MACEK (Jaroslav), Katalogisace matrik [Le catalogage des registres d'état civil] (*Arch. Čas.*, 1955, 3, p. 150-153).
728. — MACIEJEWSKA (Wanda), Inwentaryzacja materiałów do dziejów wsi w aktach władz państwowych XIX-XX wieku i w archiwaliach podworskich [L'inventaire des documents relatifs à l'histoire agraire contenus dans les archives administratives des XIX^e-XX^e siècles et dans les archives domaniales] (*Archeion*, XXII, 1954, p. 21-29).
Résumé du rapport fait pour la II^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
729. — MACIEJEWSKA (Wanda), Konferencja historyczno-archiwalna [Conférence des historiens-archivistes] (*Archeion*, XXIII, 1954, p. 208-210).
Compte rendu de la Conférence tenue en septembre 1953 à propos de la préparation d'inventaires des documents conservés dans les archives de l'administration des XIX^e et XX^e siècles et les archives seigneuriales, relatifs à l'histoire agraire.
730. — MACIEJEWSKA (Wanda), Inwentaryzacja materiałów do dziejów wsi polskiej w latach 1951-1953 i jej wyniki [La rédaction d'inventaires d'archives relatives à l'histoire agraire polonaise] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 59-73).
Le travail entrepris pour mettre sur pied un inventaire général sur l'histoire agraire a valu 100 000 fiches provenant du dépouillement des registres administratifs et judiciaires du XV^e au XVIII^e siècle. Résumés en anglais et russe.
731. — MAHIEU (Bernard), Les inventaires d'archives selon Michelet (*Gaz. Arch.*, n. s., 16, 1954, p. 16-22).
Conception de l'inventaire de Michelet et inventaires rédigés par lui sur les séries du Trésor des Chartes des Archives nationales entre 1830 et 1852.
732. — MARTIN (Dorothy V.), Use of cataloging techniques in work with records and manuscripts (*Am. Arch.*, XVIII, 4, 1955, p. 317-336).
Méthodologie.
733. — MUNDEN (Ken), Cataloging rules in the Departmental Records Branch (*Am. Arch.*, XIX, 4, 1956, p. 291-302).
Critique et méthode.
734. — PETROVSKAJA (I. F.), Vspomogatel'nye ukazateli k opisi [Les tables des inventaires d'archives] (*Ist. Arh.*, 1955, 3, p. 203-208).
L'auteur résume les expériences des Archives historiques centrales d'Etat de l'U.R.S.S. à Leningrad relatives à l'établissement des tables (topographiques, onomastiques, etc.) et des inventaires. Problèmes du choix du type de table, des vedettes, etc., selon la nature du fonds.
735. — PIGGOTT (Mary), The cataloguing of Government publications (*The Library Association record*, 58, 1956, 4, p. 129-135).
736. — Popis archivních fondů v S.S.S.R. [Un type de description de fonds d'archives en U.R.S.S.] (*Arch. Čas.*, 1952, 1, p. 13-16).
737. — POPOVIČ (Radmila), Izrada inventara arhivske grade [La préparation des inventaires d'archives] (*Arhivist*, III, 1953, 1-2, p. 29-38).
738. — POPOVIČ (R.), Izrada registra arhiva [La confection du répertoire d'archives] (*Arhivist*, IV, 1954, 1, p. 106-109).
739. — POPOVIČ-PETKOVIČ (Radmila), Povodom diskusije o inventaru [A propos d'une discussion sur l'inventaire] (*Arhivist*, VI, 1956, 1, p. 71-73).
740. — Porada vědeckých a kulturních pracovníků o popisu literárních rukopisů [Conférence des travailleurs scientifiques et culturels sur la description des manuscrits littéraires] (*Arch. Čas.*, 1955, 1, p. 45-47).
741. — PRAŽÁK (Jiří), K problematice inventarisace listin [Les problèmes de l'inventaire des documents médiévaux (chartes, diplômes)] (*Arch. Čas.*, 1954, 2, p. 101-110).
742. — PRAŽÁK (J.), Soupisy fondů krajských archivů [Les répertoires des fonds des Archives des cercles] (*Arch. Čas.*, 1954, 2, p. 65-76).
743. — PUCHNER (Karl), Bayerische Archivinventare (*Mitt. für die Archivpflege in Bayern*, 1955, 1-2, p. 2-3).
Règles suivies dans l'établissement des inventaires d'archives bavaoises.
744. — RUYSSSEN (Yvonne), HONORÉ (Suzanne), Les collectivités-auteurs et le catalogage des publications officielles (*Bulletin des Bibliothèques de France*, I, 1956, 2, p. 85-101).
745. — ŠAMBERGER (Zdeněk), Formy zpracování a zpřístupnění archivního materiálu v S.S.S.R. [Les formes d'inventaires pour faciliter l'accès aux documents en U.R.S.S.] (*Arch. Čas.*, 1955, 3, p. 129-135).
746. — SASHEGYI (Oszkár), Az ismertető leltárak feladatai és módszerei [Les buts et les méthodes des « inventaires descriptifs »] (*Lev. Közl.*, XXV, 1954, p. 77-93).
Historique des travaux d'inventaire poursuivis en Hongrie depuis 1870. Inventaires « de base » et leur rapport avec les inventaires « descriptifs ». Composition de ce dernier type dont la tâche principale est de donner une vaste documentation au chercheur (histoire institutionnelle, contenu du fonds, histoire des archives, etc.).
747. — SCHELLENBERG (T. R.), The finding aid programme in the National Archives, U.S.A. (*Ind. Arch.*, VIII, 1, 1954, p. 1-7).
Exposé des principes de classement et cotation, progressant du général au particulier, appliqués aux énormes archives américaines.
748. — ŠOBUHOV (M. N.), Opisanija dokumental'nyh materialov v arhivah dorevoljucionnoj Rossii (XIX-nač. XX vv.) [La rédaction des inventaires aux archives de Russie avant la Révolution (XIX^e-début du XX^e siècle)]. — Moscou, 1956, in 8^o, 68 p.
749. — Soós (Imre), A Heves megyei feudáliskori összeírások lajstromozása [L'inventaire des recensements du comitat de Heves de l'époque féodale] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 246-271).
Méthode d'inventorisation et état sommaire des recensements des XVIII^e et XIX^e siècles avec les rubriques des différentes sortes de recensements se trouvant dans les Archives du Comitat.
750. — STEBELSKI (Adam), Sumariusz jako naukowa pomoc ewidencyjna w archiwum [Le « sumariusz » (sommaire) comme instrument de travail scientifique aux Archives] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 142-175).
L'auteur analyse le « sommaire » comme instrument de travail et le compare aux autres types d'inventaire. Historique de la rédaction de ces sommaires qui remonte en Pologne au XVI^e siècle. Résumés en anglais et en russe.
751. — TAKÁTS (Endre), Hozzászólás a leírójegyzék készítésére vonatkozó utasítás-tervezethez [Intervention concernant le projet d'instruction sur la confection de l'inventaire sommaire] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 278-284).
Critique apportée aux instructions du Centre national des Archives. Propositions terminologiques et pratiques concernant les inventaires à confectionner.
752. — Wytyczne opracowania rękopisów w bibliotekach. — Wrocław, 1955, 68 p.
Les principes du catalogage des manuscrits dans les bibliothèques polonaises.
753. — Zasady pro soupis archivních fondů [Les principes du répertoire des fonds d'archives] (*Arch. Čas.*, 1952, 2, p. 61).

XII. — PROBLÈMES D'ÉDITION DES DOCUMENTS

754. — Archeografie — její pojem a úkoly (Překlad z Velké Sovetské Encyclopedie, heslo Archeografie) [L'archéographie — sa notion et ses problèmes] (*Arch. Čas.*, 1953, 1, p. 53-59).
Traduction de l'article de la Grande Encyclopédie soviétique sur l'archéographie.
755. — BALLOU (Hubbard W.), RATHER (John), Microfilm and microfacsimile publications (*Library Trends*, 4, oct. 1955, p. 182-194).
756. — BONAVENTURA A MEHR (P.), OFM. Cap., *Auxilium scriptorum. Praecepta, consilia, subsidia manuscriptis prelo parandis imprimis operum et commentariorum quae latine vulgantur*. — Roma, 1953, in-8°, 57 p.
Conseils pour la préparation des manuscrits destinés à l'impression, la rédaction des notes critiques, la correction des épreuves.
757. — ČERNÝH (V. A.), Razvitie metodov peredači teksta istoričeskikh istočnikov v russkoj dorevoljucionnoj arheografii [Le développement des méthodes de la transcription du texte et des sources historiques dans l'archéographie russe d'avant la révolution] (*Ist. Arh.*, 1955, 4, p. 201-211).
Historique de l'archéographie russe (quant à la méthode) depuis le début du XVIII^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle. Deux tendances opposées : la « formaliste » (non-scientifique) et la « critique » (scientifique).
758. — COHEN (A. E.), Problems of editing documents on the history of World War II, in *Comitato internazionale di scienze storiche. X Congresso internazionale... Roma... 1955, vol. VII, Riassunti delle comunicazioni*, p. 376-379.
759. — CRONE (G. R.), The use of maps in record publications (*Archives*, II, 1955, 13, p. 247-252).
Conseils d'édition. [Cf. n° 922.]
760. — DEKKERS (E.), La tradition des textes et les problèmes de l'édition diplomatique (*Tradition*, X [New York], 1954, p. 549-555).
761. — DEMANDT (Karl E.), Zum Problem spätmittelalterlicher Quelleneditionen (*Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 90, 1953, p. 17-29).
762. — ENKLAAR (Th.), VEN (A. J. VAN DE), *Regels voor het uitgeven van historische bescheiden*. — Utrecht, 1954.
Règles pour l'édition des documents historiques, établies sous l'égide du Bureau de la Société historique.
763. — ĚPSTEJN (D. M.), Nekotorye voprosy poligrafičeskogo oformlenija izdanij istoričeskikh istočnikov [Quelques questions de présentation typographique des éditions de sources historiques] (*Ist. Arh.*, 1956, 5, p. 215-218).
L'auteur analyse l'aspect de la présentation typographique des publications de sources (format, caractères d'imprimerie, illustrations, etc.) qui doit s'adapter au contenu des textes et au caractère de la publication même.
764. — FARAL (Ed.), A propos de l'édition des textes anciens. Le cas du manuscrit unique, in *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, t. I (Paris, 1955), p. 409-421.
765. — FRIEDBERG (Marian), Zagadnienie wydawnictw źródeł historycznych [Le problème de la publication des sources historiques] (*Archeion*, XXII, 1954, p. 60-87).
L'article se propose de résumer les problèmes de l'édition des sources historiques pour les jeunes archivistes-éditeurs. L'auteur esquisse les résultats acquis jusqu'à présent, montre le rôle des archivistes, puis analyse le nouveau programme de publications, enfin réunit les principes de l'édition. Résumés en anglais et en russe.
766. — FRIEDBERG (Marian), MENCEL (Tadeusz), Archiwa jako warsztat pracy wydawniczej [Les archives comme atelier du travail d'édition] (*Archeion* XXV, 1956, p. 184-206).
Intervention prononcée à la III^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
767. — GENICOT (Leopold), Rapport préparatoire à la publication des anciens « records » de Belgique. (*Bull. Com. R. Anc. lois et ord. de Belgique*, XVII, 1953, 4).
768. — GRIEVE (Hilda P.), Illustrations in records publications (*Archives*, II, n° 11, 1954, p. 131-135).
Nécessité, malgré les désirs d'économie, d'illustrer guides et inventaires d'archives mais à condition que les illustrations découlent logiquement du texte.
- 768 bis. — HALKIN (Léon E.), *La technique de l'édition. Conseils aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 5^e éd. — Paris, 1948, in-8°, 40 p.
Lettres et chiffres majuscules et minuscules ; ponctuation, abréviations et sigles, bibliographie et référence, révision de la copie destinée à l'imprimeur, épreuves, emploi des signes de correction.
769. — *Instructions pour la publication des textes historiques*. — Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1955, in-8°, 25 p.
770. — IVNICKAJA (T. V.), K voprosam vyjavlenija i otbora dokumentov po istorii sovetskogo obščestva dlja publikacii [Le dépouillement et la préparation à l'édition des documents relatifs à l'histoire de la société soviétique] (*Ist. Arh.*, 1955, 3, p. 192-202).
L'auteur évoque de nombreuses publications de textes pour analyser la méthode à suivre.
771. — KŘČEK (Jurij), Pour de nouvelles publications de documents concernant l'histoire tchécoslovaque (*Česky Časopis historický*, I, 1953, 2).
772. — LIHAČEV (D. S.), Po povodu stat'i V. A. Černyha o razvitii metodov peredači teksta istoričeskikh istočnikov [A propos de l'article de V. A. Černyh sur le développement des méthodes de la transcription du texte des sources historiques] (*Ist. Arh.*, 1956, 3, p. 188-193).
Polémique avec Černyh, critiquant sa théorie sur les deux tendances. Selon Lihačev il existe quatre méthodes d'édition, à savoir : « fac-similé », « diplomatique », « critique », et « reconstruction scientifique du texte ».
773. — MIHAJLOVA (D. M.), Obsuždenie voprosa o peredače teksta istoričeskikh istočnikov [Discussion sur la question de la transcription du texte des sources historiques] (*Ist. Arh.*, 1956, 5, p. 239-244).
Compte rendu du débat tenu en avril 1956, à l'Institut historico-archivistique de Moscou.
774. — *Notice sur les règles d'édition des travaux publiés par l'Institut des hautes études marocaines*. — Rabat, 1955, in-8°, 27 p.
775. — NOVOSEL'SKIJ (A. A.), ŠUNKOV (V. I.), Izdanie istoričeskikh istočnikov v SSSR [La publication des sources historiques en U.R.S.S.] (*Ist. Arh.*, 1956, 2, p. 192-204).
Revue bibliographique des éditions de documents en Russie depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours. Organismes et méthodes d'archéographie.
776. — O publikování dokumentárního materiálu v SSSR [Sur la publication des documents en U.R.S.S.] (*Arch. Čas.*, 1953, 3, p. 133-142). Extrait de *Voprosy Istorii*, 1953, 2, p. 89-104.
777. — Pierwsze posiedzenie Rady Redakcyjnej Wydawnictw Naczelnej Dyrekcji Archiwów Państwowych [La première séance du Conseil de rédaction des éditions de la Direction générale des Archives de l'Etat] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 360-364).
Compte rendu de la réunion.

778. — *Pravila izdanija istoričeskih dokumentov* [Les règles de l'édition des documents historiques]. — Moscou, Akademija Nauk SSSR, 1955, 72 p.
779. — R. A., Drugie posiedzenie Rady Redakcyjnej Wydawnictw Naczelnej Dyrekcji Archiwów Państwowych [La seconde réunion du Conseil de rédaction des publications de la Direction générale des Archives de l'Etat] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 240-242).
Compte rendu de la réunion tenue en janvier 1956.
780. — ROSTOCKI (Wl.), Konferencja czytelników wydawnictw Naczelnej Dyrekcji Archiwów Państwowych [La conférence des lecteurs du Comité d'édition de la Direction générale des Archives d'Etat] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 337-341).
Compte rendu d'une conférence tenue en février 1954.
781. — SCHNEIDER (J.), Bemerkungen zu den Diplomata Ausgaben (*Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, X, 1954, 2, p. 506-509).
782. — TAL'MAN (E. M.), O peredače teksta istoričeskih istočnikov [Sur la transcription du texte des sources historiques] (*Ist. Arh.*, 1956, 5, p. 17-186).
Résumé historique des méthodes de transcription pour la publication de sources médiévales et analyse du procédé appelé par l'auteur « scientifique-critique ».
783. — TANODI (Aurelio Z.), *Ediciones de documentos históricos*. — Córdoba (Argentina), 1954, 44 p.
Etude des problèmes que pose l'édition des documents du XVI^e au XIX^e siècle.
784. — TRINKS (E.), Landschaftliche und institutionelle Urkunden- und Regestenwerke in den österreichischen Ländern (*Bericht über die aus Anlass der Hundertjahrfeier des Instituts für österreichische Geschichtsforschung als Arbeitstagung in der Zeit vom 27 bis 29 september 1954 in Wien abgehaltene Hauptversammlung des Verbandes österreichischer Geschichtsvereine*, Wien, 1955, p. 53-56).
Histoire des publications de textes ou d'analyses de textes d'archives en Autriche depuis le XVIII^e siècle.
785. — TROICKI (Sergije), *Kako treba izdati Svetosavku Krmčiju (Nomokanon sa tumačenjima)* [Comment publier le Krmčija de St-Sava (une collection de lois ecclésiastiques et temporelles avec annotations)] (*Spomenik SAN*, CII, 1952, 114 p., 10 fac-simile).
Description des documents et méthode de leur publication.
786. — VALK (S. N.), *Sovetskaja Arheografija* [L'archéographie soviétique]. — Moscou, Akademija Nauk, 1948, 290 [2] p.
787. — V Naučnih Sovetah Arhivov [Aux Conseils scientifiques des Archives] (*Ist. Arh.*, 1955, 6, p. 230-231).
Compte rendu de la session du Conseil scientifique des Archives centrales d'Etat d'Histoire militaire de l'U.R.S.S. (12 juillet 1956) sur le plan des publications d'archives pour les années 1956-1960.
Compte rendu de la session du Conseil scientifique des Archives du territoire de Kursk (25 juillet 1955) sur le plan des publications pour 1956-1960.
788. — Vytvořme novodobou československou archeografii ! [Créons l'archéographie tchécoslovaque moderne !] (*Arch. Čas.*, 1953, 1, p. 11-18).
789. — ZIMIN (A. A.), O priemah naučnoj rekonstrukcii istoričeskih istočnikov X-XVII w. [Sur les procédés d'édition critique des sources historiques des X^e-XVII^e siècles] (*Ist. Arh.* 1956, 6, p. 133-143).
Historique des procédés d'édition critique des textes médiévaux russes importants, confrontations de variantes, juxtaposition de manuscrits fragmentaires. Importance du problème pour l'archéographie soviétique.

XIII. — REPRODUCTION DOCUMENTAIRE ARCHIVES SONORES ET VISUELLES

1. — Procédés de reproduction documentaire

790. — ALTABELLA (José), Soprendentes proezas de la microfotografía (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 26, 1955, p. 36-38).
791. — ANDREANI (Robert), Microfilm (*Photo-revue*, 68^e an., sept. 1956, p. 209-213 ; oct. 1956, p. 244-246).
792. — An automatic microimage file searches film record and makes photographic print (*National Bureau of standards technical news Bulletin*, 40, 1956, 7, p. 89-90).
793. — BALBIS (Bruno), Da libro alla microscheda (*Accademia e biblioteche d'Italia*, XXI, 1953, 5-6, p. 313-328, 11 fig. h.-t.).
Histoire de la microphotographie.
794. — BALBIS (Bruno), Gli strumenti documentari : 1. Il microfilm (*La ricerca scientifica*, 25, 1955, 5, p. 1227-1229 ; 1955, 6, p. 1513-1519).
Note sur l'histoire du microfilm, la technique d'enregistrement sur film, la conservation et le champ d'utilité du microfilm.
795. — BEDNÁŘ (Karel), Fotografujeme archiválii [La photographie des documents d'archives] (*Arch. Čas.*, 1956, 3, p. 156-168).
796. — Bericht über Mikrofilmanwendung in der Kommunalverwaltung (*Archivar*, 1954, 2, p. 113-118).
Résultats d'une enquête entreprise près des villes de Stuttgart et de Cologne.
797. — BETGÉ-BREZETZ (André), Dépenses d'installation et de fonctionnement d'un atelier de microfilm des Archives départementales (*Gaz. Arch.*, n. s., 15, 1954, p. 19-33).
Exposé à la journée du microfilm (1953).
798. — BOGIĆEVIĆ (V.), Prva iskustva s aparatom za mikrosnimanje [Les premières expérimentations de l'appareil de prise de microfilms] (*Arhivist*, VI, 1956, 3-4, p. 77-79).
799. — BORN (Lester K.), Observaciones sobre la conservación y reproducción de documentos en papel en la última década (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 30, 1955, p. 18-23).
Bref aperçu des procédés de lamination et de microfilm dans les dix dernières années.
800. — BORN (L. K.), The literature of microreproduction, 1950-55 (*American Documentation*, 7, 1956, 3, p. 167-187).
801. — BORN (L. K.), Some animadversions in European standards and practices (*American Documentation*, 5, 1954, p. 160-162).
L'auteur signale l'absence de normalisation dans le domaine de la microreproduction des documents en Europe et aux U.S.A.
802. — BRÉE (R.), Mikrofilmaufnahme zeitnaher. Archivalien (*Archivar*, 1955, 3, p. 255-260).
803. — BRÉE (R.), Mikrofilm im Archivwesen (*Archivar*, 1954, 2, p. 101-108).
804. — BRÉE (R.), Sicherung deutscher Schriftdenkmäler (*Archivar*, 1954, 3, p. 197-200).
Le microfilm de sécurité.
805. — BRIQUET (Servais), La reproduction des documents (*Industrie* [Bruxelles], 3, 1954, 6, p. 338-343).
Revue des moyens de reproduction : a) Machine à écrire ; b) Duplicateur ; c) Offset ; d) Adressographie ; e) Photocopie ; f) Microfilm.

806. — BROCKBANK (A. J.), Microfilms in clerical procedures (*Manager*, 21, 1953, 4, p. 214-216).
807. — CAIN (Arthur), Microfilming — the situation to-day (*Aslib Proceedings*, vol. 7, 1955, 1, p. 23-30).
808. — CANNON (John), An introduction to photocopying (*Manager*, 24, 1956, 11, p. 864-875).
809. — CARRUTHERS (R. H.), A simple method for figuring microfilm footage on a slide rule (*American documentation*, 7, jan. 1956, p. 44-45).
810. — CLAPP (Verner W.), Standards in photographic reproduction of documents (*Library of Congress Information Bulletin*, 12, 1953, p. 12-13).
811. — CLAPP (Verner W.), HENSHAW (Francis H.), HOMES (Donald C.), Are your microfilms deteriorating acceptably ? (*Library Journal*, 80, 1955, 6, p. 589-595).
812. — CROOKS (Elliott), Facsimile systems as an aid to research (*American documentation*, 7, jan. 1956, p. 40-43).
813. — DELCAMBRE (Etienne), Le microfilmage de sécurité (*Gaz. Arch.*, n. s., 15, 1954, p. 53-54).
Exposé à la journée du microfilm (1953).
814. — Development and use of Bibliofax in L. C. (*Library of Congress Information Bulletin*, 13, 1954, 15, p. 9-12).
815. — *Directory of photocopying services/Guide des services de photocopie et de microcopie/Adressbuch der Fotokopier und Mikrokopier-Dienst*, 2. ed. — The Hague, 1955, in-4°, 50 p. (F.I.D. Publ., 278).
816. — Document Copying Equipment (*Engineer*, 1954, 198, p. 434).
817. — DUCHEIN (M.), Le microfilm de substitution ou microfilm de remplacement (*Gaz. Arch.*, n. s., 15, 1954, p. 45-50).
Exposé à la journée du microfilm (1953).
818. — FRONTARD (R.), La normalisation internationale dans le domaine des microcopies ; situation et perspectives (*Bull. de l'Unesco à l'intention des Bibliothèques*, VIII, 1954, 5-6, p. F 1-F VII. Texte anglais : *ibid.*, p. E 1-E IX).
Mise au point des études faites par le Sous-Comité « Reproduction documentaire » de l'I.S.O. (International Organization for Standardization) dans le domaine des microcopies.
819. — GEBBERT (K. H.), Das Problem der Herstellung naturgetreuer Reproduktionen (*Archivmitt.*, 1954, 4, p. 70-71).
Divers procédés pour obtenir des reproductions très proches des documents originaux (couleur, matière...).
820. — GIBSON (Thomas), GOODALL (Archibald L.), An inexpensive apparatus for microfilm reproduction (*Bull. of the Medical Library Association*, 42, 1954, 3, p. 328-331).
821. — GILLE (Bertrand), Les problèmes techniques du microfilm (*Gaz. Arch.*, n. s., 15, 1954, p. 36-38).
Exposé à la journée du microfilm (1953). Description des matériels ; questions techniques de prise de vue et conservation ; normalisation.
822. — GILLE (B.), Problemi mikrofilmovanja arhivske građe [Les problèmes du microfilmage des documents d'archives] (*Arhivist*, V, 1955, 2, p. 65-80).
823. — GOURMELON (Roger), Communication du microfilm et propriété publique (*Gaz. Arch.*, n. s., 15, 1954, p. 58-59).
Exposé à la journée du microfilm (1953).
824. — GRUBE (Walter), PIETSCH (Fr.), Die Raumnot der Staatsarchive und der Mikrofilm (*Archivar*, 1955, 3, p. 259-268).
825. — HARKINS (William G.), DIMOCK (Fred L.), HANSON (Mary E.), Microfilm in University libraries : a report (*College and research libraries*, 14, 1953, p. 307-316).
Une évaluation de l'accueil fait au microfilm par le public des bibliothèques universitaires et scientifiques.
826. — HARTMANN (E.), Der Mikrofilm im Dienste einer Grossstadtverwaltung. Erfahrungen in der Anwendung des Mikrofilms bei der Stadtverwaltung Stuttgart (*Archivar*, 1954, 2, p. 109-114).
827. — HAWKEN (William R.), New methods for photocopying (*Library Journal*, 79, 1954, 12, p. 1115-1124).
828. — HAYFORD (R. E.), BIXBY (W. F.), Tirage en positif d'images xérogaphiques à gradation continue (*Photographic Engineering*, 1955, p. 173-182).
Une image xérogaphique positive à partir du négatif peut être obtenue par un ajustement du champ électrique sur la plaque pendant le développement.
829. — HOY (R. J.), Notes on documentary reproduction (*Assistant Librarian*, 47, 1954, p. 2-7).
830. — HUBERT (Jean), Les répertoires de microfilms (*Gaz. Arch.*, n. s., 15, 1954, p. 55-58).
Exposé à la journée du microfilm (1953).
831. — JONES (Graham), Progress in reflex copying : diazo and after (*Library Association Record*, 55, 1953, 1, p. 10-13).
832. — JONES (P. T.), The cataloging of microfilm : a bibliography (*Journal of Cataloging and Classification*, 10, 1954, 3, p. 155-157).
Bibliographie sélective des sources d'information sur le catalogage des microfilms.
833. — Journée du Microfilm, 4 décembre 1953 (*Gaz. Arch.*, n. s., 15, 1954, p. 17-60).
Texte des communications et compte rendu des débats.
834. — *Journées d'information sur la reproduction des documents : valeur légale et force probatoire. Paris, 18-19 octobre 1956 (Documents au service de l'expansion économique et technique, numéro hors série D, 47 p. ill.)*.
Communications de divers juristes, magistrats, avocats, etc. et du directeur général des Archives sur la valeur probatoire des photocopies et des microfilms ; possibilités actuelles d'utilisation en France, et éventuellement en Italie, en Allemagne de l'Ouest, aux États-Unis.
835. — KIERSKY (Loretta), New techniques and developments in the field of photoreproduction (*Special Libraries*, vol. 47, 1956, 7, p. 328-329).
836. — KING (Gilbert), BROWN (George W.), RIDENOUR (Louis N.), Photographic techniques for information storage (*Proceedings of the I.R.E.*, 41, 1953, p. 1421-1428).
837. — KOEPPER (H.), Hinweise für die Praxis bei der Mikroverfilmung von Archivalien (*Archivar*, 1954, 2, p. 117-126).
Conseils pratiques.
838. — LERMISSION (S.), Organisation des bureaux. La copie automatique des documents (*Enseignement économique commercial. Bulletin d'informations économiques, techniques et pédagogiques*, 1956, 3, p. 31-40).
839. — LEVRON, Le microfilm de complément (*Gaz. Arch.*, n. s., 15, 1954, p. 40-44).
Exposé à la journée du microfilm en 1953.
840. — LEWIS (Chester), Rapid copying equipment (*Library Journal*, 78, 1953, 16, p. 1508-1509).

841. — LEWIS (Chester), OFFENHAUSER (William H. Jr.), *Microrecording. Industrial and library applications*. — New York, 1956, xi-456 p.
Aspects juridiques du microfilmage ; aspects techniques (procédés, appareils de prise de vue, d'agrandissement, de lecture, etc.), classification, conservation. L'ouvrage décrit les procédés les plus récents, dont l'agrandissement des microfilms par xérographie.
842. — The literature of microreproduction 1950-1955 (*American documentation*, 7, 1956, 3, p. 167-187).
843. — LONGO (L.), Nuovo materiale per la riproduzione di fotografie inalterabili di documenti : vetrofotosensibile, in *Miscellanea Alfonso Gallo* (Firenze, 1956).
844. — *Manual on document reproduction and selection/Manuel de reproduction et de sélection de documents*. — La Haye, 1953, 2 vol. (*F.I.D. publication*, n° 264).
845. — MENDRZYCKI (David), Reprodukcia dokumentu [La reproduction des documents] (*Dokumentacje Naukowo-Techniczna*, I, 1955, p. 77-108, fig., bibliogr.).
Etude des divers procédés de reproduction : photocopie, photographie, microfilmage, impression par offset, microfiches.
846. — Microcopying material in libraries and archives (*Unesco Bulletin for Libraries*, vol. 10, febr-march 1956, p. 39-40).
847. — *Microfilming of records*. — Washington, 1955, 91 p. (U. S. Army Department. *Technical manual* T. M. 12-257).
Edition augmentée.
848. — NAGARAJAN (K. S.), Xerography, a revolutionnary process for document reproduction (*Ind. Arch.*, 1955, IX, 1, p. 16-24).
Depuis quelques années est au point aux Etats-Unis un procédé de reproduction de documents par contact sec, ne nécessitant aucune manipulation chimique. Description de ce procédé et bibliographie.
849. — NEHR (Charles), Valeur légale comparée des microfilms en Allemagne et en France (*Organisation, réalisations*, 1, 1954, 4, p. 13-15 [à suivre]).
850. — *La photocopie*. — Paris, Centre d'information du matériel et des articles de bureau, 1956, in-4°, 120 p.
851. — POINDRON (Paul), Reproduction documentaire par la photographie et le microfilm au service de la conservation (*Congrès international des Bibliothèques et des Centres de Documentation*, 1955, vol. 1, p. 72-75).
852. — Les procédés de reproduction des documents. Accompagné d'une liste de fabricants de matériel et d'un tableau comparatif des différents procédés de reproduction (*Productivité, Bureau d'aujourd'hui*, 1956, 33, p. 26-29 ; 1956, 34, p. 23-29 et 33).
853. — RAABE-JANIAK, *Einführung in die Mikrofilmtechnik-Mikrodokumentation*. — Koblenz, 1955, 101 p. ill.
Chapitres : documentation, photographie, microphotographie, appareils de lecture, micro-documentation.
854. — Records Engineering. Inc., Washington, D. C. *Survey of Government microfilm operations ; a summary of reports, February 12, 1954*. — Washington, 1954 5[1] p.
855. — REID (William T.), Xérographie (*Nachrichten für Dokumentation*, 5, 1954, 2, p. 83-88).
Description de la xérographie, méthode de reproduction inventée par Chester F. Carlson, en 1941.
856. — SÁNCHEZ-BELDA (Luis), Espagne : service national du microfilm (*Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, X, 1956, 5-6, p. 109-110).
En raison de la décentralisation des archives, le service a entrepris de photographier les documents des archives privées antérieures à Charles-Quint, à l'aide d'un équipement mobile.

857. — SCHEVENHELDS (Leo), Marginalia bij microfilm en microcard (*De Bibliotheekgids*, XXX, 1954, 2, p. 34-44).
Notes sur la reproduction de documents par microfilm : format des microcopies, normalisation de leur présentation, authentification des exemplaires, appareils de lecture, etc.
858. — SCUFFLAIRE (Andrée), Conseil de l'Europe : reproduction microfilmée de répertoires et inventaires (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, 1956, t. XXVII, 2, p. 263-264).
Le 1^{er} octobre 1956 eut lieu à Rome, sous l'égide du Conseil de l'Europe, la 2^e réunion de spécialistes pour l'étude de la reproduction microfilmée. L'Unesco soutient l'élaboration d'un plan de microfilmage international.
859. — SHAW (P. R.), *The use of photography for clerical routines ; a report to the American Council of Learned Societies*. — Washington, 1953, v-85 p.
L'inventeur du « Photoclerk » présente cette machine permettant d'obtenir rapidement et économiquement des photocopies sans l'intervention d'une main-d'œuvre spécialisée.
860. — Standardization of microcopying (*Courrier de la Normalisation*, n° 122, March-Apr. 1955).
861. — STUDDTMANN (J.), Nochmals : Rentabilität des Mikrofilms ? (*Archivar*, 1956, 2, p. 91-94).
Etude détaillée du coût d'une installation de microfilm.
862. — STUDDTMANN (J.), Zur Frage der Rentabilität der Mikrofilmverfilmung (*Archivar*, 1955, 2, p. 113-116).
863. — TRIVEDI (M. C.), Microfilming : immense possibilities of its use in India (*Indian Historical Records Commission, Proceedings*, vol. XXIX, part. II, p. 160-163).
Historique et réalisations du microfilmage en Inde.
864. — VERRY (H. R.), Photocopying and duplicating processes (*Aslib proceedings*, 5, 1953, p. 313-315).
865. — VERRY (H. R.), Colour response in document reproduction processes (*O.E.M. Bull.*, 8, 1953, 4, p. 43-45).
866. — VERRY (H. R.), The cost of microfilm (*O.E.M. bull.*, 8, 1953, 5, p. 34-39).
867. — VIELLIARD (Jeanne), La photographie et la reproduction des manuscrits (*Bull. de l'Unesco à l'intention des Bibliothèques*, VIII, 1954, 10, p. 109-110).
Historique sommaire de la reproduction photographique. Liste limitée de services nationaux de reproduction de documents. Outillage utilisé en France.
868. — WEBB (Thompson, Jr.), Microcopy, near-print and the new film composing machines (*Library Quarterly*, 25, 1955, 1, p. 111-124).
869. — WEBER (David C.), How to store microfilm cheaply (*Library Journal*, 81, 1956, 16, p. 1978-1980).
870. — WINTER (G.), Das Urheberrecht an Mikrokopien (*Archivar*, 1954, 2, p. 125-128).
Droit qu'ont les propriétaires d'archives de conserver le contrôle du microfilm pris sur ces archives.
871. — WYZCANSKI (Andrzej), Microfilm w archiwach i bibliotekach polskich [Le microfilm dans les archives et bibliothèques de Pologne] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 131-151).
Le microfilmage commença en Pologne vers 1930. Actuellement, il existe 6 centres de microfilmage dans les archives et bibliothèques, mais le travail n'est pas organisé, l'outillage est déficient et des cadres manquent. Résumés anglais, français et russe.
872. — ZIMMERMANN (Erich), Zur Aufbewahrung und Benutzung von Mikrofilmen (*Nachrichten für wissenschaftliche Bibliotheken*, 6, 1953, 1, p. 18-21).

2. — Photographie aux rayons

873. — CHARMAN (D.), An inexpensive ultra-violet reader (*Soc. loc. arch., Bull.*, 14, 1954, p. 61-62).
Schéma et explication d'un appareil coûtant moins de 10 livres.
874. — DERIBÉRE (Maurice), *Les applications pratiques des rayons infra-rouges*. — Paris, 1954.
875. — DERIBÉRE (M.), *La photographie infra-rouge*. 2^e éd. revue et augmentée. — Paris, 1948, 175 p. (132 ill.).
Manuel général avec un chapitre sur les expertises, l'emploi pour la photographie des documents (détection de faux et reconstitution des documents calcinés) et des œuvres d'art.
876. — LONGO (L.), BOZZACCHI (B.), Rivelazione ottico-fotografica di scrittura nascosta sotto uno strato di porporina (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, 1955, XIV, 1, p. 152-154).

3. — Archives sonores et visuelles

877. — ALDERSON (William T.), Legislative recording by the Tennessee Archives (*Am. Arch.*, XIX, 1, 1956, p. 11-17).
Depuis 1954 toutes les séances du Conseil de l'Etat de Tennessee sont enregistrées sur disques par les soins des Archives.
878. — Archivo de documentación gráfica (*Bol. Dir. gen. Arch.*, V, 36, 1956, p. 156-157).
Nécessité d'un vaste centre de documentation visuelle et sonore qui serait rattaché à la Bibliothèque nationale de Madrid.
879. — BACHARACH (A. L.), BROCK, BARINGTON (R.), The filing and handling of lantern slides (*Laboratory Practice*, vol. 3, 1954, 4, p. 148-151).
880. — BAUMHOFER (Hermine M.), Film records management (*Am. Arch.* XIX, 3, 1956, p. 235-248).
Problèmes techniques posés par l'installation d'une cinémathèque.
881. — BAUMHOFER (Hermine M.), Pictorial documentation (*Special Libraries*, 45, 1954, 7, p. 274-286).
882. — BAUMHOFER (Hermine M.), Picture prospectors : general surveys of picture collections (*Eye to eye*, 1953, 1, p. 11-20).
883. — BOMBARD (Owen W.), A new measure of things past (*Am. Arch.*, XVIII, 1955, 2, p. 123-132).
Une nouvelle forme d'histoire orale : campagne d'interviews sténographiées menée par la Compagnie Ford.
884. — BORNET (Vaughan Davis), Oral history can be worthwhile (*Am. Arch.*, XVIII, 3, 1955, p. 241-253).
Critiques de la méthode consistant à rassembler des témoignages oraux par interviews ; suggestions pour son amélioration.
885. — California Library Association. *Audio-visual Recording Sub-Committee. A survey of record libraries in California*. — [Berkeley, 1954], 9 p., multigraphié.
886. — California University Library. *Duties of the clerk assigned to phonorecord cataloger*. — Berkeley, 1953, 50 p.
887. — California University Library. *Manual for the phonorecord cataloger*. — Berkeley, 1953, III-51, 35 p.

888. — Le catalogage des films et des films fixes (*Bull. de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, IX, 1955, 5-6, p. 102-107, 3 fig.).
Système de description normalisé des films et microfilms, établi par le Département de l'Information de l'Unesco. Trois fiches sont prévues : 1^o fiche descriptive ; 2^o fiche d'appréciation ; 3^o fiche de distribution.
889. — The cataloging of films and filmstrips ; Unesco proposals (*Unesco bulletin for libraries*, 9, May-June 1955, p. 98-101).
890. — CHASSÉ (Jacqueline), La bibliothèque publique et le disque (*Bull. des Bibl. de France*, I, 1956, 4, p. 249-267).
Traitement des collections de disques, classification, rangement, conservation matérielle.
891. — CHIBNALL (Bernard), The National Film Library and its cataloging rules (*Journal of documentation*, II, June 1955, p. 79-82).
892. — CLOUGH (F. F.), CUMING (G.), Problems of an international gramophone record catalogue ; with an introduction and conclusion by V. Britten (*Fontes Artis Musicae* 1956, 1, p. 95-108).
893. — DAUGHTRY (Bessie), *Cataloging, arrangement and storage of motion pictures, filmstrips and « 2 x 2 » slides (ACRL Microcard Series, 1954, 20, III-81 p.)*.
894. — ELTON (Arthur), Film as source material for history (*Aslib proceedings*, 7, nov. 1955, p. 207-239).
895. — Enquête internationale sur les bibliothèques et centres d'archives et de documentation de la Radio et de la Télévision (*Centre d'Etudes radiophoniques. Cahiers d'études de la Radio-Télévision*, 1954, 2, p. 234-235 ; 1956, 5, p. 96-97 ; 1956, 6, p. 228-229).
896. — FÖRSTER (Oskar), Zum Aufbau von Tonträgerarchiven (*Film, Bild, Ton.*, 1, 1951-1952, 12, p. 21-25).
897. — GONZALEZ ECHEGARRAY (Carlos), Los medios audiovisuales en el Congreso de Bruselas (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 35, 1955, p. 19-22).
A propos du Congrès international des bibliothèques et des centres de documentation, Bruxelles, septembre 1955.
898. — GRAF (H.), Das Wesen eines Fernseharchivs (*Archivar*, 1955, 3, p. 267-272).
Expérience de l'archiviste chargé de la cinémathèque du Nordwestdeutscher Rundfunk.
899. — Graphic History Society of America. Society affairs (*Eye to eye*, 1953, 2, p. 1-7).
Organisation et buts de la Société. Liste des membres.
900. — GRENFELL (David), The cataloging of newsfilm at the National Film Library (*University Film Journal*, 1955, 8, p. 26-32).
901. — KUNATH (M.), Die Wort-Abteilung im Lautarchiv des Deutschen Rundfunks (*Archivar*, 1956, 3, p. 209-220).
Problèmes de catalogage.
902. — LASSO DE LA VEGA (Javier), Los materiales fonovisuales en las bibliotecas : su organización, catalogación y clasificación (*Rev. Arch. Bibl. Mus.*, LXI, 1, 1955, p. 243-267).
903. — LINDAL (Kurt), Radiotjänsts samling av egna arkiverade inspelningar [Les archives de la Radio suédoise conservant ses propres émissions] (*Tidskrift för Dokumentation*, II, 1955, 4, p. 37-40).
904. — LOOSE (P.), Audio-visual materials (*Congrès internat. des Bibl. et des Centres de Doc.*, 1955, vol. 1, p. 201-203).

905. — MILHOLLEN (Hirst D.), The Brady-Handy collection (*Quarterly acquisitions*, 13, May 1956, p. 135-142).
Acquisition d'une collection de 10 000 clichés avec tirages positifs provenant des L. C. Handy Studios de Washington.
906. — The National Geographic Society's photographic library (*Special Libraries*, 45, 1954, 7, p. 277-279).
907. — NOWICKI (Romuald), Międzynarodowy Kongres Archiwów Filmowych w Warszawie [Le Congrès international des archives du film à Varsovie] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 261-263).
Compte rendu du Congrès qui se tint en septembre 1956.
908. — PUCHNER (Otto), Die Fotosammlung des Staatsarchivs Nürnberg (*Mitteilungen für die Archivpflege in Bayern*, 1956, 1-2, p. 16-18).
Règles de classement et d'inventaire.
909. — Répertoire des collections françaises de documents photographiques. 2^e éd. Préface de J. VALLERY-RADOT. — Paris, La Documentation française, 1955, in-8°, 144 p.
Nouvelle édition augmentée du premier répertoire paru en 1949. Elle répertorie 650 collections et compte 400 nouvelles notices.
910. — RODRIGUEZ-CASTELLANO (Lorenzo), El Archivo gráfico y sonoro documental (*Bol. Dir. gen. Arch.*, 37, 1956, p. 8-10).
911. — Rules for use in the Cataloging Department of the National Films Library. — London, The British Film Institute, 3rd. rev. ed., 1954, VII-40 p.
Catalogue des titres, catalogue des films d'actualité et tables diverses (frais de production, formats, biographies etc.).
912. — A survey of picture collections relating to individual States (*Eye to eye*, 1953, 2, p. 36-40; 1953, 3, p. 1-8).
Première partie d'une revue générale des dépôts de documents visuels spécialisés (Minnesota, North Carolina, Oregon).
913. — TERVEEN (Fritz), Der Film als historisches Dokument (*Vierteljahrschrift für Zeitgeschichte*, 3, 1955, p. 57-66).
914. — TERVEEN (F.), Vorschläge zur Archivierung und wissenschaftlichen Aufbereitung von historischen Filmdokumenten (*Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 6, 1955, p. 169-177).
915. — TROMNAU (H. W.), Verarbeitung und Aufbewahrung von Filmmaterial für Dokumentationszwecke (*Archivar*, 1955, 3, p. 251-256).
916. — UNESCO, International standard system for the cataloging of educational, scientific and cultural films and filmstrips. — S. l., 1954, 53 p.
917. — VANDERBILT (Paul), The Graphic History Society of America and its aims (*Eye to eye*, 1953, 1, p. 1-6).
918. — WHITE (Minor), Care and preservation of the old photographs and negatives (*Images*, 4, nov. 1955, p. 59-60).

XIV. — DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ICONOGRAPHIQUES ET TECHNIQUES

I. — Documents cartographiques

919. — ÅBERG (Alf), Några arkivproblem kring en kartsamling : samlingen « Sverige-Stadts och fästningsplaner » i Krigsarkivet [Quelques problèmes d'archives à propos d'une collection de cartes. Les collections « Suède, plans de villes et de forteresses » aux Archives de la Guerre (Stockholm)], in *Donum Boëthianum*.

920. — ASHBY (Charlotte M.), The cartographic records branch in the National Archives (*Special Libraries Association, Geography and Map Division, Bulletin*, 1954, 16, p. 6-10).
921. — BALÁZS (Péter), Az állami levéltárakban lévő térképek nyilvántartásba vétele [Système de catalogage des documents cartographiques conservés dans nos Archives d'Etat] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 271-278).
Instructions pour le classement et pour l'établissement d'un catalogue sur fiches des cartes et des plans conservés dans les Archives de l'Etat, avec fiches-modèles.
922. — BICKMORE (D. P.), The reproduction of maps for record publications (*Archives*, II, 1955, 13, p. 253-259). [Cf. n° 759.]
923. — Commission on the classification of books and maps in libraries (*I.G.U. Newsletter* [International Geographical Union], vol. 6, 1955, p. 12-14).
924. — DAINVILLE (François DE), S. J., Cartes anciennes de l'Eglise de France. Historique, répertoire, guide d'usage. Préf. de Gabriel LE BRAS. — Paris, 1956, in-8° (*Bibliothèque de la Société d'histoire ecclésiastique de la France*).
Répertoire des cartes des diocèses et des maisons religieuses (et, p. 184-185, des établissements protestants) conservées dans les archives et les bibliothèques (p. 123-185), précédé d'un historique de la cartographie ecclésiastique française du XVI^e au XVIII^e siècle et suivi d'une étude sur les termes, les marques, les lettres, les échelles, la gravure des cartes anciennes. Tables.
925. — DÁVID (Zoltán), Térképek leltározása a Magyar Országos Levéltárban [L'inventaire des cartes géographiques aux Archives nationales] (*Lev. Közl.*, XXVII, 1956, p. 96-102).
L'auteur analyse l'importance des cartes et plans manuscrits comme sources historiques et décrit les méthodes de leur catalogage aux Archives nationales de Hongrie. Les fiches ont des rubriques : Géographie, Agriculture, Topographie et Cartographie, pour grouper les renseignements différents. Résumés en français et en russe.
926. — FONCIN (M.), L'enregistrement des cartes (*Nouvelles bibliographiques de la Division des bibliothèques de l'Unesco pour les membres et observateurs du Comité consultatif international de bibliographie et pour les groupes nationaux de bibliographie*, V, 1956, 4, p. 61-65).
927. — GOODMAN (Marie Cleckner), Map collections in the United States and Canada, a directory. — New York, 1954, 170 p. (Special Libraries Association. Geography and Map Division. Map Resources Committee).
928. — GÓRSKA (Krystyna), Konferencja archiwalna poświęcona zagadnieniom kartografii i dokumentacji technicznej [Conférence consacrée aux problèmes de la cartographie et de la documentation technique] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 247-251).
Compte rendu de la conférence réunie en décembre 1955.
929. — GUSTAFSSON (Bengt), Arkivbildningen kring en kartverkstad [Structure archivistique dans un cabinet cartographique] in *Donum Boëthianum*.
930. — HLADÍK (Čestmír), Sovětské zkušenosti z ukládání a ze zpracování grafického materiálu [Les expériences soviétiques de conservation matérielle et d'inventaire des documents graphiques (cartes, plans, dessins techniques)] (*Arch. Čas.*, 1956, 2, p. 73-79).
931. — Két lengyel munkautasítás. Utasítás az Állami levéltárak kartográfiai gyűjteményeinek leltározására [Deux instructions de travail polonaises. Instruction pour l'inventaire des collections cartographiques des Archives d'Etat de Pologne] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 190-196).
Arrêté n° 6236/1952 de la Direction générale des Archives d'Etat de Pologne.

932. — KOSACK (Hans Peter), MEINE (Karl Heinz), *Die Kartographie, 1943-1954. Eine bibliographische Übersicht.* — Lahr, 1955, in-8°, 216 p. (*Kartographische Schriftenreihe*, Bd. 4).
933. — LEE (Ronald J.), *English county maps ; the identification, cataloguing and physical care of a collection.* — London, Library Association, 1955, 32 p.
934. — LE GEAR (Clara E.), *Maps, their care, repair and preservation in libraries.* Ed. rev. — Washington, Library of Congress. Map Division, 1956, 75 p.
935. — LIBAULT (A.), Classification des ouvrages et cartes géographiques (*Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, IX, 1955, 5-6, p. 97-99).
Selon les premiers résultats d'une enquête internationale, c'est la classification décimale et la classification de la Bibliothèque du Congrès qui sont les plus employées.
936. — LODYNSKI (Marian), *Teoria i praktyka. Kilka uwag z powodu ksiarki O. Borowika i Z. Haczewskiej : Kłasyfikacja geograficzna [Théorie et pratique. A propos de l'ouvrage de O. Borowik et Z. Haczewska : Classification géographique] (Przegląd Biblioteczny, 1955, 2, p. 97-112).*
Sur l'adaptation à la Pologne par les deux auteurs du système américain Boggs et Lewis pour le classement des collections cartographiques : division territoriale du globe regroupant les cartes et plans par région géographique désignée suivant un système décimal adopté.
937. — Maps (*Quarterly acquisitions*, II, 1954, p. 239-249).
938. — RISTOW (Walter W.), LE GEAR (Clara E.), *A guide to historical cartography, a selected annotated list of references on the history of maps and map making.* — Washington, Library of Congress, Map Division, 1954, 14 p.
939. — RISTOW (W. W.), *Cartographic exhibits (Surveying and mapping, 14, 1954, p. 18-25 ; tiré à part, s. l. n. d., 10 p.).*
940. — RISTOW (W. W.), What about maps ? (*Library trends*, 4, oct. 1955, p. 123-139).
Notes bibliographiques.
941. — Royal Geographical Society. The storage and conservation of maps : a report prepared by a committee of the... Society, 1954 (*Geographical Journal*, juin 1955 ; tiré à part [London], 1955, 8 p.).
942. — RUSSEL (Margaret), Map filing in a small library (*Australian Library Journal*, 2, 1953, 2, p. 34-36).
943. — SKELTON (R. A.), The conservation of maps (*Soc. loc. arch. Bull.*, 14, 1954, p. 13-19).
Expérience du British Museum en la matière.
944. — SMOKTUNOVIČ (L. L.), Iz opyta naučno-tehničkoj obrabotki kartografičeskikh materialov [Une expérience de traitement scientifique et technique des documents cartographiques] (*Ist. Arh.*, 1955, 5, p. 180-88).
Description de la collection des cartes et plans des Archives centrales d'histoire militaire de l'U.R.S.S. Contenu de la collection, méthodes du travail de catalogage, installations techniques.
945. — STARON (Olimpia), Problem dokumentacji technicznej w archiwach [Les problèmes méthodiques de la mise en ordre des documents cartographiques et de la documentation technique] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 167-177).
Intervention prononcée à la II^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
946. — WARECKA (Daniela), Zbiory kartograficzne i ich rola w gospodarce narodowej Polskiej Rzeczypospolitej Ludowej [Le rôle des documents cartographiques dans l'Economie nationale de la République Populaire Polonaise] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 148-166).
Intervention prononcée à la III^e Conférence méthodique des archivistes polonais.

2. — Documents iconographiques et techniques

947. — BLASCHKE (K.), « Bildstücke » im Archiv (*Archivar*, 1954, 3, p. 191-196).
La place des documents iconographiques dans les archives.
948. — KUZIN (A. A.), *Razvitie čertežnogo dela v Rossii (do XVIII v.)* [Le développement du dessin en Russie, jusqu'au XVIII^e siècle]. — Moskva, Ak. Nauk., SSSR, 1955 (*Trudi Instituta istorii estestvoznaniia i tehniki*, t. 3).
949. — KUZIN (A. A.), *Tehničeskie Arhivi. Učebnoe posobie* [Les archives techniques. Manuel d'enseignement]. — Glavnoe Arhivnoe Upravlenie-Moskovskij Gosudarstvennij Istoriko-Arhivnyj Institut, Moscou, 1956, 252 p.
Manuel des connaissances nécessaires pour le travail aux Archives techniques (dessins et plans techniques, calculs, descriptions techniques, graphiques, documents technologiques, documents cartographiques). L'auteur analyse ces catégories de documents, puis donne une mise au point des problèmes des dépôts techniques : organisation, accroissements, classement, instruments de travail, expertises, recherche et mise en valeur des documents.
950. — MASSON (William, T.), *Die Verwendung der Mikrofotografie beim katalogisieren technischen Dokumente (Nachrichten für Dokumentation, 1954, 2, p. 92-94).*
Description d'une méthode de catalogage au moyen de microfilms de 35 mm et de machines automatiques.
951. — SARNOWICZ (Jerzy), *Gospodarka rysunkowa (Organizacja archiwum biur konstrukcyjnych)* [Le régime des dessins (l'organisation des archives des bureaux de constructions)] (*Prace Inst. Ekon. i Org. Przemysli* (Warszawa), 12, 1953, 3, P.W.T., 51 p., 41 fig.).
Manuel pour les chefs et les employés des archives de dessins.
952. — SARNOWICZ (J.), *Rysunki techniczne i ich przechowywanie w archiwach* [Les dessins techniques et leur conservation dans les archives] (*Archeion*, XXV, 1956, p. 178-183).
Intervention prononcée à la III^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
953. — VANDERBILT (Paul), *Guide to the special collections of prints and photographs in the Library of Congress.* — Washington, Library of Congress. Reference department, 1955, 200 p.

XV. — BATIMENTS ET MATÉRIEL D'ARCHIVES

954. — ADAMS (Charles, M.), The college library building (*Library Quarterly*, XI, 1955, 1, p. 336-347).
955. — ALKER (T. MacCullum), Library Lighting ; an introduction (*Library Association Record*, 56, 1954, 12, p. 462-471).
956. — *Archives départementales de la Haute-Garonne. Inauguration.* — [Toulouse], 1955, in-4°, 4 p., 7 pl. (multigraphié).
957. — Archives départementales de la Haute-Garonne (*Techniques et architecture*, XV, 4 janv. 1956, p. 94-95).
958. — Arquitectura y funcionalidad de un edificio de Archivos (*Bol. Dir. gen. Arch.*, 37, 1956, p. 5-7).
959. — *La Biblioteca comunale di Milano.* — Milano, 1956, in-4°, 139 p. ill.
Historique du palais et de la bibliothèque. Etat détaillé des locaux.

960. — Bibliothèque du Collège Tsuda à Tokyo (*L'Architecture d'aujourd'hui*, 1956, 65 (Japon), p. 60-61).
961. — BLETON (Jean), Aperçu sur les travaux réalisés dans les bibliothèques françaises depuis 1945 (*Nouvelles de l'Association des bibliothèques suisses*, 5, 1955, p. 137-147).
Essai de définition de la doctrine de la Direction des Bibliothèques de France : liaisons directes et rapides, aération naturelle, chauffage à eau chaude, éclairage naturel des magasins, éclairage sur table des salles de lecture.
962. — BLETON (Jean), De quelques problèmes posés par la construction et l'aménagement des bibliothèques (*Architecture française*, XIII, 129-130, 1953, p. 72-75, ill.).
963. — BLETON (Jean), Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX^e siècle à nos jours (*Bull. des Bibliothèques de France*, I, 1956, 3, p. 183-206).
Historique et caractéristiques actuelles des magasins (dimensions, rayonnages, aération, chauffage, revêtements...).
964. — BLETON (Jean), Les problèmes de locaux et d'équipement mobilier dans les bibliothèques universitaires françaises (*Cahiers des bibliothèques de France*, 1954, I, p. 49-70).
Projets d'aménagement et de réfection.
965. — BLOMSTEDT (Benita), Kirjastojen valaistus [L'éclairage dans les bibliothèques] (*Kirjastoletti*, 1954, 10, p. 222-226).
966. — BOUVIER (Auguste), Bibliothèque de Genève. Agrandissement des magasins de livres, 1955-1956 (*Nouvelles de l'Association des bibliothécaires suisses*, I, 1956, p. 14-16).
967. — CARBONE (Salvatore), Esperienze italiane sulle nuove installazioni d'archivi. Gli impianti di disinfestazione (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 282-287).
L'Italie a accompli depuis dix ans bien d'autres réalisations techniques que le dépôt d'Udine constamment cité et étudié.
968. — CARBONE (S.), La moderna edilizia degli Archivi (L'Archivio di Stato di Udine) (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 251-279).
Description du bâtiment et des installations.
969. — CARSTENSEN (Vernon), A building is achieved (*Wisconsin magazine of history*, 39, 1955-56, p. 68-72).
Description du vieux bâtiment (1900) des archives du Wisconsin, conservées par la Wisconsin State Historical Society.
970. — CHENOUARD (J. G.), Matériels de classement (*La Revue administrative*, IX, 52, 1956, p. 435-436).
971. — COLLISON (Robert L.), *Modern storage equipment and methods for special materials in libraries* [Colchester, 1955], in-4°, 32 p.
972. — VI Congresso nazionale degli Archivisti italiani. Udine, 17-19 ottobre 1955. — Udine, 1955, 14 p.
Description du nouveau bâtiment d'archives d'Udine inauguré en 1955.
973. — DICKMANN (Herbert), Raumersparnis in Büchermagazin und Archiven, in *Bericht über die 6. Tagung der Arbeitsgemeinschaft der technisch-wiss. Bibliotheken in Frankfurt (Main)*, 14-15 März 1956 (Essen, Die Arbeitsgemeinschaft, 1956), p. 27-32).
Expérience pratique d'une installation « Compactus ».
974. — DOORNINK-HOOGENRAAD (M. M.), Een nieuw archiefgebouw te Zutphen (*Ned. Arch.*, 1954-1955, p. 45-46).

975. — DUBOSCQ (Guy), DOUSSET (François), Nouvelles installations d'archives (Rapport au III^e Congrès international d'archives) (*Gaz. Arch.*, n. s., 20, 1956, p. 4-14).
976. — L'éclairage par tubes fluorescents dans les bibliothèques (*Bulletin d'information de la Direction des Bibliothèques de France*, 3, 1954, 2, p. 35-39).
Avantages et inconvénients de telles installations.
977. — ELLSWORTH (Ralph E.), Determining factors in the evaluation of the modular plan for libraries (*College and Research Libraries*, 14, 1953, 2, p. 125-128, 142).
978. — GALLO (M.), Alcuni problemi relativi alla illuminazione delle sale di lettura (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, 1955, XIV, 3, p. 81-108).
979. — GALLO (M.), Gli scaffali metallici (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, 1955, XIV, 1, p. 143-151).
980. — GALLO (M.), L'illuminazione artificiale dei magazzini e delle scaffalature (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, 1954, XIII, 3, p. 111-123).
Déliçats problèmes posés par l'éclairage des dépôts.
981. — GALLO (M.), Le scaffalature mobili (tipo Acrow, Snead ed Ingold) ed alcune osservazioni sul calcolo dello spazio nei magazzini (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, 1956, XV, 1, p. 36-44).
982. — GALVIN (Hoyt R.), DEVEREAUX (Kathryn A.), *Planning a building. The major steps.* — Chicago, 1955, in-4°, vi-80 p., ill. et plans (*Proceedings of the institute sponsored by the American Library Association buildings committee at St Paul, Minnesota, June 19-20, 1954*).
Document de travail et de référence très utile (construction et matériel modernes, coût, etc.).
983. — GIEROW (Krister), Bibliotekens utrymmesproblem ; moderna forsock till des losning [Le problème de l'espace dans les bibliothèques] (*Biblioteksbladet*, 38, 1953, p. 171-175).
984. — GONDOS (Victor Jr.), The era of the Woodruff file (*Am. Arch.*, XIX, 4, 1956, p. 303-320).
Histoire des classeurs verticaux Woodruff employés partout en Amérique dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.
985. — GONDOS (V. Jr.), A note on record containers (*Am. Arch.*, XVII, 3, 1954, p. 237-241).
Types de cartons adoptés aux Archives nationales américaines.
986. — HAUSEN (M. C. von), Bauliche Gestaltung kleiner und mittelgrosser Fachbibliotheken, in *Bericht über die 6. Tagung der Arbeitsgemeinschaft der technisch-wiss. Bibliotheken in Frankfurt (Main)*, 14-15 März 1956 (Essen, Die Arbeitsgemeinschaft, 1956), p. 16-26.
987. — HILL (F. J.), The compact storage of books. A study of methods and equipment (*The Journal of Documentation*, 11, 1955, 4, p. 202-216).
Revue des procédés servant à augmenter la capacité des magasins sans en changer la surface (réduction des allées de circulation, rayonnages mobiles et électromobiles, etc.).
988. — HILLIGAN (Margaret P.), *Libraries for research and industry. Planning and equipment.* — New York, 1955, in-4°, 58 p. ill. (*Special Libraries Association Monograph*, 1).
Problème des plans et de l'espace d'une bibliothèque. Plans et photographies.
989. — IMMELMAN (R. F. M.), The new medical library building, University of Cape Town (*South African Libraries*, 21, 1954, 3, p. 73-76).
990. — JØRGENSEN (Harald), Underjordiske arkivhvelvinger i Finland (*Nyt fra Rigsarkivet*, 1954, p. 73-76).
Courte notice sur les dépôts souterrains des Archives finlandaises à Helsinki et Saint-Michel.

991. — KAISER (L.), Wie baut man ein Archiv ? (*Archivar*, 1955, 4, p. 371-376).
992. — KROMNOV (Åke), Rörliga bokhyllor. Nya försök att lösa ett gammalt problem [Les rayonnages mobiles ; nouvelle tentative pour résoudre un vieux problème] (*Tidskrift för dokumentation*, 10, 1953, 6, p. 71-74).
993. — KULP (Arthur-Claude), *The historical development of storage libraries in America* (ACRL Microcards Series, 1954, 12, IV-40 p.).
994. — LAGRAULET (J.), Les éclairages fluorescents sont-ils nocifs pour l'appareil visuel ? (*Le Concours médical*, 78, 1956, 26, p. 3071-3072).
995. — LANNELUC (Henry), Une réalisation modèle : le nouveau bâtiment des Archives de la Haute-Garonne (Toulouse) (*Les cahiers français, documents d'actualité*, 1956, 6, p. 33-34).
996. — LE GRAND (Yves), BAUMGART (Ernest), Nouvelles recherches sur l'éclairage par fluorescence. La fatigue visuelle... (*Travail et sécurité*, 5, 1956, p. 162-164).
997. — Lighting the Interior of the M.I.T. Engineering Library dome (*Illuminating Engineering*, XLIX, 1954, 2, p. 117).
Description de l'appareil utilisé pour l'éclairage de la salle de lecture circulaire centrale de la Bibliothèque du Massachusetts Institute of Technology.
998. — LODOLINI (Elio), Gli edifici degli Archivi nell'America latina (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 288-290).
Complément au rapport présenté par I. Andersson au Congrès de Florence. L'auteur passe en revue très rapidement l'Argentine, le Brésil, la Colombie, Costa Rica, Cuba, l'Équateur, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.
999. — LORD (Clifford L.), The remodeling. What has been accomplished ? (*Wisconsin magazine of history*, 39, 1955-56, p. 89-91).
Modernisation du dépôt d'archives de la Wisconsin State Historical Society.
1000. — MAČEK (Jozef), Kako graditi modernu arhivsku zgradu [Comment construire un bâtiment d'archives moderne] (*Arhivist*, IV, 1954, 2, p. 45-49).
1001. — MONNIER (L.), Bilan de l'utilisation d'une 2 CV. Citroën affectée au service des Archives du Loiret (*Gaz. Arch.*, n. s., 1956, 20, p. 44-49).
1002. — MULLER (Robert H.), Compact storage equipment : where to use it and where not (*College and Research Libraries*, 15, 1954, 3, p. 300-307).
1003. — Note sommaire sur l'éclairage artificiel dans les salles de lecture (*Bull. d'information de la Direction des Bibliothèques de France*, 3, 1954, 6, p. 148-149).
Intensité et système d'éclairage recommandés.
1004. — OLEY (John A.), Basic elements in the planning of a new building for the Armed Forces Medical Library (*Bull. of the Medical Library Association*, 42, 1954, 4, p. 454-457).
1005. — PASSERI (V.), Gli edifici per gli Archivi. Aspetti urbanistici del problema (*Archivio storico italiano*, 1956, CXIV, p. 290-303).
1006. — PETERSON (Harry N.), Planning a building (*Library Journal*, 78, 1953, 7, p. 551-557).
1007. — PETIT (Roger), Les nouveaux bâtiments d'archives dans le Midi de la France (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, 1954, t. XXV, 2, p. 230-235).
1008. — *Proceedings of the 1953 ACRL building plans Institute, with a special bibliography* (ACRL Monographs, 10, 1953, 98 p.).
Huit projets de bâtiments de bibliothèques, présentés à l'Institut. Bibliographie sur les bâtiments d'universités et de bibliothèques, 1945-1953, comprenant uniquement les publications des universités et bibliothèques des États-Unis.

1009. — *Proceedings of the 1954 ACRL building plans Institute* (ACRL Monographs, 11, Chicago, 1954, 108 p.).
Le numéro comprend six plans de bibliothèques (discussions et dessins) et l'évaluation par MULLER (Robert H.) du système « compactus » de l'emménagement de livres. Bibliographie sur les bâtiments d'universités et de bibliothèques, 1939-1945 et 1953-1954.
1010. — *Råd och anvisningar för anordnande av arkivlokaler. Utarb. av kungl. byggnadsstyrelsen i samråd med riksarkivet, statens provinsanstalt statens brandsinspektion...* [Avis et instructions pour l'agencement des locaux d'archives. Préparé par la Direction royale des Bâtiments, en collaboration avec les Archives nationales, l'Institut d'Etat des Standards, l'Inspection d'Etat contre l'incendie, etc.] (Kungl. Byggnadsstyrelsens publ., 1953, 1).
1011. — Les revêtements du sol dans les bibliothèques (*Bull. d'information de la Direction des Bibliothèques de France*, 4, 1955, 1, p. 3-7).
Notes sur chaque type de revêtement pouvant être employé pour les salles publiques, les couloirs de circulation et les magasins. Conseils pratiques pour l'entretien.
1012. — REYNOLDS (Helen Margaret), University library buildings in the United States, 1890-1939 (*College and Research Libraries*, 14, 1953, 2, p. 149-166).
1013. — RIBIER (Jean DE), Le dépôt des Affaires étrangères : nouvelles installations techniques (*Gaz. Arch.*, n. s., 19, 1956, p. 5-9).
L'auteur décrit l'atelier de microfilm créé en 1945 ; des rayonnages électromobiles (« compactus ») furent installés dans le cadre de la transformation générale du dépôt.
1014. — ROBISON (Dan M.), Planning the Tennessee State Library and Archives building (*Am. Arch.*, XIX, 2, 1956, p. 139-150).
Rôle que doit jouer l'archiviste dans la construction de son dépôt : faire comprendre aux pouvoirs publics sa nécessité et guider les architectes.
1015. — [RONÉO (Compagnie du)], Rayonnages d'archives types P.R.M. (*Cahiers Haut-Marnais*, 1955, 42, p. 142-143 ; 43, p. 200-201).
Information (avec fotogr.) sur ces rayonnages métalliques dont furent équipées les Archives départementales de la Haute-Marne.
1016. — SCHUERMEYER (W.), Equipement et moyens matériels des bibliothèques et des centres de documentation (*Congrès international des Bibliothèques et des Centres de Documentation*, 1955, vol. 1, p. 87-89).
Appareils de lecture de microfilm, de sélection mécanique, etc.
1017. — STRAHM (H.), Eine Umwälzende Neuerung im Magazinsystem (*Nouvelles de l'Association des bibliothécaires suisses et de l'Association suisse de documentation*, 31^e an., 1955, 6, p. 161-165).
Description de l'aménagement à procédé « Compactus » de la bibliothèque municipale et universitaire de Berne.
1018. — SURGEN (Olive R.), The records section : space, location and layout (*Am. Arch.*, XVIII, 3, 1955, p. 231-240).
1019. — TELL (Bjreru), Roerliga bokhyllor i bibliotek : nagra synpunkter på problemet [Rayonnages mobiles dans les bibliothèques : quelques aspects du problème] (*Tidskrift för Dokumentation*, 10, 1954, 2, p. 20-21).
1020. — TOWNE (Jackson E.), The inception of the library building for State Historical Society of Wisconsin (*Wisconsin magazine of history*, 39, 1955-56, p. 73-75).
1021. — VICTOR (Maurice), La bibliothèque municipale de Douai. Maurice Coasnes, architecte (*Revue de l'aluminium*, 33, 1956, 236, p. 949-952).
1022. — VITZ (Carl), Transportation equipment (*Library trends*, 1956, 2, p. 216-224).

1023. — WESTON (H. C.), Visual fatigue (*Illuminating Engineering*, XLIX, 1954, 2, p. 63-76).
Rapport présenté à la conférence annuelle des ingénieurs éclairagistes des Etats-Unis en 1953.
La fatigue visuelle, notamment celle produite par la lecture, est étudiée et l'angle de vision idéal est donné pour différents cas.

1024. — WURMSER (L.), LERMISSION (S.), *Materiels et organisation des bureaux de l'entreprise*. — Paris, 1955, in-8°, 240 p.

XVI. — CONSERVATION ET RESTAURATION DES DOCUMENTS

I. — Préservation des documents et lutte contre les agents de destruction

1025. — A.G.D., El Instituto de Patologia del Libro (*Boletín de la Asociación Cubana de Bibliotecarios*, 8, 1956, 1, p. 13-15).
Description des services de cet institut.

1026. — ANGELUCCI (L.), GALLO (P.), Contributo sperimentale alla tossicologia di una formulazione a base di cloronaftaleni (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 93-109).
Le « Xylamon », puissant insecticide, doit, en raison de sa toxicité, être employé avec grandes précautions.

1027. — BARNES (J. M.), *Toxicité pour l'homme de certains pesticides*. — Genève, 1954, 141 p.

1028. — BENETTI (E.), GALLO (P.), Indagini chimiche e farmacologiche sull'impiego di una formulazione di cloronaftaleni e gammaesano (Xylamon) in ambienti confinati (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIV, 1955, 3, p. 49-59).
Effets toxiques du Xylamon.

1029. — BETGÉ-BREZETZ, La désinsectisation aux Archives de la Gironde (*Gaz. Arch.*, n. s., 17-18, 1955, p. 40-47).
Exposé au Congrès de 1955, abondamment documenté.

1030. — BORGHESANI (G.), La difesa del materiale librario, documentario e d'arte dall'insidia degli insetti (*Bol. dell' Assoc. romana di entomologia*, apr.-dic. 1954).

1031. — BRACEY (P.), BARLOW (F.), Urea-formaldehyde resin as a vehicle for semi-permanent insecticidal and fungicidal coatings on bookbindings and book cases (*Journal of Documentation*, 9, 1953, p. 157-168).

1032. — BURR (R. B.), *Safeguarding our cultural heritage*. — Washington, Library of Congress, 1952, in-4°, X-117 p.
Bibliographie sur la protection des documents.

1033. — CAPOBIANCO (G.), La disinfestazione con vuoto preliminare mediante fumiganti e sua applicazione nella conservazione del libro (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 152-159).

1034. — Conservation of library materials (*Library Trends*, 4, 1956, 3, p. 215-334).

1035. — CRANDALL (H. C.), Fungus proofing of paper and paperboard (*Appl. Microb.*, 3, 1955).

1036. — DEALE (H. Vail), Insurance reevaluation (*Library journal*, 80, déc. 1955, p. 2814-2818).
Problème de la protection contre l'incendie. Bibliographie.

1037. — DOMAZETOVIĆ (Lidija), Iskustva u radu na konzervaciji dokumenata u Državnom Arhivu F.N.R.J. [Les expériences du travail de la conservation des documents aux Archives nationales de la R.F.P.Y.] (*Arhivist.*, VI, 1956, 1, p. 74-76; résumé en français).

L'auteur souligne la nécessité de la mise sur pied urgente d'un service régulier de restauration et conservation.

1038. — DOMAZETOVIĆ (Lidija), Metodi izvođenja konzervacije i restauracije dokumenata [Les procédés de conservation et de restauration des documents] (*Arhivist.*, VI, 1956, 2, p. 81-84; résumé en français).

Description détaillée des méthodes de restauration manuelle (sans laminator) et de l'imprégnation des documents.

1039. — DOMAZETOVIĆ (Lidija), Način restauracije i konzervacije dokumenata u Francuskoj [La restauration et la conservation des documents en France] (*Arhivist.*, IV, 1954, 2, p. 119-122).

1040. — EVANS (D. L.), WARDLE (D. B.), Material conservation of documents (*Congrès international des Bibl. et Centres de Doc.*, 1955, vol. 1, p. 84-86).

1041. — FOSCHINI (A.), Relazione sulle possibili cause di un incendio verificatosi in un deposito di carta da macero recuperata dalla spazzatura nella città di Cagliari (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 163-165).

Dans certaines conditions d'humidité et de chaleur, des microorganismes peuvent agir chimiquement sur le papier et provoquer une élévation de température et un incendie.

1042. — FUZAK (L'udo), Organizace záchrany a ochrany archivneho materiálu v Bratislavskom kraji [L'organisation du sauvetage et la protection des documents d'archives dans la circonscription de Bratislava] (*Arch. Čas.*, 1951, 2, p. 56-62).

1043. — GALLO (F.), Fatti e misfatti del pesciolino d'argento (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 78-92).

1044. — GALLO (F.), Un malato interessante alla Biblioteca Alessandrina di Roma (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 158-161).

Exemple assez rare des ravages faits par un *Sirex*.

1045. — GANSSER-BURCKHARDT (A.), Quelques données sur l'archéologie du cuir [Méthodes de préparation et résultats] (*Archives suisses d'anthropologie générale*, XIX, 1954, 1, p. 19-36).

L'article traite principalement des cuirs retrouvés lors des fouilles archéologiques, mais les méthodes signalées sont intéressantes également pour la conservation des cuirs de reliure. La glycérine l'huile de lin sont à rejeter. L'auteur recommande trois procédés de conservation : 1° usage du permanganate ; 2° « bombardement » à l'acide carbonique naissant ; 3° procédé du « damping » par vaporisation.

1046. — GRILLO (N.), L'attività dell'Istituto di Patologia del Libro dal 1952 al 1954 (*Bol. Ist. Pat. lib.*, XIV, 1955, 1, p. 5-16).

1047. — GRILLO (N.), Conservation matérielle des documents et méthodes de restauration (*Congrès international des Bibl. et des Centres de Documentation*, 1955, vol. 1, p. 79-83. Texte italien).

L'auteur résume les mesures préventives pour éviter l'altération des documents ainsi que les principes de la restauration.

1048. — KATHPALIA (Y. P.), Care of books in the libraries (*Ind. Arch.*, IX, 2, 1955, p. 147-154).
Protection et réparation des reliures et du papier.

1049. — KLEINDIENST (Thérèse), Le papier et sa conservation dans les bibliothèques et les musées (*Musées et collections de France et de l'Union française*, n. s., 6, 1956, p. 23-28).

Conditions assurant la bonne conservation : éviter la réaction acide et la réaction basique du papier ; humidité relative et température des locaux ; éclairage ; traitement des microorganismes.

1050. — KLEINDIENST (Th.), Photographie et conservation des originaux ; précautions à prendre au cours de prises de vues (*Bull. des Bibl. de France*, 1, 1956, p. 597-603).

Degré hygrométrique des ateliers, danger de certaines lumières, etc.

1051. — KLEINDIENST (Th.), Protection des collections contre les insectes et les moisissures (*Bull. d'Information de la Direction des Bibl. de France*, 4, 1955, 5, p. 130-140).
1052. — *Konserwacja materiałów archiwalnych (Praca zbiorowa)* [La conservation des documents d'archives. (Travail collectif)]. — Warszawa, 1952, 92 p., 13 pl.
1053. — KREMER (Alvin W.), The preservation of wood-pulp publications (*College and research libraries*, 15, 1954, p. 205-209).
Décrit les procédés pour couper, renforcer avec de la soie et laminer le papier.
1054. — LAND (Robert H.), Defense of Archives against human foes (*Am. Arch.*, XIX, 2, 1956, p. 121-138).
1055. — LANGWELL (W. H.), The preservation of paper records (*Archives*, II, 11, 1954, p. 136-137).
Formule d'imprégnation pour lutter contre les méfaits du dioxyde de soufre.
1056. — LAVROV (Rostislav Aleksandrovič), A dokumentamanyag technikai megőrzése [La conservation technique des documents] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 1, p. 25-37).
Conférence tenue en Hongrie résumant les problèmes de la conservation des documents : technique du papier, écritures, agents de destruction et moyens de préservation.
1057. — *Leather bookbindings ; how to preserve them.* — Washington, 1956, 8 p. (U. S. Agriculture Department).
1058. — LONGO (L.), Cause di un principio di autocombustione riscontrato in volumi cartacei dell'Archivio Storico Capitolino (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 161-163).
Destruction lente de papiers par des bactéries.
1059. — LONGO (L.), Sperimenti ed osservazioni sulla permeabilizzazione della carta da scrivere per azione di vapori di composti organici liquidi (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 3, p. 95-100 ; XV, 1956, 3, p. 169-174).
1060. — MEHRA (C. P.), Use of naphtalene as a fumigant for books and manuscripts in libraries and record depositories (*Ind. Arch.*, VIII, 2, 1954, p. 164-165).
Expérience du laboratoire de recherches des Archives nationales indiennes.
1061. — MILANI (R.), Possibilità di impiego delle vernici insetticide nella lotta contro gli insetti molesti e contro gli insetti parassiti (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 86-92).
1062. — MUNDHENKE (H.), Feuerschutz für Archive (*Archivar*, 1955, 3, p. 273-274).
1063. — National Archives of India. *Studies in dextrine paste (Technical Bulletin*, n° 1). — New Delhi, 1955, 5 p.
Études sur le jaunissement des documents réparés à la gâze et à la colle à la dextrine.
1064. — NOBÉCOURT (P.), BARNOUD (F.), *Préservation des pâtes et des papiers contre les moisissures.* — Paris, 1955, in-4°, 10 p.
1065. — NOBÉCOURT (P.), BARNOUD (F.), La conservation des papiers (*Musées et collections publiques de France...*, n. s., 4, 1955, p. 153-161 ; 5, 1955, p. 211-220).
1066. — *Note d'information sur la protection des collections contre les insectes et les champignons ou moisissures.* — Paris, 1953 (Direction des Bibliothèques de France).
1067. — NUHLÍČEK (Jozef), K otázce zábrany rozežírání psací látky inkoustem [Comment empêcher la corrosion du papier par l'encre] (*Arch. Čas.*, 1956, 4, p. 203-206).
1068. — RAUX (H. F.), Etudes et expériences dans le domaine de la conservation des journaux (*Association des bibliothécaires français. Bull. d'informations*, n. s., 19, 1956, p. 5-9).
La reliure n'est qu'une protection illusoire. La seule solution possible est la reproduction sur microfiches. Expériences et projets du Département des Périodiques de la Bibliothèque Nationale.

1069. — RYAN (J. V.), CUMMINGS (J. W.), HUTTON (A. C.), *Fire effects and fire control in nitrocellulose photographic-film storage.* — Washington, 1956, 20 p. (*National Bureau of standards, Building materials and structures report*, 145).
1070. — SÁNCHEZ BELDA (Luis), Una innovación en la técnica de encuadernar (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 28, 1955, p. 34-35).
L'emploi des plastiques et la substitution à la couture du collage avec de la résine synthétique rendent la reliure des documents plus rapide, moins coûteuse et plus résistante.
1071. — SANIN (I. K.), Ulučšit' rabotu po sohrannosti istoričeskikh dokumentov [Améliorer le travail de la conservation des documents historiques] (*Ist. Arh.*, 1956, 5, p. 187-192).
L'auteur passe en revue les conditions nécessaires à la bonne conservation des archives et insiste sur les possibilités de la technique moderne, la modernisation des procédés de restauration et les tâches de l'industrie papetière.
1072. — SCRIVEN (Margaret), Preservation and restoration of library materials (*Special libraries*, 47, 1956, 10, p. 439-498).
1073. — SKŘIVÁNEK (Ladislav), Archivní technika o konservace [La technique d'archives et la conservation] (*Arch. Čas.*, 1952, 1, p. 4-13).
1074. — STEFANOVIĆ (Milka), Suština oštećenja i lečenja hartije [La détérioration et la restauration du papier] (*Arhivist*, IV, 1954, 2, p. 114-118).
1075. — STEFANOVIĆ (M.), Uputstva za čuvanje arhivske grade [Directives pour la sauvegarde des documents d'archives] (*Arhivist*, V, 1955, 1, p. 63-68).
1076. — TOTTLE (H. F.), Strong-room climate (*Archives*, II, 15, 1956, p. 387-397).
Conditions optima de l'atmosphère dans une réserve d'archives.
1077. — VILLARS (J.), Notions sur la solidité du papier (*Bull. de l'Association technique de l'industrie papetière*, 2, 1956, p. 50-55).

2. — Lutte contre les termites

1078. — ARCAMONE (G.), Relazione sull'attività della commissione interministeriale per la lotta antitermitica (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 63-69).
1079. — BONAVENTURA (A.), Contributo alla bibliografia delle termiti e della lotta antitermitica (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 3, p. 269-283).
Liste alphabétique d'ouvrages et d'articles sur les termites, des origines à 1956. La liste s'arrête à la lettre E.
1080. — BRAVI (L.), La profilassi antitermitica nelle biblioteche e negli archivi (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 134-140).
Histoire de la lutte contre les termites depuis la première alerte donnée en Italie en 1931.
1081. — CIAMPOLINI (M.), ZOCCHI (R.), La lotta antitermitica in Toscana. Mezzi adottati per la desinfestazione e la difesa della Certosa di Firenze (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 3, p. 191-211).
1082. — Convegno (III) per la lotta antitermitica (3-7 ottobre 1954) (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 3, p. 16-53).
Panorama de la lutte contre les termites en Italie.
1083. — FEYTAUD (J.), Una malattia degli edifici ; la termitosi. Cause — Sintomi — Prevenzione — Cura (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIV, 1955, 1, 17-61, 3, p. 5-44 ; XV, 1956, 1, p. 5-35).
Étude d'ensemble sur les termites en Europe et les précautions à prendre contre eux dans les constructions de bâtiments.

1084. — GALLO (F.), *Tyrolichus casei* (Ouds.), nuovo parassita delle termiti (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIV, 1955, 1, p. 134-141).
On vient de découvrir l'existence d'un parasite très dangereux du termite.
1085. — GALLO (F.), Una visita alla « Termiten Station » di Leverkusen (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 3, p. 261-268).
Les usines Bayer ont créé à Leverkusen un laboratoire perfectionné de recherches sur les termites.
1086. — GALLO (M.), La lotta antitermitica (*Archivar*, 1956, 3, p. 187-196).
1087. — GALLO (P.), Ricerche sperimentali sulla tossicità di un insetticida (Termiten Basileum) a base di Parathion (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 3, p. 175-190).
1088. — GUPTA (R. C.), How to fight white ants (*Ind. Arch.*, VIII, 2, 1954, p. 121-129).
Les Archives nationales indiennes dirigent une enquête sur la lutte contre les termites.
1089. — ICCOLI (G.), Un materiale dell'edilizia moderna di sperimentata inattaccabilità delle termiti (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 143-151).
Propriétés de l'Héraclite qui oppose une barrière efficace aux termites dans les infrastructures des bâtiments.
1090. — JUCCI (C.), I fattori climatici della distribuzione geografica ed ecologica delle termiti (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 70-75).
1091. — JUCCI (C.), SPRINGHETTI (A.), Contributi allo studio delle termiti in Italia per l'impostazione razionale della lotta antitermitica. III. Esplorazione in Calabria e Taranto (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 3-14).
1092. — LAUDISA (C. A.), Relazione sulla disinfezione antitermitica eseguita dalla ditta C.I.A.N.A. presso l'Archivio di Stato di Napoli (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIV, 1955, 3, p. 113-118).
1093. — MARIANI (M.), Il Malathion nella lotta contro le termiti e gli altri insetti che danneggiano i libri (*Bollettino dell'Associazione Romana di Entomologia*, 1955, X, 1-2).
1094. — MARTINEZ (J. B.), *Los termites en España. Biología, daños y métodos para combatirlos*. — Servicio de plagas forestales, 1956, 24 p.
1095. — MINORETTI (A.), L'antiparassitario « Xylamon » per la lotta contro le termiti (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 160-164).
1096. — PAGANO (Luigi), La lotta antitermitica nell'Archivio di Stato di Palermo, sezione Gancia. Ultime realizzazioni ed opere in corso (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 124-133).
1097. — PÉROTIN (Yves), *Le problème des termites et autres agents destructeurs aux Archives de la Réunion*. — Saint-Denis, 1953, 12 p.
Donne des précisions sur le comportement des termites et sur les précautions à prendre contre eux dans la construction des bâtiments.
1098. — Un prodotto « Bayer » per la lotta contro le termiti (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 165-168).
Les usines allemandes Bayer viennent de mettre au point le « Basileum Antitermiti », insecticide huileux servant à imprégner le bois.
1099. — SANTUCCI (L.), Il contributo delle chimiche alla lotta antitermitica (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 15-77).
Exposé très détaillé sur les insecticides et leur action.
1100. — SISTO (A.), La lotta contro le termiti con particolare riguardo all'impiego dei prodotti a base di Eptacloro (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 119-123).
1101. — SPRINGHETTI (A.), Resistenza di alcuni materiali all'attacco delle termiti italiane (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XV, 1956, 1, p. 76-85).

1102. — ZAVATTARI (E.), I misfatti delle termiti (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 3, p. 101-110).
La vie des termites et leur lente migration vers le Nord.
1103. — ZOCCHI (R.), Segnalazione di alcuni centri di infestazione termitica in Toscana (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 149-157).

3. — Les archives et la guerre

1104. — ALBAREDA (A. M.), Reproduction documentaire par la photographie et le microfilm pour la constitution de dépôts en cas de conflit armé (*Congrès Intern. des Bibl. et des Centres de Documentation*, 1955, vol. 1, p. 77-78).
1105. — *Final act of the intergovernmental conference on the protection of cultural property in the event of armed conflict, The Hague, 1954. / Acta final de la conferencia intergubernamental sobre la protección de los bienes culturales en caso de conflicto armado, La Haya, 1954. / Acte final de la conférence intergouvernementale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, La Haye, 1954. / Zaključitel'nyj Akt Mežpravitel'stvennoj Konferencii o zaštite kul'turnyh cennostej v slučae vooruženogo konflikta, Gaaga, 1954.* — Paris, Unesco, 1954, in-fº, 83 p.
Textes arrêtés par la conférence convoquée par l'Unesco à La Haye du 21 avril au 14 mai 1954. La Conférence a adopté une convention, un règlement d'exécution et un protocole additionnel. La convention a été signée par une quarantaine de nations.
1106. — GRASWINCKEL (D. P. M.), Kunstbescherming in oorlogstijd [Protection culturelle en temps de guerre], in *Orgaan van de Vereniging van officieren van de Kon. Landmacht*, 1954.
1107. — HOLMBERG (Nils H.), Arkiv under krig [Les Archives en temps de guerre], in *Donum Boëthianum*.
1108. — JANKOWSKA (Jadwiga), Scalanie archiwaliów [Le rassemblement des documents appartenant au même fonds, dispersés par fait de guerre] (*Archeion*, XXII, 1954, p. 8-20).
Résumé du rapport fait pour la II^e Conférence méthodique des archivistes polonais.
1109. — LAVACHERY (H.), NOBLECOURT (A.), *Les techniques de protection des biens culturels en cas de conflit armé*. — Paris, Unesco, in-4º, 1954, 222 p. ill.
Ouvrage fondamental.
1110. — *Preliminary study on disaster protection of public records; partial report. Senate resolution n° 157, 1953.* — Sacramento, 1955, 32 p. (California Senate. Special Committee on governmental administration.)
1111. — RODOLICO (N.), La protezione degli archivi in tempo di guerra (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3, p. 357-358).

4. — Restauration

1112. — BARROW (W. J.), *Manuscripts and documents. Their deterioration and restoration.* — Univ. of Virginia Press, Charlottesville (Virginia), 1955, in-4º, 86 p.
Exposé succinct des méthodes élaborées ces dernières décades en matière de restauration et de bonne conservation des documents du xv^e au xix^e siècle.
1113. — BENETTI (E.), Ravvivamento d'inchiostro e rivelazione fotografica di scrittura sbiadita (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 3, p. 145-148).
1114. — BENETTI (E.), SANTUCCI (L.), Rigenerazione dei documenti. II. Nuovi metodi di rivelazione degli inchiostri a base di ferro nei documenti carbonizzati (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIV, 1955, 3, p. 45-48).

1115. — BLAAS (R.), Cellon und Pergamin in der Archivalienrestaurierung, in *Miscellanea Alfonso Gallo* (Firenze, 1956).
1116. — BONAVENTURA (G.), Restauro dei registri dell'Archivio della Ven. Fabbrica del Duomo di Milano (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 1, p. 167-169).
1117. — BORKENHAGEN (E.), Zur Restaurierung von Pergamenturkunden (*Arch. Zts*, 49, 1954, p. 169-171).
Méthodes suivies aux ateliers de la ville de Lübeck.
1118. — BRAVI (L.), Le materie plastiche nelle rilegatura dei libri (nota preventiva), in *Miscellanea Alfonso Gallo* (Firenze, 1956).
1119. — BRÖHL (P.), Archivalienrestaurierung im historischen Archiv der Stadt Köln (*Arch. Zts*, 49, 1954, p. 163-167).
Expérience des nouveaux ateliers des archives historiques de Cologne.
1120. — CHAUMONOT (Mme), Réparation des livres et colles nouvelles (*Compagnie de Saint-Sulpice, Bulletin du Comité des Etudes*, 1956, 12, p. 112-116).
1121. — DARLINGTON (Ida), The lamination of paper documents. New line. An innovation in bookbinding : steam treatment will keep books in shape (*Bookseller*, 1956, n° 2659, p. 1982).
1122. — DOMAZETOVIC (Lidija), O restauraciji oštećenih dokumenata [La restauration des documents détériorés] (*Arh. Pregl.*, II, 1956, 1-2, p. 43).
1123. — DONNELLEY (R. R. and sons), *And all the King's men*. — Chicago, s. d., 42 p.
Petit manuel pour la conservation et restauration des documents.
1124. — DURYE (Pierre), La restauration des documents aux Archives nationales (*Gaz. Arch.*, n. s., 17-18, 1955, p. 48-57).
Exposé au Congrès de 1955. L'auteur passe en revue les méthodes de restauration employées aux Archives nationales de France : la consolidation des papyrus, la remise en état des parchemins, la restauration des papiers (méthodes : anciennes et modernes), la fixation et la révélation des encres ; il rend compte du travail de l'atelier de restauration, des recherches techniques, et résume les besoins des archives françaises en matière de restauration.
1125. — DURYE (Pierre), La restauration des documents aux Archives nationales (*Les cahiers français*, 1956, 3, p. 30-33).
1126. — GRILL (Eric), En ny konserveringsmetod (*Nordisk arkivnyt*, I, 3, 1956, p. 25-26).
Méthode de lamination Barrow.
1127. — GRILL (E.), The Barrow method in Sweden, in *Miscellanea Alfonso Gallo* (Firenze, 1956).
1128. — *Het cacheren van documenten. Rapport T.-A. 269 van de Algemene Technische Afdeling T.N.O.* — 's-Gravenhage, 1955, 41 p. [Cf. S. HART, *Ned. Arch.*, 1955-1956, p. 98-100].
1129. — HUMMEL (Ray O.), BARROW (W. J.), Lamination and other methods of restoration (*Library trends*, 4, jan. 1956, p. 259-268).
1130. — KRASSLER (J.), Ein Siegelreparierstift (*Archivar*, 1955, 3, p. 275-276).
Réparation des empreintes de cire.
1131. — KUBILIUS (Walter), What the librarian should know about book manufacture and library binding (*Library Binder*, 4, 1956, 2, p. 8-11).
1132. — MERCHÁN (M.), De la restauración y conservación de documentos antiguos (*Boletín del Archivo Nacional de Historia*, Quito, 1954, III, p. 5-20).
Résumé pratique.

1133. — MORENO GARBAYO (Maria N.), Laminación de documentos con acetato de celulosa (*Bol. Dir. gen. Arch.*, V, 38, 1956, p. 9-10).
1134. — RUGGIERO (R.), Termopressa idraulica per il « restauro meccanico » (*Bol. Ist. Pat. Lib.*, XIII, 1954, 3, p. 134-139).
L'Institut de Pathologie du Livre vient d'acheter une presse hydraulique qui applique sur les documents une feuille de plastique.
1135. — RYPALLA (Horst), Probleme der Papierrestauration (*Archivmitt.*, 1954, 1, p. 16-17 ; 2, p. 35-37).
1136. — RYPALLA (H.), Technische Fortschritte in Restaurierung und Vervielfältigung (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 176-184).
1137. — SETH (A. F.), *Books and the man*. — London, 1953.
Restauration de manuscrits ; datation des reliures.
1138. — SIEVERS (K.), WELZEL (Fr.), Neuartige Arbeitsmethoden im Restaurierungswesen (*Archivar*, 1956, 2, p. 93-98).
Méthodes appliquées à l'atelier de restauration des Archives d'Etat de Düsseldorf.
1139. — WILLEMSSEN (J.), Verantwoord archiefherstel (*Ned. Arch.*, 1955-1956, p. 100-102).

XVII. — RELATIONS AVEC LE PUBLIC

1140. — ALMQVIST (Daniel), Arkiven, tryckfrihetsförordningen och sekretesslagen [Archives, loi sur la liberté de la presse et nécessité du secret], in *Donum Boëthianum*.
1141. — BORSA (Iván), A levéltári anyag hozzáférhetőségétélének néhány aktuális kérdése [Questions d'actualité à propos du travail à effectuer pour rendre accessibles les documents d'archives] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 199-210).
Questions théoriques et travaux pratiques en Hongrie concernant le classement, l'inventaire, les publications et la confection des instruments de travail.
1142. — *British Records Association. Records Preservation Section. The smaller muniment room and its use by searchers*. — London, the Association, 1953, 2 p.
1143. — CARUSO (A.), Dei limiti dell'obbligo di effettuare ricerche a richiesta di uffici pubblici o di privati (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 1, p. 80-83).
1144. — CORNWALL (J. C. K.), Local history. The archivist's opportunity (*Soc. loc. arch., Bull.*, 13, 1954, p. 44-46).
Aide que peut apporter l'archiviste aux chercheurs locaux.
1145. — CRITTENDEN (Christopher), The State archivist and the researcher (*Am. Arch.*, XIX, 3, 1956, p. 215-220).
1146. — GROVER (Wayne C.), Government records for research, in *Responsible freedom in the Americas*, ed. ANGEL DEL RIO (New York, 1955), p. 303-313.
Conférence prononcée à l'Université Columbia en octobre 1954 sur l'accès du public aux documents d'archives.
1147. — HORVÁTH (Ferenc), A levéltári kutatáshoz való közérdeklődés problémái [Les problèmes du service du public aux Archives] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 3-4, p. 284-292).
L'article traite des moyens de faciliter le travail des chercheurs en rendant accessibles les fonds, par noms géographiques, dates et matières.
1148. — ILA (Bálint), A levéltári munka a helytörténeti kutatás szolgálatában [Le travail des archives au service des recherches d'histoire locale] (*Lev. Hir.*, 5, 1955, 1-2, p. 175-177).
L'auteur souligne l'importance d'une documentation topographique à établir dans les archives et le rôle que doivent jouer les archivistes dans les travaux d'histoire locale, notamment dans la rédaction du dictionnaire topographique historique de la Hongrie.

1149. — JAKOVLEV (L. I.), Dokumental'nye materialy gosudarstvennogo arhivnogo fonda Sojuza SSR — na službu narodu [Les documents des fonds d'archives de l'Etat de l'U.R.S.S. au service du peuple] (*Ist. Arh.*, 1955, 4, p. 239-244).
Compte rendu de la séance plénière du conseil scientifique de la Direction générale des Archives tenue à la fin d'avril 1955, sur l'état actuel et les perspectives de l'utilisation des documents d'archives pour les fins de l'économie nationale et de la science.
1150. — KUZ'MIN (S. I.), KOBJAKO (A. A.), Rabota gosudarstvennyh arhivov SSSR po ispolneniju temtičeskikh i spravočnogo haraktera zaprosov [Le travail des archives d'Etat de l'U.R.S.S. pour répondre aux questions thématiques et aux demandes de renseignements] (*Ist. Arh.*, 1955, 5, p. 229-231).
I. Compte rendu du travail effectué par les Archives centrales d'Etat de la Littérature et de l'Art de l'U.R.S.S. pour répondre aux demandes de renseignements.
II. Analyse de l'instruction de mai 1954 concernant le service des renseignements.
1151. — LISAC (Andrija-Ljubomir), Knjižnica u Arhivu [La bibliothèque d'archives] (*Arhivist*, V, 1955, 1, p. 53-62).
1152. — LÖTZKE (H.), Zur Erschliessung von Archivbeständen (*Archivar und Historiker*, p. 220-235).
Nécessité et conditions de l'ouverture au public du plus grand nombre possible de séries d'archives.
1153. — MARTÍNEZ FERRANDO (J. E.), Algunas consideraciones sobre deontología archivística (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 30, 1955, p. 24-27).
Les buts principaux des archivistes : conservation des documents et leur mise à la disposition du public.
1154. — MIKOLETZKY (Hanns Leo), Ein Brief Heinrich von Sybels über Aktenentlehnung. Probleme zur Diskussion (*Arch. Zts.*, 50-51, 1955, p. 223-225).
A propos d'une lettre de 1881, le vieux problème du prêt des documents.
1155. — *Regulations for the use of records in D.R.B. search rooms.* — Washington, 1956, 3 p. (Adjutant General's Office. Departmental records branch).
1156. — RICHTER (E.), Archivalien im Dienste der volkskundlichen Forschung (*Mitteilungen für die Archivpflege in Bayern*, 1956, 3-4, p. 35-39).
1157. — STEER (F. W.), The historian and local record repositories (*Archives*, II, 15, 1956, p. 382-386).
Nécessité de simplification et de clarté du système de cotation et de références.
1158. — WADÉN (Ingel), Vitsord för officerare m. fl. och offentlighets principen [Dossiers personnels des officiers et principes de publicité] (*Statsvetenskaplig tidskrift*, 57, 1954, 4, p. 279-317).

XVIII. — MUSÉOGRAPHIE APPLIQUÉE AUX ARCHIVES ET SERVICES ÉDUCATIFS

1159. — AUER (M.), Museum und Archiv, in *Bericht über die aus Anlass der Hundertjahrfeier des Instituts für österreichische Geschichtsforschung als Arbeitstagung in der Zeit vom 27 bis 29 september 1954 in Wien abgehaltene Hauptversammlung des Verbandes Österreichischer Geschichtsvereine* (Wien, 1955), p. 75-84.
L'épineuse question du domaine commun aux musées et aux archives.
1160. — ČIROVIĆ (Dragan), Za saradnju istoričara i arhivista [Pour la coopération des historiens et des archivistes] (*Arh. Pregl.*, II, 1956, 1-2, p. 18-19).
Note sur les photocopies de documents comme instruments d'enseignement.

1161. — CLARK (Alexander B.), A word about exhibitions (*Manuscripts*, 6, 1954, p. 234-236).
1162. — CRITTENDEN (Christopher), The Carolina charter case (*Am. Arch.*, XVII, 2, 1954, p. 110).
Description d'une vitrine protégeant au maximum des documents de valeur exposés dans un musée.
1163. — *Documents locaux pour l'enseignement de l'histoire. Publiés par la commission pédagogique de la section du Cantal du Syndicat national des Instituteurs.* — Aurillac, s. d., in-8°, s. p.
L'histoire du Cantal, du Moyen Age à nos jours, par des documents commentés à l'usage des écoles.
1164. — DUCHEIN (Michel), Les Archives et l'Enseignement (*L'Education nationale*, XII, 28, 1956, p. 1-4).
1165. — FRANÇOIS (Jacques), Le fonctionnement en 1954-1955 du centre éducatif des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (*L'Information historique*, 18, 1956, 3, p. 120-122).
1166. — GIGOT (J. G.), Les expositions d'archives au service de l'histoire (*Cahiers Haut-Marnais*, 1954, 39, p. 163).
Nécessité et utilité de telles expositions.
1167. — HENRIOT (Marcel), Comment les élèves du lycée de Chaumont ont utilisé, depuis dix ans, les archives communales et départementales de la Haute-Marne (*Cahiers Haut-Marnais*, 1956, 44-45, p. 119-126).
Expérience importante de l'aide que peuvent donner les Archives à l'Enseignement.
1168. — HUSARSKA (Maryna), Kopie czy oryginały na wystawach [Des copies à la place des originaux aux expositions] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 176-178).
L'auteur attire l'attention sur les effets dangereux des expositions sur les documents et propose la présentation de fac-similés ; résumés en anglais et russe.
1169. — MARÉCHAL (Paul), *Initiation à l'histoire par le document.* — Paris, 1956, in-8°, 120 p.
1170. — MUČALICA (Olga), Primena muzeografije u arhivima [La muséographie appliquée aux archives] (*Arh. Pregl.*, II, 1956, 1-2, p. 32-35).
1171. — National Bureau of Standards. *Protective display lighting of historical documents ; a report by the National Bureau of Standards to the Library of Congress.* — Washington, 1953, II-8 p.
1172. — Nuevas técnicas archivísticas y nuevos servicios en los archivos. Tres conferencias en la Biblioteca Nacional (*Bol. Dir. gen. Arch.*, III, 19, p. 14-18).
Conférences faites au stage des archivistes et bibliothécaires de Madrid sur les réalisations des Archives françaises, les centres de documentation et le rôle pédagogique des Archives.
1173. — OSBORN (Elodie Courter), *Manuel des expositions itinérantes.* — Paris, Unesco, 1953, in-8°, XII-III p., 13 + 49 fig.
Conseils pour l'organisation des expositions (mise en place, présentation, emballage, transport, etc.), avec des recommandations spéciales pour les documents sur papier.
1174. — PEŘICH (L.), Výstavy archivních dokumentů [Les expositions de documents d'archives] (*Arch. Čas.*, 1953, 2, p. 76-78).
1175. — Prêt d'archives aux établissements d'enseignement moyen et normal (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, 1956, t. XXVII, 2, p. 261-262).
Le ministère belge a autorisé à titre d'essai, pour l'année scolaire 1956-1957, le prêt de documents aux écoles.

1176. — RICHARD (Jean), Les archives et l'histoire locale. Deux expériences scolaires (*Annales de Bourgogne*, XXVII, 1956, 108, p. 69-70).
Compte rendu du volume publié par le service éducatif des Archives du Puy-de-Dôme et des enquêtes poursuivies à Chaumont.
1177. — SANBORN (Herbert), BURR (Nelson R.), Exhibition catalogs (*Am. Arch.*, XVII, 3, 1954, p. 265-271).
Règles d'édition élaborées par la Bibliothèque du Congrès.
1178. — Les Services éducatifs aux Archives (*Gaz. Arch.*, n. s., 17-18, 1955, p. 21-28).
Compte rendu de la réunion des archivistes en chef qui ont organisé ou sont sur le point d'organiser dans leur dépôt un service éducatif.

XIX. — FORMATION ET STATUT DES ARCHIVISTES

I. — Formation

1179. — ANGEL (Herbert E.), *Tehran University course on archives and records management 1954*. — S. I., 1954.
Conférences données au cours de la mission de l'auteur en Iran. En persan.
1180. — BAUER (G. Philip), Recruitment, training and promotion in the National Archives (*Am. Arch.*, XVIII, 4, 1955, p. 291-305).
1181. — BOGIĆEVIĆ (Vojislav), Seminar za arhivske radnike NR Bosne i Hercegovine u Sarajevu (*Arhivist*, IV, 1954, 2, p. 100-101).
Compte rendu du stage des archivistes de Bosnie et Herzégovine à Sarajevo.
1182. — BORDONAU (Miguel), Formación profesional de los archiveros en España (*Archivum*, IV, 1954, p. 1-5 ; rés. en français et anglais).
Historique et état actuel de la formation des archivistes avec le programme des études.
1183. — BRACHMANN (B.), Bericht über den 3. Lehrgang zur Ausbildung « Staatlich geprüfter Archivare » am Deutschen Zentralarchiv in Potsdam (*Archivmitt.*, 1956, 1, p. 17-19).
Parallèlement à l'école d'archivistes, il existe à Potsdam des cours pour les auxiliaires techniques des archives.
1184. — BRAŃSKA (Eugenia), Kurs archiwalny w Szczecinie [Cours d'archives à Szczecin] (*Archeion*, XXIII, 1954, p. 221-222).
Compte rendu du cours organisé en septembre-octobre 1953 pour les jeunes membres du personnel scientifique des archives.
1185. — BRAŃSKA (E.), Kurs archiwalny dla kierowników archiwów powiatowych [Cours d'études pour les directeurs des archives des districts] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 251-252).
Compte rendu du cours organisé au mois de décembre 1955.
1186. — BROOKS (Philip C.), *El manejo de archivos y documentos; curso dictado por el Dr. P. C. Brooks, bajo los auspicios del Gobierno Nacional de la República de Panamá y la Universidad de Panamá, con la cooperación del Instituto de Asuntos Interamericanos*. — Panama-City, 1954.
1187. — CAMERANI (S.), Proposta di concorsi regionali per gli archivi (*Rass. Arch. St.*, 1955, XV, 3, p. 378-382).
Inconvénients, pour le recrutement du personnel d'archives, des grands concours à l'échelle nationale qui obligent les lauréats à quitter leur province d'origine.
1188. — CENCETTI (G.), Archivi e scuole d'archivio dal 1765 al 1911 (I precedenti storici e legislativi di un discusso problema) (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 1, p. 5-31).

1189. — Il curso para la formación técnica de archiveros y bibliotecarios en Barcelona (*Bol. Dir. gen. Arch.*, V, 38, 1956, p. 27-28).
1190. — *Cursos para la formación técnica de archiveros, bibliotecarios y arqueólogos*. — Madrid, 1955, in-12°, 37 p. (*Dir. gen. de Arch. y Bibl.*, 22).
Programme des cours.
1191. — Los cursos para la formación técnica de archiveros, bibliotecarios y arqueólogos, 1955-1956 (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 32, 1955, p. 28-38).
1192. — Los cursos para formación técnica de archiveros y bibliotecarios de la Biblioteca Nacional (*Bol. Dir. gen. Arch.*, III, 20, 1954, p. 3-11).
Historique et programme actuel du stage de formation des archivistes espagnols organisé par la Bibliothèque nationale de Madrid.
1193. — DRAGIMIĆ (Ksenija), Tečajci nam pričaju... (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 20-22).
Reportage sur le cours technique pour le personnel auxiliaire d'archives organisé à Belgrade en 1955.
1194. — La formación profesional de archiveros, bibliotecarios y arqueólogos (*Bol. Dir. gen. Arch.*, V, 36, 1956, p. 83-89).
Programmes des écoles de formation scientifique et technique de Madrid et Barcelone.
1195. — GASSER (Peter), Die Ausbildung der Archivare in Österreich (*Archivum*, IV, 1954, p. 7-34 ; rés. en français, anglais et espagnol).
Historique et situation actuelle de la formation des archivistes en Autriche dont est chargé l'Institut autrichien de recherche historique créé en 1854. Le diplôme délivré par cet Institut est exigé pour l'admission à presque tous les dépôts d'archives. Bibliographie.
1196. — GERASIMOV (Ljubomir), Iskustva u školovanju pomoćnog arhivskog kadra [Les expériences en matière de formation scolaire du cadre auxiliaire d'archivistes] (*Arhivist*, VI, 1956, 3-4, p. 74-76).
1197. — Inauguración del quinto curso para la formación técnica de archiveros, bibliotecarios y arqueólogos (*Bol. Dir. gen. Arch.*, V, 39, 1956, p. 22-25).
Programme des cours de l'école de Madrid.
1198. — Itogi preddiplomnoj praktiki Studentov Moskovskogo Gosudarstvennogo Istoriko-arhivnogo Instituta [Le bilan du stage des étudiants de l'Institut historico-archivistique de Moscou] (*Ist. Arh.*, 1955, 3, p. 231).
1199. — IVÁNYI (Emma), Levéltáros középiskolák (államvizsgát tett levéltárosok) tanterve a Német Demokratikus Köztársaságban [Programme d'enseignement des cadres moyens des archives (archivistes ayant passé l'examen d'Etat) en République démocratique allemande] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 2-3, p. 247-251).
1200. — JELISAVETOV (Olga), Povodom drugog stručnog tečaja za arhivske pomoćnike [Le deuxième stage technique pour le personnel auxiliaire des archives] (*Arhivist*, V, 1955, 3, p. 41-43).
1201. — JELISAVETOV (O.), Stručno obrazovanje arhivskih kadrova [La formation professionnelle des cadres des archives] (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 16-19).
1202. — KŁYSZEWSKA (W.), Kurs szycia akt dla magazynierów i woźnych archiwów państwowych [Cours de couture de dossiers pour les magasiniers et les huissiers des Archives d'Etat] (*Archeion*, XXIII, 1954, p. 225).
Compte rendu sommaire du cours organisé à Poznań.
1203. — LHOTSKY (Alphons), *Geschichte des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, 1854-1954* (*Mitt. d. Inst. für öst. Gesch.* — *Ergänzungsband XVII : Festgabe zur Hundertjahrfeier des Instituts*). — Graz-Köln, 1954, in-8°, XII-424 p., pl. et plans.

1204. — LODDO-CANEPA (Fr.), Proemio al corso di paleografia, diplomatica ed archivistica dell'Archivio di Stato di Cagliari (anno 1955-1956) (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 1, p. 5-9).
L'enseignement de la paléographie à l'école de Cagliari, créée en 1877.
1205. — LÖTZKE (Helmut), Die Ausbildung des archivarischen Nachwuchses in der Deutschen Demokratischen Republik (*Archivmitt.*, 1956, 3, p. 82-84).
Problème de la formation du personnel et ses solutions en Allemagne orientale.
1206. — LÖTZKE (H.), Bericht über den 3. Lehrgang zur Ausbildung wissenschaftlicher Archivare am Institut für Archivwissenschaft in Potsdam (*Archivmitt.*, 1956, 1, p. 16-17).
Aperçu de la 3^e promotion de l'école d'archives de Potsdam et de son programme.
1207. — LÖTZKE (H.), Neue Wege der Archivarbildung (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 166-175).
Nécessité d'une formation plus complète des archivistes pour répondre à l'évolution de la conception des archives et de leur place dans l'Etat.
1208. — MIKOLETZKY (Hanns Leo), Archivschulen (*Archivar*, 1956, 4, p. 311-318).
Nécessité d'une formation pour les archivistes.
1209. — O školovanju arhivskog kadra [Sur les études des cadres des archives] (*Arh. Pregl.*, II, 1956, 1-2, p. 27).
Programme du stage d'archives organisé à Zagreb en janvier 1956.
1210. — PAHLITZSCH (W.), Die Aufgaben des Diplomarchivars (*Archivarbeit und Geschichtsforschung*, p. 148-153).
Formation des archivistes en Allemagne orientale depuis 1950.
1211. — PAPRITZ (Johannes), Der halbjährige Vorbereitungsdienst der Anwärter für den wissenschaftlichen Archivdienst (*Archivar*, 1954, 4, p. 271-274).
Existence, avant l'entrée à l'école de Marburg, d'un stage pratique de 6 mois destiné à donner au futur élève des connaissances historiques indispensables.
1212. — PAPRITZ (J.), Die Institution der Gastvorlesungen an der Archivschule Marburg (*Archivar*, 1956, 4, p. 303-312).
Nécessité pour la formation des archivistes d'une culture archivistique internationale donnée par des conférenciers des divers pays.
1213. — PAPRITZ (J.), Termine der nächsten Lehrgänge an der Archivschule Marburg (*Archivar*, 1954, 4, p. 273-274).
Périodes scolaires prévues à l'école de Marburg jusqu'en 1961.
1214. — POČUČA (Mako), Mere NO sreza Beograda za stručno uzdizanje službenika [Les mesures prises par le Comité populaire du District de Belgrade pour le perfectionnement technique des employés] (*Arh. Pregl.*, II, 1956, 1-2, p. 23-24).
Compte rendu, notamment, de l'enseignement donné aux archivistes des services administratifs.
1215. — POSNER (Ernst), Archival training in the United States (*Archivum*, IV, 1954, p. 35-47).
Résumé en français et en espagnol.
La formation professionnelle spécifique des archivistes n'a commencé aux Etats-Unis qu'en 1938. Actuellement plusieurs institutions universitaires se chargent de cette tâche. Programme des études.
1216. — ROSLOVA (A.S.), Moskovskij istoriko-arhivnij institut. — K 25 letiju so dnja osnovanija [L'institut historico-archivistique de Moscou. — Au 25^e anniversaire de sa fondation] (*Ist. Arh.*, 1955, 5, p. 160-167).
Historique de l'institut, programmes, statistiques, professeurs, etc.
1217. — ROSLOVA (A. S.), Das Moskauer Staatliche Historische und Archiv-Institut (Zum 25. Jahrestag seiner Gründung) (*Archivmitt.*, 1956, 1, p. 11-16).

1218. — RYPALLA (H.), Qualifikation und Berufsbild des Konservators (*Archivmitt.*, 1955, 3, p. 27-29).
Nécessité d'une formation historique, juridique et technique pour l'archiviste.
1219. — SCHWABE (P.), Der « Staatliche geprüfte Archivar ». Ausbildung und Aufgaben der Mitarbeiter des mittleren Archivdienstes (*Archivmitt.*, 1955, 3, p. 25-26).
Les fonctionnaires portant ce titre sont adjoints depuis 1951 dans les archives des Länder aux archivistes qu'ils déchargent de la besogne matérielle et administrative, leur permettant ainsi de se consacrer aux tâches historiques.
1220. — Sitzung des Beirates der Archivschule Marburg (*Archivar*, 1954, 4, p. 269-270).
Bilan d'une année scolaire.
1221. — Stručin tečaj za arhivske pomoćnike [Cours technique pour le personnel auxiliaire d'archives] (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 1, p. 30).
1222. — UDINA MARTORELL (Federico), Cursos para la formación técnica de archiveros y bibliotecarios en el Archivo de la Corona de Aragón (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 26, 1955, p. 24-28).
1223. — WÓJCIK (Z.), Kurs konserwacji akt i pieczęci [Cours de conservation des documents et des sceaux] (*Archeion*, XXII, 1954, p. 223-224).
Compte rendu du cours organisé à Varsovie en septembre 1953.

2. — Statut professionnel

1224. — GROVER (Wayne C.), Archives : society and profession (*Am. Arch.*, XVIII, 1, 1955, p. 3-10).
Nécessité d'élargir la formation technique des archivistes et d'accroître le prestige de la profession auprès du public.
1225. — IVANČEVIĆ (Ljubomir), Statuti arhivskih ustanova [Les statuts des institutions archivistiques] (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 10-13).
1226. — La legge-delega e gli Archivi di Stato (*Archivi*, XXI, 1954, 4, p. 426-430).
Texte du rapport et de la proposition de loi de décembre 1954 touchant le statut du personnel des Archives italiennes.
1227. — LIEBERICH (H.), Die Archivarlaufbahn in Bayern nach der Ausbildungs- und Prüfungsordnung vom 1. Mai 1953 (*Archivar*, 1955, 1, p. 9-14).
1228. — LODOLINI (Elio), Proposta di modifica di alcuni articoli della legislazione sugli archivi di Stato (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 328-334).
Les archivistes doivent préserver le caractère scientifique de leur travail et améliorer en conséquence leur statut.
1229. — MELINAT (Carl. H.), Library and Archives workers (*Library journal*, 78, 1953, p. 1296-1297).
Catégories et salaires (des employés du Gouvernement fédéral), extrait du Bulletin de U.S. Bureau of Labor Statistics, n° 117.
1230. — MILUTINOVIĆ (Nikola, Dr.), Problem nagradivanja arhivskih radnika [Le problème de la rémunération des travailleurs des archives] (*Arhivist*, V, 1955, 2, p. 51-53).
1231. — NIKOLIĆ (Tihomir), Arhivski povjerenici [Les commissaires d'archives] (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 14-15).
1232. — Il problema dell'inquadramento degli Archivi nell'organica statale (*Archivi*, XXIII, 1956, 4, p. 371-374).
Revendications de l'Union nationale des Archivistes italiens qui voudraient que l'administration des Archives passe du ministère de l'Intérieur à celui de l'Education nationale.

1233. — Proposte per alcune modifiche alla legislazione sugli Archivi di Stato (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 317-327).
Propositions de réformes du statut des archivistes.
1234. — RADOFF (Lorris L.), *Report on the survey of salaries of State archivists, September 1953* (Society of American Archivists. Committee on State Archives), s. 1., 1953, 1 f°.
1235. — RODEN (G. VAN), STÜWER (W.), Das Besoldungsgesetz des Landes Nordrhein-Westfalen (*Archivar*, 1954, 3, p. 201-204).
Place des archivistes dans la hiérarchie des salaires en Westphalie.
1236. — Unione nazionale « Amici degli Archivi ». Per una riforma degli archivi in Italia. Proposte di modifiche alla legge 13 aprile 1953, n° 340 (*Rass. Arch. St.*, t. XV, 1955, 3, p. 394-400).
Lacunes de la loi actuelle surtout en ce qui concerne le personnel dont on ne reconnaît pas assez les capacités techniques et historiques et qui n'a pas, vis-à-vis de l'Administration et de l'Université, l'autonomie à laquelle il pouvait prétendre.

XX. — BIOGRAPHIES, NÉCROLOGIES ET BIBLIOGRAPHIES D'ARCHIVISTES

I. — Allemagne

1237. — BAILLEU (Paul), 1853-1922, directeur des Archives d'Etat de Prusse (*Neue Deutsche Biographie*, 1, 1953, p. 545, par H. BELLÉE).
1238. — BÄR (Max), 1855-1928, directeur des Archives d'Etat de Danzig (*Neue Deutsche Biographie*, 1, 1953, p. 525, par K. BECKER).
1239. — BESCHORNER (Hans), 1872-1956, archiviste à Dresden de 1928 à 1937 (*Archivmitt.*, 1956, 2, p. 61-62, par H. KRETZSCHMAR).
1240. — BRACKMANN (Albert), cf. MEINERT (H.), Albert Brackmann und das deutsche Archivwesen (*Arch. Zts.*, 49, 1954, p. 127-138).
1241. — DIESTELKAMP (Adolf), 1900-1955, conservateur au Bundesarchiv de Koblenz (*Archivar*, 1955, 2, p. 139-142).
1242. — DIRR (Pius), 1875-1943, directeur des Archives d'Etat de Munich (*Lebensbilder aus dem Bayerischen Schwaben*, Schwäbische Forschungsgemeinschaft bei der Komm. f. Bayer. Landesgeschichte, Veröffentlichungen, Reihe 3, Bd. 1, Munich, 1952, p. 445-452, par H. GEIDEL).
1243. — FÜRST (Wilhelm), directeur des Archives d'Etat de Nürnberg (*Arch. Zts.*, 49, 1954, p. 177-178, par W. BIEBINGER).
1244. — GEBAUER (Johannes Heinrich), 1868-1951, archiviste de la ville de Hildesheim (*Niedersächsische Lebensbilder*, 2, Hildesheim, 1954, p. 70-78, par R. ZODER).
1245. — GUTTENBERG, (Erich Frh. von), archiviste bavarois, professeur d'histoire à l'Université d'Erlangen (*Archivar*, 1954, 2, p. 147-150, par O. F. von WALDENFELS).
1246. — HEILIG (Joseph), 1907-1945, archiviste du diocèse de Fribourg-en-Brisgau (*Historische Zeitschrift*, 177, 1954, p. 664-665, par A. LHOTSKY).
1247. — HÖFLER (Constantin), 1811-1897, professeur d'histoire à l'Université de Prague, archiviste de Bamberg (*Lebensbilder aus dem Bayerischen Schwaben*, Schwäbische Forschungsgemeinschaft bei der Komm. f. Bayer. Landesgeschichte, Veröffentlichungen Reihe 3, Bd. 2, München, 1953, p. 376-395, par J. HEMMERLE). Cf. aussi SCHREIBER, C. Höfler und Caspar Zeuss in Bamberg, Streiflichter

- zur fränkisch-bayerischen Gelehrten- und Archivgeschichte, in Festgabe A. Ernstberger (*Jb. für fränkische Landesforschung*, 14, 1954, p. 263-278).
1248. — HUYSKENS (Albert), archiviste municipal d'Aachen (*Mitteilungen der Westdeutschen Gesellschaft f. Familienkunde*, XVI, 7, 1954, col. 273-274, 299-300, par E. QUADFLIEG, *ib.*, col. 275-276, bibliographie, par W. BAYER).
1249. — JECHT (Richard), 1858-1945, archiviste de Görlitz (*Bll. f. Deutsche Landesgeschichte*, 90, 1953, p. 355-357).
1250. — KAISER (Hans), 1874-1953, directeur des archives de Strasbourg, puis du Reichsarchiv de Potsdam (*Historische Zeitschrift*, 176, 1953, p. 665-666, par H. ROGGE).
1251. — KEMPEN (Wilhelm van), archiviste de la ville de Göttingen (*Göttinger Jb.*, 3, 1954, p. 10-17, par W. WEGENER, avec bibliographie).
1252. — KISKY (Wilhelm), directeur des Archives du Land de Nordrhein-Westfalen (*Archivar*, 1954, 3, p. 211-218, par C. WILKES. Bibliographie).
1253. — KOHL (Johannes), 1888-1953, archiviste du cercle et de la ville de Bingen (*Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, 5, 1953, p. 394, par A. Ph. BRUCK, et *Mitteilungsblatt zur rheinhessischen Landeskunde*, 2, 1953, p. 37, par E. EMMERLING).
1254. — KORN (Otto), archiviste aux Archives d'Etat de Westphalie à Münster (*Archivar*, 1955, 3, p. 313-316, par W. CLASSEN).
1255. — KRETZSCHMAR (Hellmut), inspecteur des Archives de Saxe et directeur du Landeshauptarchiv de Dresde (*Archivmitt.*, 1953, p. 40). Cf. aussi : *Forschungen aus mitteldeutschen Archiven*. Zum 60. Geburtstag von Hellmut Kretzschmar. — Berlin, Staatssekretariat für innere Angelegenheiten, Staatlichen Archivverwaltung, 1953.
1256. — MACK (Heinrich), 1867-1945, archiviste de la ville de Braunschweig (*Niedersächsische Lebensbilder*, 2, Veröff. d. hist. Komm. f. Niedersachsen, 22, Hildesheim, 1954, p. 174-180, par F. HAHNE).
1257. — MEINECKE (Friedrich), 1862-1954, ancien directeur des Archives de Prusse (*Jahrbuch d. Bayerische Akad. d. Wiss.*, 1954, p. 174-200 par F. SCHNABEL. — *Friedrich Meinecke, der Historiker der Krise*, par L. DEHIO, Berlin, 1953, 15 p. — DU MÊME, *Historische Zeitschrift*, 177, 1954, p. 225-226. — J. DROZ, *Revue Historique*, 212, 1954, p. 412-415. — A. KAEHLER, *Deutsche Universitätszeitung*, 9, 1954, 7, p. 6-8. — E. KESSEL, *Die Welt als Geschichte*, 14, 1954, p. 1-9. — H. ROTHFELS, *Friedrich Meinecke, Ein Rückblick auf sein wissenschaftliches Lebenswerk*, Berlin, 1954, 19 p. — K. SCHWERIN, *Mitteilungen d. Litterar. Gesellschaft*, Chicago, 10, n° 3, juni 1954, p. 1-8. — Bibliographie dans *Historische Zeitschrift*, 175, 1953, p. 441).
1258. — MEISNER (Heinrich Otto), directeur du Reichsarchiv de Potsdam, professeur à l'Université de Berlin et à l'école d'archivistique de Potsdam. Cf. *Archivar und Historiker. Studien zur Archiv und Geschichtswissenschaft, zum 65. Geburtstag, von H. O. Meisner*, hgg. von der Staatlichen Archivverwaltung im Staatssekretariat für Innere Angelegenheiten. — Berlin, 1956, in-8°, 572, p. 7 à 12 : court résumé de la carrière d'H. O. Meisner et liste de ses publications. (Cf. aussi : *Archivmitt.*, 1953, p. 75.)
1259. — MÖLLENBERG (Walther), 1879-1951, directeur des Archives d'Etat de Magdebourg (*Bll. für Deutsche Landesgeschichte*, 90, 1953, p. 358-359, par H. KRETZSCHMAR).
1260. — MORSHEUSER (Hans), 1866-1946, archiviste municipal d'Aschaffenburg (*Aschaffenburg Jb. für Geschichte, Landeskunde und Kunst des Untermaingebietes*, 1, 1952, p. 271-274, par W. FISCHER).

1261. — MÜLLER (Karl Otto), directeur des Archives d'Etat de Stuttgart (Bibliographie dans *Zeitschrift für Württ. Landesgeschichte*, 13, 1954 (*Festschrift Karl Otto Müller zur Vollendung des 70. Lebensjahres*)).
1262. — MÜLLERS (Heinrich), 1885-1950, archiviste de la ville de Rheydt (*Rheydter Jb. für Geschichte, Kunst und Heimatkunde*, 1, 1953, p. XIII-XVI).
1263. — MÜSEBECK (Ernst), ancien directeur du Reichsarchiv de Potsdam, mort en 1939 (*Archivar*, 1956, 4, p. 327-336, par H. ROGGE).
1264. — NIRRNEHM (Hans), 1865-1945, directeur des Archives de Hambourg (*Veröff. aus dem Staatsarchiv der Hansestadt Hamburg*, III, 1951, p. 277-300, par H. REINCKE).
1265. — RABENAU (Friedrich von), 1884-1945, organisateur en 1936-37 des Archives de l'Armée allemande (*Archivar*, 1956, 2, p. 133-144, par G. STRUTZ).
1266. — REINECKE (Wilhelm), 1866-1952, archiviste de la ville de Lüneburg (*Archivar*, 1954, 1, p. 61-68, par G. WINTER. Bibliographie par W. BÜCKMANN, *Lüneburger Bll.*, 4, 1953, p. 11-16).
1267. — RING (Hans), 1883-1955, directeur des Archives d'Etat à Speyer (*Archivar*, 1956, 3, p. 265-268, par H. SCHEIDT).
1268. — RING (Walter), archiviste de la ville de Duisburg (*Archivar*, 1955, 3, p. 315-316, par W. SCHMIDT).
1269. — RÖRIG (Fritz), 1882-1952, archiviste de Metz, puis de Lübeck (1908-1918) (*Zeitschrift d. Ver. f. lübeckische Geschichte*, 33, 1952, p. 7-12. — W. EBEL, *Zts. d. Savigny-Stiftung f. Rechtsgeschichte, Germ. Abt.*, 70, 1953, p. 427-431).
1270. — RUPPERT (Karl), Ancien directeur du Heeresarchiv de Potsdam (*Archivar*, 1955, 3, p. 316-324, par B. POLL).
1271. — SCHMIDT (Ferdinand), 1879-1953, archiviste de Burg-Altena (Westphalie) (*Archivar*, 1954, 3, p. 219-222, par E. DÜSSELER).
1272. — SCHORNBAUM (Karl), historien bavarois et organisateur des Archives de l'église évangélique de Bavière (*Archivar*, 1954, 2, p. 149-152, par H. GÜRSCHING).
1273. — SCHREIBER (Rudolf), 1907-1954, directeur des Archives d'Etat à Speyer (*Archivar*, 1955, 1, p. 52-57, par K. OBERDORFFER. — DU MÊME, Bibliographie dans *Pfälzische Heimatbll.*, 2, 1954, n° 11).
1274. — SIEBERT (Hans Dietrich), archiviste aux Archives générales du Land de Bade (*Archivar*, 1955, 1, p. 58, par M. KREBS).
1275. — STEICHELE (Antonius von), 1816-1889, archiviste du diocèse d'Augsbourg (*Lebensbilder aus dem Bayerischen Schwaben*. Schwäbische Forschungsgemeinschaft bei der Komm. f. Bayer. Landesgeschichte, Veröffentlichungen, Reihe 3, Bd. 3, München, 1954, p. 406-418, par F. ZÖPPFL).
1276. — STOLZE (Alfred O.), archiviste de la ville de Lindau (*Archivar*, 1955, 1, p. 59-60, par O. FEGER).
1277. — STRECKER (Wilhelm), 1885-1953, inspecteur général des Archives de Mecklembourg, directeur du Landeshauptarchiv de Schwerin (*Archivmitt.*, 1953, p. 39-40).
1278. — STRIEDINGER (Ivo), ancien directeur des Archives d'Etat de München (*Arch. Zts.*, 49, 1954, p. 173-176, par Fr. SOLLEDER).
1279. — STURM (Heribert), directeur des Archives d'Etat d'Amberg (Bibliographie pour son 50^e anniversaire, *Der Egerländer*, 5, 1954, p. 126-128).

1280. — TECHEN (Friedrich), 1859-1936, archiviste de la ville de Wismar (*Festschrift zur 725. Jahr Freier der Stadt Wismar an der Ostsee*, 1954, p. 85-87).
1281. — VÖLKEL (Oswald August), 1884-1953, directeur des Archives d'Etat de Greifswald (*Archivmitt.*, 1953, p. 75-76).
1282. — WILKES (Carl), directeur général des Archives du Land de Nordrhein-Westfalen (*Archivar*, 1955, 1, p. 60-64, par F. W. GEDIGER).

2. — Amérique latine

1283. — PONCE DE LEÓN (Néstor), *Homenaje del Archivo nacional a su primer Director, Néstor Ponce de León, el ensignato intrensigente*. — La Habana, 1955 (Publicaciones del Archivo Nacional de Cuba, XLI, 1955 [par J. ALVAREZ-CONDE]).
1284. — URTEAGA-LÓPEZ (Horacio H.), directeur des Archives nationales péruviennes de 1910 à 1944 (*Rev. Arch. pér.*, XIX, 1, 1955, p. 89-90).

3. — Autriche

1285. — BERGEL (Josef), 1874-1952, archiviste de l'Université de Prague, directeur en 1940 de la Commission chargée d'organiser le partage des Archives autrichiennes entre Prague, Vienne et les territoires des Sudètes (*Mitt. Öst. St. Arch.*, 8, p. 527-529, par J. Chr. ALLMAYER. — *Archivar*, 1954, 4, p. 301-304, par K. OBERDORFFER).
1286. — BÖHM (Adalbert Meinhard), cf. LECHNER (Karl), Adalbert-Meinhard Böhm — ein vergessener « Landesarchivar ». Ein Beitrag zur Geschichte des österreichischen Archivwesens in der Mitte des 19. Jahrhunderts (*Mitt. Öst. St. Arch.*, 7, 1954, p. 222-255).
1287. — DEDIC (Paul) (*Jahrbuch d. Ges. f. d. Gesch. d. Protestantismus in Österreich*, 67, 1951, p. 205-216, par ENTZ).
1288. — FRIESS (Edmund) (*Unsere Heimat*, 25, 1954, p. 89-95, par K. LECHNER, avec bibliographie par E. RATH).
1289. — KALLBRUNNER (Josef) (*Jahrbuch d. Ges. f. d. Gesch. d. Protestantismus in Österreich*, 67, 1951, p. 217-226, par J. K. MAYR).
1290. — KLAAR (Karl), (*Tiroler Heimatblätter*, 28, 1953, p. 27, par O. STOLZ).
1291. — MARTIN (Franz) (*Almanach d. Akademie d. Wissensch. in Wien*, 101, 1952, p. 339-406, par A. O. LÖHR).
1292. — MITIS (Oskar), directeur du Haus-, Hof- und Staatsarchiv de Vienne (*Mitt. Öst. St. Arch.*, 8, 1955, p. 530-532, par W. GOLDINGER).
1293. — NEUGEBAUER (Hugo) (*Tiroler Heimatblätter*, 28, 1953, p. 56).
1294. — SCHRAUF (Carl), premier archiviste de l'Université de Vienne (*Österr. Hochschulzeitung*, 1, Dezember 1954, p. 6, par F. GALL).
1295. — TOMEK (Ernst) (*Wiener Geschichtsblätter*, 9, 1954, p. 90-91, par F. LOIDL ; et *Unsere Heimat*, 25, 1954, p. 229, par K. LECHNER).
1296. — TRÖSTER (Hans) (*Der Schlern*, 28, 1954, p. 366-367, par F. STEINEGGER).
1297. — WEINZETTL (Walter) (*Wiener Geschichtsblätter*, 9, 1954, p. 68, par R. GEYER).
1298. — WINKLER (Melitta), cf. WALTER (Friedrich), « In memoriam » : Hofrat Dr. Melitta Winckler, erster weiblicher Staatsarchivar in Österreich. Zum 75. Geburtstag (*Frauen Rundschau*, Februar 1954, p. 3).

1299. — ZIBERMAYR (Ignaz), cf. *Mitt. oberöst. Landesarchivs*, 3, *Festschrift für Ignaz Zibermayr*. — Graz, 1954, 436 p.
Très riches mélanges. En tête du volume, notices biographiques et bibliographiques sur Ignaz Zibermayr.

4. — Belgique

1300. — CUVELIER (Joseph), ancien archiviste général du Royaume (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 121, 1955, par J. VANNERUS).
1301. — TIHON (Camille), cf. : Manifestation en l'honneur de M. Camille Tihon, archiviste général du Royaume (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, 1955, t. XXVI, p. 87-99).
L'accession à la retraite de M. C. Tihon a donné lieu à des discours retraçant la carrière de l'archiviste général.

5. — Canada

1302. — BOYLE (George-Alfred), nommé au poste d'archiviste-historien (*United Church of Canada, Committee on Archives, Bulletin*, 1954, 7, p. 4-5. Note par Kenneth H. COUSLAND).

6. — Danemark

1303. — CHRISTENSEN (William), 1866-1949, conservateur aux Archives nationales, par Holger HJELHOLT (*Historisk Tidsskrift*, XI, 3, 1950-1952, p. 319-322).
1304. — CHRISTIANSEN (Carl Schested), 1868-1949, conservateur aux Archives nationales, par C. V. BØGGILD-ANDERSEN (*Historisk Tidsskrift*, XI, 3, 1950-1952, p. 317-319).
1305. — JØRGENSEN (A. D.), directeur des Archives nationales de 1889 à 1897 : JØRGENSEN (Troels G.), A. D. Jørgensen, skildret af en Søn (*Sønderjydske Aarbøger*, 1953, p. 129-157).
1306. — MARQUARD (Emil), 1873-1950, conservateur aux Archives nationales, par Holger HJELHOLT (*Historisk Tidsskrift*, XI, 3, 1950-1952, p. 336-337).

7. — Espagne

1307. — BOFARULL, cf. MARTÍNEZ-FERRANDO (J. E.), Los archiveros Bofarull (*Rev. Arch. Bibl. Mus.*, LX, 1-2, 1954, p. 289-302).
Histoire de la « dynastie » d'archivistes espagnols dont l'un des membres, don Pospero Bofarull, opéra en 1853 le transfert des Archives de la Couronne d'Aragon au palais des vice-rois de Catalogne.
1308. — CASTAÑEDA Y ALCOVER (Vicente) (*Bol. Dir. gen. Arch.*, III, 1954, 19, p. 26-31).
1309. — DUALDE SERRANO (Manuel), archiviste aux Archives du Royaume de Valence, 1914-1955 (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 26, 1955, p. 22-23).
1310. — FUENTES ISLA (Benito), ancien directeur des Archives nationales historiques de Madrid (*Bol. Dir. gen. de Arch.*, III, 22, 1954, p. 22-24).
1311. — LIÑÁN Y HEREDIA (Narciso José de), 1881-1955, ancien directeur de l'Archivo del Patrimonio (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 32, 1955, p. 21-24, par F. NAVARRO FRANCO. Bibliographie).
1312. — MARTÍNEZ FERRANDO (J. Ernesto), directeur des Archives de la Couronne d'Aragon (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 29, 1955, p. 43-47, par F. UDINA MARTORELL. Bibliographie).
1313. — MENDIZÁBAL (Francisco), directeur des Archives de la Chancellerie royale de Valladolid (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 35, 1955, p. 47-48, par F. ARRIBAS).

1314. — SÁNCHEZ ALONSO (Benito), archiviste, actuellement directeur du Conseil supérieur de la Recherche scientifique (*Bol. Dir. gen. Arch.*, III, 18, 1954, p. 44-45).
1315. — SÁNCHEZ BELDA (Luis), directeur des Archives nationales historiques, bibliographie (*Bol. Dir. gen. Arch.*, 37, 1956, p. 27).
1316. — SINTES Y OBRADOR (Francisco), cf. Homenaje del cuerpo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos al Director general (*Bol. Dir. gen. Arch.*, III, 22, 1954, p. 3-8).
1317. — Personalidad varia de los Archiveros Bibliotecarios (*Bol. Dir. gen. Arch.*, 36, 1956, p. 235-242).
Quelques grandes figures d'archivistes et érudits espagnols du XVIII^e siècle à nos jours.

8. — État-Unis

1318. — DRAPER (Lyman, Copeland), cf. HESSELTINE (William B.), *Pioneer's mission, the story of Lyman Copeland Draper*. — Madison, 1954, XIII-384 p.
Biographie de ce collectionneur et archiviste, historien des guerres de l'Ouest américain.
1319. — JAMESON (John F.), historien, directeur de l'*American Historical Review*, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque du Congrès, un des promoteurs des Archives nationales. Cf. DONNAN (Elizabeth) and STOCK (Leo F.), *An historian's world ; selections from the correspondence of John Franklin Jameson*. — Philadelphia 1956, XI-382 p.
1320. — JOERG (W. L. G.), 1885-1952, chef de la Section des Documents cartographiques des National Archives (*Annals [of the] Association of American Geographers*, 43, 1953, p. 255-283, par Hermann R. FRIIS).
1321. — KELLAR (Herbert-Anthony), 1887-1955, archiviste de la famille MacCormick (*Am. Arch.*, XIX, 2, 1956, p. 151-153, par M. NORTON).

9. — France

1322. — BOÜARD (Alain DE), 1882-1955, ancien archiviste aux Archives nationales, professeur de paléographie à l'Ecole des Chartes depuis 1923 (*Le Moyen Age*, LXI, 1955, 1-2, p. 275-279, par M. FRANÇOIS).
1323. — BRUNEL (Clovis), professeur puis directeur de l'Ecole des Chartes (1930-1954), ancien archiviste départemental de la Lozère (1908-1913), et de la Vienne (1913-1919). Cf. : *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel...*, 2 vol. in-8°, Paris, 1955 ; xxxix-593 et 702 p. (Bibliographie des travaux... par André VERNET, t. I ; p. xi-xxxix, 282 n^{os}).
1324. — BUSQUET (Raoul), 1881-1955, archiviste de Grenoble puis du gouvernement de l'Algérie, et de 1908 à 1914 du département des Bouches-du-Rhône (Néc. *B.E.C.*, CXIII, 1955, p. 367-370). (Bibliographie par A. VILLARD, *Provence historique*, avril-juin 1955, p. 161-174 et t. à p.)
1325. — COYECQUE (Ernest), 1864-1954, ancien archiviste adjoint de la Seine et de la ville de Paris, ancien archiviste-conseil de la Chambre des notaires, par André LESORT (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 79-81, 1952-1954, p. 9-11).
1326. — GABORY (Emile), 1872-1954, ancien archiviste en chef de la Vendée, puis de la Loire-Inférieure, auteur d'importants ouvrages historiques. (*B.E.C.*, CXII, 1954, p. 322-323, par H. de BERRANGER.)

1327. — GALABERT (François), ancien archiviste du département de l'Ariège, puis de la ville de Toulouse (*Annales du Midi*, t. 68, 1956, 34-35. Articles par LINGUA DE SAINT-BLANQUAT (O. DE), CAILLET (M.), HIGOUNET (Ch.), FAUCHER (B.), OURLIAC (P.), p. 107-126). Liste des travaux de M. GALABERT, *Ibid.*, p. 127-132.
- 1327 bis. — LANGLOIS (Charles-Victor), 1863-1929, directeur des Archives de France de 1913 à 1929. Cf. MERLIN (Alfred), *Notice sur la vie et les travaux de M. Ch.-V. Langlois, membre de l'Académie*. — Paris, 1949, in-4°, 18 p. (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance publique annuelle du 18 nov. 1949).
1328. — LETONNELIER (Gaston), ancien archiviste en chef honoraire de l'Isère. Hommage à ..., par A. CARACCIO, V. HOSTACHY, P. VAILLANT, R. AVEZOU, A. BACHELARD, J. DE FONT-REAUUX, M. RIOLLET, R. FAWTIER, A. DENIER (*Compte rendu mensuel de l'Académie delphinale*, 219, 1955, p. 202-222).
1329. — MICHELET (Jules), 1798-1874, conservateur de la section ancienne aux Archives nationales : JOHNSON (Mary-Elizabeth), *Michelet et le christianisme*, Paris, 1955, in-8°, 255 p. DESACHY (Paul), *Autour d'un grand historien. Nouvelles lettres inédites de Michelet*. — Monaco, 1955, in-8°, VII-171 p.
1330. — RÉGNÉ (Jean), 1883-1954, archiviste honoraire de l'Ardèche (*B.E.C.*, CXII, 1954, p. 323-325, par J. DE FONT-REAUUX).
1331. — SAUVAGE (René-Norbert), 1882-1955, archiviste de la ville de Caen, puis archiviste en chef du département du Calvados (1919-1949) (*Annales de Normandie*, 5, 1955, 2, p. 197-200, par M. BAUDOT, et *Bull. Soc. antiquaires de Normandie*, LII, 1952, 54, p. I-LIII, par L. MUSSET).
1332. — SCHMIDT (Charles), inspecteur général honoraire des Archives et des Bibliothèques (*Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme français*, 102, 1956, p. 114-119, par F. G. PARISET. — *Bulletin des bibliothèques de France*, 1, 1956, 2, p. 83-84).

10. — Hongrie

1333. — BÁNRÉVY (György), 1905-1906, conservateur, puis directeur adjoint des Archives de la ville de Budapest (1931-1949) (*Lev. Közl.*, XXVII, 1956, p. 274, par Péter NIKLAY).
1334. — DEÁK (Imre), 1889-1956, archiviste en chef honoraire du Comitat de Jász-Nagykún-Szolnok 1921-1923 (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 4, p. 197).
1335. — DOGSCHA (Denise), 1926-1956, conservateur aux Archives nationales (1951-1956) (*Lev. Közl.*, XXVII, 1956, p. 274-275, par Zsuzsa LÖRINCZ).
1336. — GARZÓ (József), 1887-1950, archiviste en chef de la ville de Kecskemét (*Lev. Közl.*, XXV, 1954, p. 288-289, par Béla BALANYI).
1337. — HAJNAL (István), 1892-1956, conservateur aux Archives nationales de Hongrie, puis aux Archives de la famille Esterházy, professeur d'histoire de l'Université de Budapest à partir de 1930, auteur de nombreux ouvrages, notamment de paléographie (*Lev. Közl.*, XXVII, 1956, p. 272-273, par M. KOMJÁTHY).
1338. — KAPOSSY (János), 1894-1952, ancien chef de section des Archives nationales jusqu'en 1950 (*Lev. Közl.*, XXV, 1954, p. 289-291, par Károly VÖRÖS).
1339. — KISS (Ernö), 1893-1957, archiviste en chef du Comitat de Szatmár (1940-1950), puis directeur des Archives d'Etat de Nyiregyháza (1950-1956) (*Lev. Hir.*, 6, 1956, 4, p. 197-198).

1340. — MOLNÁR (István), 1885-1953, archiviste en chef du Comitat de Somogy de 1913 à 1949 (*Lev. Közl.*, XXV, 1954, p. 291, par József KANYAR).
1341. — PÁRDÁNYI (Miklós), 1905-1956, conservateur de la section judiciaire des Archives nationales entre 1948 et 1956 (*Lev. Közl.*, XXVII, 1956, p. 275-276, par Endre VARGA).
1342. — SZEKFÜ (Gyula), 1883-1955, ancien archiviste aux Archives nationales de Budapest et au Haus- Hof- und Staatsarchiv à Vienne, puis professeur d'histoire à l'Université de Budapest, (*Lev. Közl.*, XXVI, 1955, p. 377, par Gy. E[MBER], et *Mitt. öst. St. Arch.*, 8, 1955, p. 536-540, par G. MISKOLCZY).

11. — Italie

1343. — CANOBBIO (Alessandro), cf. SANCASSANI (G.), Alessandro Canobbio, archivista veronese (1530-1608) (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 2, p. 211-215).
1344. — GALLO (Alfonso), cf. *Miscellanea di scritti vari in memoria di Alfonso Gallo*. — Firenze, 1956, in-8°, VIII-711 p.
Ces mélanges, outre de nombreux articles d'archivistique, contiennent une biographie et une bibliographie des œuvres d'A. Gallo.
1345. — LAZZARESCHI (Eugenio), directeur des Archives d'Etat à Lucca (*Archivi*, 1954, XXI, 1-3, p. 177-180).
1346. — MANARESI (Cesare), ancien archiviste puis directeur aux Archives d'Etat de Milan (1906-1938), titulaire de l'Ecole de Paléographie de Milan (1925-1938), professeur de paléographie à l'Université de Milan depuis 1942, par Caterina SANTORO, in *Studi di paleografia, diplomatica, storici et araldica in onore di Cesare Manaresi* (Milano, 1953, in-8°, XXIII-365 p., p. v-XIV. Elenco delle pubblicazioni di C. Manaresi, *Ibid.*, p. xv-XIX, 68 n^{os}).
1347. — MURATORI (L. A.), cf. LEICHT (Pier Silvio), Corrispondenti friulani di L. A. Muratori (*Memorie Storiche forogiuliesi*, XL, 1952-1953, p. 176-188).
Brève analyse des correspondances de Muratori avec divers érudits du Frioul, d'après les archives Muratori à la Bibl. Universitaire de Modène.
1348. — PANELLA (A.), *Scritti archivistici*. — Roma, 1955, in-8°, XXIX-320 p. (Pubbl. degli Archivi di Stato, XIX).
En hommage au grand archiviste défunt, les Archives d'Etat italiennes ont publié une bibliographie complète des œuvres d'A. Panella et quelques-uns de ses articles. Presque tous concernent les archives italiennes, surtout celles de Florence.
1349. — RATTI (Mons. Achille), archiviste à Milan, puis pape (Pie XI), cf. Angelo CIERI, Un precursore ed un amico di Alfonso Gallo, Mons. Achille Ratti, in *Miscellanea di scritti vari in memoria di Alfonso Gallo* (Firenze, 1956, in-4°), p. 279-294.
Inventaire des documents du Dôme incendiés en 1906 et notes de Ratti sur ces documents.

12. — Pays-Bas

1350. — GRASWINCKEL (Jhr. Dr. D. P. M.), archiviste général de 1946 à 1953. Manifestation à l'occasion de sa retraite. (*Ned. Arch.*, 1953-1954, p. 41-42).
1351. — LE COSQUINO DE BUSSY (Arthur), 1884-1953, archiviste adjoint (depuis 1920), puis archiviste de la ville d'Amsterdam (*Ned. Arch.*, 1953-54, p. 15-16).
1352. — MARTENS VAN SEVENHOVEN (Jhr. A. H.), 1880-1952 (*Jaarboek van de Maatschappij der Nederlandse letterkunde te Leiden*, 1951-1953, 1954, par D. P. M. GRASWINCKEL); (*Ned. Arch.*, 57, 1952-1953, p. 17-23, par A. J. VAN DE VEN).
1353. — WIERSUM (Eppe), 1869-1955, ancien archiviste de la ville de Rotterdam, (*Ned. Arch.*, 1955-1956, p. 81-82, par H. C. HAZEWINKEL).

13. — Pologne

1354. — BADECKI (Karol), cf. TYROWICZ (Marian), Karol Badecki i jego zasługi na polu archiwistyki miejskiej [K. Badecki et ses mérites dans le domaine des archives] (*Archeion*, XXIII, 1954, p. 72-77).
Biographie de Karol Badecki, 1886-1953, professeur d'archivistique et de bibliothéconomie et, auparavant, directeur des Archives des Actes anciens de Lodz. — Résumés anglais et russe.
1355. — DEMBINSKA (Anna, Dr.), 1895-1954, conservateur des Archives d'Etat dans la voievodie de Gdansk (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 389-390, par M. DRAGAN).

14. — Royaume-Uni

1356. — JENKINSON (Sir Hilary), cf. ELLIS (R.), KELLAWAY (W.), A bibliography of the writings of Sir Hilary Jenkinson (*Archives*, II, 14, 1955, p. 329-343).

15. — Suisse

1357. — BATTAGLIA (Jakob), 1879-1953, archiviste épiscopal à Coire (*Jahresbericht der Historisch-antiquarischen Gesellschaft von Graubünden*, 83, 1953, p. xxxvi-xxxviii, portr., par Rudolf TÖNJACHEN).

16. — Tchécoslovaquie

1358. — KMONIČEK (Ladislav), 1930-1956, archiviste aux Archives d'Etat de Litomeřice (*Arch. Čas.*, 1956, 4, p. 231-232).
1359. — LETOŠNIK (Václav, Ph. Dr.), 1891-1955, archiviste et historien tchèque éminent (*Arch. Čas.*, 1955, 3, p. 161-162).
1360. — RENNER (Jan), archiviste municipal à Rakovník, Cf. Padesát let archivaremu [Le cinquantième anniversaire de l'entrée aux Archives de J. Renner] (*Arch. Čas.*, 1956, 3, p. 173-174, par K. JIŘÍK).
1361. — VOLDAN (František), 1894-1956, conservateur et archiviste des anciennes Archives de la Couronne de Bohême (*Arch. Čas.*, 1956, 4, p. 230-231).

17. — U. R. S. S.

1362. — MAKSAKOV (V. V.), professeur à l'Institut historico-archivistique de Moscou depuis 1931. Il a assumé divers postes importants (notamment chef de la Direction centrale des Archives) dans les Archives soviétiques depuis 1917 (*Ist. Arh.*, 1956, 4, p. 284-285).

18. — Vatican

1363. — MERCATI (Mgr Angelo), 1870-1955, directeur de l'Archivio Segreto Vaticano (*Archivio storico italiano*, CXIII, 1955, p. 597-598, par G. BATTELLI. — *Historisches Jahrbuch*, LXXV, 1956, p. 524-526, par K. A. FINK. — *Studi Storici in memoria di Mons. Angelo Mercati, Prefetto dell'Archivio Vaticano*. Milano, 1956, in-8°, 403 p. Fontes Ambrosiani in luxem editi cura et studio Bibliothecae Ambrosianae, XXX. [Biographie et bibliographie en tête du volume.] — « In memoriam » : Mgr Angelo Mercati (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, 26, 1955, p. 236-237, par Camille TIHON).

19. — Yougoslavie

1364. — JOVANOVIĆ (Dragoslav), 1902-1905, professeur, directeur des Archives d'Etat du territoire autonome de Vojvodine (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 46, par Milorad RAJIĆ).
1365. — PANTELIC (Dušan), 1879-1955, historien éminent, directeur des Archives de l'Académie des Sciences de Serbie, président de la Fédération des Archivistes de Yougoslavie (*Arh. Pregl.*, I, 1955, 2-3, p. 47, par B. KOVAČEVIĆ, et *Arhivist*, V, 1955, 3, p. 3-5, par V. ČUBRILOVIĆ).

XXI. — LE CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES ET LA COOPÉRATION ARCHIVISTIQUE INTERNATIONALE

1. — Congrès internationaux des Archives

1366. — *Troisième Congrès international des Archives. / Third International Congress on Archives. / Terzo Congresso internazionale degli Archivi, sotto l'alto patronato del Presidente della Repubblica italiana, Firenze, 25-29 sett. 1956. [Elenco dei rappresentanti di Nazioni ed Istituti].* — Firenze, 1956, in-12, 41 p.

Troisième Congrès international des Archives. Rapports :

1367. — ANDERSSON (Ingvar), *Nouvelles installations d'archives. Rapport.* — Florence, 1956, in-12, 24 p.
1368. — COLLINGRIDGE (J. H.), *Le triage des archives. Rapport.* — Florence, 1956, in-12, 29 p.
1369. — FILANGIERI (Riccardo), *Les archives privées. Rapport.* — Florence, 1956 in-12, 23 p.

Third international Congress on Archives. Reports :

1370. — ANDERSSON (Ingvar), *New installations of Archives. Report.* — Florence, 1956, in-12, 22 p.
1371. — COLLINGRIDGE (J. H.), *The selection of archives for permanent preservation. Report.* — Florence, 1956, in-12, 29 p.
1372. — FILANGIERI (Riccardo), *Private archives, Report.* — Florence, 1956, in-12, 24 p.

Terzo Congresso internazionale degli Archivi. Relazioni :

1373. — ANDERSSON (Ingvar), *Nuove installazioni di Archivi.* — Firenze, 1956, in-12, 24 p.
1374. — COLLINGRIDGE (J. H.), *Gli scarti d'archivio.* — Firenze, 1956, in-12, 29 p.
1375. — FILANGIERI (Riccardo), *Gli archivi privati.* — Firenze, 1956, in-12, 23 p.
1376. — Terzo Congresso internazionale degli archivi. *Discorso inaugurale pronunciato dall'on. Fernando TAMBRONI, ministro per l'Interno...*, Firenze, 1956, in-8°, 14 p.
Texte du discours en italien, français et anglais.
1377. — *Terzo Congresso internazionale degli Archivi. Firenze, 25-29 sett. 1956. Saluto rivolto dal Sindaco della Città di Prato Rag. Roberto Giovannini ai partecipanti al Congresso in occasione della visita a Prato il 27 sett. 1956.* — S. l. n. d., 3 p., multigraphié.
1378. — *Terzo Congresso internazionale degli Archivi. Discorso del Prof. Gino Barbieri, del Consiglio Superiore degli Archivi di Stato. Siena, 29 sett. 1956.* — Firenze, 1956, in-8°, 18 p.
Discours de clôture du Congrès. Quelques réflexions sur les archives siennoises.

1379. — *L'activité de l'Unesco en faveur des Archives*. Document d'information présenté à l'occasion du III^e Congrès international des Archives. — Paris, Unesco, 1956, in-4°, 5 p. (multigraphié).
1380. — Arkivkongressen i Firenze (*Nordisk Arkivnyt*, I, 4, 1956, p. 33-36).
1381. — BAUTIER (Robert-Henri), Le II^e Congrès international des Archives (*Gaz. Arch.*, n. s., 1954, p. 8-12).
Compte rendu.
1382. — BEKÉNYI (István), BÉLAY (Vilmos), A Nemzetközi Levéltári kongresszusokról [Sur les Congrès internationaux des Archives] (*Lev. Közl.*, XXVI, 1955, p. 373-376).
Compte rendu sur les travaux des deux premiers Congrès internationaux.
1383. — DAHM (H.), Der III. Internationale Archivkongress in Florenz (*Archivar*, 1956, 4, p. 361-382).
Compte rendu et résumé des rapports présentés au Congrès.
1384. — HAUPTMANN (Dr. Ferdo), Drugi Internacionalni Arhivski Kongres (*Arhivist*, III, 1953, 1-2, p. 73-79).
Compte rendu du II^e Congrès international des Archives.
1385. — MATILLA TASCÓN (Antonio), III Congreso internacional de Archivos, en Florencia (*Boletín de la Asociación nacional de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos*, 10, 1956, p. 1-5).
1386. — MEERBEECK (L. VAN), Le III^e Congrès international des Archives à Florence du 23 au 29 sept. 1956 (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, XXVII, 1956, 2, p. 159-170).
1387. — PROTOPSALTIS (E.), Διεθνής Ἀρχειακή κίνησις [Mouvement international des Archives] (*Ο βιβλιοφίλος*, 1953, 2) et à part. — Athènes, 1953, in-8°.
Compte rendu du II^e Congrès international des Archives à La Haye, et exposé des problèmes rencontrés par les archivistes.
1388. — SCHLECHTE (H.), Dritter Internationaler Archivkongress in Florenz (*Archivmitt.*, 1956, 4, p. 105-110).
1389. — SZEDŐ (Antal), Egy nyugateurópai levéltári tanulmányút tapasztalatai [Bilan d'un voyage d'études dans les archives de l'Europe occidentale] (*Lev. Hír.*, 6, 1956, 4, p. 34-52).
Rapport sur l'Archivtag de Klagenfurt, le III^e Congrès international des Archives et sur les archives italiennes.
1390. — SÁNCHEZ BELDA (Luis), SOLSONA (Francina), Congreso internacional de Archivos (*Bol. Dir. gen. Arch.*, V, 39, 1956, p. 26-31).
1391. — Terzo (il) Congresso internazionale degli Archivi (Firenze, 25-29 settembre 1956) (*Rass. Arch. St.*, t. XVI, 1956, 3).
Ce numéro est presque entièrement consacré aux comptes rendus du Congrès. On y trouvera les principaux discours et, traduits en italien, les rapports de I. ANDERSSON (Bâtiments d'archives), J. H. COLLINGRIDGE (Triages) et R. F. FILANGIERI (Archives privées), qui ont été publiés par ailleurs par l'administration du Congrès, et le texte intégral des 13 interventions italiennes.
1392. — VILFAN (Dr. Sergije), Treći Međunarodni Kongres Arhiva u Firenci (*Arhivist*, VI, 1956, 3-4, p. 20-27).
Compte rendu du III^e Congrès international des Archives à Florence.

2. — Conférences de la « Table ronde »

1393. — BAUTIER (Robert-Henri), I^{re} Conférence internationale de la « Table ronde » des Archives (*Archivum*, IV, 1954, p. 185-203).
Procès-verbal des séances de la Conférence (Paris, 1^{er}-5 avril 1954) sur le thème « Les Archives et l'Enseignement », précédé de la publication du Rapport général préparatoire.

1394. — BAUTIER (R.-H.), II^e Conférence internationale de la Table ronde des Archives (Namur, 25-27 avril 1955) [*Procès-verbal des séances*]. — [Paris, 1955], in-4°, 17 p.
1395. — II^e Conférence internationale de la « Table ronde des Archives ». Namur, 25-27 avril 1955 (*Arch.*, *Bibl. Mus. Belg.*, t. XXVI, 1955, 1, p. 80-87).
1396. — JØRGENSEN (Harald), Arkivalsk rundbordskonference i Namur (*Nyt fra Rigsarkivet*, 1955, p. 33-38).
1397. — JØRGENSEN (Harald), Arkivalsk rundbordskonference i Paris (*Nyt fra Rigsarkivet*, 1954, p. 25-33).
1398. — MADY (Jacqueline) et BAUTIER (R.-H.), II^e Conférence internationale de la Table ronde des Archives. Rapport de travail : les Archives et les papiers administratifs modernes. — [Paris, 1955], in-4°, 26 p. (multigraphié).
Résultat de l'enquête internationale : 1^o Contrôle par les archivistes des éliminations et des versements ; 2^o Versements et éliminations ; 3^o Organisation des archives en formation.
1399. — J. M., Konferencija direktora arhiva jedanaest evropskih zemalja (*Arhivist*, V, 1955, 2, p. 127).
Compte rendu de la II^e Conférence de la « Table ronde des Archives » à Namur.
1400. — SÁNCHEZ BELDA (Luis), Conclusiones de la segunda conferencia internacional de archivos (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 31, 1955, p. 20-21).
1401. — SÁNCHEZ BELDA (L.), Segunda conferencia internacional de la « Table ronde des Archives » (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 29, 1955, p. 33).
Bref compte rendu de la réunion de Namur.
1402. — Society of local archivists. Reports. Round Table conference on Archives, Paris, Spring 1954 (*Soc. loc. arch.*, *Bull.*, 14, 1954, pp. 46-57).
Cette confrontation a mis l'accent sur la différence de conception entre les Anglais qui songent surtout à la conservation des documents et les Français qui songent à leur utilisation.
1403. — TIHON (C.), I^{re} Conférence internationale de la « Table ronde des Archives ». — Paris, mars-avril 1954 (*Arch. Bibl. Mus. Belg.*, t. XXV, 1954, 1, p. 147-151).
1404. — WINTER (G.), La Table ronde des Archives (*Archivar*, 1956, 2, p. 81-86).
Historique.

3. — Stage technique international d'Archives

1405. — *Stage technique international d'archives...* [Programme]. — Paris, 1956, in-12°, 12 p.
1406. — Internacionalni arhivski tečaj u Parizu [Le stage technique international des Archives à Paris] (*Arhivist*, V, 1955, 2, p. 128-129).
1407. — MATILLA TASCÓN (Antonio), El « Stage technique international d'archives » (*Bol. Dir. gen. Arch.*, IV, 30, p. 41-42).
1408. — SCHLECHTE (Horst), Archivstudien in Paris (*Archivmitt.*, 1956, 1, p. 22-25).

4. — Coopération archivistique internationale

1409. — ALTMAN (Henryk), Współpraca między archiwami PRL i NRD [La collaboration des archives de la Rép. pop. polonaise et de la Rép. dém. allemande] (*Archeion*, XXVI, 1956, p. 263-264).
1410. — BAŃKOWSKI (P.), Pobyt w Polsce archiwistów radzieckich [Visite en Pologne d'archivistes soviétiques] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 329-331).
Compte rendu de cette visite qui eut lieu en 1954.

1411. — BAUTIER (Robert-Henri), I^{er} Congrès ibéro-américain et philippin des Archives des Bibliothèques et de la Propriété intellectuelle (*Archivum*, IV, 1954, p. 204-206).
Compte rendu du Congrès réuni à Madrid, 21-28 oct. 1952.
1412. — BORN (Lester K.), Universal guide to catalogs of manuscripts and inventories of archival collections. A proposal for cooperative listing (*College and Research Libraries*, 17, 1956, 4, p. 322-329).
Plan de centralisation de tous les renseignements concernant les catalogues de Mss. et les inventaires d'archives. Historique de tentatives antérieures de bibliothécaires américains. Qu'il soit permis de rappeler que, sous l'égide du C.I.A. et de l'Unesco, nous avons entrepris un état international sur fiches des inventaires imprimés d'archives !
1413. — Comité des experts culturels du Conseil de l'Europe (XI^e Session) (*Bull. des Bibliothèques de France*, I, 1956, 3, p. 214-215).
Rapport sur la réunion de spécialistes européens tenue à Dublin en 1955 ; recommandations en vue du microfilmage des catalogues de mss. et des inventaires d'archives non publiés des pays membres du Conseil de l'Europe.
1414. — DREMINA (G. A.), KONONOV (J. F.), KRIVOŠEIN (L. N.), ŠABLOVSKIJ (O. V.), Meždunarodnye svjazi sovetskih istorikov-arhivistov [Les relations internationales des historiens-archivistes soviétiques] (*Ist. Arh.*, 1956, 4, p. 242-248).
Historique des relations internationales des historiens-archivistes soviétiques depuis 1923. Participation à des congrès et conférences internationales, chercheurs étrangers dans les archives soviétiques, échanges de microfilms, etc.
1415. — IHNATOWICZ (Ir), Pobyt w Polsce przedstawiciela archiwów węgierskich [La visite en Pologne du représentant des archives hongroises] (*Archeion*, XXIV, 1955, p. 332-333).
Compte rendu de cette visite qui eut lieu en automne 1954.
1416. — JØRGENSEN (Harald), The meeting of Scandinavian archivists in Åbo, Finland, 3 aug. 1954 (*Archivum*, IV, 1954, p. 207-209).
Compte rendu du Congrès inter-scandinave d'archives sur le thème : élimination des documents.
1417. — MANDL (Sándorné), A Levéltárak Országos Központjának nemzetközi kapcsolatai [Les relations internationales du Centre national des Archives] (*Lev. Hir.*, 6, 1956, I, p. 56-58).
Compte rendu de ces relations (visites, voyages d'études, recherches, traductions d'ouvrages archivistiques, échanges de microfilms, etc.) principalement avec les pays de l'Europe de l'Est et avec l'Autriche. L'article fait part de l'admission de la Hongrie au C.I.A.
1418. — VÖRÖS (Károly), *Quelques aspects de l'utilisation internationale des documents d'archives* (multigraphié, 27 p.). Rapport à la session commémorative à l'occasion du bicentenaire des Archives nationales de Hongrie, 1956.
La totalité des sources se rapportant à l'histoire d'un pays, « la base de sources » est dispersée géographiquement. Importance particulière de cette question pour la Hongrie. L'auteur souligne la nécessité d'intensifier et d'organiser les échanges et insiste sur les échanges réguliers des microfilms. (Repr. en hongrois dans *Lev. Közl.*, XXVII, 1956, p. 103-117).

1958. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
EDIT. N° 25 045 IMPRIMÉ EN FRANCE IMP. N° 15 340

